



Un document de travail européen préparé
par le Mouvement International ATD Quart Monde



Novembre 2003

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de la Commission Européenne au titre du Programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale 2002-2006



Rédaction et coordination : Pierre Klein

Couverture et illustrations : Rémi Saillard

Dossiers et documents de la Revue Quart Monde n°12



© Editions Quart Monde – Novembre 2003

Version révisée au 20/11/2003 pour la mise en ligne au format pdf

15, rue Maître Albert, 75 005 Paris – France

Tél : + 33 (0)1 46 33 49 77

editions@atd-quartmonde.org

www.editionsquartmonde.org

ISBN : 2-913046-26-6

Document réalisé avec le soutien financier de la Commission Européenne

Pour tout renseignement sur le programme d'échange européen auquel le document « Précieux enfants, précieux parents » est lié :

Délégation région Europe

Mouvement International ATD Quart Monde

107, avenue du Général Leclerc

95480 Pierrelaye – France

e-mail : region.europe@atd-quartmonde.org

et aussi :

e-mail : precieuxenfants@atd-quartmonde.org

www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm

Aux lecteurs

Ce document a été rédigé dans le cadre de la **phase 1 d'un Programme d'échange transnational** faisant l'objet d'un soutien financier de la part de la Commission européenne au titre du Programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale 2002-2006.
(voir http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/index_fr.htm)

Les Programmes d'échange transnational veulent :

- promouvoir et soutenir l'organisation d'échanges sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui sont mises en œuvre en Europe
- encourager la coopération et l'apprentissage mutuel entre États membres.

Une phase préparatoire

La Commission européenne, reconnaissant la complexité de mettre sur pied des programmes d'échange efficaces et pertinents incluant des partenariats transnationaux, a proposé le financement de phases préparatoires (ou phases 1) de 9 mois afin de permettre la mise en place d'une base solide pour un partenariat européen et de contribuer ainsi à améliorer ses chances de réussite.

Objectifs de la phase 1

- dresser le bilan des connaissances disponibles (études succinctes, critiques de la littérature existante...) et des développements relatifs aux questions que le projet a choisi d'aborder et assurer une diffusion de ces travaux lors de séminaires ou par des publications ;
- favoriser par des prises de contact (identification de partenaires, clarification de problématiques et méthodes...) le développement d'un partenariat transnational et pluri-sectoriel qui constituera la base de la coopération et des échanges à long terme ;
- définir des objectifs et élaborer des propositions en vue de l'établissement d'un programme clair pour la poursuite des travaux pendant deux ans au maximum.

Cette publication n'engage que ses auteurs et la Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Le Mouvement ATD Quart Monde en Europe utilisera ce document dans des échanges et travaux transnationaux à venir. Il a déposé en ce sens une proposition de programme d'échange 2003-2005 en réponse à l'appel à projet « phase 2 » de la Commission européenne.

Résumé

Précieux enfants, Précieux parents

Miser sur les « liens fondamentaux »
dans la lutte contre la pauvreté des enfants en Europe
Repérages pour un dialogue

Le document de travail « Précieux enfants, précieux parents » s'inscrit dans l'élan de deux mobilisations : celle de l'Union européenne qui, dans ses objectifs de lutte contre l'exclusion (Sommet de Nice, décembre 2000), pose la question de la pauvreté des enfants et celle des équipes de terrain du Mouvement ATD Quart Monde qui rassemblent et accompagnent aujourd'hui, parfois depuis de nombreuses années, des parents et des enfants en situation de grande pauvreté et d'exclusion dans des zones urbaines ou rurales de neuf pays d'Europe de l'Ouest¹, ainsi qu'en Pologne depuis 2001.

Ce document a été préparé dans le cadre des « Programmes d'échange transnational »² stimulés et soutenus par la Commission européenne. Il se veut un outil de dialogue et de réflexion pour répondre à une attente forte exprimée par des personnes en grande précarité de toute l'Europe : *« le droit et les moyens de vivre en famille, c'est-à-dire le droit pour toute famille à être reconnue comme famille, à recevoir les soutiens nécessaires pour que chacun de ses membres puisse s'y développer, s'y épanouir et participer librement aux groupes qui l'entourent comme à la société dans son ensemble. Les parents doivent pouvoir être pleinement acteurs du développement de leurs enfants et tout doit être fait pour que les enfants puissent grandir dans leur famille. Le soutien dont a besoin chaque famille ou chaque personne (qu'elle vive ou non en famille) doit partir de ses propres projets, respecter sa liberté et témoigner d'une volonté commune de vivre ensemble en apprenant les uns des autres. »*³

Pour répondre à cette attente de parents et familles, le Mouvement ATD Quart Monde a mené à l'échelle européenne un travail exploratoire ayant trois objectifs principaux :

- **rassembler ce que les enfants concernés et leurs parents nous apprennent sur « la pauvreté des enfants »**, notamment dans des familles vivant des situations de grande précarité et d'exclusion et aux prises avec les interventions des services de protection de l'enfance ou de la jeunesse ;
- **comprendre** comment des chercheurs et des acteurs de terrain, professionnels et bénévoles, abordent **les défis de la vie familiale, du soutien à la famille, de la protection de l'enfance dans un contexte de pauvreté**, à travers leurs analyses ou leurs pratiques ;

¹ Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Luxembourg, Pays Bas, Royaume Uni, Suisse

² http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/index_fr.htm

³ Extrait de la note d'orientation rédigée à la suite de la rencontre européenne ATD Quart Monde des 28 au 31 août 2000 qui a réuni 68 personnes de 11 pays d'Europe dont 2 pays candidats à l'Union européenne à Charmey en Suisse. Cette note produite dans le cadre du projet « Les plus pauvres partenaires de l'Europe » soutenu entre 2000 et 2002 par l'Union européenne identifie « les domaines qui sont moteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

- **élargir le champ européen des questionnements** abordés en s'intéressant à des pays dans lesquels le Mouvement ATD Quart Monde et ses partenaires n'ont pas d'expérience directe et durable (par exemple l'Italie, la Pologne, la Roumanie ou la Suède).

A - Une dynamique d'échanges pour bâtir des outils de travail

- **9 mois de contacts, de rencontres et de dialogue**

Entre décembre 2002 et août 2003, les équipes des associations nationales du Mouvement ATD Quart Monde se sont mobilisées⁴ et de nombreux contacts ont été pris dans des pays où celui-ci n'a pas de réseau. **Des universitaires, des juristes, des fonctionnaires d'administration publique, des professionnels et des militants de terrain** ont été associés à la recherche des données et analyses existantes. Début juillet 2003 une rencontre transnationale d'une vingtaine de personnes a réuni à Luxembourg des responsables de projets du Mouvement ATD Quart Monde, des professionnels de terrain ou des fonctionnaires venant de Belgique, France, Luxembourg, Roumanie et du Royaume-Uni.

- **Des documents pour stimuler et poursuivre des échanges au niveau européen**

Le premier objectif du projet était de produire à l'échéance de l'automne 2003 un ou plusieurs documents se voulant des outils d'étape, une base pour continuer à réfléchir aux problématiques soulevées à partir d'une argumentation documentée. Le document de travail « Précieux enfants, précieux enfants » est le principal de ces outils. Il s'appuie sur l'expérience et l'histoire du Mouvement ATD Quart Monde en Europe. Il s'ouvre à des apports très divers et notamment à ceux qui donnent la parole aux personnes concernées. Il cherche à **identifier des questions pertinentes** qui méritent d'être appréhendées avec divers acteurs dans le cadre d'échanges européens. Il rassemble des contributions émanant de 10 pays : **l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie, le Royaume Uni (plus particulièrement l'Angleterre) et la Suède.**

« Précieux enfants, précieux parents » propose un cheminement, de la pauvreté des enfants à la famille comme ressource dans la lutte contre cette pauvreté, à condition qu'elle soit reconnue et soutenue de façon appropriée. Ce cheminement se centre en particulier sur le vécu des enfants et des parents en situation de pauvreté, concernés par des interventions de protection de l'enfance. Il nous entraîne en Europe à la découverte d'initiatives et de pratiques de soutien à la vie familiale et à la parentalité. Ce document de travail est complété par onze contributions autonomes⁵, des « **apports** » de natures très diverses qui proposent un éclairage spécifique sur les thèmes abordés et donnent chacun lieu à quelques commentaires et questions. **Ces textes, tout comme le présent document, visent à stimuler dialogues et réflexions dans le cadre de futurs travaux européens.** Un projet en ce sens a été proposé pour la période 2003-2005 dans le cadre de la « Phase 2 » des programmes d'échange transnational soutenus par la Commission européenne. Par ailleurs, ATD Quart Monde est à l'écoute des réflexions et suggestions de tous les acteurs qui souhaiteraient faire valoir un avis, une préoccupation ou une expérience. Un espace sur l'Internet permettra à certains de prendre contact⁶ et de trouver des informations : www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm .

⁴ Les partenaires officiels de ce projet européen sont les associations nationales d'ATD Quart Monde en Allemagne, en Belgique, en France, au Luxembourg et au Royaume-Uni. D'autres équipes ATD Quart Monde d'Espagne, des Pays-Bas, de Pologne et de Suisse ont également contribué au projet

⁵ Voir détail à la fin du résumé ; mise à disposition sur l'Internet courant décembre 2003 : www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm

⁶ On peut également contacter les responsables du projet à l'adresse : ATD Quart Monde, Délégation région Europe, 107, Avenue du Général Leclerc, 95480 Pierrelaye, France

B – Constats, questions et pistes de travail

1 - Lutte contre la pauvreté des enfants et participation

En examinant de nombreux travaux de chercheurs et d'ONG, nous avons identifié plusieurs dimensions importantes de l'enfance émergeant de « l'écoute » des enfants et de leurs parents en situation de pauvreté : l'importance de la vie familiale ; le défi posé à l'école d'être un lieu de développement et de réussite ; le besoin pour les enfants d'un contexte et d'un environnement qui leur permettent de participer « au monde des enfants » et de construire des amitiés et des réseaux de reconnaissance et de soutien, autant pour eux-mêmes que pour leur famille.

Cette « écoute » doit être intensifiée et de nouvelles formes de participation développées. Le courant de mobilisation européenne qui place l'enfant au cœur de la thématique « lutte contre la pauvreté et l'exclusion » se traduit en effet par des efforts diversifiés de recherches et d'analyses, par des mesures politiques et de nouveaux programmes d'action. Les acteurs de ces mobilisations cherchent notamment à « mesurer » ou à « cerner » la pauvreté des enfants. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de **développer avec les enfants concernés et leurs parents une compréhension de la façon dont la pauvreté affecte les enfants**. Des questions éthiques et méthodologiques surviennent alors. De nombreux travaux soulignent qu'il faut s'armer de prudence, de respect, de temps et de rigueur pour ne pas piéger les enfants. Ces mobilisations devront enfin reconnaître que l'enfant est acteur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en lien avec sa famille et son environnement. Les enfants en situation de pauvreté, comme tous les enfants, peuvent jouer un rôle moteur dans un processus de développement familial et social.

2 - Lutte contre la pauvreté des enfants et dispositifs de protection de l'enfance

L'effort de repérage de « Précieux enfants, précieux parents » s'articule autour d'un fil conducteur particulier. Dans tous les pays retenus, des rapports et des recherches concernant les enfants pris en charge par les services de protection ou de l'aide à l'enfance reconnaissent que ces enfants sont majoritairement issus des couches socio-économiques les moins favorisées. Pourtant des données nous manquent à l'échelle européenne comme au niveau des Etats. Des études soulignent que des interventions éducatives et thérapeutiques de protection, imbriquées dans un environnement marqué par la pauvreté et l'exclusion, peuvent contribuer à dévaloriser le groupe familial et à fragiliser ses liens. D'autres travaux s'intéressant au vécu des enfants « placés » examinent les discriminations et les traumatismes que vivent de nombreux enfants ainsi pris en charge, particulièrement ceux qui font partie des groupes sociaux les plus vulnérables.

Dans une conjoncture où, presque partout en Europe, les dispositifs de protection de l'enfance sont ré-interpellés, **le poids de la pauvreté doit faire l'objet d'un débat**. Beaucoup d'acteurs résistent à « réfléchir » ce lien entre le vécu de pauvreté et d'exclusion et les interventions de protection de l'enfance, notamment les placements, en raison d'incompréhensions, de blocages voire de tabous. L'absence de données statistiques suffisantes, pertinentes et cohérentes en Europe participe à la difficulté d'appréhender ce lien. Un travail de compréhension et d'analyse plus approfondi doit être entrepris. Il doit pouvoir nourrir des dialogues et des concertations qui devraient entraîner encore **plus de synergies positives entre acteurs de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté et acteurs de la protection de l'enfance**.

Le document de travail souligne que le lien dont il est ici question ne s'énonce pas facilement. Pourtant des accords sur l'analyse des situations doivent être recherchés entre parents concernés, acteurs de terrains, chercheurs et institutionnels pour envisager des interventions efficaces. A ce propos, on constate que, si l'implication des parents dans les pratiques de placement ou de suppléance familiale est aujourd'hui un objectif affirmé, sa mise en œuvre en Europe reste un vrai défi. L'évocation de différentes recherches qualitatives rappelle que les parents vivant la précarité et l'exclusion concernés par des interventions de protection de l'enfance, notamment des placements, expriment avec force le sentiment de ne pas être suffisamment reconnus et soutenus dans leurs responsabilités. Une de leurs plus grandes souffrances est de ne pas avoir les moyens d'élever leurs enfants en leur assurant un avenir hors de la pauvreté. Les mesures de protection de l'enfance doivent ainsi être considérées comme un terrain où il est indispensable de chercher à introduire ou ré-introduire pleinement ces acteurs encore trop souvent absents alors qu'ils sont, avec leurs enfants, les premiers concernés.

« Précieux enfants, Précieux parents » rappelle également le **principe de « continuité familiale »** que certains auteurs identifient comme un principe de base de l'action de protection de l'enfance au début du 21^{ème} siècle. Il pousse à envisager « la protection de l'enfant » comme un travail de **« promotion durable du groupe familial, de ses membres et de ses réseaux »**. Ce principe peut être compris dans un sens large : une continuité verticale pour garantir des liens familiaux et une identité tout au long de la vie, et une continuité horizontale pour s'appuyer à un moment donné sur l'ensemble des liens sociaux et les acteurs en présence. La mise en œuvre de ce principe conduit à s'allier à la mobilisation quotidienne de familles contre la précarité et l'exclusion et à reconnaître le souci qu'elles partagent avec tous de préserver leurs enfants du danger. Dans une telle recherche, les solutions de « placement temporaire », menaçantes et craintes, pourraient perdre leur statut d'intervention « ultime », pour devenir, dans des démarches innovantes, éléments parmi d'autres d'un projet réfléchi par des acteurs et parents partenaires.

3 - Lutte contre la pauvreté des enfants et soutien à la parentalité et au groupe familial

Les parents vivent aujourd'hui dans un contexte européen d'évolution de la vie familiale et de nouveaux défis de la parentalité. Ceux qui connaissent précarité et exclusion sont certes davantage « exposés », « fragilisés ». Mais nous ne devons pas pour autant oublier le socle fondamental qu'ils représentent pour leurs enfants en assumant leur rôle et leurs responsabilités.

La famille constitue en effet une base fondamentale de liens, de racines, de valeurs transmises, d'affection. Elle oriente aussi les comportements et offre des possibilités de mobilisation individuelle et collective. **La constitution d'une famille peut être comprise comme un « projet »** qui demande à être soutenu par un environnement favorable, à la fois familial et social (des « liens fondamentaux »), et par l'accès effectif à un certain nombre de « droits fondamentaux ». Une question pour les échanges à venir est ainsi posée : **les « liens fondamentaux » et les « droits fondamentaux » ne sont-ils pas les deux repères principaux de la lutte contre la pauvreté des enfants ?**

Le document de travail propose de **découvrir plus d'une quarantaine d'initiatives et de pratiques** qui, dans les pays retenus, sont des outils du soutien aux familles :

- des initiatives qui s'inscrivent dans une perspective de long terme (approche pédagogique, dialogues, formations...). Elles préparent les évolutions de l'intervention sociale et des pratiques

en suscitant de nouvelles reconnaissances et de nouveaux liens entre acteurs professionnels, bénévoles et usagers ;

- des projets qui « s'associent » à la famille dans son quotidien et dans sa recherche de moments de « bonheur familial » : lieux de rencontre parents-enfants au moment de la petite enfance, parrainages, écoles des parents, groupes de parole, sorties de quartier, vacances familiales.... Ce sont là des efforts de prévention introduisant les familles dans des réseaux de relation et de soutien, leur permettant d'échanger avec des pairs ou de vivre des moments de détente et de liberté nécessaires à la vie familiale ;
- des interventions qui veulent soutenir la famille dans un moment de fragilité, de crise. Ces moments mettent parfois en danger les enfants et peuvent conduire à la séparation de la famille. Notre exploration s'est intéressée aux pratiques qui tentent de maintenir et soutenir les parents dans leur position de premier acteur de l'avenir de leurs enfants.

La richesse de ces initiatives ne doit pas masquer une préoccupation partagée par de nombreux porteurs de projet : **comment atteindre les familles les plus isolées, celles qui participeront le moins facilement et qui devraient théoriquement avoir le plus à y gagner ?** Pour stimuler débats, échanges voire projets à ce sujet, le document de travail propose l'identification d'éléments de « qualité de service » pour des familles en situation de grande pauvreté. Parmi ces éléments, sont retenus : l'attachement au principe de « continuité familiale » et un a priori fondateur : « les parents souhaitent le bien-être et le développement de leurs enfants » ; la reconnaissance de l'enfant-acteur et de sa place dans le processus d'aide ; l'accessibilité et la non-stigmatisation ; la nécessaire transparence et la maîtrise du processus d'aide par les parents ; la souplesse, la permanence et la capacité d'adaptation de l'intervention ; l'option d'une requalification parentale et la valorisation des compétences ; la recherche et le développement des réseaux d'appui pour les parents, la famille ; le recours à des dynamiques collectives ; la possibilité de faire « cause commune » et de « prendre des risques » avec la famille.

Extraits des premières interpellations à la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Introduire les enfants et leur famille dans les efforts de connaissance et de suivi des mesures et plans d'action.

Soutenir les recherches et les projets présentant des dimensions qualitatives et participatives qui visent à comprendre avec les enfants et leurs parents en situation de pauvreté et d'exclusion ce qui fait aujourd'hui « l'important » de la vie d'un enfant pour son avenir. Veiller garantir « cet important » à tous les enfants.

Reconnaître et soutenir les enfants en tant qu'acteurs.

Prendre des initiatives pour que tous les enfants puissent devenir acteurs dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans leur famille, dans leur école et leur environnement.

Miser sur la famille en tant que réseau de liens, d'attachements, de compétences.

Reconnaître que le groupe familial constitue un réseau fondamental qui peut stimuler des mobilisations individuelles et collectives et renforcer les dynamiques « familiales » et « inter-familiales ».

Mieux comprendre les liens nécessaires entre dispositifs de protection de l'enfance et lutte contre la pauvreté. Favoriser le développement de synergies positives répondant à l'aspiration des enfants et parents concernés.

Impulser un travail de connaissance et de suivi pour identifier, notamment à l'aide d'outils statistiques communautaires : les populations d'enfants et les familles concernées par les systèmes de protection de l'enfance ; le contexte familial, en particulier dans ses dimensions socio-économiques ; les motifs et modes de prise en charge des enfants (notamment lors de placements hors de la famille) ; les impacts de ces prises en charge sur les enfants et les familles.

Soutenir les professionnels et encourager l'évolution des pratiques.

Contribuer à la diffusion d'un état d'esprit dans les domaines de l'intervention éducative et sociale qui favorise la mise en place de projets communs avec des familles en grande difficulté et la construction de solutions à partir des aspirations et des compétences de l'ensemble des membres du groupe familial.

*

*

Un document et 11 apports complémentaires pour dialoguer et réfléchir en Europe

Les apports complémentaires au document de travail seront utilisés dans les échanges futurs suscités par ATD Quart Monde et ses partenaires. Certains d'entre eux seront disponibles sur Internet à l'adresse www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm à partir du mois de décembre 2003. Des exemplaires papier de ces documents de 15 à 30 pages pourront aussi être commandés auprès d'ATD Quart Monde.

- Apport n° 1** – Mobilisation contre la pauvreté des enfants, interventions de protection de l'enfance : aperçus « pays par pays » pour les 10 Etats européens retenus dans notre exploration
- Apport n° 2** – Angleterre : regards sur des mobilisations du pays à partir de l'expérience et de la réflexion de parents en grande pauvreté
- Apport n° 3** – Que pouvons-nous apprendre des pays du centre et de l'est de l'Europe ? Messages de Pologne et de Roumanie
- Apport n° 4** – Lutte contre « la pauvreté des enfants » : quelle participation des enfants et des jeunes ?
- Apport n° 5** – Le projet de promotion familiale, sociale et culturelle d'ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand (France) : une évocation de l'action « petite enfance »
- Apport n° 6** – La jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg sur les questions relatives au placement des enfants
- Apport n° 7** – Actualités italiennes : éclairages sur quelques débats et rapports

Apport n° 8 – Un groupe de concertation durable sur la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse dans la Communauté française de Belgique - une initiative de dialogue entre administration et usagers

Apport n° 9 – « Nous vous partageons nos soucis et nos efforts par amour pour nos enfants » : le témoignage de parents en lien avec les services de protection de l'enfance

Apport n° 10 – Le Centre Kauwenberg à Anvers en Belgique : une approche familiale, un souci d'accessibilité, un engagement citoyen

Apport n° 11 – Le « Family Group Conferencing » - un mode d'intervention qui veut donner aux familles concernées l'initiative de l'action à mener et le pouvoir de décision

*

*

SOMMAIRE

Introduction

- A – Genèse d'une exploration européenne
- B – Problématique et méthode de travail
- C – Des documents pour stimuler et poursuivre des échanges au niveau européen

Partie 1 : Regards croisés sur la question de la « pauvreté des enfants » en Europe

Chapitre 1 : La mobilisation autour de la question de la « pauvreté des enfants » en Europe

- 1.a - La « pauvreté des enfants », une préoccupation européenne
- 1.b - La « pauvreté des enfants » en débat : quelle mobilisation au niveau national ?

Chapitre 2 : Regards d'enfants et d'adultes sur une enfance en situation de pauvreté

- 2.a - Perspectives d'enfants
- 2.b - Quand des adultes évoquent l'enfance

Chapitre 3 : Le placement, un vécu de « l'enfant pauvre » ?

- 3.a - Le lien complexe « placement et pauvreté » dans les pays d'Europe
- 3.b - Comprendre le vécu des enfants, dépasser les incompréhensions entre acteurs : des chantiers à venir

Chapitre 4 : Quels premiers enseignements pour la mobilisation contre « la pauvreté des enfants » ?

- 4.a - Comprendre et agir pour l'enfance avec les enfants et leurs parents
- 4.b - Pauvreté des enfants et protection de l'enfance

Partie 2 : Parents et famille, « des racines et des ailes » - la place des liens fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté des enfants

Chapitre 5 : Etre parents aujourd'hui dans les pays de l'Union européenne : les nouveaux défis de la vie familiale et de la parentalité

Chapitre 6 : Les parents et la famille de l'enfant, des acteurs fondamentaux pour son bien-être et son développement

- 6.a - Une conviction venue d'un chemin avec les très pauvres : « l'option familiale » d'ATD Quart Monde
- 6.b - Aborder la famille dans son ensemble et dans son environnement pour assurer aux enfants en situation de pauvreté un meilleur avenir

Chapitre 7 : Le défi du droit de « grandir en famille » à l'épreuve des mesures de protection de l'enfance : retour sur la question du placement en Europe

- 7.a - Premiers éléments sur le contexte européen : mal- et bientraitance de l'enfant, désinstitutionnalisation, regards sur les dispositifs
- 7.b - Les messages de la pratique et de la recherche
- 7.c - La place des parents, qu'en est-il exactement ?

Partie 3 : « Au bonheur des familles » ? Initiatives et pratiques, exemples et questions

Chapitre 8 : Préparer la communauté de demain : initiatives collectives et citoyennes, efforts de connaissance et de formation

- 8.a - Amitié et solidarité entre les enfants
- 8.b - Projets de dialogue et de concertation durable
- 8.c - Histoires de vie, émancipation et construction de savoir
- 8.d - Vers des co-formations professionnels - usagers
- 8.e - Mobilisation citoyenne

Chapitre 9 : Le bonheur des familles au cœur de la prévention : présence, mise en réseau et développement des compétences

- 9.a - « La petite enfance compte ! » : L'importance du soutien aux familles lors de la petite enfance.
- 9.b - De familles à familles : liens et soutiens individualisés et bénévoles en Europe
- 9.c - Acquérir de nouvelles compétences : des « formations » au « métier » de parent
- 9.d - Liberté et détente en famille
- 9.e - Dynamiques collectives ou communautaires s'appuyant sur la rencontre, la création de liens et l'échange des compétences entre parents
- 9.f - Des lieux d'accueil et de soutien pour enfants et parents

Chapitre 10 : A l'écoute des enfants et des parents : quand la crise survient, soutiens et recherches d'alternative à la séparation

- 10.a - Les « Conférences familiales » (Family Group Conferences)
- 10.b - Les mesures volontaires ou contraintes de soutien en milieu ouvert
- 10.c - Une pause dans la crise ou simplement pour souffler : accueils ponctuels et rapides d'enfants
- 10.d - Accueillir la famille dans sa totalité

Chapitre 11 : Le soutien aux liens parents-enfant lorsque l'enfant est placé

- 11.a - Soutiens et dynamiques collectives proposés aux parents d'enfants placés
- 11.b - Quand la structure ou la famille d'accueil valorisent le lien enfant-parents et l'implication de ces derniers

Chapitre 12 : Eléments de « qualité de service » pour les enfants et leur parents en situation de grande pauvreté et d'exclusion

Conclusion : Liens fondamentaux et droits fondamentaux, deux repères dans la lutte contre la pauvreté des enfants

- A - Liens fondamentaux et droits fondamentaux, deux repères dans la lutte contre la pauvreté des enfants
- B - Pistes de travail pour ATD Quart Monde et ses partenaires
- C - Premières interpellations à l'Union Européenne et à sa stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Annexes

- A1 – Présentation des 11 apports complémentaires préparés pour alimenter des échanges européens
- A2 – Références bibliographiques
- A3 – Eléments chiffrés indicatifs
- A4 – Rencontres, contacts et remerciements
- A5 – Présentation d'ATD Quart Monde en Europe et des partenaires du projet

« Quand est-ce qu'on est pauvre ? »
« Hein ? » dit l'enfant, « ... Quand est-ce que quoi ? ».
Il ne semble pas comprendre de quoi on lui parle ...

**Dialogue extrait de l'interview d'un enfant d'une famille
vivant la précarité – Film vidéo sur l'Enfant du Quart Monde
Année internationale de l'Enfance en 1979**

« L'enfant pauvre naît aujourd'hui dans des conditions qui ne sont guère différentes de celles d'hier. Elles sont pourtant plus tragiques, parce que le monde alentour a changé. Il faut se mettre devant cette réalité qui nous engage. L'enfant en milieu de grande pauvreté, de quoi est-il l'aboutissement, de quoi est-il le signe, à quoi nous engage-t-il ? Il ne peut pas être question de juger les parents. Il est question de les engager en nous engageant nous-mêmes. Parce que c'est nous qui sommes responsables. »

**Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, avril 1967,
Ecrits et Paroles tome 2**

« Je veux donner à mes enfants la liberté, qu'ils sachent lire, qu'ils respectent les autres, qu'ils aient un travail. »

**Maria, une maman espagnole, projet Respiro Familiar,
ATD Quart Monde Espagne, printemps 2003.**

« Il ne s'agit pas d'être un enfant, mais de se savoir l'enfant de quelqu'un »

Gilbert Cesbron, écrivain français

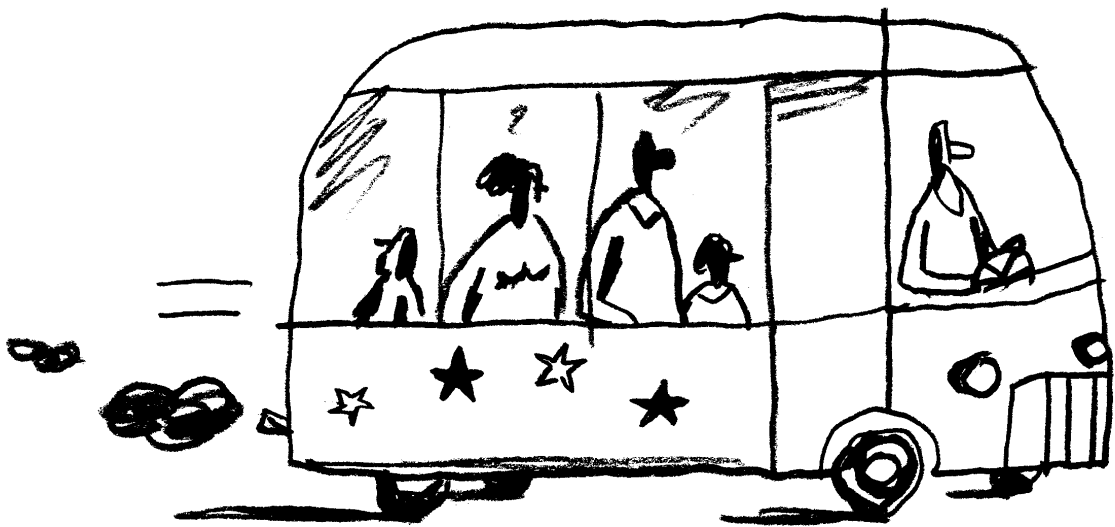
« On ne peut prétendre respecter un jeune si on ne respecte pas ses parents »

Caroline Eliacheff, psychanaliste, 1997

« Vous êtes si chanceux d'avoir vos enfants avec vous. Les miens, ils me les ont pris. Mais ce qu'ils n'ont jamais pu me prendre, c'est le fait que je suis leur mère et que je le serai toujours. Il ne se passe pas un jour sans que je pense à eux .»

**Teresa McLaughlin, 1956-1999, une maman décédée
à la rue après plusieurs années de vie d'errance
dans la ville de Londres**

Une exploration européenne



Introduction

Une exploration européenne

A - Genèse d'une exploration européenne

Le document de travail « Précieux enfants, précieux parents » que vous découvrez ici est le fruit de la rencontre de deux mobilisations : celle des Institutions de l'Union européenne autour de la problématique « pauvreté des enfants » et celle des équipes de terrain d'ATD Quart Monde qui rassemblent et accompagnent aujourd'hui et parfois depuis de nombreuses années des parents et des enfants en situation de grande pauvreté et d'exclusion dans des zones urbaines ou rurales de neuf pays d'Europe de l'Ouest⁷ ainsi qu'en Pologne depuis l'année 2001.

- **De nouveaux objectifs et des outils d'action pour l'Union européenne**

En faisant de la lutte contre l'exclusion sociale un des thèmes de la politique sociale, le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a reconnu que la pauvreté et l'exclusion devenaient une préoccupation majeure dans l'Union européenne. La construction d'une Europe davantage fondée sur l'intégration est aujourd'hui considérée comme un élément essentiel de la réalisation de l'objectif stratégique à dix ans de l'Union qui comprend une croissance économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale.

Le Conseil de Lisbonne a également adopté une méthode ouverte de coordination dans le but d'exercer une influence décisive sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici 2010. Dans la suite de ce Conseil, des objectifs communs ont été décidés en décembre 2000 au Conseil européen de Nice. Les États membres ont établi des plans d'action nationaux sur deux ans contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour juin 2001, puis à nouveau en juillet 2003. A la suite d'une proposition de la Commission, le Parlement européen et le Conseil ont enfin décidé du lancement d'un programme d'action communautaire (2002-2006) de cinq ans pour encourager la coopération entre les États membres dans la lutte contre l'exclusion sociale. Ce programme d'action communautaire est divisé en trois volets. Le premier est axé sur la recherche et l'analyse, le deuxième favorise la coopération politique et l'apprentissage réciproque et le troisième encourage la participation des différents intervenants et la constitution de réseaux à l'échelle européenne.

Le présent document s'inscrit dans le cadre d'un projet relevant du second de ces trois volets : les « programmes d'échange transnational »⁸. Ces programmes se fixent comme objectifs d'organiser des

⁷ Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

⁸ Pour de plus amples informations sur les « programmes d'échange transnational » ainsi que sur le processus d'intégration sociale de l'UE – la méthode ouverte de coordination, les objectifs de Nice, les indicateurs communs, les plans d'action nationaux, le rapport conjoint sur l'inclusion sociale et le programme sur l'exclusion sociale –, consulter le site Web de la DG Emploi et affaires sociales consacré à l'exclusion sociale à l'adresse suivante:
http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/index_fr.htm

échanges sur les politiques mises en œuvre dans les pays de l'Union et de promouvoir l'apprentissage mutuel dans le contexte des plans d'action nationaux évoqués plus haut.

Le programme d'échange proposé par le Mouvement international ATD Quart Monde dans sa Phase 1 et intitulé « Les plus pauvres, promoteurs d'une Europe des droits fondamentaux pour tous » comportait lui aussi plusieurs volets que nous ne détaillerons pas ici. L'un de ces volets visait la préparation d'un document de travail en lien avec l'un des domaines politiques prioritaires identifiés dans les plans d'action nationaux (PAN/incl) et le « *Rapport conjoint sur l'inclusion sociale* », à savoir, la pauvreté des enfants.

• ATD Quart Monde et la pauvreté des enfants

Si de nombreux acteurs européens et internationaux se mobilisent actuellement face à la problématique «pauvreté des enfants dans nos pays riches»⁹, la question préoccupe le Mouvement ATD Quart Monde depuis bien longtemps¹⁰. En 1979, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, ATD Quart Monde publiait un livre blanc intitulé « Enfants de ce temps : une politique de l'enfance pour les 20 ans à venir »¹¹. Ce document donnait très largement la parole aux enfants vivant la grande pauvreté et l'exclusion dans l'Europe de l'Ouest de la fin des années 70. Il se concluait sur des propositions qui retenaient trois priorités :

- la représentation des enfants en situation de pauvreté : le droit d'être écoutés et respectés comme doivent l'être tous les enfants,
- l'accès au savoir : le droit d'être instruits et formés à devenir des femmes et des hommes pour demain,
- et enfin des droits fondamentaux (revenus, logement, soins, emplois et formation, soutien à la famille) pour réaliser le droit élémentaire de pouvoir vivre et grandir dans sa famille.

1979 n'était qu'une étape d'une histoire d'engagement commencée près de 20 ans plus tôt¹². Les années qui nous en séparent ont elles aussi été riches de mobilisation avec et autour des enfants. De nombreux projets et publications seront évoqués à ce propos dans le présent document.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les défis soulignés lors de l'Année internationale de l'enfant restent d'actualité. Chacun d'entre eux poussent ATD Quart Monde à vouloir rejoindre l'Union Européenne dans cette nouvelle mobilisation contre « la pauvreté des enfants ». Qu'il s'agisse du droit au logement pour chaque famille, du débat sur le rôle de l'école dans nos sociétés européennes, de la situation de plus en plus fragile d'enfants appartenant à des communautés de migrants, pour certains aujourd'hui complètement seuls sur nos territoires... Un choix a donc été fait dans le contexte du projet que ce document évoque et alimente. Il fait essentiellement écho à la troisième priorité déjà retenue en 1979. Il concerne l'importance pour tout enfant et parents, et notamment ceux en situation de grande pauvreté, de vivre et grandir en famille.

⁹ On peut citer par exemple la tenue en octobre 2002 à Genève d'une première rencontre réunissant l'Unicef et des ONGs dans le but de former un forum ou un réseau mobilisé autour de la question des enfants vivant la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe de l'Ouest.

¹⁰ voir par exemple : Ribeaud Marie-Catherine en collaboration avec les équipes « Science et Service » d'ATD Quart Monde, « Les enfants des exclus – l'avenir enchaîné des enfants du sous-prolétariat », Editions Lutter/Stock 2, Paris, France, 1976 ou encore De Vos van Steenwijk Alwine, « Il fera beau... le jour où le sous-prolétariat sera entendu », Editions science et service, Paris, France, 1977.

¹¹ Mouvement ATD Quart Monde, « Enfants de ce temps : une politique de l'enfance pour les 20 ans à venir », Livre blanc des enfants du Quart Monde, Editions Science et Service, France, 1979.

¹² Une présentation d'ATD Quart Monde en Europe est proposée à la fin de ce document (annexe 5).

Pour préciser cette thématique principale de notre exploration, nous proposons au lecteur de faire un détour hors de l'Union, tout en restant au cœur de l'Europe de l'Ouest. Nous sommes en Suisse, à l'occasion de l'assemblée générale 2002 d'ATD Quart Monde dans ce pays. Une responsable intervient devant les membres de l'association, notamment des personnes et familles vivant la précarité et l'exclusion, mais aussi des responsables politiques invités pour l'occasion et nous reproduisons ici sa contribution.

« Vivre en famille, un droit pour tous ? »¹³

« Depuis deux ans les membres du Mouvement ATD Quart Monde en Suisse mènent un travail pour mieux connaître et comprendre ensemble la réalité de vie des familles qui, dans notre pays et en ce début de siècle, doivent se battre au jour le jour contre la grande pauvreté. (...).

Un constat s'impose : la pauvreté continue de séparer les familles. Aujourd'hui comme hier des enfants sont privés de la possibilité de grandir dans leur famille et sont placés en institutions ou auprès de familles d'accueil. Cette séparation forcée représente une grande souffrance, une blessure «qui ne se refermera jamais» disent la plupart de ceux qui l'ont vécue. «C'est comme si on ne pouvait plus jamais faire partie de sa famille. On ne se sent plus vraiment la sœur, plus vraiment l'enfant.»

A l'encontre du résultat escompté, cette mesure contribue trop souvent à perpétuer l'inadaptation sociale et la pauvreté qui en résulte. D'autant plus si la formation n'est pas au rendez-vous et si la rupture avec la famille naturelle est consommée.

Aujourd'hui cependant des initiatives intéressantes se font jour, lancées par des services sociaux et des associations, pour éviter la séparation et apporter un soutien aux familles en difficulté. En Suisse, la tutelle - qui souvent prive de l'autorité parentale - est remise en question et la prochaine révision de la loi qui la régit est une chance pour faire entendre la voix des familles en grande pauvreté.

Malgré ces signes d'espoir, nous sommes témoins de l'arbitraire des décisions qui touchent des familles aujourd'hui. Pour ne prendre qu'un exemple nous citerons la lutte d'un père de famille pour son droit de visite à sa fille de trois ans placée depuis la naissance en famille d'accueil. Depuis plusieurs mois sa curatrice lui interdit de voir son enfant car il a cherché à la rencontrer plus souvent que prévu. « D'emblée on ne nous fait pas confiance, dit-il, on ne nous a pas aidés. »

La moitié des familles que nous connaissons ont vécu le placement de leurs enfants et la plupart des parents ont été eux aussi placés dans leur enfance. (...) Ce que nous pouvons affirmer aussi, c'est que toutes les familles qui se battent contre la pauvreté ont peur qu'on s'en prenne à leurs enfants, même celles qui n'ont pas connu le placement. Cette hantise engendre l'isolement. On préfère se débrouiller seul de peur d'attirer l'attention des services sociaux. Cet isolement peut conduire des familles à s'enfermer chez elles, à vivre cachées, à ne pas oser faire appel aux aides dont elles auraient besoin, redoutant l'intervention de toute personne extérieure.

Cette peur peut parfois aggraver la situation au point d'aboutir justement à ce que redoutent le plus les familles : le placement. Il est donc important, pour qu'il y ait un véritable dialogue, que cette peur soit prise en compte. Cela oblige ceux qui ont la responsabilité de soutenir des familles en difficulté à mieux connaître leur histoire, la façon dont elles ont dû bâtir leurs propres sécurités, pour pouvoir vivre et survivre.

Ces familles savent que les difficultés de la pauvreté ne sont pas éliminées par le placement de leurs enfants. C'est pourquoi elle se battent pour avoir le droit et les moyens de vivre en famille.

¹³ in « Rapport Annuel 2002 – ATD Quart Monde Suisse », Journal « Information Quart Monde », n°134, Treyvaux, Suisse, Mars 2003

C'est à l'engagement de tous leurs concitoyens et de leurs autorités que les familles marquées par la pauvreté font appel : afin de protéger la famille et lui apporter l'aide dont elle a besoin pour exercer ses responsabilités.

Des mesures de protection qui se muent en mesures de coercition, comme la tutelle et le placement, ne peuvent se substituer à de véritables politiques de lutte contre la pauvreté. Et ces politiques ne peuvent être élaborées qu'avec la contribution des familles concernées. »

Cette intervention du printemps 2002 a trouvé un écho très récent. A l'occasion de la première Conférence nationale sur la pauvreté organisée par les autorités fédérales de Suisse à Berne le 23 mai 2003, ATD Quart Monde Suisse est intervenu en séance plénière et a fait notamment la demande suivante : « Pour progresser dans la mise en œuvre du droit de vivre en famille, garanti par la Convention des droits de l'enfant, nous demandons au Conseil fédéral de lancer une étude nationale sur le placement des enfants, avec la participation des parents et des jeunes concernés, notamment pour établir :

- le nombre d'enfants placés en Suisse,
- le lien entre conditions de vie précaire de la famille et placement des enfants,
- la situation à l'âge adulte des personnes qui ont été placées dans leur enfance.»¹⁴

Ce détour par la Suisse nous rappelle une des préoccupations majeures des parents en situation de grande pauvreté rassemblés par ATD Quart Monde dans des pays de l'Union Européenne : vouloir donner à leurs enfants un avenir meilleur en vivant dans la peur de se voir retirer la possibilité d'être des acteurs principaux de cet avenir. Dans tous ces pays, les équipes ATD Quart Monde sont confrontés à cette même souffrance ultime. Comme le disait encore récemment une maman d'Espagne : « Quand nous sommes passés par une époque très difficile en famille, la solution qu'ils nous ont donné, c'était de nous retirer nos enfants, pas de compter sur nous, leurs parents.»¹⁵

Ce même constat avait déjà été mis en évidence dans le projet « Les plus pauvres partenaires de l'Europe » soutenu par l'Union Européenne dans le cadre des programmes et actions dans le secteur social et de l'emploi (projet européen conventionné avec ATD Quart Monde Belgique et mené entre 2000 et 2002). Ce projet qui visait en partie à définir avec des personnes en grande précarité « les domaines qui sont moteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » a en effet identifié comme axe prioritaire d'engagement « *le droit et les moyens de vivre en famille, c'est-à-dire le droit pour toute famille à être reconnue comme famille, à recevoir les soutiens nécessaires pour que chacun de ses membres puisse s'y développer, s'y épanouir et participer librement aux groupes qui l'entourent comme à la société dans son ensemble. Les parents doivent pouvoir être pleinement acteurs du développement de leurs enfants et tout doit être fait pour que les enfants puissent grandir dans leur famille. Le soutien dont chaque famille et chaque personne a besoin (qu'elle vive ou non en famille) doit partir de ses propres projets, respecter sa liberté et témoigner d'une volonté commune de vivre ensemble en apprenant les uns des autres.* »¹⁶

¹⁴ Extrait du communiqué de presse d'ATD Quart Monde Suisse du 23 mai 2003 et intitulé « Engager résolument le pays dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

¹⁵ Projet Respiro Familial, ATD Quart Monde Espagne, printemps 2003 - voir présentation de ce projet au point B de l'introduction

¹⁶ Extrait de la note d'orientation rédigée à la suite de la rencontre européenne des 28 au 31 août 2000 qui a réuni 68 personnes de 11 pays d'Europe, dont 2 pays candidats à l'Union, à Charmey en Suisse (voir le rapport final du projet « Les plus pauvres partenaires de l'Europe », ATD Quart Monde Belgique, printemps 2002, Convention VS/2000/0726-DG Empl/E/2)

C'est donc pour répondre à cette demande de parents et familles directement concernés par la grande précarité qu'ATD Quart Monde France, en lien avec les associations ATD Quart Monde de Belgique, Luxembourg et Royaume-Uni, ainsi qu'avec le projet « Haus Neudorf » en Allemagne, a choisi de mener à l'échelle européenne et dans le contexte de la phase 1 des « programmes d'échange transnational » un travail exploratoire où il est question de la problématique « pauvreté des enfants ». Pour ATD Quart Monde, l'enjeu était d'une part de rassembler ce que nous apprennent sur cette « pauvreté » les enfants et leurs parents, notamment les familles qui, dans des situations de grande précarité et d'exclusion souvent depuis des générations, sont concernées par des interventions des services de protection de l'enfance ou de la jeunesse. Nous souhaitons d'autre part comprendre comment le monde de la recherche et d'autres acteurs de terrain (professionnels et bénévoles) abordent cette problématique. Ce travail devait enfin nous permettre d'élargir le champ de perception de nos questions en découvrant plus en détail la situation de pays européens dans lesquels ATD Quart Monde n'a peu ou pas d'expérience directe et durable, comme par exemple l'Italie, la Pologne, la Roumanie ou la Suède.

B – Problématique et méthode de travail

Le travail devait être engagé sur une période de neuf mois (15 novembre 2002 – 15 août 2003). Il voulait poursuivre plusieurs objectifs légitimes proposés par la Commission européenne elle-même pour développer des programmes d'échange efficaces et pertinents incluant des partenariats transnationaux. Il fallait viser à :

- dresser un bilan des connaissances existantes et des développements relatifs aux questions que le projet a choisi d'aborder,
- amorcer des critiques et des questionnements de la littérature existante,
- identifier des partenaires adéquats pour élaborer avec eux des programmes de travail permettant de réaliser des échanges et un apprentissage de longue durée,
- clarifier des objectifs et des résultats potentiels qui pourraient être soumis à la Commission et aux Etats membres de l'Union européenne dans la perspective de l'élaboration et de l'évaluation des Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale.

Afin d'engager ce travail, et dès novembre 2002, une note explicative présentant le projet exploratoire était rédigé. Elle sera un outil de prise de contact avec les partenaires initiaux du projet (le réseau d'ATD Quart Monde en Europe) mais aussi de nombreux nouveaux interlocuteurs. Le choix a été fait de produire dans un dialogue continu les éléments d'un document de travail qui pourrait servir de base solide à des échanges européens ultérieurs. Nous reproduisons ci-après des extraits de la note explicative largement utilisée tout au long du projet. Cette note introduit les questions explorées au cours de nos travaux ainsi que la méthodologie retenue.

Quelles questions ?

Le cadre du travail est l'Europe au sens large (Union européenne, pays candidats, autres...). Nous voudrions baser le travail sur la situation dans une dizaine de pays sans exclure des références ponctuelles à d'autres contextes nationaux. Les pays pressentis au démarrage des travaux sont les suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni (et plus particulièrement l'Angleterre), Suède. Ce travail exploratoire s'articulera autour de trois problématiques qui découlent l'une de l'autre :

- 1- Qu'est-ce que cela veut dire pour l'Union européenne de se donner comme l'un des objectifs prioritaires dans la lutte contre l'exclusion sociale, la lutte contre la pauvreté des enfants ? Comment peut-on parler de la pauvreté des enfants ? Comment en parle-t-on, l'étudie-t-on dans les différents pays ? Qu'est-ce que les enfants et les parents directement concernés nous apprennent sur ces questions ?
- 2- Comment la famille peut-elle être comprise comme « filet de sécurité » et « tremplin » contre « la pauvreté des enfants » et à quelles conditions ? Quelles sont les sécurités que peut apporter aux enfants la dynamique de leur famille et comment les enfants contribuent à cette dynamique ?
- 3- Quels sont, en Europe, les formes de soutien, les droits, les pratiques institutionnelles ou les initiatives associatives ou citoyennes qui aident vraiment les parents en grande précarité à donner à leur enfants des sécurités de base pour la vie, qui soutiennent les dynamiques familiales ? Comment institutions (et leurs professionnels) et parents peuvent-ils se rejoindre autour de projets communs ?

Au cours de l'analyse de ces problématiques, on s'efforcera en particulier de comprendre à l'échelle des pays européens concernés la façon dont sont vécues les mesures de protection de l'enfance et de la jeunesse, notamment des placements, et leur incidence sur des enfants et leurs familles touchés par la pauvreté et l'exclusion.

Quelle méthode de travail ?

Un esprit de travail : favoriser les dialogues européens et s'appuyer sur les contributions des personnes directement concernées

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'Europe des 15 comme les pays candidats auront de plus en plus à chercher ensemble leurs mode et moyens d'action, et cela, en s'appuyant sur leurs expériences respectives et sur le dynamisme de leur population. L'éradication de la pauvreté et de l'exclusion est un projet dans lequel les populations de l'Europe se reconnaissent, qui peut les mobiliser et les rapprocher. Il y a là un important terrain de collaboration entre les gouvernements, les autorités locales, les professionnels de terrain, les ONG militantes... Notre travail exploratoire voudra donc favoriser des rencontres et des dialogues entre différents acteurs. De nombreuses personnes « ressources » seront identifiées, rencontrées et, si elles le souhaitent, impliquées dans une dynamique qui se poursuivra au-delà de la première échéance du travail à réaliser.

Par ailleurs, la participation effective des populations en situation de pauvreté nous semble primordiale. Faire reculer la pauvreté passe par la reconnaissance de l'expertise et des initiatives individuelles ou collectives de ces personnes directement concernées. Les populations défavorisées, privées de l'accès aux droits fondamentaux, ont en effet une longue expérience et un savoir unique sur les chemins qui mènent vers ces droits. Il est donc essentiel d'apprendre à penser avec elles et, avec elles, de concevoir puis de mettre en œuvre les politiques visant l'accès de tous aux droits de tous. L'étude cherchera en priorité à s'appuyer sur les contributions d'enfants, de jeunes et d'adultes directement concernés par les questions qu'elle soulève.

Une première phase exploratoire de neuf mois : vers un « working paper »

Le premier objectif du travail engagé par ATD Quart Monde est de produire un premier document de travail exploratoire à l'échéance de l'automne 2003. Ce document-étape se voudra être un outil pour continuer à réfléchir aux problématiques qu'il soulèvera à partir d'une argumentation documentée.

Pour réaliser ce document, ATD Quart Monde s'appuiera d'une part sur l'expertise et la pratique de ses équipes en Europe. Plusieurs publications et travaux récents seront les points d'appui de ces apports. D'autre part, une analyse de travaux européens et nationaux des dernières années, qu'ils soient universitaires, institutionnels ou militants, sera menée. ATD Quart Monde cherchera enfin à être confronté à des analyses et des pratiques d'autres acteurs de terrain qui aideront à re-questionner les problématiques. Les personnes chargées de ce travail d'étude prendront les moyens d'identifier ces acteurs pertinents et de prendre contacts avec eux.

Un document-étape sera peu à peu bâti dans un dialogue constant avec les différents partenaires de cette dynamique d'étude et d'échange. En juin 2003, un projet du « document de travail » sera rédigé et ATD Quart Monde organisera au Luxembourg une rencontre européenne d'une vingtaine de personnes-ressource autour du contenu de ce pré-rapport. Cette rencontre permettra la finalisation du document et sera suivie du travail de traduction nécessaire en vue d'une publication en français et en anglais début octobre 2003.

Avec comme outil de prise de contact la note présentée ci-dessus et traduite également en anglais et en allemand, la mobilisation des membres du réseau ATD Quart Monde en Europe pouvait commencer.

9 mois de dialogues, de contacts et de rencontres à l'échelle européenne

Dès décembre 2002 et ce jusqu'en août 2003, les équipes des associations ATD Quart Monde partenaires du projet (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Royaume-Uni) contribuent au travail. D'autres équipes de pays non partenaires se mobilisent également (Espagne, Pays-Bas, Pologne, Suisse). De nombreux contacts sont pris dans des pays où ATD Quart Monde n'a pas de réseau. Les informations recueillies au cours de cette dynamique exploratoire sont ainsi rassemblées et le dialogue avec les personnes contactées ou rencontrées est entretenu au fil des mois.

Il est difficile de faire état en quelques lignes du processus d'échange européen vécu au cours de cette période. Près de 30 rencontres de travail avec des acteurs hors du réseau ATD Quart Monde, spécifiquement consacrées à la préparation de ce document de travail, ont eu lieu en présence du coordinateur du projet dans 6 pays différents : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Roumanie et Royaume-Uni. De nombreuses ONG locales ou nationales ont ainsi contribué à la collecte de données, comme par exemple : KinderHaus Berlin e.V. ou le Diakonisches Werk en Allemagne, Luttes Solidarités Travail ou le Centre Kauwenberg en Belgique, les amis du Furet ou l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas Rhin en France, la Fondation Kannerschlass au Luxembourg, Family Rights Group ou Home Start International en Grande Bretagne. Le détail des rencontres et des interlocuteurs concernés est présenté dans l'annexe A4 du document. De nombreux autres acteurs universitaires, juristes, fonctionnaires d'administrations publiques, professionnels ou militants de terrain ont été associés à la recherche de données pertinentes et des connaissances existantes. Ces acteurs, notamment dans des pays comme l'Italie, la Pologne ou la Suède nous ont permis de compléter les données dont nous disposons.

C'est cet ensemble de rencontres et de dialogues, associé à une veille régulière des informations diffusées tant dans la presse professionnelle et scientifique que sur l'Internet qui nous ont permis d'appuyer le présent document sur des écrits très divers :

- Travaux d'universitaires dans la majorité des pays retenus, par exemple ceux diffusés par des réseaux universitaires européens tels que l'EUSARF (European Scientific Association for

Residential and Foster Care for Children and Adolescents) ou l'AIFREF (Association Internationale de Formation et de Recherche en Education Familiale). On soulignera aussi la riche base documentaire internationale proposée par le CERC en France¹⁷ ;

- Travaux de nombreuses ONG nationales et internationales sur la question de la pauvreté des enfants dans la dizaine de pays retenus, et en particulier les rapports alternatifs au Comité des Droits de l'Enfant à Genève ;
- Littérature qui, pour les pays candidats à l'Union européenne, rend compte des importants investissements des années « de transition » dans le domaine de la lutte contre la pauvreté des enfants et pour transformer la situation des enfants en institution (rapports des programmes de l'Unicef, rapports locaux...);
- Travaux universitaires, d'administrations ou d'ONGs visant à donner la parole aux enfants et aux parents sur la problématique concernée ;
- Informations relatives au développement dans les 10 dernières années en Europe de pratiques professionnelles cherchant à mettre dans les mains des enfants et parents concernés, le pouvoir de décision sur les réponses à des situations de crise (« empowerment », « family led decision making ») ;
- Rapports de projets locaux d'ATD Quart Monde et d'autres structures qui s'appuient sur des approches globales ou systémiques de la famille et qui cherchent à garantir l'ensemble des droits fondamentaux des enfants et adultes concernés.

Par ailleurs, il faut signaler que des équipes ATD Quart Monde de terrain, notamment au Luxembourg ou en Espagne, ont contribué très directement à la rédaction des documents produits dans le cadre de ce projet. Elles se sont mobilisées au cours du premier semestre 2003, pour produire des écrits, avec les personnes qu'elles rassemblent dans leurs actions. Le texte présenté ci-après témoigne de la mobilisation de l'équipe ATD Quart Monde de Madrid. Comme le lecteur le découvrira, le présent document sera ponctué de réflexions de parents d'Espagne, issues de la dynamique décrite ici.

Le projet « Respiro Familiar » - ATD Quart Monde Madrid

Depuis près de dix ans, des volontaires permanents et des bénévoles sont allés à la rencontre de familles dans divers endroits de la ville de Madrid, notamment dans les lieux-dits "el Pozo del Huevo" ou "las Barranquillas" ou encore dans d'autres zones d'habitations anciennes aujourd'hui en très mauvais état, situées au sud de Madrid. Les parents rencontrés sont en général des personnes qui, durant toute leur vie, ont dû lutter jour après jour pour tenir face à la grande pauvreté.

Le contact avec les membres d'ATD Quart Monde a été marqué dès le début par la volonté de répondre au souhait des pères et des mères de construire un futur meilleur pour leurs enfants. Les projets d'ATD Quart Monde ont ainsi permis d'être présents dans divers quartiers, en proposant des bibliothèques de rue. Ces bibliothèques faisaient écho à l'attente exprimée par les parents : « Que nos enfants n'aient pas à vivre ce que nous avons vécu, qu'ils aillent à l'école, qu'ils apprennent ! ». Elles étaient des lieux de rencontre autour du livre, permettaient la découverte d'autres réalités de vie et du monde. Ces temps stimulaient les échanges entre enfants, pour découvrir ce que chacun était capable de faire. Tout au long du projet les parents ont toujours soutenu l'association pour continuer cette action.

Depuis quelques années, la situation des familles a beaucoup changé, surtout pour celles qui habitaient "el Pozo del Huevo" et pour certaines de "las Barranquillas". Après avoir lutté pendant deux ans, elles

¹⁷ voir www.cerc.gouv.fr

ont été relogées dans divers quartiers de l'agglomération de Madrid. Cela a été l'occasion de beaucoup d'espoir même si, en même temps, les familles sont confrontées à de nouvelles difficultés et vivent de nouvelles peurs, liées à leur nouvel environnement.

L'une des choses que les familles semblent avoir temporairement perdu, c'est la dynamique communautaire, l'échange entre les uns et les autres qu'elles vivaient auparavant. Aujourd'hui, elles sont plus isolées. Elles ont alors peu à peu exprimé une volonté de ne pas perdre leurs anciennes relations de même que celle de rester rassemblées dans une dynamique collective de lutte contre la pauvreté.

Cela a conduit l'équipe ATD Quart Monde à créer le projet de rencontre « Respiro Familiar », une « respiration pour la famille ». La partie visible du projet consiste en une rencontre mensuelle des familles maintenant dispersées et plus largement des membres d'ATD Quart Monde qui le souhaitent. Un thème de discussion est proposé pour dialoguer sur un sujet qui touche les parents de près. Après de nombreuses années de travail dans les quartiers, l'équipe d'ATD Quart Monde constate qu'outre ses actions à destination des enfants, cette dynamique de rencontres répond à ce que les familles veulent vivre collectivement : tout le monde doit pouvoir se sentir à l'aise et en confiance pour que le dialogue soit possible.

Le dialogue a été rendu possible car les parents arrivent avec la certitude que, comme dans une famille, les membres d'ATD Quart Monde essaient d'aider leurs fils et leurs filles dans la préparation de leur avenir et respectent leur volonté de rester unis quelles que soient les difficultés qu'ils rencontrent. Pendant les premiers mois de l'année 2003, les rencontres Respiro Familiar ont été consacrées au thème de la famille. Chaque parent a pu exprimer ses convictions, ses doutes, ses fragilités et ses espoirs. De ces dialogues sont extraits pour partie les réflexions de parents qui jalonnent le présent document

Pour ponctuer cet investissement européen de près d'une année qui vient d'être décrit rapidement, une rencontre transnationale d'une vingtaine de personnes s'est tenue début juillet 2003 à Luxembourg. Elle a réuni des responsables de projets d'ATD Quart Monde de 4 pays partenaires (Belgique, France, Luxembourg, Royaume-Uni) ainsi que des professionnels¹⁸ de terrain ou d'administration de ces mêmes pays et de Roumanie. A l'occasion de cette rencontre qui a permis un échange large sur la problématique abordée, et notamment à partir de la situation au Luxembourg, le présent document en cours de rédaction a été commenté et remodelé pour répondre aux remarques des différents participants.

C – Des documents pour stimuler et poursuivre des échanges au niveau européen

Quelle est la nature de notre travail ? Nous avons choisi d'en parler comme d'une exploration visant à produire des outils de travail et d'échange. Le premier objectif des partenaires du projet était de produire à l'échéance de l'automne 2003, un ou plusieurs documents qui devaient être une base pour continuer à réfléchir aux problématiques soulevées à partir d'une argumentation documentée.

¹⁸ Ces professionnels représentaient des structures aussi diverses que les services de protection de l'enfance ou de la jeunesse ou des centres d'accueil de jour pour enfants.

Comme nous l'avons indiqué aux points précédents, les thématiques abordées sont vastes : la pauvreté des enfants, la famille et les mesures qui soutiennent les parents dans leur rôle, les systèmes de protection de l'enfance et de la jeunesse, tout cela dans une dizaine de pays européens tous très différents. Nous mesurons bien le défi et les limites d'une telle initiative. Pour autant, nous avons veillé à travailler avec rigueur et à fournir lorsque cela a été possible des éléments d'information fondés sur la recherche scientifique. Dans cet esprit, nous avons également eu le souci de préciser ce qui relève du savoir de personnes d'action engagées dans la lutte contre la pauvreté ou dans une pratique professionnelle et ce qui relève d'un travail de connaissance réalisé par des scientifiques. L'important ici est en effet de pouvoir dire avec un certain recul à partir de quelle histoire et de quelle position nous observons une situation, des faits, une problématique.

- **Une histoire et des positions d'observation**

L'intervention d'une responsable d'ATD Quart Monde en Suisse présentée au début de cette introduction situe bien l'expérience qui détermine notre position d'acteur. ATD Quart Monde est engagé dans de nombreux pays d'Europe avec des enfants et des familles très pauvres qui, au-delà de la précarité et de l'exclusion durable doivent faire face à des interventions des systèmes de protection de l'enfance qu'ils ne vivent souvent pas comme des soutiens. Retrouve-t-on cette réalité vécue et ressentie dans d'autres pays d'Europe ? Est-ce une expérience commune partagée ? Et si oui, comment des initiatives sont-elles possibles à l'échelle européenne pour transformer des « processus négatifs », où mobilisation pour émerger de la pauvreté et intervention des services de protection de l'enfance se fragilisent, en « dynamiques ascendantes »¹⁹ où les enfants et les parents trouvent de réels soutiens pour se développer individuellement et aussi grandir ensemble ?

Pour autant, les positions d'observation qui sont évoquées dans ce document sont diversifiées. Nous rassemblons des données qui relèvent de multiples approches des sciences humaines et politiques : démographie, sociologie, psychologie, droit,... Nous donnons la parole aux détenteurs du « savoir de l'expérience », aux usagers, aux personnes directement concernées par les problématiques, dans des contextes de parole individuelle ou collective. Nous sommes allés à la rencontre des praticiens qui ont un « savoir de l'action »²⁰. Nous avons juxtaposé par moment des échelles d'observation transnationale et comparative, macro-sociale, micro-sociale et micro-individuelle. Tout au long des mois de contacts et de consultation, il nous a été difficile de définir un questionnaire-type pour interpellier nos interlocuteurs. Comment créer des outils communs d'investigation pour la rencontre d'une maman en situation précaire dans sa cuisine à Londres, celle de hauts fonctionnaires du Ministère de la Famille dans leur bureau de Berlin ou celle d'une animatrice d'une association familiale dans un quartier de Beauvais en France ?

Nous invitons donc nos lecteurs à vivre cette « gymnastique » avec nous. Elle est d'une certaine façon une exigence nécessaire. Il s'agit de reconnaître la complexité humaine. Permettre aux enfants et aux familles en grande pauvreté de vivre la promotion et l'intégration qu'ils souhaitent reste probablement l'un des grands défis posés à nos sociétés, à nos cœurs et nos intelligences.

¹⁹ Nous empruntons là le terme « ascendant » à Brigitte Camdessus, thérapeute familiale, qui a publié en 2002 « La spirale ascendante – faire reculer l'exclusion », Desclée de Brouwer, Paris

²⁰ Pour poursuivre la réflexion sur la question des différents types de savoir, on pourra consulter Godinot Xavier, « Recherche scientifique et libération des plus pauvres », p. 193 à 207 in « La connaissance des pauvres », GIREP, Ed Travailler le Social, 1996, Belgique et également « Le Croisement des savoirs », Groupe de recherche Quart Monde Université, Ed Quart Monde et Ed de l'Atelier, France, 1999

- **Pauvreté, exclusion sociale, de quoi parlons-nous ?**

La majorité des ouvrages et rapports que nous avons consultés dans la dynamique de préparation du présent document reposent sur un choix d'une définition de la pauvreté ou de l'exclusion sociale et sur un argumentaire qui justifie ce choix et en précise les limites. Aujourd'hui, nous savons que les approches du fait « pauvreté » sont multiples : le premier indicateur le plus largement partagé, qui se substitue souvent de fait à une définition, reste lié au niveau des ressources (« pauvreté monétaire » appréciée de manière absolue ou relative)²¹, des approches plus élaborées affinent cet indicateur²², d'autres adoptent un ensemble d'indicateurs²³. On parle aussi de pauvreté en conditions de vie²⁴, de « pauvreté administrative »²⁵, d'analyses en terme de pauvreté subjective²⁶ ou ressentie. Qu'en est-il de notre démarche ?

Tout d'abord, nous devons rappeler des éléments de l'histoire d'ATD Quart Monde. Le chemin partagé depuis plus de 45 ans avec des personnes en grande pauvreté nous conduit avec elles à penser la sortie de la pauvreté en terme de processus et de participation, d'accès à des droits garantis, de qualité de « relations avec » et de « reconnaissance par » son entourage et la société dans son ensemble, de maîtrise que peut avoir une personne sur les orientations et le quotidien de sa vie.

Une étape importante de cette recherche de définition a été la formulation retenue en 1987 par le Conseil Economique et Social français et rédigée par le père Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, dans son rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale »²⁷. *« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités - notamment l'emploi - permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue, avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante et compromet les chances de ré-assumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».*

Cette définition du processus cumulatif qui conduit et installe des personnes dans l'insécurité, l'exclusion et la grande pauvreté est très novatrice lorsqu'elle est proposée en 1987. Elle contient une vision en terme d'accès aux droits fondamentaux et de nécessaire mobilisation des acteurs de l'ensemble de la société pour permettre aux plus exclus ce réel accès. Elle aborde aussi la question des

²¹ La littérature parle de plus en plus de « seuil de risque de pauvreté » relatif fixé suivant le cas à 50 % ou 60 % du revenu national médian.

²² Pondération du taux de pauvreté monétaire par une mesure de gravité ou d'intensité, voir Jeandidier, Kop, Ray, Reinstadler, « Les enfants pauvres en France et en Europe », communication présentée au colloque « Les enfants pauvres en France », organisé par le CERC et la DRESS, 21 mars 2003, Paris

²³ C'est par exemple le choix de l'Union européenne. En décembre 2001, le Conseil européen de Laeken a approuvé un premier ensemble de dix-huit indicateurs communs dans le domaine de l'inclusion sociale, qui permettront de suivre, de façon comparable, les progrès des États membres dans l'accomplissement des objectifs communautaires. Ces indicateurs doivent être considérés comme faisant partie d'un ensemble cohérent, reflétant de manière équilibrée les préoccupations sociales de l'UE. Ils couvrent quatre dimensions importantes de l'inclusion sociale (pauvreté financière, emploi, santé et éducation), qui mettent en évidence la multidimensionnalité du phénomène de l'exclusion sociale. Voir Dennis et Guio, « Pauvreté et Exclusion sociale dans l'UE après Laeken - 1 et 2 », Statistiques en Bref, Thème 3/8-2003, Eurostat

²⁴ Pour une explicitation de l'approche de la « pauvreté en conditions de vie » voir par exemple : Pontieux Sophie, « Les enfants pauvres : regards sur les conditions de vie », Insee, Mars 2003, communication présentée au colloque « Les enfants pauvres en France », organisé par le CERC et la DRESS, 21 mars 2003, Paris

²⁵ Sont « pauvres » les bénéficiaires de certains minima sociaux ou autres revenus de transferts

²⁶ Pauvreté subjective : est pauvre celui qui déclare que son revenu ne lui permet pas d'atteindre ce qu'il estime être le revenu minimal nécessaire.

²⁷ Avis du Conseil économique et social, « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », page 6, Journal Officiel de la République Française, 28 février 1987

conditions nécessaires à une réelle participation et prise de responsabilité des personnes vis-à-vis de leur famille, de leur quartier.

A l'heure actuelle, une des perspectives les plus intéressantes dans cette recherche de cerner « la pauvreté » est le développement de projets nationaux ou européens qui visent à créer des indicateurs dans des contextes participatifs²⁸. Nous constatons également que de nombreux travaux récents viennent, à nos yeux, confirmer les intuitions en germe dans le texte du Conseil Economique et Social français. Nous citerons à titre d'exemple le projet européen mené par Home Start International avec le soutien de la Commission européenne et qui a donné lieu en 2002 à la publication d'un rapport : « Exclusion sociale des familles avec des jeunes enfants ». Les partenaires du projet de quatre pays (Grèce, Irlande et Pays Bas, Royaume-Uni), y reconnaissent « *la multidimensionnalité de l'exclusion sociale et son association à un sentiment de honte. (...) Il s'agit d'un processus d'accumulation de désavantages plutôt qu'un état présentant de multiples facettes, une obstruction des droits et des perspectives, provenant de facteurs externes ou de perception subjectives. Une faible participation dans la société (vie sociale, économique, culturelle et politique), des ressources financières inadéquates, un sentiment d'isolement et d'impuissance, ainsi qu'un soutien social médiocre, ont été identifiés comme des éléments fondamentaux [du processus d'exclusion].* » Le projet étudie alors plus en détail les impacts de différentes initiatives de soutien sur six dimensions de l'exclusion identifiées par les partenaires : le niveau d'activité de consommation, la nature des ressources matérielles et culturelles, la participation à des activités de production, l'activité et les liens sociaux, l'accès et l'utilisation de services publics, les perceptions subjectives de la qualité de vie. Dans cette approche, de nombreux éléments prolongent la vision proposée par le Conseil Economique et Social français en 1987. Le contexte de cette approche récente est aussi différent puisque, depuis le début des années 1990, l'Europe s'est peu à peu saisie de la notion « d'exclusion sociale » et de nombreux travaux ont cherché à la circonscrire.

En continuité avec ces recherches, des auteurs invitent à penser « pauvreté » et « exclusion » en termes de liens sociaux et de leur fragilisation ou de leurs ruptures. Ainsi le sociologue français Serge Paugam cherche à identifier les liens fondamentaux²⁹ qui rattachent l'individu à la société. Il distingue trois grands types de liens permettant de définir des types de ruptures : le lien de filiation, le lien d'intégration et le lien de citoyenneté. Nous reviendrons plus loin sur cette approche. Pour Paugam, une telle analyse doit conduire les sociologues à se poser de nouvelles questions : puisque l'homme peut se définir par ses liens avec autrui, comment peut-on expliquer que ces derniers peuvent s'affaiblir jusqu'à se briser ? Ces liens sociaux sont-ils interdépendants ? Existe-t-il des processus identifiables qui conduisent certaines personnes à vivre des ruptures de liens, l'un après l'autre, jusqu'à des situations extrêmes ?

Aborder la question de la pauvreté à partir de ce qui lie les individus entre eux et en société, se poser la question de la qualité de relation et de reconnaissance qui existe entre personnes et familles vivant la précarité matérielle et leur environnement (quartier, acteurs professionnels...), sont aussi des options, des choix de regards qui traverseront le présent document. N'y aurait-il de pauvreté que dans la nature des relations et interactions entre individus dans un contexte social donné ? Cette question, qui dépasse évidemment le cadre du présent document, y sera toutefois indirectement abordée.

²⁸ Par exemple le projet « Proposition d'une nouvelle forme de recherche sur les indicateurs de pauvreté en Belgique », où des associations ont pris l'initiative de lancer une recherche en partenariat avec des universitaires, des représentants des partenaires sociaux et des représentants d'administrations et d'impliquer les personnes vivant dans la pauvreté dès le début du processus de recherche, en tant que co-chercheurs ; voir également le projet « Indicateurs de genre contre l'exclusion sociale », rassemblant des partenaires italiens, espagnols et français, et soutenu dans le cadre de la phase I des « programmes d'échange transnational ».

²⁹ Paugam Serge et Cléménçon Mireille, « Detresse et ruptures sociales », Recueils et documents, n°17, FNARS, Paris, France, avril 2002

Au terme de ces réflexions concernant les « définitions » de la pauvreté, nous devons tenter de répondre à la question : de qui parlons-nous dans ce document ? Nous parlons avant tout d'enfants, de parents, et de familles dans un sens large (fratrie, grands-parents, famille élargie, famille « recomposée »...). Pour les enfants, il s'agit ici en général de mineurs de moins de 18 ans. C'est une population très diversifiée avec des besoins, une autonomie, un vécu très différents. Un nourrisson, un enfant en âge pré-scolaire, un écolier, un adolescent de 15 ans doivent pouvoir être distingués dès lors que l'on entre dans le détail d'analyses et de projets. Nous espérons l'avoir fait suffisamment même si notre option était celle d'avoir un regard large sur des familles qui, dans le temps, vivront ces étapes de vie des enfants ou les connaissent dans un contexte de fratrie étendu. Nous dirons aussi dans la partie 1 combien lier « enfance » et « pauvreté » ne va pas de soi et que la mobilisation pour lutter contre la pauvreté des enfants nous oblige à repenser des schémas et concepts classiques d'analyses.

Pour ce qui concerne ce vécu de pauvreté et d'exclusion, nous n'avons pas choisi de centrer notre propos sur ce que nous pourrions appeler un « groupe cible » comme par exemple des familles d'origine étrangère, des familles migrantes ou « du voyage », des familles monoparentales, des familles touchées par une dépendance des adultes à une drogue, des familles « de travailleurs pauvres », celles qui sont durablement dépendantes des minima sociaux ou celles qui sont liées à des circuits de prise en charge du handicap. De la même façon nous n'abordons pas spécifiquement la question de mineurs isolés pour diverses raisons (migration, exploitation sexuelle, incarcération des parents, errance...). Nos propos peuvent concerner toutes ces familles ou ces enfants. Ils mériteraient probablement de nombreuses nuances dans des contextes spécifiques. Mais les familles voire les mineurs que nous venons d'évoquer constituent en général la population des quartiers dans lesquels les projets et initiatives cités en partie 3 sont menés. Ces familles ou mineurs s'y croisent et invitent les acteurs de terrain à inventer, et des réponses « tout public », et quand c'est nécessaire des propositions différenciées. Bien évidemment, nous avons mis au cœur du document des familles et personnes qui participent et contribuent aux projets d'ATD Quart Monde en Europe, et celles que nos équipes cherchent continuellement à atteindre, les plus en marges, les plus isolés, parfois depuis des générations. Ces familles, ces personnes que l'on croit seules mais qui souvent portent en elles la souffrance de n'avoir pu « nourrir » les liens qui les rattachent à d'autres, font souvent l'expérience d'un cumul durable de précarités et d'isolement. Elles vivent la pauvreté ou l'exclusion « multidimensionnelle » ou des situations de « multi-crisis » selon le vocabulaire de différents auteurs.

- **Des outils de dialogue et de réflexion**

Les questionnements partagés ci-dessus sur « ce qui fait la pauvreté » sont significatifs de l'esprit dans lequel nous avons mené notre travail rédactionnel. Il s'appuie sur l'expérience et l'histoire du Mouvement ATD Quart Monde en Europe. Il s'ouvre à des apports très divers et notamment à ceux qui visent à donner la parole et la maîtrise des projets aux personnes concernées. Il cherche à identifier des questions pertinentes qui méritent d'être partagées et réfléchies par des acteurs divers dans le cadre d'échanges européens. Il rassemble des éléments réunis essentiellement dans 10 pays retenus pour ce travail exploratoire.

Au terme de ce travail, nous avons choisi de produire différents outils de dialogue et d'échange.

Le premier est le présent document de travail. Il propose un cheminement qui part de la question large de la pauvreté des enfants (Partie 1) pour envisager la famille comme ressource dans la lutte contre cette pauvreté, à condition qu'elle soit reconnue et soutenue de façon appropriée (Partie 2). Ce cheminement se centrera en particulier sur le vécu des enfants et parents en situation de pauvreté et concernés par des interventions de protection de l'enfance. Il nous entraînera en Europe à la

découverte d'initiatives et de pratiques de soutien à la vie familiale et à la parentalité (Partie 3). Ce document se conclut par un travail d'identification des problématiques principales que nous souhaiterions approfondir avec d'autres acteurs européens dans les années à venir. Nous tentons également d'y formuler des interpellations à l'Union européenne en vue d'enrichir sa stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. « Précieux enfants, précieux parents » est publié sous forme papier mais aussi disponible sur l'Internet³⁰.

Un second ensemble de textes sera disponible à la suite de la publication du présent document de travail³¹. Il sera constitué de 11 textes autonomes, 11 « apports »³² de natures très diverses qui sont chacun un éclairage spécifique des thèmes que nous avons choisi d'aborder. Chacun des apports sera conclu par quelques commentaires et questions. Ces textes comme le présent document viseront à stimuler dialogues et réflexions dans le cadre de futurs échanges européens organisés à l'initiative d'ATD Quart Monde et de ses partenaires.

³⁰ Le présent document est téléchargeable en format pdf sur le site :
www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm

³¹ Mise à disposition sur la toile d'Internet courant décembre 2003 sur le site indiqué ci-dessus. Des exemplaires imprimés pourront aussi être commandés auprès des partenaires du présent projet (voir annexe A4)

³² Une description résumée du contenu des 11 apports est proposée en annexe A1.

Regards croisés sur la question de la « pauvreté des enfants » en Europe



Partie 1

Regards croisés sur la question de la « pauvreté des enfants » en Europe

Nous avons choisi de commencer notre exploration en tentant de décrire brièvement la nature de la mobilisation européenne face à la problématique « pauvreté des enfants ». Nous abordons cette analyse en ayant en tête l'interpellation de Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, qui avait lui même grandi dans la précarité et vécu de multiples humiliations dans son enfance. Il disait : « *Il n'existe pas d'enfants pauvres... Il n'existe que des enfants qui ont besoin de chanter, de vivre, de jouer, de rire, de pleurer, d'espérer...* ». Comment cette interpellation peut-elle orienter notre réflexion ?

Comment cerner ce que peut vouloir dire « la pauvreté des enfants » ? Un examen rapide des outils utilisés actuellement semble nous renvoyer à des problématiques, des indicateurs concernant les ménages, et donc principalement les parents des enfants. Comment ne pas décalquer des modes « de penser la pauvreté » du monde des adultes, sur celui des enfants ? Au défi d'avancer dans une compréhension de ce que cela veut dire « vivre la pauvreté ou l'exclusion » s'ajouterait-il, pour nous adultes, celui de comprendre ce que cela veut dire « vivre une enfance » en ce début de siècle ?

Dans cette partie nous avons donc rassemblé des éléments qui devraient nous permettre dans des échanges et travaux futurs de questionner le sens et les orientations de la mobilisation européenne.

Un premier chapitre introduit le contexte de la problématique « pauvreté des enfants ». Il situe l'ampleur et les thématiques de cette mobilisation dans l'Union européenne et les pays retenus par notre travail exploratoire. Le second chapitre évoque des éléments de compréhension de cette problématique depuis la perspective et les regards des personnes concernées : enfants et parents. Le chapitre 3 s'interroge sur le vécu de « placement » d'une partie des enfants dont les familles sont touchées par la grande pauvreté et l'exclusion. Un chapitre de conclusion provisoire identifie des points de questionnement suscités ou confirmés aux yeux d'ATD Quart Monde par cette première étape exploratoire.

*

*

Chapitre 1 - La mobilisation autour de la question de la « pauvreté des enfants » en Europe

1.a - La « pauvreté des enfants », une préoccupation européenne

Au cours des 15 dernières années, « la pauvreté des enfants » est devenu un sujet de préoccupation. De nombreux rapports institutionnels ou produits par des ONG internationales examinent la situation³³. « Les enfants en situation de pauvreté connaissent souvent des privations disproportionnées, de nombreux désavantages, une santé médiocre et de faibles perspectives scolaires. Les conséquences de la pauvreté sont particulièrement aiguës sur les enfants en bas âge »³⁴.

Si les analyses statistiques qui tentent de quantifier le nombre d'enfants vivant sous certains seuils de pauvreté monétaire peuvent diverger quant à la nature globale de la tendance depuis le début des années 1990³⁵ (augmentation généralisée ou tendances différenciées suivant les pays), les messages convergent néanmoins : dans la conjoncture actuelle, pour les familles, et donc pour leurs enfants, le risque de vivre dans la pauvreté a atteint des niveaux parmi les plus élevés des dernières décennies de la construction européenne.

Les raisons évoquées sont multiples : des taux élevés de chômage et un marché de l'emploi devenu incertain, temporaire et mal rémunéré qui ne cesse de s'accroître, une diversité grandissante des structures familiales allant de pair avec un nombre grandissant de parents isolés et, dans plusieurs pays, un « système social » qui ne répond plus ni aux défis du combat contre la précarisation, ni au soutien efficace des parents. En 1996, 21% des enfants âgés de moins de 18 ans de l'Union Européenne vivaient dans des ménages à bas revenus (comparé à 16% des adultes)³⁶. Cependant, les taux nationaux d'enfants vivant en situation de pauvreté monétaire relative s'établissent entre 5% dans les pays nordiques et 25% au Royaume-Uni. D'après Eurostat, au Luxembourg, en Irlande ou au Royaume-Uni, près de 50 % des enfants couraient en 1996 le risque de vivre dans un ménage à bas revenu.³⁷

Si l'on s'intéresse aux pays qui rejoindront l'Union Européenne en 2004, de nombreux travaux nationaux et internationaux³⁸ soulignent combien les enfants ont considérablement été affectés ces dernières années par la recrudescence de la pauvreté et de l'inégalité des revenus bien que, dans certains pays, ils soient protégés à différents égards par des revenus plus égaux et un héritage de dispositifs et d'attitudes collectives. D'après le récent rapport d'Euronet³⁹, les recherches disponibles suggèrent que, dans l'ensemble, les enfants et les jeunes rencontrent des problèmes similaires à ceux de leurs pairs d'Europe occidentale, « mais d'une ampleur accrue ».

³³ Voir la bibliographie compilée dans le cadre de notre exploration en fin de document. Parmi les plus récents on pourra signaler le document de travail diffusé par l'OCDE en mai 2003 : Brooks-Gunn, Kamerman, Neuman et Waldfogel, « Social Policies, Family Types and Child Outcomes in Selected OECD Countries », OECD social, employment and migration working paper n°6, Mai 2003

³⁴ Rapport OCDE cité ci-dessus, page 9, traduction par ATD Quart Monde de l'original anglais

³⁵ Ibidem, page 10

³⁶ Cela dans 13 Etats membres – source PCM troisième vague à l'exclusion de la Finlande et de la Suède

³⁷ Eurostat, « La pauvreté monétaire », Statistiques en Bref, Thème 3, 12/2000.

³⁸ Voir apport n° 3 préparé en lien avec le présent document (détails en annexe A1)

³⁹ Bennett Fran et Ruxton Sandy, « Inclure les enfants ? Elaboration d'une approche de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants à travers l'Europe », Euronet, 2002, page 31

Ces constats ont été confirmés par la Commission européenne dans son premier rapport conjoint sur l'inclusion sociale établi à l'automne 2001 à la suite de la remise par les Etats membres de leur premier plan d'action national pour l'inclusion sociale. Ce rapport analyse les politiques d'inclusion sociale des gouvernements et décrit la situation et les principaux enjeux des politiques en matière de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'UE, à l'aide d'une batterie commune d'indicateurs sociaux et d'un large éventail d'exemples d'actions entreprises par les États membres. Il confirme que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reste un enjeu majeur pour l'Union européenne. Il reconnaît que 18% de la population de l'UE, soit plus de 60 millions de personnes, sont menacés par la pauvreté ; environ la moitié d'entre elles vivent dans une situation de pauvreté durable. Le rapport souligne que les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les chômeurs et les familles monoparentales sont particulièrement exposés au risque de pauvreté.

Sur le point plus spécifique de l'enfance, citons la synthèse que fait Petra Hölscher au lancement de son travail de recherche pour le compte de la Commission européenne : *« Malgré l'impact de la pauvreté sur les enfants, il subsiste un manque de données statistiques spécifiques et particulièrement d'informations sur la nature multidimensionnelle de la pauvreté des enfants à un niveau transnational. Même à un niveau national ou régional, les données statistiques sont souvent difficiles à comparer parce qu'elles sont en général issues de définitions différentes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il est donc nécessaire de développer des indicateurs communs pour mesurer la pauvreté à un niveau européen. En outre ces définitions de la pauvreté et de l'exclusion sociale se rapportent habituellement aux adultes. Alors que la pauvreté monétaire est mesurée relativement au revenu national médian et sur la base d'un seuil de pauvreté se trouvant habituellement entre 50% et 60%, le concept d'exclusion sociale ouvre la perspective d'une approche multidimensionnelle posant la question de savoir quels indicateurs constituent des barrières à une pleine participation dans la société. En général, les enfants sont considérés pauvres s'ils vivent au sein de familles pauvres et considérés à risque d'exclusion sociale si certaines caractéristiques de leur famille (par exemple parent isolé, immigré, bas niveau d'étude) ou d'eux-mêmes (par exemple un handicap) les placent en situation désavantageuse. Par ailleurs, les conceptualisations de la pauvreté et de l'exclusion sociale relatives aux jeunes (adolescents, jeune adultes) sont rares.*

Les enfants qui grandissent dans un ménage à bas revenu sont considérés « en risque ». La pauvreté financière n'est souvent qu'un élément d'une situation de privation et de précarité à bien des égards qui a un impact sur le développement des enfants et limite leur possibilité de participation. Des problèmes de santé, une faible réussite scolaire, une estime de soi fragile, un mal-être et des difficultés de comportement accompagnées de contacts sociaux réduits comptent parmi les réalités qui affectent les enfants en situation de pauvreté plus souvent que leurs pairs plus fortunés. Elles limitent leurs chances pour le futur. D'un autre côté, des enfants ou des jeunes révèlent leur capacité de résilience, ils ont du ressort et orientent leur vie avec « succès » malgré la pauvreté et des situations de vie difficiles. Les recherches sur ces « résiliences » montrent que ces enfants et ces jeunes, bien qu'ayant à faire face à un ensemble de difficultés, font usage de ressources personnelles ou sociales qui leur permettent de faire face et de se prévenir de l'exclusion sociale. Le travail d'identification de ces facteurs positifs oriente la réflexion sur les moyens et les pratiques de prévention et d'« empowerment ». »⁴⁰

Cette courte synthèse rassemble ici de nombreuses analyses qui seront évoquées dans le présent document. Le constat d'une situation de précarité et d'avenir compromis pour de nombreux enfants est clairement établi ; de nombreux rapports vont aussi signaler que les outils de perception et de compréhension restent limités, sur le plan national comme dans un cadre comparatif transnational.

⁴⁰ Hölscher Petra, University of Dortmund, « A thematic study using transnational comparisons to analyse and identify what combination of policy responses are most successful in preventing and reducing high levels of child poverty – project design 03.2003 – 12.2003, commissioned by the European Commission, DG “Employment and Social Affairs”, March 2003

Nous reviendrons plus longuement sur cette question ultérieurement. On peut rappeler ici qu'un seul des 18 indicateurs communs⁴¹ retenus dans le domaine de l'inclusion sociale par les Etats membres au Conseil Européen de Laeken (décembre 2001) est directement lié à un vécu de l'enfance. Il s'agit du taux de sortie de l'école sans qualification.

Ainsi la situation des enfants préoccupe, et dès le sommet de Nice de décembre 2000, lorsque les États membres se sont engagés à développer leurs priorités politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de quatre objectifs communs, la lutte contre la pauvreté des enfants est clairement identifiée comme une cible prioritaire dans le cadre des « groupes les plus vulnérables ».

Résumé des objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptés⁴² au sommet européen de Nice en décembre 2000

1. Promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et aux services :

- . accès à un emploi durable et de qualité pour les plus vulnérables (développement de parcours d'accompagnement vers l'emploi, de gardes d'enfants, de l'économie sociale, prévention des ruptures professionnelles)
- . garantie de ressources permettant de vivre dans la dignité
- . accès à un logement décent
- . accès aux soins de santé
- . accès à l'éducation, la justice, la culture, le sport et les loisirs.

2. Prévenir les risques d'exclusion :

- . veiller à l'accès de tous aux nouvelles technologies de l'information
- . éviter les ruptures telles que le surendettement, l'exclusion scolaire ou l'expulsion d'un logement
- . préserver les solidarités familiales.

3. Agir pour les plus vulnérables :

- . favoriser l'intégration sociale des personnes en situation de pauvreté persistante
- . éliminer la pauvreté des enfants
- . développer des actions globales dans les territoires confrontés à l'exclusion.

4. Mobiliser l'ensemble des acteurs :

- . promouvoir la participation et l'expression des personnes en situation d'exclusion
- . assurer l'intégration de la lutte contre les exclusions dans l'ensemble des politiques
- . mobiliser les autorités publiques aux niveaux national, régional et local
- . adapter les services administratifs et sociaux aux besoins des personnes en situation d'exclusion
- . promouvoir le partenariat entre les acteurs publics et privés, notamment les partenaires sociaux, les organisations non-gouvernementales et les organisations de services sociaux
- . encourager la responsabilité et l'action de tous les citoyens dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- . favoriser la responsabilité sociale des entreprises.

⁴¹ Pour plus d'informations sur les 18 premiers indicateurs communs, voir Dennis et Guio, Eurostat, « Pauvreté et exclusion dans l'Union Européenne après Laeken - partie 1 et 2 », Statistiques en Bref, Thème 3, 9/2003

⁴² Le résumé présenté ici a été rédigé par ATD Quart Monde. Le texte officiel des objectifs ainsi que leur légère révision en décembre 2002 en vue de la préparation des deuxièmes plans d'action nationaux sont disponibles sur l'Internet http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/index_fr.htm

Depuis plusieurs années également, des réseaux européens d'ONG centrés sur les problématiques de l'enfance ou des droits de l'enfant, tels que Euronet⁴³ ou le Forum européen pour le bien-être de l'enfance (EFCW)⁴⁴ par exemple, se mobilisent pour faire inscrire de manière plus précise des objectifs et des engagements spécifiques pour l'avenir de tous les enfants. Ces deux réseaux ont notamment organisé en janvier 2002 une conférence commune intitulée « La pauvreté des enfants en Europe : nos enfants, notre pauvreté » afin de présenter les travaux évoqués ci-dessous et d'appeler les acteurs de l'Union Européenne à se mobiliser davantage pour mettre les enfants au cœur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Avec le soutien de la Commission Européenne, Euronet a réalisé et diffusé en 2002, un rapport intitulé « Inclure les enfants ? Elaboration d'une approche de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants à travers l'Europe ». Ce rapport que nous citerons à différentes reprises analyse les données disponibles à l'échelon de l'UE en matière de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants. Il dresse également une comparaison des engagements vis-à-vis des enfants des différents Etats membres dans le cadre des premiers PAN/incls.

La lutte contre la pauvreté des enfants dans les premiers plans d'action nationaux (2001-2003)

Nous reprenons ici des éléments de l'analyse effectuée par Euronet dans son rapport « Inclure les enfants ».

En réaction au niveau élevé de pauvreté parmi les enfants, le Royaume-Uni aborde spécifiquement le défi de la pauvreté des enfants dans son plan d'action. Il adopte une stratégie par étapes qui met en évidence que le fait d'être précocement défavorisé, a des répercussions tout au long de la vie.

La Suède met également dans son plan l'accent sur les enfants sans pour autant dénominer des taux élevés de mineurs en situation de pauvreté.

Les Pays-Bas soulignent que le risque de pauvreté pour ses enfants est supérieur à la moyenne.

Au Luxembourg, le plan annonce une étude relative aux familles avec un et deux revenus et aux familles monoparentales, en vue du réajustement éventuel des niveaux relatifs d'allocations.

Le Portugal met en lumière dans son plan le décrochage scolaire précoce et le niveau peu élevé de qualification en comparaison avec la moyenne européenne, mais n'examine pas la pauvreté des enfants et l'exclusion sociale de manière approfondie.

La France met l'accent sur l'importance de ses politiques familiales. Le plan reconnaît qu'un des principaux groupes de personnes vulnérables par rapport à la pauvreté et l'exclusion sociale est celui des enfants de moins de 15 ans vivant dans des ménages pauvres.

La Grèce constate dans son plan un risque de pauvreté pour les enfants inférieur à celui pour les personnes âgées par exemple. Les auteurs du plan s'interrogent : les femmes reporteraient-elles leur grossesse jusqu'au moment où elles peuvent se le permettre ? Ce pays attire également l'attention sur l'impact probable du changement des modèles familiaux sur la définition des aides futures.

Le Forum européen pour le bien-être de l'enfance (EFCW), qui constitue un réseau d'organisations non-gouvernementales consacrées à l'enfance à travers l'Europe, a mené lui aussi un travail de rassemblement de données au cours des dernières années. Dans le cadre du projet « L'éradication de

⁴³ Voir www.europeanchildrensnetwork.org

⁴⁴ Voir www.efcw.org

la pauvreté chez l'enfant : une réalité ou une fiction ? », ce Forum a réuni cinq organisations issues chacune d'Etats membres différents (Finlande, Belgique, Irlande, Grèce et Royaume Uni). Le projet, mené de mars 2001 à juin 2002, réalisé avec le soutien de la Direction Générale de l'emploi et des affaires sociales à la Commission Européenne, a donné lieu à un rapport présenté lors de la conférence en janvier 2002⁴⁵.

Ce sont là quelques signes de l'ampleur prise par la mobilisation au sein de l'Union européenne. Plus récemment encore, lors de la première table ronde européenne pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale organisée par la présidence danoise de l'Union en octobre 2002, un atelier est spécifiquement consacré à la question de la pauvreté des enfants et de leur famille (voir encadré ci-dessous). Par ailleurs, dans le cadre du programme d'action communautaire (2002-2006) qui vise à encourager la coopération entre les États membres dans la lutte contre l'exclusion sociale, de nombreux projets soutenus par la Commission aborderont la problématique de la pauvreté des enfants. Dans le second volet concernant les échanges transnationaux visant à favoriser la coopération politique et l'apprentissage réciproque, hormis le projet dans lequel s'inscrit le présent document, on notera, entre autres, les travaux pilotés par le réseau allemand AWO (Arbeiterwohlfahrt Verband) et intitulés « Un lobby pour les enfants – pour l'inclusion sociale des enfants en Europe »⁴⁶ ou ceux concernant la situation des familles avec jeunes enfants portés par Home Start International⁴⁷.

Conclusions de l'atelier « Lutter contre la pauvreté des enfants et des familles »

Première table ronde européenne pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Aarhus – 17 et 18 octobre 2002

Nous vous présentons ci-dessous le résumé des conclusions de l'atelier « Lutter contre la pauvreté des enfants et des familles » telles qu'elles ont été présentées en plénière de clôture le 18 octobre et rassemblées dans la « newsletter » de novembre 2002 du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN).

1. Privilégier la lutte contre la pauvreté des familles et des enfants

La pauvreté s'hérite de génération en génération et les changements démographiques structurels, le nouveau rôle de la famille et le marché du travail peuvent déboucher sur de nouvelles menaces.

2. Identifier les groupes à risques

Puisque les statistiques générales basées sur le revenu cachent la complexité du problème, nous devons dépasser cet écueil et identifier quels sont les groupes d'enfants confrontés à des difficultés particulières, comme les enfants d'origine ethnique minoritaire, les enfants vivant dans des familles monoparentales, les enfants handicapés, etc...

3. L'efficacité des dépenses sociales élevées et des politiques globales

La pauvreté des enfants est moins élevée dans les pays qui consacrent des dépenses sociales élevées pour les enfants et les familles. Si les ressources financières sont nécessaires, elles ne suffisent pas. Les politiques destinées aux enfants et aux familles doivent garantir un revenu approprié aux familles avec enfants, par le biais des allocations familiales, mais également en améliorant l'accès à un emploi de qualité, l'accès à l'enseignement et le rôle des écoles, l'accès à des services clés comme la santé et le logement, sans oublier la culture, le sport et les loisirs.

⁴⁵ Voir rapport de la conférence disponible sur le site internet www.efcw.org

⁴⁶ Voir www.lobby-for-children.org

⁴⁷ Voir www.home-start-int.org et pour plus d'informations sur ces programmes d'échange, voir : http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/index_fr.htm

4. Accroître l'autonomie des femmes

Les politiques qui renforcent l'égalité entre les hommes et les femmes et qui contribuent à l'autonomie des femmes jouent un rôle central dans la lutte contre la pauvreté des enfants. Il s'agit, notamment, d'améliorer l'accès des mères à un emploi stable, flexible et bien rémunéré, à des services d'accueil de jour de qualité et abordables, et d'assurer un meilleur partage des responsabilités entre les hommes et les femmes.

5. Prêter une attention particulière aux enfants immigrants

La prochaine tranche des Plans d'action nationaux devrait aborder de manière spécifique cette question, en évaluer les tendances et permettre une collecte de données plus fiables. Dans les réponses politiques, il conviendra de privilégier le rôle des écoles et des autres institutions afin qu'elles deviennent des espaces dynamiques et multiculturels.

6. Lutter de manière plus systématique contre la pauvreté des enfants et des familles dans la prochaine tranche des PAN

Il faudra donner aux Etats membres une orientation claire et précise en matière de lutte contre la pauvreté des enfants, en mettant l'accent sur les droits des enfants et en se dotant d'indicateurs et de cibles qui refléteront de manière appropriée la position des enfants.

7. Privilégier le niveau local et la qualité des services

Les programmes devront également être mis en œuvre, à l'échelon local, d'une manière coordonnée, flexible, axée sur les besoins des enfants et qui reconnaîtra l'existence d'obstacles culturels et symboliques.

Pour conclure ce bref premier aperçu de la mobilisation récente autour de la question « pauvreté des enfants » au sein de l'Union européenne, on pourra d'une part rappeler que les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe se sont conclus en juin 2003 par l'inscription dans le projet de traité constitutionnel d'un objectif de protection des droits de l'enfant pour l'Union. Cette proposition fait entrer la question de l'enfance et des enfants dans les textes des traités européens, et est soutenue par de nombreux réseaux mobilisés autour de la question des droits de l'enfant. Ces derniers déploraient en effet la « quasi-invisibilité » des enfants dans les traités existants. Dans l'état actuel des choses et avant les travaux de la Conférence intergouvernementale du second semestre 2003, le projet de texte⁴⁸ fait une référence directe à la protection des droits de l'enfant dans des interventions internes et externes de l'Union (article 3.3 et 3.4).

D'autre part, au plan international, à la suite du Sommet mondial pour les enfants de 1999 et de la Session extraordinaire des Nations unies consacrée aux enfants organisée en mai 2002 à New York, l'engagement pris à l'échelle mondiale concerne l'ensemble des pays de l'Union européenne et les pays candidats : « Nous, les chefs d'Etat et de gouvernement et représentants d'Etat participant à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (...) sommes résolus à saisir cette occasion sans précédent de changer le monde pour les enfants et avec eux. » Un plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » a été adopté pour améliorer la situation des enfants d'ici 2012. Il retient trois priorités : donner un bon départ dans la vie aux jeunes enfants, assurer un enseignement de qualité à chaque enfant, et donner la possibilité à tous les enfants, et aux jeunes en particulier, de participer pleinement au développement de la société⁴⁹. La première étape de cette démarche sera la rédaction à l'échéance de la fin de l'année 2003 de plans d'action nationaux en faveur des enfants.

⁴⁸ Projet de texte de la partie 1 du traité tel qu'il a été transmis par la Convention le 18 juillet 2003 au Président du Conseil à Rome

⁴⁹ Voir particulièrement à ce sujet, l'apport n°4 préparé en lien avec le présent document (détails en annexe A1)

1.b - La « pauvreté des enfants » en débat : quelle mobilisation au niveau national ?

Comment se décline concrètement la mobilisation contre la « pauvreté des enfants » constatée au niveau de l'Union européenne dans ses différents Etats membres et dans les pays candidats ? C'est ce que nous voudrions rapidement évoquer dans ce point. Il ne s'agira bien évidemment que d'un survol, mais les informations rassemblées dans cette phase exploratoire laissent apparaître des différences importantes selon les pays.

A - La mobilisation autour des droits de l'enfant

Notons tout d'abord qu'une première référence pour aborder la situation des enfants dans les pays européens peut être les rapports réguliers soumis par les Etats signataires de la Convention des droits de l'enfant. Ces rapports ainsi que des rapports « alternatifs » réalisés par des ONG sont accessibles via de nombreux sites sur l'Internet. Ils témoignent d'une mobilisation générale et diversifiée pour les enfants dans l'élan de l'adoption de la Convention en 1989. Le lecteur pourra par exemple consulter le site très complet www.crin.org. Nombre de ces rapports ont été consultés lors de la préparation du présent document et seront cités. L'examen à Genève du rapport de certains pays retenus s'est déroulé ces toutes dernières années (2002 ou 2003). C'est le cas notamment de la Belgique, l'Italie, la Pologne, la Roumanie ou le Royaume-Uni.

Ces rapports, fait nouveau pour les pays occidentaux fondateurs de l'UE, évoquent de plus en plus la question du niveau de vie des enfants et plus généralement des situations de pauvreté qu'ils connaissent (notamment en lien avec les articles 26, « le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social » et 27, « le droit de l'enfant à l'éducation (...) sur la base de l'égalité des chances » de la Convention)⁵⁰.

C'est le cas par exemple en Belgique où il est souligné « l'existence, dans un pays riche comme la Belgique, de familles qui n'ont pas les moyens financiers suffisants auxquels elles ont droit pour élever leurs enfants »⁵¹. Ou encore de l'Italie où les ONG du « troisième secteur » souligne que « Jusque récemment, il était impossible de déterminer avec exactitude le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté en se référant aux statistiques officielles de l'administration italienne⁵². En effet, les seules données disponibles concernaient la pauvreté dans les familles comptant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans. Quoique incomplètes, ces informations suffisaient à montrer combien le degré de pauvreté chez les enfants était significatif. (...) Aucune étude officielle n'a été entreprise concernant la qualité de vie générale des enfants en Italie, bien que des enquêtes aient été menées par différentes agences sur les conditions économiques des enfants ou de leur famille d'origine (en fonction de leurs revenus ou de leur consommation), sur la sécurité sociale, sur les conditions sanitaires, sur l'accès aux services de santé, etc. L'adoption de la loi 285/97 constitue une avancée considérable car, pour la première fois en Italie, elle introduit l'idée d'une assistance qui tienne compte des différents aspects de la vie des enfants. »⁵³

⁵⁰ Le texte intégral en français de la Convention relative aux droits de l'enfant est disponible à l'adresse http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/k2csrc_fr.htm

⁵¹ Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, « L'application en Belgique de la Convention Internationale des droits de l'enfant », Actes de la journée d'étude, page 28, 21 juin 2002

⁵² Istat, juillet 2001.

⁵³ Traduction par ATD Quart Monde à partir de la version en anglais d'octobre 2002 de « Les droits de l'enfant en Italie : perspectives du troisième secteur », élaboré par le Groupe de travail sur les droits de l'enfant et publié grâce au soutien et à la coordination de Save the Children Italie, Rome, novembre 2001.

B - Est-on mobilisé autour de la question de « la pauvreté des enfants » ? Un regard sur les pays retenus

Dans le cadre de notre exploration nous avons tenu à rassembler des éléments nous permettant d'appréhender la façon dont la question de la « pauvreté des enfants » était abordée dans les dix pays retenus. Ce tour d'horizon, pays par pays, est développé dans l'apport n° 1 rédigé en complément à ce document. Nous tenterons ici de résumer rapidement quelques éléments rassemblés au terme de ce survol.

Dans l'ensemble des pays explorés, nous découvrons soit une affirmation forte d'une mobilisation, soit une réelle émergence ou ré-émergence d'une approche par le biais de l'enfance, des questions de pauvreté et d'exclusion.

Parmi les pays retenus, déjà membres de l'Union, c'est le Royaume-Uni qui s'inscrit le plus ouvertement dans cette mobilisation. Nous l'avons déjà évoqué, il figure parmi les pays industrialisés qui affichent les plus forts taux de pauvreté des enfants et en 1999, le Premier ministre Tony Blair engageait son gouvernement et le pays à éradiquer la pauvreté infantile en l'espace d'une génération (20 ans) et à la réduire de moitié en dix ans.⁵⁴ De nombreux auteurs⁵⁵ soulignent la détermination affichée face à ces objectifs en rappelant l'engagement fort du ministère des Finances à ce sujet. Les réponses politiques à la pauvreté des enfants apparaissent de ce fait dans de nombreux domaines distincts de la politique du gouvernement britannique. On notera ici notamment la mise en place du programme Sure Start⁵⁶ et des fonds pour l'enfance (Children's Funds). De manière générale, des rapports institutionnels, scientifiques ou militants sur la pauvreté se centrant sur la situation, le vécu ou les perspectives d'avenir des enfants sont très régulièrement publiés et largement commentés dans la presse. A titre d'exemple, on citera le tout récent rapport⁵⁷ de l'ONG *Save the Children* et du Centre de recherche en politique sociale de l'université de Loughborough intitulé « Les enfants les plus pauvres de Grande-Bretagne » et lancé début septembre 2003. Ce rapport souligne à nouveau l'ampleur et la persistance de la grande pauvreté chez les enfants et le lien évident entre les plus bas revenus, les privations et l'exclusion sociale. Les enfants en très grande pauvreté vivent dans le manque, non seulement en termes financiers mais aussi en termes de possibilités, d'attentes et de bien-être émotionnel. Ce rapport est un signe parmi d'autres de la mobilisation à laquelle participe également la campagne « End Child Poverty » (Mettons fin à la pauvreté des enfants). Lancée en 2001, cette campagne réunit plusieurs ONG travaillant auprès des enfants et des familles qui vivent dans la pauvreté ou les représentant. Les organisations impliquées⁵⁸ souhaitent sensibiliser l'opinion à la situation de pauvreté vécue par des enfants dans le pays et à ses effets. La campagne veut aussi convaincre le gouvernement britannique d'accélérer le processus d'enrayement de la pauvreté chez les enfants. Elle invite l'ensemble des acteurs d'une communauté à jouer un rôle actif dans cette mobilisation.

⁵⁴ C'est le second des quatre objectifs prioritaires du ministère du Travail et des Pensions.

Voir www.dwp.gov.uk/aboutus/index.htm#objectives.

⁵⁵ Ainsi, Mickelwright écrit : « L'importance de cette tâche au sein des priorités du gouvernement est illustrée par le rôle majeur joué par le ministre des Finances Brown, qui a dit de la pauvreté des enfants qu'elle était une « égratignure sur l'âme de la nation ». Lutter contre la pauvreté des enfants ne doit pas être reléguée aux seuls ministères 'sociaux' » in Actes du colloque « enfants pauvres en France », Cerc, France, 2003

⁵⁶ Voir le chapitre 9 pour plus de détail sur Sure Start et apport n° 2 pour le Children's Fund

⁵⁷ Adelman, Ashworth et Middleton « Britain's Poorest Children : severe and persistent poverty and exclusion », Save the Children UK, Londres, 2003

⁵⁸ Voir www.ecpc.org.uk

Cet élan britannique notamment dans le domaine de la recherche n'est pas sans impact sur la mobilisation d'autres pays. C'est notamment le cas de la France où un récent colloque « Les enfants pauvres en France », réunissant chercheurs et experts démographes, économistes ou sociologues, mais aussi des acteurs de terrain, s'est inscrit clairement dans le sillage des dynamiques existantes depuis plusieurs années dans certains pays anglo-saxons. Ce fut l'occasion de la publication de nombreuses premières recherches quantitatives⁵⁹ sur la question et d'articles dans les médias. Ce colloque n'est pas le seul signe d'une nouvelle approche de la problématique « pauvreté et exclusion » à partir de la situation des enfants. Ainsi en janvier 2003 par exemple, la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion de la Région Rhône Alpes (MRIE) organisait elle aussi un colloque intitulé « Prévenir l'exclusion dès l'enfance ». Dans un bref compte rendu⁶⁰ de ce colloque, Luce Dupraz soulignera que la prévention dans le domaine de l'enfance est pour l'instant absente des textes de la loi d'orientation française relative à la lutte contre les exclusions de 1998. Pourtant les 200 acteurs réunis à cette occasion ont évoqué plusieurs pistes importantes de nécessaires investissements : un droit à l'accueil pour tous les jeunes enfants, un appui renforcé des parents, une attention aux périodes de transitions ou de vulnérabilité de l'enfance, une priorité à l'ouverture culturelle et artistique et enfin une transformation des pratiques professionnelles vers des approches de réciprocité et de partenariat avec les parents.

Si nous avons relevé en France la stimulation provoquée par les engagements britanniques, nous constatons également dans d'autres pays l'importance de « facteurs internationaux » dans le paysage des débats sur la question de la pauvreté des enfants. C'est le cas pour l'Allemagne à la suite de la publication de l'enquête PISA de l'OCDE. Dans ce pays, la situation économique actuelle force un débat longtemps resté difficile sur la « pauvreté ». Même si la République fédérale dispose d'un outil régulier⁶¹ de suivi de la situation des enfants, « le rapport sur l'enfance et la jeunesse », qui présente régulièrement depuis plusieurs années l'ampleur d'une pauvreté monétaire touchant enfants et familles, la récession économique et la montée du chômage que connaît le pays ne permet plus d'éluder les difficultés liées à la précarité. Dans ce nouveau contexte, la publication au début de l'année 2002 des résultats de l'enquête PISA⁶² menée par l'OCDE sur l'efficacité des systèmes scolaires dans différents pays a servi de révélateur. Cette enquête positionnant l'Allemagne en bas de tableau a fait l'effet d'une bombe dans le pays qui s'est alors mobilisé autour des défis posés au système éducatif. Elle a contribué à mettre sur le devant de la scène la thématique « pauvreté des enfants » dans le contexte de l'éducation et de la scolarité. C'est ainsi que des études⁶³ liant des questions de pauvreté et d'éducation publiées en 2000 et 2003 par l'ISS (Institut für Sozialarbeit und Sozialpädagogik e.V.) à la demande de la Fédération AWO (Arbeiterwohlfahrt Verband) ont eu un écho important dans le pays. Elles ont

⁵⁹ A l'initiative d'organismes institutionnels d'observation de la société française (Centre d'Etude sur les Revenus et la Consommation, Commissariat Général du Plan, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques DRESS, INSEE...) s'est tenu en mars 2003 un colloque « Les enfants pauvres en France ». Les actes sont disponibles sur <http://www.cerc.gouv.fr/meetings/colloquemars2003/programme.doc>.

⁶⁰ Dupraz Luce, « « Prévenir l'exclusion dès l'enfance - Quelques conclusions du colloque de Valence », in La lettre de la MRIE, n° 5, mars 2003, Lyon, France

⁶¹ Cet outil est mis en avant comme une « bonne pratique » dans les conclusions du récent document de travail de l'OCDE : Brooks-Gunn, Kamerman, Neuman et Waldfogel, « Social Policies, Family Types and Child Outcomes in Selected OECD Countries », OECD social, employment and migration working paper n°6, Mai 2003

⁶² Enquête PISA : trente deux pays, de tous les continents, dont l'ensemble de ceux appartenant à l'Union européenne, ont participé, en mai 2000, sous l'égide de l'OCDE, à la première partie de l'opération baptisée « Programm for International Student Assessment ». Cette enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique, culture scientifique. La compréhension de l'écrit constitue la dominante du premier volet dont les résultats ont été rendus publics en 2002.

⁶³ Hock, B, Holz, G et Wüstendörfer, W, « Gute Kindheit - Schlechte Kindheit? Armut und Zukunftschancen von Kindern und Jugendlichen in Deutschland. Abschlussbericht zur Studie im Auftrag des Bundesverbandes der Arbeiterwohlfahrt, Frankfurt/Main, Allemagne, 2000; Holz, G et Skoluda, S, « Armut im frühen Grundschulalter. Abschlussbericht der vertiefenden Untersuchung zu Lebenssituation, Ressourcen und Bewältigungshandeln von Kindern im Auftrag des Bundesverbandes der Arbeiterwohlfahrt, Frankfurt/Main, Allemagne, 2003.

conduit l'AWO et l'ISS à s'engager dans un projet d'échange européen déjà évoqué et intitulé : « Un lobby pour les enfants »⁶⁴. Ce projet appelle notamment l'Allemagne à se mobiliser pour l'avenir de ses enfants.

Si en Belgique, évoquer « les enfants » renvoient aujourd'hui encore aux mobilisations qui ont fait suite à « l'affaire Dutroux » (lutte contre la maltraitance et la disparition d'enfants), c'est plus généralement en termes de « droits de l'enfant » et de participation des enfants que le pays se mobilise. L'enquête PISA y a également suscité des débats en mettant en évidence l'écart important entre les « bons » élèves et les « moins bons ». Le nombre de ces derniers, majoritairement issus de milieux défavorisés et populaires, était parmi les plus élevés et leurs performances étaient parmi les plus basses des pays européens. Plus récemment, des débats directement centrés sur la question de la pauvreté des enfants voient le jour et le gouvernement a récemment commandité une enquête sur la mendicité des enfants, dans le cadre d'une réalité qui touche de plus en plus de pays de l'Union, à savoir la présence de mineurs migrants isolés, souvent en situation irrégulière, sur leur territoire⁶⁵.

Dans des pays où soit la pauvreté (par exemple la Suède), soit « les enfants » (par exemple l'Italie ou l'Espagne) n'étaient pour un temps pas le cœur d'engagements ou de débats prioritaires, les dernières années ont été l'occasion d'évolutions. Au Luxembourg, si, à ce jour, la « pauvreté des enfants » ne semble pas être l'objet de mobilisations ciblées, un rapport récent⁶⁶ souligne que les classes d'âge les plus jeunes présentent la proportion de personnes en situation de pauvreté monétaire la plus importante (18 % des moins de 15 ans vivent dans un ménage à bas revenu).

En Espagne, « les politiques destinées aux enfants semblent avoir disparu du devant de la scène » expliquent des chercheurs⁶⁷ en 2001. Ils rappellent notamment que leur pays est le pays de l'Union européenne qui dispose par exemple des plus faibles allocations de revenu pour les nouveaux-nés⁶⁸. Si ce constat est confirmé par la plate-forme des organisations pour les enfants⁶⁹, cette dernière signale également un certain nombre d'avancées comme l'adoption en 1996 d'un plan d'action pour l'enfance. Par ailleurs, de nombreux travaux et initiatives se sont développés à partir d'acteurs mobilisés autour de l'enfance. On retrouve une évolution semblable en Italie, où aborder aujourd'hui la question de l'enfance, c'est d'abord prendre la mesure d'une crise démographique importante. Certains acteurs diront que « le pays ne se reproduit plus ». Un grand débat « familial » est donc ouvert actuellement. Mais notons, comme le fait Valerio Ducci dans un document⁷⁰ du centre Innocenti de l'Unicef, qu'avec une loi de 1997, le gouvernement italien s'est engagé à adopter tous les deux ans un programme consacré aux enfants et aux adolescents (plan d'intervention pour la sauvegarde des droits et du développement des enfants durant leurs années formatrices). Cette « nouvelle » obligation fut considérée au moment du vote de la loi « d'une importance civique et culturelle extraordinaire », car

⁶⁴ Voir www.lobby-for-children.org

⁶⁵ L'immigration des mineurs non accompagnés est un phénomène « croissant et préoccupant » selon l'OCDE (rapport annuel 2002 – www.oecd.org). Selon les estimations du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU, pour 15 pays d'Europe le nombre de mineurs demandant asile est passé de 12 000 à 16 000 entre 1998 et 2000.

⁶⁶ « Regards sur la pauvreté au Grand-Duché du Luxembourg » - Éléments de réflexion et de débat – Caritas Luxembourg, Les Cahiers Caritas n°1, 2002

⁶⁷ Fernández del Valle & Casas, « Child residential care in the Spanish social protection system », International Journal of child and family welfare, Vol 5, N° 3, ACCO, Belgique, septembre 2002

⁶⁸ Une note « La protection sociale : les prestations familiales en espèces en Europe » (Gérard Abramovici, juillet) diffusée par Eurostat (Statistiques en bref, Thème 3 – 19/2003) vient confirmer ce constat en relevant pour l'Espagne le plus faible niveau de prestations en espèces. La note signale aussi que ces prestations sont actuellement en forte hausse suite à une revalorisation des barèmes et rappelle qu'en Espagne plus de 65% des prestations familiales sont fournies en « nature » (accueil de jours des enfants, hébergement, biens et services fournis...)

⁶⁹ Ignacio Baño Ona, Muriel Brihuega Álvarez, Manuela Macía Ovalle, Rapport additionnel au Comité des droits de l'enfant pour l'Espagne, Platform of Children Organizations, version en anglais, 2001

⁷⁰ Ducci Valerio, « Children in institutions : the beginning of the end – on Italy », Innocenti Research Centre, 2003

c'était la première fois qu'un plan général de cette nature était mis en place avec un calendrier défini. Concernant la question de la pauvreté des enfants, le Rapport de la Commission italienne d'enquête sur l'exclusion sociale au sujet des politiques menées de 1997 à 2001 contre la pauvreté, rédigé en 2002 par Chiara Saraceno aborde la questions des mineurs en Italie. Dans l'introduction du document il est noté que l'Italie présenterait, avec le Royaume-Uni, l'un des taux le plus élevé de pauvreté chez les enfants.

En Suède, c'est dans un contexte d'immigration importante que la question de la pauvreté des enfants est posée. Au début des années 2000 « Save the Children Suède » s'est mobilisé dans le cadre d'une campagne : « Inclus-moi, compte sur moi ». La campagne a duré plus d'un an et a attiré l'attention du public sur la discrimination des enfants en Suède. Dans le cadre de cette mobilisation, l'ONG a aussi produit différents rapports⁷¹ qui établissaient notamment qu'environ 296 000 enfants connaissaient une situation de pauvreté monétaire en 2000⁷², soit 14 000 de plus qu'en 1991, et que le risque de pauvreté monétaire était quatre fois plus important pour un enfant d'origine étrangère que pour un enfant d'origine suédoise.

Terminons en évoquant la situation de la Pologne et de la Roumanie. Rappelons tout d'abord que dans le présent travail exploratoire, nous avons tenu à découvrir comment les problématiques qu'ATD Quart Monde avait pu travailler depuis de nombreuses années en Europe de l'Ouest, se posaient dans les pays de l'Europe centrale qui entreront dans l'Union. ATD Quart Monde souhaite avant tout créer des opportunités pour se lier à des acteurs de ces pays qui ont, eux aussi, une histoire d'engagement durable de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Si donc nous développons ici la situation dans deux pays (Pologne et Roumanie), nous voulons rester très prudents sur nos propos. Nous comptons sur les échanges des années à venir avec de tels acteurs pour préciser et valider les réflexions que nous pourrions développer ici.

Dans un ensemble de 23 pays de l'Europe centrale et orientale, « la Pologne a le niveau le plus élevé de pauvreté monétaire relative des enfants après ajustement per capita (28 % pour les enfants de 0 à 15 ans)⁷³, et l'une des situations les moins élevées en terme de niveau de pauvreté absolue (30 % d'enfants de 0 à 15 ans en dessous du niveau de ressources de 4,30 US \$ par jour⁷⁴ ». Cette évaluation que l'on trouve dans le huitième rapport régional de suivi du projet Monee de l'Unicef⁷⁵ est confirmée par des chiffres différents, mais aussi significatifs de l'ampleur de la question. Le rapport alternatif⁷⁶ de 2002 au Comité des Droits de l'Enfant souligne que l'étendue de la pauvreté en Pologne augmente, que la moitié des personnes touchées par la pauvreté sont des enfants⁷⁷ et que la différence de situation entre les régions urbaines et rurales grandit de manière inquiétante. Par ailleurs, peu d'Européens ignorent que la situation des enfants en Roumanie est difficile. Lors de la chute de Ceausescu, à la fin de 1989, l'entrée dans le pays des médias internationaux qui ont diffusé au monde entier des informations sur les conditions de vie des enfants des « orphelinats » roumains⁷⁸ conditionnera beaucoup la perception en Europe de l'ouest de la situation en Roumanie. Après plus de douze années de transition, et malgré de nombreux efforts des forces vives du pays, la Roumanie arrive difficilement à transformer ce regard. L'évolution récente de la situation ne contribue pas à rendre visible les initiatives. La population en situation de pauvreté est passée de 4 à 7 millions en très peu de

⁷¹ Save the Children Suède, « Child poverty in Sweden 2000 », 2002

⁷² Ce rapport utilise des indicateurs suédois, notamment un indicateur de « bas revenus » qui situe le taux de pauvreté des enfants à 18 % des mineurs. L'usage des indicateurs classiques européens (50 % du revenu médian) réduit de 4 à 5 fois ce taux.

⁷³ 21,4 % pour la Roumanie par exemple

⁷⁴ La Roumanie présente 76 % des enfants sous ce niveau.

⁷⁵ Voir apport n° 3 préparé en lien avec le présent document (détails en annexe A1)

⁷⁶ Polish Forum's for the child's right, Rapport alternatif pour le Comité des droits de l'enfant, Cracovie, Pologne, 2002

⁷⁷ Données du Bureau officiel des statistiques in Rapport alternatif pour le Comité des droits de l'enfant

⁷⁸ Voir apport n° 3 préparé en lien avec le présent document (détails en annexe A1)

temps⁷⁹. La dégradation des conditions socio-économiques du pays a fait passer le taux d'enfants en situation de pauvreté monétaire d'environ 25% en 1995 à près de 43% en 2000⁸⁰. 80 % des familles de plus de 3 enfants sont en situation de pauvreté et rassemblent à elles seules la moitié des enfants roumains. Pour autant le pays cherche à répondre à ces défis dans un contexte national, comme en témoigne la suspension des adoptions internationales qu'il a décidée depuis l'année 2000.

C - Un nouvel élan : vers quelles opportunités pour les enfants et les parents concernés ?

Le rapide parcours européen que nous venons de réaliser, résumé de l'apport n°1, mériterait bien évidemment des développements plus détaillés que nous n'avons pu aborder dans cette phase exploratoire. Au-delà des différences nationales, il met bien en évidence une mobilisation croissante qui place l'enfant au cœur de la thématique « lutte contre la pauvreté et l'exclusion ». Cet élan est le fruit d'une conjonction d'éléments qu'il serait intéressant d'analyser avec plus de précision : place et autonomisation de l'enfant-sujet dans nos sociétés, action durable et constructive des défenseurs des droits des enfants, situation socio-économique aggravée pour de nombreux enfants et familles, mobilisation de pays anglo-saxons et notamment au Royaume-Uni qui diffusent leur préoccupation via les travaux et échanges scientifiques, contextes nationaux spécifiques...

Devant cette réalité européenne, cet élan constaté, une question vient alors rapidement se poser : comment les enfants et les parents concernés par cette mobilisation renouvelée, une mobilisation qui se traduit par des efforts de recherches et d'analyse, des mesures politiques et de nouveaux programmes d'action, vont-ils pouvoir participer à cet élan ? Comment pourront-ils être acteurs de cet élan quand depuis trop longtemps, pour les plus fragilisés, ils ont été simple objet de mesures et d'interventions changeantes ? Comment faire pour que cette mobilisation rejoigne effectivement l'essentiel des aspirations des parents en grande pauvreté, qui est avant tout de donner un avenir meilleur à leurs enfants en restant des acteurs principaux de cet avenir ?⁸¹

Pour avancer modestement dans ce questionnement, nous nous proposons maintenant de nous mettre à l'écoute de la parole et de la réflexion de personnes concernées : enfants et parents. Qu'évoquent-elles quand on les associe à une réflexion sur la pauvreté de l'enfance ? C'est une des options de travail que nous avons retenue dans ce projet.

*

*

⁷⁹ Government of Romania, « Chance for innocence – Review of progress for institutionalized children in Romania », 2002

⁸⁰ Fédération des ONG actives dans le domaine de la protection de l'enfance, Rapport pour le Comité des droits de l'enfant à Genève concernant le second rapport périodique de la Roumanie sur la période 1995 – 2002, rédaction, Save the Children Romania, 2002

⁸¹ Voir notamment « Les parents, premiers partenaires de l'avenir de leurs enfants : un objectif pour une Europe de l'inclusion sociale », Actes de la 7 ième rencontre européenne des Universités Populaires Quart Monde au Conseil économique et social européen à Bruxelles, ATD Quart Monde Europe, Bruxelles, avec le soutien de la Commission Européenne, juin 2001

Chapitre 2 - Regards d'enfants et d'adultes sur une enfance en situation de pauvreté

« Derrière les statistiques, il y a des enfants joyeux, et des enfants tristes, des enfants avec des taches de rousseur, des enfants à la peau claire et d'autres à la peau de couleur, des grands et des petits. Comment sont-ils affectés par le fait de grandir dans des conditions financières insuffisantes ? (...) De nombreux entretiens d'enfants et de leurs familles publiés dans la presse montrent clairement que la pauvreté affecte la vie de tous les jours des enfants. Des jeunes qui choisissent de ne pas participer à des excursions et des journées sportives scolaires parce qu'ils n'ont pas d'argent pour payer le bus ou l'équipement requis. Des jeunes qui ne peuvent pas accompagner des amis pour « boire un pot » ou aller au cinéma, ou des plus jeunes qui ne peuvent pas accepter une invitation à une fête chez des amis, parce qu'ils ne pourront rendre la pareille. Une fille un peu plus âgée décrit sa colère contre les adultes autour d'elle qui ne comprennent pas ou qui ne la croient pas quand elle leur parle de la situation financière de sa famille. »⁸²

Cette réflexion de la présidente de Save the Children Suède dit à elle seule l'importance de se mettre à l'écoute des personnes, enfants ou adultes, qui font ou ont fait l'expérience de la pauvreté. Non seulement dans un effort de compréhension de cette réalité de vie, mais aussi pour trouver ensemble les chemins efficaces de changement pour nos sociétés.

Nous n'avons pas mené dans le cadre de notre exploration une consultation spécifique d'enfants. Cela nécessite comme nous l'évoquerons une préparation, des précautions et des moyens qui dépassent le cadre de notre travail. Nous présenterons donc quelques initiatives récentes et documentées et nous nous interrogerons sur les contextes qui permettent l'émergence et la prise en compte du regard des enfants.

2.a - Perspectives d'enfants

A l'instar du document réalisé par ATD Quart Monde en 1979, « Enfants de ce temps », évoqué en introduction, de nombreuses recherches, ainsi que des rapports d'ONG donnent aujourd'hui peu à peu la parole aux enfants dans un souci de connaissance et de compréhension de la pauvreté qui les touche.

Avant d'évoquer quelques questions et enseignements de ces démarches, citons des exemples de ces travaux réalisés à partir de l'expérience de vie des enfants concernés. Nous commencerons par décrire des travaux universitaires réalisés au Royaume-Uni et en Allemagne puis nous aborderons la mobilisation de certaines ONG ou de leurs réseaux.

A - De nombreux travaux au Royaume-Uni

Notre exploration nous a fait découvrir une partie des nombreux travaux qui ont été réalisés au Royaume-Uni ces dernières années. Ainsi on peut citer : « On vaut mieux que cela : des jeunes qui grandissent dans des familles en situation de pauvreté » (Worth more than this : Young people growing

⁸² Annika Åhnberg, Présidente, préface la version en anglais du rapport «La pauvreté des enfants en Suède 2000 », Save the Children Suède , 2002, traduction de l'anglais par ATD Quart Monde

up in family poverty) où Debi Roker interroge 60 adolescents entre 1996 et 1997 pour la Children's Society. Dans « Le véritable défi » (The real deal), Save the Children donne la parole à 150 jeunes de 14 à 24 ans sur les questions d'exclusion sociale. Dans « Le pain est gratuit : enfants et jeunes parlent de la pauvreté » (Bread is free : children and young people talk about poverty), Carolyne Willow enquête pour la Children's Rights Alliance for England et Save the Children et consulte 106 enfants dont 60 qui ont 7 ans ou moins et répartis en différents groupes⁸³.

Arrêtons-nous ici sur un dernier exemple : « Pauvreté dans l'enfance et exclusion sociale du point de vue des enfants »⁸⁴ (Childhood poverty and social exclusion from a child perspective). Dans ce travail, Tess Ridge rend compte d'une enquête qualitative de terrain menée en 1999 auprès de 40 enfants de 10 à 17 ans des régions urbaines de Bath et Bristol et rurales du Somerset. Les enfants appartiennent tous à des familles bénéficiaires d'un revenu minimum (Income support) depuis plus de 6 mois, et pour moitié les familles sont monoparentales. Dans des entretiens individuels, Ridge se concentre sur des aspects de la vie quotidienne (argent de poche, école, liens avec d'autres enfants, environnement familial). L'auteur souligne ainsi combien le peu de « ressources économiques autonomes » et l'absence de moyens de transports accessibles détermine de nombreux domaines du quotidien de l'enfant (vie et relations à l'école, liens avec d'autres enfants, accès aux loisirs et activités, recherche de ressources par le travail...). Pourtant la relation à d'autres enfants et les amitiés se révèlent vital dans la prévention contre les conséquences de la pauvreté. Interrogés sur ce qui les soucie, les enfants parlent de leur préoccupation d'échec ou de réussite à l'école, des soucis pour leurs parents et du manque d'argent et de leur crainte du futur. Ridge note que de nombreux enfants se révèlent être très conscients de la situation économique de leurs parents et montrent de nombreux signes d'une attitude qui vise à les protéger⁸⁵. Certains expliquent comment ils renoncent à leurs propres « envies » ou besoins. En conclusion, l'auteur identifie quelques défis principaux :

- mieux comprendre la dynamique complexe de la pauvreté dans la vie des enfants qui se révèlent des « agents sociaux actifs », notamment le rôle qu'ils prennent dans leur propre famille (défense et protection des parents, réponses et renoncements face à la pauvreté) ;
- transformer l'école qui se révèle être un lieu d'échec mais aussi d'exclusion du monde des autres enfants ;
- permettre le développement d'amitiés et de réseaux sociaux entre les enfants en soutenant la participation des enfants et des jeunes à des activités sociales ;
- s'interroger sur les besoins vestimentaires des enfants comme élément d'intégration de ces derniers dans leur groupe de pairs.

B - Des développements en Allemagne

En Allemagne également, des recherches qualitatives ont été menées ces dernières années, signe de l'importance grandissante de la problématique dans le pays.

On citera à titre d'exemple le travail d'Antje Richter⁸⁶ entre 1997 et 1999 qui s'intéresse à la façon dont les enfants d'une petite agglomération rurale vivent et réagissent à la pauvreté et aux privations. Elle

⁸³ Cette consultation est évoquée plus longuement dans l'apport n°4 sur la participation des enfants.

⁸⁴ Ridge Tess, " Childhood poverty and social exclusion from a child perspective", Studies in poverty, inequality and social exclusion, The policy press, Bristol, Royaume-Uni, 2002

⁸⁵ Dans la toute récente enquête menée par Save the Children au Royaume-Uni, 2 à 3 % de jeunes entre 10 et 14 ans connaissant une situation de grande pauvreté durable se disent « insatisfaits » de leurs parents contre 5 % pour les jeunes non confrontés à la pauvreté. In Adelman, Ashworth et Middleton « Britain's Poorest Children : severe and persistent poverty and exclusion », Save the Children UK, London, Royaume-Uni, 2003, page 120

⁸⁶ Richter Anje, "Wie erleben und bewältigen Kinder Armut? Eine qualitative Studie über Unterversorgungslagen und ihre Bewältigung aus subjektiver Sicht von Grundschulkindern aus einer ländlichen Region", Shaker Verlag, Aachen, Allemagne, 2000

interroge une quinzaine d'enfants âgés de 6 à 11 ans dont certains qu'elle connaît déjà en raison de son engagement au sein du service local de la Fédération allemande pour la protection de l'enfance (Deutscher Kinderschutzbund). L'analyse des entretiens où il est question de vie de famille, de logement, de consommation et de réseau social, conduit l'auteur à identifier des situations et événements qui pèsent sur les enfants : limitations dans les contacts avec d'autres enfants, manque d'espace dans les lieux de vie, conflits au sein de la famille, envie et jalousie, limitation dans les comportements de consommation en comparaison à des pairs, limitation des services et espaces d'activité sociale dans l'environnement. Pour beaucoup de ces situations, les enfants renvoient l'auteur à des questions de ressources ou de logement. Les réactions des enfants à ces situations sont très variées : de l'inventivité à l'impuissance, en passant par la solidarité. Richter note que la grande majorité des enfants témoignent d'une grande compréhension et d'une grande loyauté vis-à-vis de leur parents. Dans le cadre de son analyse, elle propose aussi une typologie de réaction en 4 catégories :

- se débrouiller tout seul, prendre sur soi, éviter les problèmes...
- chercher le soutien et la relation, montrer ses émotions...
- s'aveugler dans le rêve, le dénigrement ou la surconsommation...
- s'en prendre à l'environnement, « externaliser »

Elle conclue que de façon majoritaire, et surtout quand il sont jeunes, les enfants ont des réponses « intérieures » (isolement, évitement, honte...) face aux situations, des réponses qui ne les mettent pas en situation d'action. Pourtant, elle rappelle que de nombreux travaux psychosociologiques semblent démontrer que lorsqu'une réaction peut s'inscrire dans « un agir », les conséquences négatives futures d'une situation ou d'un événement en terme de comportement et de développement sont moindres.

Evoquons rapidement également les travaux de Petra Hölscher⁸⁷ qui a publié en 2003 une étude intitulé : « Toujours s'en aller et mendier : Comment les jeunes vivent la pauvreté ». Après avoir enquêté de manière quantitative auprès de 750 adolescents de 12 à 16 ans de la région de Dortmund, elle conduit 15 entretiens qualitatifs avec filles et garçons. Elle analyse les matériaux de ses enquêtes sous quatre angles : les privations matérielles, la vie familiale, l'école, les amitiés et les loisirs. Parmi ses conclusions, elle souligne que le bien-être des jeunes interrogés dépend de nombreux facteurs, le principal étant lié à la qualité de la vie familiale. Au niveau de l'école, c'est l'ambiance de la classe et le rôle de l'enseignant qui émergent des enquêtes.

C - Des regards et des actions d'enfants rassemblés par ATD Quart Monde

A l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants en mai 2002, le Mouvement international ATD Quart Monde a souhaité bâtir une contribution à partir du point de vue des enfants. Il a ainsi produit un document⁸⁸ introduit par le texte suivant : « Les enfants dont il est question dans ce document ont été rencontrés dans leurs écoles, dans des foyers, près des décharges, dans des bidonvilles, dans les rues de leur ville, ou dans leur village, etc. Certains de ces enfants travaillent pour soutenir leur famille, d'autres ne travaillent pas. Certains subissent l'échec scolaire alors que d'autres réussissent à l'école. Les uns vivent séparés de leur famille à cause d'une vie difficile, se retrouvant même sans abri, tandis que d'autres se bâtissent avec des sécurités. Certains participent à « Taporì »⁸⁹ un réseau mondial d'échanges et de rencontres d'enfants de tous milieux. »

⁸⁷ Hölscher Petra, "Immer musst du hingehen und praktish betteln : wie Jugendliche Armut erleben", Campus Verlag, Frankfurt/Main, Allemagne, 2003

⁸⁸ ATD Quart Monde, « Les enfants Taporì font vivre la Convention internationale des droits de l'enfant », contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants, mai 2002

⁸⁹ Créé en 1967, Taporì est un mouvement international d'enfants initié par ATD Quart Monde. Il propose une dynamique de rassemblements et d'actions à des enfants issus de tous les milieux socio-économiques. Il est basé sur la conviction que le

Le document, s'appuyant sur de nombreux témoignages, constate que de nombreux enfants sont humiliés à cause de leurs conditions de vie et, de ce fait, rejetés par l'école. Les familles vivant dans la grande pauvreté sont confrontées à des obstacles multiples, tels que :

- l'humiliation subie à cause de conditions de vie difficiles,
- le manque de revenus stables dans la famille et la nécessité pour les enfants de contribuer à la survie de la famille,
- le niveau de violence présent dans certaines écoles.

Tout ceci empêche les enfants de profiter pleinement du droit à l'éducation gratuite, d'être à l'aise à l'école et acceptés par les autres, de réussir dans leurs études.

Voici un extrait à ce sujet concernant les pays européens : « Dominique, d'Europe de l'Ouest, vit avec ses parents et ses frères dans un logement en ruine. D'autres familles vivent là aussi, dans les mêmes conditions. Dominique, comme les huit autres enfants de ce lieu, doit aller à l'école du village à pied, marchant plusieurs kilomètres sur un chemin boueux. Le bus scolaire ne s'arrête pas pour les prendre au croisement de la route et de ce chemin. Dominique et Cassandra disent : « *Nous aimons aller à l'école, mais parfois, quand il pleut, nous n'aimons pas y aller. C'est loin et nous devons marcher sur un chemin boueux. Quand nous arrivons à l'école, tous les enfants nous regardent parce que nous salissons le parquet avec nos bottes pleines de boue. Le professeur nous crie après, en disant que nous sommes les seuls à venir ainsi à l'école. Les autres enfants ont des chaussures propres parce qu'ils vivent dans le village et la route est goudronnée. Nous n'avons même pas d'eau dans notre maison... ni même d'électricité pour étudier le soir. A cause de tout ça, notre mère nous garde parfois à la maison.* » Les parents de Dominique et de Cassandra trouvent injuste que leurs enfants soient humiliés à cause de la vie difficile qu'ils mènent : « *En hiver, ils n'aiment pas aller à l'école. Ils ont peur. Mais en réalité, ils ont plus de courage que les autres enfants du village qui vivent tout près de l'école. Ici, la seule richesse, ce sont les enfants ; sans nos enfants, l'école du village serait fermée.* »

Des enfants témoignent des formes de violence qui existent dans leur quartier et qui les atteignent profondément. Parmi elles, on citera les moments où des enfants voient des aînés se droguer. « Les enfants, témoins des effets de l'utilisation des drogues, sont les premiers à en subir les effets dévastateurs. Mais ils voient aussi au-delà et savent reconnaître également dans les acheteurs et revendeurs de drogues, des proches parfois qu'il faut aider et soutenir pour qu'ils fassent d'autres choix que celui de la drogue. Sandra explique : « *Dans la ville où j'habite, je connais des enfants qui vivent dans un quartier où se vend beaucoup de drogue. C'est un quartier très pauvre. Des gens de l'extérieur y viennent maintenant pour se droguer. Ils le font devant les enfants et les enfants ont peur. Ils ont peur aussi de se piquer avec les seringues qui traînent par terre. Maintenant, le quartier est devenu très dangereux. Je crois que les vendeurs de drogue se sont installés chez les pauvres parce que les pauvres ne peuvent rien faire. Ils ont peur et peu à peu les vendeurs de drogue les envahissent. Je demande que les vendeurs de drogue aillent dans un endroit où on leur explique qu'ils sont en train de faire du mal à beaucoup de gens. Après, on pourra leur donner un travail pour qu'ils puissent faire vivre leur famille. Et aux drogués, je demande qu'on leur donne un traitement qui soit rapide et que la personne qui veut se soigner soit considérée comme une personne et ne soit pas maltraitée. Alors chacun aura ce dont il a besoin et on pourra arrêter de vendre de la drogue.* » (...)

Le document souligne aussi que des enfants interrogés ont été placés parce que leur famille manquait de moyens et de soutiens pour les élever. Il évoque par exemple la situation suivante : « A la sortie de la maternité, Caroline, bébé, a été accueillie par sa famille dans une cabane laissant passer le vent de partout. De ce fait, elle était souvent malade et les services sociaux finirent par la conduire à l'hôpital.

développement de l'amitié entre les enfants est une réponse efficace à la grande pauvreté et l'exclusion qui touchent des enfants et leur famille. Taporì est présenté dans l'apport complémentaire n°4. Voir également www.taporì.org

Ses parents, Lydia et Mario, apprirent par la suite que Caroline avait été placée dans une famille d'accueil. Pendant plus d'un an, ils ne surent pas où elle était. Plus tard, quand ils purent emménager dans une petite maison, le juge des enfants les convoqua pour leur demander s'ils voulaient récupérer Caroline. Pour eux, il n'y avait aucun doute : « *C'est notre enfant, nous voulons qu'elle vive avec nous, ses frères l'attendent à la maison.* » Hermia, leur fille aînée, témoigne alors : « *Les gens qui gardent ma sœur nous l'amènent toujours en retard et la laissent très peu de temps avec nous. Nous voudrions qu'elle vive avec nous tout le temps. Elle aime jouer avec nous et chaque fois qu'elle doit repartir, elle veut rester avec nous.* » Sans jamais abandonner, Lydia et Mario se sont battus pendant plus de trois ans pour que Caroline revienne à la maison.

Des enfants revenus dans leur famille après une période de placement, témoignent de la souffrance due à la séparation. Eric explique : « *Le plus important pour moi est d'avoir une maman et un papa. Une maman, ça fait des câlins ; ça te console quand tu as du chagrin. Un papa, ça essaie de te parler. Une famille d'accueil, même si elle est gentille, ça ne remplace pas tes parents. Moi, j'ai été séparé de ma maman ; c'est dur. Quand elle venait me voir au foyer, nous nous amusions beaucoup ensemble, mais le soir, c'était très dur de quitter ma maman, et je la voyais pleurer. Quand tu vis cela, tu as mal, tu as honte. Il y a des gens qui disent que si on a été séparés, c'est parce que je n'arrêtais pas de faire des bêtises. On a dit cela aussi à d'autres enfants qui sont placés. Il faut tout faire pour que les enfants vivent avec leurs parents. Nous, on aime nos parents et on veut qu'ils soient heureux.* »

D - Les initiatives des ONG des réseaux Euronet et EFCW

Nous avons évoqué au chapitre 1 la forte mobilisation des réseaux européens Euronet et le Forum européen pour le bien-être de l'enfance concernant la problématique « pauvreté des enfants ». Pour ces réseaux, les initiatives qui situent les enfants comme acteurs forment aujourd'hui un des piliers de leurs actions⁹⁰. Nous citerons ici deux exemples :

En 1999-2000, Euronet a coordonné un projet destiné à écouter les opinions des enfants, à les faire participer au processus décisionnel et à soutenir leur participation à la société. Les enfants, dont une grande partie provenait de milieux défavorisés, y ont pris part avec l'aide du Bureau International Catholique de l'Enfance (Belgique et Italie) le Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (France), Save the Children (Royaume Uni), Focus on Children (Irlande) et la Plate-Forme des organisations du secteur de l'enfance (Espagne). Les consultations dans chaque pays se sont faites par le biais de groupes de discussions, d'entretiens et de questionnaires, avec en point d'orgue, une réunion conjointe des représentants des enfants de chacun des pays. Ce projet a débouché sur la rédaction d'un « Agenda 2000 pour les enfants et les jeunes d'Europe » qui énonce des recommandations en matière d'éducation, d'intégration sociale, de médias et d'Internet, de santé, de citoyenneté et de participation. Dans les propos des enfants, Euronet identifie un ensemble de thèmes récurrents : « la stigmatisation et la honte associées à la pauvreté, la qualité médiocre du logement, les problèmes scolaires, l'environnement médiocre, le manque d'emplois, les niveaux élevés de violence et de brimade, les préoccupations relatives à la drogue, les craintes du racisme et du harcèlement, la discrimination, le fait d'être privé de bien matériels, d'activités de loisirs et de vacances. »⁹¹

⁹⁰ A titre d'exemple, entre octobre 2002 et avril 2003, Euronet a préparé avec des ONG nationales une délégation d'enfants qui s'est rendue au Parlement Européen le 3 avril 2003 afin de contribuer aux débats de la Convention sur le futur de l'Europe.

⁹¹ Bennett Fran et Ruxton Sandy, « Inclure les enfants ? Elaboration d'une approche de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants à travers l'Europe », Euronet, 2002, page 44

Dans le cadre du projet européen intitulé « L'éradication de la pauvreté chez l'enfant : une réalité ou une fiction ? » (mars 2001 - juin 2002), porté par le Forum européen pour le bien-être de l'enfance, une enquête auprès d'enfants a été menée en Grèce par la National Organisation for Social Care. Deux groupes d'enfants originaires de Thessalonique ont été interrogés sur la pauvreté et sur leur degré de satisfaction vis-à-vis de leur propre vie. Les enfants d'un premier groupe vivaient au sein de familles, tandis que les enfants du second avaient été placés dans des institutions publiques, dans le cadre de mesure de protection de l'enfance. L'organisation grecque conclut son travail ainsi : « même s'il est difficile de tirer des conclusions claires, certaines découvertes-clés sont apparues immédiatement :

- les enfants en institution manifestaient une nostalgie beaucoup plus forte, non seulement vis-à-vis de la famille et des autres parents, mais également vis-à-vis des amis ;
- les enfants du groupe 1 choisissaient souvent davantage d'éléments de « style de vie », comme une bonne éducation et le voyage, tandis que dans le groupe 2, les enfants étaient davantage attirés par des éléments matériels, comme l'argent de poche ou la possession de sa propre chambre à coucher ;
- les opinions des enfants du groupe 1 tendaient à rejoindre celles des professionnels et des adultes en général ;
- à la question « Que pourrait faire l'Etat pour aider les enfants pauvres ? », les deux groupes ont donné la même réponse, à savoir, aider les familles à garder leurs enfants. »⁹²

E – Prudence et nécessité : quelques réflexions sur l'introduction des enfants dans les efforts de compréhension de la pauvreté

Que nous apprend la mise en œuvre des initiatives que nous venons d'évoquer ? Quelles questions posent-elles ? Nous voudrions d'abord souligner qu'elles préoccupent les chercheurs d'un point de vue méthodologique et éthique. De nombreux auteurs abordent leur approche méthodologique en évoquant des enjeux de respect de l'enfant, de confiance à bâtir, de pouvoir et de contrôle sur le matériau rassemblé, tout comme le souci de non-stigmatisation en raison de la problématique abordée⁹³. Sur ce dernier point des recherches menées au Royaume-Uni ont par exemple démontré l'intérêt de proposer un environnement de groupe aux enfants. Les débats à ce sujet se multiplieront probablement dans les prochaines années. On trouve d'ailleurs dans certaines bibliographies sur la pauvreté des enfants plusieurs références qui abordent directement ce questionnement méthodologique.⁹⁴

Dans la perspective d'un développement de dynamiques de recherches et de consultations, il paraît important que des échanges de pratiques et des réflexions transnationales au niveau des méthodologies et pratiques se développent. Parmi les éléments déterminants de ces dynamiques, les travaux évoqués plus haut révèlent que la classe d'âge des enfants concernés induit, et des approches, et des enseignements différents. Mais très globalement et de façon provocatrice, nous sommes conduits à poser la question : Est-il pertinent face aux enfants de poser les questions en termes de « pauvreté » ? Nous savons que nous-même, adultes, nous débattons longuement de notre propre

⁹² Document de la conférence « L'éradication de la pauvreté chez l'enfant : une réalité ou une fiction ? » Forum européen pour le bien-être de l'enfance, 24 janvier 2002, Bruxelles

⁹³ Voir par exemple l'ouvrage déjà cité de Ridge, "Childhood poverty and social exclusion from a child perspective", Studies in poverty, inequality and social exclusion, The policy press, Bristol, 2002

⁹⁴ Par exemple, dans une bibliographie sur la thématique « pauvreté des enfants » établie par l'équipe de l'Institut für Sozialarbeit und Sozialpädagogik de Francfort en Allemagne, on a pu relever les travaux suivants : Fuhs, Burkhard (2000): Qualitative Interviews mit Kindern. Überlegungen zu einer schwierigen Methode. In: Heinzl, Friederike (Hrsg.): Methoden der Kindheitsforschung – Ein Überblick über Forschungszugänge zur kindlichen Perspektive. Weinheim/München, et Heinzl, Friederike (1997): Qualitative Interviews mit Kindern. In: Friebertshäuser, Barbara; Prengel, Annedore (Hrsg.): Handbuch über qualitative Forschungsmethoden in der Erziehungswissenschaft. Weinheim/München

façon de comprendre ou définir ce terme⁹⁵. Nous posons également cette question en écho à la phrase d'une jeune de 16 ans soulignée dans le rapport britannique « Bread is free : children and young people talk about poverty » évoqué plus haut : « Je ne pense pas qu'il y aura quelqu'un qui vous dira qu'il vit dans la pauvreté ». Comment cette remarque qui rejoint l'affirmation "Il n'existe pas d'enfants pauvres... Il n'existe que des enfants qui ont besoin de chanter, de vivre, de jouer, de rire, de pleurer, d'espérer" de Joseph Wresinski, qui avait lui-même grandi dans la précarité, interroge-t-elle les modes de consultation des enfants et la construction d'une connaissance et d'une analyse à partir d'eux ?

Dans son rapport « Inclure les Enfants », Euronet souligne que les enfants sont peu enclins à se définir comme « en situation de pauvreté », dans une large mesure en raison de la honte rattachée à cette étiquette, et remarque que des chercheurs ont parfois répugné à choisir ce thème de crainte de stigmatiser ou de cataloguer davantage les enfants à titre individuel⁹⁶. Le rapport note également que généralement les enfants semblent croire que la « pauvreté » touche les enfants d'autres pays, en Afrique par exemple, et non ceux de leur propre pays, voire eux-mêmes. « Plutôt que de parler de la pauvreté au moment présent, de nombreux enfants issus de familles à faibles revenus font tout simplement face aux circonstances qu'ils rencontrent. Leurs véritables sentiments concernant leur existence peuvent être clairement révélés par leurs attentes limitées quand au présent et leurs maigres aspirations pour l'avenir. »

Par ailleurs, les animateurs et acteurs de terrain savent bien qu'aborder des enfants ou des jeunes, considérés dans les statistiques comme des « enfants pauvres », en tant qu'« enfants pauvres » met en péril les résultats potentiels de toute action. Peut-on parler des enfants à partir de « manques » identifiés par une société d'adultes, alors qu'ils sont par essence même des jeunes ou des enfants en devenir, en développement ? Rencontrer des enfants sous l'emprise « des caractéristiques de la pauvreté » risque de nous empêcher de voir qu'ils sont d'abord des enfants comme les autres - ce qu'ils ressentent bien.

Sans vouloir les situer comme des « repères méthodologiques », il peut être intéressant d'évoquer ici quelques caractéristiques de la pratique d'ATD Quart Monde dans le cadre de la dynamique du Mouvement Tapor. Cette dynamique construit une relation de confiance avec les enfants et entre les enfants dans la durée. Elle est une réponse aux besoins « d'amitié » relevé par de nombreux auteurs cités. Elle rassemble des enfants de tous les milieux et, en ce sens, elle ne divise pas l'enfance en groupes plus ou moins stigmatisés. Elle situe enfin les enfants comme acteurs agissant contre les situations et les événements liés à la précarité et l'exclusion. Sur ce dernier point, on peut effectivement se demander comment la dimension participative des enfants dans un effort de connaissance peut ne pas se limiter à une écoute souvent individuelle, mais introduire l'enfant et sa famille⁹⁷ dans un projet qui le rend acteur et le met en réseau avec d'autres⁹⁸.

Si la question du « comment faire » pour introduire les enfants dans nos efforts de compréhension et d'analyse est posée, la majorité des auteurs rappellent le besoin urgent de l'expérimenter. Les chercheurs britanniques déjà engagés sur ce terrain conviennent qu'il y a un manque évident de données qualitatives et que l'on est encore loin de comprendre ce que les enfants pensent et ressentent au sujet de la pauvreté. Ridge souligne à ce propos qu'un tel chantier contraindra probablement à une « révision radicale » des concepts de pauvreté et d'exclusion sociale bâtis par les adultes au sujet des adultes. Pour cet auteur, les politiques publiques visant à lutter contre la « pauvreté

⁹⁵ Voir notre introduction

⁹⁶ Bennett Fran et Ruxton Sandy, « Inclure les enfants ? Elaboration d'une approche de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants à travers l'Europe », Euronet, 2002, page 43- 44

⁹⁷ A ce propos, on peut signaler ici l'initiative d'ATD Quart Monde au Royaume-Uni qui a rassemblé en 2000 les réflexions d'enfants et de leurs parents au sujet de l'école dans l'enquête « Education : Opportunities lost » (cf point 2.b sur l'école).

⁹⁸ Voir également l'apport n° 4 sur la participation des enfants.

des enfants » ont ainsi pour l'instant essentiellement répondu à des préoccupations visant à préparer l'enfant à sa vie d'adulte, de travailleur et de citoyen, mais très peu considéré l'enfant dans son environnement d'enfants ayant à faire face à une situation de privation et de mise à l'écart⁹⁹.

Le rapport d'Euronet souligne quant à lui que les questions qui examinent les expériences subjectives de pauvreté et d'exclusion sociale sont rarement posées aux moins de 16 ans et qu'il n'existe que peu de questions équivalentes en direction des jeunes enfants.¹⁰⁰ Par ailleurs, pour ce réseau européen qui salue l'émergence progressive d'initiatives de participation des enfants de tous types à l'échelon national et local dans toute l'Europe, ce n'est que récemment que des initiatives ont commencé à explorer l'opinion des enfants sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Pourtant, bon nombre de ces exercices n'ont pas été spécifiquement élaborés en ayant à l'esprit les enfants et les jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. « Inclure les enfants » souligne à ce propos que si on ne veille pas à la prise en compte et à l'intégration de ces derniers, il est probable que leur marginalisation sera perpétuée, même dans le cadre d'exercices destinés à encourager une participation accrue.

F - Que nous apprennent les travaux cités sur le vécu des enfants concernés ?

Nous ne ferons pas ici une synthèse affinée de l'ensemble important et diversifié des travaux. Il nous semble que les enfants s'y révèlent avant tout comme des individus ayant une conscience affinée de leur situation, souvent agents actifs de la résistance à la pauvreté de leur famille. Ils comprennent la situation de leur famille et de leurs parents. Ces derniers sont souvent protégés par leurs enfants et lorsqu'il y a séparation, il y a souffrance. Différents travaux soulignent que les enfants souhaitent que la famille soit préservée et soutenue. Un besoin fort qui s'exprime dans la majorité des enquêtes est celui de pouvoir avoir des amis. La limitation des ressources, la situation matérielle souvent associée (qualité du logement et de l'environnement, mobilité limitée) est génératrice d'une multitude de conséquences en terme de relations, d'accès à des activités de loisirs et de vacances, de bien-être à l'école et d'estime de soi. Le système éducatif dans de nombreux cas ne constitue pas une expérience positive, inclusive pour les enfants ; au contraire ils y sont stigmatisés, en manque de relations constructives et éprouvent un sentiment de honte.

Après ce résumé rapide, nous nous proposons maintenant de nous arrêter sur le regard que peuvent porter des adultes sur une enfance en situation de pauvreté.

2.b - Quand des adultes évoquent l'enfance

Depuis plusieurs années, la prise en compte à divers niveaux de la parole et de l'expérience des adultes concernés par des situations de pauvreté se développe et se structure en Europe. En matière de recherche et de connaissance, on travaille la notion de « savoir de l'expérience » (life knowledge). Sur le terrain de l'action et du politique, on cherche à bâtir la participation, le partenariat¹⁰¹. Un des signes de cette avancée est la tenue depuis deux ans de « rencontres européennes de personnes qui vivent la pauvreté » à l'initiative du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté, l'EAPN,¹⁰² et avec le soutien de l'Union Européenne. Nous savons que l'engagement durable d'ATD Quart Monde sur

⁹⁹ Ridge, Ibidem, pages 4-6 et 33

¹⁰⁰ Bennett Fran et Ruxton Sandy, Euronet, Ibidem, page 37

¹⁰¹ Voir dossier « Citoyenneté et Participation », Nouvelles du réseau, European Anti Poverty Network, n° 101, juillet 2003

¹⁰² European Anti Poverty Network, voir www.eapn.org

ce terrain a largement contribué à ces évolutions. Elles prennent des formes nouvelles dans le cadre des projets participatifs qui cherchent à définir de nouveaux indicateurs de pauvreté ou d'exclusion avec les personnes concernées. Dans un contexte universitaire, une recherche en cours¹⁰³ au Royaume-Uni aidera à acquérir une vision européenne des travaux universitaires qui accueillent les personnes connaissant la pauvreté comme des acteurs à part entière. Les conclusions de ce travail devraient être disponibles début 2004. Un projet de référence dans ce contexte est le projet de recherche « Quart Monde – Université – Le croisement des savoirs » mené en France et Belgique entre 1999 et 2001¹⁰⁴. Nous nous appuyons sur des extraits de ce travail dans les paragraphes qui suivent. Notre propos ici n'est pas d'aborder la question très vaste de ce que nous apprennent sur la pauvreté les adultes directement concernés¹⁰⁵. Nous nous centrerons essentiellement sur la parole et la réflexion d'adultes par rapport à l'enfance, que ce soit leur propre enfance ou les enfants dont ils ont la charge. Nous le ferons en nous appuyant sur des projets d'ATD Quart Monde. Nous choisissons également dans les paragraphes qui suivent d'évoquer des points qui font directement écho aux regards d'enfants présentés plus haut. Les sujets abordés sont : le manque de ressources, l'école, les séparations et ruptures dans la famille, et « la honte qui naît de la pauvreté ».

- **Le manque de ressources**

Mari Carmen : « Eh bien la pauvreté ... Les gens ne voient pas qu'il y a des enfants, qui à l'heure de déjeuner, à l'heure de dîner, n'ont même pas un verre de lait (...) Leurs mères ne peuvent pas leur acheter des tennis, un survêtement pour l'école. Souvent, ils voudraient acheter un survêtement aux enfants parce que leurs copains de classe se moquent d'eux et ne se rendent pas compte qu'il y a des enfants qui n'ont pas d'argent pour ça. »

Luisa : « Ceux qui n'ont jamais manqué de rien ne peuvent pas comprendre. Mais par exemple, si je n'ai jamais pu amener mon enfant à un parc d'attractions, le jour où j'ai de l'argent, je l'emmène et je lui achète de tout. Mais ceux qui ont les moyens, ils ne le comprennent pas.(...) La mère pauvre souffre continuellement. Si son enfant lui demande un jus de fruit et qu'elle n'a même pas de quoi le lui donner, c'est chaque fois une peine en plus. »

Andrea : « Quand j'ai payé tous les frais du logement, il ne me reste plus rien. On est à la moitié du mois et je n'ai rien. Cette nuit, la petite est venue dans ma chambre et m'a dit : 'Grand-mère, j'ai faim'. Une petite n'est pas faite pour avoir faim. Je lui ai dit : 'Demain, je cuisinerai la poule' qu'on avait depuis quelques jours. Mais, après-demain ? »

¹⁰³ Bennet Fran, « Participatory research on poverty », Oxford University, recherche en cours

¹⁰⁴ Groupe de recherche Quart Monde-Université, "Le croisement des savoirs : quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble", Editions Quart Monde et Editions de l'Atelier, Paris, France, 1999

¹⁰⁵ Pour mesurer l'intérêt d'un travail d'écoute de la parole des parents, nous renvoyons par exemple le lecteur à la recherche présentée par Lieve Vanhee, Kim Laporte et Jozef Corveleyn: « Précarité et éducation des enfants : la parole aux parents - de la pratique éducative dans les familles défavorisées » publié en Belgique en 2001 (Ed Garant). Les auteurs ont interrogé des parents participants aux activités de trois organisations en Belgique : le Centre Kauwenberg à Anvers, le club des bébés de Molenbeck à Bruxelles et Netwerk à Louvain. Ces trois associations sont actives dans le soutien aux personnes et familles qui vivent dans des situations de grande précarité et visent à assurer une prise en charge de la personne dans son ensemble. La recherche repose ainsi sur 77 contacts (entretien de groupe, observation participative et quelques entretiens individuels) le dialogue a été établi avec 89 parents (12 hommes et 77 femmes) une grande proportion de ces femmes sont des mères isolées. Ce travail cite un nombre impressionnant de paroles de parents et aussi d'animateurs des groupes. Elles ont permis d'analyser de manière très détaillée de toutes les dimensions liées à l'éducation des enfants. Les parents interrogés vivent pour la plupart en milieu très précaire et ont une histoire individuelle souvent faite de souffrances, de ruptures, de solitude et d'abandon. L'analyse ne cache pas les difficultés, la complexité et les contradictions avec lesquelles les parents se débattent, mais elle permet de mettre en valeur les ressources dans lesquelles ils vont puiser pour donner à leurs enfants une éducation, de comprendre les appuis qu'ils trouvent et surtout la signification qu'ils donnent à leurs attitudes et leur choix éducatifs.

Covadonga, Benita et Maria: « Ils m'ont dit que cette année ils me donneraient une bourse entière (...). J'ai quatre enfants qui vont à l'école. Qu'ils nous versent les bourses, qu'ils nous aident pour les livres, on ne demande pas beaucoup, et qu'ils nous aident pour les autocars. Avec ça, ça suffit.(...) Moi, à l'école de ma Tamara, je suis très contente parce qu'ils ne me demandent ni livres, ni crayons ni cahiers, rien. C'est eux qui le donnent. (...) Ils m'ont fait des photocopies des livres, je ne pouvais pas acheter des livres et ils m'ont fait des photocopies des livres d'un autre enfant. Et avec ça, mes enfants se sont débrouillés.»

Projet Respiro Familiar, ATD Quart Monde Espagne, 2003

En échos à ces paroles d'adultes, nous pouvons signaler ici le travail de synthèse réalisé en 2002 par Susan Mayer¹⁰⁶. S'appuyant sur de nombreuses recherches qui examinent l'influence du revenu des parents sur les « résultats » des enfants, elle fait le constat suivant : « Le revenu parental est positivement corrélé avec pratiquement toutes les dimensions du bien-être des enfants que les chercheurs en sciences sociales mesurent, et ceci est vrai dans tous les pays pour lesquels on possède des données. Les enfants de parents riches sont en meilleure santé, se comportent mieux, sont plus heureux, mieux éduqués durant leur enfance et sont plus riches, devenus adultes que les enfants de familles pauvres ». Mayer indique aussi que presque toutes les recherches s'intéressant à l'élément de persistance confirment qu'une pauvreté durable pendant l'enfance a des répercussions plus importantes que des épisodes courts de pauvreté. Plus longtemps une famille éprouve la pauvreté, plus il lui est difficile de maintenir de dépenses sur des biens et services utiles au développement des enfants par réduction de son épargne ou par recours à l'emprunt. Cette question du manque de ressources affecte aussi très souvent durablement la nature des relations enfants-parents comme en témoigne le texte suivant.

Sur la violence du manque de ressources

un témoignage rédigé par un groupe de parents et
de jeunes adultes en grande précarité en octobre 2000
(Projet ATD Quart Monde Bordeaux – France)

« La plupart du temps c'est l'argent qui manque. La misère c'est déjà ne pas arriver à acheter quoi que ce soit à ses enfants. »

« Pour moi », nous dit une jeune, « vivre en paix en famille, ça veut dire avoir une vie équilibrée, que nos parents travaillent, qu'ils aient la possibilité de payer nos études. C'est quand on peut sortir, partir en vacances, manger normalement. »

Une maman dit : « Ma fille rentre à l'école, je vais lui acheter un plumier, un crayon, un cahier, mais s'il faut une paire de chaussures, je n'y arriverai pas. »

Quand on vit le manque d'argent, on sait comment cela crée des tensions dans une famille. « Quelquefois, on sort », raconte une maman, « mais je dis à mes enfants : ne me réclamez rien parce que le peu que j'ai économisé, c'est pour payer l'essence de la voiture. Mais sur place, il y a toujours des choses qui tentent les enfants. Ce n'est pas facile de dire non. Alors, il y a de la tension. »

Il faut comprendre que cela mine la paix de nos familles. Le plus dur, c'est parfois le regard de nos propres enfants. Beaucoup de choses tentent les enfants, alors ils disent : « Pourquoi lui il a et pas

¹⁰⁶ Mayer Susan, "Parental Income and Children's outcomes", Ministry of social development, Wellington, New Zealand, cité par John Micklewright dans "Child Poverty in English Speaking Countries" in Actes du colloque « Enfants pauvres en France », Cerc, France, 2003

moi ? » Alors, cela fait mal aux parents, mais on ne peut pas en vouloir aux enfants, ils comprendront plus tard.

Le manque d'argent fait vivre dans une angoisse continuelle. C'est trop de soucis en tête comme des factures à payer, des dettes de loyer, d'électricité, et quand on est mis sous tutelle, c'est ne plus avoir aucune liberté. On vit dans la peur quand trop de sécurités disparaissent, surtout la peur de voir les enfants placés. Ce n'est pas une fausse peur, car beaucoup ont déjà vécu cela.

La paix dans nos maisons, dans nos cités, sans les sécurités des ressources, du logement, c'est difficile. Mais tout se complique avec l'injustice ! L'injustice, ça nous révolte, ça nous met en colère. Ce qui est dur, c'est que les moments de fêtes ou de détente, comme Noël ou les vacances, ne puissent être vécus par tous, qu'il n'y ait pas de vrais moments de paix pour tous, qu'il y ait tellement de différences entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas.

Ce qui scandalise, c'est de juger une maman qui a volé deux boîtes de sardines et un paquet de pâtes pour donner à manger à ses enfants.

Ce qui révolte aussi en ce moment, c'est de tout faire pour s'en sortir, de retrouver du travail et perdre alors toutes les aides auxquelles on avait droit. On nous coupe tout et on se retrouve serrés. Cela nous enfonce à nouveau, ce n'est pas logique et pas juste. Il faut qu'on nous laisse respirer, remonter un peu, profiter de notre argent. Il y a des lois, des droits, mais ils sont mal faits. Il faudrait que les soutiens ne disparaissent pas du jour au lendemain, surtout quand on trouve un travail précaire. Une maman qui travaille à mi-temps en C.E.S. nous dit : « La cantine, je payais 0,70 euros le ticket, maintenant c'est 1,50 euros. Je travaille, mais à la fin du mois, c'est toujours la même chose. Il y a de la violence en moi et les enfants la ressentent. »

- **L'école**

Carmina : « J'ai toujours voulu que mes enfants aillent à l'école parce que je n'ai rien été dans la vie, je suis analphabète mais je suis intelligente et je sais ce que je veux. »

Projet Respiro Familiar, ATD Quart Monde Espagne, 2003

« Dis aux instituteurs que notre plus grand rêve est que nos enfants apprennent à l'école », « Il y avait trop de soucis à la maison et on ne pouvait pas travailler en rentrant. Mon cerveau ne suivait pas, je n'arrivais pas à apprendre », « Ce dont les enfants souffrent le plus, c'est du regard qu'on porte sur eux et sur nous. Ils ont un cœur, ils ressentent très forts les injustices, ils entendent ce qu'on dit sur eux et sur nous et cela les marque pour la vie. A l'école d'Aurore, chaque fois que je faisais un mot, la maîtresse disait : " ta mère ne sait pas écrire, alors je me demande ce que tu vas faire, toi ! " ». Ces phrases en écho au souhait de Carmina sont reprises dans l'ouvrage français « L'école devant la grande pauvreté »¹⁰⁷ du professeur Claude Pair. Cet auteur cherche à introduire au sein du système scolaire une réflexion sur la connaissance qu'ont les enseignants et éducateurs de la vie des enfants et des adultes en grande pauvreté. Si nous l'évoquons ici, c'est parce qu'il s'appuie largement sur la parole et l'expérience d'adultes en situation de pauvreté et nous renvoyons donc le lecteur à ce document de référence. Il montre combien les parents ont un sens aigu de ce que vivent leurs enfants à l'école et combien un partenariat indispensable doit être recherché avec eux. Nous citerons également l'enquête récente effectuée par l'un des partenaires de notre démarche exploratoire. Dans « Education : occasions manquées »¹⁰⁸, ATD Quart Monde Royaume Uni a interrogé 122 adultes, jeunes et enfants issus de 39

¹⁰⁷ Pair Claude, « L'École devant la grande pauvreté », Editions Hachette, Paris, France, 1998

¹⁰⁸ ATD Fourth World UK, "Education : opportunities lost – the education system as experienced by families living in poverty", London, United Kingdom, 2000

familles au sujet de leur relation avec le système éducatif et de la façon dont ils sentaient que la pauvreté avait des conséquences sur le parcours scolaire des enfants. Cette enquête confirme que les enfants qui auraient beaucoup à gagner du système scolaire sont trop souvent ceux qui y échouent. Les parents et les enfants s'expriment sur les brimades vécues par les enfants, les attentes de l'école souvent incompatibles avec un quotidien de grande pauvreté, les coûts cachés de la scolarité et l'importance de relations parents-école de qualité pour la réussite d'un parcours scolaire.

• Les blessures des séparations et des ruptures

Pour évoquer ce point, nous reprenons un bref extrait du livre qui rend compte du projet « Quart Monde – Université » de croisement des savoirs¹⁰⁹. Des adultes y évoquent leur enfance après parfois vingt, trente ou quarante ans.

« Tous ceux qui vivent la misère savent qu'il ne s'agit pas seulement de tenir le coup face à un événement douloureux qui survient dans la vie, mais qu'il s'agit d'une accumulation de souffrances depuis la plus tendre enfance et c'est ce qui fait la différence avec d'autres milieux sociaux . (...) Une femme remonte à ses premiers souvenirs d'enfance lorsqu'à l'âge de quatre ans, elle a été placée : *« J'ai été partout pour oublier, ça me revient sans arrêt. On a voulu me montrer l'endroit où j'étais née, où mes parents se sont battus pour me garder. J'ai été une fois, j'ai vu la maison, j'ai dit : je n'y retournerai plus jamais. Cela a été trop douloureux. Ils se sont battus quand "ils" sont venus nous chercher, que ma mère me tenait dans ses bras, qu'elle criait : "Non, ne prenez pas mon enfant. " Plus je m'éloigne, plus je me rappelle. On n'oublie jamais cela. »*

Les blessures faites durant l'enfance ne s'effacent jamais. *« J'ai toujours en tête ce qu'on m'a fait subir de neuf à treize ans. On m'a menti, tout s'est écroulé dans ma tête. C'est là que j'ai senti que c'était fini. On n'a pas eu confiance en moi quand j'étais jeune, alors j'ai perdu ma confiance en moi »*. Cet homme, placé dès son jeune âge dans une famille nourricière où il était considéré et traité comme un fils de la maison, fut envoyé en colonie de vacances à neuf ans et sans qu'il sache pourquoi, au retour de cette colonie, il fut envoyé chez une autre famille où il fut exploité pour des travaux à la ferme. En écho, une femme reprend : *« On nous a menti quand, avec mes frères et sœurs, on nous a mis dans une estafette genre ambulance, on nous a tous couchés, on n'avait même pas le droit de regarder aux carreaux, on nous a dit : "on va vous emmener chez votre père", et on s'est retrouvés divisés, séparés dans plusieurs foyers de l'enfance. J'avais neuf ans. D'un seul coup, tu n'as plus de vie de famille, tu es coupée de tout »*.¹¹⁰

• Les humiliations répétées

Le rapport d'Euronet « Inclure les enfants » souligne qu'au cœur du vécu des enfants confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale figure un sentiment de stigmatisation et de honte. Les auteurs font le constat que les enfants ont tendance à décrire leurs sentiments sur cette mise à l'écart par les autres en utilisant les termes « triste », « malheureux », « embarrassé » ou « honteux ». « De tels sentiments peuvent être renforcés d'une multitude de façons directes ou indirectes. Par de subtils codes vestimentaires, entretenus par les publicitaires qui distinguent les enfants qui ne sont pas en mesure d'arborer les articles à la mode. Par les parents qui, dans certains cas pour des raisons compréhensibles, peuvent nourrir de maigres aspirations pour leurs enfants (...). Par les écoles qui

¹⁰⁹ Ce projet est décrit brièvement au point 6.a du chapitre 6

¹¹⁰ Groupe de recherche Quart Monde-Université, "Le croisement des savoirs : quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble", Editions Quart Monde et Editions de l'Atelier, 1999, pages 66 et 67

peuvent accorder une attention moindre aux enfants jugés moins méritants ou peu susceptibles de réussir. Par la collectivité dans son ensemble qui peut marginaliser les quartiers pauvres et leur attribuer une « mauvaise » réputation. »¹¹¹ A ce propos le rapport rappelle que le respect de soi, la façon dont les relations avec les parents et les pairs se développent ainsi que le sens des responsabilités futures seront par exemple « influencés par le mode de perception du quartier où résident les enfants : des rues entières ou des cités peuvent être affublées d'une étiquette par des individus et mises sur la touche par les services publics et privés en raison de leur réputation. Ces procédés aggravent ainsi le sentiment de stigmatisation ressenti par les enfants, en particulier lorsqu'ils grandissent. »¹¹²

Evoquer un sentiment de honte, d'humiliation n'est pas chose facile. Les travaux cités au point 2.a sur le regard des enfants laissent transparaître cette expérience de la honte, de la dévalorisation et de l'atteinte à l'estime de soi. Mais peut-on attendre des enfants qu'ils l'expriment directement ? Souvent c'est bien plus tard que les adultes mettent des mots sur les humiliations répétées.

Cette expérience de l'enfant humilié et stigmatisé est au cœur de ce qui constitue l'identité d'ATD Quart Monde et son fondateur, Joseph Wresinski, se référait parfois à ce que lui-même avait vécu dans son enfance. En 1979, à l'occasion de l'année internationale des enfants, ce dernier abordait cette question en évoquant un enfant qu'il venait de rencontrer : *« Tout petit, Alain a été témoin, dans l'unique pièce où vivent sa mère et ses quatre aînés, de l'énerverment, de la soumission, des humiliations de cette maman, à chaque visite de l'assistante sociale, de la tutrice aux allocations familiales, du gendarme qui suspecte son grand frère d'avoir volé le voisin. Sa mère qui ne peut le laisser seul au foyer, le prend sur le bras quand elle va solliciter un secours à la mairie. On pourrait dire que les tout-petits qui vivent la grande pauvreté et l'exclusion dans tous nos pays européens, accompagnent leur mère dans toutes les démarches humiliantes qu'impose la pauvreté dans la société d'aujourd'hui. Ils participent aux attentes interminables auprès des guichets où l'on fait la queue pour toutes les demandes dépassant le cadre de la seule sécurité sociale. A ces attentes suivies d'entretiens presque toujours pénibles. (...) Sans compter ce cortège d'autres interventions où la mère se trouve dépossédée de sa dignité mais aussi de son rôle concret de mère : le bain public et la toilette matinale assurée par des services sociaux (...); les services hospitaliers qui font comprendre aux parents que l'enfant est bien mieux à l'hôpital qu'à la maison. La liste est longue et, très tôt, l'enfant qui connaît la pauvreté durable s'imprègne du climat d'insécurité et de honte dont est tissé la vie des adultes. L'intuition, le sentiment, la conviction intime de ne pas appartenir au monde qui vous entoure, d'être constamment en porte-à-faux avec lui, commence presque dès le berceau. »*

Cette expérience de la honte est longuement abordée par le groupe de recherche « Quart Monde – Université » dans le « Croisement des savoirs » : *« Les témoignages recueillis lors des interviews permettent de comprendre comment le sentiment de honte peut envahir la vie des pauvres depuis leur enfance. Il y a tout d'abord la honte de se voir et d'être vu comme différent quand on manque de ce que les autres possèdent. « Ce qui m'a humilié, c'est le fait que nous n'étions pas assez riches pour acheter des cahiers blancs et sœur Anna me faisait des cahiers avec du vieux papier gris. »*

Faute d'argent, l'enfant ne peut se procurer les mêmes objets que les autres, il ne peut donc s'assimiler aux autres, être comme eux. Parfois, cette honte est directement provoquée par un adulte qui marque la différence. *« Comme nous étions des gens du voyage, la maîtresse nous mettait dans le fond de la classe... les autres enfants rigolaient de nous. Ils nous traitaient de sales forains ; avec mes frères et mes sœurs nous nous blottissions, comme pour nous protéger de cette agression. La honte et*

¹¹¹ Bennett Fran et Ruxton Sandy, « Inclure les enfants ? Elaboration d'une approche de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants à travers l'Europe », Euronet, 2002, page 12

¹¹² ibidem, page 40

l'humiliation de ces comportements sont très durs à vivre pour des enfants et vous poursuivent tout le temps. »

Mais il y a aussi le fait d'être honteux de ceux que l'on aime, honteux du regard que les autres posent sur eux. Dès l'enfance, dès l'école, le regard d'autrui peut écraser, bouleverser, voire même mettre des distances entre un enfant et ses parents, entre des frères et sœurs. Le constat de la différence, et de l'infériorité liée à cette différence est vécu comme une exclusion et peut avoir des conséquences de tous ordres : isolement, crainte d'autrui, sentiment d'être comme l'autre vous voit, accompagnent de manière plus ou moins prégnante la vie de ceux qui la subissent. La pauvreté confronte très tôt l'enfant à l'image négative d'un parent ; il est envahi de colère contre ce parent méprisé, incapable de le protéger mais, en même temps, il a honte de ce sentiment qui l'habite : il sent qu'il ne peut le haïr car il l'aime en même temps.

« C'est dans le regard que l'on peut avant tout mesurer l'estime dans laquelle on vous tient », écrit Vincent de Gaulejac (voir encadré ci-après). Les enfants, qui sont sans cesse partagés entre l'amour pour leurs parents et le sentiment de honte qui provient du regard que d'autres portent sur ceux qu'ils aiment, peuvent se sentir déchirés. « Je me révoltais contre cette honte, sans jamais pouvoir m'en défaire, comme si elle était collée à ma propre peau. » « Si on ne mettait pas tout en négatif sur cette pauvreté, tu ne vivrais pas la honte de la même façon et tu n'aurais pas honte de ce qu'ont fait tes parents ou tes grands-parents. »

« La pauvreté, c'est la honte », expériences d'enfance

L'analyse du psycho-sociologue Vincent de Gaulejac

« Contrairement à Freud, je ne pense pas que la sexualité constitue l'élément le plus important du comportement. Le froid ou la faim et la honte née de la pauvreté, sont plus susceptibles d'affecter la psychologie. »

Charles Chaplin, Histoire de ma vie, 1964

A la suite d'une longue expérience de séminaires d'intervention réunissant des personnes désireuses de faire une relecture sociale de leur trajectoire de vie, le psycho-sociologue français Vincent de Gaulejac consacre en 1996 un ouvrage¹¹³ aux sources de la honte. Il y décrit comment le sentiment de honte concerne directement la construction identitaire. Le sentiment de honte « s'inscrit d'une part au cœur du fonctionnement psychique inconscient et d'autre part, dans les rapports du sujet avec la société qui l'entoure ». Au fur et à mesure du développement de l'individu, la part du social devient dominante par rapport aux enjeux inconscients. La honte apparaît avec deux facettes : celle de l'inclusion, « un aiguillon qui oblige le sujet à se conformer aux exigences de l'Idéal du moi et aux modèles sociaux », celle de l'exclusion, une inhibition par la « destruction des capacités d'agir sur le monde qui l'entoure. »

Le vécu de la honte dans l'enfance

A l'écoute de nombreux témoins qui pourront dans des dynamiques collectives faire une relecture de leur enfance, Vincent de Gaulejac identifie ce qui relève du vécu souvent répété de la honte, et notamment :

- l'illégitimité : l'enfant ressent ou entend l'injonction : « Tu ne devrais pas être là ». Il peut le vivre à l'école, dans le quartier, dans la famille ou son réseau élargi...

¹¹³ Vincent de Gaulejac, « Les sources de la honte », Collection Sociologie Clinique, Desclée de Brouwer, Paris, France, 1996

- l'invalidation parentale : dans la majorité des histoires de vie, les parents des témoins sont objets de honte, (honte ressentie par les parents qui devient honte ressentie par l'enfant, honte des parents développée par l'enfant, puis, pour ce dernier honte d'avoir honte de ses parents...),
- l'infériorité et l'absence de reconnaissance : le registre social vient alors étayer les processus psychiques,
- le rejet invalidant et les violences humiliantes par autrui (actes physiques ou symboliques),
- la construction d'une personnalité dans un faisceau de contradictions et de déchirures : les enfants sont écartelés par des identifications « nécessaires et impossibles », ils sont contraints d'évacuer ce qui constitue le fondement de leur identité. L'enfant est déchiré entre ce qui le lie à ses parents et ce qui provoque leur rejet chez lui et dans l'environnement social...

Honte et pauvreté dans l'enfance

L'auteur souligne que la pauvreté n'est pas toujours « humiliante ». Cela dépend du contexte socio-économique du pays et des trajectoires personnelles des individus. Il identifie quatre ensembles de facteurs qui, lorsqu'ils s'imbriquent, font de la pauvreté une violence humiliante : les conditions d'existence, les normes et pratiques institutionnelles, le regard extérieur et les trajectoires personnelles.

Il relève de manière générale que de nombreux témoins qui parlent de leur enfance en grande précarité évoquent un ensemble complexe, durable et répété d'humiliations, de violence et de colères rentrées. Au delà de la dureté « objective » des conditions d'existence, l'enfant rencontre les humiliations extérieures liées à sa situation et ses réponses aux attentes de l'environnement (école,...). Il va connaître la honte et la haine de sa pauvreté objective, et développera souvent colère et honte à l'encontre de ses parents, quand il n'a pas d'autre recours que de les considérer « responsables » de ce qu'il subit. L'auteur remarque alors que si les parents sont en « lutte constante », sont soutenus dans leurs mobilisations, l'enfant sera moins atteint dans son développement que s'ils apparaissent résignés.

Plus que la pauvreté, c'est donc le regard porté sur elle qui engendre la honte. Parfois, on réagit à la honte par la violence, les bagarres ; parfois par l'évasion : on se cache, on déprime. La honte rend malheureux, plus encore que les difficultés matérielles. « *Quand j'allais à l'école, je n'avais pas le droit de mettre mon manteau à côté des autres de peur qu'ils n'attrapent des poux. Mon portemanteau était le dernier. De honte, je sortais la dernière du couloir. La honte m'a amenée à rester seule, à m'isoler.* »¹¹⁴

Les regards d'enfants et d'adultes sur leur vécu de la pauvreté doivent être nos guides pour comprendre comment transformer ensemble des situations qui interdisent un bien-être aux enfants et compromettent leur avenir. Nous reviendrons sur ce point en conclusion de cette partie. Dans les limites du travail exploratoire que nous avons mené, nous n'avons peu ou pas évoqué des thématiques telles que le logement et son environnement, l'accès des parents à l'emploi, la santé ou les loisirs. Mais sur la base des regards que nous venons de rassembler, il nous paraît nécessaire maintenant d'aborder un point qui nous semble essentiel dans notre démarche, celui de l'expérience de la séparation parents-enfants dans le vécu d'enfants en situation de pauvreté et d'exclusion.

Les enfants soulignent l'importance de la famille, protègent leur parents, sont très sensibles et résistent à l'idée que des enfants soient séparés de leur parents. Des adultes, et notamment les parents qui se rassemblent au sein d'ATD Quart Monde, témoignent de cette souffrance partagée de la séparation

¹¹⁴ Groupe de recherche Quart Monde-Université, "Le croisement des savoirs : quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble", pages 70 et 71, Editions Quart Monde et Editions de l'Atelier, Paris, France, 1999

parents-enfants, notamment dans le cadre de mesures de protection de l'enfance. Les évocations ci-dessus laissent transparaître combien ce vécu peut générer un sentiment de dévalorisation et de honte durable pour l'ensemble des membres d'une famille. Lors de la 7^{ième} conférence européenne des Universités populaires Quart Monde qui s'est tenue à Bruxelles en juin 2001 au Comité économique et social européen, des adultes de nombreux pays se sont retrouvés pour dire : « Ce que nous avons en commun, c'est que nos enfants sont placés »¹¹⁵. Cette fragilisation du droit de vivre en famille et la séparation enfants-parents devient même pour certains acteurs de terrain un indicateur qui révèle des situations de grande pauvreté durable et d'exclusion, « un des critères qui départagent pauvres et miséreux, bons et mauvais pauvres... »¹¹⁶. Quels éléments pouvons-nous rassembler dans l'Union européenne pour étayer ces perceptions ? C'est l'objet du chapitre suivant.

*

*

Chapitre 3 - Le placement : un vécu de l'enfant « pauvre » ?

Un des objectifs de notre travail exploratoire a été de réunir des éléments pour une compréhension européenne du lien existant entre situation de pauvreté et mesures de protection de l'enfance. Dans le quotidien des actions d'ATD Quart Monde, nous sommes partout confrontés au même constat : une partie importante des familles qui s'associent aux actions de l'ONG sont concernées par des interventions de protection de l'enfance¹¹⁷. Les enfants qui grandissent en milieu très pauvres sont-ils plus que ceux d'autres milieux pris en charge par les services de protection de l'enfance et de la jeunesse ? Quels éléments de réponse existent-ils à cette question ? Quelles réflexions et pistes de travail susciteront ces éléments ? Voilà les questions que nous tentons d'aborder maintenant.

Les nombreuses données et analyses que nous avons rassemblées sur la thématique « pauvreté des enfants »¹¹⁸ dans les mobilisations nationales ou européenne ne font apparaître que très rarement ces questions. Si nous n'avons pu faire un travail exhaustif et équivalent sur les 10 pays retenus, les investigations menées nous ont permis de mesurer combien il était difficile aujourd'hui d'alimenter notre questionnement par des informations solides, ceci à l'échelle des Etats et donc a fortiori à l'échelle européenne. Dans ce chapitre nous abordons essentiellement les questions que nous posons sous l'angle de l'intervention de « placement », parfois considérée comme « ultime » dans les mesures de protection de l'enfance. Dans beaucoup de contextes, la séparation enfant-parent intervient à la suite d'autres mesures visant à protéger les enfants et à soutenir les familles concernées. Cette séparation n'a pas par ailleurs pas le même impact (en terme de protection et de rupture, de bienfaits et de dommages) lorsqu'elle concerne le petit enfant, l'enfant ou l'adolescent. Elle renvoie aussi à des vécus différents dans les situations encore minoritaires où elle est choisie et non contrainte. Nous ne voulons donc pas ici réduire « la protection de l'enfance » à une mesure de « placement » qui elle-même serait

¹¹⁵ Actes de la 7^{ième} rencontre européenne des Universités populaires Quart Monde, "Les parents, premiers partenaires de l'avenir de leurs enfants", ATD Quart Monde, juin 2001

¹¹⁶ De la Gorce Francine, "Quand vivre en famille est un défi", page 13, in "Projets familiaux", Revue Quart Monde, n° 179, Editions Quart Monde, Paris, France, sept. 2001

¹¹⁷ Voir par exemple : « Enfants placés », Revue Quart Monde, n° 178, Mai 2001, Editions Quart Monde, et « Le droit de vivre en famille – dialogue entre professionnels et familles en situation de grande pauvreté », Dossiers et documents de la Revue Quart Monde, n°11, Editions Quart Monde, Paris, France, 2002

¹¹⁸ Voir chapitre 1 et développement pays par pays dans l'apport complémentaire n°1

uniforme dans tous ses aspects. Mais c'est en partant de cette intervention « repère », si marquante dans la vie d'une famille, que nous allons développer notre propos.

3.a – Le lien complexe « placement des enfants et pauvreté »

Si dans certains pays explorés, des acteurs qui s'expriment sur la pauvreté évoquent la population des enfants placés¹¹⁹, nous n'avons trouvé que peu de références à ce sujet dans les rapports et recherches consultés abordant la thématique « pauvreté des enfants » et relatifs aux pays de l'Europe de l'Ouest¹²⁰. A titre d'exemple, le récent rapport de l'ONG Save the Children sur les enfants les plus pauvres au Royaume-Uni ne fait aucune mention des enfants pris en charge par les services de protections de l'enfance¹²¹. Certains auteurs identifieront les enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance comme « un groupe vulnérable ». Le rapport d'Euronet évoque en un unique point cette question : « La vulnérabilité des enfants confiés à l'assistance publique ou qui quittent ces infrastructures est source de grande inquiétude dans de nombreux pays. Le Royaume-Uni, par exemple, se préoccupe tout particulièrement de leurs résultats scolaires médiocres¹²². Cependant, les données de l'étude européenne ECHP (Panel des ménages) n'incluent pas la population institutionnalisée, ce qui implique que les enfants « de l'assistance publique » qui ne vivent pas dans une famille d'accueil ne sont pas pris en compte. Certaines organisations suggèrent de contrôler le nombre d'enfants placés en raison de la situation de pauvreté de leurs parents. »¹²³ En lien avec cette analyse, le rapport cite aussi les paroles d'enfants en Autriche : « Les enfants qui sont placés dans un foyer sont stigmatisés. Personne ne te demande ce que tu veux, personne ne s'occupe de tes droits. (Ils) sont discriminés car on les considère moins intelligents que la moyenne et dès lors on ne les encourage pas à poursuivre des études supérieures. »¹²⁴

Si nous tentons de regarder la situation d'un point de vue statistique, des données rassemblées au niveau de l'Union européenne, notamment au niveau des interventions de protection de l'enfance et des placements ne semblent pas disponibles¹²⁵. De nombreux articles, rapports nationaux et internationaux font état de la difficulté de rassembler des données comparables tant au niveau national qu'au niveau européen. La « régionalisation », « décentralisation », ou « communautarisation » des mandats d'action sociale et d'aide à l'enfance font que ces données ne sont pas disponibles à l'échelle de certains pays. Pour ce faire, il faudrait pouvoir mener des travaux d'investigation, de compilation et mise en cohérence importants. Ces constats sont confirmés par un récent document de travail de l'OCDE qui aborde la

¹¹⁹ Par exemple la Belgique ou la Roumanie (voir apport complémentaire n°1)

¹²⁰ C'est différent dans le contexte des pays de l'Europe Centrale et de l'Est (voir apport complémentaire n°3).

¹²¹ Adelman, Ashworth et Middleton « Britain's Poorest Children : severe and persistent poverty and exclusion », Save the Children UK, Londres, 2003

¹²² C'est notamment le cas de la fondation « Who cares ? » qui se mobilise depuis plus de 10 ans pour que soient garanties de meilleures opportunités éducatives aux enfants placés. Voir www.thewhocarestrust.org.uk

¹²³ Bennett Fran et Ruxton Sandy, « Inclure les enfants ? Elaboration d'une approche de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants à travers l'Europe », Euronet, 2002, page 29

¹²⁴ Ibidem

¹²⁵ Les services d'Eurostat renvoient aux « statistiques » du programme Daphné. Notre exploration des informations rendues publiques dans le cadre du programme Daphné ne nous a pas permis d'accéder à des données répondant à notre recherche. Le programme Daphné de lutte contre la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des femmes est un programme d'action communautaire pour lutter notamment contre la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle, toutes les formes de violence et de mauvais traitements domestiques, ainsi que la violence dans les écoles et la violence exercée contre les minorités et les migrants. Initié en 1997, son plan d'action 2000-2003 vient de s'achever et a financé environ 300 projets. Le Conseil des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales réuni à Luxembourg le 20 octobre 2003 a décidé de la reconduction d'un programme Daphné II sur la période 2004-2008. Un nouvel appel à projet pourrait avoir lieu au milieu de l'année 2004. Voir http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/daphne/funding_daphne_en.htm

question de l'avenir et du bien-être des enfants dans un bon nombre de pays de l'organisation. Les auteurs y soulignent que : « Le développement de l'enfant et son bien-être constituent, dans bon nombre de pays de l'OCDE, d'importantes préoccupations qui font l'objet de travaux suivis à l'Organisation. (...) C'est dans cette optique que nous avons passé en revue les études consacrées au devenir des enfants et aux différentes politiques sociales qui peuvent influencer sur lui. (...) Cet examen nous a principalement permis de constater que les connaissances progressent, en particulier au sujet de la pauvreté chez les enfants. (...Mais) la recherche présente encore beaucoup de lacunes importantes, surtout en ce qui concerne les études comparatives sur l'aide sociale à l'enfance (protection de l'enfance, placement en famille d'accueil, adoption) »¹²⁶.

Notre travail exploratoire met donc dès ici en lumière la difficulté de documenter les questions que nous posons à l'échelle européenne. Cela rejoint différentes analyses portées sur ce domaine d'intervention sociale¹²⁷. Et comme d'autres organisations, nous souhaitons que des efforts de connaissances comparatives à l'échelle de l'Union européenne puissent être développés sur ce terrain.

Si nous voulons pour autant rassembler quelques éléments chiffrés indicatifs¹²⁸ par rapport aux dix pays retenus dans notre exploration, il faut souligner que la taille de population d'enfants et de familles touchées par des mesures de séparation en lien avec la protection de l'enfance est en effectifs bien différente de celle des populations concernées par la pauvreté monétaire relative. Si le risque de « pauvreté monétaire » touche de 1 à 3 enfants sur 10 dans les pays de l'Union européenne¹²⁹, la séparation enfants-parents dans le cadre de mesure de protection de l'enfance ne concernerait a priori que 1 à 4 enfants sur 200. Pour les dix pays qui nous intéressent, la population d'enfants touchée par une pauvreté monétaire (ressources familiales inférieures à 50 % de revenu médian du pays) serait de l'ordre de 13 millions d'enfants, alors que la population d'enfants séparés de leur parents naturels dans le cadre de dispositifs de protection de l'enfance pourrait être de l'ordre de 600 000. Bien évidemment ces derniers ne constituent pas en totalité un sous-groupe du précédent. Il y a un recoupement qui nous préoccupe ici et dont l'Union européenne et ses Etats membres devrait pouvoir préciser l'ampleur dans les années à venir. Dans l'état actuel de nos travaux, nous ne pouvons que souligner que de nombreux ouvrages concernant les enfants pris en charge par les services de protection ou d'aide à l'enfance indique que les enfants « placés » sont majoritairement issus des couches socio-économiques les moins favorisées (voir détail pays par pays ci-dessous).

En posant cette question du lien entre expérience de la pauvreté et intervention de la protection de l'enfance, nous savons que nous abordons un sujet complexe. Complexité qui se retrouve dans cette phrase entendue à diverses reprises, dans nos rencontres exploratoires : « Les enfants pris en charge par la protection de l'enfance sont bien souvent issus de familles pauvres, mais depuis bien longtemps, en Europe de l'Ouest, on ne place plus à cause de la pauvreté (sous-entendue monétaire) »¹³⁰

Au cours d'un travail¹³¹ de près de trois ans mené en Belgique par un réseau famille-placement à l'initiative d'ATD Quart Monde, ce même « choc des mots » a également été souligné. Pour les parents

¹²⁶ Résumé en français présenté dans : Brooks-Gunn, Kamerman, Neuman et Waldfogel, « Social Policies, Family Types and Child Outcomes in Selected OECD Countries », OECD social, employment and migration working paper n°6, Mai 2003

¹²⁷ Outre le rapport de l'OCDE ou celui d'Euronet, on pourra aussi consulter les conclusions du rapport du Forum européen pour le bien être de l'enfance (EFCW) en 1997 dans le cadre du programme Daphné : « Are children protected against violence in Europe ? », an initial comparative study on the laws, policies and practices in the European Union ».

¹²⁸ Le détail de ces chiffres indicatifs est présenté en annexe A3

¹²⁹ Ces chiffres qui s'appuient sur des indicateurs retenant 50 % ou 60 % (critère de Laecken) du revenu médian peuvent être plus importants dans certains pays candidats

¹³⁰ Ceci n'est pas une remarque que l'on peut étendre à tous les pays, notamment en Pologne ou en Roumanie que nous incluons dans notre exploration.

¹³¹ Un compte-rendu de cet investissement est fait dans la Revue « Journal du droit des jeunes » de septembre 2000 sur le thème : « Pauvreté, enfants, placement » (n°197, Jeunesse et droit Asbl, Belgique). En 1996, deux jeunes avocats, travaillant dans un cabinet qui soutient régulièrement des familles en précarité, se mobilisent en lien avec ATD Quart Monde

en situation de pauvreté associés au projet, la pauvreté vécue est bien une des causes du placement. Pour un grand nombre de professionnels, la pauvreté n'est plus à l'heure actuelle un motif de placement. Ce choc des mots révèle un choc des représentations, une distance entre les expériences de vie. Que met-on sous le mot de « pauvreté » quand on la vit durablement ? Que comprend un professionnel quand il utilise ce mot ? Nous sommes ainsi amenés à examiner les façons de dépasser les blocages pour faire évoluer des situations et des interventions qui posent question.

Arrêtons-nous donc un instant sur quelques constats ou discours sur le lien pauvreté-placement ou intervention de la protection de l'enfance, relevés dans les différents pays retenus dans notre investigation. Puis essayons, à partir de notre travail exploratoire, de faire émerger quelques points et questions qu'il serait intéressant d'analyser plus en détail à l'échelle européenne.

Le lien « Placement et pauvreté » : brefs regards sur 10 pays

Cet encadré est une présentation résumée d'un tour d'horizon développé dans l'apports n°1 rédigé en complément à ce document

Allemagne

Le 11^{ème} rapport fédéral sur l'enfance et la jeunesse¹³² reconnaît qu'en 2002, l'état des connaissances sur le lien entre situation de vie en précarité économique et intervention des services de l'aide à l'enfance et à la jeunesse est insuffisant. Il confirme sur la base de quelques études que ce lien est « fort » et reconnaît que « dans le contexte des placements, et d'un point de vue socio-économique, les questions de l'amélioration d'une situation précaire de la famille d'origine et de l'autonomisation réussie des jeunes adultes semblent centrales »¹³³. Nous n'avons pas pu réunir d'éléments statistiques à ce sujet, mais nombre de nos interlocuteurs rencontrés dans notre démarche exploratoire ont également évoqué le lien dont il est question ici.

Belgique – Communauté française

Un rapport récent¹³⁴ publié en décembre 2002 par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse s'est intéressé aux raisons de placement des jeunes enfants en Communauté française de Belgique. Les raisons de placement ont été regroupées en grands thèmes. Le thème « précarité » compte pour 8 % des prises en charge. Les thématiques principales motivant les placement sont « l'absence d'adultes » (16 % des prises en charge), « les parents » (37 %), « les enfants » (20 %). Dans le même temps, les associations qui regroupent des parents concernés par des situations de placement sont souvent des associations de lutte contre la pauvreté¹³⁵ et un directeur de l'aide à la

pour créer un réseau « famille-placement ». Une dynamique de travail et de dialogue se crée entre parents d'enfants placés et professionnels avec pour ambition de contribuer à obtenir des avancées structurelles vers le droit à la vie familiale. Des rencontres régulières ont lieu où francophones et néerlandophones travaillent ensemble -des réunions « séparées » sont aussi nécessaires non seulement pour des raisons de langue, mais aussi parce que les législations et les réalités de terrain sont différentes dans les deux communautés-. A partir de 1998, ce réseau se concentre peu à peu sur la préparation d'une journée d'étude en janvier 2000 et dont l'objectif fut de permettre à davantage de parents et intervenants de bénéficier de ce travail de connaissance mutuelle réalisé pendant les années d'existence du réseau. La journée a réuni 200 personnes et ses actes ont été publiés dans un numéro spécial du « *Journal du Droit des Jeunes* » (n° 197 – sept 2000).

¹³² Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, « Elfter Kinder- und Jugendbericht - Bericht über die Lebenssituation junger Menschen und die Leistungen der Kinder- und Jugendhilfe in Deutschland », février 2002, page 148 et 152

¹³³ Traduction de l'original allemand par ATD Quart Monde

¹³⁴ Delvaux D et Dekonink AM, « Les raisons de placement des jeunes enfants en Communauté française. Une enquête » Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, décembre 2002

¹³⁵ Voir notamment l'apport n°8 qui évoque la participation de deux d'entre elles dans un projet de dialogue avec l'administration chargée de la protection de l'enfance en Belgique francophone.

jeunesse constate que « sur 140 familles, soit environ un cinquième des dossiers traités, 19 ménages seulement ont un travail, tous les autres vivent de revenus de substitution et 19 familles ne touchent aucun revenu (année de référence : 1997). »¹³⁶

Espagne

A l'instar de nombreux autres pays de notre exploration, les raisons qui justifient l'accueil en institutions des enfants en Espagne ne semblent pas évoquer la question de la pauvreté. Del Valle, Alvarez et Fernanz citent¹³⁷ la négligence (60 %), l'abandon (51 %), les « abus ou violences émotionnels ou physiques » (41 %), l'absence d'adultes responsables (37 %), les problèmes comportementaux (11 %), les abus sexuels (10 %) comme les principales raisons des prises en charge. Parallèlement, des associations de défense des droits de l'enfant ou la « Coordination des quartiers » à Madrid soulignent le lien « pauvreté et placement » dans les pratiques.

France

En France, les premières raisons citées dans les dossiers pour justifier des séparations sont les « carences éducatives », les ressources ne viennent que bien après d'autres motifs (conflit familial, absentéisme scolaire, alcoolisme et toxicomanie, logement, etc.). Mais sur les 114 situations étudiées dans un rapport¹³⁸ rendu public en juillet 2000, aucune des familles n'avait des ressources supérieures à 1500 euros par mois. « S'il est impossible de nier l'importance du facteur précarité », les rapporteurs s'interrogent « sur la capacité du dispositif de protection de l'enfance et de la famille à prendre en compte les dimensions économiques, culturelles et sociales de chaque famille ». ¹³⁹ En juin 2003, un nouveau rapport remis au ministre de la Famille affirme que « la précarité, la misère est souvent « la toile de fond » de la vie de ceux et celles qui rentrent dans le système de protection de l'enfance ». ¹⁴⁰ En octobre 2003, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée confirme que le facteur « chômage-difficultés financières » est de plus en plus pris en compte dans les critères de « danger » pour les enfants : « il compte parmi les trois principaux facteurs de danger pour 27 % des départements, contre 20 % en 2001 et seulement 8 % en 2000. » ¹⁴¹

Italie

Dans le rapport italien « Les enfants et les adolescents placés en famille d'accueil »¹⁴² présenté en 2002 par le Centre de documentation et d'analyse pour l'enfance et l'adolescence on trouvera les constats suivants : « La pauvreté semble rester encore le principal motif du retrait d'un enfant de sa famille, de même que la difficulté ou l'incapacité de cette dernière à prendre soin de lui. » Les motivations d'ordre économique ou liées à des problèmes graves de logement apparaissent dans 51 % des dossiers de placement en famille d'accueil et dans 31 % des placements dans la famille élargie.

Luxembourg

Dans l'étude¹⁴³ « Regards sur la pauvreté au Grand-Duché du Luxembourg - Eléments de réflexion et de débat » menée par Caritas Luxembourg, les auteurs se sont intéressés au discours des travailleurs

¹³⁶ Cité dans le numéro spécial de la Revue « Journal du droit des jeunes » de septembre 2000 sur le thème : « Pauvreté, enfants, placement »

¹³⁷ Cité par Fernandez del Valle J et Casas F, « Child residential care in the Spanish social protection system », dans « International Journal of Child and Family Welfare », page 112-128, Volume 5, number 3, September 2002

¹³⁸ Rapport réalisé par l'Inspection générale des Affaires sociales (Pierre Naves) et celle des services judiciaires (Bruno Cathala), avec la collaboration de l'Inspection des services de la Protection judiciaire de la jeunesse. Editions du Journal Officiel, 26 rue Desaix, 75727, Paris Cedex 15, juillet 2000

¹³⁹ Renoux Marie Cécile, in « Enfants placés », Revue Quart Monde, n° 178, Mai 2001, Editions Quart Monde,

¹⁴⁰ Groupe de travail « Protection de l'enfance et de l'adolescence » présidé par Pierre Naves, "Pour et avec les enfants et les adolescents, leurs parents et les professionnels. Contribution à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence", Rapport de propositions remis au ministre de la Famille, France, juin 2003

¹⁴¹ Observatoire national de l'action sociale décentralisée, « La décentralisation et la protection de l'enfance : quelles réponses pour quels dangers ? », www.odas.net, octobre 2003, page 9

¹⁴² 'Cahiers et Documents', n° 24, Istituto degli Innocenti – Florence, Italie, août 2002

¹⁴³ « Regards sur la pauvreté au Grand-Duché du Luxembourg - Eléments de réflexion et de débat », Les Cahiers Caritas n°1, 2002, Luxembourg

sociaux sur leur perception de la pauvreté. Quand ces derniers parlent des enfants et de la famille, les auteurs constatent que les travailleurs sociaux parlent de pauvreté et d'exclusion en termes de rupture familiale, de suicide, et de placement.

Pologne

Dans le rapport¹⁴⁴ « Trajectoires et motifs », on découvre que l'examen de 864 dossiers polonais de placement en institution révèle que les raisons des mesures sont principalement les suivantes : alcoolisme des parents (54 % des dossiers), négligence parentale (55 %), difficultés financières (32 %), conditions de logement (23 %), « parents « inadaptés » (terme original en anglais : unfit) » (13 %), abus (12 %) ... L'auteur Maria Herczog souligne qu'il « est à craindre que la fraction réelle des enfants placés en institutions pour des motifs économiques soit bien plus importante, un certain nombre des causes évoquées pour expliquer le placement telles que les conflits familiaux, la négligence, l'alcoolisme, les problèmes de santé etc. reflètent en réalité et dans une large mesure une histoire cachée de détresse financière. »

Roumanie

Dans le document « Une chance pour l'innocence »¹⁴⁵ diffusé par le Gouvernement roumain en 2002, la pauvreté est évoquée comme « un élément clé » lié à la prise en charge d'enfants dans les institutions roumaines (notamment dans un contexte persistant « d'abandon » d'enfants).

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni qui a pour tradition de s'appuyer sur un important travail d'évaluation scientifique, plusieurs recherches abordent le lien « pauvreté - placement ». On y cite très souvent Bebbington et Miles¹⁴⁶ qui étudient en 1989 les liens entre pauvreté et enfants concernés par des mesures de protection de l'enfance. Les enfants cumulant des caractéristiques de pauvreté et d'exclusion se révèlent avoir 700 fois plus de chances qu'un « enfant moyen » à être concerné par une mesure de placement. Pour autant, les champs de la protection de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté des enfants restent parfois étrangement séparés dans les discours de différents acteurs. Dans le récent rapport¹⁴⁷ de *Save the Children* aucune référence n'est faite aux enfants placés. Parallèlement, le rapport gouvernemental « Une meilleure éducation pour les enfants placés »¹⁴⁸, à l'occasion duquel on reconnaît que près d'un enfant placé sur deux quitte l'école sans qualification et que « les enfants placés sont parmi les enfants les plus vulnérables du pays », ne cite aucunement la pauvreté dans les facteurs conduisant au placement. « La plupart des enfants, environ 80 %, sont placés à cause de négligences ou de maltraitements, ou pour d'autres raisons familiales. Moins de 10 % pour des motifs liés à leur propre comportement »¹⁴⁹. Entre ces deux exemples, on pourra évoquer le résumé du livre vert du gouvernement sur la protection de l'enfance « Chaque enfant compte », présenté également début septembre 2003, qui n'utilise pas le vocable la « lutte contre la pauvreté des enfants » et ni le terme de pauvreté, mais qui reconnaît que « la protection de l'enfance ne peut pas être séparée des politiques qui veulent améliorer l'ensemble de la vie des enfants. »¹⁵⁰ Les mesures annoncées par ce le

¹⁴⁴ Mária Herczog PhD., Eszter Neményi, Noémi Wells, « Routes and Reasons: Children Entering and Leaving Institutional Care in Six CEE/CIS Countries », UNICEF Child Care Forum, Preliminary Report, October 2000 - ». Ce rapport et la situation de la Pologne sont également développés dans l'apport spécifique n°3 (voir annexe A1).

¹⁴⁵ Government of Romania, « Chance for innocence : review of progress for institutionalized children in Romania », 2002. Le contexte roumain est également abordé plus longuement dans l'apport n°3 préparé en complément à ce document

¹⁴⁶ Bebbington and Miles, « The background of children who enter local authority care. », *British Journal of Social Work*, 19, no 9, United Kingdom, 1989

¹⁴⁷ Adelman, Ashworth et Middleton « Britain's Poorest Children : severe and persistent poverty and exclusion », *Save the Children UK*, Londres, United Kingdom, 2003

¹⁴⁸ « A better education for children in care », a Social Exclusion Unit Report, United Kingdom, Sept 2003, www.socialexclusionunit.gov.uk

¹⁴⁹ D'après « A better education for children in care : Summary », traduction de l'original anglais par ATD Quart Monde

¹⁵⁰ Department for Education and Skills, « Every child matters - Summary », The Stationery Office, Norwich, United Kingdom, septembre 2003, page 6, rapport complet à l'adresse www.dfes.gov.uk/everychildmatters, traduction ATD Quart Monde

livre vert sont en grande partie celles qui correspondent aux engagements du gouvernement pour réduire la pauvreté des enfants.

Suède

Dans un rapport rédigé pour une conférence internationale sur “le placement résidentiel” en mai 2003, le professeur suédois Swen Hesse¹⁵¹ écrit : “Jusqu’à présent, la politique sociale générale a été incapable de remédier à l’impact de la pauvreté des segments les plus défavorisés de la population; la plupart des enfants en danger [qui entrent dans les circuits de la protection de l’enfance] appartiennent à ces classes »

Ce tour d’horizon des pays retenus dans notre exploration confirme qu’un travail de compréhension de la situation européenne est nécessaire. Comment dans un grand nombre de situations, les interventions éducatives et de protection de l’enfance sont-elles imbriquées dans un vécu complexe dont une dimension principale est le vécu de la pauvreté ? Cette question se pose de manière d’autant plus aiguë que deux données conjoncturelles semblent venir lui donner aujourd’hui plus de poids : l’aggravation de la situation socio-économique dans certains pays fondateurs de l’Union (cf exemple allemand) et l’accueil dans l’Union européenne de pays où la question est ouvertement posée en faisant référence à la situation de pauvreté d’une partie des familles¹⁵². Mais quelles orientations faut-il donner à de nouvelles investigations ? Le point suivant suggère quelques pistes.

3.b – Comprendre le vécu des enfants, dépasser les incompréhensions entre acteurs : des chantiers à venir

Parmi les chantiers ouverts ou à ouvrir, nous évoquerons principalement les trois suivants :

- le premier rejoint les préoccupations déjà évoquées en terme de compréhension du vécu des enfants : que vivent les enfants issus de familles en milieu de pauvreté dans les prises en charge des services de protection de l’enfance ? Quels impacts positifs ou négatifs ont ces interventions sur leur enfance et sur leur avenir ?
- le second est celui de la recherche de bonnes conditions pour ouvrir ou poursuivre des dialogues constructifs entre les acteurs de ces situations : pour cela, il faudra probablement dans une première étape trouver des façons de dépasser des incompréhensions, voire des tabous sur le lien pauvreté/placement, s’expliquer sur les représentations de chaque acteur et chercher les aspirations fondamentales qui rassembleraient ces derniers.
- le troisième est celui d’une meilleure compréhension à acquérir des imbrications nécessaires entre mobilisation contre la pauvreté et protection de l’enfance pour créer des interventions de promotion/protection des enfants et de leur famille. Comment interventions éducatives et de protection de l’enfance devraient-elles être liées de façon plus étroite aux dynamiques des stratégies contre la pauvreté (plans d’actions nationaux, projets européens...) ?

¹⁵¹ Hesse Sven, « Sweden Country Report », mai 2003, rapport préparé pour la conférence : “Children and Residential Care. New Strategies for a New Millennium” Stockholm, Sweden, May 12 - 15 2003

¹⁵² voir notamment UNICEF Regional Office for Central and Eastern Europe, the Commonwealth of Independent States (CEE/CIS) and the Baltic States, “Report of the Regional conference on Children Deprived of Parental Care : Rights and Realities - Budapest, Hungary, October 22-24, 2000”, Occasional Papers No. 1, Geneva, 2001

A - Que vivent les enfants de milieux de pauvreté dans les prises en charge des services de protection de l'enfance ?

La littérature scientifique sur la qualité, l'impact, les « résultats » des services de protection de l'enfance et notamment des prises en charge en institution ou en famille d'accueil est abondante, notamment dans des pays d'Europe du Nord comme le Royaume Uni, les Pays-Bas ou les pays scandinaves. Notre travail exploratoire ne nous a pas conduit à découvrir la richesse de tous ces travaux mais nous tenterons au chapitre 7 de donner une vision de ce secteur d'intervention sociale et de son évaluation internationale au tournant du siècle. Il nous a toutefois semblé que les articles et travaux examinés développaient rarement une approche socio-économique et plus précisément en terme de pauvreté et d'exclusion. Peut être un travail plus systématique est-il nécessaire ?

La littérature, bien qu'abondante, l'est moins quand il s'agit de comprendre à partir du vécu des enfants l'expérience de vie provoquée par l'intervention. Au-delà des mesures, des dossiers, des discours des professionnels, quelle est la face cachée de la vie des enfants éloignés, « protégés » de leur parents et de leur milieu ? Si l'on revient aux travaux de Vincent de Gaulejac cités au chapitre précédent, l'une des constantes de l'expérience de l'enfant qui vit une pauvreté persistante est celle d'avoir à faire face dans la durée, à des violences humiliantes, qu'elles soient physiques ou symboliques. Parmi ces violences, celles qui semblent avoir les conséquences « subjectives » les plus fortes sont celles liées à la dévalorisation des parents ou de l'image parentale. Ces violences mettent les enfants dans une tension, une contradiction vis-à-vis de leurs parents. Les procédures de protection de l'enfance, comme les mesures de placement, vont parfois renforcer et légitimer cette dévalorisation.

Notre exploration nous a fait découvrir des travaux qui cherchent à développer une connaissance qualitative du vécu du placement. Ridge cite les enquêtes où l'on a donné la parole aux jeunes pris en charge par les services sociaux. Ces enquêtes¹⁵³ ont été menées au Royaume Uni dans un contexte des années 90 où les maltraitances en institution et la difficulté de sortie de placement ont peu à peu fait la une de l'actualité du travail social. Comme nous l'avons déjà signalé, la fondation « Who cares ? » et la « Social Exclusion Unit » se sont mobilisées conjointement pour analyser et améliorer les performances scolaires des enfants placés. Ainsi une enquête lancée par l'intermédiaire d'un magazine auprès de 30 000 enfants placés a permis de réunir les avis de près de 2 000 mineurs, sur lesquels se sont appuyées les analyses et propositions du rapport « Une meilleure éducation pour les enfants placés »¹⁵⁴. Ce rapport établit de manière détaillée les inégalités d'accès en matière d'éducation et de qualification réservées aux enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance.

En France, Christine Abels reprend de manière synthétique dans son ouvrage « Enfants placés et construction d'historicité »¹⁵⁵, des éléments de travaux français comme ceux de Pierre Verdier¹⁵⁶ ou de Martine Lani-Bayle¹⁵⁷. Elle écoute trois enfants reconstruire leur histoire et constate que les enfants placés, « déplacés », « replacés », ne comprennent souvent pas grand chose à la logique et au sens des interventions qui font le déroulement de leur vie et à ces événements qui ne dépendent pas d'eux. Ils vivent une solitude et ressentent dévalorisation (« suis-je digne d'être aimé ? ») et/ou culpabilité (« c'est de ma faute »). Mais elle constate aussi : « On ignore le plus souvent ce que pensent les enfants placés de la séparation, de leur placement, de ce qu'ils vivent et subissent de stigmatisation

¹⁵³ Biehal, Clayden, Stein et Wade, "Moving on" HMSO, Londres, 1995 ou Butler et Williamson, "Children speak : Children, trauma and social work", Logman, Harlow, 1994

¹⁵⁴ « A better education for children in care », a Social Exclusion Unit Report, sept 2003, www.socialexclusionunit.gov.uk

¹⁵⁵ Abels Christine, « Enfants placés et construction d'historicité » -, L'Harmattan, Paris, 2000

¹⁵⁶ Verdier Pierre, « l'enfant en miettes », Privat, Toulouse, France, 1978

¹⁵⁷ Lani, Martine, "A la recherche de la génération perdue", Hommes et Perspectives, Marseille, France, 1990

sociale, car en fait, on ne le leur demande pas »¹⁵⁸. Il ne faut pas en déduire qu'au quotidien les professionnels ne sont pas à l'écoute des enfants dont ils ont la charge ; toutefois la question de la place de la parole de l'enfant sur la nature, la qualité, l'impact et le sens de l'intervention dans sa vie reste posée, en particulier dans un contexte de familles précarisées par la grande pauvreté. Ce constat est d'actualité dans de nombreuses situations de prise en charge, mais nous avons pu aussi identifier des évolutions dans la dynamique de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant. Nous développons cet aspect dans l'apport n° 4 sur la participation des enfants.

A l'occasion de notre recherche d'information sur le vécu des enfants placés, plusieurs interlocuteurs de terrain nous ont également eux-mêmes renvoyés leurs questions : les institutions de placement et leur personnel sont-ils préparés, formés à accueillir des enfants issus de familles en grande pauvreté ? Quelle évaluation trans-générationnelle existe-t-il pour comprendre l'impact de ces interventions ? Des personnes engagées auprès des jeunes en errance ou des personnes vivant durablement sans domicile fixe nous ont aussi questionnés sur les « passés de placement et déplacement » qu'ils découvrent régulièrement au sein de leur public. Nous n'avons pas épuisé cette thématique et, comme nous le suggérons ici, il serait important de pouvoir croiser des analyses sur le vécu et les parcours d'enfants placés avec des analyses et une compréhension de l'environnement socio-économique de ces derniers. Voilà un premier chantier à poursuivre.

B - Dépasser des incompréhensions, voire « des tabous », pour avancer

L'examen, pays par pays, que nous avons évoqué dans ce chapitre et qui est développé dans l'apport n°1 confirme, si cela était nécessaire, que le lien entre situation de « pauvreté » et intervention des services de protection de l'enfance est bien une réalité dans l'Union européenne et les pays candidats. Certains auteurs reconnaissent que cette réalité fait ou doit maintenant faire débat. L'universitaire français Paul Durning le souligne ainsi : « Le poids de la pauvreté fait actuellement débat. Le fait que celle-ci ne soit pas une cause suffisante pour faire l'objet d'interventions socio-éducatives conduit les intervenants à minimiser son importance et à privilégier les dimensions psychopathologiques que les familles elles-mêmes évoquent pour expliquer leur recours volontaire ou contraint à de telles interventions. (...) La question est donc celle d'une compréhension approfondie des liens entre la situation socio-économique et les troubles psychopathologiques dans les groupes familiaux, notamment en situation de grande pauvreté. (...) Aux yeux des intervenants, les difficultés psychologiques et relationnelles prennent le pas sur les difficultés de santé, de logement et de revenu pour éclairer les carences éducatives à l'origine des signalements. »¹⁵⁹

Si des débats semblent nécessaires, nous avons pu constater dans nos contacts ou recherches documentaires que beaucoup d'acteurs ne pouvaient « dire », « envisager » ou « réfléchir » ce lien, comme si nous étions face à des incompréhensions, des blocages, voire un tabou. Cela repose en partie sur la représentation même de ce qu'est pour chaque acteur « la pauvreté ». Mais il nous semble que cette « impossibilité de dire » s'est aussi construite collectivement et peu à peu dans nos pays de l'ouest européen, alors que l'ampleur des difficultés économiques rencontrées encore par des pays qui se préparent à entrer dans l'Union empêche de taire le lien.

¹⁵⁸ Abels, *ibidem* page 83

¹⁵⁹ Durning, cité dans les annexes de : Groupe de travail "protection de l'enfance et de l'adolescence" présidé par Naves Pierre, "Pour et avec les enfants et les adolescents, leurs parents et les professionnels. Contribution à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence", Rapport de propositions remis au ministre de la Famille, France, juin 2003

Essayons de situer quelques clés de compréhensions de ce que nous appelons « un tabou », en particulier du côté des intervenants de l'action sociale puisqu'il semble que pour une grande partie des parents concernés, ce lien soit « une évidence » :

- Des textes internationaux ou des législations nationales de référence des pays de l'Union et des pays candidats interdisent ou limitent le placement contraint pour motif de pauvreté économique. C'est le cas de la Convention des Droits de l'enfant¹⁶⁰, c'est aussi la position prise par le Parlement européen en janvier 2003 dans sa résolution sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2001. Le Parlement européen considère que « le placement d'enfants ayant pour seule cause les conséquences d'une vie dans la grande pauvreté représente une violation des droits fondamentaux ; si le placement ne peut être évité, il doit, dans toute la mesure possible, être considéré comme temporaire et viser un retour de l'enfant dans sa famille ; les conditions du placement, aussi bien en famille d'accueil qu'en institution, de même que le processus visant à une éventuelle adoption, doivent respecter l'ensemble des droits de la famille et de l'enfant placé ; les parents doivent en particulier être soutenus pour pouvoir continuer à exercer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de l'enfant et maintenir les liens affectifs nécessaires au développement et au bien-être de l'enfant ». Nous évoquons plus longuement la portée d'un autre texte fondamental dans le contexte de notre problématique, à savoir la Convention européenne des Droits de l'Homme, dans l'apport n°6 produit en complément au présent document.
L'impact général de ces engagements nationaux et internationaux est largement positif. Ils fixent un objectif clair. Mais la réalité de la pratique révèle également des effets pervers. Dans certains pays, « l'interdit » empêche que l'on évalue justement la place de la précarité dans les logiques de placement. Maria Herczog explique qu'en Hongrie, la loi de 1997 interdisant le placement d'enfants pour des motifs financiers a entraîné une recrudescence des placements pour « conditions de vie inadaptées », qui représentent aujourd'hui 45 % de l'ensemble des placements¹⁶¹. Certains de nos interlocuteurs faisaient la même analyse pour la Belgique : « Un rapport ne peut plus dire que la pauvreté est un motif de placement des enfants puisque c'est condamné par la loi ».
- Un deuxième élément explicatif a été souligné par différents interlocuteurs professionnels, notamment en Allemagne. Il y a un fort risque d'une nouvelle stigmatisation des parents en situation de pauvreté si on développe une analyse ou un discours trop rapide sur les liens entre pauvreté et placement. Les parents qui font face à la pauvreté risquent de se retrouver marqués de nouveaux « stigmates » : ceux des violences et abus sur les enfants, ceux de l'incapacité de « bien éduquer » leur enfants. Comment « articuler » le lien entre lutte contre la pauvreté et mobilisation de protection de l'enfance pour qu'il ne se réduise pas à un lien entre pauvreté et maltraitance¹⁶², un lien qui renvoie immédiatement à des conflits de représentations et de normes et qui limite le regard que l'on peut porter sur des parents ? Cette question est d'autant plus cruciale aujourd'hui dans un contexte légitime de très grande sensibilité à la maltraitance envers les enfants qui se traduit par une grande attente de la société en général vis-à-vis des professionnels qui travaillent avec les enfants.
- Un troisième point relève d'une forme « d'impuissance sociale ». On a beau reconnaître le facteur pauvreté dans les placements, la pauvreté et les inégalités étant inscrites comme une « fatalité » ou une « logique » dans nos sociétés, il est plus opérationnel d'évoquer d'autres dimensions, souvent individuelles, sur lesquelles un travailleur social, un thérapeute pense pouvoir agir et/ou est

¹⁶⁰ Article 8, 9, 18 et 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant

¹⁶¹ Cité dans UNICEF Regional Office for Central and Eastern Europe, the Commonwealth of Independent States (CEE/CIS) and the Baltic States, "Report of the Regional conference on Children Deprived of Parental Care : Rights and Realities - Budapest, Hungary, October 22-24, 2000", Occasional Papers No. 1, 2001

¹⁶² Gabel Marceline, « De la pauvreté à la maltraitance : où placer la prévention », in « Enfants pauvres, pauvres enfants », Informations sociales, n° 79, 1999, pages 34 à 43

mandaté pour le faire. Pour certains acteurs, cela pose la question de la nature même d'un accompagnement ou du travail social. « Comment le professionnel peut-il interpeller les pouvoirs publics au sujet de la situation d'une famille en difficulté, alors qu'il est mandaté par ces mêmes pouvoirs pour aider cette famille ? La question du militantisme reste posée. »¹⁶³

- Le quatrième point qui rend la question et le dialogue complexe vient en prolongement du point précédent : il concerne directement la légitimité et le rôle des professionnels du secteur de la protection de l'enfance. Lier pauvreté et placement fragilise et remet en cause le sens même de cette intervention et du « métier d'aide à la personne ». Une mesure de placement qui passe forcément par des moments de souffrances et souvent de contraintes (formalisées ou non), doit pouvoir s'enraciner dans une légitimité forte ; y introduire le facteur « pauvreté » complexifie d'autant la problématique.
- Un cinquième point relevé par certains acteurs est celui de la compréhension et du regard porté sur « la pauvreté » par les acteurs institutionnels. Les travailleurs de terrain qui côtoient des familles en situation difficile se forgent leur propre compréhension de la situation et de ce vécu. Celle des administrateurs des services publics, est probablement encore différente. Et chaque famille en situation de pauvreté et d'exclusion a, elle, son vécu propre. Comment la rencontre autour d'une situation et, plus largement, autour d'une problématique peut-elle s'opérer ? Cela nécessite du temps et de la volonté.
- Un dernier point, mais notre analyse ne prétend être exhaustive, est probablement l'absence de données plus fiables sur les contextes socio-économiques des interventions et le risque de confusion des publics et des enjeux. Dans différentes enquêtes qui cherchent à analyser les situations au moment des placements, on lira que les contextes socio-économiques sont peu ou mal renseignés. Face à ce manque de données autour desquelles des accords peuvent se bâtir, il importe d'éviter les messages caricaturaux et faux qui pourraient trahir les préoccupations des acteurs, par exemple les messages comme « les enfants pauvres sont placés » ou « tous les enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance sont issus de familles qui connaissent la pauvreté ». Il faut aussi veiller à ne pas provoquer l'opposition des acteurs à cause d'intentions supposées. Il ne s'agit pas, par exemple, de bannir du paysage des interventions des solutions temporaires de séparation enfant-parents dans des situations de crise, lorsqu'une protection bien comprise est nécessaire.

Trouver les chemins pour dépasser les tensions ici évoquées est un réel défi. Relever ce défi est nécessaire pour développer de nouvelles réponses tant pour les enfants et leur famille qui font face à la grande pauvreté que pour d'autres familles. Les enjeux pour de nombreux enfants et leur parents sont importants. Il importe en particulier de trouver les moyens de rassembler l'ensemble des acteurs concernés et de prendre le temps pour que chacun puisse dans la confiance s'expliquer sur ses représentations, ses pratiques et les ressorts de ces dernières. Ce type de processus a notamment été expérimenté par ATD Quart Monde dans le projet franco-belge « Le croisement des pratiques : Quart Monde partenaire ». Nous l'évoquerons rapidement au chapitre 8.

¹⁶³ D'Haene Michel, « La question du sujet et de la souffrance sociale : quels regards ? » in « Accompagner », collection Mille et un bébés, Ed Erés, Ramonville, France, 2000

C - Comment lier plus étroitement les interventions éducatives et de protection de l'enfance aux dynamiques de lutte contre la pauvreté qui mobilisent les familles ?

L'exploration des motifs de placement dans les pays retenus par notre travail montre une certaine homogénéité dans le regard des professionnels sur les parents concernés et leur relation avec leurs enfants. On évoque principalement carence éducative, difficultés relationnelles, négligence, violence psychologique ou physique, incapacités, absence, alcoolisme, problèmes comportementaux, situations de crise...¹⁶⁴ Ce tableau est significatif du type d'interventions qui jalonnent le parcours des familles concernées par ces évaluations : aide éducative, thérapie, et comme nous le développons ici, séparation, éloignement des enfants.

Si tant est que l'on poursuive le débat sur la nature de l'impact de la pauvreté sur ces situations, c'est surtout en terme d'actions et d'interventions que les questions devront se poser : quel accompagnement de ces parents et enfants « exposés » à la pauvreté et notamment ceux qui l'ont été durablement ? Quelles sont les interventions qui permettent un « grandir ensemble en famille » souvent souhaité par les personnes concernées et a priori garanti par nos textes fondamentaux ? Nous reviendrons sur ces questions dans la suite du document.

Pour terminer notre interrogation sur les interventions à bâtir, nous nous permettons de citer la réflexion d'un pédopsychiatre, praticien à Marseille, témoignant de la complexité du défi posé à la naissance d'un enfant. « Nous sommes tous pris, au commencement, par cette folie qui nous engage à croire, à espérer que la vie sera différente, meilleure, toute autre, et que notre présence, notre accompagnement pourront, telle la baguette d'une fée bienveillante, transformer la vie de ces familles ou de ces parents si marqués par leur passé, en cet eldorado de la natalité. Nous sommes tous si prêts d'y croire. Mais dans le même temps, nous refusons toute compétence [à ces familles], toute velléité de se détacher, un tant soi peu, de ces amarres terribles de leur histoire. Nous décidons pour eux, assurés de leur défaillance, et surtout dans leur intérêt et celui de l'enfant né ou à naître. Nous les traitons comme les rejetons de leurs expériences passées, seules capables de se répéter. Nous les prenons en charge, nous les stigmatisons davantage, nous poussons parfois l'exclusion à son terme. Peut-être faudrait-il évoquer notre violence institutionnelle, nos contre-investissements, nos propres haines destructrices et notre désir tout-puissant de réparation et de ré-engendrement. Car dans certaines situations, nous sommes exposés, dans ces rencontres avec eux, à notre propre histoire qui fait retour, à ce qu'il y a d'humain et d'obscur en nous. C'est dire tout le travail que cet accompagnement requiert, ce travail sur soi ».¹⁶⁵

*

*

¹⁶⁴ Les abus sexuels ne se révèlent pas faire partie des motifs principaux

¹⁶⁵ Ben Soussan Patrick, "Faites des pères, faites des mères", in "La parentalité exposée", collection Mille et un bébés, Ed Erès, Ramonville, France, 2002, page 22

Chapitre 4 – Quels premiers enseignements pour la mobilisation contre « la pauvreté des enfants » ?

Nous voulons ici, sans anticiper sur les questionnements qui seront abordés dans la suite du document, nous interroger sur la façon dont les éléments rassemblés dans cette première partie nous invitent à questionner la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté des enfants. Nous relevons deux interpellations principales :

- Comment, à l'échelle européenne, entrer, avec les enfants et leurs parents en situation de pauvreté, dans une compréhension de ce qui fait leur vécu de « l'enfance » et de la « famille » aujourd'hui ? Et comment inventer alors avec eux un « agir familial » dans lequel ils se reconnaissent et peuvent être acteurs ?
- Comment développer dans l'Union une compréhension et une cohérence des liens entre stratégies de lutte contre la pauvreté et interventions de protection de l'enfance, dans le respect des aspirations des enfants et parents ?

4.a - Comprendre et agir pour l'enfance avec les enfants et leurs parents

Nous avons vu que dans la mobilisation pour une lutte contre la pauvreté des enfants, qui passe ou non par la définition de stratégies spécifiques, de nombreuses démarches nationales ou européennes, institutionnelles, scientifiques ou militantes, cherchent à « mesurer » ou à « cerner » la pauvreté des enfants¹⁶⁶. Lorsque les auteurs analysent ces démarches, on découvre que pour une grande part des sujets évoqués, les approches renvoient à des problématiques, des indicateurs, des concepts du « monde des adultes »¹⁶⁷. Cela conduit certains à poser la question : « Comment ne pas décalquer des modes de penser « la pauvreté » du monde des adultes, sur celui des enfants ? » et renvoie au chantier toujours ré-ouvert d'une compréhension de ce que cela veut dire « vivre la pauvreté », et ici dans un cadre nouveau, celui de l'enfance.

De nombreux chercheurs européens sont actuellement sensibilisés à cette problématique. A titre d'exemple, Petra Hölscher, à l'Université de Dortmund en Allemagne, porte actuellement un projet de recherche¹⁶⁸ à la demande de l'Union européenne qui souhaite identifier les associations de mesures et de politiques qui réduisent de manière notable des niveaux élevés de pauvreté des enfants. Un des volets importants de ce travail visera l'analyse des espaces importants de la vie des enfants et l'identification des barrières et des catalyseurs de leur développement personnel, de leur participation et de la reconnaissance des leurs droits d'enfant. Les facteurs significatifs retenus au départ de la recherche sont les suivants :

- facteurs personnels : âge, sexe, santé, ressources individuelles et sociales, bien-être, estime de soi, conscience des possibilités futures, l'expérience des événements majeurs de la vie, stratégies développées pour s'en sortir,

¹⁶⁶ Par exemple à l'appel à contribution du gouvernement britannique intitulé « Measuring Child Poverty » – voir point 1.b au chapitre 1 et développement spécifique dans l'apport n°1 produit en complément à ce document

¹⁶⁷ Voir notamment Ridge qui développe ce point. Ridge Tess, " Childhood poverty and social exclusion from a child perspective", Studies in poverty, inequality and social exclusion, The policy press, Bristol, United Kingdom, 2002

¹⁶⁸Hölscher Petra, University of Dortmund, « A thematic study using transnational comparisons to analyse and identify what combination of policy responses are most successful in preventing and reducing high levels of child poverty – project design 03.2003 – 12.2003, commissioned by the European Commission, DG "Employment and Social Affairs", March 2003

- facteurs familiaux : composition du ménage, qualité des relations familiales, coutumes familiales, éducation, milieu culturel, événements majeurs de la vie, conditions de vie,
- vie scolaire : réussites et échecs, relations avec les professeurs, bien-être en classe, intégration dans l'école,
- amitiés et loisirs : activités, amitié et groupes d'amis, réseaux sociaux,
- voisinage et environnement : habitation et habitants, infrastructures et qualité des services disponibles, étendue « de la pauvreté ».

Le projet qui devrait aboutir à une publication au début de l'année 2004 cherchera à faire une analyse comparative de l'importance de ces facteurs à travers les pays membres de l'Union européenne en relation avec les « niveaux » respectifs « de pauvreté » de chaque Etat et les stratégies qui y sont développées.

Ces recherches, surtout lorsqu'elles présentent ou s'appuient sur des dimensions qualitatives et participatives sont aujourd'hui nécessaires à l'échelle européenne, car les indicateurs généralement utilisés en matière de pauvreté et d'exclusion sociale ne sont pour l'instant pas spécifiques aux enfants. « Si les chiffres relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale des enfants semblent clairs et précis, le cadre pour les examiner dans l'Union européenne n'a pas été conçu en ayant les enfants à l'esprit »¹⁶⁹. Ceci étant dit, nous avons compris qu'il fallait s'armer de prudence, de respect, de temps et de méthodologies rigoureuses pour ne pas piéger les enfants dans les préoccupations et problématiques posées par les adultes.

Quelles recherches vont donc aider à comprendre avec les enfants et leurs parents ce qui fait aujourd'hui « l'important » de la vie d'un enfant pour son avenir et comment garantir « cet important » à tous les enfants ? Quand nous constatons la façon dont les enfants en situation de pauvreté valorisent et protègent leur famille, il nous apparaît aussi important de favoriser par diverses initiatives la poursuite de l'identification des conditions à garantir et à soutenir dans la communauté, dans l'environnement des familles et des enfants et qui permettent à ces derniers de développer leurs compétences et potentialités. Comment comprenons-nous ce que l'environnement relationnel immédiat et naturel des enfants et de leur famille a d'important pour leur promotion ?

Un autre enseignement qui semble émerger à ce stade de notre travail exploratoire et qu'il faudra remettre en débat est celui de la nécessaire reconnaissance de l'enfant acteur de la lutte contre la pauvreté, notamment dans sa famille. Une recherche citée évoque l'importance de le rendre « actif », de la possibilité « d'extérioriser » ses réactions pour favoriser un développement positif. Cela rejoint l'expérience du Mouvement ATD Quart Monde qui constate régulièrement que les enfants sont acteurs du changement dans leur propre famille et peuvent l'être dans leur milieu et au-delà. Des enfants en situation de grande pauvreté, comme tous les enfants, sont créateurs de leur famille et de ses projets, et moteurs d'un processus de sortie de la grande pauvreté. Nous abordons plus longuement cet aspect dans l'apport n° 4 préparé en parallèle à ce document.

C'est donc en Europe un défi pour les chercheurs mais aussi pour ceux qui élaborent des politiques de se mettre en situation de rencontrer les enfants dans leur environnement pour comprendre les chemins et les opportunités qu'ils créent – dans leur famille et dans le quartier – pour dépasser l'exclusion. L'enfant peut être une source de force et de potentialité pour sa famille et son environnement. Souvent grâce à un petit enfant, les parents entrent dans un « agir » nouveau. Cet enfant fera naturellement confiance à ses parents dont certains pourraient penser qu'ils manquent de tout et il les stimulera. Pour leur enfant en bas âge, des parents dépassent leur méfiance et s'adressent aux administrations,

¹⁶⁹ Bennett Fran et Ruxton Sandy, « Inclure les enfants ? Elaboration d'une approche de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants à travers l'Europe », Euronet, 2002, page 37

demandent leurs droits, échangent des paroles avec un médecin, une puéricultrice. Plus tard lorsque l'enfant aura grandi, des liens devront s'établir avec l'éducateur, l'instituteur. Il leur faudra souvent oser affronter le regard et les jugements de leurs interlocuteurs parce que l'avenir, et bien souvent le présent, de leur enfant est en jeu.

Les enfants qui connaissent la pauvreté sont ainsi porteurs d'une richesse que nous avons la responsabilité de faire émerger. Ils font face à un monde difficile mais sont souvent riches d'une intelligence et d'une inventivité qui cherche son chemin face aux conditions de vie générées par la pauvreté. Et si nous faisons émerger cette richesse, un défi sera alors posé aux adultes, celui de répondre aux enseignements qu'ils nous communiqueront.

4.b - Pauvreté des enfants et protection de l'enfance

Le cheminement de cette partie basée la volonté européenne de lutter contre la pauvreté des enfants nous a placés face à des problématiques nombreuses, des enjeux multiples et tous importants. Trois dimensions nous semblent émerger : l'importance de la vie familiale, le défi posé à l'école d'être un lieu de développement, de réussite et d'intégration, le besoin d'un contexte et d'un environnement où l'on peut construire des amitiés et participer « au monde des enfants ». Nous constatons également, pour certains enfants, un cumul de « mises à l'écart » du monde « habituel » de l'enfance. Nous avons tenté de caractériser ce que peut vivre un enfant confronté à la pauvreté et l'exclusion et relevé les points suivants :

- une inégalité d'accès à des biens matériels, culturels et de bien-être (en particulier au niveau du logement, des soins de santé, des loisirs ou du sport...),
- un parcours scolaire souvent marqué de difficultés, voire d'échecs conduisant souvent à des circuits parallèles à ceux suivis par les autres enfants (certains enfants ne connaissant que des circuits parallèles),
- la difficulté d'avoir de « vrais copains », l'absence de reconnaissance par les autres enfants,
- un environnement plus important d'adultes « professionnels » intervenant dans leur vie et souvent de façon « contrainte »,
- des violences humiliantes. Certaines conditions de vie sont dégradantes. Le manque de moyens financiers, les échecs face aux normes éducatives de l'école, le mépris de la communauté, des relations parfois difficiles ou violentes dans la famille, participent de ces violences individuelles, institutionnelles ou sociétales,
- une déqualification des parents et une dévalorisation de l'image parentale intérieure. C'est un processus complexe qui part de l'environnement de l'enfant : de la « culture ambiante » valorisant « réussite », « beauté », « ambition », au regard de la communauté sur la famille ou le quartier où elle vit, en passant par l'absence du statut de « travailleurs » des parents, à l'intervention socio-judiciaire. Ce processus se joue aussi au cœur même du psychisme de l'enfant (sentiment de honte personnelle, honte possible des parents). Cette disqualification des parents peut aller jusqu'à la rupture partielle ou totale du lien parents-enfants (choisie parfois par un jeune ou des adultes, parfois contrainte par une intervention extérieure),
- dans le même temps, ces enfants sont souvent d'une « importance », d'une « valeur » toute particulière pour leur parents. « Nos enfants sont notre seule richesse, notre seule liberté ». Pour des parents, qui parfois ne comptent pas aux yeux des autres et souvent à leurs propres yeux, le regard, la présence, la confiance, les attentes de leur enfant sont fondamentales. Les parents se

voient exister et interpeller par « un autre » comme parfois ils ne l'ont jamais été. « L'enfant se fait créateur de ses parents »¹⁷⁰. L'enfant peut ainsi être une force de mobilisation considérable, - le développement de capacités à faire face aux difficultés et souffrances évoquées ci-dessus. Chaque jour, dans des situations extrêmement difficiles, les enfants sont conduits à inventer des formes de résistance, à refuser de se laisser déshonorer ou anéantir. Souvent avec leurs parents, ils acquièrent des moyens, développent des stratégies. Dans une loyauté familiale, ils assument ces « résistances ». Pour ces enfants, elles peuvent se transformer en pensée sur leur propre vie, en vision sur le monde.

Ces expériences de vie sont reliées entre elles. Certaines peuvent être vécues indépendamment des autres par certains enfants. Tout enfant, quelque soit son milieu, peut se reconnaître dans l'une ou l'autre de ces évocations de vécu. Certains enfants cumulent ces expériences, et ce sont souvent ces derniers qu'ATD Quart Monde croisent dans ses projets.

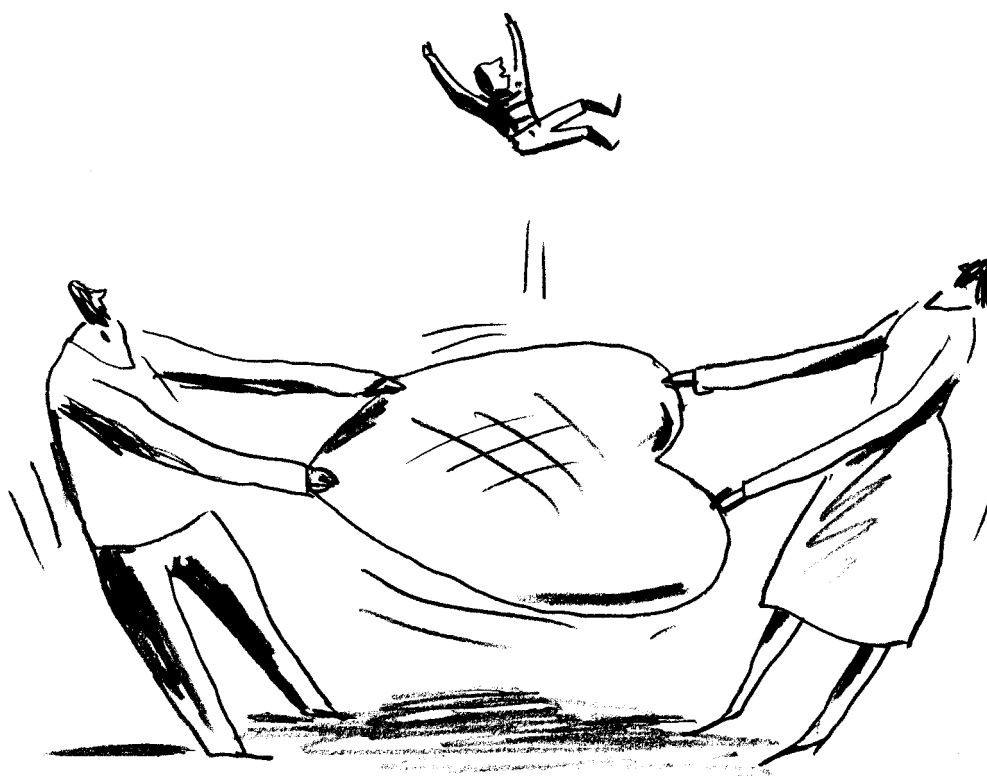
Des points qui précèdent nous choisissons de souligner les éléments relatifs à la vie familiale. Nous avons vu que les enfants en parlent comme d'une dimension fondamentale. Ils y sont acteurs et se mobilisent avec et pour leurs parents. Pourtant dans un contexte de pauvreté, et pour partie des familles concernées – un groupe limité au regard des statistiques de pauvreté monétaire -, la vie en famille est paradoxalement fragilisée voire tronquée par des mesures de protection de l'enfance. Des éléments fondateurs du développement de l'enfant sont alors mis à mal. Les parents en situation de pauvreté sont évalués, appréciés, dans leur compétence affective ou éducative. Quelle connaissance européenne avons-nous de ce vécu de certains enfants touchés par la pauvreté ? Comment développer cette connaissance et réfléchir aux interventions existantes ? Plus largement comment comprenons-nous l'impact de la pauvreté sur la vie de famille et sur les défis éducatifs et affectifs qui sont alors posés aux parents ? Comment valoriser et développer les interventions éducatives et de protection de l'enfance qui se révèlent être des outils de promotion de l'ensemble des personnes concernées, enfants et parents, et du groupe familial dans ses projets ? Ce sont là des questions en chantier, pour lesquelles ATD Quart Monde continuera à chercher des partenaires de réflexion et d'action et qui devraient entrer dans le champ des préoccupations des stratégies européennes de lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, et à partir des points qui ont été abordés dans cette partie, nous poursuivons notre exploration en nous penchant sur la question de la vie familiale et des défis de la « parentalité » quand la pauvreté s'avère être un piège durable. L'expérience d'ATD Quart Monde, les éléments relatifs à la vie familiale rassemblés jusqu'ici, nous conduisent à vouloir continuer à explorer le sens d'une approche globale et familiale comme voie pertinente de lutte contre « la pauvreté des enfants ». La vie et l'avenir de l'enfant ne peuvent être dissociés de la vie et de l'avenir de ses parents et plus largement de ses proches. Les enfants réunis par ATD Quart Monde à Genève pour les dix ans de la Convention des Droits de l'Enfant l'exprimaient à leur façon le 20 novembre 1999. « Pour nous, la famille c'est le plus important. Sans la famille, on ne peut pas vivre, on ne peut pas grandir. Mais la famille ne peut pas vivre sans amitié dans la maison, dans la communauté. S'il n'y a pas d'amitié, il n'y a pas de vie. »¹⁷¹. Pourquoi et comment la famille est importante ? C'est l'objet de notre exploration dans la partie 2.

¹⁷⁰ Jaboureck Brigitte, « Les parents en situation de grande précarité : potentialités et aspirations », Mouvement ATD Quart Monde, Intervention au colloque de la Fédération Internationale des Ecoles des Parents, « Parents et enfants dans les sociétés d'aujourd'hui : les forces de la famille et ses faiblesses », Juin 2002

¹⁷¹ Appel des enfants Tabori adressé à Madame Mary Robinson, Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, Genève, 20 novembre 1999 in ATD Quart Monde, « Les enfants Tabori font vivre la Convention internationale des droits de l'enfant », contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants, mai 2002

Parents et famille, « des racines et des ailes » : la place des liens fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté des enfants



Partie 2

Parents et famille, « des racines et des ailes » : la place des liens fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté des enfants

Une approche globale et familiale est-elle une voie pertinente de lutte « contre la pauvreté des enfants » ? L'avenir de l'enfant passe-t-il par l'avenir de ses parents et des liens qu'il pourra construire positivement avec eux ? Comment intègre-t-on cette dimension de « liens fondamentaux » dans l'élaboration de mesures et de stratégies contre l'exclusion et la pauvreté ?

Dans cette partie, nous tenterons essentiellement de rassembler les points de vue et arguments d'acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qui, dans leur pratique ou dans leur réflexion, ont fait le choix d'une approche « familiale », ou, pour être plus précis, d'une approche visant à intégrer au maximum, les « racines » et les « liens fondamentaux » qui contribuent au développement des enfants.

Pour ce faire, il nous semble important dans un premier temps de nous arrêter sur « la réalité familiale » des Européens en 2003 en pensant particulièrement aux parents concernés par la pauvreté. Les changements sociétaux qu'ont connus les pays de l'Union européenne au cours des dernières décennies ont modifié le modèle familial traditionnel en valorisant davantage les destins individuels. Certains s'interrogent alors sur la pertinence même des approches familiales en général et des politiques publiques qui peuvent y être liées en particulier. Pourtant les nouveaux modes de vie conjugale, les défis de l'éducation dans une société aux multiples repères ou encore la fragilisation/recomposition des liens familiaux, obligent les Etats à intervenir de diverses façons. Et que sait-on de la façon dont les familles en situation de pauvreté et d'exclusion composent et s'organisent face à ces évolutions vécues par tous ?

Nous nous arrêterons donc brièvement sur quelques données et réflexions générales concernant la vie familiale en Europe aujourd'hui (chapitre 5). Puis nous évoquerons les positions d'acteurs que nous avons pu découvrir au cours du travail exploratoire et pour qui la « dimension familiale » importe en priorité dans la lutte contre la pauvreté des enfants (chapitre 6). Nous terminerons cette partie en revenant sur les aspects liés aux interventions de protection de l'enfance et de placement (chapitre 7). C'est un des fils conducteurs de notre exploration. Après nous être limités à confirmer qu'il fallait réfléchir au lien pauvreté-intervention de protection de l'enfance, nous rassemblerons plus largement des éléments sur la protection de l'enfance en Europe et sa prise en compte de la « dimension familiale » développée dans la présente partie.

Chapitre 5 - Être parents aujourd'hui dans les pays de l'Union européenne : les nouveaux défis de la vie familiale et de la parentalité

Nous ne pouvons avoir l'ambition en quelques paragraphes d'évoquer voire de synthétiser ce que veut dire aujourd'hui dans l'Union européenne « vivre en famille » ou « être parents ». Le rapport conjoint sur l'inclusion sociale de la Commission européenne l'aborde rapidement sous le titre « Changement de la structure des ménages et du rôle des hommes et des femmes ». Il rappelle qu'aujourd'hui, « *la structure des ménages change plus fréquemment en raison de la multiplication des séparations familiales et d'une disparition progressive du caractère institutionnel de la vie de famille. Parallèlement, la participation des femmes au marché du travail s'est considérablement accrue. De plus, les femmes doivent encore souvent, comme par le passé, prendre soin, sans aide financière, de personnes à charge. L'interaction de toutes ces tendances soulève la question cruciale de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et celle de la nécessité de fournir des soins appropriés et abordables aux membres dépendants de la famille. (...) Le principal enjeu est alors de faire en sorte que les services et les systèmes trouvent de nouveaux moyens de soutenir les parents ayant des responsabilités à la fois familiales et professionnelles et de garantir que les plus vulnérables ont accès à des soins et des aides appropriés. Cette question est importante dans les États membres comme la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal, pour lesquels la famille et le groupe social étaient des paravents essentiels contre la pauvreté et l'exclusion.* »¹⁷²

Le rapport poursuit : « *Un autre aspect de la transformation structurelle des ménages est le nombre croissant de ménages composés de familles monoparentales. Ces ménages ont tendance à présenter un risque de pauvreté plus élevé : 40 % des personnes vivant dans ces ménages vivaient au-dessous du seuil de revenu relatif de 60 % en 1997. Ces risques sont particulièrement élevés chez les femmes qui constituent la grande majorité des parents isolés. Ce phénomène est signalé dans de nombreux PAN/incl (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Toutefois, il est intéressant de remarquer que dans certains pays (en particulier la Finlande, le Danemark et la Suède), les ménages de parents isolés présentent un risque de pauvreté beaucoup plus faible.* »¹⁷³

On retrouve dans cette analyse, l'évocation de nombreuses évolutions, chacune étudiée en détail par de nombreux chercheurs en Europe. On pourra rappeler au passage, que pour certains d'entre eux, ces évolutions ne sont pas aussi significatives que les discours les font apparaître. Ainsi l'anthropologue britannique Goody estime que la spécificité de la famille européenne moderne est exagérée. Il ouvre son analyse de « La famille en Europe »¹⁷⁴ par cette réflexion : « On parle volontiers aujourd'hui de la « fin » de la famille, de l'« invention de l'enfance » au début de l'époque moderne, avec la naissance de la famille « affective » - chaque étape impliquant un changement radical par rapport à la situation antérieure. (...) Il n'y a pas de fin de la famille : pour l'immense majorité de l'humanité, l'accouplement sexuel et les soins à donner aux enfants sont une chose essentielle. Nul doute que les familles sans enfant soient plus répandues que par le passé, mais elles restent une minorité, en Europe comme ailleurs. (...) La structure de la famille a changé au cours des siècles, mais je doute que ces changements soient convenablement décrits par des expressions comme « naissance de la famille

¹⁷² « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale », Partie I : Union Européenne, Commission Européenne, décembre 2001, p. 20

¹⁷³ Ibidem

¹⁷⁴ Goody Jack, « La famille en Europe », Seuil, Paris, France, 1999, page 11

nucléaire » (ou « affective ») ou « apparition de l'amour parental et conjugal ». Les continuités ont été aussi importantes que les ruptures (...). »¹⁷⁵

On constatera facilement qu'il existe différentes façons de se représenter la famille aujourd'hui et d'appréhender les changements dans ses modes de fonctionnement. Pour autant une grande partie des analystes et Goody lui-même reconnaissent qu'en Europe la famille a évolué ces trente dernières années. « Il est clair qu'au cours du dernier quart de siècle, les comportements familiaux se sont profondément modifiés. Les chercheurs ont montré que jamais dans l'histoire des populations, de tels changements ne s'étaient produits en si peu de temps. Ils ont également remarqué que cette évolution brusque a atteint toute l'aire de civilisation d'origine chrétienne, de la Norvège à la Nouvelle-Zélande, il semble « qu'une sorte de raz de marée soit survenu, qui a bouleversé pour des millions d'hommes, l'espace de vie privée. »¹⁷⁶

Les évolutions des indicateurs les plus souvent cités sont par exemple : une baisse de la natalité, une croissance des naissances hors mariage, une augmentation des couples cohabitants, une multiplication des formes de vie commune, une forte progression du divorce.

Certains auteurs affirment qu'une « nouvelle famille » voit le jour, centrée sur les individus et sur la qualité des relations et sur le respect entre membres enfants et adultes, entre femmes et hommes. L'idée de famille n'est pas remise en question, mais elle est centrée sur une recherche du bien-être individuel et du bonheur. Les individus vont chercher à vivre les liens de parenté selon le principe d'élection plutôt que de contrainte. Le liant du couple est fondé sur le sentiment de bonheur partagé et l'accord d'en poursuivre ensemble la quête. La famille devient le cœur de la sphère privée, du « cocooning » face à un environnement social agressif.

Ainsi les fonctions de la famille évoluent. Si nous nous appuyons sur les travaux de sociologues français, la famille serait devenue, ou se serait affirmée plus que par le passé, comme le principal lieu de construction de l'identité individuelle. D'après François de Singly, la famille est constituante de l'identité intime des individus. Même si l'institution « famille » fondée sur des normes rigides, une hiérarchie positionnant le « chef de famille » ou une répartition des rôles, s'est vu modifiée, elle semble rester le lieu privilégié de la construction identitaire dans des sociétés où l'on fait un diagnostic général d'une multiplication, d'un brouillage des repères et d'une crise des cadres d'appartenance¹⁷⁷. La précarisation des liens familiaux apparaît alors comme facteur principal de fragilisation identitaire.

En lien avec les nombreuses évolutions des sociétés en générale, de la sphère familiale et de la complexification de ses structures en particulier, émergent depuis plusieurs années de nouveaux débats et initiatives autour de la « parentalité » (« parenting »¹⁷⁸ en anglais). Parmi les thématiques de ces débats, on citera par exemple celle largement diffusée à l'échelle européenne de la place des hommes, des pères dans la vie familiale et l'éducation¹⁷⁹. Pour certains auteurs, cette émergence est l'expression d'une inquiétude sur la capacité générale des adultes d'aujourd'hui, de parents à assumer

¹⁷⁵ Ibidem, page 13

¹⁷⁶ In « Regards sur la pauvreté au Grand-Duché du Luxembourg » - Éléments de réflexion et de débat – Caritas Luxembourg, Les Cahiers Caritas n°1, 2002, pages 22 et 23

¹⁷⁷ Claude Dubar, « La crise des identités : l'interprétation d'une mutation », Le lien social, PUF, Paris, France, 2001

¹⁷⁸ Voir par exemple en Grande-Bretagne, « The National Family and Parenting Institute » fondé par le gouvernement pour soutenir les dynamiques autour de la parentalité et de la famille (www.nfpi.org) et le « Parenting Education and Support Forum » coordonné par le National Children's Bureau (www.parenting-forum.org.uk), ou au chapitre 9, l'exemple français des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (www.familles.org).

¹⁷⁹ C'était la thématique d'un colloque international de la Fédération Internationale pour l'Éducation des Parents (FIEP) au printemps 2003 – voir aussi à titre d'exemple en Allemagne : Fthenakis und Minsel, « Die Rolle des Vaters in der Familie », Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, Berlin, Kohlhammer, 2002 ; en Irlande, Kieran McKeown « Fathers and families : research and reflection on key questions », Springboard Initiative, Department of Health and Children, décembre 2001.

leur rôle et leurs obligations dans un environnement devenu si complexe. Pour d'autres, elle est la reconnaissance qu'il n'y a aujourd'hui pas de « mauvais parents » ou de « parents démissionnaires », mais que face à un contexte difficile, des adultes se mobilisent pour mieux assumer leurs responsabilités. Les parents, et en particulier ceux qui ont une référence d'éducation autoritaire ou ceux qui vivent dans un univers fait de tensions et parfois de violence, peuvent ainsi se voir pris en défaut à la croisée de deux attentes sociales perçues comme opposées : « ne pas être maltraitants » et « ne pas être démissionnaires ».

Dans un pays comme la France, le succès de la thématique « parentalité » peut intriguer par sa soudaineté et son ampleur. Paul Durning commente ce succès ainsi : « On peut recenser au cours des trois dernières années des publications très nombreuses sur ce thème, rédigées notamment par des psychanalystes. Ces ouvrages soulignent l'importance du rôle des parents (en limitant le plus souvent les processus pris en considération aux seules dimensions émotionnelles et affectives) pour expliquer l'échec scolaire des enfants mais aussi plus récemment les comportements violents et délinquants des jeunes adolescents dans les écoles et les quartiers dits en difficulté. Il est tout à fait frappant de constater que les dimensions proprement éducatives du rôle parental restent le plus souvent évoquées d'un mot. Si le terme de « parentalité » prend acte de l'importance de l'action des parents, il peut conduire à décharger les services professionnalisés de la responsabilité des difficultés manifestées par les enfants pris en charge. Ainsi, même pour les enfants scolarisés depuis l'âge de deux ans ou pris en charge dans des structures très précoces de suppléance familiale (pouponnières, placements familiaux spécialisés), on constate que les difficultés rencontrées sont plus facilement imputées à la famille qu'aux interventions dont ces enfants ont bénéficié parfois leur vie durant. Comme le disait Ulla Björnberg¹⁸⁰, "les parents n'ont guère de contrôle sur la socialisation extra-familiale mais sont tenus responsables de ses difficultés". »¹⁸¹

Pour le sociologue Claude Martin, il s'agit fondamentalement aujourd'hui de « réfléchir à la manière dont les parents définissent eux-mêmes leur rôle et construisent progressivement un sentiment de compétence ou de responsabilité parentale »¹⁸². Qu'est-ce qui permet à des adultes d'élaborer un sentiment de compétence et de responsabilité parentale au cours de leur trajectoire ? Qu'est-ce qui confère au parent une « légitimité à agir auprès de son enfant et aux côtés des nombreux autres agents de socialisation, sans craindre immédiatement d'être disqualifié ? »¹⁸³.

Cela nous conduit à évoquer un autre aspect du contexte dans lequel évoluent les parents dans l'Union européenne aujourd'hui : il s'agit de la place donnée à l'enfant-sujet, à l'enfant détenteur de droits. Cette dimension est évidemment évoquée à maintes reprises dans le présent document¹⁸⁴. Les parents, quels qu'ils soient, font aujourd'hui l'expérience que « la société » s'est saisie de l'avenir de l'enfant que l'on doit rencontrer comme un sujet, une personne.

Notre objet n'est pas de poursuivre de manière plus détaillée cet aperçu de « la situation de la famille » dans l'Union européenne. Il serait d'ailleurs périlleux de poursuivre dans une évocation globale sans prendre les moyens d'approfondir les contextes particuliers de chaque pays, voire de chaque communauté ethnique ou culturelle. Même si la plupart des tendances évoquées jusqu'ici traversent les

¹⁸⁰ Björnberg U., « La fonction parentale en Europe, tendances évolutives », in *Du politique et du social dans l'avenir de la famille*, pp 147-155, Paris, La Documentation française, 1992

¹⁸¹ Durning P. (2000), *De la substitution à la formation parentale, émergence d'une approche socio-éducative de la parentalité*, Les Sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle, XXXIII,(4) : 15-37. Réédité in Dominique Fablet (coord.) *Les interventions socio-éducatives : Actualité de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp19-48

¹⁸² Martin Claude, « La parentalité en question – perspectives sociologiques », *Rapport au Haut Conseil de la population et de la famille*, France, Juillet 2003

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ Point 1.b au chapitre 1, point 7.c au chapitre 7, et apport complémentaire n°4

frontières au sein de l'Union, le quotidien des parents luxembourgeois se révèlent être bien différent de celui des parents italiens. Et les croisements possibles sont multiples. Les quotidiens des familles sont à la fois très proches et très différents d'un pays à l'autre¹⁸⁵. Ces regards devront d'ailleurs dès maintenant être élargis, complexifiés par la réalité de vie des pays candidats à l'entrée dans l'Union. Ainsi l'une de nos interlocutrices roumaines nous dit qu'une partie importante des familles roumaines doivent faire face à ce qu'elle appelle une « famine spirituelle ». « Les structures de la famille, le sentiment national de confiance en soi, le poids démographique des classes d'âge et des groupes, l'espérance, la foi et beaucoup d'autres éléments susceptibles de soutenir les parents ont été pratiquement tous ébranlés. (...) Faisant l'expérience d'un passé et de ses cadres qui disparaissent, et en conséquence des relâchements que cela génère, les familles s'ajustent comme elles peuvent à l'emprise de la société de consommation, et à la précarité des mesures de protection sociale pouvant être prises par l'Etat. »¹⁸⁶

Nous pourrions aussi évoquer les analyses¹⁸⁷ et débats¹⁸⁸ qu'ont suscités en 2002, la publication des résultats 1999 du programme international d'enquête « Valeurs en Europe » (European Values Survey) qui placent largement en tête des domaines de vie jugés très importants « la vie de famille ». 86 % des européens valorisent « la famille » même s'il peut y avoir des conceptions très différentes du modèle familial. Que signifient ces résultats qui mettent en avant pour une majorité d'Européens, que ce soit au sein du quartile le plus riche comme le plus pauvre, des éléments comme : l'aspiration à une vie de couple réussie, dans le respect, la fidélité, la compréhension et la tolérance ?

Pour clôturer ces regards sur la « famille » en Europe, nous renvoyons volontiers le lecteur aux nombreuses informations et analyses rassemblées notamment par l'Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille et le Système d'information mutuelle sur la protection sociale dans l'Union européenne (MISSOC) (voir encadré de présentation page suivante).

Nous voulons conclure ici en nous interrogeant sur la façon dont les familles qui vivent la pauvreté et l'exclusion en Europe sont concernées et réagissent à l'ensemble des évolutions qui ont été décrites ici. Ces familles, peuvent-elles être comprises, leur situation analysée, sans que soit pris en considération l'univers social dans lequel elles vivent ?

Si plusieurs travaux européens abordent la question de la réalité et de la compréhension de l'exclusion pour ces familles¹⁸⁹ ; à l'inverse, peu d'ouvrages s'intéressent aux répercussions sur ces familles des évolutions d'ensemble et aux réponses qu'apportent les parents touchés par la grande pauvreté. On

¹⁸⁵ On pourra lire pour exemple une courte comparaison entre la France et l'Allemagne par Schaefer Marie France, « A chacun sa réalité », Revue le Furet, n° 41, Strasbourg, France, Eté 2003, page 19 à 21

¹⁸⁶ Madame Reta Avramescu, Fondation Stravopoléos, Bucarest, Roumanie, entretien de février 2003

¹⁸⁷ Voir par exemple le dossier : « Les enquêtes sur les valeurs des Européens », in Revue Futuribles, n° 277, France, juillet-août 2002

¹⁸⁸ Des auteurs questionneront : « La valeur identifiée chez l'individu oriente-t-elle son comportement et ses attitudes ? ». Ainsi le psychologue luxembourgeois Gilbert Pregno écrira : « Je serai tenté de postuler que les institutions sont à l'organisation ce que les valeurs sont à l'individu. Il s'agit en fait d'une carte qui a été élaborée et « construite » et qui est en perpétuel changement. (...) Ce sont les comportements et des contraintes qui font changer les valeurs et non pas l'inverse. » in « Les valeurs au Luxembourg – portrait d'une société au tournant du 3^{ième} millénaire », sous la dir de Michel Legrand, Editions Saint Paul, Luxembourg, 2002

¹⁸⁹ De nombreux travaux sont cités dans ce rapport. On rappellera celui de Home Start International avec le soutien de la Commission européenne et qui a donné lieu en 2002 à la publication du rapport : « Exclusion sociale des familles avec des jeunes enfants » (cf introduction). On pourra aussi signaler ici le rapport commandé par l'Observatoire européen de la famille évoqué dans ce point : Fernandez de la Hoz P, « Familles et exclusion sociale dans l'Union européenne », OIF, Vienne, Juin 2001

citera par exemple le travail de Ghate et Hazel¹⁹⁰ au Royaume Uni qui veut identifier comment des adultes dans un environnement de pauvreté font face aux défis et aux tensions générés par les enjeux de la vie familiale et de la parentalité. Nous reviendrons sur les enseignements de cette recherche au chapitre 12.

L'Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille

L'Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille est un réseau multidisciplinaire d'experts indépendants initié par la Commission européenne. L'essentiel de ses travaux sont accessibles sur Internet à l'adresse :

http://europa.eu.int/comm/employment_social/eoss/index_fr.html

Les principales tâches de cet observatoire sont les suivantes:

- l'observation d'évolutions politiques relatives à la situation sociale, la démographie et la famille en Europe ;
- l'analyse des procédés politiques et des effets des mesures de la politique familiale. ;
- l'observation des changements démographiques, socio-économiques et politiques ayant un impact sur les familles ;
- la stimulation du débat académique dans les domaines de la situation sociale, de la démographie et de la famille ainsi que sur les mesures politiques correspondantes ;
- l'organisation d'un séminaire annuel. En 2001, le sujet était les formes de la famille et la jeune génération en Europe. Le séminaire 2002 était consacré au thème « Immigration et famille ». Celui de 2003 est la santé.

Parmi les contributions récentes¹⁹¹ de l'Observatoire, on notera par exemple des analyses de la situation des familles en Italie, en Espagne et en Suède, ou les rapports d'experts sur les principaux débats autour de la famille dans les Etats membres de l'Union (printemps 2003).

Prestations et politiques familiales en Europe : les informations du MISSOC

Le MISSOC, système d'information mutuelle sur la protection sociale dans l'Union européenne, a été créé afin de fournir des informations courtes, actuelles et comparables. Des documents sont consacrés aux prestations familiales et à la politique familiale. Des rapports donnent une vision d'ensemble de la situation en Europe, d'autres proposent une description détaillée des prestations accordées à la famille dans les différents Etats membres et de la politique familiale de chacun d'eux.

Adresse internet : http://europa.eu.int/comm/employment_social/missoc/missoc_info_fr.htm

Il est donc important de souligner ici que les parents en situation de grande précarité ont à assumer leur rôle, leurs responsabilités, leur vie de parents comme tout autre parent. Ils rencontrent les mêmes joies, éprouvent les mêmes aspirations, ressentent les mêmes craintes et les mêmes doutes, mais ils le font dans des circonstances beaucoup plus difficiles que la majorité des parents.

Le contexte général européen et les situations particulières dans lesquelles ils se trouvent mettent à l'épreuve les forces et les faiblesses de leur famille, les fragilisent parfois bien plus que d'autres parents qui peuvent s'appuyer sur un réseau matériel et relationnel de sécurité. Pour autant, ces parents ont à faire face et inventent ou cherchent des réponses auprès ou avec d'autres.

¹⁹⁰ Ghate D et Hazel N, « Parenting in poor environments – Stress, support and coping », Policy Research Bureau, Jessica Kingsley Publisher, London, United Kingdom, 2002

¹⁹¹ Documents disponibles en anglais sur le site de l'Observatoire

Ils vivent une « parentalité surexposée » pour reprendre et renforcer le titre d'un ouvrage récent paru en France¹⁹². A l'occasion de l'atelier « Enfants et familles » proposé à la table ronde européenne sur la stratégie de lutte contre la pauvreté au Danemark en 2002, une intervenante britannique exposant le programme Sure Start soulignait ce point. Les parents en pauvreté sont loin d'être de « mauvais parents », mais pour eux, bien plus que pour d'autres, le défi est bien plus grand d'être aujourd'hui de « bons parents ». En ce sens, et à cause de leur expérience, ils peuvent être révélateurs et guides¹⁹³ pour ceux qui cherchent à donner à tous les parents le soutien adapté à notre réalité européenne de ce début de siècle. Il importe d'en prendre collectivement la mesure et d'offrir à ces adultes les moyens d'un partage de leurs savoirs et une reconnaissance de la valeur de leur expérience de vie. Notamment pour remettre en réflexion la notion de « normalité » dans le contexte de la vie familiale. Aujourd'hui les groupes familiaux qui ne correspondent pas aux modèles ont « évidemment » un problème. Si l'on écoute l'anthropologue brésilien Claudia Fonseca qui a travaillé avec des familles en détresse au Brésil et en Europe, cette question de reconnaissance de représentations et de modèles divergents est au cœur de la question du soutien aux parents en grande précarité. « Que nous les acceptions comme valides ou non, la reconnaissance de normes divergentes se pose de plus en plus comme l'élément incontournable d'un dialogue qui s'avère impératif dans les projets d'intervention, non seulement pour réduire la violence symbolique en faveur d'un accord négocié, mais aussi pour mettre en perspective (sinon en cause) les valeurs [des intervenants]. »¹⁹⁴

Nous avons compris ici que de multiples évolutions en cours au niveau de la « vie de famille » poussaient le corps social à de nouvelles créations, de nouveaux modes de vie acceptés, reconnus. Ces évolutions ont des facettes qui fragilisent aussi les individus et leurs réseaux.

Savons-nous comment les familles en situation de grande pauvreté sont touchées, concernées par ces évolutions ? Comment elles y réagissent ? Il y a là tout un champ de travail à explorer avec elles.

Si ceux qui voient dans la famille le lieu essentiel de la construction identitaire ont raison, quels enseignements en tire-t-on dans le contexte de la lutte contre la pauvreté des enfants ? Quels soutiens faut-il apporter à l'environnement familial de l'enfant pour favoriser son développement ?

Si, par ailleurs, on retient les analyses qui soulignent que l'éducation parentale est aujourd'hui un élément important mais peut-être pas « premier » dans le développement de l'enfant¹⁹⁵, que « le rôle » des pairs et de l'environnement social, culturel et symbolique est fondamental, qu'en est-il des enfants qui grandissent en situation de pauvreté et d'exclusion ? Comment ces analyses nous poussent-elles à ré-examiner la question de la responsabilité des parents trop souvent et trop rapidement mis en cause ?

Voici quelques questions suscitées par cette étape de notre exploration. Certaines seront reprises dans la suite de notre travail.

¹⁹² «La parentalité exposée», collection Mille et un bébés, Ed Erès, Ramonville, France, 2002

¹⁹³ Dans les récentes années, ATD Quart Monde a cherché en Europe à donner à des parents touchés par la grande pauvreté les moyens de partager leur réflexion sur la vie familiale et la parentalité, au sein des projets d'Université populaire par exemple. Ainsi en 2003, par exemple, le projet de Belgique francophone a travaillé sur « le rôle de l'homme dans l'éducation des enfants » (voir journal « Partenaire », n° 33 Mai/juin 2003 – Bruxelles), celui d'Alsace (France) sur le « métier de parents »,...

¹⁹⁴ Fonseca Claudia, « Accompagner les familles en détresse : la perspective ethnologique d'un cas brésilien », page 41 in «Accompagner », collection Mille et un bébés, Ed Eres, Ramonville, France, 2000

¹⁹⁵ Voir par exemple Rich Harris Judith, « Pourquoi nos enfants deviennent ce qu'ils sont ? De la véritable influence des parents sur la personnalité de leurs enfants », Ed. Pocket, Paris, France, 2000

Chapitre 6 - Les parents et la famille de l'enfant, des acteurs fondamentaux pour son bien-être et son développement

Le rapport conjoint de la Commission européenne sur l'inclusion sociale considère comme un facteur de risque pour un enfant, l'appartenance à une famille vulnérable. Citons le rapport : « *Les enfants qui grandissent dans des familles touchées par un divorce, avec un seul de leurs parents, dans des familles pauvres et nombreuses, des ménages où personne ne travaille ou qui connaissent des violences domestiques ont plus de risques de sombrer dans la pauvreté et l'exclusion sociale. Ceci est démontré par les données du panel communautaire des ménages (PCM), qui indiquent que les ménages comprenant 2 adultes et 3 enfants ou plus et ceux qui ne comprennent qu'un parent avec au moins 1 enfant à charge sont, de tous les types de ménages, ceux qui affichent les risques de pauvreté les plus élevés (respectivement 35 % en 1996 et 40 % en 1997). En effet, dans la plupart des États membres, les enfants (0-15 ans) sont plus exposés au risque de pauvreté que les adultes, leur risque étant de 25 % en moyenne dans l'Union en 1997, contre 13 % pour les adultes (25-49 ans). Les jeunes (16-24 ans) sont aussi très exposés au risque de pauvreté : 23 % d'entre eux vivent au-dessous du seuil de 60 % du revenu médian. Beaucoup d'éléments démontrent que les enfants qui grandissent dans la pauvreté tendent à avoir de moins bons résultats scolaires, ont une moins bonne santé, ont moins d'occasions de participer à la vie sociale et de s'épanouir dans la société, les loisirs et la culture et sont davantage exposés aux risques de développer des comportements antisociaux ou de se laisser entraîner dans l'abus de drogues. Certains PAN/incl ont particulièrement insisté sur ce risque. C'est le cas de ceux de la Finlande, du Portugal et du Royaume-Uni.* »¹⁹⁶

De nombreux auteurs et praticiens développent cette analyse en terme de facteur de risque. Pour Michel Corbillon¹⁹⁷, une polarisation sur les facteurs de risque a longtemps prévalu et prévaut encore. Des praticiens et des auteurs ont alors proposé de travailler aussi sur les facteurs protecteurs que l'enfant peut trouver dans un environnement jugé « vulnérable », mais cette recherche reste moins développée. On passe ainsi de l'étude « de la vulnérabilité à celle de la réversibilité, des facteurs de risque vers les processus de faire-face au risque »¹⁹⁸. Dans la pratique de terrain, de nombreux professionnels veulent changer de regard et miser sur les compétences des parents¹⁹⁹.

Certains auteurs invitent enfin à abandonner l'idée de « facteurs » qui s'inscrit dans des logiques de « causalités mécaniques » et à aborder le vie familiale en terme de processus complexe. Les situations éducatives, émotionnelles et relationnelles des enfants obligent à prendre en compte un ensemble d'éléments qui concernent l'enfant (son unicité, son développement,...), ses parents (leurs compétences, leurs besoins, leur situation socioéconomique...), l'environnement et les réseaux sociaux primaires, la culture d'origine, les modalités de réponse institutionnelle locale (partenariat,...). Corbillon note ainsi que le développement de l'individu est de plus en plus examiné comme le résultat d'un processus. Cette notion de processus « permet d'appréhender des situations qui résultent de

¹⁹⁶ « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale », Partie I : Union européenne, Commission européenne, déc 2001, page 20

¹⁹⁷ Corbillon Michel, « La suppléance familiale aujourd'hui, enjeux et perspectives » in Corbillon Michel (dir.), « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », Matrice, France, 2001, pages 1 à 9

¹⁹⁸ Ibidem, voir les travaux qui se développent autour de la notion de « résilience » et leur médiatisation. Pour Paul Durning, il s'agit de rester vigilant à cet égard car une telle notion peut être facilement détournée pour laisser un individu « seul responsable de son sort » (in Durning Paul, entretien avec Pascal Politanski, « L'éducation familiale, entre théorie et pratique », Revue Le Furet, Strasbourg, France, n° 41, Été 2003, pages 25 à 27).

¹⁹⁹ Seron Claude, « Miser sur la compétence parentale », Editions Erès et Jeunesse et Droit, Ramonville et Paris, France, 2002

l'interaction de phénomènes multiples et hétérogènes, à la fois individuels et collectifs, psychiques et sociaux »²⁰⁰.

Mais entre « risque » et « protection », entre « vulnérabilités » et « compétences », y a-t-il réellement un choix à faire ou une dualité à dépasser ? Les parents naturels sont et resteront à tout jamais inscrits dans l'histoire de leurs enfants. « On est parent et on le restera », nous disent souvent des adultes en grande précarité éloignés de leurs enfants. Les acteurs que nous évoquons ici ne sont a priori pas des idéologues ou des théoriciens de « la famille », et ne défendent pas tel ou tel modèle d'un vivre ensemble. Ils reconnaissent simplement le réseau de relations, de racines, d'affection et d'attachements dans lequel se trouvent les enfants et adultes et sont attentifs en priorité à l'importance de ce réseau pour le développement et l'avenir de chacun de ses membres.

Découvrons donc ces acteurs « rencontrés » au cours de notre travail documentaire exploratoire et pour qui la « dimension familiale » semble importer en priorité dans une lutte contre la pauvreté des enfants.

6.a – Une conviction venue d'un chemin avec les très pauvres : « l'option familiale » d'ATD Quart Monde

« La famille ne se remplace pas, il faut la compléter, la sécuriser, la soutenir. »

Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde²⁰¹

« Si les plus pauvres se battent pour la famille, ce n'est pas pour défendre une certaine idée de la famille, une morale ou une éthique qu'ils auraient reçues de l'extérieur, c'est pour défendre leur propre famille, leur famille concrète, celle du présent. »

un volontaire permanent d'ATD Quart Monde²⁰²

A – Avec et à l'écoute de familles en grande pauvreté

ATD Quart Monde semble tenir une place particulière dans le tissu des ONG de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Europe. Le rapport « Familles et exclusion sociale en Europe » déjà évoqué²⁰³ consacre une annexe au point de vue des ONG. Il décrit ce Mouvement comme une ONG définie par son combat contre l'exclusion, tenant compte d'aspects concernant la vie familiale. Dans la liste des ONG établie dans cette annexe, ATD Quart Monde est la seule organisation citée qui ne soit pas un réseau ou une plate-forme, donc la seule organisation pilotant directement des actions de terrain citée dans une thématique « famille et exclusion » au niveau européen.

²⁰⁰ Corbillon Michel, ibidem, 2001, page 7

²⁰¹ Cité par Notermans, Eugène, in « Projets familiaux », Revue Quart Monde, n° 179, Editions Quart Monde, Paris, France, Septembre 2001

²⁰² Modave André, cité in « La promotion familiale au cœur d'une histoire commune », Rapport d'activité 2001, projet ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand, France, 2002

²⁰³ Fernandez de la Hoz P, « Familles et exclusion sociale dans l'Union européenne », rapport commandé par l'Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille, OIF, Vienne, juin 2001

Cette identité particulière, repérée dans un rapport européen, ne doit pas masquer le fait qu'un grand nombre d'« associations familiales », parfois mandatées par des autorités compétentes, interviennent auprès de familles en précarité. Toutefois, il est utile à ce stade du document de resituer le contexte et les contours de cette spécificité. Nous n'examinerons pas ici les projets d'ATD Quart Monde. Certains sont décrits dans la partie 3, notamment le centre de promotion familiale, culturelle et sociale à Noisy-le-Grand qui est l'un des projets pilotes repère de l'ONG en Europe. Nous voulons cependant donner au lecteur quelques repères de l'histoire du Mouvement ATD Quart Monde qui fonde sa conviction de l'impérative nécessité de développer des approches et des mesures « familiales » dans la lutte contre la pauvreté.

Cette conviction s'enracine d'abord dans l'histoire et la personnalité de son fondateur mais aussi dans l'expérience et l'action des toutes premières années de ce Mouvement. Pour évoquer ces éléments nous reproduirons des extraits de deux contributions préparées par une volontaire permanente qui a participé à la création de l'ONG. Dans un second temps, nous inviterons le lecteur à se mettre à l'écoute des parents espagnols impliqués dans le projet Respiro Familiar. Ils suggèrent ce qui peut être transmis d'une génération à l'autre dans un contexte de lutte permanente contre la grande pauvreté et l'exclusion. Puis nous décrirons par quelques courts exemples la façon dont ATD Quart Monde cherche toujours à mieux comprendre quelle est la dimension « familiale » pertinente dans des politiques de lutte contre la pauvreté.

ATD Quart Monde, mouvement familial

Pour comprendre pourquoi, et comment, ATD Quart Monde a toujours été un « mouvement familial », il faut retourner aux sources, dans le camp de sans-logis de Noisy-le-Grand où l'histoire de l'association a pris racine, au moment de l'arrivée du père Joseph Wresinski, en 1956. D'emblée, il se trouve devant une « population familiale » : 265 familles sans logis, abritées dans des abris sordides, en forme d'« igloos » faits de fibrociment, où les nouveau-nés meurent de déshydratation en été, de broncho-pneumonie en hiver.

Les groupes familiaux qui y vivent sont souvent des « mutilés » de la famille : un tiers des enfants ont été retirés à leurs parents ; 40 % des couples vivaient en concubinage, à une époque où le mariage était encore la norme. Lorsqu'on regardait les états civils, dans certains foyers, on trouvait trois ou quatre noms différents pour six frères et sœurs...

Si ce sont des « mutilés », ils sont aussi des « acharnés » de la famille. Beaucoup refusent les solutions de séparation offertes par l'action sociale ou charitable. Sans ces refus, il est possible que tous les enfants aient été adoptés ou confiés à des institutions,

Là, Joseph Wresinski se reconnaît aussitôt dans ces familles et revoit sa propre famille, trente ans plus tôt, à Angers. Il a vécu dans des conditions semblables quand il était enfant, voyant son père humilié par le rejet du voisinage, sa mère blessée dans sa fierté par les dames d'œuvre, ses frères et lui-même obligés de gagner des sous dès l'âge de cinq ans... Il a dit parfois que l'identité d'ATD Quart Monde s'enracine dans son expérience d'enfant, quand il avait cinq ans, donc dans « son cœur de petit garçon » qui ressent déjà l'injustice et les humiliations.

C'est avec ces familles en tout premier lieu qu'il va créer une association, qui deviendra ATD Quart Monde. Dès le départ il en fait des acteurs principaux, et leur demande de se solidariser avec les plus pauvres d'entre elles. Ces familles du Camp de Noisy se sont alors d'emblée reconnues dans un combat pour avoir le droit et les moyens d'élever leurs enfants, un combat que l'on nommera combat familial. C'est une des premières choses que le fondateur d'ATD Quart Monde m'ait dite quand je l'ai rejoint en 1960 : « Les parents veulent avant tout être reconnus comme de bons parents ».

Joseph Wresinski dans sa volonté de créer un mouvement familial et les instruments nécessaires pour que parents et enfants puissent s'aimer sans se détruire, reconnaît que vivre en famille est l'un des

moteurs majeurs de leur dignité humaine et de leur énergie. Il dira : « La famille est le seul refuge pour l'homme quand tout manque » (...) Elle constitue « pour lui son ultime aire de liberté »²⁰⁴. Dans la famille, il devient naturel de se priver pour celui qu'on aime, de se démenier pour faire respecter ses droits. C'est là où l'on expérimente au quotidien que le pardon est indispensable pour continuer de vivre ensemble jour après jour. C'est aussi le premier lieu d'apprentissage de l'être social : là où l'on apprend à tenir compte des autres et où l'on est sûr de compter pour ces autres (...)

On retrouve cette volonté d'inscrire les actions dans des dynamiques familiales tout au long de l'histoire d'ATD Quart Monde. Dans les cahiers de doléances écrits au moment de mai 1968, lors des grands rassemblements à l'occasion de l'Année internationale de la Femme en 1975, lors du premier congrès des familles du Quart Monde en 1976. Pendant l'Année Internationale de l'Enfant en 1979 où les enfants à leur tour disaient : « Donnez à nos parents les moyens de nous élever ». En 1981, ATD Quart Monde France crée les Syndicats Solidarités Familiales rassemblant concrètement des personnes en grande pauvreté, des permanents volontaires et des citoyens alliés pour défendre telle famille et conquérir des droits précis. Enfin, à l'occasion du 2^e congrès des familles à New York pendant l'Année internationale de la Famille en 1994, où des parents, militants Quart Monde, confrontés à des situations de grande pauvreté, ont été entendus à l'ONU.

Bien entendu, Joseph Wresinski et le Mouvement ATD Quart Monde ne se battent pas pour un modèle donné de famille : tout être humain appartient à une filiation qui lui permet de se situer et de s'affilier à un autre groupe familial pour former un couple et engendrer une descendance.

La loi protège un modèle dominant, pour réguler les questions de patrimoine, de solidarité entre les générations et surtout la stabilité nécessaire aux enfants. Elle évolue, s'adaptant aux changements de mode de vie. Pour les classes moyennes, on pourrait penser que ce sont ses modes de vie qui inspirent les nouvelles lois. Pour les familles les plus pauvres, ce n'est pas évident : ils sont souvent obligés par des intervenants sociaux et pour des raisons de survie, de s'adapter aux lois qui n'ont pas été pensées à partir de leurs réalités.

Depuis de nombreuses années, ce qui est fait légitimement, en matière de lois, au nom de la libération des individus par rapport au « carcan familial », semble procéder d'une vision de la famille où le père avait une position dominante. Or, s'agissant de la famille très pauvre, l'homme a de moins en moins de droits et de pouvoirs, notamment parce qu'il est dévalorisé socialement par le non-emploi et l'inutilité sociale. Ceci explique souvent ses réactions violentes, l'alcoolisme, et la rupture dans les couples. De la même façon, se développent, et c'est une bonne chose, toute une sensibilisation et des mesures de protection des femmes battues ou des enfants maltraités ; l'évolution est infiniment moins marquée pour ce qui est de protéger ou reconstituer la solidarité dans la famille, l'engagement dans un projet à long terme comme l'éducation des enfants, la liberté de choisir (y compris la vie commune).

Sur le chemin ouvert en 1956 avec les familles du camp de Noisy-le-Grand, Joseph Wresinski, décédé en 1988, a très vite compris qu'une famille, pour s'accomplir, a besoin d'accéder à un ensemble de droits fondamentaux, et ceci dans la durée. Près de 50 ans plus tard, dans une Europe élargie, il y a toujours urgence : il ne faut jamais perdre de vue que la réalité familiale vécue dans la misère met constamment en danger ceux qui la vivent. Les adultes dont la dignité n'est pas reconnue deviennent parfois violents, ou s'enferment dans le découragement et le fatalisme. Les enfants qui grandissent dans le malheur, surtout s'ils sont séparés de leurs parents, restent marqués à tout jamais et devront vivre avec ces blessures ; et de cela, nous sommes tous responsables.

A partir d'extraits de textes de Francine de la Gorce²⁰⁵, l'une des premières permanentes d'ATD Quart Monde, et notamment un article de la Revue Quart Monde²⁰⁶ et une intervention lors d'une session de travail du Groupe de recherche-formation sur la famille (projet d'ATD Quart Monde France 2002-2004), mai 2003

²⁰⁴ Le père Joseph Wresinski, *Les pauvres sont l'Eglise*, Le Centurion, 1983 (cf page 16)

²⁰⁵ Voir aussi De la Gorce Francine, « Familles, terre de liberté », Editions Quart Monde, France, 1986

²⁰⁶ De la Gorce, Francine, in « Projets familiaux », Revue Quart Monde, n° 179, Editions Quart Monde, Septembre 2001

De ces racines, les membres d'ATD Quart Monde gardent aujourd'hui une sensibilité à ce que chaque personne rencontrée dans les projets de l'ONG soient perçue comme une individu lié à un groupe familial, pouvant situer et partager le sens de « la famille » à ses yeux et sa place dans la lutte contre la pauvreté. Ce fut le cas dans le cadre de la dynamique « Respiro Familiar » qui s'est associée à notre travail exploratoire. Arrêtons nous un instant sur ces paroles rassemblées à Madrid en 2003.

« Réflexions sur la famille » – projet Respiro Familiar

Loli : « L'amour d'un père ne peut pas s'expliquer. Quand j'ai eu besoin de mon père, il a été là. Mon père parle souvent avec moi, il m'engueule pour mon bien. Je me suis sortie de la drogue à cause de lui. Je m'en suis sortie grâce à lui. »

Mari Carmen : « Ce que je peux voir de positif de mes parents, c'est qu'ils nous ont appris à avoir du respect pour les plus vieux, maintenant je l'apprends à mes enfants, pour qu'ils soient des adultes décents, pour qu'ils sachent ce qui est bien et ce qui est mal. »

Tere : « Il faut que nos enfants se sentent fiers d'être gitans. Moi je suis fière d'être gitane. Nous ne sommes pas mauvais, il y a de tout, comme chez les gadjos, certains sont bons et d'autres pas. »

Consuelo : « Il faut que tu saches d'où tu viens, connaître tes racines et être fière d'elles. Moi j'ai toujours voulu que mes enfants sachent qu'ils étaient à moitié gitans, et je leur parlais en gitan pour qu'ils apprennent. »

Conchi : « Je me sens fière de mes parents. S'ils avaient faim et qu'ils voyaient quelqu'un qui n'avait pas mangé, ce qu'il pouvait y avoir à la maison était pour cette personne. Mes parents avec neuf enfants, ont pu nous donner cette éducation, pas de savoir mais de valeurs humaines, de savoir se comporter. Les parents doivent apprendre à leurs enfants, sinon on ne devient jamais quelqu'un. »

Alfredo : « De ton père et de ta mère tu peux recevoir de l'éducation, tes études. La pauvreté n'a rien à voir avec ce que tes parents doivent te donner. J'ai appris à mes enfants ce que mes parents n'ont pas pu me donner. Leur donner un chemin ouvert pour qu'ils puissent choisir. Qu'ils se rendent compte que leurs parents leur ont donné le peu qu'ils ont pu. »

Manuela : « Je me bats beaucoup pour qu'il ne manque pas à mes enfants un pain sur la table. Parce que dans la vie du pauvre, un jour tu manges et l'autre non. Tu vois tes enfants et tu te dis : "Moi je le vis et mes enfants ne doivent pas le vivre. S'il faut se battre, je me bats." Un jour tu es crevée, et tu regardes les yeux de tes enfants et tu te relèves de nouveau. Ils disent que l'union fait la force. »

Angel F. : « Avec la ferraille, il y a des jours où tu gagnes de l'argent et d'autres pas, et tes enfants n'ont rien à manger. Avec un travail fixe, tes enfants ont un bout de pain garanti. »

« Pour moi, c'est important que plus tard mes enfants puissent dire : 'Notre père s'est battu pour nous, pour un bout de pain, pour un coin de toit. Il s'est mouillé. Il a eu faim, froid, mais nous pas.' Les enfants apprennent des aînés. »

Gema : « J'ai beaucoup appris de ma mère, de la façon dont elle s'est battue pour nous élever, et si on n'avait rien, et bien sortir dans la rue et se débrouiller. C'est comme ça qu'on a appris à se battre pour nos enfants. Ma mère ne reculait devant rien. J'ai appris le respect, ma mère me disait de me lever dans l'autobus si je voyais une personne âgée. (...) Ça fait sept ans que je vis seule avec mes enfants. Un jour j'ai voulu me suicider et puis je m'en suis sortie grâce à mes enfants. Parfois je me suis sentie seule mais j'avais mes enfants. C'est ce qui te donne des forces pour vivre. (...) Je pense que des fois tu ne peux pas faire face, que tu es tellement anéantie. Quand les enfants te demandent à manger et que tu ne peux pas leur donner et qu'ils se mettent à pleurer, le monde s'écroule. Moi, des fois, je suis sortie avec les enfants et je n'ai rien trouvé, je suis devenue folle et j'ai pleuré dans les rues sans pouvoir revenir à la maison. Des fois tu as du courage et des fois tu le perds. »

Manuela : « Ce que te donnent tes parents, personne ne te le donne. C'est tout à fait différent. »
« Quand tu as des problèmes, sur qui tu peux compter ? Eh bien sur ta famille. L'enfant de mon beau-frère était toujours à l'hôpital et ma sœur qui n'a rien à voir avec lui, parce que c'est un frère de mon mari, a été trois jours à l'hôpital. Ce n'est pas l'argent, c'est l'attention que tu montres. Nous sommes tous unis. Je suis partie deux fois avec Cándido et j'ai laissé mes enfants avec ma famille. En cas de problème, Dieu merci, elle a été là. Si j'ai un problème, les premiers sont les miens. » « Quoi qu'il puisse se passer, que les enfants soient avec une mère, qu'on ne les sépare jamais. Pour eux, c'est important d'avoir ces racines d'être avec leur mère. » « Même si tu n'as rien, même si tu n'as pas de maison et que tu dors dans un camion, qu'on te laisse avec tes enfants, parce que ce qu'une mère a de plus grand, c'est ses enfants. Parce que quand on retire ses enfants à une mère, elle est totalement perdue. »

Les réflexions de parents rejoignent de nombreux témoignages rassemblés sur le terrain au fil des années. Elles nous entraînent au-delà du rôle éducatif des parents et d'une famille. Elles évoquent, entre autres, des dimensions de transmission. « Quel patrimoine les familles en grande pauvreté ont-elles à transmettre ? » interroge Brigitte Jaboureck, une volontaire permanente ayant une longue expérience de terrain en France²⁰⁷.

L'introduction de ce point a rappelé les analyses en terme de « facteurs de risques ». Elles révèlent que de nombreux acteurs ont souvent peur de ce que ces familles pourraient transmettre. Certaines craintes sont justifiées, mais les quelques phrases citées plus haut témoignent de gestes d'amour, d'un « affectif » à transmettre. Plus encore, chaque jour, dans des situations extrêmement difficiles, des parents sont amenés à refuser de se laisser déshonorer ou anéantir. Ils prennent pour cela les moyens et stratégies qui leur sont accessibles. « Ces moyens ou stratégies nous paraissent souvent pauvres et nous pensons qu'ils ne peuvent projeter leur vie que sur un très court terme, leur impact nous paraît minime, et passe même inaperçu à nos yeux et nous pensons rapidement que ces familles ne font rien pour changer leur situation. Ces moyens ou stratégies restent souvent incompris par les autres et se retournent mêmes contre les familles »²⁰⁸.

Pour le Mouvement ATD Quart Monde, il importe aussi de prendre le temps de découvrir les capacités des hommes et des femmes à vivre ces situations et à y faire face. Ces personnes les assument jusqu'à ce qu'elles se transforment en réflexion sur leur propre vie, en vision et analyse de la société, voire en éthique et sens des valeurs humaines. Comme les réflexions venues d'Espagne en témoignent, les capacités que développent des personnes en grande pauvreté les font passer de situations humiliantes – comme aller demander des secours - à une intelligence des relations humaines et du besoin de racines, de reconnaissance, de dignité de tout homme.

Ainsi les parents en situation de grande pauvreté nous conduisent à prendre conscience de l'héritage du refus de la misère, du refus de l'humiliation, du refus de l'intolérable qu'ils transmettent à leurs enfants. Ils nous invitent à réfléchir aux conditions dans lesquelles cet héritage peut se transmettre pour que l'enfant le reçoive et le fasse fructifier.

²⁰⁷ Jaboureck Brigitte, « La famille a un rôle de transmission. La famille en grande pauvreté au cœur de la mémoire individuelle et collective du refus de l'humiliation. », intervention lors de l'assemblée générale annuelle d'ATD Quart Monde Suisse, 2002

²⁰⁸ Ibidem

B - Quelques contributions d'ATD Quart Monde à la réflexion sur une approche « familiale »

- « Est-ce ainsi que des familles vivent ? » - Contribution aux débats de l'Année internationale de la Famille - 1994

En décembre 1993, le Mouvement international ATD Quart Monde remettait à l'ONU un dossier constitué de quatre monographies²⁰⁹ de groupes familiaux et de paroles d'enfants du Burkina Faso. Ce dossier visait à témoigner du vécu et de la parole des parents et enfants en situation de pauvreté et d'exclusion. En analysant les constantes caractérisant la vie des familles présentées, le document souligne que l'extrême pauvreté tend à « disloquer » les familles, génère la déconsidération de ses membres et que les réponses partielles apportées par différents intervenants (réponses précaires, suppléances familiales, exigences inadaptées) peuvent parfois aboutir à fragiliser et dévaloriser encore plus les personnes et groupes concernés.

Le dossier examine également les forces et compétences que l'on peut identifier au sein des familles concernées : liens forts, loyauté et solidarité construits dans une résistance à la grande pauvreté, inscription dans une identité sociale de père ou de mère pour les adultes, transmission de valeurs humaines, importance des enfants comme individu acteur et mobilisateur de promotion.

L'importance particulière de la communauté est affirmée : les familles en situation de grande précarité ont besoin d'un environnement respectueux et solidaire pour exister.

- Une approche en terme de « projet familial » - les enseignements du projet de « Croisement des Savoirs » - 1997-1999

Parmi les thématiques abordées par le projet expérimental franco-belge du « Croisement des savoirs »²¹⁰, une analyse originale en terme de projet est développée sur le domaine de la vie familiale. La démarche a été de comprendre le sens que des personnes en grande pauvreté donnent à la création de leur famille et le rapport qu'elles établissent entre la vie de leur famille et le temps. « Comment et pourquoi des personnes très pauvres décident-elles de former un couple, inscrivent-elles dans ce cadre une progéniture, agissent-elles pour faire vivre ce groupe ? Ces différents événements peuvent être pensés à l'aide du concept de « projet ». Ce concept aide à percevoir la famille en termes d'action contre sa propre exclusion ; il permet de parler de la misère non pas, comme on le fait souvent, en ayant en vue seulement la souffrance, mais en se centrant aussi sur l'espoir, qui conduit à entreprendre quelles que soient les difficultés. Le projet, façon de faire advenir un futur, met en jeu le désir par lequel l'homme se constitue comme sujet dans la société. C'est moins le groupe familial comme tel, qui se trouve en jeu, que l'engagement de soi dans celui-ci, en tant que réalisation personnelle. Le *projet familial* n'a pas été considéré comme une valeur, mais comme une pratique. Il se met en œuvre selon deux mouvements : d'une part la fondation d'un groupe-famille, d'autre part sa continuation qui suppose des moyens pour bâtir le futur souhaité. Ces deux mouvements sont déployés dans le temps. La question du *temps* permet de saisir la relation entre les familles très pauvres et les

²⁰⁹ Les monographies concernaient l'Allemagne, les Etats-Unis, le Guatemala, la Thaïlande. Voir ATD Quart Monde, « Est-ce ainsi que les familles vivent ? Contribution du Quart Monde à l'ONU », Editions Quart Monde, Paris, France, 1994

²¹⁰ Groupe de recherche Quart Monde-Université, « Le croisement des savoirs », Editions de l'Atelier, 1999. Ce projet a réuni pendant deux années, 36 personnes universitaires, acteurs de terrain et personnes ayant l'expérience de la grande précarité pour « penser ensemble » un savoir sur la pauvreté et l'exclusion. 5 thèmes ont été abordés : l'histoire de la pauvreté, les savoirs des personnes concernées, la vie de famille, le travail et l'activité humaine et la citoyenneté.

institutions. Le temps embrasse les problèmes des rythmes, des ouvertures de perspectives, des fermetures d'horizons. »²¹¹

Des interviews des participants à la recherche concernés par la grande précarité, il ressort que les personnes développent de multiples projets. En fondant une famille, en ayant des enfants, l'espoir est réel que la vie ne pourra être que meilleure. Le premier projet réalisé fut d'avoir des enfants. L'attente de l'enfant, son accueil, les projets pour son avenir rythment la vie de toutes les familles. Les auteurs résument le souhait de tous les parents interviewés par cette phrase : « Une meilleure vie que moi, toujours »²¹². Le but sous-jacent des « projets familiaux » est de conduire l'enfant vers son autonomie, c'est-à-dire qu'il trouve sa place dans la société. Pour des personnes très défavorisées, l'attente d'un enfant est aussi l'espoir d'être reconnues par la société. Tous les projets des familles pauvres ont pour but de maintenir l'unité de la famille et de garantir que les enfants auront une vie meilleure. A ce propos les auteurs notent : « L'importance du projet familial ne signifie certes pas que la vie de famille ne soit que paix et douceur. D'une certaine manière, plus l'expérience personnelle vécue dans l'enfance ou la jeunesse a pu être occasion de tourments, plus aussi est affirmé le désir de s'engager dans la procréation et la constitution d'une famille. Entre la souffrance vécue de sa propre enfance et le don de la vie à l'enfant, il existe le plus souvent une continuité. »²¹³

L'analyse mettra en évidence que la mise en œuvre de ces projets dépend bien souvent du soutien ou de la résistance des institutions et des personnes qui les représentent. Par ailleurs, la recherche fait apparaître qu'il subsiste chez les familles très pauvres une angoisse permanente d'être séparées de leurs enfants. Sans le conceptualiser de cette façon, leur combat prioritaire est de faire reconnaître leur « projet familial ». Mais si le projet familial existe, la société peut donner ou non les moyens de vivre en famille : les ressources, le logement, le travail... Lorsque ces moyens n'existent pas, la famille connaît de grandes difficultés pour subsister, pour vivre, pour assurer le quotidien, le lendemain.

L'apport du « croisement des savoirs » : le point de vue d'un sociologue²¹⁴

Pierre Maclouf, sociologue a fait partie des universitaires impliqués dans le travail sur le thème de la famille. Dans un article, il commente les enseignements du projet : « Les personnes que nous avons rencontrées vivent de manières très diverses. Les unes sont mariées, d'autres, non : ces dernières vivent ou bien en concubinage ou bien en situation de « monoparentalité ». Les enfants présents dans ces ménages (que ces derniers soient mariés ou non), peuvent être issus de plusieurs unions. Derrière ces situations visibles, il y a souvent eu des ruptures graves, liées à des conduites considérées comme peu « normales », voire « déviantes », par les institutions. Ce sont des conditions concrètes de vie qui sont loin de préconisations moralisatrices ou normatives. Pourtant, il ne fait aucun doute, pour ces mêmes personnes, qu'elles constituent des familles. Au sein de celles-ci, elles affirment l'importance des liens avec leurs partenaires. A aucun moment ces personnes n'imaginent vivre sans famille. Le « projet familial » n'est jamais séparé d'une idée de la solidarité. L'amour, le désir de mettre au monde puis de porter dans ce monde des enfants, sont la trame de leur projet. Nous retrouvons ici une proposition déjà faite par certains chercheurs : prendre comme objet de recherche non pas le « démariage », mais le « mariage », l'alliance durable, en tant que « projet » aujourd'hui ; non pas l'horizon de la réalisation immédiate de soi, mais la construction durable de filiations choisies. Pour cela, nous sommes conduits à une autre conception de la famille. Elle pousse à réfléchir sur les fondements de ce groupement solidaire qui, certes, engage et oblige la personne mais qui est aussi, simultanément, un groupement construit par elle, voulu et toujours reconstruit dans le temps. »

²¹¹ Ibidem, page 144

²¹² Ibidem, Interview n°5 cité page 209

²¹³ Ibidem, page 235

²¹⁴ Maclouf Pierre, « Autonomie et appartenance », page 29, in « Projets familiaux », Revue Quart Monde, n° 179, sept 2001, Editions Quart Monde

On retiendra de cette recherche que « le projet familial » pourrait être le point d'entrée d'une nouvelle forme d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. « Constituer une famille est une action. Une action qui peut avoir comme résultat de reproduire les conditions d'existence connues par chacun des parents dans sa famille d'origine. Mais qui peut aussi, au contraire, permettre de lutter contre la grande pauvreté subie. Nombre de personnes en témoignent : la naissance de leurs enfants les a conduites à réagir. Une politique de lutte contre l'exclusion ne peut donc ignorer cette action. »²¹⁵ Soutenir les projets familiaux, c'est-à-dire la dynamique même qui unit un homme et une femme pour assumer ensemble leur destin commun et transmettre à leurs enfants et à d'autres le meilleur d'eux-mêmes, se révèle pourtant être un défi qui appelle de nouvelles solidarités sociales. Pour mener à bien ses projets, la famille en situation de grande pauvreté a, comme d'autres familles, besoin de soutiens, de points d'appui, de relations et il s'agit avant tout d'inventer avec elle et avec d'autres les moyens adéquats pour donner les meilleures chances d'avenir à ses enfants.

- **Travaux en cours**

Au moment où nous rédigeons ce document de travail, différents projets en cours d'ATD Quart Monde en Europe contribueront à alimenter la réflexion et le débat sur la place de « la famille » dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des enfants.

En France par exemple, un projet de recherche-formation sur la famille a été lancé en septembre 2003 sur une durée de deux ans. Il concerne une quinzaine de groupes de travail répartis sur tout le territoire et composés d'adultes ayant une expérience de la pauvreté et de l'exclusion et d'autres qui souhaitent réfléchir avec eux. Tous y sont au titre de « membre d'une famille » ou de « parent ». L'ambition du projet est de permettre à ces groupes de mener une réflexion collective relative aux expériences de vie de familles en grande difficulté. Il vise à mieux comprendre les aspirations qui habitent les personnes qui subissent les plus grands obstacles à la réalisation d'une vie familiale et à rechercher les moyens de répondre à ces aspirations, même dans des situations parfois extrêmes, parfois plus courantes, qui détruisent l'identité familiale. Le projet comporte également un objectif de formation des différents membres des groupes. Les premiers enseignements de ces travaux devraient être rendus publics au cours de l'année 2004.

A un autre niveau, dans le cadre des débats et initiatives qui marqueront en 2004 le 10^{ème} anniversaire de l'Année internationale de la Famille, ATD Quart Monde a obtenu le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour rassembler les éléments d'une étude provisoirement intitulée : « Comment la pauvreté sépare parents et enfants ». En examinant des situations dans 6 pays membres de l'ONU, le Burkina Faso, les Etats Unis, le Guatemala, Haïti, les Philippines et le Royaume Uni l'étude se propose de décrire les différentes façons dont la pauvreté fragilise les groupes familiaux et séparent les enfants de leur parents. De nombreuses problématiques seront abordées : les migrations (liées à la recherche de travail, aux instabilités sociales et politiques, aux catastrophes naturelles), les séparations nécessaires à la survie (travail des enfants, adoptions internationales, accès à des soins...), l'absence des parents (décès prématurés liés à des maladies comme le Sida,...), les mesures d'urgence ou de protection de l'enfance (séparation lors d'hébergement d'urgence, mesures de placement...). Ce travail cherchera aussi à déterminer le rôle que pourraient prendre les différents adultes et partenaires qui se trouvent dans l'environnement de l'enfant pour tenter de garantir aux enfants l'accès à ce droit qui lui est reconnu de pouvoir grandir dans son environnement familial. Le document faisant état de ces travaux devrait être disponible au cours du premier trimestre 2004.

²¹⁵ « Le croisement des savoirs », Ibidem, page 236

6.b – Aborder la famille dans son ensemble et dans son environnement pour assurer aux enfants en situation de pauvreté un meilleur avenir

«Le point de départ essentiel, c'est que l'ensemble de la famille se sente respecté et valorisé et que les parents voient qu'ils peuvent aider leurs enfants à grandir»

Un travailleur social, Madrid, Espagne²¹⁶

Il paraît aller de soi que de façon générale, toute mesure, toute intervention ou prise en charge concernant des enfants va tenir compte de leurs parents. La lutte contre la pauvreté des enfants passent par la prise en compte de la situation, des responsabilités et droits des parents. Un document²¹⁷ diffusé largement au printemps 2003 par la campagne « End Child Poverty » au Royaume-Uni et intitulé « Soutenir les familles en situation de pauvreté » rappelle l'évidence : « Généralement, la pauvreté des enfants est indissociable de celle de leur famille ou de leur tuteur. » Mais ce constat conduit pourtant à envisager généralement des interventions et des mesures individuelles concernant chacun des membres de la famille. Tel soutien, allocation, obligation pour l'un, telle prise en charge pour l'autre... La Coordinadora de Barrios à Madrid affirme de son côté et de façon claire : « Les besoins des enfants sont ceux de leurs familles. Quand les familles sont protégées et dotées de ressources et possibilités de logement, de travail, de santé, d'éducation, etc., la vie des enfants s'améliore de façon substantielle. C'est là que doivent jouer la politique et les investissements. »²¹⁸

Penser « groupe familial » ou « dynamique familiale » peut nous engager à une approche encore plus novatrice : comment s'appuyer sur les liens, les projets ou les espoirs des uns pour les autres, les temps familiaux pour assurer une promotion de chacun de ces membres ? Telle est la vision qu'ATD Quart Monde retient de son histoire et de son expérience. Bien évidemment d'autres acteurs ou experts ont mis en évidence l'importance des liens et de la dynamique du « système familial ». Nous évoquons quelques-unes de ces analyses, issues de disciplines et de pratiques diverses, et rassemblées au fil de notre exploration.

A - L'importance des liens de filiation : le regard sociologique de Serge Paugam

Serge Paugam est le sociologue français auquel on fait le plus facilement référence quand il s'agit de penser « l'exclusion sociale »²¹⁹. Dans une contribution récente²²⁰, il évoque l'existence de « liens sociaux » fondamentaux qui rattachent l'individu à la société. Cet auteur distingue trois grands types de liens qui permettent de définir des types précis de ruptures : le lien de filiation, le lien d'intégration et le lien de citoyenneté. Nous n'aborderons ici que le premier type de lien et nous renvoyons le lecteur aux travaux de Serge Paugam pour un aperçu de l'ensemble de son analyse. Pour Paugam, « l'individu naît dans une famille et rencontre en principe à sa naissance à la fois son père et sa mère ainsi qu'une famille élargie à laquelle il appartient sans qu'il l'ait choisie. » Dans cette « famille d'orientation » qui contribue à son éducation et lui permet de faire ses premiers apprentissages sociaux, l'enfant en

²¹⁶ Réflexion recueillie dans le cadre du travail exploratoire d'ATD Quart Monde Espagne

²¹⁷ End Child Poverty Campaign, « Supporting Poor Families : A Briefing Paper », 2003, disponible sur le site :

www.ecpc.org.uk

²¹⁸ Réflexion recueillie dans le cadre du travail exploratoire d'ATD Quart Monde Espagne

²¹⁹ Paugam Serge, « L'exclusion, l'état des savoirs », Editions La découverte, Paris 1996

²²⁰ Paugam Serge et Clémence Mireille, « Détresse et ruptures sociales », Recueils et documents, n°17, FNARS, Paris, France, avril 2002

devenir s'inscrit dans un lien de filiation qui contribue aussi à son équilibre affectif dès sa naissance. Ce lien lui assure à la fois stabilité et protection²²¹. « On comprend alors le traumatisme qui peut survenir à l'occasion d'une rupture de ce lien. C'est le cas lorsque les enfants sont abandonnés ou placés dans un centre ou une famille d'accueil à la suite du décès ou de la déchéance reconnue de l'autorité de leurs parents. Parfois, le lien de filiation n'est pas totalement rompu, mais la socialisation familiale est affectée (...) à tel point qu'il devient difficile, voire impossible à l'enfant et à l'adolescent de s'identifier de façon positive à sa famille, ce qui peut conduire à une rupture plus tardive avec celle-ci à l'âge adulte. » Dans les processus d'exclusion, de ruptures progressives des trois liens fondamentaux, de « disqualification sociale » pour reprendre le terme de l'auteur, ce regard sociologique nous invite à penser que le premier lien à soutenir dans un développement positif est celui de la filiation.

B - Pour un droit à la reconnaissance positive des racines d'un enfant – réflexions de psychologues et d'anthropologues

De nombreuses positions d'intervenants se situant sur le terrain de la psychologie et d'une approche thérapeutique soulignent l'importance de la reconnaissance et du regard positif sur le milieu d'origine des enfants. Martine Lani Bayle qui s'est intéressée à la transmission intergénérationnelle et à la place que pouvait avoir l'enfant comme messenger de cette transmission écrit : « L'enfant doit être situé dans son histoire (...), l'enfant a des racines, c'est par elles qu'il puise sa sève ; et ses racines, ce sont d'abord ses parents, ils constituent la base de l'édifice ; c'est à partir d'eux que l'enfant s'origine ; même si ses parents se sont montrés défailants, un enfant a été issu d'une relation qui a existé entre eux quelle qu'elle ait été ; et cela c'est bien réel, on ne peut en faire abstraction. »²²²

Préserver « l'enracinement générationnel de la dignité » : la réflexion d'une anthropologue et sociologue

Maria Maïlat est anthropologue, sociologue et écrivain. D'origine roumaine, elle vit en France avec ses trois enfants. Pendant plus de dix ans, elle a accompli au sein de plusieurs organismes et associations un travail d'observation, de formation et d'analyse des pratiques. Dans un numéro de la Revue Quart Monde²²³, elle témoigne de son parcours et de ses convictions. Voici des extraits de ce témoignage :

« A mon arrivée en France, me trouvant sans revenu et sans domicile fixe, je suis allée voir une assistante sociale. Celle-ci m'a proposé de placer mon fils (alors âgé de dix ans) en m'expliquant que de cette façon, « il sera à l'abri et apprendra plus vite la langue. » Quoi de plus simple, n'est-ce pas ? Elle invoqua précisément l'intérêt de mon enfant.

Je ne comprenais pas le mot « intérêt » associé à une séparation forcée de cette nature. Le lien de parenté n'est pas une affaire d'intérêt, c'est d'un autre ordre. Ce lien est culturellement opposé à la notion utilitaire d'intérêt. J'avais beau avoir fait des études, survécu dans une dictature, acquis un esprit autocritique dans des réunions animées par des sbires roumains, je ne pouvais pas admettre que le placement de mon enfant puisse être vu sous l'angle du « Bien ». « Impossible, me disais-je, j'ai

²²¹ Paugam évoque les travaux des psychologues qui « ont démontré que chaque enfant éprouvait des pulsions d'attachement qui nécessitaient d'être satisfaites. »

²²² Lani Martine, « A la recherche de la génération perdue », Hommes et perspectives, Marseille, 1990, citée par Abels Christine, "Enfants placés et construction d'historicité" -, Harmattan, Paris, France, 2000, page 59

²²³ Maïlat Maria, « Ni coupables, ni victimes », in « Projets familiaux », Revue Quart Monde, n° 179, sept 2001, Editions Quart Monde, Paris, France, pages 19 à 23

mal entendu ». La blessure ouverte brusquement dans mon ventre bloquait ma pensée. Il y avait dans cette proposition une chose innommable et impensable que l'assistante sociale ne remarquait même pas. Ni méchante ni dépressive, elle était plutôt vive et attentive à mon égard. Mais, de toute évidence, elle ne faisait que dire ce que préconisent les institutions. Quel argument aurait pu percer son raisonnement, alors que je tenais la main de mon fils et que nous étions tous les deux à la rue ? (...)

La lutte contre la maltraitance et pour « l'intérêt » de l'enfant porte atteinte aux liens de filiation et elle n'aide en rien le fragile équilibre des alliances parentales. Nous savons que les liens d'alliance sont en pleine mutation. Les liens de filiation sont doublement pris au piège de ce paradoxe destructeur : d'une part par l'instabilité sociologique (le démariage) et d'autre part par une organisation des services focalisée sur la détection des signes prémonitoires de la maltraitance, et donc sur les problèmes, les failles, les faiblesses. Une nouvelle approche devrait commencer par les questions suivantes : comment rendre la vie des familles moins conflictuelle ? Comment détecter les potentialités pour valoriser les liens familiaux ? (...) L'intervention des pouvoirs publics devrait se déployer dans un esprit de réconciliation et de paix. (...)

« Tout enfant doit honneur et respect à ses père et mère. » Pour l'anthropologue, chaque mot de cet article est chargé de sens. Car il existe un enracinement générationnel de la dignité : s'inscrire dans la chaîne des générations en honorant ses parents. Qui peut prétendre qu'il peut y avoir du lien social là où cette chaîne est brisée ? (...) L'enfant doit respect et honneur à ses parents parce que ceux-ci sont eux-mêmes respectés et honorés dans leur vie, parce qu'ils cherchent un sens implicite en mettant au monde un enfant, parce qu'ils sont porteurs d'une mémoire familiale... Les parents devraient être entourés par des « réseaux » de parenté et de voisinage. Lors de la naissance de leur enfant, ils devraient faire l'expérience d'un environnement accueillant et bienveillant. Tout cet assemblage de solidarités est actuellement ébranlé. (...)

Aucune raison démocratique, même enracinée dans les valeurs et les lois, ne devrait justifier de telles interventions chirurgicales dirigées contre les liens de filiation. (...) Le lien de parenté est unique, non-reproductible et il a un prix. »

Il semble donc qu'il faille chercher au cœur des interventions de soutien les ressorts qui permettent l'élaboration ou la ré-élaboration des liens familiaux et de la place de chacun dans le groupe familial. Ainsi dans les interventions complexes comme par exemple les séparations temporaires ou définitives, « l'enfant a besoin qu'on soutienne et renforce sa sécurité interne, qu'on n'abîme pas en lui le souvenir de ses parents, et qu'on ne blesse pas à travers eux l'image qu'il se fait de lui-même. (...) L'enfant doit être situé dans son histoire, sa famille naturelle doit être réhabilitée quelque part, quelle qu'elle soit, afin qu'il puisse se situer réellement par rapport à elle et porter un jugement sur elle qui lui soit personnel et sans culpabilisation. »²²⁴ Gilbert Pregno, psychologue et directeur de la Fondation Kannerschlass au Luxembourg, s'explique²²⁵ de la même façon sur la pratique qu'il défend : « Il y a une donnée essentielle que nous enseignent les sciences de l'éducation, du social et la psychologie. L'homme est un être doté d'une histoire qui se détermine en grande partie dans les relations qu'il a avec son milieu d'origine, ses parents. Ces relations aux parents sont une donnée existentielle et déterminent l'identité des individus. C'est pourquoi nous avons élaboré une règle qui est en même temps une profession de foi : un enfant – sauf cas particulier où sa sécurité est mise en cause – ne saurait profiter d'un milieu de substitution que si ce dernier a une approche d'intégration par rapport à la famille d'origine. Cette approche dépasse le cadre d'un échange poli de formalités. Au contraire la « parentectomie », c'est à dire la séparation de l'enfant de ses parents, est à l'image d'une technique médicale une approche qui vise à extirper le mal en l'isolant de la partie soi-disant saine. Compte-tenu des liens de loyauté existant dans la relation parents-enfants, nous estimons qu'une séparation brutale et/ou non préparée, et qui ne serait pas soutenue par un véritable projet qui implique et la famille et l'institution, n'aboutit qu'à des

²²⁴ Abels Christine, "Enfants placés et construction d'historicité", L'Harmattan, Paris, France, 2000, page 58

²²⁵ Pregno Gilbert, « Les enfants, orphelins de droits », Edition le Phare, Luxembourg, 1999

situations de conflits chroniques et contribue au maintien de graves troubles relationnels. Cette facilité à adopter des schémas réducteurs, comme celui de la « parentectomie », ont l'avantage de la clarté, trompeuse, et de la compréhension, naïve et magique, de processus qui demeurent complexes. »²²⁶

C – l'intervention systémique : une pratique « familiale »

Les interventions systémiques avec les familles sont le fruit des recherches de multiples groupes de thérapeutes américains. On peut citer notamment, à partir des années 1950, les équipes travaillant sur la côte est des Etats-Unis autour de Donald Bloch, Murray Bowen, Salvador Minuchin, sans oublier Karl Whitaker. En Californie, l'équipe de Palo Alto, sous la direction de Gregory Bateson²²⁷ avec Jay Haley, John Weakland et Don Jackson, a théorisé la pratique de l'intervention systémique. Celle-ci a été vulgarisée ensuite par Paul Watzlawick et s'est répandue en Europe dès les années 1970. De Palo Alto vient une synthèse originale à la charnière entre théorie de la communication, démarche thérapeutique, et une théorie générale des systèmes développée par Ludwig von Bertalanffy dans les années 1940. Le principe de base est de ne jamais considérer un individu comme seul responsable de ses difficultés. Il est un des éléments d'un système de communication. La famille est un système et pour comprendre la communication et les interactions entre les personnes, on ne peut se baser sur des caractéristiques individuelles comme la personnalité, la motivation, tel trait de caractère ou telle maladie cataloguée. « Le comportement de chacun est lié au comportement de tous les autres et en dépend. » Dans ce contexte il n'y a pas d'individu malade, ou perturbé, ou délinquant « en soi » mais des systèmes de relations, familiaux ou sociaux, qui fonctionnent mal et dans lesquels apparaissent des symptômes révélant ces dysfonctionnements.

A la suite de la parution des ouvrages de Watzlawick²²⁸ et d'autres thérapeutes, l'approche systémique va se développer d'abord à travers le courant de la « thérapie familiale » puis dans son application au « travail social » avec les familles. C'est l'étude de l'individu dans son contexte, donc de la communication dans le système, qui permet au thérapeute ou à l'intervenant social de comprendre et donc d'agir pour changer l'interaction pathologique ou dysfonctionnelle. La famille est appréhendée comme un système évoluant dans le temps, qui traverse différentes phases de développement, depuis la formation du couple, la naissance des enfants, l'entrée à l'école, l'adolescence, le départ des enfants, la retraite, etc. Le thérapeute systémique intervient comme un « facilitateur d'évolution » dans un contexte où une famille fait un certain nombre de choses pour maintenir une stabilité et d'autres pour changer. « Si des familles ont vécu beaucoup de changements et que ceux-ci les ont amenées à des fonctionnements moins satisfaisants, les membres de la famille vont se dire qu'ils préfèrent rester dans l'état où ils sont (...). Les familles qui ont vécu beaucoup d'interventions psychosociales n'ont pas connu que des interventions favorables (...et) ne sont évidemment pas désireuses de se lancer dans une nouvelle opération de changement dont elles ne savent pas quelles vont être les conséquences ». ²²⁹

Pour Guy Auloos, praticien et chercheur en thérapie familiale depuis 1972, travaillant actuellement à Montréal mais ayant aussi exercé à Bruxelles et Genève, l'évolution des approches systémiques a conduit certains acteurs à s'appuyer de plus en plus sur les « compétences de la famille »²³⁰. A partir de

²²⁶ Ibidem, pages 250 et 251

²²⁷ Bateson Gregory, « Vers une écologie de l'esprit », Tome 1 et Tome 2, Seuil, Paris, France 1977 et 1980, et aussi « La nature et la pensée », Seuil, Paris, France, 1979

²²⁸ En particulier Watzlawick, Helmick, Beavin et Jackson, « Une logique de la communication », Seuil, Paris, France, 1972

²²⁹ Auloos Guy, « De la culpabilisation à la responsabilisation », in Seron Claude (dir.), « Miser sur la compétence parentale : approche systémique dans le champ social et judiciaire », Ed Erès, 2002, page 183

²³⁰ Auloos Guy, « Les compétences de la famille : temps, chaos, processus », Ed Erès, Toulouse, France, 1995

la reconnaissance que l'observateur est impliqué, l'intervenant va faire partie du problème de la famille à partir du moment où il intervient. Auloos parle d'une intervention de « co-construction » avec une famille : « Nous allons faire un travail ensemble qui, moi, me permettra de faire mon travail de professionnel, et vous, vous permettra peut-être de découvrir une modalité de fonctionnement qui sera plus satisfaisante pour vous. »²³¹ Le rôle de l'intervenant qui peut avoir à des moments une attitude pédagogique est avant tout d'aider la famille à construire sa propre solution et à rechercher activement ses compétences.

L'approche systémique évoquée ici a bien évidemment été développée, pratiquée, évaluée dans une multitude de contexte et a trouvé une place reconnue dans le paysage des interventions socio-thérapeutiques des pays de l'Union européenne. Néanmoins, il n'est pas certain que l'on ait capitalisé ou utilisé tous ses potentiels dans un contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est la question que pose la psychologue et thérapeute familiale Brigitte Camdessus dans « La spirale ascendante : faire reculer l'exclusion »²³². Après avoir suivi son mari, Michel Camdessus, alors responsable du FMI, dans nombre de ses voyages durant près de treize années, elle partage la conviction suivante : « J'ai acquis la certitude que la sortie de la misère et l'exclusion passait par une prise en charge de tous les aspects de la vie des individus et familles (...) J'ai constaté partout que plus l'abord de la grande pauvreté était global et systémique, plus les résultats étaient probants ». En s'appuyant sur le contexte français, elle explore alors toute une série d'initiatives anciennes ou récentes qui, à partir d'une problématique particulière et identifiée (le logement, les ressources, l'éducation, l'emploi, la santé, les relations interculturelles...), cherchent une réponse « systémique » en prenant en compte toute la complexité de la marginalisation et en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs : personnes concernées, professionnels et bénévoles.

Il semble pourtant que l'expérience des interventions systémiques, développée essentiellement dans un contexte thérapeutique, puisse encore nourrir de nombreuses réflexions dans le cadre de l'élaboration de politiques et de mesures d'action sociale et éducative dans un contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est ce à quoi nous invitent les enseignements des travaux²³³ d'une équipe de thérapeutes familiaux dans des quartiers défavorisés de New York (voir encadré à la page suivante). Ils montrent notamment combien les acteurs institutionnels et professionnels qui interviennent dans la famille, en général individuellement avec l'un de ses membres, font partie intégrante d'un système fragile que souvent ils déstabilisent encore un peu plus. Les acteurs professionnels sont invités à se recentrer sur l'ensemble du système familial et à se tenir à l'arrière-plan pour, dans un environnement de soutien, laisser les familles élaborer des solutions qui leurs sont adaptées.

²³¹ Auloos Guy, « De la culpabilisation à la responsabilisation », in Seron Claude (dir.), « Miser sur la compétence parentale : approche systémique dans le champ social et judiciaire », Ed Erès, 2002, page 186

²³² Camdessus Brigitte, « « La spirale ascendante : faire reculer l'exclusion », collection société, Desclée de Brouwer, Paris, France, 2002, page 10

²³³ Minuchin P, Colapinto J, Minuchin S, « Travailler avec les familles démunies », Collection « Le Monde de la famille », Ed ESF, Paris, 2000

Une approche systémique avec les familles démunies

Brefs extraits de « Travailler avec les familles démunies »
de Patricia Minuchin, Jorge Colapinto, Salvador Minuchin

Un système déséquilibré

A l'intérieur de chaque structure, le pouvoir des différentes parties est inégal. (Dans un hôpital) le plus souvent, par exemple, le service de chirurgie a plus d'influence que le service social. Il en est de même dans un contexte d'aide aux familles, surtout s'il s'agit de familles démunies et dépendantes d'institutions bien organisées. Ces familles sont rarement capables d'avoir une influence sur le fonctionnement des systèmes qui s'occupent d'elles. Une intervention constructive aura souvent pour but de remédier à ce déséquilibre.²³⁴

Les transitions répétées dans la vie des familles en précarité

Toutes les familles passent par des phases de transition. Leurs membres grandissent, changent et des événements surviennent qui modifient la réalité familiale. Dans toutes ces situations de changement, la famille, comme tout autre système, passe par une période de désorganisation. (...) Les familles (en grande précarité) sont souvent confrontées à des transitions dramatiques et répétées, dont beaucoup découlent des interventions de puissants systèmes sociaux. L'aspect de choc et de désorganisation dans les réactions des membres de la famille n'est pas habituellement compris comme faisant partie du processus qui accompagne la transition. Les comportements sont souvent considérés comme permanents, avec les conséquences inhérentes à ces difficultés.²³⁵

Famille et protection de l'enfance

Les principes de la structure et du fonctionnement familial sont génériques, mais ils prennent des traits particuliers quand ils s'appliquent aux familles soutenues et contrôlées par les tribunaux, le système social et la protection de l'enfance. Tout d'abord, on néglige souvent l'affection et l'attachement existant dans ces familles. Nous entendons dire : « Ces gens sont tellement flippés qu'ils sont incapables de créer des liens, les mères négligent leurs enfants et les pères les maltraitent, les familles sont violentes et les gens isolés ». Tout cela est vrai dans certaines familles, mais c'est seulement une partie de la vérité qui éclaire les aspects les plus visibles de la misère individuelle et familiale, ignorant la loyauté et l'affection que ces personnes éprouvent les unes pour les autres (...). Les familles d'accueil clairvoyantes nous disent que les enfants placés aiment leurs mères biologiques et veulent vivre avec elles, même s'ils ont été négligés ou battus. Dans de telles circonstances c'est illogique, mais c'est un bon exemple de la profondeur des sentiments et de l'ambivalence constitutive des liens familiaux. (...). Les familles assistées par l'aide sociale paraissent souvent chaotiques : les gens entrent et sortent et les individus semblent isolés. Cette instabilité est en partie liée au style de vie de pauvreté, de drogue et de violence, mais elle est aussi le fruit des interventions sociales. Les enfants sont placés, certains membres vont à l'hôpital ou en prison, les services ne sont pas coordonnés. Le point n'est pas de savoir si de telles interventions sont parfois nécessaires mais de voir qu'elles disloquent toujours les structures familiales. Ces interventions sont menées sans tenir compte du caractère positif des liens d'affection et des ressources effectives qu'elles désorganisent. Quand tous les enfants d'une famille, dont le bébé, se développent mal et sont placés, l'adolescent qui protégeait la mère d'un compagnon abusif n'est plus là et le groupe fraternel de soutien mutuel est dispersé.²³⁶

Un défi pour les professionnels

Les équipes professionnelles sont généralement débordées et voient les visions globales de la famille comme une charge supplémentaire plutôt que comme une approche utile et centrale pour leur travail. (...) Les travailleurs sociaux se savent vulnérables s'ils ne suivent pas les procédures prescrites. Les

²³⁴ Ibidem, extrait page 21

²³⁵ Ibidem, pages 28 et 29

²³⁶ Ibidem, pages 30 et 31

médias ne sont pas compréhensifs quand une affaire tourne mal et l'administration ne protégera pas un employé qui ne travaille pas selon les règles. Dans la réalité, le métier ne permet pas facilement de prendre le temps de rechercher les familles, d'évaluer leurs ressources et de prendre en charge la complexité des familles faisant face à des crises multiples. Un travailleur social doit être vraiment motivé pour adopter une telle approche s'il est confronté à ses collègues et à une hiérarchie utilisant les méthodes plus habituelles de travail individuel, caractéristiques de leur formation professionnelle.²³⁷

Une large vision des éléments du système et la compréhension des modèles, des frontières et des transitions ne se traduisent pas automatiquement en action efficace, quand le but premier est d'impliquer la famille et de lui redonner du pouvoir. Beaucoup de familles démunies n'ont pas l'habitude d'assumer un rôle aussi actif. Elles attendent des services sociaux qu'ils fassent quelque chose pour elles (trouver un logement, sortir un adolescent de la rue...) ou leur en fassent subir d'autres (leur retirer leurs enfants, leur rendre des visites-surprises à domicile...) La mère d'un garçon admis dans un foyer peut être contente du répit accordé, le frère ou la sœur d'une toxicomane en phase de sevrage peuvent avoir envie de rester en dehors de l'expérience de guérison de leur sœur, les parents d'un enfant placé en famille d'accueil peuvent en vouloir à tous les travailleurs sociaux. Modifier ces attentes pour faire de la famille un agent actif de la solution de ses problèmes exige une compétence perspicace avec un aspect paradoxal : les équipes doivent apprendre à travailler dur tout en restant à l'arrière-plan.²³⁸

Notre parcours exploratoire nous a ici permis de rassembler les points de vue de différents acteurs qui, dans une réflexion sur les actions contre la pauvreté et l'exclusion, mettent l'accent sur le groupe familial en ce qu'il constitue un réseau fondamental et incontournable de liens, de racines, de valeurs transmises, d'affection, mais aussi le système ou sous-système qui détermine des comportements, des possibilités de mobilisations individuelles et collectives. La construction de ce groupe, de cette famille, peut aussi être comprise comme « projet » qui appelle à être soutenu en s'appuyant avant tout sur les compétences et la valorisation des individus et du réseau et sur l'accès effectif à un certain nombre de droits fondamentaux.

Nous l'avons vu, il n'est pas là question d'une approche « familialiste », d'une défense de la valeur « famille ». Il est simplement question de reconnaissance de ce qui est, de la réalité que les acteurs découvrent et de l'écoute respectueuse des aspirations que les personnes, adultes et enfants, expriment.

Comment cette approche peut-elle inspirer les futures stratégies européennes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et plus particulièrement son souci pour la situation des enfants ? C'est une réflexion et un chantier ouvert. La suite de notre exploration pourra indiquer quelques pistes.

Bien évidemment on doit rappeler ici que, même si le développement de « politiques familiales » n'est pas de la compétence de l'Union, le souci du groupe familial n'est pas absent des débats et engagements européens²³⁹. Dans le cadre de la stratégie pour l'inclusion sociale, les objectifs fixés au

²³⁷ Ibidem, pages 35 et 36

²³⁸ Ibidem, page 49

²³⁹ Voir notamment le rapport Hermange adopté par le Parlement Européen (résolution A4-0004/1999 - Hermange Marie-Thérèse, « Rapport sur la protection de la famille et de l'enfant », Commission de l'Emploi et des affaires sociales, janvier 1999) et les travaux de l'intergroupe parlementaire « Famille et protection de l'enfance »

Sommet de Nice en 2002 retiennent sous leur point 2, « Prévenir les risques d'exclusion », à l'alinéa c, l'engagement à « mettre en œuvre des actions visant à préserver les solidarités familiales sous toutes leurs formes ».

Préserver les solidarités familiales : les propositions des PANIncl 2001-2003 **Extraits du Rapport Conjoint sur l'Inclusion Sociale**²⁴⁰

En général, il semble que la solution la plus prometteuse pour la préservation de la solidarité familiale consiste à associer différentes approches. Celles-ci visent principalement à :

- ***garantir la stabilité économique et améliorer les conditions de vie*** grâce à des mesures favorables aux familles dans les systèmes d'imposition et d'assistance (Autriche, Allemagne, Italie et Luxembourg) ; reconnaissance des différentes catégories de familles y compris des ménages homosexuels (Allemagne) ; aide à la recherche d'emploi pour les familles au chômage et vulnérables (France) ; maintien des allocations familiales pour les parents ayant des enfants sous assistance pour permettre leur retour au sein de la famille (Belgique) ;

- ***assurer un soutien en cas de rupture familiale ou de divorce*** pour que cela n'entraîne pas davantage de pauvreté, de précarité, d'isolement et d'enfants placés en assistance (France). Les mesures sont diverses : services de médiation et de conseil en cas de séparation, soutien et assistance spécifiques pour les victimes de violences domestiques, renforcement des aides financières générales pour les familles monoparentales, amélioration du système de paiement des allocations de subsistance (Autriche) et mesures destinées à garantir que les deux parents participent à l'éducation et à la garde des enfants (Suède et France) ;

- ***améliorer les services d'information, de formation, de soutien et de conseil***, ce qui aidera les familles à gérer et à résoudre les conflits, améliorera les compétences parentales, d'où une meilleure protection des enfants et une reconnaissance de leurs droits dans les familles vulnérables (Finlande, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Portugal), et aidera à conserver l'unité familiale dans les situations difficiles en permettant aux enfants de rester dans des structures familiales stables plutôt qu'en les plaçant dans des institutions (Italie et Portugal) ;

- ***promouvoir les initiatives locales pour les familles vulnérables*** dans les communautés défavorisées ; citons l'exemple de l'Espagne, qui soutient les efforts des organisations non gouvernementales pour développer des systèmes d'assistance locaux intégrés, et de l'Irlande, qui met en place des centres de services familiaux à l'échelle des communautés ;

- ***promouvoir des mesures permettant de concilier travail et vie de famille*** en augmentant l'offre de services de garde de jour et en favorisant la flexibilité dans les arrangements professionnels ;

- ***aider et encourager les familles à s'occuper à domicile des personnes malades, handicapées ou âgées*** en renforçant les systèmes d'assistance au sein des communautés et en fournissant des aides à domicile et une formation en matière de soins (Autriche, Grèce, Espagne, Suède, Italie et Irlande) ainsi qu'un soutien financier en cas de dépenses relatives aux soins susmentionnés (ex.: allocations pour garde en Irlande ou allègement des cotisations en Autriche).

Dans l'analyse de la prise en compte de ce point particulier dans les premiers plans nationaux d'action, la Commission européenne relèvera que « de nombreuses mesures dans les différents PAN/incl

²⁴⁰ Ibidem

contribuent à préserver la solidarité familiale. Il s'agit à la fois de politiques générales (relatives à l'emploi, au soutien des revenus, au logement, à la santé, à l'éducation et à l'égalité des sexes) et de politiques plus ciblées destinées à soutenir certains groupes particulièrement vulnérables comme les enfants, les personnes âgées et les handicapés. Toutefois, il est frappant de constater que seuls quelques États membres considèrent la préservation de la solidarité familiale comme un domaine politique essentiel et prioritaire dans la promotion de l'inclusion sociale. Il s'agit principalement des États membres qui mettent traditionnellement la famille au centre des stratégies nationales de promotion de la cohésion, notamment le Portugal, l'Espagne, la Grèce, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie et l'Autriche. Ils mettent surtout l'accent sur le rôle de continuité que joue la famille dans l'inclusion sociale des enfants, des personnes âgées et des handicapés. »²⁴¹

Dans l'encadré présenté ci-dessus, nous voyons que les mesures sont déjà nombreuses, et dans beaucoup de plans pour la période 2003-2005, ces engagements ont évolué. De nombreux réseaux d'ONG ont examiné avec soin les contenus des plans et ont rendu publics leurs appréciations²⁴². La délégation d'ATD Quart Monde auprès de l'Union européenne a elle aussi contribué à cet examen en diffusant en septembre 2001 et octobre 2003, des analyses des Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale. Rédigées avec le souci de savoir si la stratégie européenne atteint et soutient réellement les personnes et familles vivant en situation d'exclusion et de grande pauvreté durable, ces contributions ont souligné d'une part que l'objectif 3.b concernant la lutte contre la pauvreté des enfants ne conduit généralement pas à « des mesures ciblant uniquement les enfants comme si leur développement pouvait être indépendant de celui de leur famille »²⁴³, mais que d'autre part « les Plans d'action nationaux ne s'appuient que très faiblement, voire pas du tout, sur les politiques familiales des pays, ou inversement, les politiques familiales des États ne sont pas élaborées autour d'un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »²⁴⁴

Quoiqu'il en soit, dans le suivi de la mise en œuvre de ces stratégies, il faudra rester vigilant. Une question, parmi d'autres, se pose : des mesures prises dans un domaine, peuvent-elles, au regard de la question familiale, s'avérer avoir des effets négatifs ? On pensera par exemple à la tendance à individualiser l'attribution des minima sociaux. Dans quelles conditions cette individualisation peut-elle contribuer à préserver les solidarités familiales, en particulier quand la situation est fragile ou naissante (mise en ménage de jeunes couples,...) ? Le rapport Hermange évoqué en note demandait à ce titre que toute proposition d'actes communautaires soient accompagnée d'une fiche d'impact familial. On peut penser que la mise en place de certains outils ou indicateurs permettraient effectivement de rester en éveil vis-à-vis des rôles joués par la famille.

Dans le domaine relatif aux interventions de protection de l'enfance qui est celui que nous examinons plus en détail dans le présent document, on peut aussi se demander si certaines approches centrées sur une veille renforcée et généralisée des risques de maltraitance ne fragilisent pas le tissu social et la solidarité. Les organisations espagnoles consultées à l'occasion de notre exploration soulignent par exemple cet aspect. L'article 13 de la loi espagnole de 1996 sur la protection de l'enfance aborde l'obligation citoyenne d'intervention quand est connue la situation de risque, de détresse, de déscolarisation du mineur, recourant aux instances de protection pour dénoncer la situation. L'Association pour la défense des droits de l'homme – Andalousie (APDH-A) déplore que la loi

²⁴¹ « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale », Partie I : Union européenne, page , Commission européenne, Bruxelles, Décembre 2001

²⁴² Voir par exemple les analyses diffusées par le réseau européen EAPN : www.eapn.org/inclusion/strategy_fr.htm

²⁴³ Délégation auprès de l'Union européenne, « Quelques commentaires sur les Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale dans les 15 pays d'Europe », Mouvement international ATD Quart Monde, Bruxelles, Belgique, septembre 2001

²⁴⁴ Délégation auprès de l'Union européenne, « Les Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale 2003-2005 comme instruments de lutte contre la grande pauvreté », Mouvement international ATD Quart Monde, Bruxelles, Belgique, septembre 2003

n'encourage pas les citoyens à être solidaires et à aider les familles et enfants concernés. APDH-A et la Coordinadora de Barrios²⁴⁵ à Madrid affirment également que les exigences de « conventionnement » avec l'administration (seuls ceux qui ont signé des conventions avec celle-ci peuvent accueillir des mineurs) fragilisent des initiatives locales de solidarité sociale par le tissu environnant des familles.

A la lecture du rapport conjoint de la Commission, il ne fait pas de doute que les engagements pris répondent à un grand nombre de besoins des parents et enfants en situation de pauvreté. Mais ce que nous suggère l'exploration que nous venons de mener nous invite non seulement à faire plus, mais probablement aussi à faire autrement. En pensant aux analyses des praticiens systémistes, on comprend qu'il est question d'état d'esprit, d'organisation, de formation. Il s'agit d'apprendre à travailler à des projets communs avec des familles en grandes difficultés, de les considérer comme acteurs à part entière et dès que possible d'apprendre à connaître les projets des parents et des enfants pour construire des solutions à partir de leurs aspirations, de leurs compétences. Cela suppose un regard sur le groupe familial, avant un catalogue de mesures. Est-ce que des dispositifs ou mesures vont contribuer à ce changement de regard, à modifier l'état d'esprit ? Voilà une question posée à l'Europe.

Est-ce que par exemple les engagements pris permettront de contribuer à faire passer l'esprit de certaines interventions d'une logique de méfiance et de contrôle à une logique de confiance et de valorisation des compétences des parents ? De façon générale, la question posée ne se limite pas à la définition des stratégies, mais interroge leur mise en œuvre concrète sur le terrain. Cela nous met face aux intervenants professionnels ou bénévoles : quelles sont les personnes qui mettent en œuvre ces mesures ? Dans quel environnement évoluent-elles ? Quelle place sera réservée à l'innovation, à la liberté d'expérimentation et donc à la prise de risque ? Tenir compte du réseau familial et inventer avec lui demande de nouvelles compétences aux acteurs de terrain. Accompagner des individus et des familles dans cet esprit est une intervention complexe qui exige des professionnels formés, eux-mêmes accompagnés et soutenus.

Revenons maintenant sur les interventions de protection de l'enfance. Elles concernent pour grande partie des enfants et des familles qui ont à faire face à la pauvreté. Dans quel contexte conjoncturel s'inscrit aujourd'hui la protection de l'enfance en Europe ? Lorsque des mesures conduisent à la séparation enfants-parents, comment tiennent-elles compte des éléments fondateurs et relationnels de l'enfant que nous venons d'évoquer ? Quels parcours, bien-être et développement assurent ces interventions ? Quelle place donnent-elles aux parents ? Voici quelques questions que nous tenterons d'aborder.

*

*

²⁴⁵ Réflexions recueillies dans le cadre du travail exploratoire d'ATD Quart Monde Espagne

Chapitre 7 - Le défi du droit de « grandir en famille » à l'épreuve des mesures de protection de l'enfance : retour sur la question du placement en Europe

Nous venons de découvrir les positions de divers acteurs qui, dans leur pratique et dans leur réflexion, ont fait le choix d'une approche « familiale » visant à intégrer au maximum les « racines » et les « liens fondamentaux » qui contribuent au développement des enfants. En écho à ce tableau, il est maintenant nécessaire de revenir à un des fils conducteurs de notre travail exploratoire : la situation des enfants et des familles touchés par la pauvreté et concernés par des mesures de protection de l'enfance et notamment les placements. Comment ces dispositifs sont-ils évalués en ce début de siècle ? Comment ces mesures soutiennent-elles ou fragilisent-elles ces éléments fondamentaux de la construction de la personnalité et de l'autonomie ? Que peut-on en dire à l'échelle de l'Union européenne ?

7.a – Premiers éléments sur le contexte européen : mal- et bientraitance de l'enfant, désinstitutionnalisation, regards sur les dispositifs

A - Mal- et bientraitance de l'enfant

En Europe de l'Ouest, nombre d'auteurs reconnaissent en général que la protection de l'enfance dans sa forme institutionnalisée a plus de 200 ans d'histoire ; ses acteurs avaient pour tâche initiale la prise en charge d'enfants orphelins ou abandonnés²⁴⁶. Le 20^{ème} siècle a vu progressivement ce rôle social évoluer vers une intervention de protection des enfants dans des situations familiales « défailtantes » et/ou lors de violences ou d'abus perpétrés par des adultes. Certains y voient le passage d'un « sens positif traditionnel »²⁴⁷ à une intervention plus complexe non sans ambiguïté. La protection de l'enfance, cette invention sociale importante, et son évolution au 20^{ème} siècle, restent controversées. Elle est associée pour certains à l'idée de contrôle social et d'intervention qui restreint le droit des parents à élever leurs enfants, pour d'autres aux obligations qu'a la société de protéger les enfants de la maltraitance ou de la négligence.

La notion et les situations de « maltraitance » sont ainsi au cœur des débats. Déjà très présents à certains moments du 19^{ème} ou du 20^{ème} siècle, nous sommes témoins, en Europe et depuis les années 1980, d'un regain de mobilisation à ce sujet. La question du « repérage » ou du « signalement » est notamment devenue centrale dans l'évolution des dispositifs de protection de l'enfance. « La France et l'Angleterre en 1989, la Belgique en 1990/91, l'Allemagne en 1990 ont connu des modifications de leur législation veillant à assurer une meilleure reconnaissance et prise en compte des situations de maltraitance. »²⁴⁸ La question de la « maltraitance » fait l'objet de multiples travaux²⁴⁹, tant des

²⁴⁶ Sven Hesse, « Child welfare on the eve of the twenty first century : what we have learned », in "Callahan, M & Hesse, S (Eds), « Valuing the field - child welfare in an international context », pages 1 à 23, Aldershot, Ashgate, United Kingdom, 2000

²⁴⁷ Abels-Eber, « Enfants placés et construction d'historicité », L'Harmattan, Paris, France, 2000

²⁴⁸ Grevot Alain, « Signalements et évaluations en protection de l'enfance, une perspective internationale », novembre 2002, in Naves Pierre, « Pour et avec les enfants et adolescents, leur parents et les professionnels – contribution à l'amélioration du système de protection de l'enfance et de l'adolescence », Rapport au ministre délégué de la famille, juin 2003, La documentation française.

²⁴⁹ Sur le plan européen, nous avons déjà évoqué le programme Daphné au point 3.a. Le Conseil de l'Europe a de son côté également piloté de nombreux travaux à ce sujet. Le plus récent ayant conduit en 2003 à la publication du rapport « Child

chercheurs que des praticiens et de la société civile dans son ensemble. Dans le même temps, ces mêmes acteurs ou d'autres posent la question : « Comment définir la "maltraitance" si on ne dispose pas de références sur ce qu'est "le bien éduquer" ou "la bientraitance" ? »²⁵⁰ En effet, l'attention croissante portée à la maltraitance suscite au quotidien, tensions, conflits et pressions pour de nombreux professionnels qui cherchent alors des chemins pour les dépasser. Une des questions à laquelle les acteurs de terrain restent régulièrement confrontés, s'inscrit dans ce contexte : faut-il protéger un enfant ou un jeune par un accueil qui risque de ne pas être strictement temporaire ou faut-il maintenir l'unité de la famille ? et alors avec quel soutien ?

La notion de « bonne éducation » ou de « bientraitance » prend évidemment, elle aussi, des sens différents selon les milieux sociaux et selon les cultures. Les familles elles-mêmes témoignent d'une multiplicité de pratiques et d'une diversité de leurs projets. De nombreuses recherches récentes semblent prouver que toute éducation a ses manquements qui peuvent être compensés par d'autres ressources familiales. Le « grandir en famille » est complexe et « multi-déterminé », au carrefour des facteurs de risques et des facteurs de protection : généralement un équilibre permet à la famille d'évoluer et à chaque membre de se développer. « La construction de l'identité de l'enfant est faite tout à la fois de réponses satisfaisantes et non satisfaisantes à ses besoins. Crises et souffrances sont indissociables de la vie : ce sont elles qui permettent des restructurations identitaires bénéfiques. Dès lors, comment aborder cette complexité ? Et comment gérer des crises et souffrances lorsqu'elles apparaissent dans un contexte éducatif problématique ? »²⁵¹

B - Désinstitutionnalisation

Une seconde tendance qu'il est important d'évoquer est le mouvement qui se dessine depuis plusieurs décennies et qui s'est accentué durant ces vingt dernières années : il s'agit d'un investissement généralisé pour une désinstitutionnalisation des prises en charge des enfants. Par ce terme il faut comprendre la transformation progressive des « asiles », « instituts » ou « foyers » où les enfants

Sexual Abuse in Europe » qui établit qu'une partie significative des enfants européens (entre 10 et 20%) connaissent une agression sexuelle au cours de leur enfance (Child Sexual Abuse in Europe, Council of Europe Publishing, 2003). Le centre de recherche Innocenti de l'Unicef a récemment diffusé une analyse pour les pays industrialisés des situations de décès d'enfants suite à la maltraitance. Il estime que 3 500 enfants meurent chaque année suite à des mauvais traitements dans les 27 pays les plus riches (« A League Table of Child Maltreatment Deaths in Rich Nations », Innocenti report card – N°5 – septembre 2003). Nous pouvons enfin évoquer le programme Capcae (Concerted action on the prevention of child abuse and neglect - action concertée européenne sur l'enfance maltraitée) soutenu par la DG XII en 1997 et 1998 et qui visait la réalisation, par des représentants de huit pays (Royaume-Uni, Irlande, Italie, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, et France) d'un état des lieux des stratégies et des évaluations en matière de prévention des maltraitances, d'un bilan des études et recherches réalisées sur les conséquences, notamment en terme de santé. Dans le cadre de ce programme, les chercheurs européens ont recueilli auprès de services de protection de l'enfance, des données sur environ 2 500 situations de mineurs signalées à ces derniers. D'après Alain Grevot, le programme a évolué vers un travail de repérage de la manière dont chaque pays aborde la question de la maltraitance. « L'importance des contextes, des cultures, des structures politiques et administratives, s'est imposée comme un facteur incitant à la prudence dans l'utilisation des résultats [de l'analyse des situation] ». En conclusion de ces travaux est soulignée la nécessité « d'actions de prévention primaire ouvertes sur les parents et de natures très diverses, d'une évaluation du danger encouru par le mineur mais aussi d'une meilleure connaissance du mode de vie et des besoins de la famille, de réponses progressives, recherchant la stimulation de tous les niveaux de ressources, d'équipes spécialisées et d'un vocabulaire commun entre les différents acteurs de la protection de l'enfance et de la prévention., du développement de travaux d'étude sur la maltraitance dans une perspective dépassant le seul cadre familial. » (Grevot, 2001). Voir également les rapports du programme rédigés sous la direction de Corinne Wattam, Bruxelles, Commission européenne, DG XII, 1997 et 1998.

²⁵⁰ Ce fut par exemple la question centrale d'un congrès international « La bientraitance dans des cultures différentes » organisé en Belgique du 9 au 12 avril 2003 par Katholieke Universiteit Leuven (Afdeling Orthopedagogiek), l'Université de Mons-Hainaut (Département de Développement familial et communautaire) ainsi que l'European Scientific Association for Residential and Foster Care for Children and Adolescents (EUSARF) et l'Association Internationale de Formation et de Recherche en Education Familiale (A.I.F.R.E.F.).

²⁵¹ Extrait du dossier de présentation du congrès international « La bientraitance dans des cultures différentes ».

étaient accueillis souvent en grand nombre. La volonté de développer des accueils institutionnels se rapprochant le plus d'un environnement familial est une orientation de fond dans l'ensemble des pays européens. Cette orientation a notamment été largement rediscutée et médiatisée à la suite de la chute du mur de Berlin et de l'examen de la situation des enfants accueillis dans des grandes institutions dans plusieurs pays de l'Europe centrale et de l'Est²⁵².

De nombreux ouvrages et de multiples mobilisations témoignent de ce mouvement²⁵³. Dans ce contexte, le travail de l'institut Pikler de Loczy en Hongrie, qui, depuis 1946, veut assurer l'épanouissement de petits enfants confiés à une institution, « de manière à ce qu'ils puissent y grandir en vue d'une vie de famille : que chacun se sente un jour enfant dans sa famille, puis, dans une perspective plus lointaine, puisse devenir mère ou père de famille », a gagné une reconnaissance internationale²⁵⁴. En France, ce sont Myriam David et Geneviève Appell qui l'ont fait connaître et ont favorisé les rencontres fécondes qui ont inspiré en particulier « l'opération pouponnière », dans les années 1980, qui améliorera les conditions d'accueil des enfants et les liens avec leurs parents. Au niveau de l'analyse du mouvement de désinstitutionnalisation, on pourra citer le récent document produit par le Centre de recherche Innocenti « Enfants en institution : le commencement de la fin ? ». Il décrit entre autres les évolutions qu'ont connues l'Espagne et l'Italie dans les récentes décennies et souligne par exemple l'engagement de l'Italie à renoncer à l'accueil institutionnel à partir du 1^{er} janvier 2007. Parmi les mobilisations sur cette question, on évoquera la tenue en mai 2003 d'une importante conférence internationale en Suède : « Les enfants et le placement en institution : de nouvelles stratégies pour le nouveau millénaire »²⁵⁵. Cette conférence faisait suite à un premier événement international en 1999 en Suède qui, à partir de signaux d'alarme venus des pays de l'Europe centrale et de l'Est, constatait que des millions d'enfants grandissaient en institution de par le monde et que souvent cette situation ne garantissait pas un développement harmonieux de ces derniers. Dans la même mouvance, l'ONG Save the Children a produit au printemps 2003, un document politique international²⁵⁶ demandant un examen précis des accueils en institution au regard de la Convention des Droits de l'enfant et proposant une mobilisation pour le développement de « bonnes pratiques » dans le cadre d'un accueil institutionnel.

C – Les systèmes de protection de l'enfance dans l'Union européenne

Ainsi se sont constitués dans les pays de l'Union européenne et au-delà, des systèmes de protection de l'enfance en évolution constante, répondant globalement à des objectifs similaires. Ces systèmes présentent pourtant de grandes différences. Notre ambition n'est pas, dans le présent travail, d'analyser les spécificités nationales. Nous abordons rapidement ces aspects dans l'apport complémentaire n°1. Des examens comparatifs ont été menés dans différents pays²⁵⁷. Il est utile de s'appuyer sur ce type de

²⁵² Voir apport complémentaire n°3

²⁵³ ATD Quart Monde a par exemple participé à la conférence « Que chaque enfant ait une famille : la transformation des foyers d'enfants (Let Every Child Have a Family – Transformation of Children's Homes) », organisée par l'association Usmev Ako Dar (Smile as a gift – Le sourire en cadeau), à Bratislava, Slovaquie, en mars 2001.

²⁵⁴ Szanto-Feder Agnès, « Loczy, un nouveau paradigme ? : L'Institut Pikler dans un miroir à facettes multiples », Editions Le fil rouge, PUF, Paris, France, 2002

²⁵⁵ Voir www.children-strategies.org : « Children and Residential Care. New Strategies for a New Millennium », Stockholm, Sweden, May 12 - 15 2003. La conférence était organisée par l'université de Stockholm (Department of Social Work), le Swedish National Committee of ICSW, l'International Council on Social Welfare et le Swedish National Committee for UNICEF.

²⁵⁶ Save the children, « A Last Resort : The growing concern about children in residential care, Save the Children's position on residential care », London, United Kingdom, 2003

²⁵⁷ A titre d'exemple dans la littérature anglo-saxonne, une intéressante comparaison des six pays abordés par Grevot : Cooper, Hetherington, Smith et Wilford, « Protecting Children : Messages from Europe », Russell House Publishing Ltd, 1997

travaux et nous retiendrons ici l'analyse faite par le français Alain Grevot dans son ouvrage « Voyage en protection de l'enfance - une comparaison européenne »²⁵⁸. Dans ce voyage très instructif, fruit de dix années de rencontres, d'études et de séminaires à l'échelle européenne, il présente successivement huit systèmes de protection de l'enfance mis en œuvre dans six pays, l'Allemagne, la Belgique (communautés francophone et néerlandophone), la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (Angleterre et Ecosse). Il analyse par la suite et de façon comparative les différents modes d'accès aux aides « volontaires ou contractuelles » et « contraintes » lorsqu'intervient le système judiciaire.

Au cours de son analyse, Grevot repérera plusieurs éléments qui influencent la construction des spécificités des systèmes et des diversités de pratiques :

- les représentations diversifiées de la famille qui marquent les cultures professionnelles des travailleurs sociaux au-delà de références théoriques communes ;
- la différence de perception de l'intérêt de l'enfant et la distinction entre enfants et adolescents dans des pratiques d'autonomisation ;
- l'orientation des politiques sociales générales et des actions préventives qui exerce une influence décisive sur les pratiques de prise en charge des enfants en danger ;
- la place de la justice et de la société civile dans la culture nationale (modèle « accusatoire » ou « inquisitoire » de justice, seuil d'intervention de cette justice) ;
- l'organisation de l'Etat, la décentralisation et la subsidiarité ;
- le poids de l'histoire.

Au terme de son voyage européen, Alain Grevot identifie trois tendances fortes dans l'ensemble des pays européens concernés par ses travaux :

- une recherche de progressivité des réponses et d'économie dans l'usage de la justice ;
- une volonté d'accroître la lisibilité des dispositifs, notamment des seuils où l'on passe de mesures de prévention à des mesures de protection ;
- la croissance de l'importance donnée à la place et au rôle des usagers dans l'évaluation de leur situation et dans la construction de la réponse apportée (droit des personnes, pratiques d'empowerment²⁵⁹ des personnes).

7.b - Messages de la pratique et de la recherche

La pratique de l'évaluation et de la recherche sur les mesures de protection de l'enfance et les placements est variable d'un pays à l'autre. Elle dépend par exemple du rôle que peut avoir l'Université en général dans la formation des intervenants sociaux, du lien développé entre les orientations et choix politiques et les évaluations scientifiques (par exemple l'approche britannique d'une « evidence based policy ») ou simplement l'ampleur conjoncturelle que prend la question dans le pays concerné (réseau d'intervenants concernés, drames nationaux, mobilisations militantes...).

Au cours de notre démarche exploratoire, nous avons identifié deux réseaux européens de chercheurs : l'Association Internationale de Formation et de Recherche en Education Familiale (AIFREF) et l'European Scientific Association for Residential and Foster Care for Children and Adolescents

²⁵⁸ Grevot Alain, « Voyage en protection de l'enfance - une comparaison européenne », Ed. Vauresson CNFE-PJJ, France, avril 2001

²⁵⁹ Plusieurs traductions de ce terme sont utilisées en français : « pouvoir d'agir », « responsabilisation »,... Certains auteurs conservent le terme anglais.

(EUSARF). Nous citons dans ce document plusieurs travaux réalisés par des chercheurs de ces deux réseaux, l'un francophone et l'autre anglophone. Ces réseaux souhaitent en particulier contribuer à ce que les interventions des systèmes de protection de l'enfance restent ou deviennent des objets d'étude dépassionnés, pour s'écarter de définitions « qui suscitent une vision normative pouvant mener à la dénonciation hâtive de pratiques hors normes et remettre en cause le droit des parents à éduquer leur(s) enfant(s) »²⁶⁰. Comme le souligne Michel Corbillon dans l'introduction d'un ouvrage²⁶¹ qui présente des contributions internationales au 6^{ième} Congrès de l'EUSARF de 1998, « il y a encore peu, les échanges relatifs à la suppléance familiale²⁶² étaient dominés par le débat pour ou contre le placement, pour la nécessaire séparation ou pour le maintien des liens familiaux. Les innovations, les évolutions permettent de sortir de ce débat très souvent engagé sur des bases purement idéologiques, derrière lequel des enjeux plus ou moins avoués se profilent (défense de « chapelles » pseudo-théoriques, questions économiques, enjeux de pouvoirs et de carrière, etc.). Quelques critiques ont été formulées ici ou là sur la pertinence de mener des études sur l'objet lui-même. Dans une période où le placement est mis en cause, où chacun défend la nécessité de limiter, voire de supprimer ce mode d'intervention, travailler sur ce sujet serait lui donner raison, le défendre... Nous nous contenterons de citer Benoît Péricard, alors responsable du Bureau de l'enfance de la Direction de l'Action Sociale, lors de la clôture d'un colloque (...) organisé dans le cadre de l'UNESCO en 1989 : « Ce paradoxe là est l'objet même du colloque et une des résolutions de ce paradoxe, c'est sans doute de dire et d'affirmer que de parler, de réfléchir et de chercher sur et à propos du placement, ce n'est pas l'encourager, c'est simplement l'étudier. »²⁶³

Pour cette raison, ces réseaux affirment d'une part le besoin d'études scientifiques et d'autre part celui de rencontres internationales. Ils reconnaissent ces nécessités pour que des avancées – tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la politique familiale – soient réalisées, car « il s'agit aussi de concevoir aujourd'hui un soutien à la parentalité qui tienne compte des droits et de la place des parents et des enfants, qui suscite la mise en place de réseaux de partenaires et qui encourage la citoyenneté. »²⁶⁴

Mais qu'en est-il des messages de la recherche aujourd'hui ? Il serait ambitieux de vouloir faire le tour de la question en quelques paragraphes. Nous avons choisi de relater ici l'aperçu général des enseignements de la pratique et de la recherche internationale au sujet de la protection de l'enfance donné par le suédois Swen Hessle²⁶⁵ dans une contribution réalisée en 1998 à l'occasion d'un projet d'échange entre la Suède et le Canada²⁶⁶. A cette occasion, ce professeur de travail social à l'Université de Stockholm s'est interrogé sur les grandes leçons du 20^{ième} siècle sur le terrain de la protection de l'enfance et en a tiré trois grands principes qui devraient, à partir de son analyse, guider

²⁶⁰ Extrait du dossier de présentation du congrès international « La bienveillance dans des cultures différentes », avril 2003.

²⁶¹ Corbillon Michel (dir.), « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », 2001, Matrice, France

²⁶² Corbillon choisit d'utiliser l'expression « suppléance familiale » qui lui paraît la mieux adaptée pour désigner les différentes situations de cette modalité d'intervention éducative. Il suit l'universitaire français Paul Durning qui, au milieu des années 80, la définissait ainsi : « Action auprès d'un mineur visant à assurer les tâches d'éducation et d'élevage habituellement effectuées par les familles, mises en œuvre partiellement ou totalement hors du milieu familial dans une organisation résidentielle, une famille d'accueil ou un dispositif alternatif ». Le mot « élevage » étant référé au verbe : élever qui évoque une action positive, porter plus haut. Elever un enfant, c'est le nourrir, en prendre soin, le soigner, le former. Le terme suppléance familiale est construit en opposition à celui de substitution, il signifie qu'il n'y a pas remplacement d'une famille par une autre (ou par une institution). La famille d'origine de l'enfant, du jeune est toujours présente, même si elle est défaillante momentanément ou durablement.

²⁶³ Corbillon Michel, *ibidem*, pages 3 et 4

²⁶⁴ Extrait du dossier de présentation du congrès international « La bienveillance dans des cultures différentes », avril 2003.

²⁶⁵ Professeur de travail social à l'université de Stockholm, Sven Hessle se consacre essentiellement à des travaux sur la pauvreté, l'enfance et la famille dans une perspective internationale.

²⁶⁶ Ce projet a réuni étudiants, praticiens et chercheurs, notamment à l'occasion de deux conférences : « Apprendre de la pratique de terrain » Hamilton, Canada, mai 1998 et « Construire une communauté autour des enfants et de leur famille », Stockholm, octobre 1998

les interventions en ce début de 21^{ème} siècle. Nous résumons ici cette vision présentée dans « Valoriser la pratique de terrain : la protection de l'enfance dans un contexte international »²⁶⁷.

Sven Hessle identifie trois principes fondamentaux liés au développement de l'enfant qui doivent guider les interventions de protection de l'enfance mais qui s'inscrivent aussi plus largement dans l'approche de l'enfance (que ce soient des enfants qui grandissent dans des conditions favorables, mais aussi aux enfants confrontés à des événements et circonstances traumatisantes : guerre, exil, catastrophe écologique...). **« Les enfants ont besoin de continuité familiale, de proximité et d'affirmation pour garantir leur socialisation optimale à l'âge adulte. »**²⁶⁸

Pour cet auteur, il aura fallu près d'un siècle pour que l'« expérimentation internationale » de la protection de l'enfance permette d'identifier ces éléments fondamentaux, apparemment évidents et qui peuvent apparaître comme du simple bon sens aux personnes qui sont proches des enfants de manière quotidienne. Il reconnaît que cette longue expérimentation faite d'« essais et d'erreurs », réalisée par des sociétés avec de bonnes intentions et de manière consciencieuse pour le bien des enfants, a globalement été « coûteuse » pour ces derniers. « Quand on porte le regard sur le 20^{ème} siècle, on peut voir qu'une grande partie de la pratique en protection de l'enfance a en fait compromis les chances d'un développement harmonieux pour les enfants. »²⁶⁹ Les travaux des réseaux EUSARF ou AIFREF abordent souvent le même questionnement. Nombre de leurs communications visent, de façon essentielle, la qualité de la prise en charge des enfants. La décision de placement ne suffit pas et la qualité de l'action et des moyens dont disposent les professionnels doit être questionnée. Un domaine essentiel d'évaluation pour le politique est celui du coût de l'intervention et plus précisément des coûts comparés entre différentes pratiques. Nous n'aborderons pas ce sujet ici. Il méritera d'être développé dans des travaux européens futurs.

Ainsi, si on s'intéresse à la Suède, Sven Hessle évoque de nombreuses évaluations, notamment une étude longitudinale sur les enfants en placement en famille d'accueil. Tous les placements en familles pendant une année dans une grande ville du sud de la Suède ont été évalués après une période de deux ans. A l'issue de l'enquête, les chercheurs ne pouvaient se mettre d'accord sur les effets positifs ou négatifs des interventions. Cederström²⁷⁰ qui étudie ce type de placement du point de vue de l'enfant, indique quant à lui que pour les trois quarts des enfants accueillis en famille, la mesure a amené une détérioration plutôt qu'une amélioration de leur développement affectif, intellectuel et social. Les plus fragiles se révéleraient être les enfants dont la relation avec les parents naturels était mauvaise. Hessle souligne que les travailleurs sociaux étaient d'avis différents ; dans ses travaux, Cederström émet l'hypothèse que les professionnels de la protection de l'enfance ne sont pas dans une position qui leur permet d'évaluer leur propre pratique ni d'appréhender la situation globale de l'enfant.

²⁶⁷ Callahan, Hessle, Strega (Edit.), « Valuing the field : Child Welfare in an international context », page 9, CEDR and Ashgate, 2000 – traduction de l'original anglais par ATD Quart Monde

²⁶⁸ Hessle Sven, « Child welfare on the eve of the twenty first century : what we have learned », in Callahan, Hessle, Strega (Edit.), « Valuing the field : Child Welfare in an international context », page 3, CEDR and Ashgate, 2000 – traduction de l'original anglais par ATD Quart Monde

²⁶⁹ Ibidem, page 5. Sven Hessle s'appuie en particulier sur les travaux de Bo Vinnerljund (1996) qui a réalisé une analyse très complète des évaluations internationales des placements en familles d'accueil (Thèse de doctorat : « Quand les enfants placés en famille d'accueil sont adultes »).

²⁷⁰ Cederström A, « L'adaptation des enfants placés en familles d'accueil », Thèse, original en suédois, 1990, Université de Stockholm cité in Ibidem, page 8

Revenons aux trois principes fondamentaux proposés par Hesse :

- La **continuité familiale** : les enfants, au cours de leur vie, ne doivent pas perdre le contact avec leur origine.

Les observations faites dans un certain nombre de pays à partir des années 80 ont conduit à l'émergence du principe de continuité familiale ; en effet un élément commun , peu à peu reconnu, de toutes les pratiques de placement, est le risque de déracinement et la perte de contact de l'enfant avec ses origines. Ce risque prend différentes formes si l'on compare les enfants en familles d'accueil et ceux en institutions. Sven Hesse écrit : « Le secteur de la protection de l'enfance doit offrir aux enfants en danger une situation meilleure que celle qu'ils vivent. On en arrive là au point crucial : les évaluations venant du terrain amènent à la conclusion que les placements effectués « pour le bien de l'enfant » ne sont pas forcément une meilleure solution à long terme pour les enfants que s'ils étaient restés dans leurs familles. Ce constat, auquel on est arrivé dans un bon nombre de pays dont les systèmes d'aide sociale à l'enfance diffèrent, a stimulé l'émergence de tentatives pour améliorer l'accueil des enfants que l'environnement familial met en danger. [De nombreuses] solutions alternatives dans les secteurs de l'aide sociale à l'enfance et de la protection de l'enfance ont adopté le même chemin, à savoir la mise en pratique du principe de continuité familiale. »²⁷¹ Pour cet auteur, la majorité des chercheurs étaient d'accord pour dire que la présence continue des parents biologiques dans la vie de l'enfant était une nécessité absolue, quelles que soient les circonstances du placement.

L'émergence du principe de « continuité familiale » aux USA²⁷²

Aux Etats-Unis, la loi concernant la protection de l'enfance de 1980 dite « Adoption Assistance and Child Welfare Act » a essentiellement introduit des changements afin de garantir une certaine stabilité ou une certaine permanence dans la vie de l'enfant. Cette loi, qui a eu des conséquences très importantes pour la pratique dans ce pays et dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, peut être vue « comme un compromis entre deux écoles de pensée qui se sont opposées pendant les années 70. En Amérique, Goldstein, Freud et Solnit²⁷³ prônent une intervention précoce et le placement des enfants dans des familles qui peuvent leur offrir un environnement stable. Au contraire, Fanshel²⁷⁴ préconise, sur la base des résultats de ses recherches, que l'on permette aux enfants placés d'avoir des contacts fréquents avec leur famille d'origine pour une bonne adaptation sociable dans leur vie d'adulte, et que le but de tout placement devrait être d'aider les enfants à retourner auprès de leurs parents biologiques. »²⁷⁵

« Je suis devenu partisan, sur la base des données des recherches, de regarder les parents dans la misère²⁷⁶, les parents toxicomanes, alcooliques, ceux dont le comportement est bizarre, qui sont débiles, criminels, prostitués, comme des êtres humains qui ont de la valeur pour leurs enfants, qui ont pour eux dans leur existence délabrée beaucoup plus de valeur qu'une figure imaginaire que l'enfant n'a pas le droit de rencontrer en personne et à propos de laquelle il ne peut que fantasmer sur son apparence et les raisons qui l'ont conduite à l'abandonner. Je préfère qu'il rencontre sa mère, même si elle arrive ivre, même si elle l'embarrasse quand elle vient le voir et donne à la famille d'accueil des raisons pour dire des choses horribles à son sujet – c'est préférable qu'il se batte avec cette sorte

²⁷¹ Ibidem, page 6

²⁷² D'après Hesse Sven, « Child welfare on the eve of the twenty first century : what we have learned », ibidem, pages 9-13

²⁷³ Goldstein, Freud et Solnit, « Before the Best Interests of the child », Free press, New York, USA, 1979

²⁷⁴ Fanshel et Shinn, « Children in foster care », Columbia University Press, New York, USA, 1978

²⁷⁵ Hesse Sven , Ibidem, page 12, traduction ATD Quart Monde

²⁷⁶ L'auteur utilise le terme : « down-at-the-heels »

de problème qu'avec le problème qu'elle ait disparu sans laisser de trace. »²⁷⁷

A la fin des années 1990, près de 20 ans après l'adoption de la loi américaine, un autre changement se dessine avec l'émergence du principe de continuité familiale qui semble donner raison à Fanshel. Suite à différentes évaluations²⁷⁸ qui pointent les échecs de plusieurs aspects de cette loi, mais aussi les changements politiques, économiques et sociaux, un nouveau mode de penser la protection de l'enfance semble s'affirmer. Il vient s'appuyer sur un courant²⁷⁹ qui s'est développé aux Etats-Unis à la fin des années 80 sous différents noms : « le mouvement pour la préservation de la famille », « le pouvoir à la famille », « le modèle de soutien à la famille »,...

« Les partisans les plus en vue de cette orientation nouvelle, Mc Fadden et Downs, (1995), vont jusqu'à parler d'un nouveau paradigme en protection de l'enfance. Le principe de continuité familiale signifie qu'on établit une pratique pour consolider le réseau familial et amical de l'enfant et surtout qu'on introduit une perspective pour toute sa vie quand on pense continuité familiale. Ajoutée à ce modèle est l'idée de « durée tout au long de la vie ». Le but est de découvrir, soutenir, et de mettre en valeur les liens de toute une vie, en particulier les liens familiaux, puisque ceux-ci sont pour l'enfant qui a des problèmes, une part vitale du sentiment de continuité dans un réseau par ailleurs trop chargé, lors des placements, de contacts brefs, imprévisibles et rompus de manière répétée. Il y a toujours la famille, pour le meilleur et pour le pire, quand on célèbre les rituels culturels et autres moments importants de l'année. L'idée est que, où que l'enfant soit placé, il doit avoir accès à un réseau de relations familiales étendu comme base permanente et plate-forme de soutien. Il n'est plus nécessaire de considérer les alternatives de placement sur une échelle graduée ; en premier une institution publique ; si ça ne marche pas, alors une famille d'accueil ; et si échec, alors l'adoption, et ainsi de suite. Au contraire, avec comme base un réseau familial étendu, il est possible de discuter de la meilleure alternative pour l'enfant, pour combien de temps, en rapport avec la situation problématique. »²⁸⁰

Ce principe de « continuité familiale » peut être confronté à celui de « stabilité » ou de « permanence » comme le montre le débat qui a eu lieu aux Etats-Unis (voir encadré ci-dessus). Actuellement, ce sont par exemple ces principes et la recherche d'une stabilité dans la vie de l'enfant qui marquent les récentes évolutions du système britannique. S'appuyant sur un ensemble de travaux universitaires, les Anglais ont une position « que l'on peut résumer ainsi : un placement doit être soit très court : « respite care » (destiné à donner à la famille un répit de quelques semaines) ou « short term placement » (solution d'attente durant une procédure judiciaire, avant une adoption..), soit à long terme (au-delà d'un an). »²⁸¹ Pour Grevot, ce mouvement pour la permanence a également soutenu au Royaume-Uni le développement du recours à l'adoption²⁸² à partir des années 80, accompagné d'un souci d'un maintien possible des liens avec ses origines (accès aux documents relatifs à la naissance, médiation entre adoptés, adoptants et familles naturelles,...). On retrouve cette option de la « stabilité » dans le livre vert²⁸³ rendu public en septembre 2003 par le gouvernement britannique.

²⁷⁷ Fanshel lors d'un colloque en Suède en 1979 cité par Vinterhed K (ed.) « Barn i kris » (enfants en crise), AWE/Gebbers, Stockholm, Suède, 1981.

²⁷⁸ Voir notamment Barth R, « Child welfare reform in the United States », Scandinavian Journal of social welfare, vol 5, pages 159-164, 1996

²⁷⁹ Kagan et Weissbourd « Putting families first », Jossey-Bass publishers, San Francisco 1994

²⁸⁰ Hessle Sven, ibidem, page 13, traduction ATD Quart Monde

²⁸¹ Grevot Alain, « Voyage en protection de l'enfance - une comparaison européenne », Ed. Vauresson CNFE-PJJ, France, avril 2001, page 90

²⁸² Ce sujet est développé dans un encadré à la fin du point 7.b et dans les apports complémentaires n°2 et n°7

²⁸³ Department for Education and Skills, « Green paper - Every Child Matters », The Stationery Office, Norwich, United Kingdom, septembre 2003, ou www.dfes.gov.uk/everychildmatters

- La **proximité**²⁸⁴ : « Les enfants ont un besoin fondamental d'une relation proche avec un petit nombre d'adultes aimants qui leur sont physiquement accessibles. »²⁸⁵

La conscience grandissante de l'importance d'une relation proche avec des adultes aimants et affectueux pour l'équilibre et le développement de l'enfant a provoqué au cours des trente dernières années des changements notables²⁸⁶ dans la forme classique du placement à long terme en institutions jusqu'aux séjours plus courts.

« L'importance pour les enfants du principe de proximité peut, selon les recherches actuelles, être formulée en trois postulats : premièrement, les enfants ont besoin d'être protégés par ceux dont ils sont dépendants ; deuxièmement, les enfants ont besoin d'attaches proches avec des personnes choisies pour assurer leur développement affectif et social ultérieur ; troisièmement, il y a une relation probable entre leur capacité d'établir des relations proches dans leur vie adulte et leur expérience initiale de relations proches avec les personnes clés dans leur enfance. »²⁸⁷

L'analyse des résultats marquants des recherches sur l'enfant, de la psychanalyse à l'écologie du développement, montre que l'enfant a besoin de relation très proche et d'intimité avec quelques personnes qu'il a « élues » et dont il est dépendant pour sa sécurité et pour sa protection, et sur cette base il développe le courage d'explorer le monde qui l'entoure et ses capacités d'acteur dans des contextes spécifiques.

- **L'affirmation** : l'enfant a besoin d'être respecté comme co-sujet dans le dialogue.

Depuis 50 ans, l'hypothèse, encore révolutionnaire, que l'enfant naît sujet et non objet qui doit petit à petit acquérir la capacité de s'engager dans des relations interpersonnelles a été défendue par de nombreux auteurs. Ceci permet la possibilité d'une « affirmation » dans le dialogue qui inclut les enfants. « L'affirmation est un concept relatif à la communication qui a à voir non seulement avec la réponse à un autre mais aussi avec la découverte des qualités uniques de l'autre. Pour qu'un entretien puisse avoir lieu, les deux personnes doivent être sujets, mais aussi chacune doit percevoir l'autre comme un sujet et non comme un réceptacle passif de l'information. »²⁸⁸ Pour Hesse, cette nouvelle relation sujet-sujet a commencé à être acceptée dans le domaine de la protection de l'enfance. Les entretiens avec les enfants en danger de maltraitance peuvent être pensés dans une perspective réparatrice et plus seulement dans des procédures de diagnostic orientées vers la définition d'intervention. Pour autant, comme les adultes sont spontanément moins intéressés par l'affirmation des enfants dans une relation sujet-sujet que par leur propre affirmation à travers les enfants, la connaissance de la compétence relationnelle des enfants reste souvent encore dans une phase de formulation et n'est que très lentement diffusée dans la pratique.

De cette contribution de Sven Hesse sur les messages de la recherche et de l'évaluation en protection de l'enfance, nous retiendrons ici d'une part l'importance de la question qualitative : le fait de séparer enfants et parents dans des situations jugées « dangereuses » ne suffit pas. La qualité de l'action et des moyens dont disposent les professionnels lors des accueils doit être questionnée, mais cet examen reste très difficile. Les auteurs ne semblent pas s'accorder facilement sur les « résultats » à l'issue des placements. D'autre part, un principe de « continuité familiale » semble émerger comme un possible

²⁸⁴ « Closeness », terme original en anglais. Le traducteur a hésité entre les termes « attachement » et « proximité » pour le français.

²⁸⁵ Ibidem, page 4

²⁸⁶ Voir notamment la désinstitutionnalisation déjà évoquée plus haut

²⁸⁷ Ibidem, page 15

²⁸⁸ Ibidem, page 16

guide pour des interventions à inventer : découvrir, soutenir, et mettre en valeur les liens de toute une vie, en particulier les liens familiaux. Il y a en général toujours la famille, pour le meilleur et pour le pire, et si l'enfant est temporairement séparé, il doit avoir accès à un réseau de relations familiales étendu et soutenu comme base permanente et plate-forme de soutien et de développement.

Cela nous conduit immédiatement à la question de l'implication des parents dans les interventions de protection de l'enfance. Si nous écoutons Michel Corbillon qui analyse les thématiques des interventions du Colloque EUSARF de 1998, il notera qu'au sein des interventions de protection de l'enfance, « les modifications institutionnelles récentes les plus importantes concernent sans doute la place des familles. (...) La prise en compte des parents lors d'une intervention est officiellement recherchée. (...) Cette participation des familles aux dispositifs de suppléance sous une forme ou une autre, aussi souhaitée qu'elle puisse l'être, n'est pas chose aisée. »²⁸⁹

Ainsi il souligne le développement de nombreux travaux sur les relations entre les familles et les établissements, sur la place des parents dans les dispositifs de suppléance familiale, sur leur participation au processus éducatif.

L'implication des parents : un des principaux facteurs de réussite dans le placement en internat aux Etats-Unis

Le Professeur James K. Whittaker de l'université de Seattle évoque²⁹⁰ les recherches sur les effets du placement et notamment un important rapport gouvernemental américain (GAO, 1994). Les auteurs de ce rapport ont associé une synthèse des recherches de l'époque dans le domaine et la conduite de recherches spécifiques.

Ce rapport note que « les connaissances disponibles ne permettent pas de savoir quelles sont les approches les plus efficaces, quels sont les effets des traitements à long terme. En outre, il n'existe pas de consensus sur le profil des enfants susceptibles de bénéficier de placements ou encore des modalités d'association les plus pertinentes d'interventions en milieu familial et de suppléances familiales susceptibles d'aider les enfants à long terme. »

Le rapport énumère 11 caractéristiques considérées comme bénéfiques :

- 1- l'élaboration de plans d'interventions individualisés ;
- 2- la stabilité d'un adulte « donneur de soins » ;
- 3- le renforcement de l'estime de soi ;
- 4- la préparation de l'après-placement ;
- 5- l'apprentissage de compétences sociales ;
- 6- la coordination entre les services ;
- 7- l'implication des familles ;
- 8- une influence positive des camarades ;
- 9- la mise en place d'un code de discipline structuré ;
- 10- un support après la sortie ;
- 11- la réalité d'une atmosphère familiale au sein de l'unité.

Si ces caractéristiques sont considérées comme de bonnes pratiques d'intervention, elles ne sont pas également confirmées par des évaluations systématiques. Parmi elles, deux sont particulièrement confirmées par les études de suivi : l'implication des parents ou d'un adulte engagé dans la prise en charge de l'enfant. »

²⁸⁹ Corbillon Michel (dir), « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », Matrice, France, 2001, page 5

²⁹⁰ Whittaker J.K., « Repenser la suppléance familiale en internats et en foyers de groupes : enjeux scientifiques et professionnels », in Corbillon Michel (dir.), « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », pages 171 à 180, 2001, Matrice, France

Corbillon constate ainsi que les recherches actuelles sur l'implication des parents s'orientent dans deux directions : l'une souligne qu'il faut aller au-delà du simple niveau de la participation des parents - les travaux évoquent la coopération entre les parents et les institutions, voire le partenariat -, l'autre cherche à dépasser le cercle des seuls parents et analyse l'intérêt de prendre en compte l'ensemble du réseau social de l'enfant ou du jeune.

L'adoption, une réponse pour l'avenir des enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance ?

Echos d'Angleterre, d'Italie et de Belgique

Dans cet encadré, nous évoquons l'option de « l'adoption » comme réponse développée par certains pays, évitée par d'autres dans le contexte des mesures de protection de l'enfance. Les questions suscitées par cette réponse mériteraient à elles seules une exploration européenne spécifique²⁹¹.

En Angleterre, l'orientation a été prise de trancher parfois radicalement entre intérêt de l'enfant et intérêt des parents et de chercher à garantir une stabilité du cadre de vie de l'enfant. Suite à la publication par le gouvernement britannique d'un livre blanc sur l'adoption, un débat élargi au niveau national a conduit au vote en novembre 2002 de l'« Adoption & Children Act ». Cette nouvelle loi, qui entre partiellement en vigueur en 2003, ne sera intégralement appliquée qu'à compter de 2004. Ses principaux objectifs sont :

- encourager plus de personnes à adopter des enfants placés en contribuant à leur garantir la disponibilité des moyens nécessaires ;
- soutenir la réduction des délais qui nuisent au processus d'adoption en mettant en place un registre officiel, le registre de l'« Adoption and Children Act » – qui proposera des liens entre les enfants et les parents adoptifs retenus – et en exigeant des tribunaux la mise en œuvre d'emplois du temps pour l'adoption ;
- mettre en place un nouveau « Special Guardianship » (Droit de garde spécifique) afin de fournir une continuité d'accueil aux enfants qui ne peuvent revenir dans leurs familles d'origine, mais pour qui l'adoption n'est pas la solution la plus adaptée,...

Le gouvernement a donc souhaité se donner les moyens d'accroître le nombre d'adoptions : « Accroître de 40 %, dès 2004/2005, le nombre d'adoptions d'enfants pris en charge par la protection de l'enfance, et viser à dépasser cet objectif en atteignant 50 % en 2006, au regard de la base de référence des années 1999/2000 où 2 700 enfants ont été adoptés. »²⁹² Ces objectifs sont d'ailleurs déjà poursuivis depuis le début des années 2000. Entre 1976 et 1999, le nombre total d'adoption en Angleterre a régulièrement décliné de 16 000 à un peu moins de 5 000 adoptions par an. Depuis lors ce chiffre croît à nouveau légèrement suite à l'orientation prise dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. En 2001/2002²⁹³, sur les 5100 adoptions enregistrées, 3 400 adoptions font suite à une prise en charge et un suivi par la protection de l'enfance avant l'adoption. Le rapport annuel gouvernemental indique également que la plupart des autres enfants adoptés le sont par des beaux-parents ou dans la famille élargie. Si comme partout dans l'Union européenne, le Royaume-Uni connaît un déclin du nombre de nouveau-nés disponibles pour une adoption, orienter vers l'adoption les enfants ayant été placés sous la responsabilité des autorités locales de protection de l'enfance provoque des débats et des vécus douloureux.

²⁹¹ Pour des développements voir apports complémentaires n° 2 et n° 7

²⁹² Objectifs inclus dans le « Priorities and Planning Framework 2003-2006 » (bands 4 and 5 of the PSS PAF indicator C23). Traduction ATD Quart Monde

²⁹³ Chiffres présentés dans « Children looked after by local authorities, year ending 31 March 2002, England », Government Statistical Service, Local Authority statistics, Department of Health, Crown, England, 2003

Ces évolutions récentes ont suscité les réactions de nombreux acteurs²⁹⁴ dont ATD Quart Monde Royaume-Uni qui a élaboré un « dossier spécial sur l'adoption »²⁹⁵ au cours de l'été 2001 et a participé au débat officiel de novembre 2001 par l'intermédiaire d'un « exposé de données » (« Memorandum of Evidence »²⁹⁶) sur ce projet de loi. Ce dossier spécial et ce Memorandum avaient pour objectif de faire valoir les opinions des familles durablement touchées par la pauvreté. Voici quelques recommandations²⁹⁷ qui en sont extraites :

Recommandations générales

- *L'adoption devrait seulement être envisagée si elle profite réellement et du mieux possible à chaque enfant, et non pour satisfaire aux intérêts de la famille adoptive candidate ou pour remplir les objectifs fixés par les autorités.*
- *L'adoption ne devrait être considérée que comme une solution de dernier recours, et non comme une solution aux dysfonctionnements du système de placement et à l'insuffisance des services d'aide auprès des familles durablement touchées par la pauvreté.*
- *Les magistrats doivent garantir que les services sociaux ont rempli toutes les obligations concernant l'aide aux familles avant de passer outre l'accord parental. Ils doivent également vérifier que toutes les autres options ont été envisagées de manière exhaustive (notamment le placement chez des parents), que les points de vue et les intérêts de l'enfant ont été pris en compte de manière approfondie et que l'adoption représente vraiment le meilleur intérêt pour chaque enfant à long terme.*
- *Les principes du Children Act, et notamment celui selon lequel l'État ne peut s'immiscer dans la vie familiale que si le tribunal considère que l'enfant concerné souffre ou risque de souffrir de manière significative, devraient continuer d'être appliqués pendant la procédure d'adoption. Les enfants placés ne devraient pas faire l'objet d'une adoption sans que la nécessité en ait préalablement été établie.*
- *A l'heure actuelle, de nombreux services sociaux locaux qui suivent des enfants sous la responsabilité des autorités agissent également en tant qu'agences d'adoption, ce qui crée un conflit d'intérêts sur les plans financier comme éthique. Les services sociaux ne devraient pas se substituer à des agences d'adoption. Des accords alternatifs devraient être conclus aux niveaux local et national afin de résoudre ce problème.*
- *L'aide à l'adoption est nécessaire et devrait être obligatoire pour les enfants (qu'ils soient adoptés ou non), les parents naturels, la famille d'origine élargie (notamment les grands-parents et les frères et sœurs), la famille candidate et les parents adoptifs. L'aide après adoption aux familles d'origine et aux frères et sœurs non adoptés ne doit pas constituer une priorité secondaire par rapport aux services aux enfants adoptés et aux parents d'adoption. Cette aide doit recevoir les fonds nécessaires afin d'en garantir l'accès et de la dispenser de manière gratuite à tous les parents naturels du pays.*

Recommandation spécifiques

ATD Quart Monde propose également un ensemble de recommandations spécifiques relatives aux thématiques suivantes : l'écoute des familles d'origine et de leurs enfants, l'évaluation de l'accès à une justice équitable, le respect du droit de l'enfant à une identité, la promotion des contacts entre parents naturels et enfants adoptés

²⁹⁴ Des auteurs commentent notamment le risque que les services sociaux des Autorités locales ne privilégient les objectifs chiffrés du gouvernement aux dépens des besoins individuels des enfants pris en charge. Voir par exemple : Gupta Anna, « Sacrificed for targets », Community Care, 25 April 2002, United Kingdom, 2002, pages 42 et 43

²⁹⁵ ATD Fourth World UK, Focus sheet « adoption », London, United Kingdom, Summer 2001

²⁹⁶ ATD Fourth World UK, « Memorandum of Evidence to the House of commons Special Standing Committee in respect of the Adoption and Children Bill », London, United Kingdom, November 2001

²⁹⁷ Ces recommandations sont détaillées dans l'apport n° 2

Le débat sur le recours à l'adoption dans la prise en charge par la protection de l'enfance n'est pas limité à l'Angleterre. Evoquons rapidement un événement récent en Italie, qui, dans une moindre mesure que l'Angleterre, envisage l'adoption comme une réponse possible à la prise en charge, puis la situation en Belgique qui a choisi de protéger les familles naturelles d'une adoption sans consentement, notamment celles concernées par la pauvreté et l'exclusion.

En mars 2003 à Turin, un père s'est enfermé dans un local du Tribunal des Enfants, menaçant de s'immoler par le feu, après que le juge d'appel eût rejeté son recours et déclaré adoptable son fils de 7 ans, placé en dehors de la famille depuis 2001. Ce « fait divers » rapporté par le journal *La Stampa*²⁹⁸ fut l'occasion d'un bref débat dans la presse. Le procureur au Parquet pour les Mineurs du Piémont et du Val d'Aoste a déclaré : « Les procédures en vue de l'adoption des enfants sont toujours un drame, car hors cas exceptionnels, les parents ne peuvent accepter de voir ainsi s'éloigner d'eux leur bien le plus précieux. Voir son enfant déclaré adoptable, cela signifie que vous avez fait faillite comme père ou comme mère. Peu de personnes réussissent à faire face sereinement à cette réalité ». Il précise que la déclaration d'« adoptabilité » intervient au terme d'un long parcours et que son Parquet examine environ une centaine de procédures par an, dont beaucoup concernent des enfants de parents toxicomanes ou présentant des troubles psychiatriques, auxquels s'ajoutent les enfants abandonnés à la naissance ou peu après l'accouchement (environ 40 enfants par an pour lesquels la procédure est beaucoup plus rapide). De nombreux juristes proposent d'introduire en Italie une mesure d'« adoption ouverte », également évoquée en Angleterre, qui donnerait aux parents la possibilité de maintenir des liens avec leurs enfants y compris lorsque ceux-ci ont été confiés à une autre famille.

La Belgique a connu une évolution différente. En mai 1999, une loi a abrogé une législation de 1987 relative à la déclaration d'abandon d'un mineur qui, en permettant une adoption sans consentement des parents, visait à faciliter l'adoption des enfants placés en institution et dont les parents s'étaient « manifestement désintéressés ». Cette législation avait été dénoncée dès son adoption par des associations rassemblant des personnes en situation de pauvreté. Pour la grande majorité des déclarations validées, les enfants concernés étaient placés en famille d'accueil, et non en institution, et la demande de déclaration émanait de la famille d'accueil elle-même dans un but d'adoption. Ainsi de nombreuses familles en situation de pauvreté et d'exclusion ont été pénalisées, car leurs conditions de vie n'ont pas été comprises et les parents eux-mêmes n'ont pas ou guère été consultés. Ces constats, appuyés par des études universitaires concordantes et une mobilisation d'ONG durant plus de 10 ans, ont été examinés par un groupe de travail²⁹⁹ piloté par le ministère de la Justice entre septembre 1996 et janvier 1997. Ils ont très vite créé une unanimité conduisant au retrait de la loi sur « la déclaration d'abandon ».

7.c - La place des parents, qu'en est-il exactement ?

L'ensemble de cette deuxième partie nous conduit tout naturellement à questionner : qu'en est-il de la place des parents dans les mesures de la protection de l'enfance ? Que vivent-ils ?³⁰⁰ Où sont-ils visibles ? Où sont-ils acteurs ? Comment les liens fondamentaux avec leurs enfants sont-ils soutenus pour garantir « la continuité familiale » ? Comment les messages de la recherche et les évaluations de la pratiques orientent-ils les conduites et les politiques ? Quelle place est donnée à ces « précieux parents » dans la construction de l'avenir de leurs « précieux enfants » ?

²⁹⁸ *La Stampa*, Torino Cronaca, Italie, 26 mars 2003

²⁹⁹ Le dialogue de ce groupe de travail est décrit dans le premier rapport bisannuel « En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté » de juin 2001 rédigé par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale rattaché au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme de Belgique.

³⁰⁰ Certains aspects du vécu des parents ont déjà été abordés au chapitre 2 au point 2.b

La suite du document va proposer de nombreux éclairages qui tenteront de donner des éléments de réponse à ces questions. Dans la partie suivante qui présentera des initiatives très diverses visant à soutenir enfants et parents dans des contextes d'interventions de protection de l'enfance, nous serons attentifs à la façon dont les parents peuvent rester acteur du bien-être de leur enfant. De nombreux apports produits en complément à ce document viseront à décrire des pratiques qui cherchent l'implication de réseaux d'adultes liés à l'enfant, tant sur le terrain de la vie familiale³⁰¹ et de l'intervention³⁰² que dans le domaine de la mise en œuvre et l'évaluation générale des mesures. Nous aborderons aussi des situations nationales³⁰³.

Ici, nous évoquerons rapidement quelques constats qui ont pu être faits dans certains pays du champ de notre travail. En reprenant les termes de Corbillon, il apparaît que la participation des familles sous une forme ou une autre, aussi souhaitée qu'elle puisse l'être, n'est pas chose aisée. Hessle que nous avons longuement cité, souligne dès 1988 que deux tiers des parents évaluent le placement de leurs enfants en famille d'accueil comme un échec. En général, les parents ressentent que les services sociaux les laissent livrés à eux-mêmes, que leur situation a continué à se détériorer, que le placement n'a pas amélioré le sort de leurs enfants, et que les problèmes quand les enfants reviennent chez eux sont aussi importants qu'auparavant.³⁰⁴

Dans un récent rapport gouvernemental français³⁰⁵ qui souhaitait poser la question : « Quelle place réserve-t-on aux parents d'enfants placés ? », les rapporteurs concluent à une « véritable incompréhension de la part des professionnels à l'égard des logiques des familles (et inversement) (...), des pratiques institutionnelles qui ne favorisent pas le dialogue, et un sentiment d'impuissance et d'humiliation » chez les familles. « On place les familles dans l'impossibilité de se défendre calmement ». Elles sont « très rarement assistées d'un avocat, n'ont pas accès au dossier » et « la peur du placement des enfants diminue (leur) liberté de parole ».

Ainsi les auteurs constatent, dans les dossiers des services sociaux, la qualité assez médiocre des informations transmises à l'inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance ou des signalements adressés à l'autorité judiciaire. Ceux-ci se caractérisent essentiellement par : l'absence de renseignements sur la situation économique et sociale de la famille, des affirmations souvent à caractère psychologique, mais rarement étayés par des faits et analyses précises, l'impossibilité de savoir si l'écrit a été réalisé à l'issue d'une évaluation pluridisciplinaire, l'absence de propositions alternatives faites aux parents. Pour certains acteurs de terrain qui ont commenté ce rapport, « les conséquences de ces lacunes, la fragilité des diagnostics et l'imprécision sur les raisons du placement pèsent lourd pour des parents qui sont en outre blessés et humiliés par des propos dévalorisants, par des mots qu'ils ne comprennent pas ("parents immatures", "père paranoïaque", "mère ambivalente", "absence de cadre éducatif"...). Que dire de cette maman effondrée, qui déduit de l'expression "milieu familial affectivement carencé" qu'on lui reproche de ne pas aimer ses enfants ! »³⁰⁶.

³⁰¹ Apports complémentaires n°10 sur le projet belge du Centre Kauwenberg à Anvers ou n°5 sur le projet d'ATD Quart Monde à Noisy le Grand en France

³⁰² Apport n°11 sur les « Family Group Conferences »

³⁰³ Apports n°2 et n°7 sur l'Angleterre ou l'Italie

³⁰⁴ Hessle Sven, « Familjer i sönnerfall » (Families falling apart), Norstedts, Stockholm, Suède, 1988

³⁰⁵ Naves Pierre et Bruno Cathala « Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille » Rapport réalisé par l'Inspection générale des Affaires sociales et celle des services judiciaires, avec la collaboration de l'Inspection des services de la Protection judiciaire de la jeunesse, Journal Officiel, France, 2000

³⁰⁶ Renoux Marie-Cécile, « Halte au sentiment d'injustice et à la peur du placement », in Revue Quart Monde n°178, « Enfants placés », n°178, Editions Quart Monde, Paris, France, mai 2001

Face à ces constats les auteurs reconnaissent que des « lacunes majeures demeurent quant à l'aide qu'il convient d'apporter aux parents ». Cette remise en question du système français a provoqué de nombreux débats dans les trois dernières années et notamment à la rédaction d'un rapport³⁰⁷ opérationnel intitulé : « Pour et Avec les enfants et adolescents, leurs parents et les professionnels – contribution à l'amélioration du système de protection de l'enfance et de l'adolescence ». Ce rapport publié en juin 2003 propose 15 mesures prioritaires. Il préconise notamment de mieux accompagner l'accès à leur dossier des parents et des enfants concernés par des décisions judiciaires, de développer les structures d'accueil pour les femmes isolées et les parents accompagnés d'enfants, ainsi que de reconnaître des dispositifs innovants de soutien aux familles en difficulté par l'introduction dans le code de l'action sociale et des familles d'une prestation éducative et sociale permettant de sortir de l'alternative entre action éducative à domicile et séparation de l'enfant d'avec ses parents.

Être parents : réflexions à propos du placement des enfants

Nous présentons ci-dessous des extraits d'un document³⁰⁸ qui a été rédigé en mai 2000 avec des mères et pères de familles rassemblés par ATD Quart Monde dans son projet à Noisy-le-Grand³⁰⁹ en France. Ces parents ont eu leurs enfants placés ou se sont vu proposés une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) (mesure administrative ou judiciaire). Certains ont eux-mêmes été placés durant des périodes plus ou moins longues dans leur enfance. Le document intitulé « Être parents : réflexions à propos du placement des enfants » a été transmis aux rapporteurs Pierre Naves et Bruno Cathala qui en ont tenu compte dans la rédaction d'« Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille » évoqué plus haut dans ce document. Pour rédiger ce texte, 18 interviews ont ainsi été réalisées, puis un document de travail constitué d'extraits d'interviews sans aucun commentaire, anonyme, a été remis à chacune des 18 familles. Deux réunions de travail ont suivi pour mettre en commun les réflexions de chacun avant qu'un rédacteur final ne propose un texte validé par l'ensemble des parents.

« Quand la vie devient trop difficile, nous demandons de l'aide. Mais les solutions que l'on nous impose ne sont pas celles qu'on attendait.

Du fait de conditions de vie très difficiles nous nous rendons bien compte que cela peut être intenable pour les enfants. Nous nous serrons les coudes tant que nous pouvons dans la famille, mais parfois les bagarres éclatent, ou d'autres problèmes. Et puis l'alcool n'est jamais très loin et les ruptures et l'isolement peuvent arriver (...). Quand les conditions deviennent trop difficiles, nous demandons de l'aide. Ou bien il y a un signalement qui est fait par l'école, ou par les services de santé (hôpital, PMI.), ou encore par les voisins. Et les solutions qui sont proposées ne sont pas toujours celles que nous espérons : *"Nous vivions avec les deux enfants de un et deux ans dans un garage, sans eau, sans électricité, sans WC, sans rien. Alors les enfants ont été placés. Le soutien que nous attendions, c'était un logement, le chauffage, de l'argent pour manger et un travail pour que les enfants soient fiers de nous. Au lieu de ça, on nous a kidnappé nos enfants.(...)"*³¹⁰

³⁰⁷ Naves Pierre, « Pour et Avec les enfants et adolescents, leurs parents et les professionnels – contribution à l'amélioration du système de protection de l'enfance et de l'adolescence », Rapport au ministre délégué à la Famille, La documentation française, Paris, France, juin 2003. Répondant à une commande du ministre de la Famille, Christian Jacob, l'inspecteur général des Affaires sociales Pierre Naves a établi 15 « fiches-actions », dont la proposition de création d'ici 2005 d'un observatoire de la protection de l'enfance - pour mieux évaluer l'action menée en faveur de la protection de l'enfance et de l'adolescence, renforcer des pratiques existantes et qui ont fait leurs preuves, et enfin donner des bases juridiques à des dispositifs innovants.

³⁰⁸ Le texte intégral se trouve dans le tome II (Annexe 8.1) du rapport Naves Pierre et Cathala Bruno « Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille » Journal Officiel, 2000, France

³⁰⁹ Voir apport complémentaire n° 5 pour une description du projet

³¹⁰ Les textes en italiques sont des extraits des 18 entretiens préliminaires

Quand l'enfant est placé, nous vivons un grand déchirement

Parfois le placement est bénéfique pour les enfants. Il arrive que nous-mêmes nous demandions que nos enfants soient placés parce que nous nous rendons compte que nous n'y arrivons pas tout seuls. Ceci permet par exemple d'avoir l'esprit plus libre pour apprendre : des adultes qui ont été placés dans leur enfance disent qu'ils ont pu apprendre à travailler, à "faire quelque chose de leurs doigts". Pour nous les parents, la période où les enfants ne sont pas à la maison peut nous donner l'occasion de reprendre pied. Par exemple nous pouvons profiter de cette période pour emménager avec de bonnes conditions dans un nouvel appartement et ainsi nous préparer au retour des enfants.

Mais même quand il est compris et accepté, la période du placement crée de grandes souffrances pour les enfants et pour les parents. En fait les mots nous manquent pour dire cette douleur. Personne ne pourra jamais compter toutes les larmes que provoque le placement des enfants. Cependant, nous avons trop souvent l'impression que nos enfants sont placés pour nous punir. Rien ne nous est expliqué, ou nous ne comprenons pas les raisons du placement. (...)

Le placement, c'est la rupture du lien entre les parents et les enfants. Quand nos enfants sont placés, nous ne les voyons plus grandir, nous ne sommes plus à leurs côtés quand ils sont malades, nous ne les emmenons plus à l'école, nous ne leur donnons plus l'éducation. Nous les avons mis au monde et nous ne les voyons pas grandir. Après plusieurs années de séparation, les parents avec les enfants, nous devons nous réadapter les uns avec les autres. Nous devenons comme des étrangers les uns pour les autres, et ça encore c'est une souffrance (...).

Et puis le placement ne donne que la sécurité matérielle. Quand on dit que l'enfant est en danger, il est en danger par rapport à quoi ? C'est parce que nous vivons à cinq dans un deux pièces ? Ou bien est-ce parce que les parents sont au chômage ? La solution serait alors de trouver un travail et un logement, pas de placer les enfants. Il se peut qu'on reproche à certains d'être alcooliques. Mais ça ne veut pas dire que nous n'aimons pas nos enfants. Là encore, la solution n'est pas de placer les enfants mais de soutenir ces personnes pour arrêter l'alcool.

Quand les enfants commencent à revenir à la maison pour les week-end ou pour les vacances, par réaction, nous avons tendance à les gâter parce que nous voulons leur montrer que nous les aimons. Mais du coup c'est difficile d'être exigeant, d'avoir de l'autorité sur eux. A la fin d'un week-end ou de vacances, ils doivent repartir chez la nourrice ou le foyer. Ils nous demandent parfois pourquoi ils ne reviennent pas définitivement. Nous n'avons pas toujours le courage de leur expliquer. Du coup, ils vivent cela comme une trahison, comme si nous les rejetions. Et il arrive que nous n'ayons pas la force de les renvoyer, ce qui nous met encore en défaut par rapport au juge pour enfant. Quelque part aussi, ils savent bien que ce n'est plus tout à fait nous qui commandons, mais c'est le juge, l'éducateur, la nourrice.

Quand un enfant est placé, ou qu'il y a une mesure d'AEMO, nous nous sentons surveillés. Nous avons peur de mal faire.

Quand la vie est difficile, nous pensons que nos enfants vont être placés : nous connaissons tous des familles à qui c'est arrivé. Alors nous nous faisons discrets, nous essayons de ne pas nous faire remarquer. "On fait la biche" : *"Quand j'étais en vadrouille avec mes gosses, j'ai toujours eu peur de demander de l'aide au niveau social, parce que « qui dit social, dit placement ». En fait ce que je voulais, c'était vivre cachée. Je les mettais à l'école parce qu'il le fallait. Mais vivre cachée, pas demander de bons alimentaires, pas de bons pour les habits, tout ça. Si tu demandais de l'aide au niveau social, de l'aide d'urgence, comme ils demandaient des papiers... J'avais peur de faire des papiers, j'avais peur à tous les niveaux, parce que dès l'instant où je me déclarais, j'étais dans l'ordinateur, dans les fichiers, j'étais repérable. Et moi, tout ce que je voulais, c'est vivre cachée pour garder mes gosses, pour pas qu'on me les enlève. Et mes gosses le savaient, ils le voyaient. En plus ils sont géniaux parce qu'ils ne se sont jamais plaints ! Même maintenant tu leur demandes, ils ne se sont jamais plaints de la vie de bohème qu'on a eue, du fait qu'ils ont pas toujours bien mangé, qu'ils étaient pas toujours bien fringués, qu'ils n'avaient que deux rechanges par an. Tout ce qui comptait pour eux c'était qu'ils étaient avec maman. Je voyais mes petits quand on se sauvait, quand on partait, qu'on était obligés, ils n'avaient pas peur parce qu'ils étaient avec moi. Jamais dans leurs yeux je n'ai*

vu la peur ou la crainte de quelque chose, jamais. "

Quand nous sommes suivis par un éducateur, nous avons peur de mal faire, nous avons peur de nous défendre parce que nous nous disons que sinon l'enfant va être placé. Nous nous disons que si nous disons non, on va nous en coller un peu plus sur le nez. (...)

Nous nous sentons surveillés, nous ne savons plus comment nous comporter : *"Les premiers temps que j'allais la voir (en placement), ils étaient là à côté de moi à regarder ce que j'avais fait, comme si on était des gamins. Après ils me disaient que je ne savais pas donner les biberons. Plus ils me disaient ça et plus je le croyais. Je croyais que j'étais une mère indigne. Ils me demandaient si mon compagnon ne la touchait pas. On m'a fait des reproches mais quand on est jeune on ne sait pas toujours tout ce qu'on fait."* Et puis l'éducateur ou l'éducatrice nous questionne pour savoir ce qui se passe dans la famille et nous n'aimons pas ça. Nous avons le droit d'avoir nos petits secrets avec nos enfants et nous en sommes empêchés. Parfois l'intrusion dans notre vie est insupportable, alors certains s'énervent et insultent le juge ou l'éducateur. Mais ça se retourne toujours contre eux, nous le savons tous.

Cependant avec certains éducateurs ou nourrices, les relations sont bonnes, et nous pouvons alors travailler ensemble pour l'avenir de nos enfants. Quand les relations sont bonnes, qu'il y a confiance entre nous et l'éducateur, alors la mesure d'AEMO devient vraiment un soutien. On peut vraiment dialoguer. Mais c'est un peu comme une loterie. Et si par hasard ça ne se passe pas bien, nous n'avons pratiquement pas de moyens pour changer. Quand les relations sont mauvaises, c'est toujours nous qui sommes punis : les enfants ne nous sont pas rendus ou la mesure éducative est prolongée. Nous sommes accusés de ne pas coopérer. Pratiquement nous n'avons aucun moyen de changer les choses. Quand nous demandons de changer d'éducateur ou de nourrice, la plupart du temps, le juge confirme la mesure. A certains, le juge n'a même pas répondu à la demande de changement.

Le placement ou la mesure éducative, nous les vivons comme un engrenage.

(...) Si nous nous faisons connaître, alors nous avons l'impression de mettre le doigt dans un engrenage. Nous ne maîtrisons plus rien. L'AEMO ou le placement sont très contraignants. Nous sommes obligés d'accepter des rendez-vous même si ça ne nous arrange pas. Nous devons nous déplacer parfois très loin pour aller chercher les enfants ou leur rendre visite chez la nourrice ou au foyer. C'est beaucoup de temps et d'énergie perdus. Et puis ça coûte cher, et quand le budget est déjà serré, ça peut vite tourner à la catastrophe. (...)

Ce que nous demandons : être écoutés et soutenus.

En fait ce que nous voulons c'est que les juges (...) nous conseillent, nous orientent. C'est normal qu'ils nous disent ce que nous avons fait, mais pas qu'ils soient contre nous. Il faut qu'ils nous écoutent et qu'ils nous laissent nous défendre. Et le problème il est là : nous ne parlons pas la même langue, nous ne sommes pas du même monde. Les juges [et les avocats] ne comprennent pas ce que nous disons parce qu'ils ne nous connaissent pas. Trop souvent les juges ne s'appuient pour prendre leurs décisions que sur les rapports des services sociaux. (...) Dans les rencontres avec le juge, si nous avons quelqu'un qui comprenne ce que nous vivons et qui comprenne aussi le langage de la Justice, nous pourrions alors nous expliquer et nous pourrions comprendre pourquoi une mesure est prise. Nous aurions alors les moyens de dialoguer, de coopérer. Ces personnes seraient des sortes de médiateurs.³¹¹ (...) Il y a une autre solution : c'est que tous les services qui peuvent être en relation avec des familles qui sont dans la pauvreté reçoivent une formation complémentaire pour mieux les soutenir. Nous pensons aux juges, aux avocats, mais aussi aux travailleurs sociaux, aux médecins, aux enseignants, à la Police... Nous sommes trop souvent jugés sur une première impression sans que l'on puisse s'expliquer. »

³¹¹ Sur ce point précis, on pourra découvrir avec intérêt le projet pilote du Tribunal pour enfants de Paris dans lequel sont intervenus des médiateurs culturels pour faciliter la compréhension entre juges et familles d'origines étrangères. A ce propos, voir deux ouvrages : Le Roy et Younes, « Médiation et diversité culturelle. Pour quelle société ? », 2002, Ed Khartala, France et Baranger et de Maximy, « L'enfant sorcier entre ses deux juges », 2000, Ed. Odin, France

De France, passons en Espagne ; là aussi la place accordée aux parents, mais également les préjugés et jugements des intervenants sociaux, sont au centre d'évaluations des pratiques des acteurs de la protection de l'enfance. Ainsi l'Association pour les droits de l'homme d'Andalousie écrit en 2002 : « Lorsque la législation a été mise en place [en 1996], le critère de « grave carence de protection » a été abandonné et l'on a commencé à intervenir dans des situations très diverses. La majorité des ordres de mise sous tutelle des enfants montrent que les critères appliqués aujourd'hui relèvent d'une interprétation moins rigoureuse, et multiplient les interventions en direction d'enfants des groupes dits « à risque ». Voici quelques-unes des raisons invoquées pour justifier les interventions : « la mère refuse de collaborer », « nous n'avons pas été autorisés à entrer dans la maison », « la mesure précédente n'a pas servi », « les services sociaux considèrent que... », « s'ils refusent de travailler avec nous, nous leur retirons les enfants », etc. Les interventions ainsi motivées permettent d'établir a posteriori des diagnostics de souffrances ou de difficultés émotionnelles et environnementales, voire d'hyperactivité des enfants, et fondent des décisions d'éloignement. Ces pratiques entraînent l'éloignement d'enfants des familles bénéficiant de la plus faible couverture sociale et confrontées aux inégalités sociales les plus importantes. En ce qui concerne ces parents « abîmés » qui ne peuvent adopter facilement de nouvelles habitudes et prendre de nouvelles responsabilités, la « criminalisation » ne devrait jamais constituer une réponse. Il faut, en revanche, rechercher de nouveaux moyens créatifs permettant de comprendre et d'atténuer la douleur liée au problème. Quelle que soit la situation, les déclarations telles que « la situation est impossible », « il n'y a rien à faire », « cet enfant est irrécupérable » ne devraient aucunement être acceptées... »³¹².

De manière générale, si nous nous appuyons sur l'expérience européenne d'ATD Quart Monde, la distance que l'on peut constater entre les pays et leurs dispositifs respectifs de protection de l'enfance et entre la place qu'ils donnent « au juridique », se réduit nettement lorsque l'on s'intéresse au vécu et aux réactions des familles, voire des professionnels. Ce constat nous semble confirmé par de nombreux témoignages évoqués dans le présent document, de même que par des études comparatives existantes. Ainsi un collectif de chercheurs³¹³ constatera par exemple qu'en Angleterre comme en France, « les familles appellent de leurs vœux le respect mutuel entre intervenants et familles, la préservation de la dignité des personnes, même en cas de tensions entre usagers et professionnels, et l'explicitation du sens des interventions. Pour elles, ce sont ces paramètres qui font la qualité de l'intervention, quelle qu'en soit la conclusion en terme de maintien ou non de l'enfant dans sa famille. (...) Les parents confrontés à la permanence de la séparation expriment tous fortement souffrance et perte d'estime de soi, et soulignent le peu d'appui qui leur est alors apporté. »³¹⁴ On retrouve cette « commune expérience » dans les évocations des faits rassemblés par la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg lorsque des recours y sont intentés par des parents devant cette juridiction pour faire valoir une violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit au respect de la vie familiale ³¹⁵.

Les évaluations purement britanniques concernant la place des parents sont aussi de plus en plus nombreuses depuis que le « Children Act » de 1989 a fixé comme l'une des priorités de travail le partenariat avec les parents. Là encore, la mise en œuvre se révèle difficile. Cleaver et Freeman³¹⁶ montrent qu'une intervention ou une enquête en cas de soupçon de maltraitance a en général pour

³¹² Asociación pro de rechos humanos de Andalucía, « ¿ Niños peligrosos o niños en peligro ? » Córdoba, Espagne, février 2002, p. 13 à p. 20, Original espagnol, traduction ATD Quart Monde

³¹³ Baistow, Freund, Grevot, Hetherington, Spriggs, Yelloly, « Les stratégies des familles et leurs représentations de l'intervention sociale et judiciaire de protection de l'enfance : une comparaison franco-anglaise », rapport Mire (ministère de l'Emploi et de la Solidarité) Paris, France, novembre 1995.

³¹⁴ Grevot Alain, « Voyage en protection de l'enfance - une comparaison européenne », Ed. Vauresson CNFE-PJJ, France, avril 2001, page 281

³¹⁵ Voir apport n°6 complémentaire au présent document.

³¹⁶ Cleaver et Freeman, « Parental perspectives in cases of suspected child abuse », HMSO, London, United Kingdom, 1995

résultat la fragilisation des familles déjà vulnérables, en laissant les parents dans une situation de grande anxiété, de perte d'estime de soi et d'impuissance. Hunt et Freeman³¹⁷ évoquent par ailleurs le parcours des parents britanniques dans les procédures judiciaires des mesures de protection de l'enfance et témoignent du vécu négatif des parents devant la justice : manque de considération, manque de préparation, absence d'avocats formés dans le domaine, non-participation aux décisions et absence de soutien à la suite des procédures. Lupton et Nixon³¹⁸ constatent que malgré l'injonction politique pour relever « le défi du partenariat »³¹⁹, et l'élan général qui l'accompagne, les recherches font état d'implications très limitées des parents dans les décisions des travailleurs sociaux. Pour ces auteurs, un des facteurs qui contribue à cet échec relatif se situe au niveau des procédures organisationnelles et de la culture des professionnels de l'intervention sociale.

Bien évidemment, le travail exploratoire réalisé ici n'a pu examiner de la même manière toutes les situations des pays retenus et il aurait fallu mener des investigations complémentaires pour identifier comment et pourquoi des pays comme la Suède ou l'Allemagne³²⁰ semblent réussir à créer des cadres qui permettent majoritairement de recueillir l'accord des parents dans un contexte de placement ou de susciter le recours à l'aide volontaire dans les phases initiales des interventions de protection de l'enfance. Une analyse précise de ces pays nécessiterait également de pouvoir mesurer comment les prises de position d'« acteurs critiques » particuliers³²¹ s'inscrivent dans le champ du débat. Nous devrions aussi nous interroger sur les contextes très différents de l'accueil en institution et du placement en famille d'accueil. Quelles sont les modalités possibles d'implication des parents pour l'une et l'autre des prises en charge ? Enfin, il faudrait revenir auprès des enfants eux-mêmes, tâche délicate, pour comprendre leur point de vue et leurs attentes, chacun dans sa spécificité.

Terminons notre parcours en Belgique. Un travail de référence³²² y a récemment été mené par une criminologue de l'Université catholique de Louvain. Isabelle Delens-Ravier a analysé, à partir de onze entretiens prolongés, le vécu des parents d'enfants placés, le sens profond de leur conduite et les stratégies qu'ils mettent en place pour réagir à cette expérience. Elle montre tout d'abord combien la séparation contrainte est source de souffrance. Lorsqu'il s'agit de parents vivant dans la grande précarité, être parents constitue souvent la seule identité sociale, alors déniée par le placement. Isabelle Delens-Ravier élabore une typologie distinguant trois types de stratégie développés par les parents : la résignation impuissante, la colère ou la négociation. De façon générale, elle souligne le paradoxe que constitue la mesure de placement : « La prise en charge des enfants par le placement fragilise les familles que l'intervention prétend aider ». Nous consacrons ci-dessous un encadré plus large aux enseignements de cette recherche. Toujours en Belgique, le travail de Vanhee, Laporte et Corveleyn³²³, réalisé avec 89 parents et évoqué en note au point 2.b, complète les analyses de Delens-

³¹⁷ Freeman and Hunt, « Parental perspectives on care proceedings », 1998, in « The children act now – messages from research », studies in evaluating the Children Act 1989, department of Health, The Stationery Office, London, United Kingdom, 2001

³¹⁸ Lupton Carol et Nixon Paul, « Empowering practice ? A critical appraisal of the family group conference approach », The Policy Press, London, United Kingdom, 1999, page 50

³¹⁹ Department of Health, « The challenge of partnership », HMSO, London, United Kingdom, 1995

³²⁰ Voir Freund et Grevot, « Les familles face aux interventions de protection de l'enfance : une comparaison franco-allemande », JCLT, Paris, 1999

³²¹ Nous pensons pour l'Allemagne aux positions d'associations telles que Aktion Rechte für Kinder eV (voir apport n°6 sur la jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme) ou pour la Suède, aux avocats et professionnels militants de l'ONG « Comité nordique pour les droits de l'homme » fondée en 1996 qui se mobilisent contre des « placements abusifs » et pour le respect de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme sur le respect de la vie familiale (plus d'informations sur www.nkmr.org)

³²² Delens-Ravier Isabelle, « Le placement d'enfants et les familles - Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés », Ed. Jeunesse et droit, Belgique, 2001, 176 pages

³²³ Vanhee, Laporte et Corveleyn, « Précarité et éducation des enfants : la parole aux parents - de la pratique éducative dans les familles défavorisées », Ed Garant, Belgique, 2001

Ravier. Le placement est vécu par l'ensemble des parents en situation de précarité comme une « mesure drastique et rarement librement consenti en tant que tel ». Il s'apparente à « un jugement négatif sur leur façon d'être mère ou père » dans un « rapport avec les professionnels où ils se sentent dominés ». Les auteurs notent que le vécu négatif est intensifié lorsqu'il y a manque de clarté et de transparence sur les motifs du placement et sur les critères qui y mettront fin. Mais il peut devenir positif, une « option sensée » si le placement est construit dans un dialogue où il acquiert pour les parents et la famille le sens d'une réponse appropriée.

Evocation d'une recherche qualitative sur le point de vue des parents d'enfants placés

Nous présentons³²⁴ ici quelques éléments plus précis de la recherche qualitative³²⁵ sur le point de vue de parents d'enfants placés conduite par Isabelle Delens-Ravier à l'occasion de sa thèse de doctorat en criminologie et menée en 1998 et 1999 dans le cadre d'un Programme « Pôles d'Attraction Inter-Universitaire - Etat belge ».

A - Les familles interrogées

Delens-Ravier identifie deux groupes types principaux parmi les adultes qu'elle interroge :

- « des familles très vulnérables avec une grande visibilité sociale, des familles vivant souvent dans des situations matérielles très difficiles, rencontrant des problèmes de logement, de santé, qui ont même bénéficié d'interventions d'aide dans leur enfance. (...) A un moment donné, dans leur parcours déjà difficile et dans un quotidien précaire, une situation de crise vient faire basculer cet équilibre fragile et les pousse à demander une aide. (...) »³²⁶. La demande des parents est en général une demande pratique, très matérielle faite généralement à un service « de première ligne » et pas auprès d'un service d'aide à la jeunesse³²⁷. « Ces intervenants de première ligne prenant connaissance de la situation, ou ayant déjà connaissance d'une situation précaire, font alors référence au service d'aide à la jeunesse qui, dans un premier temps, place les enfants le temps d'y voir clair, met les enfants à l'abri, et puis, dans un second temps réfléchit, discute »³²⁸. L'auteur constate ainsi que souvent au départ une demande des parents et des familles n'a pas été entendue. Cette « surdité » n'est pas le fruit d'une mauvaise foi ou d'une mauvaise volonté de la part des intervenants, mais plutôt le produit de logiques professionnelles, sociales et institutionnelles dépassant souvent les acteurs.

- des familles qui sont en conflit avec leurs enfants à l'adolescence. Ce conflit est l'occasion pour des travailleurs sociaux de découvrir la situation familiale à partir du problème donné par l'adolescent et le temps de clarifier les choses le jeune est éloigné du milieu familial. Les parents interviewés par l'auteur ont ici le sentiment d'être disqualifiés, et que leur propre lecture de la crise familiale est peu prise en considération.

³²⁴ Nous nous appuyons sur l'ouvrage qui rend compte de cette recherche et sur l'intervention de son auteur à l'occasion d'un colloque qui a réuni en 2001 des acteurs de Belgique francophone autour des dix premières années d'application du « décret sur l'aide à la jeunesse » de 1991 qui fixe le cadre des interventions de protection de l'enfance dans la communauté française de Belgique.

³²⁵ Delens-Ravier Isabelle, « Le placement d'enfants et les familles - Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés », Ed. Jeunesse et droit, 2001, 176 pages.

³²⁶ Delens-Ravier Isabelle, « Les bénéficiaires, qu'en disent-ils ? », in dossier « Aide à la jeunesse : j'ai dix ans et j'ai des choses à dire... », page 77, Revue « Travailler le social », n°33, 2002, Gembloux, Belgique

³²⁷ Le service d'aide à la jeunesse est l'un des services de protection de l'enfance en Belgique francophone.

³²⁸ Delens-Ravier Isabelle, « Les bénéficiaires, qu'en disent-ils ? », Ibidem, page 78

B – Les stratégies suivies par les parents

L'auteur choisit de construire une typologie des stratégies de réponse des parents. Cette typologie se veut être un outil de compréhension des éléments qui sous-tendent les différentes réactions au placement d'enfants. Chaque parent et chaque famille va finalement développer une réaction qui lui est propre, mais si on comprend mieux comment et pourquoi les gens réagissent, on pourra mieux adapter le mode d'intervention dans une optique d'aide non plus contrainte mais négociée. Trois types de discours/stratégie des parents sont élaborés : les « sans prise », les « contestataires » et les « négociateurs déçagés ».

- Les parents « sans prise » : pour l'auteur ce sont des familles dont le quotidien est fait de difficultés matérielles et qui disposeraient de peu de ressources personnelles, culturelles, économiques ou de réseau. Elles sont dans l'incapacité apparente de faire appel au dispositif socio-légal. Ce sont généralement des parents qui ont connu eux-mêmes le placement institutionnel étant enfant, ou bien qui ont vécu une rupture grave avec leur famille. Ils n'ont a priori pas de modèle familial auquel s'identifier. Delens-Ravier souligne que dans ces circonstances le rapport de ces adultes à l'identité de parents est fondamental. « D'une certaine façon, ils sont devenus des citoyens dignes de considération le jour où ils sont devenus parents ». Leur inscription dans la société, leur lien social se construit autour du fait d'être devenus mère ou père et cela leur donne une identité sociale, une identité personnelle et un avenir. « C'est à travers l'existence de leur enfant qu'ils peuvent effacer toutes les difficultés de leur propre enfance et se projeter dans l'avenir. Avec les enfants, tout devient possible, un avenir devient constructible. L'enjeu symbolique du placement est in fine un anéantissement total de leur identité personnelle et sociale, (...) un cataclysme total, incompréhensible (...). La non-reconnaissance que représente le placement – l'étiquette de parent inadéquat – est donc vécue par eux comme une condamnation à mort. »³²⁹

La stratégie de réaction de ces « sans prise » est selon l'auteur le repli ou la résignation associés à une débauche d'efforts et d'énergie dans lesquels ils ne maîtrisent rien. « Ils développent une énergie absolument incroyable, en arpentant les couloirs du tribunal de la jeunesse, en allant frapper à des portes qui ne sont pas les bonnes, en rentrant dans la salle d'audience alors qu'ils n'ont pas été convoqués, [montrant] combien leur souffrance est grande et combien ils voudraient pouvoir prendre une place dans le processus d'intervention... Mais ces réactions sont considérées la plupart du temps comme inadéquates, intempestives, ne correspondant pas à ce qu'on attendait d'eux, et elles font dire aux travailleurs sociaux qu'ils n'ont de nouveau rien compris, que ce n'est pas ce qu'on attendait d'eux, que ce n'est pas ça qu'on leur demandait, ou que ce n'était pas le moment de venir. »³³⁰ La relation aux professionnels est alors une relation de dépendance, d'absence de maîtrise et si l'aide semble négociée, elle se négocie en général dans le cadre d'une contrainte totale, les parents donnant leur accord par crainte des conséquences de leur refus. « S'opposer veut dire de nouvelles démarches, et plusieurs parents font état du fait qu'ils n'avaient pas envie d'être encore ramenés devant un nouvel intervenant social qui aurait réactivé cette blessure de la disqualification. »³³¹ Les « sans prise » vont alors se défendre face à ces souffrances par l'attente et la soumission, ne voyant plus comment agir ou réagir.

- Les parents « contestataires » : ils sont issus de classes sociales tout à fait diversifiées. Ils ont généralement un modèle familial auquel ils se rattachent et qui leur permet d'avoir une identité et de développer une stratégie de contournement. Ils vont contourner « l'étiquette de parents inadéquats » par la colère, l'opposition et le recours à d'autres appartenances identitaires que celle de parent. Ces parents vont être en conflit ouvert et souvent total avec les intervenants professionnels.

³²⁹ Delens-Ravier Isabelle, « Les bénéficiaires, qu'en disent-ils ? », Ibidem, Page 83

³³⁰ Ibidem, pages 83 et 84

³³¹ Ibidem, page 84

- Les parents « négociateurs dégagés » ont souvent position sociale et économique proche ou similaire aux familles « sans prise », mais ont un vécu familial fort, idéalisé, même s'il a été fait de pauvreté, et parfois de violence. Ces racines familiales les soutiennent. L'auteur constate que « ce sont souvent des mères qui portent ce discours et qui ont un projet d'avenir pour leur enfant. A partir d'un vécu de disqualification, elles parviennent à rétablir leur image. » Ces parents développent une stratégie de dégagement de l'identité négative de « parent inadéquat ». Si ces mères ont connu la non-reconnaissance et la disqualification, elles relèvent le défi et cherchent à montrer qu'elles sont capables d'être de « bonnes mères ». C'est ainsi qu'elles négocient avec les intervenants, en tentant de voir comment le placement peut être outil de promotion sociale ou de soutien dans l'éducation de leur enfant. Leur identité sera revalorisée en termes de promotion sociale. « Elles délèguent une partie de leur autorité parentale en échange d'une reconnaissance de leur qualité de parent. C'est donc à partir d'un regard qualifiant de la part de l'intervenant que la rencontre et la relation entre l'intervenant et le parent va pouvoir évoluer et qu'un échange, une négociation va pouvoir s'établir. »³³²

C - Les leçons tirées par l'auteur

La mesure de placement : réponse disponible, réponse étalon

L'auteur constate que le placement reste une mesure fréquente, stéréotypée, accessible par rapport aux problèmes éducatifs que rencontrent les familles et se maintient comme une sorte « d'étalon de l'intervention » autour duquel gravitent l'ensemble des acteurs. Si une majorité de travailleurs sociaux s'inscrivent dans une volonté de moindre recours au placement, « la mise en évidence de ce souci d'éviter le placement, continue à faire du placement le phare, il reste l'élément autour duquel l'ensemble des interventions, l'ensemble des actions et des initiatives de la famille va s'évaluer. »³³³

Les traces des premiers contacts

L'auteur invite à un examen objectivé des rapports rédigés sur les familles : qui fait les rapports, quels sont les éléments consignés, etc. Le plus souvent, ils semblent construits à partir du premier compte-rendu du premier intervenant social qui fait part des symptômes dérangeants, des incompétences, des difficultés que la famille peut rencontrer, et ses propres inquiétudes. Ce premier rapport devient souvent la base sur laquelle va se construire ensuite l'ensemble du dossier de la famille. Les parents portent ainsi une image stigmatisante très difficile à modifier, qui pourra inquiéter les travailleurs sociaux.

Non-reconnaissance ou requalification ?

Les parents rencontrés partagent généralement le même sentiment de « non-reconnaissance » au delà de leurs différences socioculturelles. Ils font état « de leur sentiment de disqualification à travers l'intervention qui a amené au placement des enfants, de la non-reconnaissance de leur place de parents dans le processus de l'intervention. Finalement, ils en gardent non pas l'idée d'une aide dans des difficultés éducatives, mais la marque de la stigmatisation des déficiences parentales. (...) Ils se sentent l'objet de l'intervention. Toutes les familles, quelle que soit leur position sociale, parlent d'un rapport de forces inégalitaires avec les intervenants »³³⁴. Pourtant « il s'agit de réfléchir à une aide qui permette aux parents de retrouver ou de trouver leur place en tant que parent et en tant que citoyen ». L'intervention qui sépare des enfants de leurs parents n'a de sens que si elle permet un travail de requalification parentale, ce qui signifie « travailler la place de chacun et remettre chacun à sa place en laissant leur place aux parents. (...) Aider les jeunes, c'est travailler à la requalification parentale, permettre aux parents de retrouver ou de trouver leur place dans le processus éducatif, de façon réelle ou symbolique. On n'aide jamais un jeune en dénigrant ses parents.»³³⁵

³³² Ibidem, page 85

³³³ Ibidem, page 80

³³⁴ Ibidem, page 80

³³⁵ Delens-Ravier Isabelle, « Le placement d'enfants et les familles - Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés », Ed. Jeunesse et droit, 2001, page 162

Partenariat plutôt que toute puissance de l'utilisateur

La recherche invite a priori à s'appuyer sur la parole des bénéficiaires des mesures, mais sait-on comment utiliser cette parole et comment mettre en œuvre un autre type d'intervention, une autre approche qui permette à tout le monde de sortir gagnant ? Pour l'auteur, cela conduit à revenir « à des principes qui obligent le professionnel à se resituer comme partenaire de la famille et de la communauté, à se considérer aussi comme enseigné lui-même par les savoir-faire des parents et des réseaux d'entraide. Il doit réaliser que son développement personnel et professionnel est interdépendant de celui des parents et de ses clients.»³³⁶ Les « bénéficiaires » n'ont pas à devenir « tout-puissants vis-à-vis d'intervenants qui se sentiraient complètement inadéquats, écrasés, mauvais »³³⁷. La perspective est d'essayer de travailler ensemble à une meilleure rencontre entre professionnels et bénéficiaires à partir de la définition des problèmes que ces derniers font eux-mêmes de leur propre situation.

« Le placement en famille d'accueil [présente] une constante de toute l'histoire des pauvres : une forme d'exil des enfants loin de leur milieu d'origine. Faute de disposer des moyens d'aider leur milieu d'origine, ces enfants sont déracinés et enracinés dans des familles plus riches. (...) [Je vous en donne] un exemple, dans le cadre d'un placement temporaire dont l'objectif est normalement d'aider le lien d'attachement entre les parents et l'enfant : dans une famille de cinq enfants, deux ont été placés. Ils reviennent habillés avec une veste de cuir, des bottines... Cela crée une difficulté aux parents naturels qui nous reprochent : « Je ne peux pas payer ça à nos autres enfants ! »³³⁸.

Jean Bédard, professionnel québécois

L'ensemble des travaux évoqués nous conduisent à souhaiter que tous les acteurs concernés par les interventions de protection de l'enfance et de soutien aux familles poursuivent leur efforts pour les transformer dans le sens d'une recherche de collaboration et d'aide effective autant pour les enfants que pour les parents concernées, que cela s'inscrive dans un contexte de grande précarité ou non.

Si nous revenons aux situations de précarisation et d'exclusion, sur lesquelles les professionnels de la protection de l'enfance ont a priori peu de prise, il est nécessaire de s'interroger sur ce qui se joue, à cause de ces situations, dans la rencontre entre des acteurs concernés, et comment les professionnels peuvent rejoindre les parents dans leurs préoccupations premières de sortie de la précarité. Notre exploration nous conduit une nouvelle fois à souhaiter que des liens soient réfléchis entre les politiques de protection de l'enfance et celles liées à la lutte contre la pauvreté.

Nous avons beaucoup parlé des « professionnels », mais qu'en est-il des autres acteurs qui participent à la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance ? Nous pensons ici notamment aux adultes qui accueillent des enfants dans leur famille. La citation qui introduit ce point de conclusion provisoire nous rappelle l'exigence d'un travail important et nécessaire avec les familles d'accueil (formation,

³³⁶ Bouchard, 1988, page 159, cité par Delens-Ravier Isabelle, Ibidem, page 162

³³⁷ Delens-Ravier Isabelle, « Les bénéficiaires, qu'en disent-ils ? », Ibidem, Page 89

³³⁸ Extraits de Bédard Jean, « De l'estime de soi – entretien avec Xavier Verzat », in Revue Quart Monde, « enfants placés », n°178, mai 2001, pages 51 à 55

supervision) si nous voulons stimuler de nouvelles relations et implications des parents naturels des enfants.

Les parents de milieux très pauvres, souvent en situation d'exclusion, appellent de leur vœux une protection de l'enfance qui s'appuie fondamentalement sur un principe de « continuité familiale » que certains nommeront un droit effectif à la vie familiale. Ce principe appelle des conditions de mise en œuvre : partenariat avec la famille dans un contexte de soutien et de reconnaissance des compétences, priorité aux mesures et dispositifs qui permettent aux parents d'être autant que possible et dès que possible les premiers acteurs de l'avenir de leurs enfants, prise en compte de la situation de la famille et mobilisation avec elle pour la transformer...

Dans un tel contexte, des moments de prise en charge des enfants à l'extérieur de la cellule familiale peuvent s'avérer nécessaires et bénéfiques, et prendre un tout autre sens. Il s'agit de « normaliser » le placement pour reprendre l'expression de Jean Bédard, auteur d'un guide d'intervention « Les familles en détresse sociale »³³⁹ et praticien pendant plus de vingt ans dans les services de la protection de la jeunesse du Québec. Pour ce dernier, les placements sont encore aujourd'hui « une chirurgie à très grand risque. Et lorsque l'on envisage une intervention risquée, ce n'est qu'après avoir auparavant tout fait pour l'éviter, tant le risque de survie est mince. » Dans une approche basée sur la continuité familiale, la valorisation des parents et la mobilisation contre des situations de pauvreté, on pourra « faire comprendre à la famille en détresse sociale que tous les parents placent un moment leur enfant pour diverses raisons. Le « pauvre », lui, n'a pas les moyens d'être soutenu par d'autres familles. Le placement est une subvention financière pour aider une famille à faire garder ses enfants afin de pouvoir mieux résoudre certaines difficultés. Cette intervention se fera pour renforcer le lien entre l'enfant et ses parents et non pas le contraire. »³⁴⁰

³³⁹ Bédard Jean, « Les familles en détresse sociale », Ed Anne Sigier, 1998

³⁴⁰ Ibidem

« Au bonheur des familles ? » Initiatives et pratiques, exemples et questions



Partie 3

« Au bonheur des familles ? »³⁴¹, Initiatives et pratiques, exemples et questions

« Je n'ai jamais vécu en famille, je ne sais pas ce que c'est , j'ai vécu la violence et tout le reste. Je me dis, maintenant, j'ai 21 ans, je démarre dans l'âge adulte et je me pose les questions : est-ce que je vais savoir fonder une famille ? Qu'est ce que je vais savoir retransmettre pour faire une vraie famille ? »

Aurélie, octobre 2000
Projet ATD Quart Monde Gironde

Nous empruntons le titre de cette partie à une initiative que nous avons découverte à Beauvais (France) au cours de notre travail exploratoire. Nous voulons ici poursuivre nos propos en partant à la découverte de pratiques et d'innovations dans les pays retenus et ailleurs dans l'Union européenne.

Cet effort de découverte a été guidé par ce souci du « bonheur des familles » dans des contextes où la pauvreté peut piéger enfants et parents dans leurs relations et leur avenir, entre eux et avec d'autres. Nous n'avons pas cherché à systématiser l'analyse des projets que nous allons présenter (pas de grille de descriptif ni d'évaluation par exemple). Nous voulions avant tout évoquer des pistes possibles de pratique, comprendre certains enjeux ou difficultés des projets et ouvrir un dialogue. Nous ne serons pas exhaustifs. Il s'agira, ultérieurement, de préciser tel ou tel point. Nous n'avons pas non plus examiné les aspects financiers de ces projets. Une analyse en terme de coûts est évidemment nécessaire dans les étapes de définition de politiques publiques, mais notre exploration se situe a priori en amont de telles étapes. Il y est question d'orientation générale, d'esprit d'intervention, qui pourront éventuellement se décliner en choix budgétaires dans la suite d'un processus.

Nous avons donc cherché à rassembler des exemples d'initiatives et de pratiques, avec, en mémoire, les constats et questionnements des parties précédentes :

- quels mesures et projets rencontrent enfants et parents en situation de pauvreté et d'exclusion dans leur réalité familiale ?
- dans le contexte général de la vie familiale de nos sociétés européennes, un contexte qui reconnaît les « nouveaux défis de la parentalité », quelles pratiques semblent atteindre et réellement soutenir enfants et parents ?
- comment agir ou intervenir en reconnaissant les membres de la famille comme porteurs de « projets » et en laissant les parents en position d'acteurs premiers et privilégiés pour l'avenir de leurs enfants ?

³⁴¹ « Au bonheur des familles », initiative créée par l'association Adèle (Association pour le développement local du quartier Saint-Jean) à Beauvais (France), est présentée au point 9.e

Nous nous arrêterons bien évidemment sur des interventions et dispositifs qui font partie des outils des systèmes de protection de l'enfance puisque nous avons placé ces systèmes au centre de notre démarche. De manière générale, nous regarderons donc aussi les pratiques évoquées sous l'angle du principe de « continuité familiale ». Nombre d'entre elles peuvent être comprises comme des actions de prévention de l'intervention « repère » qu'est le placement ou comme des recherches d'alternatives qui mériteraient sans aucun doute d'être encouragées.

Quelques-unes des initiatives évoquées feront référence aux liens « familles-école » à développer ou valoriser. C'est une dimension fondamentale des actions de prévention de l'échec scolaire et donc des investissements pour garantir un avenir aux enfants en situation de pauvreté. Les choix faits pour orienter notre exploration ne nous permettent pas de développer plus largement ce point essentiel.

S'agit-il d'une présentation de « bonnes pratiques » ? Notre intention n'était pas d'établir un tel catalogue. Nous voulions explorer largement, repérer des acteurs en recherche, même au sein de dispositifs institutionnels parfois très critiqués par ailleurs. Nous préférons dire qu'il s'agit de pratiques et d'initiatives qui doivent aider à stimuler réflexions et échanges. Nous sommes aussi prudent dans l'usage de l'appellation « bonnes pratiques ». Il est souvent difficile de séparer une pratique de ceux qui la portent et du contexte dans lequel elle est née et perdure. Les descriptifs de « bonnes pratiques » se concentrent souvent sur le résultat d'une création et ont plus de mal à rendre compte de ce contexte, des acteurs et du processus de cette création. En ce sens, diffuser des « bonnes pratiques »³⁴² relève toujours du défi. Comment permettre aux acteurs qui doivent s'approprier une forme d'action d'être attentifs et conscients de l'esprit et du contexte qui l'a vue naître ?

Plusieurs des initiatives présentées sont récentes ou « innovantes », d'autres ont une longue histoire. Ces évocations ne doivent pas masquer le fait que depuis des décennies des professionnels, des acteurs associatifs et les parents eux-mêmes s'interrogent et agissent pour le bien-être des enfants et de leur famille. Notre présentation s'inscrit dans cette histoire d'engagement. Et si, par ailleurs, les exposés qui sont faits soulignent volontairement des points positifs ou pilotes, nous savons qu'aujourd'hui il faut pouvoir être « réflexif », c'est à dire en capacité de s'interroger sur ses propres pratiques.

Cette troisième partie propose une exploration en cinq chapitres.

Le premier (chapitre 8) présente quelques initiatives qui s'inscrivent dans une perspective de long terme. Comment préparer un environnement inclusif et solidaire pour l'Europe de demain ? Comment inventer l'intervention sociale qui sera celle pratiquée d'ici 10 ou 20 ans ?

³⁴² De nombreux débats émergent au sujet des « bonnes pratiques ». Ils entraînent par exemple à re-questionner les orientations-mêmes de nos sociétés démocratiques et leur besoin de sécurité comme le suggère un praticien de terrain en France : « L'émergence des nouveaux concepts [de bonnes pratiques professionnelles] n'est pas neutre. Elle signe une mutation radicale des référentiels d'action. (...) Une démocratie se construit autour des repères structurants de l'interdit – tout ce qui n'est pas interdit est autorisé – alors qu'une société qui borne le champ des possibles, où tout ce qui n'est pas autorisé est interdit, est une société totalitaire. (...) Le principe [démocratique] du débat permet-il de parler de « bonnes pratiques professionnelles » ? A moins que cette expression ne désigne l'espace toujours en mouvement et en évolution qu'est le travail social, travail sur une société toujours en construction. A moins que les « bonnes pratiques professionnelles » ne résident en la capacité commune des usagers et des professionnels à résister à la standardisation des interventions. » Janvier Roland, « Faut-il parler de bonnes pratiques professionnelles ? », page 27 et 28, in « Actualités sociales hebdomadaires », 21 mars 2003, Editions ASH, France.

Le chapitre 9 aborde un ensemble d'initiatives qui veulent soutenir la famille dans sa vie quotidienne, loin des moments de « crises ». Elles ne visent pas spécifiquement des familles en situation de grande pauvreté mais ont souvent pris naissance ou se sont développées dans des quartiers urbains ou zones rurales défavorisées. Ces initiatives participent de façons diverses à des efforts de prévention car elles introduisent les familles dans des réseaux de relation et de soutien, leur permettent d'échanger avec des pairs ou de vivre des moments de détente et de liberté nécessaires à l'équilibre d'une vie familiale.

Le chapitre 10 explore des initiatives et interventions qui veulent soutenir la famille lorsque le risque est grand de la voir éclatée, soit d'elle-même parce que ses membres en font le choix ou y sont contraints, soit dans un contexte de mesure de protection de l'enfance. Quel soutien apporter à ce moment-là ? Quelles alternatives proposer à des séparations temporaires enfants-parents qui deviennent souvent durables ?

Nous évoquons au chapitre 11 des projets qui visent à entretenir voire développer des liens entre membres d'une famille lorsqu'un enfant est éloigné de ses parents. Comment enfants et parents peuvent être soutenus ?

La partie se conclut (chapitre 12) par quelques pistes de réflexion sur la nature de « l'aide qui aide » enfants et parents à grandir ensemble quand la situation les piège dans la pauvreté et l'exclusion. Quels éléments de « qualité de service » peut-on retenir pour ces familles ? Des éléments sont suggérés comme point de départ de dialogues à venir.

*

*

Chapitre 8 – Préparer la communauté de demain : initiatives collectives et citoyennes, efforts de connaissance et de formation

A différentes étapes de notre exploration, nous avons souligné le fait que dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des enfants et de leur famille, il était question de « regard », de la capacité d'identifier chez les personnes concernées des compétences, des mobilisations et des projets afin de les soutenir. Dans le contexte de l'enfance, nous avons également relevé le défi de permettre à tous les enfants d'avoir des amis. Cela passe souvent par des efforts de connaissance et de compréhension – tenter de cerner ce que veut dire « vivre la pauvreté » quand on en n'a pas fait l'expérience – et par une volonté de rencontre et de dialogue. Ce sont là des investissements sur le long terme, qui produiront des effets lorsque des enfants seront adultes en situation de responsabilité, ou dans le contexte de formation, lorsque de jeunes ou moins jeunes professionnels souhaiteront mettre en pratique des approches nouvelles évoquées lors de leurs apprentissages.

Dans le contexte qui est le nôtre ici, où il est question des liens entre lutte contre la pauvreté et mesures de protection de l'enfance et de la jeunesse, nous évoquons quelques initiatives qui nous paraissent répondre à ce travail « en profondeur ». Elles ont un lien étroit avec l'action d'ATD Quart Monde dans les pays concernés et nous sommes conscients qu'une exploration plus large devrait être menée à ce sujet.

8.a - Amitié et solidarité entre les enfants

De multiples initiatives proposent aux enfants de se mobiliser contre la pauvreté. Ils y répondent volontiers, par des messages, leur engagement à rassembler telle somme d'argent ou tels produits de première nécessité. D'autres propositions concernent pour certains plus directement leur quotidien et leur environnement proche. Comment ne pas laisser des enfants sans amis ? Qui sont les enfants qui restent isolés ? Les enfants dont on se moque le plus facilement ? Ce sont des questions au sujet desquelles tous les enfants peuvent être sensibilisés, invités à dialoguer. Elles ouvrent des perspectives pour un « vivre ensemble » contemporain et futur. Elles sont d'importance, car souvent, pour les enfants en situation de pauvreté, l'exclusion, le rejet se vivent dès qu'il sort de son environnement familial : à l'école, au cours d'activités de loisir, dans son quartier.

C'est ce type de questions qui est au cœur des campagnes pédagogiques auxquelles s'associent le mouvement Taponi présenté au chapitre 2 (point 2.a). Entre décembre 2002 et mai 2003, par exemple, différents partenaires³⁴³ se sont associés en Belgique francophone pour animer une campagne intitulée « Bâtir l'amitié entre tous les enfants ». Le financement de cette campagne était assuré par la Fondation Cera, qui avait déjà financé une initiative similaire en Flandre au cours de l'année scolaire 2000-2001.

En décembre 2002, deux mille lettres proposant de s'associer à la campagne sont envoyées à toutes les écoles de l'enseignement général et spécialisé de la Communauté française de Belgique. Il leur est proposé de recevoir un « coffret de l'amitié », contenant du matériel pour les enfants et un manuel d'accompagnement pour les enseignants. 92 écoles répondront favorablement et recevront le « coffret de l'amitié » contenant en particulier des livres racontant des histoires d'enfants confrontés à la pauvreté. Près de 230 classes et 4400 enfants sont ainsi touchés par le projet. Sur la période de février à mai 2003, de nombreuses écoles bénéficient d'une animation en 5 étapes. Chaque fois un grand domaine de vie des enfants est abordé : école, amitiés, logement, santé, travail... Les enfants peuvent découvrir comment tous ces domaines de vie sont interdépendants. A la fin de chaque animation, un temps de création est proposé et les enfants peuvent choisir si l'une de leur création rejoindra une exposition finale. Ils peuvent aussi décider de faire une œuvre collective, en référence à tout ce qu'ils ont découvert. Une trentaine d'écoles enverra des réalisations aux coordinateurs de la campagne et une cinquantaine de ces créations seront réunies en mai 2003 à Bruxelles dans le cadre d'une exposition inaugurée en présence de monsieur Robert Collignon, Président du Parlement wallon et d'un représentant du ministre de l'Enfance et de l'Enseignement fondamental, monsieur Nollet.

8.b - Projets de dialogue et de concertation durable

« Talk with us, not at us (Parlez nous, et pas en nous regardant de haut) »³⁴⁴ est le titre d'un ouvrage qui rend compte d'un projet d'ATD Quart Monde au Royaume-Uni. Ce projet fut la première étape d'une initiative d'envergure³⁴⁵ de « forums politiques » impliquant parents en situation de grande pauvreté et acteurs et décideurs des politiques de lutte contre l'exclusion. Ces projets britanniques sont révélateurs de nombreuses initiatives³⁴⁶ qui cherchent à créer les conditions d'une réelle participation des

³⁴³ Cera Foudation, association La Ruelle, ATD Quart Monde et Taponi, une agence de communication LINK,...

³⁴⁴ ATD Fourth World UK, « Talk with us, not at us : how to develop a partnership between families in poverty and professionals », London, 1996

³⁴⁵ ATD Fourth World UK, « Participation works : Involving people in poverty in policy-making », London, 2000

³⁴⁶ Voir notamment : « La participation n'est pas un gadget », dossier spécial in « Nouvelles du réseau EAPN », n° 101, juillet 2003 ou encore « Guide des outils et méthodes de participation des personnes en difficultés : la participation au service de l'insertion et de la citoyenneté », Uniopss, France, mars 2003

« usagers » dans le suivi, l'évaluation et l'élaboration des politiques publiques visant à soutenir les familles en situation de pauvreté. Elles répondent à l'ambition de participation de la stratégie européenne.

Pour autant, elles ne vont pas de soi et exigent une vraie volonté politique et des engagements durables. De nombreuses publications récentes documentent ce défi de la participation.

Dans le cadre de notre exploration, nous nous sommes intéressés plus particulièrement à l'exemple de la Belgique qui, depuis l'adoption de son Rapport Général sur la Pauvreté en 1994, inscrit ses investissements de lutte contre la pauvreté dans une réelle « culture » de recherche de dialogue entre partenaires. « Un dialogue difficile entre celui qui n'a d'abord que sa souffrance à dire, et ses luttes, et ceux qui dans les services publics sont chargés d'appliquer des politiques, qu'il s'agisse de l'aide sociale, du logement, de l'accès au travail, de la santé... ». ³⁴⁷ Le premier rapport bisannuel rédigé par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale de juin 2001 : « En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté », revient longuement sur cette option pour le dialogue.

Dans le contexte de notre travail, nous souhaitons évoquer l'initiative notable de dialogue et de concertation menée au sein de la Communauté française de Belgique sur les questions du placement des enfants et des interventions d'aide aux enfants, aux jeunes et à leur famille. Cette dynamique a pris forme en 1998 et se poursuit aujourd'hui. Elle réunit lors de rencontres mensuelles à Bruxelles, des fonctionnaires des services de l'« Aide à la Jeunesse » de la Communauté française de Belgique (membres de l'administration centrale et acteurs de terrain) et des membres militants de deux associations « d'usagers » des services, associations au sein desquelles des personnes faisant face à des situations de grande pauvreté « prennent la parole » : Luttes Solidarités Travail et ATD Quart Monde Belgique. Cette concertation, soutenue par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale de Belgique est présentée en détail dans l'apport n°8 rédigé en complément au présent document. Si des consultations ponctuelles « d'usagers » sont actuellement de plus en plus fréquentes ³⁴⁸ dans les pratiques d'évaluation, il nous semble que le mérite d'une telle initiative est d'inscrire l'évaluation dans un dialogue durable où le temps disponible, la confiance et la connaissance mutuelle qui se construisent entre les acteurs, permettent une qualité d'analyse et de propositions sans commune mesure avec des initiatives ponctuelles.

La précédente initiative témoigne d'une mobilisation au sein de la Communauté française de Belgique. Des projets similaires sont développés également en Flandre et en ce qui concerne les mesures de protections de l'enfance, elles sont par exemple longuement abordées dans les initiatives de dialogue portées par le Mouvement des personnes à faibles revenus et avec enfants à Gand et à Ostende ³⁴⁹.

8.c - Histoires de vie, émancipation et construction de savoir

Permettre à des enfants, et plus généralement à des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion qui le souhaitent, d'engager un travail de construction ou de re-construction de leur propre histoire s'inscrit aujourd'hui dans le paysage des « actions de fond » de lutte contre la pauvreté. Ce type de pratiques peut se limiter à une démarche qui reste dans une sphère « privée » (comme par exemple la pratique des « groupes d'implication et de recherche sur les histoires de vie » proposés en France

³⁴⁷ Rapport Général sur la Pauvreté, Fondation Roi Baudouin et gouvernement belge, 1994, page 15

³⁴⁸ Voir l'exemple des rapports officiels conduit par P. Naves en France en 2000 et 2003 et évoqués aux chapitres 3.b et 7.c

³⁴⁹ « Ensemble, nous allons de l'avant : à propos de la méthode de dialogue », Mouvement des personnes à faibles revenus et avec enfants asbl, Gand 2000 et « Echanger des mots pour un avenir : une méthode de dialogue pour les démunis avec les parlementaires fédéraux et flamands », Mouvement des personnes à faibles revenus et avec enfants asbl, Gand 2002

par l'Institut International de Sociologie Clinique³⁵⁰) ou prendre des dimensions publiques lorsque les personnes concernées reconnaissent le sens que leur propre expérience peut avoir pour d'autres. ATD Quart Monde a pu être à l'origine de nombreuses initiatives de ce type en Europe et dans le monde. L'universitaire Patrick Brun³⁵¹ analyse en détail cette pratique en s'appuyant sur l'histoire de vie relatée par une femme québécoise dans les années 1980. Il interroge ce travail narratif à partir des approches théoriques de « l'agir communicationnel » de Jurgen Habermas et de « l'identité narrative » de Paul Ricoeur. Brun montre notamment comment ce type de pratique a un « pouvoir émancipateur » et participe d'une nouvelle construction de savoir sur la pauvreté et l'exclusion.

Sur le plan européen, maints investissements d'ATD Quart Monde ont permis la production d'histoires de vie qui peuvent contribuer à alimenter une réflexion de fond sur la nature des pratiques de soutien aux familles attendues par ces dernières. Citons rapidement quelques-uns de ces travaux :

- le travail d'écriture d'un mère de famille britannique qui a du faire face au retrait et à l'adoption de plusieurs de ses enfants. Elle publie un premier volet³⁵² de son histoire en 1984 et prolonge ce travail près de 20 ans après alors que ses enfants adoptés devenus majeurs ont repris contact avec elle ;
- la monographie³⁵³ de Vicky W. rédigée au Luxembourg et celle préparée avec une famille d'Allemagne (voir point 6.a)³⁵⁴ dans la perspective de l'année internationale de la famille en 1994 ;
- la construction de témoignages individuels³⁵⁵ bâtis avec de nombreux parents en Europe dans le cadre de la préparation d'une session européenne sur les interventions de protection de l'enfance et notamment quand elles ont recours à des procédures judiciaires ;
- la mise en route d'un travail narratif d'histoire de vie par un couple impliqué dans l'action d'ATD Quart Monde au Luxembourg dans le cadre de la présente dynamique.

8.d - Vers des co-formations professionnels / usagers

Plusieurs projets-pilotes sont actuellement menés au niveau européen afin d'identifier les conditions et les pratiques nécessaires pour permettre aux usagers de services d'être partie prenante de la formation des acteurs de ces services. Ceci afin d'adapter les interventions aux besoins des bénéficiaires plutôt qu'à ceux des prestataires.

Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et en ayant à l'esprit les missions de protection de l'enfance, un projet pilote³⁵⁶ est actuellement mené au Royaume-Uni par trois partenaires : l'Université Royal Holloway de Londres, l'association Family Rights Group et ATD Quart Monde. Il vise à examiner avec des parents en situation de grande pauvreté la faisabilité et les conditions nécessaires d'une formation des futurs travailleurs sociaux par des usagers des services.

³⁵⁰ Institut international de sociologie clinique, 115, rue de l'Abbé-Groult, 75015 Paris - France

³⁵¹ Brun Patrick, « Emancipation et connaissance – les histoires de vie en collectivité », L'Harmattan, Paris, France, 2001 et aussi Brun Patrick, « Le récit de vie dans les sciences sociales », in Revue Quart Monde, « L'écriture de la vie », N° 188, Editions Quart Monde, novembre 2003

³⁵² Pauline, « Pauline, familles du courage », Editions Quart Monde, 1984 et le « Journal de Pauline », à paraître en 2004

³⁵³ Vicky W et Heyberger, « Récit », in « Famille : des liens contre la misère », Revue Quart Monde n° 150, Editions Quart Monde, Paris, France, 1994

³⁵⁴ ATD Quart Monde, « Est-ce ainsi que les familles vivent ? Contribution du Quart Monde à l'ONU », Editions Quart Monde, Paris, France, 1994

³⁵⁵ « Le droit de vivre en famille : dialogue entre professionnels et familles en situation de grande pauvreté », Actes de la session européenne « Justice et Quart Monde » du 4 et 5 mai 2001, Dossiers et Documents de la Revue Quart Monde, Editions Quart Monde, Paris, France, 2002

³⁵⁶ Ce projet qui a débuté en 2003 a été retenu comme « bonne pratique » dans le plan d'action national pour l'inclusion social présenté par le Royaume-Uni pour la période 2003-2005.

Ce projet s'appuie, entre autres, sur les enseignements d'un récent projet franco-belge associant de multiples partenaires, intitulé « Le croisement des pratiques »³⁵⁷. Inscrite dans la continuité du projet de « croisement des savoirs » (voir chapitre 6, point 6.a), cette recherche-action, conduite entre mai 2000 et décembre 2001, a réuni 16 acteurs professionnels et 16 acteurs ayant connu ou connaissant encore des situations de pauvreté et d'exclusion. Elle avait pour but d'identifier les conditions favorisant l'interaction positive entre les savoirs d'action professionnels et institutionnels et les savoirs de l'expérience vécue et associative des personnes confrontées à la grande précarité. Les enseignements d'un tel projet sont nombreux et il a conforté ses auteurs dans l'ambition de poursuivre de telles démarches, notamment par la création d'un institut de co-formation rassemblant professionnels de divers horizons et personnes acteurs dans leur vie et leur quotidien de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion³⁵⁸.

8.e - Mobilisation citoyenne

Dans de nombreux pays, le souci d'élargir à l'ensemble de la société la mobilisation pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est réel. De nombreuses initiatives s'inscrivant dans ce cadre ont déjà été évoquées (par exemple la campagne End Child Poverty au Royaume-Uni). En France, une instance officielle, le Conseil Economique et Social, a tout récemment rappelé l'importance de l'information et de l'engagement de toutes les forces vives du pays³⁵⁹.

Dans le contexte des dispositifs de protection de l'enfance, cette mobilisation est aussi évoquée. Elle fait débat car elle fait appel à la fois à la veille citoyenne face aux risques de danger pour les enfants et à la volonté de soutenir des familles dans un climat de confiance, de respect et de valorisation des compétences parentales. Par ailleurs, dans certains pays comme la France, des projets d'initiatives faisant appel à la société civile peuvent rencontrer des résistances quand des dispositifs similaires s'appuyant sur des professionnels existent³⁶⁰.

Si « il existe en France un courant qui veut redonner un rôle à la société civile au sein de la protection de l'enfance », Alain Grevot³⁶¹ souligne que par rapport à d'autres pays « la rencontre y est difficile ». Ce dernier évoquera ainsi l'Ecosse, où : « le « Children's Hearing », un tribunal non professionnel composé de personnes d'âges, d'expériences professionnelles et personnelles et d'appartenances sociales très diverses est chargé de rendre des décisions relatives aux moins de 16 ans. Son existence traduit la volonté de faire vivre les ressources de la société au service des plus en difficulté. En Flandre, une commission de médiation réunissant des bénévoles extérieurs au champ de l'aide aux familles et à la jeunesse sert de tampon entre l'aide volontaire et l'aide judiciaire. » On peut aussi signaler le souci similaire de mobilisation citoyenne exprimé en Italie par le Centro Nazionale Servizio Affidi qui veut promouvoir le développement de synergies entre les secteurs public et privé et lancer des campagnes de sensibilisation à destination du grand public pour faire prendre conscience de la difficile situation des enfants placés, et l'aider à ne pas juger les familles d'origine, favorisant des modèles culturels basés

³⁵⁷ Groupe de recherche-action-formation Quart Monde Partenaire, « Le croisement des pratiques : quand le Quart Monde et les professionnels se forment ensemble », Editions Quart Monde, Paris, France, 2002

³⁵⁸ Pour en savoir plus, on peut demander le « bulletin d'information sur les suites aux programmes franco belges Quart Monde Université et Quart Monde partenaire », en français uniquement, auprès d'ATD Quart Monde à Reims : 57, rue de Venise, 51100 Reims, France.

³⁵⁹ Rapport et Avis sur « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous » adoptés les mardi 17 et mercredi 18 juin 2003 par le Conseil économique et social, Paris, France

³⁶⁰ A titre d'exemple : des projets tels que ceux d'Home Start (voir plus loin au point 9.b) semblent avoir des difficultés à se développer en France où des dispositifs d'aide à domicile par des « techniciennes en intervention sociale et familiale » (anciennement appelées « travailleuses familiales ») sont en place.

³⁶¹ Grevot Alain, « Voyage en protection de l'enfance - une comparaison européenne », Ed. Vaucresson CNFE-PJJ, France, avril 2001

sur le respect et la solidarité. Un rapport récent³⁶² souligne que déjà 40% des collectivités locales ont promu des campagnes de sensibilisation sur les problématiques du placement.

*

*

Chapitre 9 - Le bonheur des familles au cœur de la prévention : présence, mise en réseau et développement des compétences

Ce chapitre présente des initiatives qui veulent soutenir la famille dans sa vie de tous les jours. Beaucoup de ces initiatives touchent des familles de tous horizons mais sont pensées, développées pour atteindre des familles en situation de grande précarité. Certaines d'entre elles ne sont pas à proprement parler des « interventions de soutien », elles permettent à des familles de vivre des temps fondateurs « du bonheur des familles » : détente, création, élaboration de projet, mise en relation avec d'autres dans un contexte valorisant et sans enjeu. Ainsi ces initiatives créent les conditions de confiance et d'existence de réseau, de « communauté » pourrait-on dire, pour qu'une demande de soutien ou d'accès effectif à un droit puisse être exprimée, entendue et qu'une réponse puisse être recherchée. Nous l'avons indiqué au chapitre 5, les parents, jeunes ou plus âgés, toutes classes sociales confondues, reconnaissent aujourd'hui la nécessité de trouver des soutiens pour faire face aux défis de la parentalité. L'enjeu est de trouver les formes d'intervention qui permettent l'émergence de l'expression de ce besoin et le contexte adéquat pour une recherche de réponses adaptées aux aspirations des parents et enfants.

Nous sommes ici au cœur du travail de prévention et nous ne pouvons passer sous silence les débats d'orientations budgétaires que nous avons pu découvrir dans la majorité des pays retenus par notre exploration. Dans l'essentiel des pays étudiés, la question des choix d'affectation des ressources financières entre « actions préventives » et « interventions régaliennes » face à des situations de crise, de danger ou de risque est posée avec force dans un contexte générale de restrictions budgétaires. Si on évoque simplement les mesures de protection de l'enfance, les engagements pris en octobre 2000 à l'occasion de la conférence « Les enfants éloignés de leurs parents : droits et réalités » de Budapest et le projet « Changing Minds, Policies and Lives »³⁶³ indiquent clairement que la recherche dans les pays candidats et plus largement en Europe de l'Est vise à réorienter les ressources vers les services de bases et de soutien dans la communauté. En Europe de l'Ouest, nos interlocuteurs ont de manière générale déploré la tendance actuelle à réduire les financements publics de toute intervention préventive non rendue « obligatoire » au titre des lois des pays. Le débat n'est pas clos, comme le prouve la récente déclaration du rapporteur³⁶⁴ au Conseil Economique et Social français : « Dans le domaine du droit à une vie familiale dans des conditions normales, des progrès ont été faits dans l'approche des questions si ce n'est encore dans les faits. Nos propositions donnent priorité au maintien de l'enfant dans la famille. Un placement d'enfant coûte 128 euros à la journée en institution et 43 euros

³⁶² Centre de documentation et d'analyse pour l'enfance et l'adolescence, « Les enfants et les adolescents placés en famille d'accueil », 'Cahiers et Documents' (n° 24) Istituto degli Innocenti – Florence, Italie, août 2002

³⁶³ UNICEF Regional Office for Central and Eastern Europe, the Commonwealth of Independent States (CEE/CIS) and the Baltic States, "Report of the Regional conference on Children Deprived of Parental Care: Rights and Realities - Budapest, Hungary, October 22-24, 2000", Occasional Papers No. 1, 2001

³⁶⁴ Robert Didier, Rapport et Avis sur « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous », Conseil économique et social, Editions des Journaux officiels, Paris, France, juin 2003

en familles d'accueil. Ces fonds pourraient être en grande partie réorientés vers une véritable politique de prévention plus humaine et moins coûteuse car s'appuyant sur les capacités des parents ».

9.a - « La petite enfance compte ! »³⁶⁵ : l'importance du soutien aux familles lors de la petite enfance.

Nous engagerons le parcours de ce chapitre 9 en évoquant la petite enfance, voire l'attente de l'enfant à naître. La pertinence des interventions de soutien précoce a été largement documentée en Europe depuis de nombreuses années. Un bilan³⁶⁶ des pratiques et recherches en Europe a été réalisé en 1999 avec le soutien de la Commission européenne et a conclu à l'importance de développer les initiatives dans ce domaine. Les auteurs y affirment que la prévention psycho-socio-éducative précoce est une option incontournable sans doute plus efficace que les approches curatives ou répressives, surtout si elle s'inscrit dans une perspective communautaire visant à développer un partenariat entre l'ensemble des acteurs concernés. De nombreuses évaluations scientifiques des programmes fédéraux américains « Head Start » (lancé il y a près de 38 ans) et « Early Head Start » confirment que les services d'accueil, de soutien et d'éducation pré-scolaire pour les tous jeunes enfants et leur famille ont des effets positifs sur ces derniers³⁶⁷.

Avant même la publication d'études longitudinales ayant suivi des enfants devenus adultes de nombreux acteurs européens se sont mobilisés pour faire connaître, développer et soutenir les projets liés à la petite enfance. Nous citerons ici l'engagement de la Fondation Bernard van Leer³⁶⁸, créée au Pays Bas en 1949, qui favorise depuis des décennies et dans de nombreux pays d'Europe l'émergence et la qualité de projets visant des enfants de 0 à 8 ans dans des contextes socio-économiques défavorisés³⁶⁹. Outre un soutien financier à de nombreux projets, cette fondation capitalise les informations disponibles sur les initiatives « petite enfance » dans un centre de documentation au Pays-Bas et poursuit des investigations sur « la qualité de service » des accueils et formes de soutien proposés. Tout récemment, elle a aussi contribué au développement d'une publication européenne intitulée « Enfants d'Europe »³⁷⁰ à laquelle s'associent huit revues nationales et qui fait état des initiatives destinées aux enfants de 0 à 10 ans et à leur famille dans un esprit de forum et d'échanges sur les pratiques.

³⁶⁵ « Early childhood matters », mot d'ordre de la Fondation Bernard van Leer

³⁶⁶ Peterander, Pithon, Speck et Terrisse, « Les tendances actuelles de l'intervention précoce en Europe », Ed Mardaga, Bruxelles, 1999

³⁶⁷ Un aperçu des travaux d'évaluation des programmes américains est proposé dans un récent rapport de l'OCDE : Brooks-Gunn, Kamerman, Neuman et Waldfogel, « Social Policies, Family Types and Child Outcomes in Selected OECD Countries », OECD social, employment and migration working paper n°6, Mai 2003. On pourra également consulter le document diffusé par l'ONG « Children's defense Fund », « Head Start Report – Broken promises : how the Bush administration is failing America's poorest children », 2003, dans lequel sont rappelés les succès de Head Start et soulignés les craintes liées au projet de transfert de ce programme du niveau fédéral au niveau des Etats de l'Union (document disponible sur www.childrensdefense.org).

³⁶⁸ voir www.bernardvanleer.org

³⁶⁹ A titre d'exemple, on peut signaler des projets soutenus au Royaume-Uni ou en Irlande liant dynamique communautaire et projet « petite enfance » comme « The Cynon Valley project » au Pays de Galles ou « The community mothers programme » à Dublin. Thomas Alain, « The Cynon Valley Project », Following footsteps serie : « Early childhood development : practice and reflections », n° 12, Bernard van Leer Foundation, 1999 et Molloy Brenda, « Still going strong : a tracer study of the Community Mothers Programme, Dublin, Ireland », Following footsteps serie : « Early childhood development : practice and reflections », n° 12, Bernard van Leer Foundation, 2002.

³⁷⁰ « Enfants d'Europe », diffusé en France par « Les amis du Furet », 6 quai de Paris, 67000 Strasbourg, France, et qui associe des revues d'Allemagne (Klein und Gross), de Belgique (Grandir à Bruxelles), du Danemark (Born & Unge), d'Ecosse (Children in Scotland), d'Espagne (Infancia), de France (Le Furet), d'Italie (Bambini) et des Pays Bas (Kiddo).

Il serait ambitieux de vouloir résumer dans le cadre du présent travail la richesse des initiatives dans le domaine de la petite enfance. Il est important de signaler que pour de nombreux acteurs, il s'agit d'être en mesure d'accompagner les parents, notamment les mères, le plus tôt possible, donc dès les premiers signes de l'attente d'un enfant. Un encadré ci-dessous témoigne d'une initiative espagnole. C'est aussi le cas du projet CALME (Centre d'accueil et de logement pour mère et enfant)³⁷¹ créé en 2001 à Vaux-en-Velin Village dans l'agglomération lyonnaise (France). Cette expérience encore rare dans le paysage des offres d'aide veut permettre d'envisager et de vivre l'arrivée d'un nouveau-né dans un climat plus serein pour des jeunes futures mères en difficulté. C'est aussi en France la vocation des centres de protection maternelle et infantile (PMI). Certains centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), comme celui Roubaix, proposent également un accompagnement très tôt dans la vie, et même avant la naissance. Sous la direction du pédiatre Maurice Titran³⁷², le centre de Roubaix mise sur la requalification des parents et sur la création de réseaux de soutien entre ces derniers. Pour Titran, les troubles éventuels du développement de l'enfant sont largement conditionnés par la manière dont on soutient ses parents et les intervenants. Son centre, qui accueille des futurs mamans confrontées à des dépendances à l'alcool, veille à créer un environnement qui apaise les peurs réciproques et apprend aux parents et professionnels à s'estimer. A ce propos, Titran souligne que « permettre à un enfant de naître vivant, c'est avant tout lui permettre d'être adopté par ses propres parents, et réciproquement ; c'est aussi lui permettre de se reconnaître comme enfant né de ces parents-là – qui peuvent avoir des valeurs limitées, mais qui ont des valeurs que nous allons chercher ensemble, avec l'enfant »³⁷³. Nombre de mamans reviennent après la naissance pour continuer à participer à un groupe d'échange ESPER (Ecoute Santé Parents Enfants Respect). Pour autant, les CAMSP et autres structures d'accueil précoce innovantes en France présentent souvent des listes d'attente très longues et ne semblent pas pouvoir répondre aux besoins exprimés.

Le projet « Pre-infant » à Barcelone en Espagne³⁷⁴

« Créée en 1997, Pre-infant veut donner aux familles qui éprouvent des difficultés des outils déjà utiles avant la naissance de l'enfant. Pendant la grossesse, les femmes sont plus réceptives à ce type de collaboration et donnent presque toutes - même les plus réticentes d'entre elles - leur accord. Ce contact est plus délicat lorsqu'elles sont déjà mères (...) et le fait que cela fonctionne pendant la durée de la grossesse permet d'établir des liens de qualité avec la mère. De plus, ce soutien est prolongé de zéro à un an. Nous travaillons tout particulièrement avec des parents ayant des problèmes de drogue ou d'alcoolisme ainsi qu'avec des adolescentes qui deviennent enceintes. Pour ces familles, le problème ne provient pas tant de facteurs externes – quoique leurs conditions de vie soient parfois très difficiles – mais plus spécifiquement de leur difficulté à utiliser les services existants, parce qu'elles ignorent leur existence ou qu'elles n'osent pas y aller.

Nous entrons en contact avec les futurs parents ou la future mère sur la base d'informations fournies par les centres de prévention anti-drogue, les services sociaux et les hôpitaux. Les parents choisissent le lieu de la première visite. Ce sera normalement leur domicile ou le seuil de leur habitation. Nous

³⁷¹ Cormier Henri, « Accompagner les mères le plus tôt possible », Actualité sociales hebdomadaires, n°2321, France, août 2003

³⁷² Maurice Titran est également à l'origine, avec Thérèse Potekov, une assistante sociale, du projet « l'Accompagnement à la vie » qui est décrit dans « Vies de familles – un autre regard sur l'exclusion » (Potekov et Titran, Ed Gallimard, 1996). Cette initiative de compagnonnage avec des familles en grande précarité s'inscrit résolument dans une logique de prévention de mesures de placement.

³⁷³ Cité par : Helfter Caroline, « Des réseaux de sollicitude autour des enfants et de leurs parents », Actualité sociale hebdomadaire, n° 2303, France, mars 2003

³⁷⁴ Carmen Calefat : témoignage recueilli par ATD Quart Monde Madrid dans le cadre du travail exploratoire réalisé en Europe – printemps 2003

devons parfois patienter longtemps avant d'être invités à entrer dans leur domicile. L'important est de mettre en place une relation avec eux. Une fois la confiance établie, travailler avec eux ne présente plus aucune difficulté. Il nous arrive d'être présent à côté de la mère pendant l'accouchement, si elle se retrouve seule et si elle en ait fait la demande.

Une fois que l'enfant est né, nous poursuivons les visites au domicile de ces familles pour observer leur manière de s'occuper du bébé. Nous réalisons un enregistrement vidéo et le visualisons ensuite en leur compagnie, pour qu'elles voient comment elles s'occupent du bébé et pour être capable de travailler sur ce point. Initialement, le suivi était réalisé jusqu'au premier anniversaire. Nous l'avons néanmoins étendu à trois ans, l'âge auquel l'enfant peut entrer à l'école maternelle et à partir duquel d'autres services peuvent prendre le relais. En effet, nos observations montrent que la famille est quelque peu laissée à elle-même entre la première et la troisième année. Nos visites s'espacent dans le temps, au rythme que souhaite la maman, qui elle-même est de plus en plus dynamique au fur et à mesure que l'enfant grandit.

Nous tentons de venir en aide à ces familles sans porter de jugement et sans prendre les décisions à leur place. Nous nous efforçons également de faire disparaître le sentiment de culpabilité qu'éprouvent les mères lorsqu'elles constatent qu'elles ne sont pas toujours en mesure de prendre correctement soin de leur enfant. Notre tâche ressemble parfois à un travail de médiation (...) entre les familles et les services sociaux. Nous avons ainsi découvert que si les parents sont à l'aise, en confiance dans leur façon de prendre soin de leurs enfants, ils n'ont pas de difficulté à faire appel aux services sociaux et éprouvent moins de crainte face à cette perspective. Nous cherchons aussi à obtenir l'aide de tous les proches qu'il est possible de retrouver (les parents, les grands-parents, les oncles...) ainsi que de la collectivité. Mais si l'un des membres de la famille interfère négativement, nous essayons de le tenir autant que possible à l'écart.

Nous travaillons avec des parents et des familles qui sont réellement sur le point de se voir retirer la garde de l'enfant, mais qui restent dans l'incertitude. Les services sociaux connaissent les familles, mais souvent personne ne travaille avec elles ; ils leur donnent des listes d'objectifs sans avoir conscience des difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien. Ainsi, on conseillera à une mère de laver le bébé quotidiennement sans savoir qu'il lui faudra marcher plus d'une demi-heure avant d'arriver au puits, sans compter le fait qu'elle est encore affaiblie par les suites de l'accouchement. Ce n'est pas si facile. (...) Dans certaines circonstances, nous avons également aidé une mère biologique à confier son enfant aux services d'adoption. Dans ce type de situation, un travail est souvent prévu avec la famille d'accueil, alors qu'aucun accompagnement n'est prévu pour la mère biologique. »

ATD Quart Monde a de son côté identifié, dès ses tout premiers projets dans les années 1960, l'enjeu, face à des situations de grande pauvreté et d'exclusion, de développer des actions destinées à la petite enfance en y associant étroitement les parents. L'expérience des projets pré-scolaires de l'association ont très vite été relatées³⁷⁵. Dans l'ouvrage de la psychologue Marie-Catherine Ribeaud, « Les enfants des exclus »³⁷⁶, les projets de pré-école évoqués ont débuté en 1966 et ne s'adressent pas qu'aux enfants. Il s'agit de ré-introduire les parents dans le processus d'éducation proposé par l'école, d'être une première étape pour « rendre l'école » à ceux auxquels elle doit bénéficier le plus. « A l'intérieur de la pré-école, une participation maximale des parents à l'action pédagogique est recherchée. Les

³⁷⁵ ATD Quart Monde, « Nous, de la maternelle », Revue Igloos - le 4e Monde, n° 49-50, sept. 1969 (épuisé), qui rapporte des actions soutenues notamment par la Fondation Bernard van Leer ; ou encore De Vos van Steenwijk Alwine, « Il fera beau... le jour où le sous-prolétariat sera entendu », Editions Science et service, Paris, France, 1977

³⁷⁶ Ribeaud Marie-Catherine et les équipes Science et service, « Les enfants des exclus », Lutter/Stock, Paris, 1976

parents, quand ils veulent et quand ils peuvent, entrent dans le local pré-scolaire, font des jeux avec les enfants, les accompagnent à la promenade. »³⁷⁷

Prolongeant la dynamique des pré-écoles, des projets tels que le « Club des bébés » à Reims (France), voient le jour. Ce projet mené sur près d'une dizaine d'années, a fait l'objet d'une publication originale, « Grandir ensemble : parents et tout-petits »³⁷⁸ qui est à la fois un guide accessible enrichie de nombreuses photos pour des parents et, pour les professionnels, un outil de compréhension de la grande pauvreté et des adultes qui y font face. Lors du lancement de ce guide, une mère de famille ayant contribué à son écriture dira : « Ce livre doit permettre aux parents d'oser parler de ce qu'ils savent. Que ceux qui ont vécu la même chose que nous puissent passer par-dessus la peur et la honte ». D'autres « Club des bébés » sont nés ailleurs, portés par d'autres acteurs dans un esprit similaire visant à accueillir des familles en grande précarité. En France, celui de l'association AGLAE dans le Maine-et-Loire est retenu parmi les initiatives références du récent rapport du Conseil Economique et Social relatif à la mobilisation contre les exclusions³⁷⁹. A Bruxelles en Belgique, des associations animent elles aussi à Molenbeek-Saint-Jean³⁸⁰ et dans les Marolles, des « Clubs des Bébés ». Il s'agit en général de rencontres hebdomadaires de parents accompagnés de leurs jeunes enfants. Les parents jouent avec leurs enfants et font connaissance entre eux. Ils ne sont pas sollicités pour parler de leur difficultés, mais pour s'apprendre les uns aux autres ce qu'ils savent au sujet de la manière d'élever les enfants. De temps en temps, un expert est invité (médecin de quartier, institutrice maternelle...). A la demande des parents, une équipe pédagogique peut se rendre à domicile pour un accompagnement plus soutenu ou pour rencontrer un professionnel avec lequel, selon les parents la relation est délicate. « Arriver à faire venir les parents, les aider à vaincre leur peur, est une tâche difficile. On apprend à connaître des familles par l'intermédiaire des travailleurs sociaux de quartier. Certaines familles complètement isolées recommencent à entrer en contact avec des voisins, des proches, grâce à ces rencontres. »³⁸¹

Actuellement, ATD Quart Monde poursuit et renouvelle ses engagements autour de la petite enfance. C'est notamment le cas au sein du projet de promotion familiale, sociale et culturelle à Noisy-Le-Grand, en région parisienne, qui est présenté au point 10.d. On peut aussi signaler la contribution d'ATD Quart Monde à la création en milieu rural d'espaces jeu-rencontre qui lient dans une même dynamique investissement en direction de la petite enfance et élan communautaire par le développement d'un réseau d'habitants concernés et mobilisés par l'enjeu de la participation de tous à la vie sociale et culturelle d'un canton. Cette dynamique initiée en 1993 dans le canton d'Antrain en Bretagne se poursuit aujourd'hui et fait l'objet de plusieurs évaluations³⁸².

La suite de cette partie nous conduira à évoquer d'autres initiatives qui touchent parents et jeunes enfants. Nous ne pouvons évidemment conclure ce point sans évoquer l'initiative d'envergure lancée au niveau national par le gouvernement du Royaume-Uni. Le programme *Sure Start* (« un départ assuré ») est une des pierres angulaires de la stratégie britannique de lutte contre la pauvreté infantile et l'exclusion sociale. Ce programme a pour intention d'apporter un changement notable dans la vie des

³⁷⁷ Ibidem, page 230

³⁷⁸ Deligne Isabelle et le Club des bébés, « Grandir ensemble, parents et tout-petits - partage d'expérience et de réflexions de parents, mises en lien avec des connaissances récentes sur les petits enfants », Editions Quart Monde, Paris, France, 1993

³⁷⁹ Robert Didier, Rapport et Avis sur "l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous", Conseil économique et social, Ed des Journaux officiels, Paris, France, page II-67, juin 2003

³⁸⁰ Association La Trame asbl

³⁸¹ Dossier spécial « Pauvreté, enfants, placement », Journal du Droit des jeunes, n°197, Liège, Sept 2000.

³⁸² Rapport « Un canton rural se lie par la poésie : quand une action culturelle bâtie à partir des enfants les plus isolés bénéficie à tous », ATD Quart Monde, mai 2001; « Contribution du Mouvement ATD Quart Monde aux Espaces jeu-rencontre dans le canton d'Antrain » extraits des rapports d'activité d'ATD Quart Monde délégation Bretagne, 1999

enfants de moins de 4 ans en situation de pauvreté. Inspiré notamment par les évaluations américaines des dispositifs Head Start et de Early Head Start, ce programme, lancé en 1999, a été construit autour de quatre objectifs : contribuer au bon développement social et émotionnel des enfants, améliorer l'état de santé, développer la capacité d'apprentissage des enfants et renforcer les familles et les communautés.

Lancé par « vagues successives » (6 au total sur une période de 3 années) et réservé aux zones ou quartiers défavorisés, le projet compte actuellement environ 520 programmes *Sure Start* en Angleterre atteignant a priori un tiers des enfants de moins de 4 ans en situation de pauvreté. Chaque programme, concernant une zone locale bien délimitée bénéficiera d'un financement public pluriannuel en contrepartie d'engagements conformes aux objectifs de *Sure Start* et d'évaluations rigoureuses.

Dans le souci d'éviter la stigmatisation d'enfants ou de familles, *Sure Start* souhaite se développer sur une base communautaire. Ce sont des acteurs institutionnels ou associatifs que l'on invite à se rassembler pour concevoir de nouveaux projets ou renforcer des projets existants. Il y a donc une impulsion financière et des objectifs retenus au niveau national mais la concrétisation et les actions à développer sont laissés aux mains des acteurs locaux. C'est la connaissance de terrain et les acteurs en présence qui détermineront la nature des initiatives locales. Chaque programme se révélera donc différent dans ses partenariats et ses réalisations. Les programmes qui varieront en fonction des contextes locaux, incluront pour la plupart des campagnes d'information et de visite à domicile des nouveaux agents des équipes *Sure Start*, un développement des aides disponibles pour les enfants et les parents, des offres d'activités collectives de jeu, d'apprentissage et de garde d'enfants, ainsi que des lieux proposant des soins de santé primaires dispensés au sein des communautés.

Un autre élément clé de l'esprit de *Sure Start* est le souci de développer un travail en partenariat et une collaboration étroite avec les parents concernés. De nombreux programmes se sont bâtis peu à peu à partir de réunions de quartier où les habitants étaient invités à parler de leurs besoins et à s'impliquer dans la mise en route de l'initiative *Sure Start* locale.

Dans toute l'Angleterre, les acteurs régionaux et nationaux de *Sure Start* contribueront à atteindre les objectifs gouvernementaux de différentes façons :

- par le soutien à l'élaboration et au suivi des programmes locaux ;
- par la capitalisation et la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques révélées par les programmes locaux ;
- par le contrôle des résultats des programmes locaux au regard d'objectifs chiffrés définis au niveau national (par exemple : réduction de 20 % en un an des enfants signalés « en risque » au niveau des services sociaux – à l'échéance 2005-6, réduction de 6 % du nombre de femmes qui fument durant une grossesse – dès 2004, réduction de 5 % du nombre d'enfants de 4 ans nécessitant l'intervention d'un professionnel pour des retards de langage...)
- par un investissement sans précédent dans l'évaluation scientifique du projet. Près de 45 chercheurs seront impliqués dans des travaux de suivi et d'analyse de l'efficacité de *Sure Start*. Des budgets importants sont réservés à un programme de recherche qui courra au moins jusqu'en 2008.³⁸³

Il est évident que cette initiative du Royaume-Uni méritera d'être suivie de près dans les années à venir. Ses enseignements seront significatifs au delà de son contexte national.³⁸⁴

³⁸³ Un site web spécifique est consacré à l'évaluation de *Sure Start* : www.ness.bkk.ac.uk

³⁸⁴ Pour plus d'information voir www.surestart.gov.uk

9.b - De familles à familles : liens et soutiens individualisés et bénévoles en Europe

De nombreuses initiatives, parfois très locales, parfois fédérées et organisées par de très importantes ONG, proposent une forme de soutien individualisé reposant essentiellement sur le bénévolat auprès de familles isolées ou en difficultés. La palette de dénomination de ces formes d'actions est large. En Suède, les dispositifs de l'aide sociale prévoient la possibilité de recours à des « familles contacts » : des voisins ou d'autres personnes se portent volontaires et sont prêts à soutenir bénévolement³⁸⁵ une famille fragilisée, par exemple en accueillant un enfant chez elles le week-end. Les centres locaux des services sociaux valident la procédure par un contrôle des candidats. C'est une dynamique bien vivante dans ce pays où près d'un enfant sur cent bénéficie d'un lien avec une « famille de contact ».³⁸⁶

En France, certains utilisent le terme de « parrainage » ou de « parrainage éducatif » pour désigner ce type d'initiatives. De nombreux parents, en particulier lorsqu'ils sont en situation monoparentale ou que leur réseau relationnel est restreint, sont conscients du manque de contacts de leurs enfants avec des adultes « formateurs ». Certains se montrent intéressés, s'ils apprennent qu'une organisation dans leur voisinage peut leur trouver un(e) marraine/parrain bénévole. Des initiatives institutionnelles proposant des « familles relais »³⁸⁷ voient le jour dans certains départements.

A Anvers en Belgique, le centre Kauwenberg³⁸⁸ parle de familles de soutien, « steungezinnen », prêtes à proposer une présence ou une aide, non seulement aux enfants, mais aussi à l'ensemble de la famille. Elles peuvent héberger temporairement les enfants, et considèrent les parents comme des partenaires sur un pied d'égalité et les aident à apprendre à maîtriser certaines situations problématiques. A Etterbek, Ixelles, Auderghem et Anderlecht, quatre communes de la ville de Bruxelles, on parle de « familles de quartier » qui assurent un accueil léger et temporaire des enfants. Un réseau de « familles d'accueil », bénévoles, a été mis en place. Ces familles, choisies par les services sociaux de la commune, assurent un accueil en fin de journée ou le week-end, quand les autres services sont fermés et qu'une famille a un problème ponctuel. Home Start (voir plus loin) utilise le terme de « volontaires bénévoles » visitant une famille pour développer soutien, aide pratique et amitié. Tous les projets insistent sur leur rôle d'introduction des personnes et familles soutenues à de nouveaux réseaux de relations.

Parallèlement un réseau européen d'organisations de « parrainage » visant à fédérer ces initiatives se constitue. ENCYMO (European Network of Children and Youth Mentoring Organisations) regroupe déjà environ 100 organisations dans 15 pays d'Europe. Une vingtaine d'entre elles ont leur propre réseau national de bureaux locaux. Les autres sont autonomes et ne travaillent que sur une région.³⁸⁹ Dans un article récent³⁹⁰, Randolf Gränzer, coordinateur du réseau ENCYMO, donne une vision d'ensemble du parrainage et de ses développements en Europe. Il constate notamment une augmentation de parrainages actifs, car la part d'adultes sans enfants ou n'ayant plus de responsabilité directe vis-à-vis de leurs propres enfants devient pour partie plus disponible (retraites, vieillissement de la population) et certains sont sensibles aux problèmes rencontrés par des enfants ou des familles de leur environnement. En Allemagne, plusieurs bureaux locaux des grandes organisations d'entraide ont pris

³⁸⁵ Une indemnisation pour frais est prévue.

³⁸⁶ pour une description et une évaluation plus détaillées voir Andersson G., "Support and relief: the Swedish contact person and contact family program.", Scand J Soc Welfare, Vol 2: 54-62, 1992 et aussi du même " Involving key stake holders in evaluation - a swedish perspective", Social Work in Europe Journal, Vol 6, No 1, 1998

³⁸⁷ C'est le cas en Seine-Saint-Denis

³⁸⁸ Voir apport complémentaire n°10 consacré au centre Kauwenberg

³⁸⁹ www.encymo.org

³⁹⁰ Gränzer Randolf, « Recherche... parrain », in « Adulte et enfant, nouvelles donnees », revue « Le Furet », n°41, Strasbourg, France, été 2003, pages 37 à 39

l'initiative de créer un réseau local de parrainage. En France³⁹¹, quelques associations dont Enfance et Famille d'Adoption (EFA) ont été pionnières dans le développement du parrainage, notamment et à l'origine, en réponse à la demande d'institutions accueillant des enfants placés.

Rudolph Gränzer souligne que l'évaluation des effets des parrainages reste limitée. En France, il n'existerait aucune étude précise dans ce domaine. Dans les pays anglo-saxons, plusieurs études ont été faites sur les effets à court terme. Aux Etats-Unis, l'organisation Big Brothers/Big Sisters, la plus grande et la plus ancienne organisation nationale de parrainage, compte 75 000 parrainages par l'intermédiaire de 500 antennes locales du pays. Elle est connue par 80 % de la population américaine. Une enquête sur l'utilité du parrainage a été réalisée à sa demande en 1995. Elle était basée sur un échantillon de 960 enfants âgés entre 10 et 16 ans, qui avaient demandé un(e) marraine/parrain. La moitié d'entre eux ont eu un(e) marraine/parrain pendant 18 mois, l'autre était inscrite sur une liste d'attente. Tous les enfants ont été interrogés en début d'étude à l'aide de questionnaires abordant l'estime de soi, les conduites de l'enfant, son attachement aux camarades et à ses parents, les performances scolaires. 18 mois plus tard, l'ensemble des 960 enfants ont été ré-interviewés avec les mêmes questionnaires. Les résultats ont montré que ceux qui avaient eu un parrain ou une marraine consommaient moins de drogues ou d'alcool, étaient moins violents, plus positifs envers leurs parents et leurs camarades du même âge, et obtenaient des meilleurs résultats à l'école.

D'autres études ont été faites à l'initiative de Home Start, organisation présente dans l'ensemble du Royaume-Uni avec plus de 300 projets locaux. Cette association met en relation des bénévoles qui visitent régulièrement une famille ayant au moins un enfant entre 0 et 5 ans et ayant fait la demande d'un tel soutien sur recommandation des services sociaux. L'objectif premier est d'aider un enfant le plus tôt possible à travers un soutien des parents dans l'éducation, la vie quotidienne et les relations intra- et extra-familiales. Une étude³⁹² réalisée en Ecosse en 1999 auprès de 139 familles inclut une évaluation de la part des « parrains » et des « parrainés » et une autre de la part des référents des services sociaux. Ces agents ont pour la plupart souligné que cette forme de soutien avait contribué à ce que les enfants soient plus stables dans leur comportement et que les familles surmontent leur isolement social, maîtrisent plus facilement les problèmes de la vie quotidienne parce que quelqu'un les écoutait.

L'approche de Home Start : regards croisés

Déclaration de principes et pratiques de Home Start International

En Europe, Home Start est actuellement présent dans 5 pays : en Irlande (3 projets), en Norvège (13), aux Pays-Bas (40), au Royaume-Uni (320) et en Russie (5)³⁹³. D'autres développements de projets sont en cours, comme par exemple en Hongrie. En 1999, les représentants de tous les pays dans lesquels l'ONG est présente ont approuvé cette déclaration d'objectifs, de méthodes et d'organisation utilisée par Home Start à travers le monde. Nous reproduisons des extraits de cette déclaration ci-dessous :

« Home Start International est une organisation dans laquelle des volontaires offrent leur soutien régulier, leur amitié, et une aide pratique aux familles avec de jeunes enfants, principalement chez ces familles, les aidant ainsi à éviter les crises et ruptures familiales.

1. Home Start travaille avec des familles qui connaissent une grande diversité de difficultés et qui ont au moins un enfant d'âge préscolaire. Ces familles reçoivent un soutien affectif et pratique et une aide

³⁹¹ Pour plus de détail sur la France, voir : Pour en savoir plus www.collectif.parrainage.free.fr

³⁹² Kirkaldy, A. and Crispin, A. (1999) *Home-Start in Scotland: An Evaluation* Dunfermline, Home-Start UK

³⁹³ Données 2001 (Annual Report 2001 – Home Start International). Voir aussi www.home-start-int.org

non-financière à domicile par des volontaires qui leur rendent visite dans la mesure du possible et aussi longtemps que nécessaire.

2. Home Start s'engage à respecter les droits de chaque personne et la diversité des familles. Home Start respecte les traditions culturelles, raciales, ethniques et religieuses qui caractérisent chaque famille et est attentive à la diversité des genres et aux personnes avec des besoins particuliers.

3. Chaque programme Home Start doit chercher à accroître la confiance et l'indépendance de la famille:

- en offrant soutien, amitié, et aide pratique aux familles avec au moins un enfant en âge préscolaire ;
- en rencontrant surtout les familles chez elles, là où les difficultés existent et où la dignité et l'identité de chaque individu peuvent être respectées et protégées ;
- en rassurant les parents sur le fait que les défis liés à l'éducation des enfants ne sont pas inhabituels et en mettant l'accent sur les aspects positifs de la vie en famille ;
- en développant une relation avec la famille qui permette de partager du temps et des expériences et de se comprendre ; l'approche est flexible et prend en compte les différents besoins ;
- en encourageant les forces des parents et leur bien-être émotionnel et physique pour le bénéfice ultime de leurs propres enfants ;
- en encourageant les familles à élargir leurs réseaux de relations et à utiliser de façon effective les soutiens et services disponibles dans la communauté.

4. Chaque programme Home Start dispose d'une structure locale de personnes qui adhèrent aux valeurs de Home Start et qui peuvent prendre des responsabilités liées à l'emploi de personnes et la mise en œuvre d'actions. Elles maintiennent les liens nécessaires avec les autres services qui travaillent dans la communauté avec de jeunes familles. (...)

5. En principe, au moins un organisateur ou coordinateur rémunéré est engagé avec la formation et l'expérience nécessaires, avec pour responsabilités :

- la gestion du programme en conformité avec la déclaration internationale des principes et pratiques ;
- le recrutement, la formation et le soutien des volontaires ;
- la coordination avec les autres services qui travaillent avec des familles avec jeunes enfants ;
- la première visite à chaque famille, avec une attention particulière pour assortir les compétences et l'expérience des volontaires aux besoins des familles ;
- l'identification, avec la famille et le volontaire, du moment où le soutien n'est plus nécessaire et des actions de suivi et d'évaluation éventuellement requises.

6. Les organisateurs et volontaires sont habituellement parents eux-mêmes ou ont une expérience parentale. Les volontaires sont soutenus par les organisateurs d'Home Start, d'autres volontaires, et, le cas échéant, des professionnels associés à la famille.

7. Chaque volontaire suit un cours préliminaire de préparation et reçoit des informations supplémentaires et un soutien en fonction des besoins au cours du projet.

8. Le champ de familles qui peuvent faire appel à Home Start n'est pas limité, sauf là où les ressources disponibles de Home-Start ne suffisent pas à satisfaire le nombre de demandes et/ou la complexité de la situation familiale.

9. Toute information sur les parents et les familles est confidentielle ; toute divulgation d'information confidentielle à une tierce personne ne peut se faire qu'avec l'autorisation expresse des parents dans le but d'aider la famille, excepté quand il est nécessaire pour la protection de l'enfant de donner cette information aux autorités compétentes. (...) »³⁹⁴

Un témoignage³⁹⁵ d'une bénévole de Home Start en Angleterre

Mon expérience avec Home Start est très positive mais aussi limitée : j'ai écrit une première fois à l'association. ils m'ont alors demandé une lettre de motivation, puis m'ont proposé un entretien. C'est ainsi que l'on tente de comprendre les motivations personnelles du bénévole.

Ensuite j'ai suivi une formation à raison d'une après-midi de 2 ou 3 heures par semaine pendant

³⁹⁴ Traduction par ATD Quart Monde de l'original anglais disponible sur www.home-start-int.org

³⁹⁵ Témoignage recueilli par ATD Quart Monde Europe dans le cadre de son travail exploratoire – printemps 2003

2 mois et demi. Chaque séance approfondit un thème : l'écoute, les techniques de communication, savoir détecter nos préjugés et apprendre à ne pas juger, repérer les situations de grave dépression chez une maman, les risques pour la sécurité de l'enfant, et enfin l'importance de la confidentialité.

A la fin de la formation, un/une permanent(e) d'Home Start rend visite à chaque participant pour discuter avec lui de ce qu'il a pensé de la formation, ce qu'il y a apprécié, ce qu'il a moins apprécié, et ensemble on réfléchit aux familles que le bénévole se sent prêt à rencontrer. Ensuite, en équipe professionnelle, ils essaient de faire correspondre les attentes d'une famille avec les possibilités des bénévoles. Quand le moment est venu, la permanente accompagne le bénévole chez la famille, fait les présentations, et puis se retire pour que la relation s'établisse plus facilement entre les parents et le bénévole.

Ensuite, chaque mois, la permanente entre en contact avec la famille, et avec la bénévole pour voir si tout se passe bien, si on peut continuer sur la base actuelle, s'il faut faire des mises au point ou éventuellement s'il faut arrêter. Une formation continue est régulièrement proposée aux bénévoles. Ce que j'apprécie énormément aussi, c'est l'accompagnement des permanents qui sont extrêmement disponibles et ont une excellente qualité d'écoute, si on a un problème avec la famille, on n'est pas seul.

En ce qui concerne les familles qui font appel à Home Start via les services sociaux ou un autre professionnel qui évalue leur situation, l'éventail des situations est large, puisque la priorité d'Home Start est le soutien aux familles ayant un enfant de moins de 5 ans traversant une période difficile. La question « pauvreté » n'est pas un critère. Il peut y avoir des situations de dépression, des naissances multiples dans toutes les familles, mais il est vrai aussi que celles qui sont obligées de faire appel à un service plutôt qu'à leur entourage sont bien souvent des familles isolées qui connaissent la pauvreté ou la grande pauvreté.

J'ai aussi eu l'occasion de rejoindre un groupe de mamans et quelques papas qui se réunissent tous les mercredis après-midi avec leurs enfants. C'est une proposition de Home Start aux familles soutenues. Je m'y suis retrouvée avec des familles de milieux modestes vivant des périodes difficiles. »

Les formes de « parrainage » ou de soutien bénévole individualisé aux familles sont multiples. Elles se développent en Europe et sont évidemment une pratique qui contribue à la lutte contre les effets de la pauvreté auprès des enfants. Elles nécessitent un grand effort d'évaluation et de suivi. « Il faut parrainer les parrains » explique un acteur de terrain³⁹⁶ en France en analysant les soutiens centrés sur les enfants : « L'enfant se pose la question suivante : qu'est-ce que j'ai pu faire de mal pour que mes parents me confient à d'autres ? (...) Le parrainage entraîne aussi des conflits d'ordre culturel.(...) Quand il y a un investissement affectif trop important (...) une certaine jalousie peut apparaître entre parrains et parents d'origine ». ³⁹⁷ Pour cet auteur, le soutien de psychologues aux parrains, l'organisation de groupes de rencontres régulières entre parents et parrains où chacun est également attendu et entendu, sont des possibles garde-fous. Beaucoup d'initiatives évoquées ici s'entourent déjà de telles précautions. Mais sait-on aujourd'hui comment et dans quelles conditions des familles en situation de pauvreté et d'exclusion font appel à un soutien de type « parrainage » ? C'est une question qu'il faudrait explorer à l'échelle européenne. L'expérience d'ATD Quart Monde nous apprend que c'est souvent dans la relation avec des personnes qui leur font confiance, qui ne les jugent pas et qui s'engagent avec elles dans la durée que des parents peuvent se sentir reconnus, développer leurs forces et trouver une place, une utilité. Dans cet esprit, l'association a soutenu des familles bénévoles qui font le choix de partir avec des familles en grande difficulté, soit dans des villages vacances, soit en

³⁹⁶ Vergnory Reynald, éducateur, auteur avec Falconnet Georges de « Travailler avec les parents pour une meilleure cohésion sociale », Ed ESF, France, 2001

³⁹⁷ Vergnory Reynald, « Il faut parrainer les parrains », in Journal « Convergence », Secours Populaire Français, mars 2002

location dans un gîte, car, bien souvent, des parents vivent difficilement tout ce qu'une famille de parrains peut offrir à leurs enfants en termes de loisirs, de vacances. La logique des apports rassemblés dans le présent travail voudrait donc que se développe une réflexion sur l'intérêt d'un « parrainage familial », qui ne soit pas centré sur tel ou tel enfant, dans le respect des compétences et des projets des enfants et parents réunis.

9.c – Acquérir de nouvelles compétences : des formations pour les parents

De nombreuses initiatives visant à offrir aux parents des informations et formations sur la fonction de parents, le développement de l'enfant, les approches pédagogiques possibles ou l'hygiène de base existent depuis plusieurs décennies en Europe³⁹⁸.

En Belgique, l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) a développé au cours des 30 dernières années des méthodes de formation à la relation éducative (analyse transactionnelle³⁹⁹, méthode Gordon⁴⁰⁰, analyse systémique, méthode Prodas⁴⁰¹...) et propose des programmes de formations à destination des parents et des professionnels du secteur socio-éducatif .

En France, il existe également, depuis le début des années 1970 une Fédération nationale des écoles de parents et des éducateurs (FNEPE)⁴⁰². Elle est un lieu de formation et d'information, un centre d'études, d'échanges et de travail en commun pour les Ecoles des Parents et des Educateurs qui se sont peu à peu créées sur une grande partie du territoire (près d'une quarantaine en France). Ces Ecoles des Parents et des Educateurs accompagnent les parents, les bénévoles associatifs, les professionnels ainsi que les jeunes, dans le double objectif de comprendre et de prévenir les difficultés de la vie familiale et éducative. En fonction des moyens et du contexte local, elles proposent : des services téléphoniques, des accueils souples et diversifiés (Maisons des Parents, Café des Parents, lieux d'accueil parents/enfants, ludothèques et bibliothèques...), des consultations pour parents, enfants, adolescents et couples confrontés à des questions, des difficultés quotidiennes et concrètes, des crises ou des tensions familiales, des actions collectives (groupes de paroles de parents ou de jeunes, de conférences débats, de rencontres... sur des thèmes centraux comme l'exercice de la parentalité, les relations famille/école, la violence, l'adolescence, l'autorité...) qui ont lieu au siège des Ecoles ou dans des lieux extérieurs (écoles, centres sociaux, quartiers ...) en zone urbaine et rurale. « Les Ecoles des Parents et des Educateurs favorisent le dialogue dans la famille, contribuent à créer des passerelles entre parents et professionnels, sont à l'écoute de leurs demandes. Dans une période où les parents comme les autres personnes chargées de fonctions éducatives se sentent parfois disqualifiés et délégitimés, ces écoles se donnent pour objectif de les aider à retrouver confiance dans leurs compétences d'adulte, chacun pour ce qui les concerne, sans confusion des rôles. »⁴⁰³

Au cours de notre travail exploratoire, nous n'avons pu accéder qu'à peu d'analyses de l'impact de telles initiatives et du public concerné. C'est au Royaume-Uni, une nouvelle fois, que les investigations semblent le plus poussées, notamment dans l'évaluation de certaines méthodes "d'éducation parentale". Au Royaume-Uni, les initiatives d'accompagnement à la parentalité pour des groupes

³⁹⁸ Il existe au niveau international une Fédération Internationale pour l'Education des Parents (FIEP), carrefour d'études, de réflexions et d'échanges dans le domaine de l'éducation et de la psychopédagogie. Elle a pour but, la mise à disposition et l'adaptation aux besoins des différents pays, de méthodes expérimentées par les « Ecoles de Parents » et d'autres organismes dans le domaine de l'accompagnement et de l'éducation familiale.

³⁹⁹ Ramond Claudie, « Grandir », Ed. La Méridienne, 1989

⁴⁰⁰ Adams Linda, « Communication efficace », Collection Actualisation, Edition Le Jour, Belgique, 1993

⁴⁰¹ Palonares & Ball, « Programme de développement affectif et social », Collection Actualisation, Edition Le jour, 1987

⁴⁰² Cette fédération produit une revue bimestrielle intitulée « L'école des parents »

⁴⁰³ Extrait du site www.ecoledesparents.org

(« group-based parenting programmes »⁴⁰⁴) varient beaucoup par leur style, leur structure et leur contenu. Il peut s'agir aussi bien de programmes de soutien global aux parents que de programmes s'adressant à des parents rencontrant des difficultés précises. Les divers types de programmes d'accompagnement à la parentalité sont disponibles auprès des services de santé, de cours municipaux accessibles à tous ou d'organisations bénévoles ou du secteur privé. Ils sont mis à disposition à la fois par des salariés et des bénévoles. Les recherches montrent que ces programmes d'accompagnement à la parentalité permettent⁴⁰⁵ d'améliorer les relations parents/jeunes enfants. Des études scientifiques particulièrement nombreuses montrent que les approches comportementales⁴⁰⁶ améliorent le comportement des enfants de 3 à 10 ans et les programmes de groupes seraient plus efficaces que ceux menés individuellement.

Les approches basées sur les méthodes mises au point par la clinicienne Carolyn Webster-Stratton aux Etats-Unis, à Seattle, à la clinique d'accompagnement à la parentalité de l'université de Washington sont les mieux documentées. Elles se répandent de plus en plus au Royaume-Uni, sous leur forme initiale ou sous une forme adaptée. Les programmes sont ciblés, menés en collaboration avec les parents et encouragent l'implication de la communauté et de l'école.

On a récemment entrepris dans divers centres du Royaume-Uni l'évaluation d'un programme d'accompagnement à la parentalité utilisant la vidéo suivant la méthode Webster-Stratton. Les résultats de cette évaluation menée 5 à 7 mois après la fin de la formation ont mis en évidence d'importantes améliorations des situations. Cette évaluation souligne que la méthode est bénéfique aux familles les plus défavorisées, se révèle moins coûteuse que des accompagnements plus classiques et suscite de bons niveaux de participation.⁴⁰⁷

Les Programmes Webster-Stratton⁴⁰⁸

Le programme « de base » aide les parents à se construire des réseaux de soutien locaux dans la communauté et enseigne des « attitudes parentales » à l'aide de cassettes vidéos dépeignant diverses situations et les moyens d'y faire face (par exemple punitions non violentes et jeu modulé).

Le programme « avancé » travaille sur les relations entre parents.

Le programme « partenaires » concerne l'éducation scolaire des enfants et vise au développement des relations entre parents et enseignants.

Le programme « compétences sociales de l'enfant » travaille directement avec l'enfant.

Les améliorations de comportement les plus impressionnantes ont été obtenues lorsque les

⁴⁰⁴ Les informations produites dans ces paragraphes reposent sur la lecture de « Group based parenting programmes can reduce behaviour problems of children aged 3 to 10 year », publiée en 2003 par le groupe de recherche « What Works for Children » (collaboration entre Barnardo's, l'université de Londres et l'université de York) et disponible à l'adresse <http://www.staff.city.ac.uk/~ra633/docs/Nuggets/pdfs/Parenting230703.pdf>

⁴⁰⁵ Barlow, J. Parent-training Programmes and Behaviour Problems: Findings from a Systematic Review. In: Buchanan, A. and Hudson, B. L. Parenting, Schooling and Children's Behaviour. Ashgate; 1998.

⁴⁰⁶ Les « approches comportementales » ont pour but d'enseigner aux parents des moyens de modifier les événements entraînant le comportement problématique en utilisant des techniques d'apprentissage social telles que le renforcement positif, la négociation et la mise au point d'alternatives à la punition. Pendant les sessions de groupe, les parents voient comment ces techniques sont mises en œuvre et mettent en application les capacités nouvellement acquises.

⁴⁰⁷ Scott, S., Spender, Q., Doolan, M., Jacobs, B. et Aspland, H., « Multicentre controlled trial of parenting groups for childhood antisocial behaviour in clinical practice », British Medical Journal, n° 323, 2001, pages 194-197.

⁴⁰⁸ www.incredibleyears.com est le site internet décrivant les approches de Carolyn Webster-Stratton. Voir aussi Webster-Stratton, C., « Researching the impact of parent training programmes on child conduct problems » dans : Lloyd, E. « Parenting Matters », Barnardos, 1999

programmes étaient menés de front ; le programme « partenaires » est proposé pour que les améliorations du comportement des enfants à la maison soient étendues aux interactions avec les semblables et au comportement scolaire.

Un exemple de programme au Royaume-Uni

Les parents de 90 enfants de 6 à 8 ans se sont rencontrés en petits groupes durant 13 à 16 semaines, à raison de deux heures par semaine. Ils utilisaient un guide de formation détaillé comportant des chapitres sur le jeu, les compliments, les encouragements, l'imposition de limites, la discipline, et la réponse aux mauvais comportements. La projection de séquences vidéo montrant des parents et leurs enfants renvoyaient sans cesse à l'expérience et aux situations difficiles vécues par les parents. Les parents bénéficiaient d'une aide pour appliquer de nouvelles approches pendant les sessions et chez eux, et on leur remettait des remarques écrites à l'issue de chaque assemblée.

Les animateurs du programme s'efforcent de montrer qu'il est normal de rencontrer des difficultés, encouragent la bonne humeur et l'humour. Une garderie, des rafraîchissements et des facilités de transports sont proposés aux parents participant. Les animateurs des sessions font l'objet d'un suivi hebdomadaire afin de garantir le respect de la méthodologie et de développer leurs compétences d'intervention. Des enregistrements vidéo des sessions sont utilisés afin de réviser les approches thérapeutiques.

A l'instar des programmes Webster-Stratton, d'autres méthodes développées aux Etats-Unis sont diffusées en Europe. Ainsi le programme « Parent Management Training » (Formation en management parental - PMT) est utilisé en Norvège et en Islande. Il vise à apprendre aux parents à aborder les relations avec les enfants de manière positive, à donner des ordres précis, à se contrôler et entretenir une relation de travail constructive avec l'école. Les séances sont essentiellement basées sur des jeux de rôles, ce qui permet aux parents de mettre en pratique les méthodes enseignées et de mieux comprendre ce que ressent l'enfant. Les parents rencontrent le formateur une fois par semaine pendant 10 à 20 semaines et bénéficient, entre deux séances, d'un soutien téléphonique, voire d'un soutien dans les contacts avec certaines institutions comme l'école.⁴⁰⁹

D'autres projets sont élaborés à partir des réalités locales qui peuvent être très différentes du contexte nord-américain. En Roumanie, un projet de formation de « formateurs de parents » est piloté par le ministère de l'éducation, soutenu par l'Unicef et une fondation roumaine 'Nos enfants' (Copiii nostri). L'outil de base de ce projet est un kit intitulé « Conseils aux parents », produit à 3000 exemplaires par l'Unicef en Roumanie. Il contient huit petits livrets illustrés dont les sujets sont : la discipline, la diversification des activités de vos enfants, l'hygiène et la propreté aux toilettes, l'éducation sexuelle, les accidents domestiques, la communication avec son enfant, les récompenses et la valorisation de son enfant, les mauvaises nuits.

Terminons ce point en évoquant la création récente au Luxembourg de l'Eltern-Schoul Janusz Korczak (l'école des parents Janusz Korczak) de la Fondation Kannerschlass⁴¹⁰. Ce projet, soutenu par le ministère de la Famille, a démarré en septembre 2002. Le directeur de la Fondation souhaite en faire un outil pour les parents et veut s'inspirer de la pédagogie de Janusz Korczak, pédagogue polonais qui reconnaissait notamment le droit à chaque enfant de faire « une fois, voire plusieurs fois, chaque bêtise », afin d'expérimenter et de tirer les conclusions de chaque expérience. Lors de la réunion d'ouverture, les participants sont interrogés sur leurs attentes par rapport à cette école des parents,

⁴⁰⁹ The PMT Project in Hafnarfjordur, Iceland, 2003

⁴¹⁰ La Fondation Kannerschlass est une institution sociale dont l'objectif premier est d'accompagner des enfants en difficulté ; elle gère plusieurs centres d'accueil et de thérapie, ainsi que d'autres projets sociaux. Ces dernières années, cette institution a fait un effort considérable pour diversifier les moyens d'intervention dont elle dispose.

ainsi que sur ce qu'il ne faudrait pas faire pour ne pas décourager les parents et d'autres personnes d'en suivre le programme. Dans ce contexte de création, un groupe de parents réunis par ATD Quart Monde Luxembourg décide rapidement d'y participer, ceci avec le soutien de bénévoles qui assurent le transport et parfois la garde d'enfants pour permettre la participation des parents demandeurs. L'idée de suivre les conférences est née d'une jeune maman qui a exprimé le désir d'en savoir plus sur l'éducation des enfants. A la suite de cette demande, l'équipe d'ATD Quart Monde Luxembourg a lancé une proposition collective ; d'autres jeunes familles avec enfants se sont montrées intéressées. Ainsi, en 2002/2003, un petit groupe a régulièrement participé aux différents séminaires et conférences sur des thèmes aussi divers que « Être parents en 2002, qu'est-ce que cela veut dire ? », « Le développement psychologique de l'enfant », « Droits et devoirs des parents et des enfants », « Le développement de l'enfant vu par un pédiatre », « L'éducation positive : la méthode des trois P ». La jeune maman à l'origine du projet l'évoque ainsi : « Pour moi, cette participation à l'école des parents est importante, parce que je peux discuter avec des « experts ». On y reçoit des conseils, on partage des idées sur ce que l'on peut faire. On ne reste pas tout seul avec ses problèmes concernant l'éducation. Pour moi, c'est très important de savoir qu'il y a un lieu où je peux aller, quand j'ai une question par rapport à l'éducation. »⁴¹¹

Pour ATD Quart Monde, cette initiative qui se transforme peu à peu en un projet de partenariat avec cette toute jeune « Ecole des parents » doit aider à identifier les conditions nécessaires pour que des « formations pour parents » répondent aux besoins et aspirations de familles durablement touchées par la grande pauvreté et l'exclusion. C'est un enjeu et une question que l'on peut ici élargir à l'ensemble des initiatives évoquées dans ce point. Qui sont les parents touchés ? Dans quel contexte, volontaire, contraint ? Quelles sont les initiatives qui semblent le mieux adaptées à des situations de pauvreté et d'exclusion ? Comment faire bon usage de « méthodes », qui proposent souvent une solution à un problème précis, dans des situations complexes ? Autant d'explorations à poursuivre.

9.d – Liberté et détente en famille

« C'est un fait. Le droit des familles les plus pauvres à la détente, au dépaysement, à un temps de liberté et de renouveau de soi, n'est pas reconnu. (...) Aujourd'hui, il paraît que les temps sont trop difficiles pour penser aux vacances, pour offrir aux parents et enfants des familles les plus fatiguées et les plus maltraitées par la vie, des possibilités de penser qu'ils sont des êtres humains, des êtres qui ont le droit de réfléchir, de rire, de jouer, de s'émerveiller. (...) Le droit aux vacances est celui d'être des hommes »⁴¹².

Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde

Pour beaucoup de citoyens européens, évoquer la famille et ses moments de bonheur, c'est parler de telle journée à la campagne, de ce moment de pêche avec son père, de la préparation de tel grand repas, ou de ces vacances inoubliables... Comment un tel « vécu familial », qui consolide les liens, qui permet à chaque membre de vivre moments de détente et de liberté, qui assure de nouvelles forces pour le quotidien difficile, qui permet de souder des amitiés avec une autre famille, est un « vécu » possible pour les enfants et parents en situation de pauvreté et d'exclusion ?

Les limites pratiques de notre travail exploratoire ne nous ont pas permis de rassembler ici des éléments significatifs pour avoir une vision adéquate des dispositifs ou initiatives qui pouvaient

⁴¹¹ ATD Quart Monde Luxembourg, Rapport d'activité 2002, Info Quart Monde Luxembourg, n° 41, mai 2003

⁴¹² Wresinski Joseph, « Pour une politique de vacances familiales », Revue Igloos, n°119, Editions Quart Monde, Paris, France, sept 1984, page 6

concerner des familles en grande précarité dans ce domaine. De nombreuses initiatives communautaires, de nombreuses associations de quartier sont à l'origine de « sorties familiales », d'activités « découverte » ou « création » pour vivre des moments en famille hors de son quartier, en lien avec d'autres, dans un climat de détente et de paix. On découvrira avec intérêt la richesse des initiatives britanniques rassemblées dans « Créons de la magie : une mise en valeur de projets innovants et issus du terrain dans la lutte contre la pauvreté »⁴¹³. En Europe, ces initiatives sont sûrement insuffisantes et insuffisamment soutenues. Pourtant, tant pour les familles que pour les quartiers en question, elles peuvent transformer et renouveler les relations entre les personnes.

De la même façon, de nombreux dispositifs existent pour soutenir le départ en vacances de familles en situation précaire. Pourtant les travailleurs de terrain savent combien de tels projets sont toujours très fragiles et demandent un investissement important pour assurer leur réussite. Il serait intéressant de pouvoir examiner plus en détail ces dimensions dans le contexte d'une analyse européenne et au regard de la problématique « pauvreté des enfants ». Quel droit aux vacances et à la détente en famille pour les enfants en situation de pauvreté ? Quand des initiatives existent, quels impacts ont-elles sur la vie familiale, la scolarité, les relations avec les pairs ?

Dans une telle exploration, on pourra regarder plus en détail l'expérience d'ATD Quart Monde qui développe depuis ses origines des projets de vacances familiales notamment en s'appuyant sur trois maisons de vacances en Europe⁴¹⁴. De nombreux écrits⁴¹⁵ témoignent de ces projets et des développements intéressants ont eu lieu notamment en France dans les dernières années avec l'inscription de « l'accès aux vacances » dans les objectifs de la loi contre les exclusions de 1998⁴¹⁶ et la constitution, à partir d'ATD Quart Monde, d'un réseau de partenaires du tourisme qui s'associent pour favoriser l'accès à des séjours de vacances pour des familles en situation de grande précarité⁴¹⁷.

De la même façon, ATD Quart Monde a une longue pratique de « journées familiales », proposées pour répondre aux attentes des familles les plus pauvres à sortir de l'enfermement, à se redécouvrir au sein d'une même famille et à en rencontrer d'autres, à créer des amitiés qui soutiennent la vie quotidienne. Depuis quelques années en Europe, ces temps familiaux se vivent et s'inventent avec ingéniosité, dans une grande diversité et richesse d'initiatives et d'expériences, selon les forces et les moyens des équipes et des personnes mobilisées localement. Basés sur la convivialité, la garantie de la reconnaissance des aspirations et des capacités des familles, ces temps familiaux d'une après-midi, d'une journée ou d'un week-end placent souvent au cœur des activités proposées l'objectif et les moyens d'accéder aux formes d'expression artistique, notamment des ateliers de création animés par des artistes. Mais sont aussi proposées en grande simplicité sorties familiales à la mer, en forêt, visites culturelles pour favoriser un vécu de moments heureux en famille et en collectivité.

⁴¹³ Local Network Fund for children and young people, « Creating Magic : a celebration of innovative projects tackling child poverty from the ground up », Community Links, United Kingdom, 2002

⁴¹⁴ Une ferme à Wijhe aux Pays-Bas, une maison de vacances familiales à proximité d'Arbois dans le Jura français et « Frimhurst Family Center » à Frimley Green dans le Surrey en Angleterre.

⁴¹⁵ « Pour une politique de vacances familiales », Revue Igloos, n°119, Editions Quart Monde, Paris, France, sept 1984 ; « Frimhurst, a place of Freedom », Fourth World Journal, ATD Fourth World UK, Summer 1998 ; « La maison de vacances familiales de la Bise – Une belle histoire lancée il y a 25 ans », in Feuille de Route Quart Monde, n°322, ATD Quart Monde France, Août 2003

⁴¹⁶ « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. La réalisation de cet objectif passe également par le développement de structures touristiques à caractère social et familial et l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion. » Extraits de l'Article 140 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, Juillet 1998, France

⁴¹⁷ Rapport Moral 2002, ATD Quart Monde France, juin 2003, page 73

9.e - Dynamiques collectives ou communautaires s'appuyant sur la rencontre, la création de liens et l'échange des compétences entre parents

Beaucoup de projets visent à recréer des liens sociaux de soutien et de solidarité dans des quartiers. De nombreux pays, notamment l'Irlande, misent beaucoup sur des approches communautaires ou de développement social local. Au Royaume-Uni, Cannan et Warren⁴¹⁸ abordent le développement communautaire dans une perspective de protection et de bien-être de l'enfance. Pour ces derniers, il est essentiel de créer des environnements dans lesquels les enfants peuvent s'épanouir, en particulier des lieux de vie en société accueillants et stimulants pour la famille dans son ensemble. Différentes initiatives précédemment citées, notamment dans les paragraphes sur la « petite enfance », évoquaient cette option et son importance. Dans le présent point, nous présentons quelques autres pratiques créées dans le contexte français. Si en France, la culture et l'histoire du pays résistent à l'idée de « communautés » ou de « communautarisme », il n'en paraît pas moins important qu'il faille recréer des liens de respect et de solidarité entre les personnes à un niveau local ; certains acteurs de terrain veulent aujourd'hui se présenter comme des « tisseurs de liens » ou « agents de liens sociaux ». Il y a près de 30 ans déjà, le fondateur d'ATD Quart Monde nommait les volontaires de son Mouvement des « travailleurs aux relations humaines » ou des « assistants communautaires ».

En introduction, présentons l'initiative « Au bonheur des familles »⁴¹⁹ portée par l'association Adèle (Association pour le développement local du quartier Saint-Jean) à Beauvais. Elle a été développée depuis l'année 2000 dans un ensemble d'immeubles stigmatisés qui accueille 250 familles. La population y est jeune, des familles d'origine française en majorité, un grand nombre de parents sont sans travail, vivent avec des ressources constituées des minima sociaux.

A l'initiative d'une mère de famille du quartier déjà impliquée dans la vie associative, sous l'impulsion d'autres parents, « Au bonheur des familles » veut dans un quartier délimité resituer les parents à leur place, rendre à chacun ses responsabilités, tant aux parents qu'aux enfants, permettre de prendre en main sa vie familiale. Le pôle du projet est un lieu d'accueil ouvert où les parents passent prendre un café, se rencontrer, parler avec les élus, les responsables, les professionnels. Plusieurs actions sont développées :

- un groupe de parole autour d'un psychologue (demande des parents pour comprendre comment offrir un avenir meilleur à leurs enfants) ;
- des ateliers de peinture sur soie qui permettent de se rencontrer différemment ;
- une sortie familiale organisée par les parents du quartier chaque trimestre qui rassemble généralement une cinquantaine de parents et enfants ;
- des séjours familiaux de vacances en priorité pour les familles qui ne sont jamais parties (en général 5 à 6 départs par an) ;
- un accueil quotidien pour soutien scolaire avec présence obligatoire et intervention des parents.

Dans son évaluation, la porteuse du projet⁴²⁰ reconnaît que les familles les plus isolées n'ouvrent pas facilement leur porte. Il y a peu à peu un noyau dur de familles qui participent et il est parfois difficile de

⁴¹⁸ Cannan C et Warren C, « Social action with children and families. A community development approach to child and family welfare », Routledge, Taylor & Francis Books Ltd, 1996

⁴¹⁹ Pour son travail dans le quartier Saint Jean, la mère de famille et professionnelle qui porte ce projet a reçu les insignes de chevalier de la légion d'honneur, le 24 avril 2003. Ce projet a par ailleurs été retenu parmi les initiatives citées dans le rapport « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous » présenté en juin 2003 par le Conseil économique et social français.

⁴²⁰ Notes d'entretien avec Annick Poulet mené dans le cadre du travail exploratoire – Beauvais, France, mars 2003

toucher de nouvelles familles. Pour s'efforcer d'atteindre et d'accueillir de nouvelles familles, en début d'année scolaire, chaque famille impliquée tente d'inviter une nouvelle personne aux événements de démarrage d'année. Par ailleurs, les familles participantes disent d'elles-mêmes puiser des forces dans ces liens : les amitiés se créent au sein du quartier, les gens se retrouvent à l'extérieur et se conseillent mutuellement. Ils sont mis en situation d'assumer leurs responsabilités de parents et de participer à la vie collective du quartier.

Ce projet a bénéficié d'une dynamique nationale amorcée par le gouvernement français en 1998 : les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). La naissance de ces réseaux ne s'inscrit pas directement dans le contexte du questionnement « pauvreté des enfants » ou « protection de l'enfance ». Ils naissent d'enjeux liés à la fonction parentale, à la famille. Selon Elisa Terrier⁴²¹, il s'agit avant tout d'une décision politique et symbolique posée par le gouvernement français de l'époque pour aller à l'encontre du discours ambiant responsabilisant les parents de nombreux maux de la société. Il n'y a pas défaillance, démission des parents et des familles. Il y a complexification de la vie en société et il faut soutenir les initiatives, souvent déjà existantes, des parents et les aider à se positionner vis-à-vis des professionnels. L'essentiel du travail d'un réseau consiste à favoriser les lieux de rencontres, les espaces sociaux où les parents peuvent discuter.

Les réseaux ont été introduits lors de la Conférence de la Famille de juin 1998 qui créait également la Délégation Interministérielle à la Famille.

« Pour conforter les parents dans leur fonction éducative, le gouvernement a souhaité, lors de la Conférence de la Famille du 12 juin 1998, que soient créés les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Ces réseaux sont fondés sur un pilotage inter-institutionnel original : un engagement fort de la branche famille, une implication forte des associations, notamment familiales qui ont largement adhéré à la mise en place des réseaux - la plupart des Unions Départementales des Associations Familiales participent au comité d'animation de leur département -, une coordination des services de l'Etat en associant des ministères aux compétences très différentes, notamment celui de l'Education nationale qui a fait du partenariat école/famille l'une de ses priorités.

Quatre grands types d'actions sont financés :

- *les actions spécifiques visant les relations parents-école ;*
- *les échanges de savoir-faire et de compétences entre parents ;*
- *les rencontres des parents avec des professionnels ;*
- *l'organisation ou l'accompagnement d'activités de parents avec leurs enfants. »*⁴²²

En mars 1999, une charte des réseaux est proposée. Deux ans plus tard, en mars 2001, l'action des réseaux a été prioritairement orientée vers l'amélioration des relations famille-école. Le dossier « Renforcer les relations entre les familles et l'école » co-signé en août 2001 par le ministre de l'Education Nationale et le ministre délégué à la Famille et à l'Enfance, explique cette orientation. « *Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ont pour objectif prioritaire de promouvoir des actions permettant aux parents d'assumer leur fonction parentale au quotidien. A l'école, on sait que la qualité des relations qu'entretiennent les personnels enseignants et les parents constitue un atout majeur pour la réussite des élèves et la pleine réalisation de la mission confiée au système éducatif.* »⁴²³

⁴²¹ Elisa Terrier est chargée de mission au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin, France, et coordinatrice du Réseau REAAP dans le département du Bas Rhin – Notes d'entretien mené dans le cadre du travail exploratoire

⁴²² Extrait du dossier de presse officiel de la Conférence de la famille (juin 2001), source : www.familles.org

⁴²³ Dossier « Renforcer les relations entre les familles et l'école » (août 2001), disponible sur les sites internet du gouvernement français, notamment www.education.gouv.fr

CHARTRE DES INITIATIVES, POUR L'ECOUTE, L'APPUI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (mars 1999)

Rappel de l'objectif poursuivi :

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en priorité, leur rôle éducatif. A cette fin, favoriser l'animation et la mise en réseau de tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Principes d'action et d'animation :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
2. Favoriser la relation entre les parents et, dans cet objectif, privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier dans le cadre associatif.
3. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives.
4. Favoriser une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels.
5. Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à destination des intervenants bénévoles ou professionnels, pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques. Elles devront assurer un bon équilibre entre la participation des parents et l'intervention des professionnels.
6. Garantir l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles différentes.
7. Prévoir un cadre éthique favorisant l'équilibre des relations familiales et ouvert à toute forme de familles. Il s'appuiera sur les textes relatifs aux droits de l'enfant et de la famille.
8. Inscrire les projets dans la durée, notamment par le biais d'une convention pluriannuelle associant les différents partenaires.
9. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent, sur des bénévoles et des professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles aujourd'hui.
10. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

La mise en route de cette dynamique nationale accompagnait toute une série de projets déjà existants et qui avaient fait leur preuve. Un exemple parmi d'autres : le projet « Reparentalisation » qui s'est déroulé de 1993 à 1998 dans un quartier de Dieppe cumulant les stigmates de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Dans une approche globale, divers professionnels et autres acteurs de la vie sociale ont été conduits à imaginer un dispositif qui comprenait plusieurs volets : un groupe de parole dans lequel émergent des thèmes variant selon les préoccupations des parents présents à chaque séance,

des conférences où est abordée la problématique générale de la parentalité, des journées forum. Dans l'ouvrage⁴²⁴ qui rend compte de cette action, les auteurs identifient les points forts :

- les travailleurs sociaux sont sortis de leurs locaux pour aller à la rencontre d'un public plus large ;
- l'intervenant s'est positionné comme demandeur ;
- certains travailleurs sociaux se sont impliqués personnellement comme parents dans les groupes ;
- il y a eu un réel partenariat entre familles et animateurs, sans prépondérance des uns et des autres ;
- la parole de tous a été écoutée à parité.

Les cinq travailleurs sociaux qui ont constitué le groupe « ressource » au démarrage du projet, ainsi que les cinq premiers parents qui ont eu des difficultés à dépasser leur position de repli et leur sentiment de honte pour participer aux réunions, ont eu un rôle déterminant pendant toute l'expérience. Le projet, qui était financé pour cinq ans, est maintenant achevé, mais le groupe d'échange perdure, en suivant la même voie.

Dans de nombreux départements français, les réseaux REAAP se sont d'abord appuyés sur des initiatives existantes, menées souvent dans un cadre associatif, pour stimuler la mutualisation des savoir-faire et des expériences, l'évaluation et l'essaimage. Dans un département comme celui du Bas Rhin, il était difficile de faire un recensement précis des initiatives reliées au réseau. En fonction des critères d'implication, le chiffre pourrait varier entre 50 et 100 initiatives⁴²⁵. Ces chiffres ne sont pas représentatifs des initiatives dans le département. Certaines, liées par exemple aux fédérations de parents d'élève, ne seront pas automatiquement recensées car il n'y a pas de mandat hiérarchique ou fédératif dans le réseau. Par ailleurs, une politique volontariste de stimulation de projets peut être arrêtée ; dans le Bas Rhin, elle vise par exemple les zones rurales d'Alsace du Nord, suite à un constat d'isolement de nombreux parents, avec la mise en place de comités locaux du réseau.

De nombreux porteurs de projets collectifs de mise en réseau et de soutien aux parents soulignent combien le développement de nouvelles initiatives a été soutenu par la dynamique et l'esprit des REAAP. C'est le cas du projet de « La Parenthèse »⁴²⁶, rattaché au REAAP du département du Vaucluse, et mis en place dans le quartier de La Rocade à Avignon par le Centre Communal d'Action Sociale. Ce projet veut répondre à la dégradation du tissu de solidarité à l'intérieur de ce quartier et l'isolement de plus en plus fort de certaines familles en difficulté. Autour d'un lieu de rencontre développé sur le lieu de l'ancienne halte-garderie dont la fréquentation était en chute de 75 % entre 1995 et 1999, « La Parenthèse » s'efforce d'offrir un espace sur la petite enfance permettant aux familles d'échanger avec d'autres parents, de se conforter mutuellement, d'élaborer ensemble des réponses pour l'éducation des enfants. Ce nouveau projet a été élaboré autour de quatre axes :

- ouvrir un lieu de rencontre en utilisant le jardin de l'ancienne halte-garderie et l'espace enfant du centre social (pendant quatre demi-journées par semaine et, une fois par mois, le samedi) pour tout adulte en situation de responsabilité parentale. Facile d'accès, cet « espace/temps » permet aux adultes de rompre avec l'isolement et le face-à-face avec leur enfant ; d'échanger avec d'autres parents ; de se conforter mutuellement comme parents devant faire face à de nouvelles fonctions ; d'élaborer ensemble des réponses, pour l'éducation des enfants, pour s'ouvrir à l'environnement... Les parents sont inscrits comme véritables acteurs de l'évolution de l'action.
- développer un travail solide de reconnaissance mutuelle par/avec les institutions, associations ou services en relation avec les familles de jeunes enfants pour faciliter à toutes l'accès au « déjà

⁴²⁴ Falconnet Georges et Vergnory Reynald, « Travailler avec les parents pour une meilleure cohésion sociale », Ed ESF, France, 2001

⁴²⁵ Notes d'entretien avec Elisa Terrier, coordinatrice REAAP dans le Bas-Rhin

⁴²⁶ Une présentation détaillée de ce projet est faite dans le document : « Mettre en œuvre le partenariat - Seconde évaluation de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions » ATD Quart Monde France, Paris, novembre 2002. Ce document décrit huit expériences qui s'appuient sur la mise en œuvre d'un partenariat réel avec les plus pauvres

- existant » (ponctuel, événementiel, ou régulier). Organiser également des sorties de découvertes, pique-nique, activités aquatiques...
- proposer un lieu-ressource de documentation pour faciliter l'accès et la diffusion auprès de tout un chacun (parents et professionnels) d'écrits, de textes de référence sur la parentalité, la famille, son évolution... Ce troisième axe émane d'une volonté d'aiguiser la curiosité des uns et des autres pour participer à l'ouverture recherchée, à de nouvelles compréhensions, dans une dynamique d'échanges de savoirs.
 - bâtir un fonctionnement, sur la base d'une « alliance/partenariat » avec les parents. L'accueil, l'écoute, l'échange sont la base des moments passés ensemble. La charte des REAAP de mars 1999 fait référence.

La Parenthèse : Témoignage d'une des responsables du projet⁴²⁷

« Il y a toujours autant d'adultes que d'enfants à « La Parenthèse ». Les parents viennent de leur propre initiative, s'installent selon leur convenance dans le jardin ou à l'intérieur, parlent entre eux et/ou jouent avec leurs enfants, boivent le café, se donnent des informations, s'organisent pour des déplacements, échangent leurs adresses ou des services... Les « agents de lien social » (ainsi se nomment les professionnels de l'équipe) ne posent pas de questions. L'attitude première de l'équipe est de veiller à respecter le parent dans son rôle en faisant référence à la place de chacun.

Cette exigence induit des règles simples de comportements (respect : ne pas « dire » sur l'autre ; différenciation : un enfant ne peut pas prendre le jouet utilisé par un autre...) et d'organisation (se situer, trouver une place : les jeux d'intérieur ne vont pas dehors...). Ces règles n'étant applicables qu'assorties d'une souplesse intuitive, « au jugé ». Ce cadre paradoxal de rigueur et de souplesse nécessite une « supervision » et le questionnement d'une analyse des pratiques. Il n'y a pas de simplicité qui ne soit l'objet d'un traitement complexe (dans lequel la définition, entre autres, de la place des professionnels, pour essentielle qu'elle soit, n'est pas évidente : éducatrice/animateur/agent de lien social/coordination). Les « agents de lien social » sont repérés par les familles comme garants d'un lieu public accessible à tous. A « La Parenthèse », par souci du respect mutuel que chacun est invité à se porter, il y a des choses que l'on ne dit pas, que l'on ne fait pas (jugement, violence verbale, etc.).

Il se dégage un grand plaisir pour les uns et pour les autres de fréquenter ce lieu du fait de la qualité de relations entre adultes qui ne se connaissaient pas. Cette potentialité issue des nouvelles relations humaines créées trouve son aboutissement dans la possibilité pour les plus fidèles de s'engager à accueillir les nouveaux venus, même en l'absence des professionnels.

La reconstitution progressive du lien social avec et entre les familles s'est faite progressivement, après avoir surmonté plusieurs difficultés. Il a fallu enraciner la simplicité de l'action dans la complexité des paramètres extérieurs qui pourraient « parasiter » l'essence du projet. C'est le paradoxe de devoir traduire en terme simple, en acte du quotidien, le sens profond de la considération à porter à chacun, dans le lien, toujours en tension, de sa relation avec les autres, individuellement (je/tu, toi/moi, toi/lui,...) et collectivement (je/vous, tu/eux, toi/nous...). Les professionnels ont été déstabilisés dans la définition de leur poste de travail : où, jusqu'où, pourquoi, jusqu'à quand...

Si l'on cherche à identifier les facteurs de succès, la transparence est un facteur essentiel dans l'action avec les parents. Il faut informer les parents de tout ce qu'on fait et de qui l'on est. C'est au nom du respect dû à chaque famille dans son fonctionnement, son histoire, son rythme, que se vérifie la confiance parents/professionnels autour de l'enfant. Puis il est important d'accepter le « rien faire » comme condition d'un possible « être présent ». Le succès de l'action entreprise à « La Parenthèse » se traduit d'abord en termes quantitatifs par la mesure de fréquentation du lieu qui n'a pas cessé de

⁴²⁷ Extraits de l'intervention de Christine Lalire lors d'un débat sur « la promotion familiale », Journées du Livre Contre la Misère, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris, Février 2002

croître. Il se traduit aussi en termes qualitatifs par l'évolution des relations entre les professionnels et les parents et trouve son sens ultime dans la prise de responsabilité de parents entre eux. Cela appelle quelques commentaires :

Ce n'est jamais gagné : pour rester dans une relation de confiance, il faut garantir en permanence le respect et gérer au quotidien les frictions et les difficultés dans les relations humaines.

Tout est dans la qualité de l'apport de chacun : il faut donc donner à tous les moyens de s'exprimer, car le brassage est riche, mais il est difficile. Cela nécessite de repérer et de reprendre les situations humiliantes, d'établir et de maintenir des relations de qualité fondées sur des valeurs de confiance et de solidarité.

Il faut pouvoir s'appuyer sur le temps : certains parents viennent une fois et ne reviennent pas, d'autres reviennent, parfois longtemps après. « Pourvu que cela dure longtemps », disent les parents qui savent combien ils ont besoin de temps pour venir à bout des aléas de leurs vies. La ténacité est nécessaire aux parents comme aux travailleurs sociaux pour réussir.

Pour conclure ce long arrêt en France, on peut rappeler que cette dynamique des REAAP reste fragile, reposant sur l'engagement de nombreux acteurs convaincus sur le terrain. Dans le rapport du Conseil économique et social français déjà cité on peut lire ceci : « Considérant, plus largement, les difficultés de beaucoup de parents à faire face à leurs responsabilités éducatives, le gouvernement a également mis en place, dès mars 1999, les REAAP. Leur objectif est de valoriser prioritairement le rôle et les compétences des parents, en cherchant à les concerner quel que soit le milieu. Des projets répondant à ces critères et mettant en œuvre des actions positives de soutien aux parents en difficulté ont ainsi pu être financées. En outre, les REAAP ont contribué à rapprocher les partenaires institutionnels et associatifs concernés par l'appui aux parents. Mais les actions menées n'atteignent pas toujours les parents en grande précarité qui, souvent, n'osent pas faire la démarche. »⁴²⁸ Si les REAAP s'inscrivent légitimement dans une logique de non-stigmatisation, de refus de « populations cibles » et d'ouverture à tous les parents, comment prendre en compte les besoins spécifiques de certaines familles et les difficultés que l'on peut avoir à les atteindre et les accueillir dans les projets mis en œuvre ?

9.f – Des lieux d'accueil et de soutien pour enfants et parents

L'ensemble des initiatives que nous venons de découvrir se trouvent parfois imbriquées, parfois proposées par des structures indépendantes et géographiquement éloignées les unes des autres. Souvent aussi, on les trouve pour partie proposées par des centres communautaires, centres familiaux ou maisons de l'enfant et de la famille... Nombre de ces lieux proposent aussi la prise en charge des enfants (accueil ponctuel, à la journée...)⁴²⁹. Parmi les caractéristiques importantes de ces centres figurent bien évidemment leur localisation et l'esprit dans lequel ils travaillent. Evoquons ici l'exemple⁴³⁰

⁴²⁸ Robert Didier, rapporteur, « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous », Conseil économique et social français, Editions des Journaux Officiels, Juin 2003, page II 40.

⁴²⁹ A ce propos, on rappellera la « Recommandation 2002 - 8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accueil de jour des enfants » adoptée par le Conseil de l'Europe (www.coe.int). Ce texte souligne notamment que la participation des parents doit être reconnue comme étant un élément qualitatif essentiel. Elle a une incidence sur la continuité des activités du centre d'accueil et de l'éducation dispensée à l'enfant. Il importe qu'existent entre les parents et le personnel une relation de partenariat fondée sur un dialogue permanent et constructif, une confiance, une compréhension et un respect mutuels, ainsi qu'un partage d'informations et de connaissances.

⁴³⁰ Pour cette évocation, nous nous appuyons sur la présentation du centre proposée par Eriksson, Garphult, Hessel, Jernberg, Levin et Wils, « The focus on family when children are at risk : Swedish policy in practice », in Callahan, Hessel et

du Centre Familial de Hagalund situé dans la banlieue de Stockholm, dans un quartier défavorisé fait de bâtiments préfabriqués, qui concentre des personnes au chômage, des immigrés, des familles monoparentales, des adultes avec peu de revenu et en longue maladie. Hagalund est aussi un quartier marqué par beaucoup d'activités communautaires, un sentiment important d'appartenance et une mobilisation pour améliorer continuellement la vie dans le quartier.

Le Centre Familial y a été créé en 1993 ; ses objectifs principaux sont :

- permettre la rencontre des parents de jeunes enfants dans le quartier ;
- soutenir concrètement les familles ;
- améliorer et maintenir le réseau social qui entoure les familles ;
- développer le travail en équipe parmi les professionnels et avec les membres de la communauté ;
- implanter des actions de prévention.

L'équipe du Centre est constituée de douze personnes, quatre travailleurs sociaux, deux sage-femmes, deux puéricultrices, deux enseignants de pré-école, une secrétaire d'accueil et un directeur. La pré-école ouverte est le cœur des activités. Tous les parents du quartier sont invités à venir y jouer avec leurs enfants et à se connaître entre eux. Le rôle de la pré-école est de stimuler la relation parent-enfant, et de soutenir les initiatives des parents. Entre 20 et 40 parents avec enfants y viennent quotidiennement. Les parents qui attendent un enfant et ceux avec des enfants d'âge préscolaire peuvent participer à un programme de santé de la mère et de l'enfant. Des groupes d'éducation parentale et une consultation pédiatrique et dentaire sont également proposés, ainsi que des offres plus spécifiques, entre autres pour les parents ayant des enfants avec des comportements alimentaires problématiques ou pour des enfants dont les parents présentent une dépendance à l'alcool.

Un des aspects intéressants du Centre Familial est sa façon d'aborder la question des mesures de protection de l'enfance et de la prévention des placements. L'équipe du Centre intègre en effet des travailleurs sociaux chargés de la protection de l'enfance, qui ont l'autorité légale d'enquêter sur les situations de maltraitance et de retirer les enfants si nécessaire. Les auteurs qui décrivent ce centre expliquent les choses ainsi : « Habituellement, la présence de ces travailleurs sociaux est une source d'inquiétude pour les familles qui craignent d'être jugées sur leur façon d'agir avec leurs enfants. Ces peurs sont exacerbées par les différences culturelles, de langue et le manque de soutien qu'elles ressentent dans leur entourage. Au Centre, la situation est différente. Les familles ont l'occasion de connaître ces travailleurs sociaux dès leur premier contact avec le Centre et travaillent avec eux dans de nombreuses activités. Ceux-ci peuvent mettre en place des interventions de soutien en coopération avec les familles dès les premières difficultés et deviennent un soutien au lieu d'être vus comme des menaces après que des problèmes sérieux se soient manifestés. L'équipe partage la conviction que les enfants sont beaucoup mieux protégés dans ce contexte que si parents et travailleurs sociaux restent étrangers et se méfient les uns des autres. (...) Une évaluation par des universitaires indépendants est en cours, (...) mais pour l'équipe du Centre il ne fait aucun doute que le nombre d'enfants qu'il a été nécessaire de placer en dehors de leur famille a décliné massivement depuis l'ouverture de la structure, et si un placement doit se faire, c'est habituellement avec la coopération de la famille. »⁴³¹

A l'instar de cette création suédoise de 1993, beaucoup de créations ou re-créations ont lieu actuellement dans les pays qui entreront dans l'Union européenne en 2004 et les autres pays candidats. Des nouveaux interlocuteurs pour ATD Quart Monde, rencontrés au cours de notre démarche exploratoire nous ont permis de prendre la mesure de certaines de ces initiatives

Strega, « Valuing the field : child welfare in an international context », Cedr and Ashgate, Aldershot, England, 2000, page 75 à 78

⁴³¹ Ibidem, page 77-78

Le centre social pour enfants Saint Dimitri est une structure d'accueil de jour créée il y a quelques années avec le soutien d'une importante paroisse orthodoxe de Bucarest, la paroisse Stravopoléos. Aujourd'hui indépendant de cette paroisse, il propose à des enfants entre 6 et 18 ans, généralement scolarisés, un accueil pendant le jour, la possibilité de prendre deux repas par jour, un suivi médical et psychologique, un soutien scolaire et socioprofessionnel et un accompagnement religieux. Il cherche aussi à réaliser une intégration familiale en restant en lien avec les parents qui bénéficient s'ils le souhaitent de la visite d'un prêtre et d'une assistance sociale. Les familles qui confient leurs enfants au centre, s'y présentent de différentes façons :

- certaines ont été rencontrées au début du projet, lorsque l'équipe du centre possédait encore des « travailleurs de rue » destinés à toucher des enfants dans la rue⁴³² ;
- certaines sont connues par l'un ou l'autre fidèle de la paroisse Stravopoléos et qui va transmettre l'information : « Je connais une famille en difficulté » ;
- certaines viennent d'elles-mêmes. Elles ont entendu parler du projet ;
- certains enfants sont envoyés par les services de protection de l'enfance du gouvernement (accueil suite à un signalement par une assistante sociale ou par l'école...).

Le travail du centre, porté par une quinzaine de professionnels, est essentiellement préventif. Il veut empêcher le passage d'enfants de leur foyer familial à la rue, un passage aux causes complexes et souvent multiples : échec et abandon scolaire, fragilisation des familles à cause de la précarisation générale dans le pays, situation de maltraitance... Le centre peut aussi accueillir des enfants en risque de délinquance juvénile. Un maximum de 40 enfants peuvent être accueillis, souvent en alternance car certains enfants seront scolarisés (dans le circuit général) le matin, d'autres l'après-midi. Les accueils dans le Centre font l'objet d'évaluations médicale, psychologique et socio-juridique des enfants. Ils sont suivis de l'élaboration de projets d'intervention individualisée.

Engagements et réflexions⁴³³ des membres de l'équipe du centre social pour enfants Saint Dimitri

Les choix de la fondatrice du centre :

- miser sur une jeune équipe de professionnels qui sont la richesse du centre ;
- refuser de changer le projet tous les six mois pour produire les résultats attendus par certains financeurs internationaux ;
- se situer sur un terrain éducatif, et refuser de transformer le centre en projet d'aide d'urgence ;
- choisir un projet de petite taille qui permet de réaliser un travail de qualité.

Dans un pays qui fait face à de grands défis économiques et sociaux, la fondatrice du centre reconnaît que celui-ci transforme des choses petit à petit. « Comme un caillou dans l'eau qui fait des ondes circulaires. ». Lorsqu'elle parle du centre dans des réseaux de personnes diverses en Roumanie, « cela leur donne de l'espérance ».

Le défi des jeunes psychothérapeutes

La jeune psychothérapeute du centre évoque ce que signifie « être jeune thérapeute » dans un pays où pendant de nombreuses années l'enseignement et la pratique d'une psychologie ouverte sur les avancées internationales étaient interdits. Lors de la formation, les professeurs assurant les enseignements ont parfois peu d'expérience de terrain. Puis lorsqu'ils commencent à pratiquer, les jeunes professionnels trouvent difficilement des référents pour réfléchir à leurs interventions. « Est-ce que l'on fait bien ou mal ? » La jeune thérapeute choisit de continuer de se former et suit des séminaires organisés par une école de thérapie dont les intervenants viennent de Paris. Elle reconnaît que pour trouver ses repères dans un tel métier, cela demande beaucoup d'énergie et de sacrifice

⁴³² Cette étape de travail de rue a été abandonnée pour développer un travail préventif en amont de la rupture.

⁴³³ Notes d'entretien – rencontres au Centre Social pour enfants Saint Dimitri – février 2003

financier. De son travail au centre St Dimitri, elle souligne : « Ici, c'est un petit centre. Il y a un choix clair de proximité aux enfants. » Depuis la fin de sa formation, elle a travaillé dans deux autres centres plus importants. La qualité du travail n'était pas la même. « Ici, on voit la vie dans les enfants ». Elle reconnaît par ailleurs que l'action avec les parents demande beaucoup d'énergie que l'on ne peut alors consacrer aux enfants. Cela pose la question des limites d'actions d'une petite équipe.

L'engagement d'une jeune pédagogue

Une des jeunes « pédagogues » prend en charge les enfants qui sont accueillis au centre le matin. Elle travaille en général jusqu'à 14 h, mais souvent, elle prolonge sa présence ou revient au centre en fin de journée quand certains enfants du matin reviennent de l'école. Elle a connu le centre en tant que bénévole, et y est maintenant employée.

Un artiste céramiste dans l'équipe

Un jeune artiste céramiste fait partie intégrante de l'équipe. Il anime les ateliers de création dans le centre. Ces ateliers se déroulent en général avec le groupe des enfants présents l'après-midi : poterie, cuisson de céramique à l'ancienne lors d'une animation d'été, peinture sur verre (tradition roumaine pour les icônes). Le centre s'appuie sur ces réalisations de grande qualité pour créer des calendriers, cartes ou œuvres originales dont la vente contribue à son financement. Lors de notre rencontre en février 2003, il propose un atelier pour fabriquer des petits cadeaux (petites broches) en perspective la fête du printemps du 1^{er} mars.

Le prêtre orthodoxe de l'équipe

Il est chargé de l'accompagnement spirituel des enfants et d'une grande part des visites aux parents. Aux familles des enfants accueillis, il propose un petit contrat moral qui fixe un objectif à la famille. Parfois les parents évoquent la difficulté de leur situation financière, notamment des endettements vis-à-vis de prêteurs. D'autres questions peuvent être abordées quand la confiance s'établit ; des questions de santé ou de régularisation des papiers par exemple.

Un travail de visite à la famille vise l'implication des parents dans l'éducation des enfants en les familiarisant avec les projets d'intervention, l'information sur les résultats des enfants. C'est aussi l'occasion de conseil et de soutien aux parents, voire de médiation des relations entre parents et enfants. Le centre se caractérise aussi par une forte mobilisation de son équipe autour de l'organisation de projets artistiques et culturels, ainsi que de jeux éducatifs, des excursions et activités sportives. En parallèle, deux projets complémentaires sont menés. Le projet « Tu n'es pas seul » propose des visites et le soutien à domicile à des familles qui ont un enfant handicapé. Les enfants accueillis au centre sont associés à ce travail. On leur propose par groupe de deux de devenir « copain » d'un enfant porteur d'un handicap afin de leur faire découvrir le sens du soin d'autrui. Le second projet consiste en la création d'un réseau de familles d'accueil pour des enfants et des familles qui auraient besoin d'un accueil temporaire ou durable.

D'autres exemples de lieux d'accueil nous viennent de Pologne et sont évoqués dans les travaux de Zofia Waleria Stelmaszuk. Elle évoque les réseaux des maisons d'enfants⁴³⁴ proposant un mode de garde à la journée ou après l'école, des sports, des loisirs, parfois du travail, et des contacts amicaux avec les jeunes et les enfants du quartier. Le travail de ces maisons, notamment à Varsovie et dans sa région, a fait ses preuves lors de circonstances politiques diverses. Ces lieux, financés par les collectivités locales, fonctionnent comme un système ouvert. Ils ont accueilli 642 enfants en 2001, dont 84 à temps plein. L'approche des maisons d'enfants est basée sur un partenariat entre les enfants et

⁴³⁴ Extraits de « Le placement en institution en Pologne : présent, passé et futur » Z. W. Stelmaszuk – Intervention à la conférence annuelle de l'EURSAF – Sept. 2001 – University of Wales – Swansea - Traduction par ATD Quart Monde de l'original en anglais : « Z. W. Stelmaszuk, « Residential care in Poland : Past, present and future », published in the "International Journal of Child & Family Welfare", Volume 5, Number 3, Acco, Belgium, September 2002. (Ce travail est évoqué plus longuement dans l'apport complémentaire n°3)

les éducateurs et n'est pas censée se substituer à l'éducation donnée par les parents mais la compléter. L'enfant peut choisir le groupe auquel il désire appartenir. Un grand nombre d'éducateurs ont eux-mêmes grandi dans ce système et en soutiennent ardemment la culture spécifique. Il y existe un système de valeurs clair (règlement interne) qui souligne les droits et les responsabilités de chacun, y compris ceux des plus jeunes. Les traditions et les rituels font partie intégrante du projet d'accueil (réunions, élections, décisions de groupe...). Beaucoup d'anciens, vivant indépendamment, reviennent offrir leur soutien aux plus jeunes.

Dans le pays, il existe par ailleurs des projets tout à fait nouveaux, proposés essentiellement par des organisations non-gouvernementales. Selon Stelmaszuk, Karnafel⁴³⁵ a procédé en 1998 à une recherche sur l'ensemble du territoire polonais et a identifié 57 dispositifs décrits comme « innovants ». Tous furent mis en place dans les années 90, la plupart lors des deux premières années de la décennie, principalement à Varsovie et dans d'autres grandes villes. On citera par exemple la transformation d'une institution de placement en centre polyvalent d'aide aux familles. Ce projet comprend un large éventail de services pour la famille, centrés sur les prises en charge de jour, les placements de courte durée. Il propose un hébergement d'urgence à la mère et à son enfant, et des services à domicile afin d'éviter le placement d'un enfant.

Que ce soit en Suède, en Pologne ou ailleurs, au-delà de leur implantation au cœur même de quartiers accueillant une population d'enfants et d'adultes touchés par la pauvreté et l'exclusion, ces structures doivent tenter de répondre à une question fondamentale : comment permettre la participation des familles les plus « difficiles à atteindre », celles pour qui le chemin vers ces centres est loin d'être immédiat ? L'apport complémentaire n°10 s'intéressera à la pratique de l'équipe du Centre Kauwenberg à Anvers en Belgique pour assurer une « accessibilité » la plus large possible de ses offres aux familles que la pauvreté et l'exclusion isolent. Au cours de notre exploration, nous nous sommes aussi intéressés au projet expérimental de Family Welfare Association (FWA) au Royaume-Uni intitulé « Well Family Service Model ». Cette association, qui gère de nombreux centres pour la famille (Family Centres) dans le pays, a cherché à être plus efficace et plus proche de familles en difficulté en créant des points d'information et de conseils dans les salles d'attente de cabinets médicaux généralistes. Ce projet partait de la conviction selon laquelle la demande de soins des familles s'inscrit dans un ensemble de besoins socio-économiques. Une création de partenariat avec les services de santé était nécessaire. Le fait d'être dans un lieu où vont les familles est une tentative de réponse à la question de l'accessibilité que nous soulevons ici. Dans une évaluation⁴³⁶ de 5 projets pilotes publiée en 2001, FWA conclut qu'au-delà d'un accès facilité à des services, les projets ont eu de nombreux impacts positifs : interventions plus précoces, meilleurs usages des services, cohérence entre les interventions stimulées...

Au terme de cette première étape de notre exploration de pratiques et d'initiatives, nous insisterons sur la question de « l'accessibilité » qui vient d'être abordée. Elle a été évoquée par maints interlocuteurs au cours de nos contacts. Devant la richesse d'offres et de projets, dont nombre restent fragiles et trop peu soutenus financièrement, quelles sont les conditions à réunir pour atteindre réellement les familles les plus fragilisées par la pauvreté et l'exclusion ? Et lorsque ces dernières se présentent, tirent-elles un bénéfice des services auxquels elles accèdent ? Répond-on à leurs besoins et à leurs aspirations ?

⁴³⁵ Cité par Zofia-Waleria Stelmaszuk dans « La mise en œuvre de changements dans le système d'aide sociale à l'enfance dans un pays post-communiste », dans Corbillon M. (dir.), « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », Matrice, France, 2001.

⁴³⁶ Vanclay Lonica, « The Well Family Service Model : a practice Guide », Family Welfare Association, 2001

Chapitre 10 – A l'écoute des enfants et des parents : quand la crise survient, soutiens et recherches d'alternative à la séparation

Ce chapitre aborde des initiatives et interventions qui veulent soutenir la famille lorsque le risque est grand de la voir éclater ou être séparée, soit parce que ses membres le « choisissent », soit dans un contexte de mesure de protection de l'enfance. Comment apporter un soutien à ce moment-là ? Quelles alternatives possibles à des séparations temporaires contraintes qui deviennent souvent durables ?

10.a - Les « Conférences familiales »⁴³⁷

La pratique des conférences familiales (Family Group Conferences -nous noterons FGC dans la suite de ce point) se développe actuellement dans de nombreux pays d'Europe, notamment en Irlande, aux Pays-Bas⁴³⁸, au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves. Dans ces pays, elle est de plus en plus mise en œuvre et évaluée. De nombreuses ONG contribuent à son développement et elle a été mise à l'honneur lors d'un tout récent congrès⁴³⁹ international aux Pays-Bas intitulé « Bâtir une alliance globale pour les pratiques restauratrices et l'« empowerment » des familles ». Pourtant la littérature francophone européenne à ce sujet reste rare⁴⁴⁰.

Les FGC proposent une méthodologie visant à donner ou redonner autant que possible à une famille connaissant un moment difficile ou de crise, le pouvoir d'initiative et de décision face à cette situation. Elle s'appuie sur le réseau de la famille (proche et professionnel) et se donne comme priorité de soutenir les pistes de réponse proposées par ce réseau en prenant prioritairement en compte les avis des premiers concernés, parents et enfants.

Les FGC sont nées en Nouvelle-Zélande dans les années quatre-vingt et y ont obtenu une reconnaissance légale grâce à la Loi sur les enfants, les jeunes et leur famille, votée en 1989. Cette loi reconnaît les FGC comme le processus décisionnel clé permettant aux familles de prendre des décisions concernant les enfants et les jeunes en situation de danger ou de risque. Dans ce pays, l'introduction des FGC a entraîné une réduction du nombre d'enfants et de jeunes placés par des mesures de protection de l'enfance et a diminué le recours à la prison pour les jeunes délinquants. La Nouvelle-Zélande veut utiliser largement les FGC dans les situations où des décisions importantes concernant les enfants et les jeunes sont prises et a récemment annoncé le financement d'un nombre croissant de FGC.

Les mises en œuvre pratiques de FGC varient aujourd'hui d'un pays à l'autre, voir d'une collectivité territoriale à l'autre, mais le modèle d'origine néo-zélandais est principalement caractérisé par une intervention en cinq étapes dès lors qu'une difficulté survient ou est évoquée : la préparation avec la

⁴³⁷ Nous adoptons provisoirement en français la traduction « conférences familiales » proposé par l'auteur Francis Alföldi dans un dossier très complet sur la pratique du « Family Group Conferencing » (« Les Cahiers de l'Actif », n° 318 et 319, nov et déc 2002). D'autres sources utilisent le terme « conseil de famille » qui peut s'avérer ambigu car il fait référence à des pratiques existantes ou abandonnées à ce jour notamment en Belgique francophone.

⁴³⁸ Van Pagede Rob, "Family Group Conference in Nederland", Pays-Bas, 2003

⁴³⁹ "Building a Global Alliance for Restorative Practices and Family Empowerment" Veldhoven, les 28, 29, 30 août 2003, organisé par l'IIRP (International institute for restorative practices). Voir www.iirp.org

⁴⁴⁰ Un apport sur cet « outil » d'intervention est proposé en complément à ce document (apport n°11) ; voir aussi : Alföldi Francis, dossier sur la pratique du « Family Group Conferencing », in « Les Cahiers de l'Actif », n° 318 et 319, France, nov et déc 2002

famille et son réseau qui peut prendre plusieurs semaines ou mois, la communication des informations, la tenue effective de la « conférence » avec un moment « d'intimité » et de décision familiale, la mise en place d'un accord portant sur le projet proposé par la famille, et son suivi. Dans les FGC, c'est une définition élargie de la famille qui prévaut. Elle comprend aussi bien les proches que la famille éloignée, les amis et les voisins impliqués. Un coordinateur généralement indépendant des services sociaux et des autres institutions prépare la conférence en identifiant et rassemblant le réseau de la famille, puis il facilite les échanges et évite de formuler des idées préconçues quant au résultat de la réunion. Au cours de la conférence, lorsque la famille élargie est laissée « seule », une fois ré-informée de la situation, elle doit alors élaborer son propre projet concernant l'avenir de l'enfant ou du jeune. Ce projet est soumis aux professionnels des services sociaux et de la justice qui doivent pouvoir identifier ses points forts et les soutenir. Des ressources peuvent alors être apportées pour aider à sa mise en œuvre. Les professionnels et les membres de la famille suivent l'évolution du projet et des réunions de suivi sont organisées.

Les nombreux documents qui rendent compte de cette pratique mettent en avant son succès et l'originalité des projets proposés par le réseau familial ainsi réuni. Nous renvoyons le lecteur à l'apport n°11 sur les FGC (voir annexe A1) et nous concluons ce point en citant Robert Tapsfield, directeur de l'ONG Family Rights Group au Royaume-Uni et ardent défenseur du développement de cet outil dans son pays : « Les FGC reposent sur les forces des familles et des communautés et permettent aux familles de prendre la responsabilité de guider la prise de décisions dans des situations où l'Etat s'en prévaudrait. Elles reconnaissent le droit et la responsabilité des familles et des communautés à prendre des décisions concernant leurs enfants et leur fournissent un cadre leur permettant d'exercer cette responsabilité et de travailler en partenariat avec l'Etat afin de protéger et d'encourager le bien-être des enfants. Lors d'une FGC, c'est à la famille de dresser des plans pour un enfant ou un jeune. Le rôle de l'Etat consiste à soutenir ce plan, à condition qu'il ne porte pas préjudice à la sécurité de l'enfant, auquel cas il statuera. »⁴⁴¹

10.b - Les mesures volontaires ou contraintes de soutien en milieu ouvert

Au sein de nombreux dispositifs nationaux de protection de l'enfance, il existe une ou plusieurs mesures spécifiques de soutien « en milieu ouvert ». Ces interventions réalisées à la demande d'un ou plusieurs membres de la famille, ou de manière contrainte sur décision de justice, font souvent office d'étape ultime avant l'examen d'une solution de placement. Elles s'appellent AMO dans la Communauté française de Belgique, elles prennent place dans un plan d'aide (Hilfeplan) élaboré conjointement entre travailleur sociaux et famille en Allemagne et peuvent avoir recours à une aide familiale socio-éducative (sozialpädagogische Familienhilfe). En France, la mesure se nomme Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO). Dans chacun de ces pays, ces interventions sont de plus en plus régulièrement évaluées. Elles sont souvent l'objet de beaucoup d'espoirs et de nombreuses critiques : quelles issues offrent-elles ? Quels sont les résultats obtenus ? A-t-on les moyens d'éviter des interventions plus « lourdes » ?...

⁴⁴¹ Extraits de la note de Family Rights Group de janvier 2003, en réponse à une consultation du gouvernement britannique en vue de l'élaboration d'un livre vert sur les enfants en danger. Ce livre vert, intitulé « Chaque enfant compte » (« Every Child Matters ») a été rendu public en septembre 2003 (www.dfes.gov.uk/everychildmatters).

En France, Breugnot et Durning⁴⁴² ont analysé 25 rapports de recherche produits entre 1990 et 2000. Dans leur conclusion, ils soulignent quelques constats et questions qui se posent pour les intervenants de terrain :

- quelle participation pour les différents acteurs de la mesure ? De nombreuses études évoquent la place minimisée du père à toutes les étapes de l'intervention.
- l'AEMO française est nominative et concerne un enfant, or les chercheurs constatent que « c'est le contexte familial dans son ensemble que l'intervention vise le plus souvent : histoire familiale, place de chacun des membres de la famille... Ne serait-il pas préférable d'intervenir au niveau d'une famille dans sa globalité plutôt que sur l'enfant-symptôme ? ».⁴⁴³
- les études montrent clairement que le nombre de mineurs et de familles suivies détermine largement toutes les modalités de prise en charge.
- certaines études abordent la question des objectifs de démarches telles que « le partenariat » ? Est-on clair sur ces objectifs ? Dans un contexte de partenariat avec les familles se pose la question de la place des écrits, dossiers ou rapports et des possibilités pour les familles d'y avoir accès. Les études indiquent également que le « travail en duo, deux travailleurs sociaux, ou un travailleur social et autre professionnel reste encore une pratique marginale bien qu'elle soit à réfléchir et à explorer.

En écho à cette analyse, nous renvoyons le lecteur à l'évaluation que font de l'AEMO certains parents concernés (voir encadré « Être parents » au point 7.c). Nous signalons également les réflexions du Conseil Economique et Social français (CES) en juin 2003. Il constate que : « malgré les textes qui le prévoient, l'AEMO, essentiellement centrée sur l'enfant, ne prend pas suffisamment en compte l'ensemble de la famille alors qu'un enfant en danger est souvent le révélateur d'une famille en danger. Le rythme de visite des éducateurs d'AEMO – une semaine sur trois dans certains départements – ne permet pas un travail en profondeur. » Dans son Avis, le CES recommande de veiller « à ce que les mesures d'AEMO assurent le soutien de l'ensemble de la famille, et à améliorer leur financement pour permettre une plus grande disponibilité des éducateurs. »⁴⁴⁴

Mais des acteurs de terrain, conscients des faiblesses du dispositif de base, cherchent aussi des solutions innovantes. Ainsi dans le département de la Loire, le Conseil général, les juges pour enfant et l'association « Sauvegarde de l'Enfance » ont élaboré dès 1997 un dispositif intitulé « Pour une alternative au placement »⁴⁴⁵ où tous les dispositifs de droit commun sont activés en cohérence et notamment l'AEMO. Cette mesure est reliée avec un ensemble d'autres soutiens : intervention d'une travailleuse familiale, soutien pour des frais divers, vacances. Une telle mobilisation témoigne auprès des parents de la volonté des institutions de tout faire pour éviter le placement et stimule la famille pour activer ses propres potentialités. Ce dispositif n'est pas sans poser de questions à ses acteurs. L'intervention dans la famille n'est-elle pas trop intrusive ? Mais avant tout il s'agit d'une recherche parmi d'autres visant à créer des alternatives au placement. D'autres expériences innovantes en lien avec le dispositif AEMO peuvent être trouvées chez Fablet⁴⁴⁶, dans une logique similaire de prévention des placements et d'accompagnement des familles. Notons enfin qu'un récent rapport officiel⁴⁴⁷

⁴⁴² Breugnot et Durning, « L'AEMO, objet de recherche en émergence – analyse de 25 rapports », in Chrétien et Durning, « L'AEMO en recherche : état des connaissances, état des questions », Collection Points d'appui, Ed Matrice, 2001

⁴⁴³ Ibidem, page 85

⁴⁴⁴ Robert Didier, ibidem, Conseil Economique et Social, juin 2003, pages I-30 et II 39.

⁴⁴⁵ Potié Laurence, « Fiche d'expérience : pour une alternative au placement dans la Loire », MRE, Lyon, France, décembre 2002

⁴⁴⁶ Fablet Dominique, « Innover dans le champ de la suppléance familiale », in Corbillon M, « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », Matrice, 2001

⁴⁴⁷ Groupe de travail « Protection de l'enfance et de l'adolescence » présidé par Pierre Naves, « Pour et avec les enfants et les adolescents, leurs parents et les professionnels. Contribution à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence », Rapport de propositions remis au ministre de la Famille, juin 2003, France

suggère que la France enrichisse sa panoplie de dispositifs disponibles par l'introduction dans le code de l'action sociale et des familles d'une prestation éducative et sociale de soutien à la famille (PESSAF) qui permette de sortir de l'alternative entre action éducative à domicile et séparation de l'enfant de ses parents.

Quittons la France pour évoquer une action en milieu ouvert développée au Luxembourg telle qu'elle a été présentée par l'une de ses chevilles ouvrières dans l'ouvrage « Les enfants, orphelins de droits »⁴⁴⁸. En 1993, la Fondation Kannerschlass⁴⁴⁹, soucieuse de faire face à l'augmentation continue des demandes de placement, a mis en place avec l'appui du ministère de la Famille du Luxembourg, un service de prévention au placement : le Projet d'Action en Milieu Ouvert. Pour cela, elle a donné une nouvelle orientation à un de ses foyers, qui jusque-là accueillait de jeunes adultes et de grands adolescents. La responsable de ce projet distingue trois formes différentes d'interventions :

- le conseil, la « guidance » éducative, dans et avec la famille : il s'agit d'une mise en commun des réflexions et questionnements autour des problèmes ayant provoqué la demande d'aide, ainsi que des échanges sur les perceptions, les compréhensions et les actions possibles concernant les difficultés en question ;
- l'intervention pédagogique : des attitudes parentales différentes, visant une amélioration des situations difficiles pour lesquelles une aide a été demandée, sont suggérées aux parents ;
- l'intervention thérapeutique : un travail est engagé avec les bénéficiaires de l'aide de telle façon qu'ils arriveront par leurs propres moyens à percevoir et à comprendre différemment leurs relations intra- et extra-familiales.

« Le but des trois formes d'intervention est de donner la possibilité aux clients de développer de nouvelles perspectives de leur futur familial et individuel ; ainsi, les intervenants laissent aux demandeurs la responsabilité (et les libertés) de profiter de leur aide ou non. Il ne peut en aucun cas s'agir de juger des comportements ou attitudes ou de recommander des positions et réflexions plus « valables » que celles de la famille. (...) La relation d'aide reste établie sur une base volontaire de la part des demandeurs. Dans des situations critiques où l'intervenant perçoit de graves dangers pour l'épanouissement d'un enfant, et ce malgré le travail entamé, il doit recourir à l'aide de la justice et signaler la situation au Tribunal de la jeunesse. Cette démarche sera introduite avec le plus de transparence possible pour toutes les personnes impliquées. »⁴⁵⁰

Dans le cadre du PAMO, les interventions sont divisées en 3 étapes. Dans une première étape, les intervenants essaient de développer une compréhension systématique des difficultés d'un ou plusieurs membres d'une famille et d'évaluer les possibilités de changements de la famille qui demande de l'aide. Au cours de la deuxième étape (de 5 mois à un an), l'intervention est centrée sur une prise en charge assez intensive axée sur les symptômes majeurs et les buts à court terme. Il s'agit durant cette période de faire émerger les « ressources » propres à l'enfant ou au jeune et à sa famille. Dans une troisième phase, appelée « intervention de recul », le travail et les progrès et échecs réalisés en phase 2 sont évalués, les changements opérés sont analysés. L'équipe de professionnels diminue sa présence et autorise la famille à expérimenter ses ressources émergées.

Dans sa description du PAMO, l'auteur conclut : « Le facteur « temps » est un outil primordial dans l'intervention psycho-éducative. Ne pas réagir dans l'immédiat, mais se donner le temps de réfléchir à comment réagir. Ne pas brûler les étapes, ne pas bâcler les dossiers, ne pas répondre à un problème par une recette toute faite. Dans le service PAMO, peu de situations sont traitées parallèlement. Chaque intervenant ne voit pas plus de 5 à 6 familles en une semaine ; par entrevue, il faut compter

⁴⁴⁸ Kriepts Lisy, « Le projet d'action en milieu ouvert : quelques données sur les concepts de travail de ce service », in Pregno Gilbert, « Les enfants orphelins de droits », Ed Le Phare, 1999

⁴⁴⁹ Cette fondation a déjà été évoquée au point 9.c

⁴⁵⁰ Kriepts Lisy, *ibidem*, page 291

deux à trois heures, si on veut réaliser un travail de qualité, bien préparé, structuré et évalué. (...) Si, au début, nous nous posons les questions suivantes : « Pourquoi agit-il ainsi ? », « A qui la faute ? », nous préférons maintenant nous interroger sur : « Que voulez-vous ? », « Que pouvez-vous ? », « Que pouvons-nous ? ». On peut chercher pourquoi un jeune est devenu toxicomane. On peut aussi chercher comment il pourrait s'en sortir sans trop souffrir. L'intérêt pour le passé n'a de sens que s'il permet de mieux comprendre le présent afin d'ouvrir des nouvelles portes sur l'avenir. »⁴⁵¹

Cet arrêt au Luxembourg, nous rappelle que dans de nombreux contextes nationaux, notamment lors de relations difficiles, de comportements violents entre membres d'une même famille, ou lors de problèmes de dépendance, les aides en milieu ouvert intègrent des propositions d'interventions thérapeutiques. Nous n'ouvrons pas ici le débat de l'opportunité de ces interventions dans un contexte de pauvreté et d'exclusion, notamment quand elles sont contraintes, mais comme nous l'avons déjà dit en évoquant les approches systémiques et les thérapies familiales au point 6.b du chapitre 6, des projets intégrant ce type d'interventions peuvent être riches d'enseignements lorsqu'ils prennent pleinement en compte le contexte socio-économique et l'environnement institutionnel dans lequel vivent les familles les plus pauvres.

Pour évoquer un exemple de ce type d'intervention, nous citerons Alain Grevot qui dans son « Voyage en protection de l'enfance »⁴⁵² décrit l'approche confidentielle développée en Belgique, en Allemagne ou au Pays-Bas. « Les pionniers de cette approche furent les Néerlandais, avec les médecins-confidents. Médecin-confident signifiait alors médecin « à qui on peut confier une information relative à autrui sans risque d'être l'objet de poursuite judiciaire pour diffamation ». L'école belge de l'approche confidentielle se développa de 1979 à 1984 avec Kind in Nood (en Communauté flamande) et SOS enfants (en Communauté française) et inspira fortement les premiers centres de protection de l'enfance allemands (Kinderschutz-Zentrum). Cette approche s'inscrit dans un courant qui recherche un traitement non-judiciaire de situations de violence intra-familiale pouvant donner lieu à des poursuites pénales. Grevot identifie les caractéristiques de ce type d'approche et notamment :

- le caractère offensif de l'action : le contact est établi avec toutes les personnes concernées (parmi la famille ou les proches) et les intervenants tentent alors de les impliquer dans le travail à partir de leurs propres sentiments d'anxiété et d'incertitude. C'est un élément essentiel de l'intervention.
- le rappel de ce que dit la loi. Grevot évoque l'équipe du Kinderschutz-Zentrum de Lübeck qui « insiste sur la référence qu'elle fait aux dispositions légales en vigueur à propos des violences sexuelles envers les mineurs et les obligations légales qui s'imposent aux intervenants si le groupe familial et les individus en cause n'agissent pas pour stopper les atteintes aux mineurs et engager les soins nécessaires ».
- l'évaluation de l'implication des acteurs. Le travail avec un groupe familial au cours duquel la reconnaissance des faits et le désir d'améliorer la situation faite au mineur sont clairement évalués par l'équipe. Si le contexte le permet, un travail thérapeutique individuel ou familial est engagé. Il inclut, s'il y a lieu, la recherche des formes de réparation de l'auteur envers la victime et la mise en place d'un groupe de veille ou de vigilance au sein de la famille.

En Allemagne, au Luxembourg et aux Pays Bas se sont développés depuis quelques années des initiatives intitulées « Families First » basées sur un concept nommé en allemand le « Familien-Aktivierungs-Management » (FAM), que l'on pourrait traduire par « Gestion de crise par l'activation des ressources familiales ». Ces programmes consistent en une formation familiale intensive de six semaines. Ce concept de travail social a été développé par des thérapeutes américains du « Brief Family Therapy Center » dans l'Etat du Milwaukee. Ils l'ont appelé « Families First » et lui ont assigné pour objectif d'aider chacun des membres d'une famille. Ces thérapeutes voulaient volontairement se

⁴⁵¹ Ibidem, page 294

⁴⁵² Grevot Alain, « Voyage en protection de l'enfance - une comparaison européenne », Ed. Vauresson CNFE-PJJ, France, avril 2001

distinguer d'un travail social qui - ouvertement ou non - s'était limité à protéger les enfants de familles en situation difficile par rapport à leur père et/ou leur mère – et dans les moments de crises ou de risques, à préférer la séparation d'avec la famille. L'équipe du Milwaukee, rassemblée autour de Insoo Kim Berg⁴⁵³, la fondatrice du centre thérapeutique, part du principe selon lequel même dans des rapports extrêmement difficiles, il est toujours préférable d'épargner aux enfants ainsi qu'à l'ensemble de la famille l'expérience traumatisante d'une séparation.

Au Luxembourg, « Families First Luxembourg » se définit comme un service ambulancier d'« intervention de crise », visant à prévenir le placement d'enfants issus des familles en difficulté. Le programme a débuté en septembre 1999. Il est géré par la Croix Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'asbl Caritas-Jeunes et Familles, l'asbl Epi et la Fondation Lëtzebuurger Kannerduerf. L'enfant et sa famille sont encadrés de façon intensive par un travailleur social disponible en permanence – lui-même dispose d'un conseiller joignable à tout moment. Cette intervention dure six à huit semaines et veut promouvoir les capacités et le potentiel de la famille. Elle mobilise donc deux professionnels qui ont suivi, outre leur qualification initiale, une formation spéciale « Families First » et une formation complémentaire en approche systémique. Chaque « agent Families First » s'occupe de deux familles à la fois afin de pouvoir garantir une certaine qualité de la prise en charge. En 2001, 34 familles ont pu bénéficier d'une « intervention de crise ».

Quelques extraits du dépliant de présentation de Families First Luxembourg (FFL)

Les valeurs

- Les hommes et les femmes ont droit à leur propre culture et à leur propre mode de vie.
- Les enfants ont droit à leur famille et à leurs structures relationnelles fondamentales.
- Tous les membres de la famille ont droit à l'épanouissement et à la sécurité physique et psychique.
- Chaque action est basée sur une motivation positive des personnes concernées.
- Toute famille peut évoluer positivement
- Les membres de la famille sont des partenaires égaux et doivent être traités avec un grand respect.

Les modalités de fonctionnement

Le FFL part du principe qu'en période de crise les êtres humains sont prêts à changer leur vie. La crise n'est pas négative ; elle comporte un potentiel d'amélioration.

Le but est d'éviter un placement extra-familial dans la mesure où il est généralement dans l'intérêt de l'enfant de rester dans sa famille, à condition que la sécurité de l'enfant soit garantie. Dès que le placement extérieur d'un ou plusieurs enfants est envisagé par le demandeur professionnel, le FFL intervient immédiatement pour mettre à profit l'énergie de la crise.

Par la combinaison de plusieurs méthodes éprouvées et par l'engagement intensif d'un agent FFL durant six à huit semaines, un placement extérieur d'enfants pourra être évité.

Le temps de travail hebdomadaire dans la famille oscille entre cinq et vingt heures. Le FFL combine plusieurs méthodes de l'aide familiale et de l'aide à la jeunesse. Il a à sa disposition les moyens de diagnostic de l'aide familiale qui peuvent aussi être utilisés pour des interventions courtes. S'y ajoutent les méthodes thérapeutiques de comportement et de dialogue.

Surtout pour les familles de condition modeste, il convient d'intégrer l'ensemble de l'environnement social et l'aide du « case management ». Les bases socio-économiques indispensables au maintien de la famille sont également prises en compte. (...)

⁴⁵³ Insoo Kim Berg, "Familien-Zusammenhalt(en). Ein kurztherapeutisches und lösungsorientiertes Arbeitsbuch." Verlag modernes Lernen, Dortmund

Le travail se fait au domicile de la famille. Le travailleur social s'occupe au maximum de deux familles dans lesquelles il investit tout son potentiel. La « famille en crise » peut le joindre à toute heure. Le programme dure au maximum huit semaines. Au terme de l'intervention, la famille sera assez stable pour être accompagnée selon les procédures habituelles. (...)

Le service FFL peut aider à éviter un placement d'un enfant là où il n'est pas indispensable. Néanmoins, le placement à l'extérieur est souvent nécessaire, dans la mesure où il protège l'enfant, - a un effet thérapeutique dû au changement de contexte, allège la famille, correspond parfois au désir explicite des parents ou des enfants.

Mais là où le placement est basé exclusivement sur des symptômes extérieurs, là où il n'y a plus de marge de tolérance dans le chef du travailleur social, et où les sentiments de culpabilité empêchent toute confrontation positive et toute recherche de ressources existantes, qu'elles soient cachées ou oubliées, le programme Families First est une méthode alternative. (...)

En Allemagne, le mode d'intervention FAM s'est diffusé avant la création du programme au Luxembourg. En 1998, le département de pédagogie sociale de l'université de Trèves réalisait par exemple un film vidéo sur les projets pilotes FAM au niveau fédéral⁴⁵⁴. De grands acteurs du travail social comme la « Diakonie » se sont saisis de cet outil dans certains de leurs projets locaux. Nous reproduisons ici des extraits d'un article paru en novembre 2000 dans un mensuel protestant Chrismon.⁴⁵⁵

« Les Wurtz sont réunis dans la salle à manger autour de la table du salon. Le père, 29 ans, bras tatoués, est assis sur le tapis. La mère raconte. Luke, 5 ans, écoute avec curiosité, pendant que Jenny, 6 ans, maquille sa sœur Joline, 3 ans, avec un crayon de papier. Presque une famille idéale. Sauf que l'Office de protection de l'enfance a récemment menacé les parents de leur retirer les enfants s'ils n'étaient pas prêts à faire des efforts - avec une aide extérieure. Pendant quelques temps, une assistante sociale est intervenue dans la famille. Elle devait stimuler Jenny, chez laquelle le médecin avait diagnostiqué un léger retard de développement. Mais l'assistante sociale se trouva confrontée au père de famille, un boulanger qui avait récemment perdu son emploi. « Elle a dit à mon mari qu'il devait arrêter d'être si autoritaire, envers moi et envers les enfants » indique Veronika Wurtz. Les parents mirent fin à la collaboration. Selon la jeune mère, l'assistante sociale est responsable de la crise dans la famille. L'Office de protection de l'enfance voit la situation sous un autre angle : selon lui, les enfants sont surmenés et agressifs, ils déchirent les rideaux de la maison, et ils ont même martyrisé à mort un chaton.

Voilà une situation pour Maria Löcken. La collaboratrice du projet FAM du diaconat de Düsseldorf veut aider les familles à se sortir d'une crise. Il lui importe peu de démontrer leurs faiblesses. Elle s'intéresse moins aux erreurs qu'aux réalisations communes des membres de la famille, et elle veut leur montrer le potentiel qui se cache en eux. Maria Löcken veut donc trouver les bonnes forces. Elle intervient pour que la famille reste réunie.

Pendant six semaines, cette « gestionnaire des crises » est restée à la disposition des Wurtz 24 heures sur 24. Elle a vécu avec eux, non pas en respectant un emploi du temps précis, mais aux moments où les parents et les enfants avaient le plus besoin d'elle. Le reste du temps, la famille pouvait la joindre à tout instant sur son téléphone portable.

« Nous avons des difficultés », Veronika Wurtz n'en fait pas un secret d'Etat. La famille de trois jeunes enfants entre parfois en ébullition. Au moment d'aller se coucher, par exemple, lorsque les filles ne cessent de se relever et ne peuvent se calmer. Jusqu'à ce que les nerfs lâchent. Depuis que « Tante Maria », comme les enfants

⁴⁵⁴ Wissenschaftliche Dokumentation des Bundesmodellprojekts "Familien-Aktivierungs-Management (FAM)". Université de Trèves – Allemagne - Abteilung "Sozialpädagogik" Videofilm 45 Min. 1998

⁴⁵⁵ Gafga Hedwig, « Diakonie - Kein Mensch besteht nur aus Fehlern - ein Familienprojekt » (Personne n'est fait que de faiblesses), Chrisma plus, Chrismon, novembre 2000 (article complet disponible à l'adresse <http://www.chrismon.de/ctexte/2000/11/11-9.html>)

appellent cette femme vive à la voix profonde, assiste au coucher, les soirées prennent une autre tournure. Avec son aide, les parents ont inventé de nouveaux rituels qu'ils apprécient et donnent un équilibre aux enfants. Boire quelque chose et lire une histoire font maintenant partie du programme au moment d'aller dormir, ainsi qu'une plus grande logique. « Je suis trop patiente » indique la mère, un peu critique. « Maintenant, je peux même être très franche ».(...)

Dans la FAM, ou Families First, nom initialement donné à cet engagement de promotion familiale aux Etats-Unis, personne ne pose de problème, ni les parents, ni l'un des enfants. Veronika Wurtz sort un classeur de l'étagère et montre les pages colorées sur lesquelles les jeunes parents et leurs trois enfants ont peint et noté leurs forces de caractère et leurs capacités. La mère rayonne lorsqu'elle parle de Luke, qui partage tout avec ses sœurs et veille comme un lynx à ce que chacun ait sa part. Mais Luke est aussi l'enfant qui bouleverse les parents par ses violents accès de colère. Maria Löcken, ancienne éducatrice, met un point d'honneur à découvrir les points forts d'un enfant difficile. Elle a déjà souvent demandé à des parents ou des professeurs qui se plaignaient s'ils n'avaient rien de positif à dire sur l'enfant incriminé. Elle veut faire en sorte que les adultes ne révèlent pas uniquement les faiblesses des enfants et les jugent d'après ces faiblesses, mais voient leurs forces et les éveillent. (...)

Dans certains cas, l'intervention de crise échoue, lorsque l'un des parents abuse sexuellement d'un enfant, lorsqu'une mère n'est pas en mesure ni physiquement ni psychologiquement de s'occuper de son enfant ou lorsque des jeunes préfèrent vivre dans une communauté. Pourtant, dans 90 % des cas, les enfants peuvent rester dans leur famille après une intervention de type FAM. En tout cas, les Wurtz dressent des plans pour l'avenir. Luke, bouillonnant d'énergie, se dépensera dans un sport de combat. Joline passera la journée au jardin d'enfants et la mère mangera tous les midis avec Jenny, qui va au CP. Elle espère que son mari pourra bientôt à nouveau « gagner son argent », et elle souhaite pour elle-même une « personne de confiance qui m'écoute et me conseille ».

10.c - Une pause dans la crise ou simplement pour souffler : accueils ponctuels et rapides d'enfants

Nous avons déjà évoqué dans le point 9.b l'intérêt pour des parents de pouvoir s'appuyer sur une famille-relais ou une famille-contact, des parrains et des marraines afin d'être déchargés ponctuellement de la charge d'un ou plusieurs enfants. Ce type de soutien peut s'inscrire dans le vécu « normal » de toute famille. Il peut aussi être plus « institutionnalisé » dans le contexte des dispositifs de protection de l'enfance, comme mesure efficace de prévention et d'alternative au placement. Le point 9.b signalait des initiatives belges allant dans ce sens. Découvrons ici rapidement les relais parentaux français et le projet « Support care » au Royaume-Uni.

Le dispositif des « Relais parentaux » a été expérimenté pour la première fois en France par l'association Passerelle 92 en 1985 dans le département des Hauts-de-Seine. Aujourd'hui, 6 autres projets de ce type existent dans le pays⁴⁵⁶. Moyennant une participation financière adaptée et des formalités d'admission réduites (autorisation parentale d'hébergement et décharge en cas de nécessité de soins) et sans signalement automatique aux services de protection de l'enfance, des enfants peuvent être accueillis pour quelques heures ou quelques semaines, de manière continue ou non. Dans un cadre familial, les parents ont un large droit de rester présents auprès des enfants (repas, toilettes,...). Dans les évaluations réalisées par différents projets, la durée moyenne des séjours varie de 11 à 27 jours (consécutifs ou non). Ces lieux d'accueils évitent certains placements dans des situations où les problèmes des parents s'accumulent (perte d'un logement, absence temporaire de ressources, « besoin de souffler ») et deviennent des lieux-ressources pour les parents. « S'adaptant

⁴⁵⁶ Pour plus d'information : Helfter Caroline, « Une pause pour mieux vivre son rôle de parents », Actualités Sociales Hebdomadaires, n° 2317, juin 2003

avec simplicité et pragmatisme aux besoins des parents, cet outil a rapidement trouvé sa place dans le paysage social des collectivités – parfois longues à convaincre – où il a pu s’implanter »⁴⁵⁷ souligne Caroline Helfter dans un article qu’elle consacre à ces projets.

Au Royaume-Uni, les programmes « Support Care » (Accueil de soutien) tente de répondre à des besoins similaires en s’appuyant sur le réseau des familles d’accueil qui reçoivent habituellement des enfants suite à des mesures de placement. « Support Care » a été lancé à Bradford en 1996 par l’assistante sociale Joy Howard⁴⁵⁸. « Je travaillais dans un service de placement, et j’ai constaté qu’une telle offre de soutien était nécessaire. (...) Tout ce qu’il était possible de proposer à une famille en crise, c’était au minimum une semaine de placement, et nous savons que cela peut-être une expérience négative. Nous avons besoin d’une réponse intermédiaire. »⁴⁵⁹

A cette époque, l’assistante sociale avait dans ses registres plusieurs familles d’accueil conscientes qu’elles ne pouvaient plus accepter de placement de longue durée, « mais qui avaient toujours quelque chose à offrir ». Il arrive que des familles « jettent l’éponge » après une expérience difficile d’accueil en placement. Joy Howard imagine alors un nouveau type d’engagement a priori moins exigeant et plus rapidement gratifiant. Le projet commence ainsi en 1996 avec six familles d’accueil ; les services de Bradford en comptent maintenant près de 25. La plupart des accueils de quelques nuits par mois - voire d’un week-end entier - durent entre six et neuf mois ; 150 enfants et jeunes sont concernés chaque année, et 5 à 6 d’entre eux seront finalement placés. En 2003, le programme est appliqué sous diverses formes par quelque 11 instances au Royaume-Uni. Quelle qu’en soit la forme, il bénéficie du soutien de l’association caritative Fostering Network. A Birmingham, il concerne les enfants de moins de 8 ans et est assuré par des assistantes maternelles plutôt que par des familles d’accueil.

« Support Care » offre ainsi à des enfants et des jeunes un accueil à temps partiel, et un répit à leurs parents. La plupart des familles y sont orientées lorsqu’elles parviennent à une situation de crise. Les accueils sont planifiés, limités dans le temps et basés sur un contrat entre chacune des parties - parent/tuteur, jeune, famille d’accueil, assistante sociale de la famille et agent de placement familial.

Dans son évaluation des programmes, Joy Howard souligne quelques enseignements importants :

- l’offre d’un accueil à la journée, initialement absente de « Support care », lorsqu’une famille d’accueil très expérimentée ne fut plus en mesure d’assurer des accueils de nuit. Cette offre s’est vite révélée une des plus populaires, et est maintenant souvent demandée en priorité. Elle s’est aussi révélée une solution intéressante dans des situations où l’échec ou l’exclusion scolaire menacent d’écraser une situation familiale déjà troublée.
- la mise en œuvre des accueils de jour a montré que la flexibilité et la réactivité du programme pouvait produire des résultats intéressants. Le placement journalier s’avère parfois moins traumatisant, puisqu’il évite la séparation de nuit.
- la capacité d’offrir une palette d’alternatives au placement sécurise des parents et contribue à ce que certains retirent leur demande d’aide. Une offre d’aides constructives et souples atténue « l’effervescence » d’une situation de crise et permet à une famille d’envisager ce qu’elle peut faire pour/par elle-même. Savoir qu’une aide adaptée est à portée de main peut suffire à faire la différence.
- la plupart des « accueils de soutien » atteignent leurs objectifs en l’espace d’un an. Des familles et des jeunes y font parfois appel une seconde fois et les deuxièmes demandes sont généralement acceptées. Elles concernent souvent une autre formule « accueil ponctuel » ou « accueil de jour ».

⁴⁵⁷ Ibidem, page 32

⁴⁵⁸ Pour plus d’information : Howard Joy, « Support Care : a new role for foster carers », pages 95 à 103, in Ann Wheal, « Working with parents : learning from people’s experience », Russel House Publishing, 2000

⁴⁵⁹ Extraits de Gulland Anne, « Welcome break », The Guardian, Londres, 16 avril 2003 – traduction ATD Quart Monde

10.d - Accueillir la famille dans sa totalité

Nous savons que, dans de nombreux pays, les dispositifs d'hébergement d'urgence permettant l'accueil de famille entière, reste limités. En France, quelques centres, tel le centre d'hébergement d'urgence familiale de Roubaix⁴⁶⁰ (le Cap Ferret), ont été médiatisés pour souligner ce manque dans des situations où des familles se trouvent « sans domicile ». Les réponses apportées par les dispositifs proposent souvent l'accueil du père dans tel foyer et de la mère et des enfants dans tel autre ; les séparations sont parfois encore plus nombreuses ou différemment configurées. Nous n'avons pu au cours de notre travail préciser l'ampleur de la prise en compte de la dimension familiale par les dispositifs d'accueil d'urgence. Ce pourrait être l'objet d'un travail autonome à réaliser à l'avenir s'il n'existe pas déjà.

ATD Quart Monde et des structures partenaires de l'ONG ont depuis longtemps expérimenté l'intérêt d'un accueil et d'un accompagnement familial dans des projets en région parisienne en France, et au Royaume-Uni, dans le Surrey⁴⁶¹ et en Ecosse⁴⁶². Il s'agit soit d'accueil temporaire (« séjours de répit » - respite stay), soit d'accueil prolongé. Souvent, ces projets se sont révélés être l'ultime recours pour des familles vivant une très grande précarité de logement et vivant dans la crainte d'être séparées dans le cadre de mesures de protection de l'enfance.

Le centre de « promotion familiale, sociale et culturelle » à Noisy-le-Grand (France) a été créé en 1970 sur les lieux mêmes où des baraquements édifiés en 1956 abritaient plus de 250 familles vivant dans le dénuement le plus complet. C'est dans ce lieu, dit "Le Château de France", que le père Joseph Wresinski a fondé, en 1957, avec les familles et leurs amis, l'association qui est devenue aujourd'hui le Mouvement ATD Quart Monde.

L'ensemble de la résidence du « Château de France » comprend 78 logements, gérés par la société d'Habitation à Loyer Modéré Emmaüs (SA HLM). Sur ce total, 35 logements sont, au titre d'une convention, réservés à des familles fragilisées par des précarités dans différents domaines : logement (itinéraires d'errance, hébergements de fortune, habitat précaire ou absence de logement), travail (absence de qualification et d'insertion durable par un emploi), vie familiale (mesures de protection de l'enfance, placement ou risque de placement des enfants), santé... Les couples accueillis peuvent avoir connu plusieurs années pendant lesquelles ils n'ont jamais eu la possibilité de démarrer véritablement une vie commune à deux, voire avec leurs enfants. Pour eux, la dislocation familiale est une hantise permanente.

L'action menée avec ces familles par une équipe pluridisciplinaire d'une quinzaine de personnes - permanents du Mouvement ATD Quart Monde, professionnels médico et socio-éducatifs épaulés par des bénévoles de la Seine-Saint-Denis - s'inscrit dans un projet pilote d'insertion sociale rendu possible par le partenariat étroit avec le bailleur (SA HLM Emmaüs) et l'Etat (la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) qui est le financeur principal.

L'objectif recherché dépasse le simple relogement d'urgence. Il s'agit, par une action globale de promotion familiale et sociale et par des moyens essentiellement culturels, de permettre aux familles un

⁴⁶⁰ D'Haene Michel, « Parents-alités et CHRS - Approche clinique au centre d'accueil familial « Cap Ferret » à Roubaix », in « La parentalité exposée », Collection Mille et un bébés, Ed Erès, 2000

⁴⁶¹ Le projet de « Frimhurst Family House » est évoqué dans l'histoire de la famille Brown in : ATD Fourth World UK, « The poorest, partners in democracy : the Wresinski approach », Londres, 1991

⁴⁶² « Breandam Family House » près de Stirling en Ecosse accueille des familles en situation de précarité et de crise. Contact : braendam.link@care4free.net

accès effectif aux droits fondamentaux et l'exercice de leurs responsabilités en particulier dans l'éducation de leurs enfants. Les familles acquièrent aussi l'autonomie et les apprentissages nécessaires pour pouvoir préparer leur relogement dans un habitat de leur choix et s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Pour cela, les familles accueillies sont écoutées et soutenues pour qu'elles puissent exprimer peu à peu leur projet familial à partir de leurs aspirations et leurs priorités. Ces dernières peuvent porter sur les domaines les plus variés : éducation des enfants, accès aux soins, scolarisation, formation professionnelle et accès à l'emploi, apprentissage de la vie en voisinage, de la gestion de la vie courante, acquisition d'une culture de l'habitat, développement de l'autonomie face aux démarches administratives, accès à la vie culturelle et associative... Le soutien au projet familial s'appuie sur les engagements mutuels pris par l'équipe ATD Quart Monde, des partenaires de l'environnement et par la famille. Il est régulièrement évalué et réajusté avec la famille pour franchir de nouvelles étapes. Une telle démarche s'étend sur plusieurs années avec, généralement, une succession d'obstacles passagers, d'échecs et de réussites.

Les familles accueillies dans le centre de promotion familiale le sont en principe pour un séjour de base de trois années. Certaines le quitteront avant cette échéance, d'autres, ayant besoin de s'appuyer plus durablement sur un tel environnement, pourront résider au sein de la structure plus longuement. Une évaluation des accueils réalisée sur une période de dix ans de 1990 à 1999 montre que plus de 60 % des familles ont bénéficié d'un séjour inférieur ou égal à 4 ans⁴⁶³. Le bailleur social crée les conditions nécessaires à l'accueil de familles très démunies. Il propose un logement, une gestion, un entretien et un gardiennage adaptés aux familles accueillies, en tenant compte d'un nécessaire temps d'apprentissage des responsabilités de locataire et de voisin ; ATD Quart Monde s'appuie sur cet habitat stable, conventionné et sécurisé par l'Aide Personnalisée au Logement, pour soutenir les familles dans un processus d'appropriation de leur logement, qui leur permettra à terme d'assumer leurs responsabilités de locataire (paiement des loyers et de l'assurance, culture de l'habitat, relations de bon voisinage...). Entre sept et dix familles quittent chaque année le centre de promotion familiale vers un relogement définitif tout en étant soutenues pendant deux ans là où elles habitent.

Pour soutenir les familles dans la réalisation de leur projet, différentes actions spécifiques sont menées de façon décloisonnée, en partenariat avec les structures et les services du quartier, de la ville ou du département :

- La pré-école communautaire et familiale a pour but de mettre les parents en situation d'être les acteurs du développement et de l'éveil de leurs petits enfants. Une fois scolarisés à l'école maternelle, les enfants participent à une action culturelle dans la cité et dans le quartier pour conforter leurs apprentissages, en particulier celui du langage.
- Le pivot culturel s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans. C'est une action quotidienne de partage du savoir qui développe la curiosité des enfants et l'ouverture au monde par le livre, l'informatique, la communication, des ateliers manuels et artistiques,... Un partenariat privilégié est établi avec la médiathèque et d'autres structures culturelles de la ville.
- Le foyer familial est un lieu communautaire pour les adultes avec des rencontres, des fêtes, des ateliers alliant détente, solidarité et citoyenneté. C'est un lieu ressources pour la prise de responsabilités et pour la vie associative. Le foyer familial est aussi un lieu où se construit le partenariat avec les différents acteurs institutionnels (HLM, écoles, services sociaux,...). C'est enfin le lieu de développement d'actions culturelles comme par exemple un atelier de création poétique lancé courant 2002.
- Le projet "activité humaine" permet aux adultes et aux jeunes de s'investir dans un éventail d'activités qui lient travail salarié, formation et culture afin qu'ils puissent se projeter dans l'avenir

⁴⁶³ Mouvement ATD Quart Monde, « Bilan d'Etape 1999 - Cité de promotion familiale et sociale », Document interne, France, octobre 1999

au-delà de projets ponctuels d'insertion. Ce volet de l'action du centre a vu la création, début 2002, d'une entreprise « Travailler et Apprendre Ensemble »⁴⁶⁴ (TAE) qui propose à des adultes d'intégrer un atelier de reconditionnement de matériel informatique et d'autres activités de production.

- Une action communautaire d'ensemble vise à favoriser les dynamiques collectives et les liens entre habitants de la résidence et au-delà (par exemple, propositions des temps familiaux ou de convivialité). Le rôle de voisins ayant connu les mêmes difficultés est déterminant. Beaucoup de premiers pas vers des activités proposées au sein du projet ne sont possibles que grâce à des voisins qu'hier on ne connaissait pas, mais en qui on a pu immédiatement se reconnaître. Lorsque la conquête ou la re-conquête d'un savoir ou d'une autonomie devient l'affaire du groupe, reçoit l'accord de toutes les générations, la famille ou certains de ses membres n'ont plus à se sentir « coupables » et « humiliés », mais peuvent au contraire y trouver fierté.

*« J'aime bien venir à la pré-école parce qu'au moins, je sais que je suis avec mes enfants, je suis attentive. C'est vrai que des fois j'ai la tête un peu ailleurs, mais je sais que je joue plus à la pré-école que chez moi. Chez moi, les enfants sont dans leur chambre et ils y jouent tout seuls. Quand je joue avec eux, ça va être vraiment "rapide" ! Alors qu'à la pré-école je suis avec eux, je joue avec eux et en plus il y a d'autres enfants ; alors ça les entraîne à être avec d'autres. On s'y sent tellement bien qu'on oublie les soucis, les tracas. »*⁴⁶⁵ L'action « petite enfance » du projet, qui s'appuie essentiellement sur la pré-école communautaire et familiale, une action culturelle autour du langage et l'accompagnement particulier de certaines familles, illustre les recherches par ATD Quart Monde d'actions novatrices de prévention et de protection de l'enfance et de la famille. L'équipe du centre de promotion familiale est fréquemment témoin de l'espoir que suscite dans une famille la naissance d'un enfant, des forces qu'y trouvent des parents très pauvres pour surmonter des obstacles, de la capacité de ces mêmes parents à se mobiliser autour des plus petits, des plus fragiles. Pour autant, dans le cadre de l'ouverture de la « pré-école communautaire », l'équipe est parfois confrontée à l'absence des parents ou à leur difficulté d'être en relation avec leurs enfants sous le regard des autres ; lors de temps proposés autour d'un jeune enfant dans sa famille (les « pré-écoles familiales »), les souffrances du quotidien peuvent, là aussi, s'imposer dans les échanges. L'équipe recherche donc sans cesse l'équilibre entre une réponse aux besoins (perçus et/ou exprimés) des jeunes enfants pour lesquels chaque jour compte dans leur développement, et un accompagnement des parents dans la durée permettant qu'une confiance s'établisse, que des prises de conscience se fassent et que des situations évoluent. L'enjeu de cette démarche est de permettre aux parents et aux tout-petits de « grandir ensemble » pour qu'ils créent entre eux un lien solide et confiant.

Beaucoup de familles accueillies dans le centre de promotion familiale ont des enfants qui font l'objet de mesures d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO), voire d'un placement en famille d'accueil ou en institution, et sont à ce titre suivies par des professionnels extérieurs à l'équipe du centre de promotion familiale. Elles ont par ailleurs des liens avec des professionnels du secteur – centre de Protection maternelle et infantile, Centre médico-psychologique, etc. – et des professionnels hors secteur avec lesquels un partenariat est établi. Cela exige de la part de l'équipe un travail en étroite collaboration avec ces professionnels et les institutions dont ils dépendent, afin de mieux se connaître entre intervenants, de développer une compréhension commune des familles accueillies et de soutenir avec cohérence leur projet familial. Ce travail en réseau vise également à offrir aux familles des soutiens auxquels elles peuvent prétendre en vue d'un mieux-être en famille. Ainsi l'équipe du centre soutient les parents accueillis afin qu'ils osent être usagers et partenaires de structures telles que : écoles maternelles, centres de santé, espaces jeux, ludothèques, haltes jeux, médiathèques. Pour oser ce

⁴⁶⁴ Dulac Bruno, "Modernité : ré-inventer le travail", in Revue Quart Monde n° 187, dossier "Internet : au service de qui ?", Editions Quart Monde, Paris, France, août 2003, pages 22 à 25

⁴⁶⁵ Extrait du témoignage d'une maman présenté dans le rapport d'activité 2001 du centre, ATD Quart Monde Seine-Saint Denis, 2002

partenariat, les parents doivent être rassurés sur leurs capacités de parents, soutenus dans la relation qu'ils ont avec leurs enfants. Le centre de promotion familiale cherche donc à créer des conditions pour que ces parents puissent partager avec d'autres leur savoir et leur expérience, dans la confiance, et, se sentant en sécurité, apprendre à reconnaître les capacités et les besoins de leurs enfants.

Outre les projets d'ATD Quart Monde, et notamment celui à Noisy-le-Grand que nous venons d'évoquer, notre exploration nous a essentiellement conduits en Suède où de plus en plus d'accueils familiaux sont proposés lorsque des mesures importantes de protection de l'enfance concernaient des familles avec enfants de moins de 13 ans. Découvrons le « village d'enfants » de Ska et le centre Framnas, deux projets pilotes décrits dans l'article « Des réponses centrées sur la famille quand l'enfant est en danger : mises en pratique de la politique suédoise »⁴⁶⁶.

Le « village d'enfants » de Ska, situé sur une île à environ 25 km de Stockholm, est géré par le département des affaires sociales de la capitale suédoise. Il occupe un terrain de 40 hectares. Il accueille jusqu'à 12 familles et une équipe de 25 personnes avec leur famille, vivant tous ensemble dans ce « village thérapeutique ». Les familles vivent dans des maisons individuelles et sont responsables de leur quotidien. La structure comprend une école, une crèche, un gymnase un terrain de sport, une laverie et une cafétéria. Un supermarché, une patinoire sont accessibles à 20 minutes de marche, dans le quartier voisin. Les familles qui arrivent à Ska sont en situation de grande précarité et de crise (difficultés relationnelles, toxicomanie, désocialisation, violences, enfants présentant des troubles importants du comportement...) Dans leur lieu de vie, ces familles n'ont en général plus ou très peu de réseau de soutien. Ces familles doivent donner leur « accord » pour venir à Ska, tout en sachant que si elles refusent, leurs enfants risquent d'être placés. Elles y séjournent entre un et deux ans, temps nécessaire pour promouvoir un changement durable.

Ce village a été créé dans les années quarante pour accueillir des enfants en difficulté psychologique ; les premières évaluations de ces prises en charge ont souligné que les enfants évoluaient plus positivement quand les parents étaient impliqués dans leurs progrès. Ainsi, en 1972, le village est devenu un centre pour les familles, mais le nom de village d'enfants est resté, car son but principal est de répondre aux besoins des enfants. L'objectif du village est d'offrir un environnement thérapeutique qui soutienne le développement psychologique et social des parents comme des enfants. L'isolement se réduit quand les familles participent à la vie du village et jouent un rôle actif dans la prise de décisions. Les familles sont encouragées à tirer des leçons non seulement de leurs relations avec les professionnels mais aussi des réussites et des échecs des autres familles. Un aspect important de la prise en charge est la certitude que chacun a la capacité d'évoluer durablement.

Un projet thérapeutique est élaboré pour chaque famille conjointement avec le département des affaires sociales, les parents et l'équipe du village. Il bénéficie d'un suivi et d'une évaluation constante. Différents types d'intervention sont utilisés : méthodes pédagogiques, thérapie individuelle, familiale et par l'art. Un apprentissage les uns des autres s'expérimente également à partir des tâches et des expériences quotidiennes. Des groupes d'échange permettent aux parents d'aborder des questions liées au développement de l'enfant, ce qui risque d'arriver quand ça va mal, et comment se comporter d'une manière plus adaptée. Le rôle du thérapeute est celui d'un animateur plutôt que d'un enseignant. Les familles d'un même milieu social, qui partagent des expériences similaires, apprennent beaucoup les unes des autres, ce que les professionnels issus des classes moyennes ne pourraient enseigner.

⁴⁶⁶ Eriksson, Garphult, Hessle, Jernberg, Levin et Wils, « The focus on family when children are at risk : Swedish policy in practice », in Callahan, Hessle et Strega, « Valuing the field : child welfare in an international context », Cedr and Ashgate, Aldershot, England, 2000, page 63 à 79

Le temps que les parents ne passent pas avec leurs enfants – ils sont associés à de nombreuses activités pré-scolaires ou scolaires - est consacré à travailler avec le personnel dans l'entreprise EKO, responsable de l'entretien des bâtiments, des jardins, des animaux et de la préparation du déjeuner proposé par la cantine. L'environnement de travail proposé par cette entreprise est une contribution essentielle au fonctionnement du village. Les « conversations » avec les collègues « extérieurs », pendant que l'on effectue les tâches, sont souvent aussi, voire plus efficaces, que les séances de thérapie classiques.

Depuis la création du village, la recherche et l'évaluation sont très importantes. C'est un des projets les plus étudiés des pays scandinaves. Une nouvelle procédure d'évaluation interne existe depuis 1996 et inclut un suivi un an après la fin du séjour à Ska, avec des entretiens permettant d'améliorer le fonctionnement du programme. En 1999-2000, une évaluation conduite auprès de près de 100 familles ayant séjourné à Ska dans les années 1970 par Hessel et Wähler se révèle globalement positive. La majorité des parents indiquent que lorsqu'ils résidaient au village, ils sentaient qu'ils faisaient partie d'une communauté. Ils y ont regagné un optimisme et la conviction que des choses peuvent changer positivement.

Dans la banlieue de Stockholm, Framnas est un centre thérapeutique et une école pour les jeunes de 13 à 16 ans, leur famille et leur réseau, basé sur la reconnaissance de l'importance des liens entre les jeunes et leurs parents quelle que soit leur relation. Les jeunes et les familles accueillis à Framnas et envoyés par les services de protection de l'enfance font généralement face à des difficultés durables et les parents ou d'autres personnes proches des adolescents concernés sont souvent très inquiets pour leur avenir et confrontés à des questions de vie ou de mort. En raison de leur situation, les jeunes ne peuvent rester scolarisés. Framnas a donc sa propre école ainsi que des services d'aide psychologique et de soutien. Les enfants et leur famille y sont accueillis entre 6 mois et 3 ans sans y être hébergés. Initialement construit et financé comme un dispositif de service public de la municipalité de Stockholm, ce projet est depuis 1991 une société coopérative gérée par son équipe d'un peu moins de 20 salariés.

L'approche du centre est construite sur plusieurs convictions :

- « le sang est plus épais que l'eau (...) Les enfants et les parents sont des alliés intimes, liés par des liens invisibles. Il en résulte que les parents ont une possibilité de contrôle et d'influence sur leurs enfants, qui existe quel que soit le jugement du monde extérieur sur leur capacité en tant que parents. Une équipe de professionnels ne peut avoir cette influence sur les enfants. Sur la base de ces convictions, Framnas a développé des méthodes pour mettre l'accent sur le pouvoir d'influence qu'ont les parents à guider leur enfant. Ceci minimise l'intervention des autorités et l'aide des experts. »⁴⁶⁷ Les équipes de Framnas constatent que tous les parents souhaitent que leurs enfants aillent bien et que les enfants sont loyaux envers leurs parents.
- les experts déstabilisent généralement les parents qui, de ce fait, abdiquent dans l'usage positif de leur pouvoir.
- le rôle du professionnel est d'aider les parents à regagner la notion de leur propre pouvoir.
- les solutions peuvent « jaillir de nombreuses sources ». Le travail du personnel vise à créer un contexte dans lequel les familles pourront montrer leurs forces et utiliser leurs ressources. Ecouter ce que les jeunes et leurs proches disent et l'accepter réellement, demander quels sont leurs objectifs et leurs projets, c'est donner aux familles quelque chose qui leur est utile.

Les équipes d'enseignants et de thérapeutes du centre tentent alors de développer des méthodes cohérentes avec cette philosophie. L'équipe débute le travail avec les familles dès le premier contact. Les familles sont invitées à visiter Framnas avant de prendre leur décision de poser leur candidature.

⁴⁶⁷ Extrait des options politiques de base du projet (Policy Declaration of Framna School and Therapy center), in ibidem, page 70, traduction de l'anglais par ATD Quart Monde

On leur demande de bien étudier la question pour savoir s'ils pensent que Framnas pourra être une aide pour eux. Les parents savent que l'équipe sera totalement ouverte avec eux, qu'elle ne discutera pas avec d'autres sans qu'ils en soient avertis, qu'il n'y a pas de secret entre elle et les enfants. Les parents savent qu'ils auront connaissance de toutes les informations importantes concernant leurs enfants ; les enfants ne sont donc pas pris dans un conflit de loyauté entre leurs parents et l'équipe, et savent que parents et personnel travaillent ensemble pour les aider.

Un aspect important du travail avec les enfants, les familles et les « experts » est la recherche d'objectifs et la construction d'un accord sur les moyens de l'atteindre. Le travail de Framnas est de réunir les protagonistes pour discuter des objectifs de façon réaliste et opérationnelle et chercher ensemble les moyens de les atteindre. Dans ce processus, la responsabilité des échecs est partagée ; la fierté de la réussite n'est pas uniquement attribuée aux « experts » des équipes. Celles-ci devront remercier les parents et les autres personnes présentes pour avoir rendu leur travail possible. Chacun est conscient que le chemin peut être long et parfois difficile. Le travail de l'équipe est aussi de remarquer les changements les plus infimes et d'aider les parents, les enfants et les autres à être conscients des progrès obtenus. On parle de « petits pas » dans la bonne direction.

Nous découvrons par ce rapide tour d'horizon européen que de nombreux projets ont vu le jour pour ouvrir des alternatives à la séparation enfants-parents quand les conditions de vie et les difficultés créent un danger pour les enfants. Ils sont souvent portés par des acteurs animés de fortes convictions, cherchant avec imagination et ténacité de nouvelles pratiques pour rester au plus près du principe de « continuité familiale » que nous évoquions au chapitre 7.

*

*

Chapitre 11 - Le soutien aux liens parents-enfant lorsque l'enfant est placé

Nous avons déjà longuement évoqué à la fin du chapitre 7 la question de la place des parents dans les interventions de placement. Nous avons vu combien leur implication est aujourd'hui recherchée, mais encore souvent très limitée dans la pratique, et parfois construite ou évaluée sur des incompréhensions. Pour autant, nombre d'auteurs cités soulignent la nécessité de penser l'intervention de placement comme faisant partie d'une « aide qui permette aux parents de retrouver ou de trouver leur place en tant que parent et en tant que citoyen. L'intervention qui sépare des enfants de leurs parents n'a de sens que si elle permet un travail de requalification parentale, ce qui signifie « travailler la place de chacun et remettre chacun à sa place en laissant leur place aux parents. »⁴⁶⁸ Notre voyage européen nous confirme qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce sens. Dans divers lieux, les équipes ATD Quart Monde entendent les parents affirmer combien « ils sont oubliés », laissés sans soutien dès lors que la séparation a eu lieu. Par ailleurs, « le retour des enfants dans la famille » est un objectif « dévalorisé » ou « utopique » aux yeux de certains professionnels⁴⁶⁹. Mais nous voulons ici encore évoquer des exemples de mobilisations, signes de cette recherche souhaitée par ATD Quart Monde.

Les procédures judiciaires qui accompagnent les interventions de placement contraint, sujet vaste et complexe dans une perspective transnationale, ne seront pas abordées ici. Elles le sont de façon limitée mais fondamentale dans l'apport complémentaire n°6 consacré à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de placement. Nous renvoyons aussi le lecteur aux actes⁴⁷⁰ de deux journées européennes qui se sont tenues en mai 2001 à l'Ecole nationale de la magistrature à Paris et qui ont réuni de nombreux juristes et avocats autour de parents concernés. Signalons simplement que les parents rencontrés en Europe disent la plupart leur difficulté à être bien défendus dans les comparutions liées à des mesures de protection de l'enfance. L'expérience de terrain des équipes d'ATD Quart Monde confirme que peu d'avocats sont préparés à argumenter face à des discours professionnels d'experts et sur des sujets aussi délicats où le recours à la notion de « l'intérêt supérieur de l'enfant » est complexe, voire « diabolique »⁴⁷¹. Cela pose des questions quant à la formation des juristes et avocats et, plus largement, interroge sur l'accès à une justice équitable pour les parents et familles en situation de pauvreté et d'exclusion.

⁴⁶⁸ Delens-Ravier Isabelle, « Le placement d'enfants et les familles », page 162

⁴⁶⁹ voir par exemple Milova Hélène, « Placement en institutions et retour en famille : Une analyse des discours et pratiques des éducateurs en France », Groupe d'Analyse du Social et de la Sociabilité (GRASS), Université de Paris 8 Saint-Denis. Cette recherche effectuée en 1999-2000 observe la pratique et écoute les personnels de deux foyers éducatifs de la région parisienne. Pour les éducateurs interrogés, l'objectif d'un retour en famille s'avère globalement peu réaliste et ils font avant tout référence à l'objectif d'une autonomisation des jeunes par rapport à l'influence de leurs parents. Le travail souligne la contradiction entre les objectifs officiels du placement en institution et les possibilités réelles qu'il offre. Mais les raisons nommées par les éducateurs pour expliquer la difficulté de réaliser un retour en famille ne sont généralement pas liées à l'organisation de l'institution. Ils évoquent la profondeur des conflits familiaux et la nécessité pour les jeunes de s'autonomiser. Ils s'interrogent aussi sur le fait de proposer aux enfants et aux jeunes des conditions de vie et d'éducation considérées être les meilleures possibles dans une institution, et qui sont souvent meilleures, du point de vue matériel, que les conditions connues par les jeunes dans leur famille. En conséquence, les jeunes s'habituent pour la plupart à ce mode de vie du foyer et, même s'il n'y a pas de conflit grave avec leurs parents, vivent non sans difficulté les retours temporaires en famille et à fortiori un éventuel retour définitif.

⁴⁷⁰ « Le droit de vivre en famille : dialogue entre professionnels et familles en situation de grande pauvreté », Actes de la session européenne « Justice et Quart Monde » du 4 et 5 mai 2001, Dossiers et Documents n°11, Revue Quart Monde, Editions Quart Monde, Paris, France, 2002

⁴⁷¹ Qualificatif utilisé par Françoise Tulkens, juge à la cour européenne des droits de l'homme, dans une intervention publique en 2001 (voir apport n°6 préparé en complément du présent document).

Sur ce terrain, des avancées sont à noter dans un pays comme la France⁴⁷². Un décret du 15 mars 2002 concernant l'accès des familles (parents et mineurs) aux pièces de leur dossier judiciaire veut garantir et ré-affirmer le principe du contradictoire. Une attention particulière aux conditions de la mise en œuvre de cette mesure se diffuse dans le pays⁴⁷³. Par ailleurs, des initiatives innovantes sont médiatisées comme celle de l'intermédiation culturelle⁴⁷⁴. Des juges des mineurs ont fait appel à un médiateur pour tenter de mieux comprendre la réalité de vie et la culture de familles d'origine étrangère dans des situations de signalement de danger pour un enfant. Des avocats, découvrant parfois l'isolement et le besoin de soutiens de certaines familles, se mobilisent également. A titre d'exemple, on signalera l'action en cours entreprise par un avocat de la région de Lille pour permettre aux familles de disposer d'un lieu accueillant et chaleureux où parents et enfants peuvent se rencontrer lorsqu'il y a séparation. Pour préparer la création de ce lieu, ce professionnel a tenu et réussi à réunir l'ensemble des partenaires institutionnels concernés⁴⁷⁵.

Mais rappelons également que la tendance générale européenne observée par Grevot est une volonté de minimiser l'intervention du judiciaire, de sortir de l'intervention contrainte, pour bâtir des aides négociées. Ces évolutions souhaitées ne doivent pour autant pas nous faire oublier les questions « de justice équitable » que nous venons simplement d'effleurer ici.

11.a - Soutiens et dynamiques collectives proposés aux parents d'enfants placés

Nous présentons ici trois jeunes initiatives en Belgique, en France et en Allemagne. Elles veulent permettre à des parents séparés de leur enfants par des mesures de placement de ne pas rester isolés dans leur situation et de réfléchir avec d'autres à l'évolution de leur situation dans le respect du droit.

De Noodkreet van de Ronde Tafel - Belgique

Depuis 1995, le groupe « De Noodkreet van de Ronde Tafel » réunit tous les quinze jours à Louvain un groupe de six familles environ dont les enfants sont placés ou ont été placés. Ce groupe de discussion et d'entraide permet aux parents d'aborder les divers problèmes familiaux (école, éducation, occupation des week-ends...). Un des objectifs du groupe était de permettre dans la mesure du possible le retour

⁴⁷² Ces évolutions se sont notamment concrétisées du point de vue législatif en 2002. La loi n°2002-62 du 2 janvier 2002 impose qu'à partir de janvier 2003, en cas d'accueil d'un enfant, le service de l'Aide sociale à l'enfance ou l'établissement d'accueil, remette à ses parents : un livret d'accueil, une charte des droits et libertés, le règlement de fonctionnement de l'institution, un contrat de séjour. La loi 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale rappelle que l'autorité parentale a pour finalité l'intérêt de l'enfant et que celui-ci doit être associé aux décisions qui le concernent. Elle confirme le droit de l'enfant à avoir deux parents également responsables. Le décret n° 2002-261 du 15 mars 2002 modifie les procédures d'assistance éducative (entrée en application le 1^{er} septembre 2002). Ce texte apporte de nouveaux droits aux personnes (parents et enfants) qui ont affaire à la justice des mineurs. Ils doivent être informés dès l'ouverture de la procédure de leurs droits et notamment du droit d'accès au dossier et du droit à avoir un avocat (art 1182 et 1186 du Code de Procédure civile). Parents et enfants sont reçus et entendus – sauf urgence spécialement motivée – pour toutes les décisions, y compris d'investigation. Lorsqu'un placement est prononcé en urgence, le juge devra convoquer les parents dans les 15 jours, faute de quoi le mineur est remis aux parents s'ils en font la demande (art 1184 NCPC). L'accès au dossier judiciaire est ouvert aux membres de la famille (art 1184 NCPC). Il pourra être consulté par l'avocat qui peut s'en faire délivrer copie mais ne peut remettre copie à son client, par le père, la mère et le mineur capable de discernement jusqu'à la veille de l'audience. Dans le cas de l'enfant mineur, il devra être accompagné par son père, sa mère, son avocat ou un travailleur social désigné par le juge.

⁴⁷³ Gargoly Céline, « Le dossier à l'épreuve de la transparence », Actualités Sociales Hebdomadaires, n°2303, pages 29 à 32, France, mars 2003

⁴⁷⁴ Barranger et de Maximy, « L'enfant sorcier entre ses deux juges », Ed Odin, France, 2000

⁴⁷⁵ Les partenaires concernés sont le Conseil général du Nord, les juges des enfants, les services d'Aide éducative en milieu ouvert, l'AGSS de l'Union Départemental des Association Familiales. ATD Quart Monde Lille soutient également cette initiative.

rapide des enfants et de donner aux parents le soutien nécessaire pour qu'ils puissent assurer eux-mêmes la charge de leurs enfants, même si ces derniers ont des comportements difficiles et un besoin d'attention important. L'évaluation de l'impact de cette initiative est positive : « Le nombre d'enfants placés dans les familles concernées a diminué de moitié. Les enfants qui restent placés reviennent progressivement plus souvent à leur domicile familial lors des vacances. Certains enfants connaissent à nouveau le placement mais dans des conditions de collaboration parents/institution toutes autres. »⁴⁷⁶

Le Fil d'Ariane - France

Le Fil d'Ariane, association de prévention et soutien des familles dans le placement d'enfants, a été fondée en France en 1998 par Catherine Gadot, son actuelle Présidente. Cette maman a été pendant 6 années séparée de sa fille. Le placement a eu lieu quand l'enfant avait 6 mois. Elle en parle ainsi : « A l'époque, je vivais très mal cette séparation qui me laissait penser que j'étais une mauvaise mère, « incapable et irresponsable » et qu'une famille d'accueil serait meilleure que moi. Après un dur combat, seule, face à moi-même, aux travailleurs sociaux et à l'administration, ma fille m'a été rendue. C'est pour cette raison que j'ai décidé de créer cette association, afin d'apporter aux parents l'aide que j'avais tant attendue. » Composée de parents bénévoles, l'association propose : une écoute par le biais d'une permanence téléphonique et de rencontres entre parents ; une orientation vers des services compétents et adaptés ; un soutien et une médiation dans des démarches. Elle peut proposer d'être relais entre travailleurs sociaux et parents.

En 2001/2002, le Fil d'Ariane a élaboré un livret-guide « Mon enfant est placé, j'ai des droits » pour les familles concernées par le placement. Soutenue par le ministre de la Famille, cette initiative a permis une diffusion large et accessible d'informations en répondant à des questions telles que : Qu'est ce que l'Aide sociale à l'enfance en France ? Quelles sont les missions de ce service ? Dans quels cas un enfant peut-il être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ? Où mon enfant sera-t-il placé par l'Aide sociale à l'enfance ? Quels sont les droits et responsabilités des parents lorsque l'enfant est placé ? Qui décide des questions quotidiennes ? Quels sont les droits de l'enfant ? Que se passe-t-il si on délaisse son enfant ?...

Un groupe de parole proposé par le Kinderschutz-Zentrum à Berlin

Cette initiative a débuté en 2003⁴⁷⁷. L'équipe du centre en parle de cette façon : « *La protection de l'enfance en Allemagne repose constitutionnellement sur la loi d'aide à l'enfance et à la jeunesse qui accorde aux parents le droit à une aide à l'éducation lorsqu'ils risquent d'échouer dans l'éducation de leurs enfants. Ce n'est que lorsque le développement de l'enfant est fortement menacé et qu'aucun plan d'aide n'a pu être établi avec les parents qu'il est possible de retirer l'enfant contre la volonté des parents ; le retrait doit alors être soumis à une surveillance juridique. Les problèmes survenant lors de la mise en pratique sont bien entendu considérables. Beaucoup de parents se sentent davantage poursuivis que soutenus par le service de protection de l'enfance, ils se sentent attaqués et se découragent. Il est alors difficile de soutenir les parents ainsi dévalorisés, qui vivent souvent dans l'isolement. Ils n'ont souvent eu aucune expérience positive avec les administrations et n'attendent donc plus rien de la protection de l'enfance. Tenter de créer un lien avec eux se solde souvent par un échec.*

Notre centre de protection de l'enfance offre tous les jours de 9h à 20 h une possibilité de contact confidentiel, qui peut également être anonyme, sans procédure bureaucratique. Lorsqu'un enfant a été retiré de sa famille, nous pouvons avoir la mission de vérifier régulièrement si la séparation se justifie encore. La collaboration entre les lieux d'accueil des enfants, le service d'Aide sociale à l'enfance et les parents est bien souvent conflictuelle. Pour faire évoluer cette situation, le centre a lancé au début de

⁴⁷⁶ Dossier spécial « Pauvreté, enfants, placement », Journal du Droit des jeunes, n°197, Liège, Belgique, septembre 2000.

⁴⁷⁷ La revue « SOS-Dialog » (magazine des Villages SOS-enfants en Allemagne) a publié en 2002 un article de Petra Loderer, du service d'aide sociale à l'enfance de la ville de Munich, qui propose depuis plus longtemps de tels groupes.

l'année 2003 un projet qui propose des rencontres en groupe aux parents dont les enfants ont été placés. (...) Depuis quelques temps déjà, l'équipe du centre s'efforce de développer cette offre de soutien. Elle s'adresse aux parents dont les enfants ont été placés dans des foyers, afin de partager leurs expériences et d'échanger sur divers sujets comme par exemple :

- *Quelle est notre place de parents dans ce processus ?*
- *Comment pouvons-nous assumer notre responsabilité envers les enfants ?*
- *Comment faisons-nous face à l'évolution de nos enfants dans ces foyers ?*
- *Quelles perspectives nous reste-t-il en tant que famille ?*
- *Comment pouvons-nous apporter nos idées lors du processus d'aide, de la fréquentation du service d'aide sociale à l'enfance ?*
- *Comment réagissons-nous lorsque notre (nos) enfant(s) vivent avec d'autres « parents » qui nous font « concurrence » ?*

Ces thèmes doivent être abordés à l'occasion de dix soirées consécutives, à raison d'une par semaine, au cours desquelles nous veillons naturellement aux intérêts des parents. La décision de participer à ces groupes revient aux parents, qui ont été avertis de leur existence par les organismes ou les travailleurs sociaux compétents de l'Aide à la jeunesse, qui ont sans doute également indiqué l'avantage qu'ils auraient à l'utiliser. Les rencontres se tiennent dans les locaux du centre de protection de l'enfance de Berlin, afin de créer une distance suffisante par rapport aux organismes d'hébergement.

Voici comment le centre a conçu cette offre. La réalité de sa mise en route est cependant plus complexe. Après que de nombreuses personnes nous aient signalé le besoin urgent d'un tel groupe, nous n'avons enregistré que quatre inscriptions potentielles de parents. Les débuts sont très lents, un important travail relationnel est nécessaire. Les problèmes des parents sont très variés et les histoires de placement particulièrement compliquées. Nous n'en sommes encore qu'au tout début, et nous ne pouvons aucunement prédire l'évolution.»⁴⁷⁸

Nous ne pouvons ici que renforcer les propos de conclusion des membres du Kinderschutz-Zentrum de Berlin. Nous constatons qu'il s'agit d'expériences innovantes, souvent fragiles, qu'il faudra savoir soutenir et renforcer. Nous espérons que des investissements futurs à l'échelle européenne permettront aux acteurs de ces initiatives pilotes de se réunir pour consolider et valoriser leurs expériences.

11.b - Quand la structure ou la famille d'accueil valorisent le lien enfant-parents et l'implication de ces derniers

Nous devons, une nouvelle fois, reconnaître les limites de notre travail exploratoire. Chercher la façon dont des lieux et des acteurs de l'accueil (placement en institutions, placement en famille d'accueil,...) inventent en Europe des pratiques pour maintenir le lien entre enfants et parents, pour faciliter et préparer le retour dans la famille est le sujet d'une investigation en soi.

Nous rappellerons ici que, comme cela est apparu au cours de notre travail, la collaboration avec les parents doit être reconnue comme un élément qualitatif essentiel du travail des institutions. Des

⁴⁷⁸ Contributions écrites de Georg Kohaupt et Jürgen Werner, deux professionnels du centre recueillies dans le cadre de notre travail exploratoire – juin 2003 – traduction de l'original allemand par ATD Quart Monde

pratiques de terrain, des travaux de recherche et la jurisprudence de l'article 8 de la Cour européenne des droits de l'homme confirment que l'implication positive des parents dans la mise en œuvre des placements doit être recherchée et soutenue pour l'obtention de résultats favorables⁴⁷⁹.

Les professionnels des institutions résidentielles ou les familles d'accueils n'ont généralement pas pour mission d'assurer le soutien et l'accompagnement des parents durant la durée du placement. Toutefois, des mesures doivent être prises en terme de formation, de supervision et d'organisation pour favoriser les initiatives de participation et de collaboration avec les parents, dans des dynamiques individuelles ou collectives. Les professionnels et les acteurs bénévoles de ces interventions doivent notamment pouvoir être formés à la compréhension du milieu socioculturel d'origine des enfants (notamment lorsque la pauvreté et l'exclusion sont une composante de la vie des familles) afin de faciliter des attitudes positives de respect, de dialogue vis-à-vis des parents des enfants et de favoriser des projets communs.

Si cette orientation se confirme, on peut imaginer que la prise en charge d'enfants, institutionnelle ou en famille d'accueil, évoluera vers un service plus proche de la famille, accompagnée par l'établissement de solutions d'accueil temporaire d'enfants en soutien aux projets et besoins familiaux. Au sein de ce processus, les structures existantes et leur personnel (accueils résidentiels, réseau de suivi des familles d'accueil) pourront être des agents de changement. Les orientations budgétaires nationales et locales devront soutenir ce mouvement en privilégiant des interventions réfléchies et négociées avec les familles et centrées sur le soutien à leurs projets, dans une dynamique de solidarités locales, au niveau d'un quartier ou d'une communauté.

Revenons maintenant sur le terrain, et découvrons au terme de notre parcours pour « le bonheur des familles », des pratiques qui se préoccupent du lien enfants-parents en situation de placement.

« Intégrer les parents dans le processus d'aide » : le souci de la « KinderHaus Berlin »

Le siège de l'association « Maison des Enfants Berlin » est au cœur d'un complexe très grand d'habitat vertical au Nord-Est de la capitale allemande. Il s'agit d'une des plus grandes structures d'accueil d'enfants et de jeunes de la région. L'association rassemble et propose 26 formes d'accueil et de soutien différentes en fonction des besoins et des souhaits de l'enfant et de la famille. Elle s'appuie sur trois principes d'action : mener des actions dans l'environnement social, chercher l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents, et enfin favoriser l'accès à l'art, la culture et le savoir.

Parmi les 26 projets, on compte des offres d'accueil de jour, des groupes de vie (enfants, puis jeunes avec une présence importante de professionnels), des « WG » (Wohngemeinschaft), communautés de logement pour des jeunes ayant plus d'autonomie, « la ferme pour enfant », un lieu d'accueil pour très jeunes mamans, des accueils temporaires en situation de crise, des groupes proches de familles d'accueil... Cela dans 5 centres différents, assortis d'une série de petites unités de vie dans la ville (environ 25). Fin 2002, l'ensemble des projets suivaient 250 enfants. Les plus jeunes sont les nourrissons des jeunes mamans de 14-15 ans. Les plus âgés ont 21/22 ans.

⁴⁷⁹ C'est l'un des messages qui ressort du travail mené par un groupe d'experts européens réunis pendant deux ans par le Conseil de l'Europe : « Groupe de travail sur les enfants à risque et les enfants placés » 2001-2003 - Direction Générale III - Service des politiques sociales – Conseil de l'Europe

« Comment peut-on intégrer les parents dans le processus d'aide ? »

En se basant sur la pratique de l'association, une contribution d'une socio-pédagogue⁴⁸⁰ de la « Maison des enfants » répond à la question : « Comment peut-on intégrer les parents dans le processus d'aide ? »

« Nous discutons avec les parents avant même le début d'une aide pour comprendre ce qui pourrait être bénéfique à la famille face à ses difficultés. Cela peut être soit un placement, soit une autre mesure d'aide à la jeunesse. Les parents voulant recevoir un soutien devront signer une demande d'aide à l'éducation au service d'aide à la jeunesse. Ils s'engagent par cette signature à participer activement à l'aide. S'ils disposent d'un revenu, ils doivent apporter leur quote-part aux dépenses engagées.

Si le placement est décidé par un tribunal ou par un tuteur désigné, la famille a droit d'exprimer ses vœux ou son choix. Ce droit est reconnu dans la « loi pour l'aide aux enfants et aux jeunes (KJHG/ Sozialgesetzbuch VIII) ». Les offres seront proposées à la famille par un travailleur social du service d'aide à la jeunesse. Les enfants ayant un certain âge et les jeunes peuvent examiner plusieurs offres et choisir celle où il semble qu'ils se sentiront le mieux, s'il y a plusieurs propositions d'aide. L'enfant, le jeune ne fait pas toujours son choix en présence des parents.

Avec certaines familles, les difficultés sont si grandes, ou les relations si tendues, que les parents n'osent pas ou ne veulent pas faire ce pas. Lors du premier entretien au KinderHaus, les enfants viennent accompagnés d'un travailleur social du Service de la Jeunesse ou d'un parent, d'un ami, d'une connaissance.

Le fait que les enfants ou les jeunes qui habiteront plus tard chez nous puissent voir, avec ou sans leurs parents, comment nous sommes installés et puissent ainsi se décider en connaissance de cause, est déjà un bon début au travail. Un entretien préalable précède la décision d'être accueilli prise par l'enfant, le jeune ou la famille. Au cours de cet entretien nous essayons de cerner les attentes des personnes concernées, de définir les buts à court, moyen et long terme que nous voulons atteindre et nous parlons de nous, de notre manière de voir, du déroulement de la vie de groupe, de notre règlement, etc.

(...) C'est une tâche essentielle que de rendre notre travail transparent pour les familles. Par exemple, nous leur parlons de notre perception de l'enfant, où nous voyons ses points forts et ses points faibles, comment nous pourrions aider l'enfant en commun. En règle générale, les parents connaissent le lieu où se trouve leur enfant et ont un droit de visite après une demande. Ce n'est pas le cas si le bien-être de l'enfant peut être mis en danger.

(...) Plus les parents ressentent qu'ils peuvent être actifs pour leur enfant après une séparation de domicile, plus ils se sentent acceptés et compris par les éducateurs, plus la collaboration entre nous marche bien. De nombreux parents prennent de petites responsabilités pendant le temps de placement.. Ils accompagnent par exemple leur enfant chez le médecin, participent avec nous aux discussions avec les professeurs, viennent mener des discussions communes avec nous, célèbrent les moments de fête avec leurs enfants (anniversaires, jours fériés). Nous invitons les parents pour des actions de groupe ou d'autres événements dans le KinderHaus.

Dans le cas de la plupart des enfants, nous travaillons au maintien des contacts entre les membres de la famille. De nombreux enfants rendent visite à leurs parents lors des week-ends. En général, les week-ends sont alternés: un week-end en famille, un week-end dans le groupe de rattachement. Le groupe est temporairement le lieu de vie de l'enfant dans lequel il doit se sentir bien. Il est donc important que l'enfant passe du temps avec son groupe lors des week-ends aussi, qu'il vive avec lui de bons moments.

⁴⁸⁰ Contribution écrite de Katrin Breutel, professionnelle socio-pédagogue au KinderHaus recueillie dans le cadre de notre travail exploratoire – mai 2003 – traduction de l'original allemand par ATD Quart Monde

Dans le cas où il n'est pas possible aux enfants de rendre visite régulièrement à leur famille, nous essayons de favoriser les contacts enfants-familles dans nos locaux. Il y a des situations qui rendent une protection de l'enfant nécessaire, parce qu'ils ont été maltraités corporellement ou psychologiquement par leurs parents. Dans ces situations, on attend des parents qu'ils « travaillent à leurs difficultés », avant de pouvoir passer du temps avec leurs enfants. Mais dans ces cas aussi nous essayons de maintenir les contacts. Nous sommes présents lors des rencontres pour protéger l'enfant.

Il y a aussi des parents qui refusent toute collaboration. Ils montrent peu ou pas d'intérêt pour leurs enfants. C'est parfois dur de voir que les parents ne font pas un geste pour leur enfant. Parfois tous nos efforts ne réussissent pas à atteindre ces parents et à établir une base de travail commun. Dans ces cas, les enfants, les adolescents souffrent beaucoup.

(...) Le travail est toujours très difficile lorsque les parents ne sont pas d'accord avec le placement et lorsque celui-ci a été décidé par un tribunal des familles ou par un tuteur. C'est une contrainte pour les parents qui étouffe toute base de confiance. Ces parents sont souvent en opposition forte et fermés à toute collaboration. Dans certains cas, nous arrivons à gagner de tels parents pour un travail en commun. Mais ils voient très rarement l'aspect positif ou le sens de cette forme d'aide: ils refusent souvent toute forme de communication.

(...) Les parents qui placent volontairement leur enfant chez nous par « une demande d'aide à l'éducation » conservent leurs droits et leur autorité parentale intégralement pendant le placement.. S'ils se déclarent d'accord avec une mesure contrainte et s'ils transmettent une partie du droit de garde, ils ont toutefois le droit de s'exprimer quant au travail réalisé avec les enfants.

Ils sont dans le fond les donneurs d'ordre et sont les meilleurs connaisseurs des interventions qui pourraient les aider. Au KinderHaus, nous voulons que les parents donnent leur avis : par des conversations et aussi par des enquêtes anonymes. Les opinions que nous obtenons ainsi sont une composante importante de notre travail. Nous les analysons et essayons de faire des améliorations pour les thèmes très critiqués. Jusqu'à maintenant, les résultats des enquêtes ont été très positifs. »

Un placement à proximité de sa communauté : le programme « Famille et Convivialité »⁴⁸¹ de Getafe en Espagne

Ce programme développé dans la commune de Getafe (région de Madrid) est un exemple de la pratique d'accueil en « résidence territorialisée », un modèle retenu ces dernières années dans certaines régions de l'Espagne. L'idée directrice de ce modèle est la suivante : la communauté à laquelle appartiennent les mineurs abrite les facteurs qui les ont privés de protection, mais aussi les agents socialisants et les soutiens communautaires qui, de façon naturelle, peuvent leur offrir les chances de compenser les carences et les appuis nécessaires pour pouvoir donner des réponses adaptées à leurs besoins.

Le travail du programme « Famille et Convivialité » est alors mené en coordination par deux équipes : l'équipe éducative de la résidence qui accueille le mineur dans son environnement et l'équipe de soutien familial. En ayant prioritairement à l'esprit qu'elles inscrivent leur travail dans une mesure temporaire, ces équipes ont ensemble deux objectifs :

- créer un contexte éducatif et protecteur pour l'enfant dans un environnement le plus proche possible de son milieu habituel de vie : la même école, ses amis de toujours, son médecin ;
- travailler avec la famille pour surmonter ses difficultés, cherchant à tout moment la collaboration. Il s'agit de soutenir la famille pour qu'elle retrouve les bases qui permette le retour du mineur en son sein.

⁴⁸¹ Suarez Gonzalez et Perdomo Molina, « La periferia urbana : atencion residencial », Documentacion social, Revista de studios sociales y de sociologia aplcada, n°120, Madrid, Espagne, juillet-septembre 2000

Des familles d'accueil soutiennent des enfants pour donner sens et racines à leur histoire

La prise en charge d'enfants en famille d'accueil et ses enjeux sont étudiés partout en Europe. C'est le cas en France⁴⁸² comme ailleurs. C'est dans ce pays que nous terminons notre « voyage », en évoquant un projet expérimental mené sur 2 ans au tout début des années 1990 par une formatrice en travail social⁴⁸³ et 9 assistantes maternelles (personne responsable dans une famille d'accueil) dans le département d'Indre-et-Loire. Il s'agissait de permettre aux assistantes maternelles d'accompagner des enfants dans la construction de leur histoire de vie et la quête de leurs origines.

Le projet a été mené en deux étapes. Durant les 6 premiers mois, la formatrice a accompagné les assistantes maternelles dans une démarche d'élaboration de leur propre histoire de vie. Ce travail fait en groupe leur a permis à la fois de mesurer le sens que pouvait avoir un tel travail pour des enfants qui pouvaient avoir un parcours difficile fait de « déplacements » et de « séparation », mais aussi d'acquérir des compétences pour aider ces enfants à construire leur propre histoire (travail sur arbre généalogique, recherche de photos, production d'écrit ou de dessin, notamment en s'appuyant sur des retours dans leur famille).

Dans ce projet-pilote, destiné à aider les enfants placés à se dégager de traumatismes culpabilisants et d'une absence de maîtrise d'une histoire confuse et souvent insensée, la formatrice a aussi été amenée à développer un outil appelé « l'arbre des placements » pour mettre en forme et visualiser leur trajet et les personnes (adultes et enfants) qui ont pu y jouer un rôle.

Au terme de ce projet, les « assistantes maternelles » ont rédigé un texte collectif d'évaluation dont nous citons ici des extraits : « Ce travail nous confirme la nécessité de ne pas rompre les liens avec les parents, avec la famille d'origine, ils sont tellement importants pour les enfants ; et nous ne nous en rendons pas toujours compte. (...) Pour ce travail, les enfants sont partis en quête d'informations le week-end, chez leurs parents mais aussi en allant chez la grand-mère ou chez la tante qu'ils n'ont pas l'habitude de voir; ils sont ainsi confrontés à la réalité de leur famille.

La plupart des parents qui ont participé à la construction de l'arbre généalogique de leur enfant se sont montrés rassurés, intéressés et se sont impliqués parfois comme s'ils y trouvaient un bienfait pour eux-mêmes. Nous pensons qu'ainsi nous leur permettons de se réapproprier leur enfant, en leur redonnant une place, une importance, une identité de parents; et ce sont bien eux les parents, pas nous ; ce qui nous semble rassurant pour eux et qui leur redonne leur vraie place, c'est que la famille d'accueil n'apparaît pas sur l'arbre généalogique de l'enfant. (...) Ce travail nous a donné des bases pour parler avec les enfants de leur famille naturelle et nous resituer vis-à-vis de ces familles en les rassurant sur nos intentions et en leur fournissant la preuve que nous ne voulons pas les remplacer. Cela nous a permis de voir que chaque famille a ses propres problèmes, qu'elle soit naturelle ou d'accueil, et d'accepter chacun comme il est sans le juger ».⁴⁸⁴

Ces trois exemples d'initiatives suggèrent à eux seuls l'intérêt qu'il y aujourd'hui à prolonger un travail de mise en commun à l'échelle européenne des projets et évaluation d'implication de parents et proches (et notamment dans un contexte de pauvreté et d'exclusion) dans les pratiques de placement. On pourra en particulier s'intéresser à tout ce qui concerne les soutiens et préparations au retour, qu'ils soient temporaires, pour des fêtes de familles, des vacances ou d'autres occasions, ou dans une perspective de long terme.

⁴⁸² Myriam David a notamment dirigé un groupe de recherche à la demande du gouvernement afin d'examiner les difficultés auxquelles se heurtent l'ensemble des acteurs concernés : enfants, parents, familles d'accueil et équipes psycho-socio-éducatives : David Myriam, « Enfants, parents, famille d'accueil – un dispositif de soins : l'accueil familial permanent », Ed Eres, France, 2000

⁴⁸³ Abels Christine, « Enfants placés - assistantes maternelles, ou la rencontre de deux parcours », in Léomant C (dir), « L'histoire de vie au risque de la thérapie », n° 8, CRIV, Vauresson, France, 1992

⁴⁸⁴ Cité in Abels-Eber C, « Enfants placés et construction d'historicité », l'Harmattan, 2000

Chapitre 12 – Éléments de « qualité de service » pour les enfants et leur famille en situation de grande pauvreté et d'exclusion

Le parcours européen que constituent les chapitres 8 à 11 veut être un point d'appui, une base documentaire pour des échanges sur le sens, la mise en œuvre et la pertinence de pratiques et de politiques de soutien aux enfants et familles, notamment dans des situations de grande pauvreté et d'exclusion. C'est dans cet esprit que nous avons rassemblé ces éléments. Les questions et réflexions que suscite cette présentation rejoindront les éléments réunis ici pour nourrir recherches et travaux à venir à l'échelle européenne.

Le chapitre présent s'inscrit dans un de ces chantiers de travail. Au terme de notre parcours, qu'avons-nous appris ou redécouvert ? Que faut-il évoquer au sujet de « l'aide qui aide » enfants et parents à grandir ensemble ? Quels éléments de « qualité de service » pourrait-on retenir pour les familles en grande précarité ? Quels repères souhaiterions-nous apporter au débat pour les re-questionner avec d'autres ? Des travaux nationaux se sont attachés à aborder de telles questions ; nous citerons deux d'entre eux au fil de ces dernières pages.

Nous avons commencé notre exploration d'initiatives par les soutiens aux parents lors de la petite-enfance, voire durant la grossesse ou au moment de la naissance ; nous l'achevons par un projet qui conduit l'enfant à donner forme et valeur à ses racines. Ces étapes sont significatives d'un des messages de ce document, **la lutte contre la pauvreté des enfants passe par une reconnaissance, une prise en compte de ces liens de filiation naturels fondamentaux entre un enfant et ses parents**. Ils sont non seulement une donnée inamovible mais aussi un champ de forces et d'élan potentiels sur lequel il faut prioritairement s'appuyer. Il ne s'agit pas seulement de respecter ce lien, mais de bâtir avec, de le consolider et de s'appuyer dessus dès que cela est possible. De telles interventions sembleront beaucoup plus complexes à de nombreux professionnels, à tout point de vue, relationnel, organisationnel,... C'est plus que « suivre un enfant en situation de pauvreté », c'est s'inscrire dans une dynamique d'ensemble de promotion d'un groupe familial.

Aborder la famille dans la globalité de ses liens, de son quotidien, de ses besoins et de ses aspirations pour lutter contre la pauvreté des enfants, voilà donc le premier et peut être le principal élément de « qualité de service » que nous soulignons. Certains acteurs de terrain nous invitent à inscrire en lien direct avec cet élément **une option première qui détermine l'ensemble de l'intervention, quelle qu'elle soit : « Les parents souhaitent le bien-être et le développement de leurs enfants »**. Cet « a priori », ce regard conditionnent les relations et l'orientation d'une intervention. Même au cœur des situations les plus fragiles, où les acteurs peuvent s'accorder sur les dangers que connaissent les enfants, peut-on construire avec les parents si les intervenants ne s'accordent pas sur un tel message ? Il contient de fait **la reconnaissance que les parents sont parents et qu'ils sont potentiellement les alliés privilégiés d'une intervention qui protège un enfant et son développement**.

Le second message transmis par nombre des interlocuteurs contactés ou rencontrés, parents en précarité et professionnels, est **l'importance d'agir en amont dans l'environnement ou la communauté, d'être présent et de soutenir avant la crise**. Combien de fois avons-nous entendu : « Les parents, quand ils font l'expérience positive d'un soutien adapté, nous disent qu'ils regrettent que ce soutien soit arrivé si tard ». Comment faire pour créer des environnements où les offres de services soient connues et qu'elles bénéficient d'une confiance a priori ?

Nous avons découvert plusieurs initiatives qui, avant d'être des mesures de soutien à la famille, visaient un « développement local » ou « communautaire » pour tous et la possibilité pour les familles de vivre des moments « de bonheur », de découvertes et d'introduction dans des nouveaux réseaux et de nouvelles relations. De nombreux parents en grande précarité expriment leur souhait d'être moins isolés, d'avoir davantage de relations positives avec leur environnement, de pouvoir participer à la vie de leur quartier, dans des conditions où ils se sentent acceptés et respectés. Nous avons évoqué un certain nombre d'actions collectives d'accès à une vie sociale et à la citoyenneté : groupes de convivialité, de détente, groupes d'échange sur la parentalité, lieux d'accueil parents-enfants, sorties ou vacances familiales, loisirs et visites culturelles...

Ces actions se révèlent souvent avoir de multiples impacts positifs :

- les parents et enfants en situation de pauvreté ou d'exclusion, lorsqu'ils y participent, y vivent des moments ensemble dans un environnement relaxant et stimulant et dans une grande liberté.
- les liens se créent entre participants, des réseaux d'entraide se développent et il n'est pas rare que des personnes s'accompagnent ensuite mutuellement dans le quotidien, notamment à l'occasion de démarches diverses.
- soutenues par la présence des autres, les personnes osent davantage s'exprimer et acquièrent ainsi une pratique de la prise de parole, de l'expression de leur pensée, qui leur est essentielle pour se situer dans une relation, en particulier lorsqu'elles se retrouvent seules face à un professionnel.
- lorsque des professionnels y participent, parfois comme « personne-ressource », ou comme « simple participant », « parent » voire même comme « usager », les autres participants les découvrent d'une autre façon. La relation avec un intervenant ne débute pas à l'occasion d'une prise de contact individuelle en situation de crise ; elle peut se bâtir différemment.

Ces actions qui mettent en général en présence un groupe de parents ou de familles qui souhaitent vivre un temps de convivialité ensemble, partager leur expérience, apprendre les unes des autres sur un sujet donné en présence de personnes-ressources - professionnels ou bénévoles - qui peuvent apporter leurs compétences particulières, s'avèrent souvent être des temps privilégiés qui permettent « l'accès aux services » au moment où cela est nécessaire. Il est important qu'elles se développent dans un contexte « non ciblé », ouvert à tous les membres d'un quartier ou d'une zone d'habitation ; mais elles doivent aussi se poser la question de leur propre « accessibilité ». Comment ces actions peuvent-elles tenir compte dans leur propre conception et mise en œuvre de ceux qui ont le plus de difficultés à participer afin qu'ils puissent en être partie prenante ?⁴⁸⁵

Après avoir évoqué deux premiers enseignements de notre « voyage européen », revenons maintenant plus directement aux services et interventions de soutien et abordons quelques autres éléments de « qualité de service ». Le parcours mené nous conduit à identifier de nombreux facteurs qui contribuent à ce qu'une « aide » aide efficacement des familles très isolées par la pauvreté et l'exclusion. Citons les une première fois et arrêtons-nous rapidement sur chacun d'entre eux.

- accessibilité, non-stigmatisation et confiance ;
- transparence et maîtrise ;
- souplesse, adaptation et permanence ;
- atouts pour les relations humaines, respect de l'altérité, hospitalité et « silence » ;

⁴⁸⁵ C'est une question portée par de nombreux acteurs de terrain. On citera ici l'initiative en France de l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) qui a réuni pendant deux années des professionnels pour élaborer le recueil « Alchimie : recueil de repères éthiques pour l'implication des parents et l'ouverture à tous » (2001). Ce document veut susciter réflexions et débats sur des choix d'attitudes et de positionnement professionnels (www.acepp.asso.fr).

- requalification parentale et valorisation des compétences ;
- recherche et développement des réseaux d'appuis ;
- principe de « continuité familiale » et implication des enfants ;
- temps et disponibilité ;
- cause commune et prise de risque.

Accessibilité, non-stigmatisation et confiance

De nombreux projets ont pour principal défi d'atteindre les familles qui pourraient a priori le plus bénéficier du service ou de la dynamique proposée. Plusieurs de nos interlocuteurs ont convenu qu'il existait aujourd'hui une multitude d'offres institutionnelles ou associatives de soutien et que « les familles qui en auraient le plus besoin ne sont pas là ». Cela pose de nombreuses questions déjà abordées précédemment : les offres sont-elles réellement accessibles ? Les soutiens et leur modalité de mise en œuvre sont-ils adaptés aux besoins des plus éloignés ?

Concrètement il s'agit, entre autres, de prendre les dispositions nécessaires pour que l'information sur leurs droits et les offres de services atteigne les parents et enfants concernés. Plusieurs projets se mobilisent considérablement pour atteindre des parents et familles là où elles vivent (voir l'expérience du centre Kauwenberg à Anvers). ATD Quart Monde souhaite continuer à développer des projets-pilotes en Europe qui, plutôt que le développement d'une nouvelle forme de soutien, viseront à soutenir l'accès de familles très pauvres à des initiatives existantes et ainsi à en évaluer plus finement les conditions et les facteurs.

Parmi ces facteurs, on rappellera celui de la non-stigmatisation. Les projets se veulent ouverts à tous, lieux de rencontre et de mixité sociale plutôt qu'action vers une population cible. Un deuxième facteur est celui de la prise en compte des barrières à l'accès qui se sont forgées au fil des parcours individuels et collectifs. Demander de l'aide n'est pas un geste facile. Si les expériences passées ont favorisé la méfiance envers les « aides » qui n'aident pas, l'accès devient d'autant plus difficile. En lien avec le fil conducteur de notre exploration, on rappellera que l'un des freins majeurs à l'accès à l'aide pour une partie de parents est la crainte d'entrer dans des processus conduisant au retrait des enfants. Il serait intéressant de pouvoir mesurer l'impact de ce facteur à l'échelle européenne. Cette peur induit des comportements de repli sur soi qui parfois fragilisent d'autant plus la famille.

Garantir ou renouveler une confiance dans les services d'aide et de soutien obligera à tenir compte de tous les autres éléments que nous évoquons ici, ceux soulignés plus haut et les différents points suivants.

Les attentes des parents en situation de pauvreté par rapport aux services de soutien à la famille et à la parentalité : les enseignements d'une recherche britannique.

Entre 1997 et 1999, Ghate et Hazel ont conduit une recherche au sein du Policy Research Bureau et ont enquêté auprès de plus de 1 700 parents en situation de pauvreté dans le Royaume-Uni. Ils ont complété ces travaux par des entretiens qualitatifs avec près de 40 familles. L'ensemble de leurs résultats sont présentés dans une récente publication « Etre parents en situation de pauvreté : stress, soutien et façons de faire face »⁴⁸⁶. Les auteurs y identifient notamment comment les parents sont fragilisés et « mis sous pression » à un niveau individuel, familial et dans l'environnement de leur quartier, mais aussi comment ils résistent et développent des stratégies pour faire face, en s'appuyant sur la communauté et les soutiens existants. Arrêtons-nous sur leur analyse des attitudes et évaluations des parents vis-à-vis des soutiens existants.

⁴⁸⁶ Ghate D et Hazel N, « Parenting in poor environments : stress, support and coping », Jessica Kingsley Publishers, 2002

Les auteurs abordent dans un premier temps la question : « Qu'attendent les parents des services de soutien aux familles ? ». A partir de leurs investigations, ils retiennent les thématiques principales suivantes :

- l'amélioration de l'accessibilité (horaires étendus, réduction des listes d'attentes et des coûts des services) ;
- l'extension des services (développement d'une palette plus large de possibilité de soutien, amélioration des services existants notamment par un accroissement du personnel) ;
- le développement de la formation et des compétences des professionnels (notamment pour que les parents soient mieux compris par les équipes des services) ;
- la création de services pour une palette large d'usagers (offres non stigmatisantes, mixité sociale) ;
- la mise à disposition d'informations que les parents peuvent prendre le temps de découvrir et d'examiner à leur domicile sans la présence d'un professionnel (documents écrits, vidéo...).

Puis Ghate et Hazel se concentrent sur la façon dont les parents aimeraient que ces services de soutien soient proposés et mis en œuvre. Les auteurs identifient plusieurs dimensions clés :

- les soutiens doivent permettre aux parents de sentir qu'ils ont le contrôle de la situation ;
- les offres de soutien doivent être pratiques, utiles et diversifiées pour répondre à des besoins variés définis par les parents. Le « partenariat » doit être recherché ;
- les services devraient être accessibles autant que possible sans contrainte de temps et de délais ;
- les soutiens doivent être bâtis sur la base des ressources (forces et compétences) des parents et de leurs communautés et réseaux ;
- les contrôles et intrusions dans la vie privée, liés à la mise en œuvre de certains services, limitent considérablement les impacts positifs. Il existe des « soutiens négatifs » ;
- de nombreuses initiatives en direction des familles et parents, distinctes des « interventions de soutien », peuvent se révéler efficaces en terme de « prévention primaire » et éviter à des parents d'avoir à demander une aide institutionnelle ou associative.

Transparence et maîtrise

A l'image des Family Group Conferences, des « accueils de soutien » d'enfants à la demande des parents, il paraît important, et les travaux de Ghate et Hazel cités ci-dessus le confirment, que les parents aient la possibilité de maîtriser le processus d'aide, notamment en ayant une vision informée de ses conséquences. Le débat français sur l'accès au dossier d'aide éducative en est un autre signe.

Souplesse, adaptation et permanence

De nombreux « usagers » rencontrés au cours de l'exploration ont souligné combien il leur était parfois difficile d'obtenir la « petite aide » dont il ressentaient le besoin à un moment précis. La réponse mise en œuvre devient dans certaines situations disproportionnée et pénalise la famille. Ou alors la famille reste sans réponse. Un travailleur social nous dira : « J'ai la possibilité de débloquer une somme d'argent importante pour une prise en charge éducative d'une mère seule avec ses quatre enfants, mais pas une somme beaucoup plus limitée pour qu'elle puisse payer une femme de ménage trois heures deux fois par semaine ». En Allemagne, des interlocuteurs nous diront que l'enjeu de souplesse et d'adaptation aux besoins des parents et des enfants est associé au mot d'ordre « Entsäulung », que l'on pourrait traduire par la « capacité de sortir des colonnes » qui fondent l'action sociale et éducative. En France, l'enquête 2002 d'évaluation des mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion d'ATD Quart Monde aborde longuement l'enjeu de réponses adaptées aux besoins et souhaits de usagers (voir encadré ci-dessous). Au Royaume-Uni, un débat proche est résumé par la question : « Whose services, users or providers ? », traduite par l'interrogation : les services de soutien sont-ils adaptés aux besoins des usagers ou à ceux de leurs fournisseurs et financeurs ? De nouvelles

souples et capacités d'adaptation aux besoins des familles sont à rechercher mais aussi une forme de continuité et de permanence. Le « turn-over » important et l'absence ou le manque de personnels qualifiés que l'on peut constater dans des services ou centres sociaux, comme dans des structures éducatives, rendent très difficiles la garantie d'une qualité de service notamment pour les familles les plus fragiles.

Atouts pour les relations humaines, respect de l'altérité, hospitalité et « silence »

Notre parcours nous a fait découvrir plusieurs « chartes d'intervention » (Home Start International, Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents, Families First...) qui font appel à un certain nombre d'atouts, de capacités de relation et de respect de l'altérité de la part des intervenants et qui font a priori aujourd'hui partie des conditions d'une « qualité de service » aux familles en situation de pauvreté et d'exclusion. Nous parlons d'atouts plutôt que de qualités humaines car la relation est un processus qui se construit, qui se vit et qui n'est pas acquis au départ. Parmi ces atouts, des auteurs identifient : la tolérance, la patience, l'humilité, la capacité à renoncer à fixer des « objectifs à atteindre »⁴⁸⁷. Au chapitre 5, nous avons déjà cité les travaux de Claudia Fonseca qui soulignent qu'aujourd'hui les intervenants doivent pouvoir ré-interroger leurs propres normes et représentations et savoir mettre en perspective voire en cause leur propre valeur. C'est un des objectifs du projet de « croisement des pratiques » évoqué en début de parcours. « Comment accueillir l'autre dans son étrangeté sans effacer en lui ce qui nous déplaît, sans lui faire perdre sa singularité qui le constitue comme sujet ? » C'est aussi la question que pose Catherine Le Grand-Sébille, une anthropologue, qui dans une réflexion sur l'accompagnement des familles en difficulté aborde la notion « d'accueil » en terme « d'hospitalité » et de « capacité à faire silence ». En s'appuyant sur la pensée de Jacques Derrida qui écrit : « Il y a violence dès que je parle à l'autre. Aussi la question est de savoir si l'hospitalité exige une parole ou, au contraire, un certain silence »⁴⁸⁸, l'anthropologue écrit : « Nous pourrions réfléchir aux premiers entretiens systématiques dans les lieux dits « d'accueil », ces établissements de toutes sortes où il est demandé si souvent au nouvel arrivant de se dévoiler, de se mettre à découvert, de décliner son identité, de raconter, de justifier, de signer un règlement, une charte de bonne conduite, et même d'élaborer un projet de vie. Alors que la force de l'hospitalité pourrait consister précisément à pouvoir se passer de mots, à échapper à l'ordre du dicible pour préférer un sourire, un geste, une éthique de la relation qui désarmerait le soupçon. Il ne s'agit jamais de réduire l'autre au silence. Qu'on nous entende bien : nous plaidons simplement pour que, dans une relation d'aide ou de soin, une place soit accordée au langage sans bruit »⁴⁸⁹. En écho à cette réflexion, nous pensons à de nombreux projets de terrain d'ATD Quart Monde, où les premières prises de contact avec des familles en grande précarité passe par un « vivre » ensemble plutôt que par des mots.

Requalification parentale et valorisation des compétences

Nous ne développerons pas plus ces éléments ici tant ils sont au cœur de la majorité des initiatives que nous avons présentées. Nous insisterons simplement sur deux points.

Premièrement : l'émergence des forces et des compétences des parents durablement « exposés » à la pauvreté et l'exclusion nécessite parfois une ténacité, une persévérance de la part des intervenants. « Il faut y croire plus qu'eux » diront certains acteurs, car quand on a fait longtemps l'expérience « que l'on ne compte pour rien », regagner l'estime de soi est là aussi un long chemin. Pourtant elle est indispensable tant pour les parents que pour les enfants. Jacques Dayan le souligne dans des contextes « thérapeutiques » : « Aider à conférer au parent une estime de soi suffisante est nécessaire

⁴⁸⁷ Notes de la rencontre sur « La relation d'aide » avec le psychologue scolaire et écrivain Jean Luc Aubert, lettre d'information du réseau « Lire et faire lire dans le Bas-Rhin », n°2, FOL 67 et UDAF 67, France, mai-juin 2002

⁴⁸⁸ Derrida Jacques, in « Manifeste pour l'hospitalité. Autour de Jacques Derrida », Paroles d'aube, 1999, page 101

⁴⁸⁹ Le Grand-Sébille Catherine, « Se laisser affecter par l'autre : approche anthropologique de l'accompagnement », in « Accompagner », Collection Mille et Un bébés, Erès, France, 2000

pour qu'un travail autour de la souffrance puisse émerger. (...) La reconquête d'une estime de soi minimale est nécessaire pour que le parent puisse considérer l'enfant dans une certaine altérité. C'est en effet après reconnaissance de sa propre souffrance que le parent pourra reconnaître celle de son enfants (...) »⁴⁹⁰. Il en va de même de la construction de la personnalité et de l'inscription dans une société pour les enfants (importance de l'image parentale, respect des parents par l'environnement). Deuxièmement : cet investissement de requalification parentale et de valorisation des compétences doit être d'autant plus au cœur de l'intervention que cette dernière, par certains de ces aspects, met en cause les capacités des parents. Il doit prendre une place importante dans le « service » offert en lien avec le placement d'un enfant.

Une évaluation menée par ATD Quart Monde en France⁴⁹¹

En France, dans le cadre de la seconde évaluation de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, une évaluation voulue par le législateur tous les deux ans, ATD Quart Monde France a mené au début de l'année 2002 une double enquête : d'une part auprès de 270 personnes en situation de précarité ou de grande pauvreté et d'autre part auprès de 273 professionnels de terrain. Nous reproduisons ici quelques éléments de synthèse qui figurent dans le dossier d'évaluation rendu public par l'association en novembre 2002 et relatifs à la nature de « l'aide » attendue par les familles en situation de pauvreté et d'exclusion.

Sur la base de son évaluation, ATD Quart Monde France souligne avant tout que « le rapprochement des logiques des professionnels et des familles est aujourd'hui un préalable incontournable (...). C'est pourquoi le dialogue doit être remis au centre de la relation entre les professionnels et les personnes en difficulté. Il est un préalable avant toute recherche de solution individuelle. » Plusieurs éléments de « qualité de service » sont alors identifiés :

Une écoute plus attentive entre les familles et les professionnels et une compréhension des rôles de chacun sont nécessaires pour créer les conditions du dialogue. « De nombreuses personnes s'autocensurent dans leur dialogue avec les professionnels. Les éléments de langage se réduisent souvent au strict nécessaire pour étayer les demandes. Les personnes redoutent le pouvoir des professionnels en particulier de ceux qui peuvent engager des procédures qui pourraient mener au retrait des enfants. (...) Les personnes évoquent souvent les expériences négatives qu'elles ont vécues avec certains professionnels et les généralisent aisément. La relation avec les professionnels est d'autant plus dégradée que les personnes ont gardé le sentiment d'avoir été humiliées. » Du côté des professionnels, une majorité estime que l'accueil dans leurs locaux ne répond pas aux besoins des personnes en difficulté et que garantir une écoute attentive nécessiterait de lourds investissements en termes de formation. « Les personnes interrogées soulignent par ailleurs leur manque de visibilité sur les décisions des professionnels. Certaines sont lassées de devoir raconter leur histoire à de multiples interlocuteurs. Cette situation décrédibilise au demeurant l'action des professionnels qui font ainsi la preuve de leur absence de concertation mais aussi exposent les redondances entre les services. »

Le respect, la reconnaissance des capacités des personnes, la valorisation de l'estime de soi et le renforcement des liens sociaux sont des préalables pour aider les personnes en situation d'exclusion à retrouver la voie de l'autonomie. Des contacts avec les professionnels, les familles attendent la reconnaissance de leur « dignité ». « Un langage plus simple, plus compréhensible pour nous, un plus grand respect de notre personne et de notre dignité. » Elles souhaitent ne pas être jugées. « Ne pas se sentir jugé, c'est la base. Avec le jugement il n'y a pas de confiance. » (...)

⁴⁹⁰ Dayan Jacques, « Parentalité et vulnérabilité », in « La parentalité exposée », Collection Mille et Un bébés, Erès, France, 2002

⁴⁹¹ ATD Quart Monde France, « Dossier d'évaluation de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions », Novembre 2002

41 % des personnes interrogées citent le manque de confiance en soi, plus de 10 % ont des difficultés pour lire et écrire : « Je ne sais pas trop écrire, je fais des fautes, j'ai peur qu'on se moque », « La honte de ne pas être comprise, de mal m'exprimer et de ne pas être écoutée et rejetée ». 49 % des personnes interrogées ont peu de liens sociaux. Elles n'ont pas de contact avec la vie du quartier. Les questions de voisinage et la peur d'alimenter les quolibets sont souvent citées par les personnes. Toutefois, certaines personnes n'osent pas aller au-devant des autres par manque d'intérêt ou manque de temps, voire par peur d'être mal accueillies.

Atteindre les personnes et rechercher des solutions individuelles réellement adaptées à partir de l'identification de leurs besoins et de la prise en compte de leurs souhaits. A ce propos, le dossier souligne : « Les professionnels ne sont pas en mesure de consacrer un temps suffisant aux dossiers : 60 % des acteurs interrogés estiment qu'ils ne touchent pas assez les personnes les plus en difficulté. (...) Les personnes les plus en difficulté ne se déplacent probablement pas et ne sont pas identifiées. « Les familles les plus démunies ne font pas forcément appel aux services sociaux par pudeur ou simplement par manque d'information ». 58 % des professionnels pensent que les personnes n'ont pas suffisamment confiance dans les institutions. « Le passé des familles qui ont connu des placements d'enfants pèse très lourd. Elles ont beaucoup de mal à accepter la main tendue du professionnel à cause de ce qu'il représente, non pas en tant que personne mais en tant que professionnel » (...) D'une manière générale, les professionnels sont conscients que la démarche des personnes pour venir à leur rencontre demande une certaine persévérance. » Et l'évaluation constate que les professionnels se rejoignent sur un constat préoccupant : pour faire face à la pénurie des moyens dont ils disposent, pour être « efficaces », leurs actions se recentrent sur l'identification de besoins pour lesquels des réponses sont disponibles plutôt que sur une prise en compte des souhaits des personnes.

Recherche et développement des réseaux d'appui

Là encore, de nombreuses initiatives, telles que les Family Group Conferences, les approches systémiques des thérapies familiales ou l'action du centre Framnas en Suède, ont montré l'importance de la recherche et du soutien aux réseaux de l'enfant et de la famille. Nous insisterons sur la nécessaire persévérance des intervenants, bénévoles ou professionnels, quand ils sont confrontés à des familles isolés par la grande pauvreté et l'exclusion. Il faut du temps et une volonté affirmée de trouver les réseaux existants, aussi fragiles soient-ils, et de les valoriser. L'expérience des intervenants utilisant les approches systémiques doit pouvoir servir de repère dans ce domaine pour éviter de réduire le groupe familial aux parents et aux enfants, voire d'oublier des aspects importants d'un « système familial ». Le soutien mutuel que peuvent s'apporter les frères et sœurs dans l'enfance, l'adolescence et même plus tard, ne doit pas être sous-estimé⁴⁹². De même, il peut être essentiel de chercher à introduire la famille élargie dans un processus, voire d'intervenir pour permettre d'éventuelles « réconciliations ». Si de telles tentatives ne sont pas toujours faciles, elles nécessitent parfois une intervention extérieure assez brève et peuvent se révéler bénéfiques au-delà d'une cellule enfants-parents (en particulier lorsque des mères isolées peuvent renouer avec leur famille)⁴⁹³.

Principe de « continuité familiale » et implication des enfants

Ce paragraphe rappelle et prolonge l'élément de « qualité de service » concernant les liens fondamentaux de filiation que nous avons placé en introduction de ce chapitre 11. L'adhésion au « principe » de « continuité familiale » évoquée au chapitre 7 se révèle être au cœur de nombreuses initiatives qui visent à créer des alternatives à la séparation « parents-enfants » ou des formes d'accueil temporaire (en famille ou simplement pour les mineurs) où l'on investit réellement dans un projet de

⁴⁹² Camdessus Brigitte (Dir.), « La fratrie méconnue », ESF Editeur, France, 1998

⁴⁹³ Voir par exemple l'histoire de Aicha évoquée par Brigitte Camdessus dans « La spirale ascendante – faire reculer l'exclusion », Desclée de Brouwer, Paris, France, 2002, page 45

réunification de la famille. Cette option est sans aucun doute pour la très grande majorité des familles en situation de grande pauvreté un signe de la « qualité » du service proposé et pour ces dernières un critère fondamental pour une possible adhésion à l'offre de soutien. Comme l'a souligné Delens-Ravier dans ses travaux (chapitre 7.c), et comme le confirme l'expérience d'ATD Quart Monde, le groupe familial, l'identité et le vécu de parent, sont au centre de l'intégration de personnes en grande pauvreté dans la société et une donnée fondamentale des processus de promotion. Cela vaut pour les adultes-parents mais aussi pour les enfants. C'est pourquoi, ce principe de continuité familiale peut aussi être compris dans un sens large, vertical, pour garantir des liens tout au long de la vie, et horizontal, pour s'appuyer sur les liens à un moment précis. A ce propos, il importe de rappeler ici combien il peut être pertinent de miser également sur le rôle d'acteur, de stimulant, de mobilisateur que jouent pour leur famille les enfants dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Nous avons évoqué cette dimension d'implication et de participation des enfants au chapitre 2.a et nous la développons dans l'apport complémentaire n° 4.

Temps et disponibilité

Faut-il rappeler ici que la qualité de services basés essentiellement sur les relations humaines et s'inscrivant dans un contexte toujours douloureux de difficultés, de souffrances et d'appels à l'aide exige de la part des intervenants du temps et de la disponibilité. Nous avons vu comment des projets comme Families First, le PAMO de la Fondation Kannerschlass, la Parenthèse ou les relais parents-enfants tentaient de répondre différentes façon à cette exigence : disponibilité 24h/24h ou réflexion approfondie sur une disponibilité ciblée, nombre très limité de dossiers suivis, adaptation des horaires... Pour autant, une grande majorité des acteurs contactés constateront combien ces deux critères de « qualité de service » sont mis à mal dans le contexte socio-économique et les choix politiques actuels.

Cause commune et prise de risque

La recherche du partenariat entre intervenants et familles concernées, du soutien aux projets des parents et des enfants fait partie intégrante de nombreux nouveaux engagements d'interventions de soutien, qu'elles soient thérapeutiques, éducatives ou plus globales. Là encore, plusieurs exemples en témoignent. L'évaluation française d'ATD Quart Monde évoquée ci-dessus souligne l'importance de donner aux professionnels des outils pour développer une relation de coopération et de partenariat avec les bénéficiaires de leurs interventions. « La relation de coopération conduit les professionnels à rejoindre les personnes dans leurs aspirations, à se situer davantage à leurs côtés pour faire aboutir leurs projets, chacun apportant sa réflexion, son expérience, sa compétence. Elle permet aux personnes de se sentir plus libres par rapport aux professionnels et les rend davantage actrices du changement de leur vie. » Des acteurs professionnels qui s'interrogent sur l'accompagnement parlent de l'enjeu de créer une « alliance »⁴⁹⁴ autour d'un projet, la maintenir dans le temps et faire face aux discontinuités. La canadienne Marilyn Callahan, professeur en travail social, qui a examiné de nombreuses initiatives de terrain dans une perspective internationale, souligne l'importance de faire « cause commune » entre parents et travailleurs sociaux, « d'être du même bord et d'établir des plans ensemble au bénéfice des enfants et de leur famille »⁴⁹⁵. Des professionnels français posent la question d'un nouveau et nécessaire militantisme des intervenants : « Le professionnel serait-il amené, lorsqu'il accompagne, à intégrer une nouvelle approche voisine de la militance ? »⁴⁹⁶

Ces évolutions souhaitées vont sans aucun doute marquer les transformations qui vont s'opérer dans le travail social, éducatif et thérapeutique des années à venir. Elles répondent à une attente des parents et

⁴⁹⁴ Dayan Jacques, *Ibidem*

⁴⁹⁵ Callahan Marilyn, « Valuing the field : lessons from innovation », in Callahan, Hessle and Strega, « Valuing the field : child welfare in an international context », Ashgate, 2000, page 216

⁴⁹⁶ Dumont Brigitte, « Aller au-delà du regard impossible... Quand ce sont les familles elles-mêmes qui font changer le regard du professionnel », in « Accompagner », Collection Mille et un bébés, Ed Erès, pages 55 à 63, 2000

familles concernés. Pour autant, il sera utile à l'échelle européenne de rester très attentif à la mise en œuvre de ces processus. On pourra déjà examiner plus en détail l'expérience de pays où l'aide (et notamment dans le domaine de la protection de l'enfance) est fondamentalement basée sur le « volontariat », où l'on privilégie officiellement les actions mises en place avec les familles sur une base contractuelle ou volontaire. C'est par exemple, selon Grevot⁴⁹⁷, le cas de l'Allemagne, de la Belgique ou des Pays-Bas. De quel volontariat s'agit-il exactement ? L'objectif de « sortir » de mesures contraintes pour gagner des interventions négociées ne présente-t-il pas aussi des risques de nouvelles formes de pression ou de contrainte ? Des responsables de projets ATD Quart Monde ont pu être témoins de mise en œuvre de coopération où des parents en très grandes difficultés « signaient » des plans d'aide sans que cela corresponde à leurs réelles aspirations. Saura-t-on par ailleurs, dans ce nouveau « modèle » de coopération, accepter le conflit ou le désaccord, lui reconnaître le droit d'exister et lui donner sa valeur dans une perspective à long terme de recherche tenace d'un projet ensemble ?

Ce sont là des interrogations que nous devons continuer d'explorer dans un contexte européen. Elles conduiront sans aucun doute à la question du « risque à assumer ensemble ». L'ensemble des éléments de « qualité de service » évoqués dans ce chapitre 11 nous entraîne à envisager un travail social qui « prend le risque de la vie familiale », qui sait être présent tout en s'effaçant derrière des parents qui doivent rester les premiers acteurs de l'avenir de leurs enfants. « Nous sommes soumis en permanence à cette tension d'accompagner des familles dans lesquelles il y a toujours un risque pour l'enfant. »⁴⁹⁸ dira une professionnelle. Comment risquer ensemble ? « Comment s'associer à une famille dans des projets, des étapes qui sont à sa mesure, gérables par cette dernière, une avancée faisable dans laquelle on veut réussir ensemble, et si l'on échoue, on échoue ensemble ? »⁴⁹⁹. Dans le contexte générale de nos sociétés européennes où prime notamment le principe de précaution et de prévention généralisée des risques, apporter des services de qualité aux familles les plus pauvres nous entraîne à une remise en question fondamentale : serons-nous prêts à prendre des risques que nous ne voulons a priori plus prendre ? Et de quels risques parlons-nous ?

*

*

Les éléments de « qualité de service » que nous venons d'identifier devront être discutés et approfondis dans des travaux et échanges futurs. Mis à part les deux messages initiaux, nous ne les avons pas ordonnés suivant une hiérarchie réfléchie. On pourra s'interroger sur des priorités. Il faudra aussi examiner de plus près les liens nécessaires entre ces éléments. Ainsi, dans certaines situations, permettre à des parents d'être en position de maîtrise du processus d'aide peut exiger une disponibilité et une présence accrues, afin d'éviter un isolement de la famille dans une réponse qu'elle porterait de façon autonome. De la même façon, l'expérience de certaines dynamiques ou actions collectives montrent que la requalification parentale et la valorisation des compétences passent essentiellement par une relation avec d'autres, notamment des pairs. La simple relation d'un professionnel avec un parent ne suffit pas. Les réseaux d'appui à rechercher et à développer, dans la famille élargie comme dans l'environnement, participent de façon essentielle au processus.

Pour clôturer ce chapitre et cette partie 3, nous voudrions souligner le fait que ces éléments de « qualité de service » relèvent plus d'une façon d'être que d'une façon d'agir. Bien sûr, ils peuvent se décliner sur un mode opérationnel et organisationnel. Mais ils renvoient avant tout à la façon dont des

⁴⁹⁷ Grevot Alain, « Voyage en protection de l'enfance », Vauresson, 2001

⁴⁹⁸ Offe Annie, « Comment accompagner dans la parentalité des familles à problèmes ? », in « La parentalité exposée », Collection Mille et Un bébés, Erès, Ramonville, France, 2002

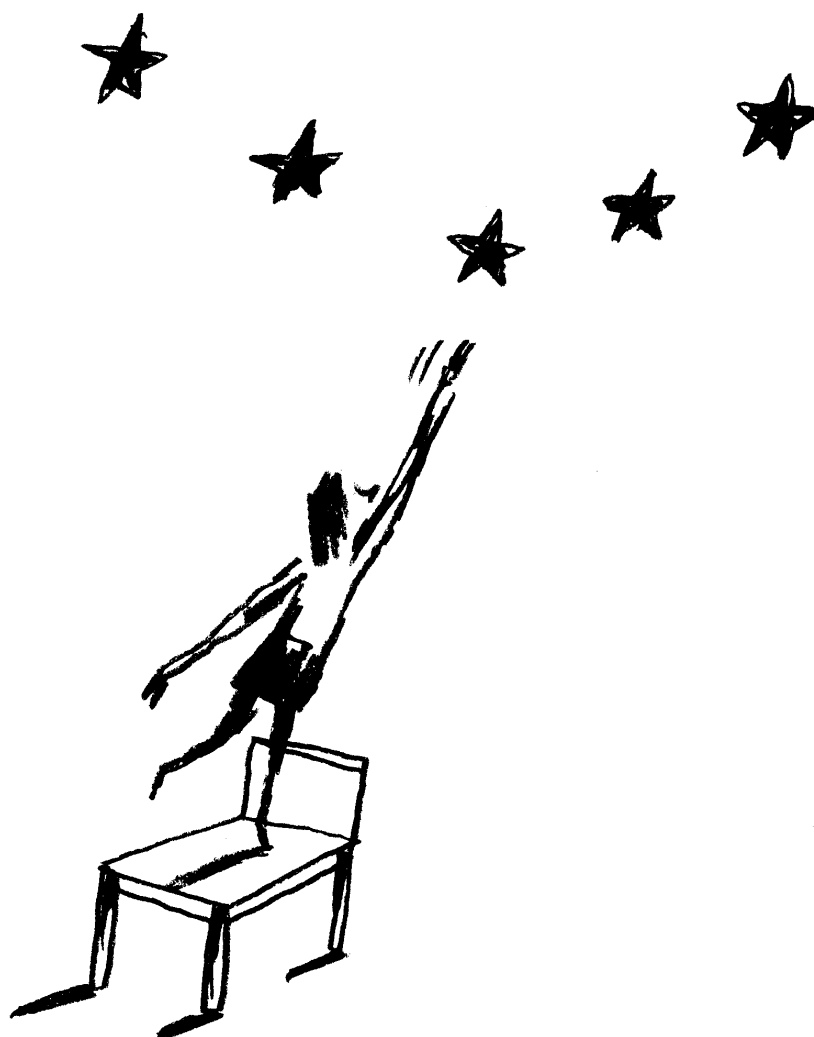
⁴⁹⁹ Otjacques Marc, militant au sein de Luttes Solidarités Travail, cité dans l'apport complémentaire n°8 (voir annexe A1)

intervenants sont « missionnés », formés, soutenus, suivis et leur travail évalué. Rob van Pagee, directeur général de la Eigen-Kracht Centrale, qui travaille à la mise en œuvre des Family Group Conferences aux Pays-Bas, évoque cet aspect de la façon suivante : « Le problème réside dans la représentation sociale des travailleurs sociaux, dans l'image vendue à la société par le travail social : les travailleurs sociaux sont considérés comme des « sauveteurs », aussi devient-on travailleur social pour sauver des individus. Nous devons envoyer un autre message à la société. (...) Le modèle des « Family Group Conferences » est intéressant pour [le travailleur social que je suis] car je peux enfin exercer une activité pour laquelle je suis compétent : faciliter et non prendre des décisions concernant la vie d'une autre personne, ce qui, du reste, n'est pas plus bénéfique pour eux que cela ne l'est pour moi-même. »⁵⁰⁰

Développer une "façon d'être", et moins de faire, qui place les décisions et les actions dans les mains des parents et des familles ; rencontrer des parents sans être des porteurs « sécurisés » de réponses ; ce sont là des défis importants. Des compétences accrues ou différentes sont demandées aux professionnels. Accompagner ainsi les personnes est une intervention où l'on prend un risque avec les usagers. On va ensemble au succès, mais peut-être aussi à l'échec. Les pratiques des professionnels auront à être évaluées sur de nouveaux critères. On devra aussi s'intéresser de manière plus spécifique aux avancées réalisées avec des familles qui ont a priori le plus de difficultés à bénéficier de l'intervention proposée. Cette attention particulière ne signifie pas que les autres seront pénalisés. Dans le domaine de l'éducation, et plus généralement dans l'histoire de l'innovation en travail social, de nombreuses expériences montrent que les compétences et les pratiques développées par les acteurs qui construisent leur travail à partir de situations a priori très complexes, contribuent à l'avancée de tous.

⁵⁰⁰ Cité par Mirsky Laura, « Family Group Conferencing Worldwide », International Institute for Restorative Practices, www.iirp.org, 2003, traduction de l'original anglais par ATD Quart Monde

Liens fondamentaux et droits fondamentaux, Deux repères dans la lutte contre la pauvreté des enfants



« Ensemble, nous avons rêvé d'un monde où plus jamais les familles les plus pauvres ne seront regardées avec dédain, où plus jamais elles ne seront traitées comme des quémandeuses. Nous avons rêvé d'un monde où des papas et des mamans retrouvent confiance, se rassemblent, bâtissent une vie digne pour leurs enfants. »

Joseph Wresinski, 1986

« Les services sociaux qui s'adressent à la personne humaine sont une continuelle expérimentation à grande échelle sur la façon d'aider ceux dans le besoin. C'est à la fois irresponsable et peu économe de mener cette expérimentation sans documenter et analyser son impact. C'est un non-sens en termes d'efficacité, et, même si c'est involontaire, cela révèle une attitude négligente face au défi d'assurer à tous un bien-être. »

Rapport Seebom, Royaume-Uni, 1968

« La différence entre ce qui est compliqué et ce qui est complexe, c'est que ce qui est compliqué, on peut le simplifier pour le comprendre. Par contre, ce qui est complexe, si vous essayez de le simplifier, vous le détruisez. Les relations humaines ne sont pas compliquées, elles sont complexes. »

Guy Auloos citant Jean-Louis Le Moigne, 2002

Conclusion

Liens fondamentaux et droits fondamentaux, deux repères dans la lutte contre la pauvreté des enfants

Nous devons ici conclure « provisoirement » notre parcours exploratoire. « Provisoirement », car tout l'objet de notre démarche a été de rassembler des informations et suggérer des questions. Le terme de ce parcours n'est qu'une étape. Les dialogues engagés vont être poursuivis, d'autres seront suscités.

Le processus de préparation de ce document a été plus qu'un simple projet rédactionnel. De nombreux contacts ont été pris dans les dix pays retenus et au-delà. De nouveaux liens se sont tissés avec des universitaires en Allemagne, France, Pologne ou Suède, avec des acteurs de terrain en Espagne, au Luxembourg, en Roumanie ou au Royaume-Uni et avec des réseaux européens basés en Belgique, en France ou aux Pays-Bas. Les pistes de travail ne se déclinent donc pas seulement en terme de sujets d'investigation ou d'initiatives pilotes mais aussi en termes de liens et d'échanges, d'alliances à construire pour réfléchir et agir ensemble.

Cette dynamique est ouverte à de nouveaux contacts. Nous restons à l'écoute des réflexions et suggestions de tous les acteurs qui souhaiteraient y contribuer ou faire valoir un avis, une préoccupation ou une expérience.

Un espace sur l'Internet permettra à certains de prendre contact⁵⁰¹ et de trouver des informations et les apports complémentaires au présent document :

www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm

A - Liens fondamentaux et droits fondamentaux, deux repères dans la lutte contre la pauvreté des enfants

Nous ne reviendrons pas ici sur les enseignements et les questions qui jalonnent « Précieux enfants, précieux parents ». Le lecteur trouvera une synthèse de notre parcours dans le résumé présenté au début du document. Cette exploration nous a conduits à nous concentrer sur certaines dimensions de la vie d'enfants et de leurs parents, qui ensemble font face à des situations de pauvreté et d'exclusion. C'était notre choix et nous mesurons bien que des travaux futurs devront croiser ces réflexions avec de

⁵⁰¹ Pour contacter ATD Quart Monde et les partenaires de ce projet, voir également l'annexe 5.

nombreuses autres thématiques, notamment les défis posés au monde de l'éducation et de la formation (réussite scolaire et intégration sociale des enfants) et au monde économique (accès à l'emploi des jeunes adultes et des parents, offre adaptée de logement...).

l'apport fait ici doit donc être ré-introduit dans une approche globale et cohérente de la lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion pour cerner l'ensemble des dimensions de la vie, tout comme la complexité des relations humaines et de l'organisation de nos sociétés. Au terme du présent parcours, nous serions tentés de dire qu'une telle approche globale doit pouvoir se fonder sur la recherche d'un accès effectif à des droits fondamentaux garantis et sur le renforcement d'un tissu de liens sociaux fondamentaux basés sur la reconnaissance de « l'autre » dans son humanité, ses richesses et sa diversité.

Notre exploration nous a introduits au cœur des liens fondamentaux « de filiation »⁵⁰². Elle nous a conduits à suggérer que le respect et la valorisation de ces liens de filiation, et plus largement des investissements de « développement local », de tissu de connaissances et de solidarité dans la communauté et avec les professionnels, étaient des maillons indispensables d'un chemin d'accès aux droits et de sortie de la pauvreté et de l'exclusion. Souvent, ces maillons rendent possible cet accès aux droits et l'exercice des responsabilités d'adulte et de citoyen. C'est parce qu'un parent est assuré que son lien avec son enfant sera respecté, c'est parce qu'il a appris à connaître un professionnel local dans un climat de confiance, qu'il va faire le pas vers le droit à un soutien. Bien évidemment, là encore, le processus complexe ne doit pas être simplifié. Nous avons souligné combien le manque de ressources financières pouvait limiter la capacité de rentrer dans des réseaux comme celle d'accéder à certaines formes de soutien. Il s'agit d'une dynamique où liens fondamentaux et droits fondamentaux se nouent et s'imbriquent.

Ce maillage subtil entre liens et droits est perçu au quotidien par les équipes ATD Quart Monde, notamment dans des projets tels que le centre de promotion familiale, sociale et culturelle à Noisy-le-Grand en France. Ce maillage est aussi au cœur du rapport réalisé au sein du Conseil économique et social français et qui s'est conclu en juin 2003 par l'adoption d'un avis intitulé « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous ». Notre capacité collective et individuelle à nous mobiliser pour nourrir et développer des liens positifs avec les familles les plus touchées par la précarité déterminera l'impact de nos stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pensées en termes de droits.

Si nous nous sommes concentrés dans notre exploration sur certains liens fondamentaux et sur la qualité de relation que nous construisons dans des pratiques de l'intervention sociale, nous devons aussi ici réaffirmer la priorité d'un nécessaire engagement des Etats européens pour la garantie de droits fondamentaux sur le plan : des moyens convenables d'existence, de l'accès à la formation et à l'emploi et aux services qui les facilitent, du logement et son environnement, de la protection de la santé, des services éducatifs et la participation à la vie culturelle, du respect et des soutiens à la vie familiale.

Les implications de cette priorité sont nombreuses. Elles concernent notamment les choix et les orientations budgétaires qui sont nécessaires si l'on souhaite contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Nous ne pouvons ici évoquer en quelques lignes tous les travaux qui peuvent nous aider à comprendre les alternatives en termes de politiques économiques et budgétaires, les

⁵⁰² Paugam Serge et Cléménçon Mireille, « Detresse et ruptures sociales », Recueils et documents, n°17, FNARS, Paris, France, avril 2002

arbitrages possibles entre transferts de revenus et services aux personnes, l'examen des types de transferts et des types de services envisageables.

Les travaux de Gosta Esping-Andersen⁵⁰³ pourraient par exemple servir de point de départ à de telles réflexions. Il analyse en particulier les impacts comparés des transferts de revenus et la mise à disposition d'un service social public. En s'appuyant sur l'expérience des pays scandinaves, cette analyse le conduit à souligner l'importance de l'accès universel à des services abordables de soutien à la famille. Une telle option permet à la majorité des mères d'accéder à l'emploi et à leurs enfants de bénéficier d'accueil pré-scolaire favorisant leur développement. Esping-Andersen rappelle aussi que la composante « ressources » est décisive. Les sécurités financières sur le long terme sont de grande importance⁵⁰⁴. La sécurité du revenu augmente la volonté et la capacité à accepter les risques. Et nous pouvons comprendre ici : les risques de la formation, les risques de l'apprentissage, les risques de l'inconnu et de la rencontre de l'autre... Pour ce penseur européen de « l'Etat providence », les interactions entre ce qu'il appelle la dimension « argent » et la dimension « culture » doivent être le champ de nouvelles investigations. Il affirme également qu'il y a urgence à élaborer de nouvelles politiques familiales dans de nombreux pays européens. C'est bien évidemment un débat et un enjeu auquel le présent document veut contribuer.

Permettons-nous encore deux remarques concernant ces dimensions financières et économiques que nous avons volontairement peu développées dans la présente exploration.

La première est liée au nécessaire développement de modes d'intervention qui rendent aux parents et membres d'une famille leur capacité d'action et de maîtrise des décisions. Certains pourront traduire cette option par l'injonction : « C'est vous qui savez ce qui est bon pour vous, c'est vous-mêmes qui avez les réponses aux difficultés que vous rencontrez ». Une telle injonction risque d'être couplée avec des choix politiques de désengagement des collectivités nationales ou locales dans leurs interventions sociales auprès des familles. Il faut se garder d'un tel raccourci. Il s'agit en fait de se donner les moyens d'un chemin de réussite pour les familles concernées. Il faut donc qu'au-delà de l'injonction première, les intervenants professionnels ou bénévoles aient les moyens, les compétences et les soutiens pour dire : « Et dans ce chemin qui est le vôtre, je suis à vos côtés, je m'engage avec vous pour créer les conditions de la réussite de votre projet ». Des investissements budgétaires, des efforts de solidarité sont indispensables pour permettre cela.

La seconde remarque nous renvoie au fil conducteur de notre travail concernant les systèmes de protection de l'enfance et leurs interventions. L'ensemble des données produites dans le présent document appellent évidemment une évolution des affectations budgétaires et leur orientation prioritaire aux initiatives préventives et de soutien. Les budgets nationaux et locaux, dans leur montant tout comme dans leur distribution, devront privilégier des interventions négociées avec la famille et centrées sur elle, ainsi que le développement de réseaux et services dans la communauté. La prise en charge « institutionnelle » des enfants doit pouvoir évoluer vers des services proches des familles, et être accompagnée par le développement de solutions d'accueil temporaire d'enfants en soutien aux projets et besoins familiaux. Au sein de ce processus qui nécessite des ré-orientations budgétaires, les structures existantes (établissements d'accueil, réseaux assurant la coordination et le suivi des accueils en famille et leur personnel...) devront pouvoir jouer un rôle. Nous sommes convaincus qu'ils pourront être des agents de ces évolutions.

⁵⁰³ Esping-Andersen, G , « Why we need a new welfare state », Oxford University Press, 2002, et aussi Esping-Andersen, G, « What might create more equal opportunity ? Money, cultural capital, and government », Université de Pompeu Fabra, Barcelone, Espagne, 2002 (texte transmis par l'auteur).

⁵⁰⁴ Les nombreux pays européens où la situation du logement des personnes en grande pauvreté est précaire nous apprennent par ailleurs que la « sécurité du logement » est une sécurité matérielle essentielle à garantir dans la prévention du risque de pauvreté et d'exclusion.

Au centre de notre exploration était placée l'expérience d'enfants et de parents qui voient mis à mal un ensemble de droits fondamentaux qui leurs sont reconnus: celui de fonder une famille dont la vie sera respectée⁵⁰⁵, de voir cette famille protégée⁵⁰⁶, et pour les enfants de pouvoir grandir avec leurs parents dans des conditions permettant leur bien-être et leur développement⁵⁰⁷. Vouloir garantir cet ensemble de droits que nous avons parfois résumé par la formule du « droit de vivre et de grandir en famille », nous renvoie au défi de créer un enchevêtrement complexe de relations humaines positives et d'accès effectif aux droits fondamentaux qui assureront aux enfants les plus pauvres et à leur famille l'avenir qu'ils se souhaitent. Nous espérons que ce travail permettra que de nouveaux chantiers et de nouveaux échanges s'ouvrent pour répondre à ce défi.

B - Pistes de travail pour ATD Quart Monde et ses partenaires

Il est difficile de résumer en quelques lignes toutes les pistes de travail qui émergent ou se confirment à la suite d'un tel investissement. Nous évoquerons quelques orientations principales⁵⁰⁸ retenues par ATD Quart Monde :

- **Les conditions du partenariat**

Nous voulons poursuivre l'exploration des conditions du partenariat avec enfants et parents en situation de grande pauvreté et d'exclusion dans les politiques et pratiques de lutte contre la pauvreté des enfants et notamment dans leurs élaborations (définition des priorités et des modalités de mises en œuvre) tant au plan national qu'europpéen (Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale). La difficulté à faire des personnes vivant dans la grande pauvreté des acteurs essentiels des actions et des politiques compromet en permanence la réussite des efforts entrepris. Comprendre et promouvoir les conditions d'un dialogue et d'un agir associant les personnes en situation de grande pauvreté et les autres acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reste une urgente nécessité. Cette exploration est au cœur de nombreux projets en cours.

- **Le défi d'être parents**

Pour enrichir la compréhension des défis de la « parentalité » que rencontrent aujourd'hui les parents en situation de grande pauvreté et d'exclusion, ainsi que celle du rôle du groupe familial et des liens entre ses membres dans des dynamiques de sortie de la précarité, nous continuerons à rassembler des éléments de connaissance et d'évaluation de pratiques. Dans cette recherche, nous aurons à situer la famille dans son environnement et ses réseaux et nous serons attentifs aux liens qu'elle développe ou qui lui sont refusés. Il s'agit en particulier d'identifier les conditions de compréhension, de reconnaissance et d'ouverture à garantir et soutenir dans la communauté et

⁵⁰⁵ Article 7 et 9 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme

⁵⁰⁶ Article 33 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

⁵⁰⁷ Article 8, 9, 18 et 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant

⁵⁰⁸ Une partie de ces pistes de travail sont reprises ou évoquées dans la candidature d'ATD Quart Monde et de ses partenaires pour la phase 2 des « programmes d'échange transnational ». Voir site web de la Direction Générale à l'Emploi et aux Affaires sociales consacré à l'exclusion sociale : http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/index_fr.htm

dans l'environnement des familles et des enfants et qui permettent à ces derniers de développer leurs compétences et potentialités. En travaillant ces questions, nous voulons prendre avec sérieux cette interpellation que nous ont faite les enfants réunis à Genève pour les 10 ans de la Convention des Droits de l'Enfant le 20 novembre 1999. Nous avons déjà cité leur message : « Pour nous, la famille c'est le plus important. Sans la famille, on ne peut pas vivre, on ne peut pas grandir. Mais la famille ne peut pas vivre sans amitié dans la maison, dans la communauté. S'il n'y a pas d'amitié, il n'y a pas de vie. »⁵⁰⁹. Le projet des groupes de formation-recherche sur la famille actuellement piloté par ATD Quart Monde France s'inscrit dans ce champ de travail.

- **L'accessibilité à un soutien adapté**

Comme nous l'avons souligné à différentes reprises, notamment dans la partie 3, l'une des thématiques centrales des questions des parents, des professionnels comme des militants peut se résumer ainsi : Quel est le soutien vraiment pertinent pour les familles les plus en difficulté ? Quelles sont les conditions nécessaires pour mettre en place un tel soutien et rejoindre les familles les plus en difficultés ? Que faut-il inventer pour que les plus défavorisés accèdent et profitent pleinement des lieux de soutien existant ? Il s'agit de continuer à comprendre ce qui est adapté et accessible pour des enfants et parents ayant vécu durablement en situation de pauvreté et d'exclusion. D'un côté nous rencontrons de nombreux parents qui ont le sentiment de ne pas être rejoints dans les projets qu'ils portent pour leur famille, faute de se sentir écoutés et compris par les professionnels. La peur d'être mal compris, « de mal faire » ou d'être séparés de leurs enfants les tient éloignés des lieux et services qui devraient les soutenir. De l'autre, nous dialoguons avec des professionnels engagés dans l'action de soutien de l'enfance et de la famille qui s'interrogent sur la grande difficulté qu'ils ont à toucher les familles qui auraient le plus besoin de leur service, et sur la difficulté à créer des relations constructives avec les parents.

ATD Quart Monde choisit donc de continuer à investir dans des projets locaux ou nationaux associant professionnels, parents de familles défavorisées, militants engagés auprès de ces familles, responsables politiques et administratifs, universitaires pour mieux comprendre les conditions à réunir pour garantir à des familles en grande exclusion l'accès et le bénéfice positif de services de soutien. A titre d'exemple, de tels projets seront plus particulièrement menés à Londres en lien avec le programme Sure Start, à Liège en Belgique, ou encore au Luxembourg en lien avec l'école des parents de la Fondation Kannerschlass. A l'échelle européenne, ATD Quart Monde souhaite s'engager dans un suivi et une mise en lien de ces projets. Ces actions ont besoin d'être soutenues, analysées, reliées à d'autres pour pouvoir approfondir leur expérience et la diffuser afin d'avoir une influence significative en terme de lutte contre la pauvreté des enfants dans l'Union européenne.

- **Vivre et grandir en famille : dialogues et promotion des innovations**

Dans le domaine plus particulier des dispositifs liés à la protection de l'enfance, et à l'issue d'une exploration qui apporte une vision européenne plus large de la problématique, ATD Quart Monde souhaite continuer à développer ou soutenir des initiatives qui vont dans le sens du « partenariat » et du principe de « continuité familiale ». Là encore, il s'agit de répondre à l'attente de ses membres et notamment des parents en situation de grande pauvreté qui participent à son action. Ils souhaitent « *le droit et les moyens de vivre en famille, c'est à dire le droit pour toute famille à être reconnue comme famille, à recevoir les soutiens nécessaires pour que chacun de ses membres puisse s'y développer, s'y épanouir et participer librement aux groupes qui l'entourent comme à la société dans son ensemble. Les parents doivent pouvoir être pleinement acteurs du développement*

⁵⁰⁹ Appel des enfants Tapori adressé à Madame Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, Genève, 20 novembre 1999

de leurs enfants et tout doit être fait pour que les enfants puissent grandir dans leur famille. »⁵¹⁰
ATD Quart Monde souhaite pouvoir contribuer à la promotion et à la mise en réseau d'expériences innovantes, et notamment de recherches d'alternatives à la séparation enfants-parents dans des contextes de grande pauvreté et d'exclusion, afin d'amener des changements dans les pratiques, dans les choix budgétaires. Il s'agit aussi de soutenir des professionnels parfois seuls dans leur institution.

Nous serons particulièrement attentifs à deux éléments forts du contexte européen actuel : la mobilisation contre la maltraitance et la recherche de la collaboration avec les parents. Comment ne pas réduire en Europe, la question du bien-être et de l'avenir des enfants à une mobilisation autour de la maltraitance des adultes proches envers ces derniers ? Notre exploration a confirmé qu'une protection de l'enfant devait pouvoir tenir compte, à la fois de la situation de pauvreté économique et de ruptures de liens sociaux qui touchaient de très nombreuses familles concernées, et des échecs rencontrés par les réponses institutionnelles qui peuvent elles-aussi se révéler être des maltraitements, et enfin de la réalité incontournable des liens qui connectent des parents à leurs enfants.

ATD Quart Monde poursuivra par le dialogue et dans la mesure de ses moyens son engagement pour que les mobilisations européennes pour le bien-être et la sécurité des enfants puissent intégrer ces éléments et faire des politiques de protection de l'enfance des investissements qui minimisent à long terme les dangers pour l'enfant par une promotion de tous les membres de sa famille. C'est une condition probablement indispensable pour progresser vers une meilleure implication des parents dans les dispositifs. Par tradition ou suite à des évolutions récentes, le travail social, éducatif et thérapeutique de protection de l'enfance vise aujourd'hui une relation avec les parents basée sur le volontariat, le contrat, le partenariat, la négociation, la sortie de la contrainte. Sur ce terrain, il s'agira aussi d'expérimenter avec d'autres partenaires. Comment permettre cette coopération ? Comment garantir qu'elle ne soit pas elle-aussi contrainte ? Comment, dans l'accord ou la contrainte, s'inscrire dans une perspective à long terme de recherche tenace d'un projet au bénéfice d'un enfant et de l'ensemble des membres de sa famille ?

- **La rencontre des européens du Centre et de l'Est du continent**

L'entrée dans l'Union européenne de 10 nouveaux pays, et la candidature de plusieurs autres, sont une réalité qui marque profondément l'Europe d'aujourd'hui et de demain. Elle crée aussi une nouvelle donne dans la lutte contre la pauvreté des enfants et de leur famille. De nouveaux acteurs s'introduisent dans le champ de nos mobilisations européennes : les personnes directement concernées par ces situations dans ces pays, les acteurs institutionnels, les professionnels de terrain, les chercheurs. Ils sont porteurs d'une histoire, de valeurs et d'innovations qui doivent pouvoir enrichir les analyses et pratiques des pays déjà membres de l'Union. De nouvelles créations devront pouvoir s'inventer ensemble. C'est pourquoi, si nous l'avons fait de manière très limitée dans le présent travail, ATD Quart Monde veut poursuivre ses efforts d'échange et de collaboration avec des acteurs d'Europe centrale et orientale. Un rendez-vous important est pris à Varsovie en février 2004 à l'occasion d'une rencontre internationale organisée en lien avec le Comité économique et Social européen et la Commission européenne. Dans la suite de rencontres similaires organisées depuis 1989 avec le Comité économique et social à Bruxelles, la rencontre de Varsovie veut créer l'occasion d'un dialogue entre des européens très différents tant par leur pays d'origine et leur milieu social que par leurs responsabilités. Venant d'une quinzaine de pays, des adultes et des jeunes vivant en grande pauvreté et des personnes qui les rejoignent dans leur combat pour refuser la misère et l'exclusion dialogueront avec des responsables politiques,

⁵¹⁰ Extrait de la note d'orientation issue de la rencontre européenne des 28 au 31 août 2000 qui a réuni 68 personnes de 11 pays d'Europe dont 2 pays candidats à l'Union à Charmey en Suisse (pour plus de détail voir le rapport final du projet « Les plus pauvres partenaires de l'Europe », ATD Quart Monde Belgique, printemps 2002, Convention VS/2000/0726 – DG Empl/E/2)

économiques, sociaux, culturels, religieux, des membres d'ONG et de divers groupes. Ensemble, ils renforceront leurs engagements et apporteront une contribution originale et nécessaire à la construction de l'Europe, en exprimant en quoi l'expérience et la participation des personnes vivant dans la grande pauvreté est une nécessité et une chance pour faire avancer la démocratie et un « mieux vivre ensemble » en Europe et dans le monde.

C - Premières interpellations à l'Union européenne et à la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Nous voulons conclure ce document par quelques premières interpellations à la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces interpellations ont vocation à être précisées dans la poursuite de nos engagements européens. Dans l'esprit de la méthode ouverte de coordination, nous suggérons quelques pistes :

- **Introduire les enfants et leur famille dans les efforts de connaissance et de suivi des politiques de lutte contre la pauvreté des enfants**
 - Soutenir les recherches et les projets présentant des dimensions qualitatives et participatives qui visent à comprendre avec les enfants et leurs parents en situation de pauvreté et d'exclusion ce qui fait aujourd'hui « l'important » de la vie d'un enfant pour son avenir et comment garantir « cet important » à tous les enfants.
 - Élaborer, en partenariat avec les familles concernées, de nouveaux indicateurs qui pourraient être utilisés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui seraient plus spécifiques aux enfants. Veiller à ce que de tels indicateurs tiennent compte de l'importance des liens familiaux, du respect et de la reconnaissance positive des parents nécessaires au développement des enfants. Ils devraient également pouvoir mesurer la présence, dans la communauté, dans l'environnement des familles et des enfants, de facteurs qui permettent à ces derniers de développer leurs compétences et potentialités.
- **Reconnaître et soutenir les enfants en tant qu'acteurs**
 - Renforcer la reconnaissance des gestes de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion que posent des enfants dans leur famille, leur école et leur environnement.
 - Prendre des initiatives pour que tous les enfants puissent devenir acteurs et veiller à ce que ces initiatives atteignent tous les enfants (y compris les plus défavorisés d'entre eux).
- **Miser sur la famille en tant que réseau de liens, d'attachements, de compétences**
 - Soutenir le développement d'une dynamique d'échange et de réflexion entre les acteurs d'initiatives qui mettent l'accent sur le groupe familial en ce qu'il constitue un réseau fondamental qui peut stimuler mobilisations individuelles et collectives.
 - Être attentif à la façon dont les initiatives existantes de renforcement de « dynamiques familiales et inter-familiales » peuvent inspirer de futurs volets de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et plus particulièrement dans son souci pour la situation des enfants.

- Croiser ces investissements avec le suivi et les évaluations de l'objectif de mise en œuvre « des actions visant à préserver les solidarités familiales sous toutes leurs formes »⁵¹¹.
 - Veiller à ce que des mesures prises en lien avec d'autres objectifs de la stratégie (emploi, ressources,...) ne s'avèrent pas avoir des effets négatifs sur la vie familiale et les projets d'un « vivre et grandir ensemble » que nourrissent les membres d'une famille.⁵¹²
- **Mieux comprendre les liens nécessaires entre politique de protection de l'enfance et stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion**
 - Renforcer le développement d'une compréhension à l'échelle européenne des liens nécessaires entre stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et mobilisation pour le bien-être et la protection des enfants, et favoriser le développement de synergies positives répondant à l'aspiration des enfants et parents concernés.
 - Impulser un travail de connaissance et de suivi pour identifier, notamment à l'aide d'outils statistiques communautaires : les populations d'enfants et de familles concernées par les systèmes de protection de l'enfance ; les motifs et modes de prise en charge des enfants, en particulier les placements hors de la famille ; leur contexte familial, et notamment dans ses dimensions socio-économiques.
 - Développer et capitaliser les recherches qui visent à cerner le vécu des enfants et des familles, en particulier ceux de milieux de pauvreté et d'exclusion, dans les prises en charge des services de protection de l'enfance. Ces explorations devront pouvoir examiner des situations sur un long terme et des enquêtes longitudinales se révéleront sans aucun doute très utiles. Il s'agit de développer une connaissance qui permette de réfléchir à la pertinence des mesures existantes, à leurs impacts positifs et négatifs sur les enfants et parents concernés, et de développer des interventions éducatives et de protection de l'enfance qui puissent se révéler être des outils de promotion de l'ensemble des personnes concernées, enfants et parents, et du groupe familial dans ses projets.
 - Evaluer la place « des pratiques de protection de l'enfance » comme frein majeur à l'accès à l'aide et aux droits fondamentaux pour une partie des parents en situation de pauvreté et d'exclusion. Des recherches devraient pouvoir aider à quantifier à l'échelle européenne l'impact de la crainte d'entrer dans des engrenages qui conduiront aux retraits des enfants dans le processus d'accès au soutien.
 - Croiser ou introduire ces préoccupations au sein des orientations du programme Daphné⁵¹³ dont la reconduction pour la période 2004-2008 vient d'être décidée⁵¹⁴.
 - **Soutenir les professionnels pour contribuer à l'évolution des pratiques**
 - Renforcer l'évaluation des pratiques en lien avec l'objectif 4.b de la stratégie (« adapter les services administratifs et sociaux aux besoins des personnes »). Il s'agit de mieux comprendre comment dans chaque pays, l'élaboration et la mise en œuvre concrète des Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale sont « pratiquées » et « perçues » tant par les professionnels qui en sont les opérateurs que par les familles qui en « bénéficient ».

⁵¹¹ Voir les objectifs fixés au Sommet de Nice en 2002, point 2 « Prévenir les risques d'exclusion » à l'alinéa c.

⁵¹² On pourra rappeler la proposition du rapport Hermange qui suggère que tout projet d'action communautaire soit accompagné d'une fiche d'impact familial, et nous ajoutons ici, notamment dans un contexte de pauvreté et d'exclusion. (Parlement Européen - résolution A4-0004/1999 - Hermange Marie-Thérèse, « Rapport sur la protection de la famille et de l'enfant », Commission de l'Emploi et des affaires sociales, janvier 1999)

⁵¹³ Le premier programme Daphné de lutte contre la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des femmes s'est achevé en 2003. Voir http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/daphne/funding_daphne_en.htm

⁵¹⁴ Décision du Conseil des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales réuni à Luxembourg le 20 octobre 2003

- Stimuler la diffusion d'un nouvel état d'esprit dans les domaines de l'intervention éducative et sociale. Il s'agit d'apprendre à travailler à des projets communs avec des familles en grande difficulté, de les considérer comme acteurs à part entière et dès que possible d'apprendre à connaître les projets des parents et des enfants pour construire des solutions à partir de leurs aspirations, de leurs compétences. Cela suppose un regard nouveau sur le groupe familial.
- Encourager les projets qui préparent et rendent possible la participation de parents concernées par des mesures de protection de l'enfance, et en particulier les plus pauvres d'entre eux, dans la formation des professionnels de l'action sociale et éducative.
- Permettre aux intervenants éducatifs et sociaux de tenir compte du réseau familial et d'inventer en partenariat avec lui par le développement de formation, de nouvelles formes de soutien et de supervision à destination des professionnels.
- Encourager des choix budgétaires qui assureront un environnement stimulant aux professionnels, réservant une place à l'innovation, à l'expérimentation et à la recherche d'interventions qui font « cause commune » avec les bénéficiaires.

*

*

ANNEXES



Annexe 1

11 Apports complémentaires pour susciter dialogues et réflexions

Les apports présentés succinctement dans cette annexe complètent les informations et les analyses de « Précieux enfants, précieux parents ». Ils ont vocation à être utilisés au cours des échanges européens qui seront suscités par ATD Quart Monde à la suite de la publication du présent document de travail. Certains resteront des outils de travail réservés à ces échanges, mais la majorité seront diffusés plus largement. Ces derniers seront progressivement disponibles à partir du mois de décembre 2003 à l'adresse www.atd-quartmonde.org/precieuxenfants/index_pepp.htm . Des exemplaires papier de ces documents de 15 à 30 pages pourront aussi être commandés auprès d'ATD Quart Monde (voir Annexe A5).

Apport n° 1 – Mobilisation contre la pauvreté des enfants et interventions de protection de l'enfance : aperçus « pays par pays » pour 10 Etats européens

Cet apport complète les informations présentées aux points 1.b, 3.a et 7.a. Il rassemble pour les 10 pays retenus (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Royaume Uni - plus particulièrement l'Angleterre -, et Suède) des éléments conjoncturels et des analyses sur les thématiques suivantes : la mobilisation du pays face à la situation de « pauvreté des enfants », le regard porté sur les liens entre interventions de protection de l'enfance et d'aide à la jeunesse, notamment les placements, et le contexte de pauvreté et d'exclusion vécu par certains enfants ou jeunes concernés. Cette information est présentée pays par pays mais une vision des dispositifs généraux de protection de l'enfance est également proposée d'un point de vue transnational.

Apport n° 2 – Angleterre : regards sur des mobilisations du pays au regard de l'expérience et de la réflexion de parents en grande pauvreté

Depuis près de 35 ans, ATD Quart Monde mène au Royaume Uni des projets pilotes avec des familles touchées par la grande pauvreté. Dans cet apport, nous avons choisi de nous appuyer en grande partie sur des écrits produits par ce Mouvement, plus particulièrement en Angleterre, afin de leur donner l'occasion d'être introduits dans un débat européen lors d'échanges futurs. Ces écrits s'appuient en particulier sur les Policy Forums⁵¹⁵ et sur d'autres entretiens au cours desquels les parents ont réfléchi aux enjeux du bien-être de leurs enfants et aux pratiques du travail social relatives notamment au soutien familial et à la protection de l'enfance. Ils s'inspirent également d'une série de consultations auprès de professionnels, d'universitaires et de députés travaillant dans ces domaines.

Nous évoquons dans cet apport trois sujets relatifs à une actualité récente :

- la mobilisation en faveur de la lutte contre la pauvreté des enfants et le développement des mesures de soutien à la famille ;

⁵¹⁵ Débats réguliers sur certains aspects des politiques publiques. Ils sont organisés par ATD Quart Monde au Royaume-Uni depuis plusieurs années.

- le débat sur les mesures et les moyens des services de protection de l'enfance à l'occasion de l'enquête⁵¹⁶ consécutive au décès de la jeune Victoria Cimblie (8 ans) et de la publication du rapport « Chaque enfant compte »⁵¹⁷ (septembre 2003) ;
- le débat et le vote en novembre 2002 d'une réforme de la loi sur l'adoption⁵¹⁸.

Cet apport vise à confronter ces orientations politiques à la perception et à l'analyse des personnes durement touchées par la pauvreté et l'exclusion. On constatera que dans un contexte où la participation des « usagers » ou des « clients » des services est souvent activement recherchée, la voix de certaines familles reste peu prise en compte.

Apport n° 3 – Que pouvons-nous apprendre des pays du centre et de l'est de l'Europe ? Messages de Pologne et de Roumanie

Lors de la chute du mur de Berlin en 1989, il était difficile d'imaginer les changements qui allaient affecter les pays de l'Europe centrale et orientale au cours de la décennie suivante. A des degrés divers, ceux-ci ont été victimes d'un choc économique qui a aggravé une crise sociale déjà latente depuis le milieu des années 70. Les familles confrontées à des services sociaux fragilisés durent faire face à une pauvreté croissante et à un nouveau phénomène - le chômage. Des familles qui étaient jusque là restées unies se disloquèrent sous ce fardeau et, à défaut d'un soutien approprié, virent leurs enfants accueillis en placement ou prendre le chemin de la rue et de l'errance.

Cet apport tente de donner quelques éclairages sur cette situation et la mobilisation qu'elle a suscitée. Il rassemble des analyses de ces premières « années de transition ». Il rappelle que dans des pays comme la Pologne et la Roumanie, l'histoire ne commence pas en 1989 et que ces nations ont des expériences qui peuvent servir de références pour d'autres (cf. les travaux⁵¹⁹ de l'universitaire polonaise Zofia Waleria Stelmaszuk).

Apport n°4 – Lutte contre « la pauvreté des enfants » : quelle participation des enfants et des jeunes ?

Se référant à de nombreux travaux récents⁵²⁰, cet apport fait état de la mobilisation pour une participation des enfants, suite à l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (article 12 : l'enfant a le droit d'être entendu et pris en considération) et à la session spéciale des Nations Unies « Un monde digne pour les enfants » (2002). De nombreuses initiatives nationales ou européennes visant à stimuler la participation des enfants sont évoquées. Une attention particulière est donnée aux actions d'enfants de milieux très pauvres dans des quartiers urbains ou des régions rurales, de même qu'aux initiatives mobilisant des enfants ou des jeunes accueillis dans des foyers.

De manière générale, on relève la difficulté des adultes à reconnaître la pertinence des contributions des enfants. Parmi les critiques fréquentes faites aux projets impliquant des enfants : la non-représentativité des enfants, la focalisation sur certains enfants « porte-parole professionnels », la difficulté de poursuivre les initiatives à mesure que les enfants grandissent, le risque de manipulation des enfants, etc. Pour autant, les dynamiques participatives doivent être recherchées, soutenues et évaluées. Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté des enfants et de leur famille, il importe de veiller à atteindre les enfants les plus pauvres, d'associer leurs parents à ces dynamiques, et de développer des projets qui ne séparent pas ces enfants des autres.

⁵¹⁶ Lord Laming, « The Victoria Climbié Inquiry », The Stationery Office, 2003

⁵¹⁷ Department for Education and Skills, « Green paper - Every Child Matters », The Stationery Office, Norwich, United Kingdom, septembre 2003

⁵¹⁸ Dossier de presse du gouvernement - <http://www.info.doh.gov.uk/doh/intpress.nsf/page/2002-0460?OpenDocument>

⁵¹⁹ Stelmaszuk Zofia Waleria, « Residential care in Poland : Past, present and future », published in the "International Journal of Child & Family Welfare", Volume 5, Number 3, Acco, Belgium, September 2002

⁵²⁰ L'apport s'appuie notamment sur : Lansdown Gerison, « Promouvoir la participation des enfants au processus décisionnel démocratique », UNICEF Innocenti Insight, Juillet 2001

Apport n° 5 – Le projet de promotion familiale, sociale et culturelle d'ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand (France) : une évocation de l'action « petite enfance »

En écho à la description de l'action du centre de promotion familiale, sociale et culturelle d'ATD Quart Monde à Noisy-Le-Grand (cf. le point 10.d du présent document), cet apport aborde le travail réalisé au niveau de la petite enfance en s'appuyant sur le vécu d'une famille avant son arrivée dans le projet et au cours de son séjour.

On découvre que l'action « petite enfance » est au cœur du projet de ce centre et qu'elle se fonde sur une démarche de connaissance approfondie des enfants, des parents, de leur milieu, des liens entre eux et avec la société environnante. Une fois par semaine, l'équipe « petite enfance » se réunit en présence d'une pédopsychiatre pour élaborer une réflexion commune à partir d'observations partagées. Cette démarche collective permet de mieux entendre les « appels » lancés par les enfants et les parents, de pouvoir en parler en confiance avec eux et d'être en mesure de leur proposer des pistes d'action répondant au mieux à leurs aspirations. Elle permet aussi de chercher comment échanger avec les membres des familles concernées ces observations et les savoirs qui y sont associés.

Cet apport permet de mesurer combien l'équipe du centre et les parents accueillis ont pour préoccupation commune le bien-être et le bon développement des jeunes enfants. Cette préoccupation influence l'ensemble de la vie familiale. En effet, l'investissement des parents, des frères et sœurs, pour l'avenir des plus petits permet de renforcer l'unité de ces familles et l'accès de ses membres à plus de stabilité, d'estime de soi et d'autonomie.

Apport n° 6 – La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg sur les questions relatives au placement des enfants

Basé sur l'intervention⁵²¹ de madame Françoise Tulkens, juge à la Cour européenne des droits de l'homme à l'occasion d'une rencontre européenne en mai 2001, cet apport évoque les nombreux recours déposés à Strasbourg suite à des contestations de placements judiciaires ou de séparations contraintes des enfants et de leurs parents. L'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme énonçant le droit de toute personne « au respect de la vie privée et familiale » tend à prémunir les familles contre des ingérences arbitraires des pouvoirs publics. L'analyse des arrêts liés à l'article 8 démontre que la jurisprudence affirme également l'existence d'« obligations positives » pour les Etats. Ils doivent agir de manière à favoriser le développement du lien familial lorsque celui-ci est présent.

Près d'une quinzaine d'affaires différentes sont évoquées, concernant des pays comme l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Suède ou la Suisse. Elles témoignent de la nécessité d'opérer un contrôle rigoureux en matière de mesures de placement. Selon la Cour européenne, si des séparations contraintes sont possibles, elles ne peuvent, dans la majorité des cas, être justifiées que s'il est établi qu'elles poursuivent un but ultime : unir à nouveau le parent naturel et l'enfant. La prise en charge de l'enfant est une mesure temporaire, qui doit être suspendue dès que la situation s'y prête. La jurisprudence de l'article 8 demande également que les décisions des tribunaux favorisent entre parents et enfants des rencontres qui leur permettent de nouer ou renouer des relations en vue d'un regroupement éventuel.

L'apport présente par ailleurs en détail l'arrêt « Kützner contre Allemagne » du 26 février 2002, qui, en concluant à une violation de l'article 8 par l'Allemagne, réduit de façon notable la marge d'appréciation reconnue jusqu'alors par la Cour aux autorités nationales dans les décisions de placement qu'elle a pu examiner. Cet arrêt rappelle également aux Etats leur obligation de rechercher des solutions de soutien aux familles et des réponses alternatives avant d'envisager la mesure radicale du placement d'enfant. D'autres affaires sont également évoquées. Elles permettent d'expliquer la marche à suivre pour introduire un recours afin de faire valoir le droit au respect de la vie familiale reconnu par la Convention européenne des droits de l'Homme

⁵²¹ Tulkens F, « Un juge à la Cour européenne s'exprime », p. 95 à 106, in « Le droit de vivre en famille », Dossiers et documents de la revue Quart Monde n°11, 2003

Apport n° 7 – Actualités italiennes : éclairages sur quelques débats et rapports récents

Cet apport aborde successivement : la place des parents naturels dans les mesures de placement en famille d'accueil, l'objectif national de fermeture des institutions d'accueil d'enfants au 1^{er} janvier 2007 et le débat relatif au recours à l'adoption pour des enfants pris en charge par la protection de l'enfance.

Il s'intéresse dans un premier temps au contenu du rapport « Les enfants et les adolescents placés en famille d'accueil » rédigé en 2002 par le Centre de documentation et d'analyse pour l'enfance et l'adolescence . Ce rapport présente la première enquête menée systématiquement sur tout le territoire italien et s'inscrit dans le contexte de l'adoption de la loi n°149 du 28 mars 2001 sur le « droit du mineur à une famille ». Cette loi modifie la loi 184/83 pour renforcer prioritairement le respect des droits de l'enfant, mais entend aussi protéger et valoriser la famille d'origine. L'examen de ce rapport sur le placement en famille d'accueil est proposé avec un angle de lecture particulier : qu'apprenons-nous sur la familles d'origine ? sur sa place dans la procédure de placement ? sur le soutien qui lui est apporté ?

L'apport se poursuit par une évocation des débats sur la fermeture programmée d'une grande partie des institutions accueillant les mineurs. Ces débats ont pu être suivis dans la presse italienne au printemps 2003. Suite à l'adoption dans la loi n°149 d'un objectif de fermeture des « établissements d'accueil pour mineurs » à l'échéance de la fin 2006, l'Italie se préoccupe des 11 000 enfants et jeunes actuellement dans ce types d'institutions. Des acteurs divers se positionnent. Au Nord de l'Italie, le placement familial est largement plus répandu qu'au Sud, et des sénateurs ont souhaité que l'échéance de fermeture soit différée pour certaines régions méridionales. L'association nationale des familles d'adoption et d'accueil n'est pas favorable à la reconversion d'institutions importantes en petites structures de type familial. Cinquante mille familles seraient disponibles pour accueillir un mineur et que l'enjeu serait d'arriver à une nouvelle culture de l'accueil, à la réalisation de projets personnalisés pour chaque mineur en difficulté et à des services et un soutien économique plus adéquats aux familles d'accueil. Si la Présidente d'un Tribunal pour enfants souligne l'utilité des accueils institutionnels et la nécessité de garantir de « manière absolue » le caractère temporaire du placement familial, le gouvernement réaffirme l'activation d'un plan exceptionnel de fermetures et le renforcement des possibilités d'accueil familial ou d'adoption. L'apport développe ces positions et constats. Il s'interroge sur la place donnée à l'écoute des premiers concernés, les enfants et leurs parents naturels.

Apport n° 8 - Un groupe de concertation sur la question de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse en Belgique francophone - une initiative de dialogue durable entre administration et usagers

Ce texte présente la dynamique durable de dialogue et de concertation menée au sein de la Communauté française de Belgique sur les questions de placement des enfants et des interventions d'aide aux enfants, aux jeunes et à leur famille (cf. le point 8.b du document de travail).

Il aborde successivement :

- le contexte de recherche de « dialogues » dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en Belgique qui a conduit à la création de ce groupe de concertation ;
- les acteurs présents dans le groupe : la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse et ses services, des membres de deux associations où les « usagers des services » prennent la parole (Luttes Solidarités Travail et ATD Quart Monde Belgique), et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale⁵²² qui a pour mission d'être au service de la dynamique de dialogue ;
- l'histoire et les étapes de travail du groupe de 1998 jusqu'en 2003 : mise en route, dialogue à partir d'une contribution écrite des usagers, temps de formation sur le contenu de la loi cadre de 1991 qui fixe les missions de l'Aide à la Jeunesse, élargissement du groupe aux professionnels des services de terrain, préparation d'un ou plusieurs écrits communs sur des thématiques telles que « les premiers contacts avec les services », « les traces écrites », « la notion de danger »... ;

⁵²² Ce service est rattaché au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme de Belgique.

- les conditions qui ont rendu possible un dialogue de qualité et son intérêt pour les différents acteurs en présence.

Dans son premier rapport bisannuel « En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté » de juin 2001, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale souligne qu'il mérite de s'attarder, « tant du point de vue du contenu que du point de vue méthodologique », sur le travail du groupe de dialogue décrit ici. Selon ce Service, il « constitue l'expérience la plus approfondie de dialogue »⁵²³ parmi celles auxquelles il participe. Des témoignages des différents acteurs du groupe sont ainsi présentés. Ils confirment l'intérêt de cette dynamique durable de concertation et d'échange. « Si je trouve intéressant que l'on décrive cette initiative, ce n'est pas pour la copier. Je ne pense pas que les choses soient reproductibles, mais décrire une telle initiative, c'est affirmer que des nouveaux chemins sont possibles. » nous dira un membre de Luttes Solidarités Travail.

Apport n° 9 - « Nous vous partageons nos soucis et nos efforts par amour pour nos enfants » : le témoignage de parents en lien avec les services de protection de l'enfance au Luxembourg

Un couple de parents a entrepris un travail d'écriture avec ATD Quart Monde au Luxembourg pour laisser une trace de son parcours, partager ses préoccupations et ses mobilisations, s'associer à d'autres parents en Europe qui peuvent avoir connu un chemin similaire. Ces parents ont concentré leur propos sur ce qui est au cœur de leur vie, la volonté de grandir ensemble, en famille et de donner le meilleur à leurs enfants. Dans cette histoire interviennent de nombreux acteurs qui se soucient du bien-être de la famille et des enfants, et notamment les services de protection de l'enfance.

Nous découvrons que le couple privilégie des moments clés qui coïncident avec les étapes du développement d'un enfant : la grossesse et la naissance, les deux ans de l'enfant et le début de son autonomie, l'entrée à l'école. Ce témoignage souligne combien de tels moments peuvent être vécus dans de grandes incertitudes, avec un sentiment d'échec et de perte de confiance en soi. Dans ces moments clés, les parents se mobilisent, réfléchissent, sont à l'affût d'informations, d'explications. L'histoire du couple questionne la rencontre avec les professionnels : comment faire pour que tous les parents, et notamment ceux qui connaissent des situations de pauvreté et d'exclusion, soient soutenus à l'occasion de ces moments clés ? L'apport montre également comment des parents agissent et réagissent en fonction d'un ensemble de professionnels qui les approchent. Ils vivent comme une tension permanente dans laquelle ils cherchent un chemin.

Apport n° 10 - Le Centre Kauwenberg à Anvers en Belgique : une approche familiale, un souci d'accessibilité, un engagement citoyen

Le centre Kauwenberg est un lieu d'accueil et de projet pour des familles des quartiers d'Anvers et son agglomération (Anvers Nord, Borgerhout, Binnestad). Il atteint et rassemble dans des activités près de 150 familles connaissant des situations de grande pauvreté et d'exclusion. Son travail s'appuie sur une équipe de 8 professionnels salariés et de nombreux bénévoles, notamment une cinquantaine de personnes ayant l'expérience de la précarité. Cet apport décrit les projets et les offres de ce centre qui fait le choix d'« une approche familiale ». Il détaille les activités proposées : réunions de groupe pour adultes, clubs pour enfants, temps « détente », repas de famille, sorties familiales et fêtes, ateliers créatifs, soins de pédicure, sorties vacances pour les jeunes et les enfants, et vacances familiales. Le centre est aussi un lieu de soutien individuel. Des parents peuvent choisir de s'appuyer sur des visites à domicile, un accompagnement individualisé, des temps de formation à la pédagogie et à la parentalité, un recours à une « famille de soutien ».

⁵²³ Rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté », juin 2001, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique, page 116

Le texte aborde les actions mises en œuvre pour que les familles très isolées, difficiles à atteindre, puissent accéder aux offres du centre, les découvrir et, si elles le souhaitent, y participer. Il décrit la pratique de l'équipe du centre pour que les personnes vivant dans la pauvreté ne voient pas ces offres d'aide comme une menace. On découvre la prudence nécessaire, lors des premiers contacts, pour ne pas renforcer la méfiance, ou encore l'investissement continu pour maintenir un lien avec « ceux qui décrochent. » afin de ne pas « fonctionner » avec « les plus forts ». Les dynamiques de groupe, très importantes pour l'équipe du centre, sont également évoquées. Elles sont une source de soutien et de réseau social. Dans un groupe, lorsque la confiance prévaut, les participants gagnent en sûreté et sécurité. Les parents reconnaissent les histoires des uns et des autres et ont le sentiment d'être « entre parents » connaissant les mêmes difficultés.

L'apport se conclut par la présentation d'extraits d'une contribution du centre au débat sur les politiques sociales. Le texte cité, intitulé « Projet famille », a été rédigé en décembre 2002 à l'écoute des parents participants aux activités du centre. Il symbolise leur engagement de citoyens à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Apport n° 11 – Le « Family Group Conferencing » - un mode d'intervention qui veut donner aux familles concernées l'initiative de l'action à mener et le pouvoir de décision

Cet apport complète et prolonge le point 10.a du présent document évoquant les pratiques de « Conférences familiales », les « Family Group Conferences ». Nées en Nouvelle-Zélande dans les années 80, introduites au Royaume-Uni il y a environ 10 ans, en réponse à l'appel au partenariat avec les parents et familles contenu dans la loi pour l'enfance 1989 (Children Act), les « Conférences familiales » sont aujourd'hui expérimentées ou déjà largement utilisées dans de nombreux pays européens.

Le texte décrit en détail l'outil « Conférence familiale » et les étapes de sa mise en œuvre. Il évoque la façon dont le recours à cette pratique s'est développé au Royaume-Uni, dans les pays nordiques (Finlande, Norvège, Suède et Danemark), aux Pays-Bas et en Irlande. Beaucoup d'analyses d'acteurs de terrain sont ainsi présentées. Elles soulignent le bien-fondé de ces « conférences ». Les processus de leur préparation et les décisions qui y sont prises pour le bien-être de l'enfant élargissent le cercle de soutien et de protection des enfants, respectent et valorisent la différence culturelle, favorisent un engagement des acteurs professionnels vis-à-vis des familles de communautés exclues et marginalisées, établissent ou ré-établissent la responsabilité au sein des familles, contribuent à l'évolution des services et des soutiens vers une meilleure adaptation aux besoins des enfants et de leur famille.

En s'appuyant sur de nombreuses évaluations des « Conférences familiales » publiées dans la littérature scientifique et sociale anglo-saxonne, l'apport veut à la fois souligner les dimensions innovantes et pertinentes de cet outil et le questionner au regard des besoins des familles durablement isolées par la grande pauvreté et l'exclusion.

Annexe 2

Références bibliographiques

Au fil de l'exploration proposée dans « Précieux enfants, Précieux parents », près de 250 travaux et ouvrages sont cités et souvent évoqués en note. Nous reprenons ici l'essentiel d'entre eux. Nous y ajoutons des références qui apparaissent dans les onze apports complémentaires présentés en annexe 1. Nous terminons ce recueil par le rappel de quelques adresses Internet qui ont été utiles à nos travaux.

Abels Christine, "Enfants placé et construction d'historicité" -, L'Harmattan, Paris, 2000

Abramovici Gérard, « La protection sociale : les prestations familiales en espèces en Europe », Statistiques en bref, Thème 3, Eurostat, 19, Juillet 2003

Adelman, Ashworth et Middleton « Britain's Poorest Children : severe and persistent poverty and exclusion », Save the Children UK, Londres, 2003

Aktionsbündnis, « Was sind dem Staat die Kinder wert ? Eine Kampagne zur gerechten Entlastung von Familien », Allemagne, 2000

Alföldi Francis, dossier sur la pratique du « Family Group Conferencing », in « Les Cahiers de l'Actif », n° 318 et 319, France, nov et déc 2002

Asociacion pro de rechos humanos de Andalucia, «¿Niños peligrosos o niños en peligro?» Córdoba, Espagne, février 2002

Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels, « Alchimie : recueil de repères éthiques pour l'implication des parents et l'ouverture à tous », www.acepp.asso.fr , Paris, France, 2001

Association Le Fil d'Ariane, « Guide : Mon enfant est placé, j'ai des droits », Mai 2001

ATD Fourth World UK, Focus sheet "adoption", London, United Kingdom, Summer 2001

ATD Fourth World UK, "Education : opportunities lost – the education system as experienced by families living in poverty", London, United Kingdom, 2000

ATD Fourth World UK, "Memorandum of Evidence to the House of commons Special Standing Committee in respect of the Adoption and Children Bill", London, United Kingdom, November 2001

ATD Fourth World UK, « Frimhurst, a place of Freedom », Fourth World Journal, United Kingdom, Summer 1998

ATD Fourth World UK, « Participation works : Involving people in poverty in policy-making », London, 2000

ATD Fourth World UK, « Talk with us, not at us : how to develop a partnership between families in poverty and professionals », London, 1996

ATD Fourth World UK, « The poorest, partners in democracy : the Wresinski approach », Londres, 1991

ATD Quart Monde Europe, « Les parents, premiers partenaires de l'avenir de leurs enfants : un objectif pour une Europe de

l'inclusion sociale », Actes de la 7 ième rencontre européenne des Universités Populaires Quart Monde au Conseil économique et social européen à Bruxelles, Bruxelles, avec le soutien de la Commission Européenne, juin 2001

ATD Quart Monde France, « Dossier d' Evaluation de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions », Novembre 2002

ATD Quart Monde, « Un canton rural se lie par la poésie : quand une action culturelle bâtie à partir des enfants les plus isolés bénéficie à tous », France, mai 2001

ATD Quart Monde, « Enfants de ce temps : une politique de l'enfance pour les 20 ans à venir », Livre blanc des enfants du Quart Monde, Editions Science et Service, France, 1979.

ATD Quart Monde, « Est-ce ainsi que les familles vivent ? Contribution du Quart Monde à l'ONU », Editions Quart Monde, Paris, France, 1994

ATD Quart Monde, « Les enfants Tapori font vivre la Convention internationale des droits de l'enfant », contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des nations Unies consacrée aux enfants, mai 2002

ATD Quart Monde, Délégation auprès de l'Union européenne, « Les Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale 2003-2005 comme instruments de lutte contre la grande pauvreté », Mouvement international ATD Quart Monde, Bruxelles, Belgique, septembre 2003

ATD Quart Monde, Délégation auprès de l'Union européenne, « Quelques commentaires sur les Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale dans les 15 pays d'Europe », Mouvement international ATD Quart Monde, Bruxelles, Belgique, septembre 2001

Auloos Guy, « De la culpabilisation à la responsabilisation », in Seron Claude (dir.), « Miser sur la compétence parentale : approche systémique dans le champ social et judiciaire », Ed Erés, 2002

Auloos Guy, « Les compétences de la famille : temps, chaos, processus », Ed Erés, Toulouse, France, 1995

Baranger et de Maximy, « L'enfant sorcier entre ses deux juges », 2000, Ed. Odin, France

Bateson Gregory, « Vers une écologie de l'esprit », Tome 1 et Tome 2, Seuil, Paris, France 1977 et 1980

Bebbington and Miles, "The background of children who enter local authority care.", British Journal of Social Work, 19, no 9, United Kingdom, 1989

- Bédard Jean, « De l'estime de soi – entretien avec Xavier Verzat », in *Revue Quart Monde*, « enfants placés », n°178, Editions Quart Monde, Paris, France, mai 2001
- Ben Soussan Patrick, "Faites des pères, faites des mères", in "La parentalité exposée", collection Mille et un bébés, Ed Erès, Ramonville, France, 2002, page 22
- Bennett Fran et Ruxton Sandy, « Inclure les enfants ? Elaboration d'une approche de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants à travers l'Europe », Euronet, 2002
- Bradbury, Jenkins et Micklewright, « Child Poverty Dynamics in Seven Nations », Innocenti Working Paper n°78, UNICEF, June 2000 (pays concernés : Allemagne, Espagne, Hongrie, Irlande, Royaume Uni, Russie, USA)
- Bradshaw Jonathan (Editor), « The well-being of children in the UK », Save the children UK, Sept 2002
- Bradshaw Jonathan, « Child Poverty in comparative perspective », from « Developing Poverty Measures : Research in Europe – Defining and measuring poverty », University of Bristol, July 1999
- Breugnot et Durning, « L'AEMO, objet de recherche en émergence – analyse de 25 rapports », in Chrétien et Durning, « L'AEMO en recherche : état des connaissances, état des questions », Collection Points d'appui, Ed Matrice, 2001
- Bringer et Van Breen, « Les plus pauvres, partenaires de l'Europe », Rapport Final d'ATD Quart Monde Belgique, programmes et actions dans le secteur social et de l'emploi de la Commission européenne, 2002
- Brooks-Gunn, Kamerman, Neuman et Waldfogel, « Social Policies, Family Types and Child Outcomes in Selected OECD Countries », OECD social, employment and migration working paper n°6, Mai 2003
- Brun Patrick, « Emancipation et connaissance – les histoires de vie en collectivité », L'Harmattan, Paris, France, 2001
- Brun Patrick, « Le récit de vie dans les sciences sociales », in *Revue Quart Monde* n°188, Editions Quart Monde, Paris, France, novembre 2003
- Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung, « Lebenslagen in Deutschland – der erste Armuts- und Reichtumsbericht der Bundesregierung », Berlin, Avril 2001
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, « Elfter Kinder- und Jugendbericht - Bericht über die Lebenssituation junger Menschen und die Leistungen der Kinder- und Jugendhilfe in Deutschland », février 2002
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, « Familien im Zentrum – Bestandsaufnahme und Perspektiven der Familien Politik der Bundesregierung », Berlin, Dez 2000
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, « Massnahmenkonzept zur Armutsprophylaxe », Bonn, Juli 1999
- Callahan, M, Hesse, S and Strega, « Valuing the field - child welfare in an international context », Aldershot, Ashgate, United Kingdom, 200
- Camdessus Brigitte (Dir.), « La fratrie méconnue », ESF Editeur, France, 1998
- Camdessus Brigitte, « « La spirale ascendante : faire reculer l'exclusion », Desclée de Brouwer, Paris, France, 2002
- Cannan C et Warren C, « Social action with children and families. A community development approach to child and family welfare », Routledge, Taylor & Francis Books Ltd, 1996
- Cannari and Franco, « Poverty Among Children in Italy: Dimensions, Characteristics, Policies », a contribution to the conference : « Child Well-Being in Rich and Transition Countries : Are Children in Growing Danger of Social Exclusion ? », Luxembourg Income Study, September 30 - October 2, 1999
- Cantillon et Van den Bosch, "Social policy strategies to combat income poverty of children and families in Europe", Working Paper No. 336, Luxembourg Income Study, Dec 2002
- Canto Sanchez et Mercader Prats, « Child Poverty in Spain: What Can Be Said? » Innocenti Occasional Papers, n° 66, September 1998
- Caritas Luxembourg, « Regards sur la pauvreté au Grand-Duché du Luxembourg - Éléments de réflexion et de débat », Les Cahiers Caritas n°1, 2002
- Chauvin, Firdion, Parizot et Paugam, « Santé, inégalités et ruptures sociales – synthèse des résultats de l'enquête préliminaire », Ined et Inserm, octobre 2002
- Children's Right Alliance for England, « State of children's rights in England », Nov. 2002
- Cleaver et Freeman, "Parental perspectives in cases of suspected child abuse", HMSO, London, United Kingdom, 1995
- Commission Européenne, « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale », décembre 2001
- Conseil de l'Europe, "Child Sexual Abuse in Europe", Council of Europe Publishing, 2003
- Conseil de l'Europe, Recommandation 2002 - 8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accueil de jour des enfants » adoptée par le Conseil de l'Europe (www.coe.int)
- Cooper, Hetherington, Smith et Wilford, « Protecting Children : Messages from Europe », Russell House Publishing Ltd, United Kingdom, 1997
- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, « L'application en Belgique de la Convention Internationale des droits de l'enfant », Actes de la journée d'étude, juin 2002
- Corbillon Michel (dir.), « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », Matrice, France, 2001
- Cormier Henri, « Accompagner les mères le plus tôt possible », Actualité sociales hebdomadaires, n°2321, France, août 2003
- Corveleyn, Laporte et Vanhee, « Précarité et éducation des enfants : la parole aux parents - de la pratique éducative dans les familles défavorisées », Ed Garant, Belgique, 2001
- Cour européenne des droits de l'homme, « Affaire Haase contre Allemagne », décision d'admissibilité, Conseil de l'Europe, Strasbourg, janvier 2003
- Cour européenne des droits de l'homme, « Affaire Kützner contre Allemagne », Arrêt définitif, Conseil de l'Europe, Strasbourg, janvier 2002
- D'Haene Michel, "La question du sujet et de la souffrance sociale : quels regards ?" in "Accompagner", collection Mille et un bébés, Ed Erès, Ramonville, France, 2000
- D'Haene Michel, « Parents-alités et CHRS - Approche clinique au centre d'accueil familial « Cap Ferret » à Roubaix », in « La parentalité exposée », Collection Mille et un bébés, Ed Erès, 2000
- Dan Church Aid, « Report from Romania : a childhood in the streets », jan 2001
- Daumüller Rosemarie, « Les enfants et la pauvreté », Traduction du texte extrait de "Kinder in Familie und

- Gesellschaft", pp. 38 à 45, Diakonie, Œuvre diaconale de l'Église protestante allemande, 1998
- David Myriam, « Enfants, parents, famille d'accueil - un dispositif de soins : l'accueil familial permanent », Eres, France, 2000
- Dayan Jacques, « Parentalité et vulnérabilité », in « La parentalité exposée », Mille et Un bébés, Erès, France, 2002
- De la Gorce Francine, "Quand vivre en famille est un défi", in "Projets familiaux", Revue Quart Monde, n° 179, Editions Quart Monde, Paris, France, sept. 2001
- De la Gorce Francine, « Familles, terre de liberté », Editions Quart Monde, France, 1986
- De Vos van Steenwijk Alwine, « Il fera beau... le jour où le sous-prolétariat sera entendu », Editions science et service, Paris, France, 1977.
- Delens-Ravier Isabelle, « Le placement d'enfants et les familles - Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés », Ed. Jeunesse et droit, Belgique, 2001
- Delens-Ravier Isabelle, « Les bénéficiaires, qu'en disent-ils ? », in dossier « Aide à la jeunesse : j'ai dix ans et j'ai des choses à dire... », page 77, Revue « Travailler le social », n°33, 2002, Gembloux, Belgique
- Deligne Isabelle et le Club des bébés, « Grandir ensemble, parents et tout-petits - partage d'expérience et de réflexions de parents, mises en lien avec des connaissances récentes sur les petits enfants », Editions Quart Monde, Paris, France, 1993
- Delvaux D et Dekonink AM, « Les raisons de placement des jeunes enfants en Communauté française. Une enquête » Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, décembre 2002
- Dennis et Guio, « Pauvreté et exclusion dans l'Union Européenne après Laeken - partie 1 et 2 », Statistiques en Bref, Thème 3, 9/2003, Eurostat, 2003
- Dennis et Guio, « Pauvreté monétaire dans les pays en passe d'adhérer et les pays candidats », Statistiques en bref, Thème 3 – 21/2003, Eurostat, juillet 2003
- Department for Education and Skills, « Green paper - Every Child Matters », The Stationery Office, Norwich, United Kingdom, septembre 2003
- Department for work and Pension, « Measuring child poverty consultation », United Kingdom, April 2002
- Department of Health, « The challenge of partnership », HMSO, London, United Kingdom, 1995
- Department of Health, «The Children Act Now – messages from research », The Stationery Office, United Kingdom, 2001
- Department of Health, «Children looked after by local authorities, year ending 31 March 2002, England », Gouvernement Statistical Service, Local Authority statistics, Crown, England, 2003
- Dossiers et documents de la Revue Quart Monde, « Le droit de vivre en famille – dialogue entre professionnels et familles en situation de grande pauvreté », n°11, Editions Quart Monde, Paris, France, 2002
- Ducci Valerio, « Children in institutions : the beginning of the end – on Italy », Innocenti Research Centre, 2003
- Dulac Bruno, "Modernité : ré-inventer le travail", in Revue Quart Monde n° 187, dossier "Internet : au service de qui ?", Editions Quart Monde, Paris, France, août 2003, pages 22 à 25
- Dumont Brigitte, « Aller au-delà du regard impossible... Quand ce sont les familles elles-mêmes qui font changer le regard du professionnel », in « Accompagner », Collection Mille et un bébés, Ed Erès, pages 55 à 63, 2000
- Dupraz Luce, « « Prévenir l'exclusion dès l'enfance - Quelques conclusions du colloque de Valence », in La lettre de la MRIE, n° 5, mars 2003, Lyon, France
- Durning Paul, De la substitution à la formation parentale, émergence d'une approche socio-éducative de la parentalité, Les Sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle, XXXIII,(4), 2000, . Réédité in Dominique Fablet (coord.) Les interventions socio-éducatives : Actualité de la recherche, Paris, L'Harmattan, 2002, pp19-48
- Durning Paul, entretien avec Pascal Politanski, « L'éducation familiale, entre théorie et pratique », Revue Le Furet, Strasbourg, France, n° 41, Été 2003
- Edwards, Samoylova et Sleeth, « Family at stake : extreme poverty endangers the right to live as a family », International Movement ATD Fourth World, at the International Conference « Let every child have a family – transformation of children's home », Bratislava, 22 to 25 March, 2001
- End Child Poverty Campaign, « Supporting Poor Families : A Briefing Paper », 2003
- Eriksson, Garphult, Hessle, Jernberg, Levin et Wils, « The focus on family when children are at risk : Swedish Policy in Practice », in Callahan, Hessle et Strega, « Valuing the field : child welfare in an international context », Cedr and Ashgate, Aldershot, England, 2000
- Esping-Andersen, G, « Why We Need a New Welfare State », Oxford University Press, 2002
- Esping-Andersen, G, « What Might Create more Equal Opportunity? Money, Cultural Capital, and Government », Université de Pompeu Fabra, Barcelone, Espagne, 2002 (texte transmis par l'auteur).
- European Anti Poverty Network, dossier "Citoyenneté et Participation", Nouvelles du réseau, , n° 101, juillet 2003
- Eurostat, « La pauvreté monétaire », Statistiques en Bref, Thème 3, 12/2000.
- Fablet Dominique, « Innover dans le champ de la suppléance familiale », in Corbillon M, « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », Matrice, 2001
- Falconnet Georges et Vergnory Reynald, « Travailler avec les parents pour une meilleure cohésion sociale », Ed ESF, France, 2001
- Family Rights Group, « Family group conferences : principles and practice guidance », booklet, London, 2002
- Fanshel et Shinn, « Children in foster care », Columbia University Press, New York, USA, 1978
- Fédération des ONG actives dans le domaine de la protection de l'enfance, Rapport pour le Comité des droits de l'enfant à Genève concernant le second rapport périodique de la Roumanie sur la période 1995 – 2002, rédaction, Save the Children Romania, 2002
- Federation of NGO's active in child protection, « Report to the UN Committee on the rights of the Child », Save the Children Romania, Bucarest, 2002
- Fernandez de la Hoz P, « Familles et exclusion sociale dans l'Union européenne », OIF, Vienne, Juin 2001
- Fernandez del Valle J et Casas F, « Child residential care in the Spanish social protection system », dans «International Journal of Child and Family Welfare », page 112-128, Volume 5, number 3, September 2002

- Fonseca Claudia, « Accompagner les familles en détresse : la perspective ethnologique d'un cas brésilien », page 41 in «Accompagner», collection Mille et un bébés, Ed Eres, Ramonville, France, 2000
- Forum européen pour le bien être de l'enfance, "Are children protected against violence in Europe ?", an initial comparative study on the laws, policies and practices in the European Union", dans le cadre du programme Daphné, 1997
- Forum européen pour le bien-être de l'enfance, document de la conférence, « L'éradication de la pauvreté chez l'enfant : une réalité ou une fiction ? », 24 janvier 2002, Bruxelles, Belgique
- Freeman and Hunt, « Parental perspectives on care proceedings », 1998, in « The children act now – messages from research », studies in evaluating the Children Act 1989, department of Health, The Stationery Office, London, United Kingdom, 2001
- Fundation Stavropoleos, « St Dimitrie Children's Social Centre 2001 annual report », Bucarest, 2002
- Gabel Marceline, « De la pauvreté à la maltraitance : où placer la prévention », in « Enfants pauvres, pauvres enfants », Informations sociales, n° 79, 1999
- Gafga Hedwig, « Diakonie - Kein Mensch besteht nur aus Fehlern - ein Familienprojekt », Chrisma plus, Chrismon, Allemagne, novembre 2000
- Gargoly Céline, « Le dossier à l'épreuve de la transparence », Actualités Sociales Hebdomadaires, n°2303, pages 29 à 32, France, mars 2003
- Ghate D et Hazel N, « Parenting in poor environments – Stress, support and coping », Policy Research Bureau, Jessica Kingsley Publisher, London, United Kingdom, 2002
- Godefroid et Januth, « L'expression collective des familles, indispensable pour un vrai partenariat », in « Aide à la jeunesse – j'ai dix ans et j'ai des choses à dire... », Revue travailler le social n°33, Belgique, 2002
- Godinot Xavier, « Recherche scientifique et libération des plus pauvres », p. 193 à 207 in « La connaissance des pauvres », GIREP, Ed Travailler le Social, Belgique, 1996
- Goody Jack, « La famille en Europe », Seuil, Paris, France, 1999
- Government of Romania, « Chance for innocence – Review of progress for institutionalized children in Romania », 2002
- Grevot Alain, « Signalements et évaluations en protection de l'enfance, une perspective internationale », novembre 2002, in Naves Pierre, « Pour et avec les enfants et adolescents, leur parents et les professionnels – contribution à l'amélioration du système de protection de l'enfance et de l'adolescence », Rapport au ministre délégué de la famille, juin 2003, La documentation française.
- Grevot Alain, « Voyage en protection de l'enfance - une comparaison européenne », Ed. Vauresson CNFE-PJJ, France, avril 2001
- Grimshaw and Mc Guire, « Evaluating parenting programmes – a study of stakeholders' view », National Children's Bureau and Joseph Rowntree Foundation, 1998
- Grotowska-Leder i Warzywoda-Kruszynska, « Bieda wśród dzieci », (Poverty among children), Instytut Socjologii Uniwersytet Lodzki, published in Warsaw 2002
- Grotowska-Leder, Krzyszkowski, Mikołajczyk-Lerman i Warzywoda-Kruszynska, « Lokalne strategie przeciwdziałania biedzie dzieci. Propozycja », (Local strategies for preventing children's poverty. Proposals), Instytut Socjologii Uniwersytet Lodzki, published in Warsaw 2002
- Groupe de recherche « What Works for Children », « Group based parenting programmes can reduce behaviour problems of children aged 3 to 10 year », http://www.staff.city.ac.uk/~ra633/docs/Nuggets/pdfs/Parenting_230703.pdf, 2003
- Groupe de recherche Quart Monde-Université, "Le croisement des savoirs : quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble", Editions Quart Monde et Editions de l'Atelier, Paris, France, 1999
- Groupe de recherche-action-formation Quart Monde Partenaire, « Le croisement des pratiques : quand le Quart Monde et les professionnels se forment ensemble », Editions Quart Monde, Paris, France, 2002
- Gupta Anna, « Sacrificed for targets », Community Care, 25 April 2002, United Kingdom, 2002
- Heinzel Friederike, „Qualitative Interviews mit Kindern“. In: Friebertshäuser, Barbara; Prengel, Annedore (Hrsg.): Handbuch über qualitative Forschungsmethoden in der Erziehungswissenschaft. Weinheim/München, Allemagne, 1997
- Helfter Caroline, « Des réseaux de sollicitude autour des enfants et de leurs parents », Actualité sociale hebdomadaire, n° 2303, France, mars 2003
- Helfter Caroline, « Une pause pour mieux vivre son rôle de parents », Actualités Soc. Hebdomadaires, n° 2317, juin 2003
- Herczog Mária, Neményi Eszter et Wells Noémi, « Routes and Reasons: Children Entering and Leaving Institutional Care in Six CEE/CIS Countries », UNICEF Child Care Forum, Preliminary Report, Octobre 2000
- Hermange Marie-Thérèse, « Rapport sur la protection de la famille et de l'enfant », Commission de l'Emploi et des affaires sociales, Parlement Européen, janvier 1999
- Hessle Sven, « Child welfare on the eve of the twenty first century : what we have learned », in "Callahan, M & Hessle, S (Eds), « Valuing the field - child welfare in an international context », pages 1 à 23, Aldershot, Ashgate, UK, 2000
- Hessle Sven, « Familjer i sönderfall » (Families falling apart), Norstedts, Stockholm, Suède, 1988
- Hessle Sven, « Sweden Country Report », mai 2003, rapport préparé pour la conférence : "Children and Residential Care. New Strategies for a New Millennium" Stockholm, Sweden, May 12 - 15 2003
- Hock, B, Holz, G et Wüstendörfer, W, « Gute Kindheit - Schlechte Kindheit ? Armut und Zukunftschancen von Kindern und Jugendlichen in Deutschland. Abschlussbericht zur Studie im Auftrag des Bundesverbandes der Arbeiterwohlfahrt, Frankfurt/Main, Allemagne, 2000
- Hölscher Petra, "Immer musst du hingehen und praktisch betteln : wie Jugendliche Armut erleben", Campus Verlag, Frankfurt/Main, Allemagne, 2003
- Holz, G et Skoluda, S, « Armut im frühen Grundschulalter. Abschlussbericht der vertiefenden Untersuchung zu Lebenssituation, Ressourcen und Bewältigungshandeln von Kindern im Auftrag des Bundesverbandes der Arbeiterwohlfahrt, Frankfurt/Main, Allemagne, 2003.
- Home Start International, « Exclusion sociale des familles avec des jeunes enfants », avec le soutien de la Commission européenne, Londres, 2002
- Howard Joy, « Support Care : a new role for foster carers », pages 95 à 103, in Ann Wheal, « Working with parents :

learning from people's experience », Russel House Publishing, 2000

Ignacio Baño Ona, Muriel Brihuega Álvarez, Manuela Macía Ovalle, Rapport additionnel au Comité des droits de l'enfant pour l'Espagne, Platform of Children Organizations, version en anglais, 2001

ISTAT , « La povertà in Italia nel 2001 », Note Rapide, ISTAT, Italie, juillet 2002

Istituto degli Innocenti, (Centre de documentation et d'analyse pour l'enfance et l'adolescence), "Les enfants et les adolescents placés en famille d'accueil", 'Cahiers et Documents' (n° 24), Istituto degli Innocenti – Florence, Italie, août 2002

Jaboureck Brigitte, « La famille a un rôle de transmission. La famille en grande pauvreté au cœur de la mémoire individuelle et collective du refus de l'humiliation. », intervention lors de l'assemblée générale annuelle d'ATD Quart Monde Suisse, 2002

Jaboureck Brigitte, « Les parents en situation de grande précarité : potentialités et aspirations », Mouvement ATD Quart Monde, intervention au colloque de la Fédération Internationale des Ecoles des Parents, « Parents et enfants dans les sociétés d'aujourd'hui : les forces de la famille et ses faiblesses », Juin 2002

Janvier Roland, « Faut-il parler de bonnes pratiques professionnelles ? », page 27 et 28, in « Actualités sociales hebdomadaires », 21 mars 2003, Editions ASH, France.

Jeandidier, Kop, Ray, Reinstadler, « Les enfants pauvres en France et en Europe », Actes du colloque « Les enfants pauvres en France », 21 mars 2003, le CERC et la DRESS , Paris, 2003

Kagan et Weissbourd « Putting families first », Jossey-Bass publishers, San Francisco 1994

Kieran McKeown « fathers and families : research and reflection on key questions », Springboard Initiative, Department of Health and Children, Irlande, décembre 2001.

Kilkelly Ursula, « The best of both worlds for the children's right ? Interpreting the European Convention of Human Rights in the light of the UN Convention of the rights of the child, Human rights quarterly, Vol 23, n°2, may 2001

Kilkelly Ursula, « The right to respect for private and family life », Human rights handbooks, n°1, Council of Europe, 2001

Kirkaldy, A. and Crispin, A., « Home-Start in Scotland: An Evaluation Dunfermline », Home-Start UK, 1999

Krause und Peters (Hg.), « Grundwissen Erzieherische Hilfen », Basistexte Erziehungshilfen, Votum, Allemagne, 2002

Krieps Lisy, « Le projet d'action en milieu ouvert : quelques données sur les concepts de travail de ce service », in Pregno Gilbert, « Les enfants orphelins de droits », Ed Le Phare, 1999

Lalire Christine, « La Parenthèse : renforcer la parentalité et le lien social entre les familles », document de présentation de l'action, Centre social « La Rocade », Avignon, 2001

Lani, Martine, « A la recherche de la génération perdue », Hommes et Perspectives, Marseille, France, 1990

Lansdown Gerison, « Promouvoir la participation des enfants au processus décisionnel démocratique », UNICEF Innocenti Insight, Juillet 2001

Le Grand-Séville Catherine, « Se laisser affecter par l'autre : approche anthropologique de l'accompagnement », in

« Accompagner », Collection Mille et Un bébés, Erès , France, 2000

Le Roy et Younes, « médiation et diversité culturelle. Pour quelle société ? », 2002, Ed Khatarla, France

Legrand Michel (dir.), « Les valeurs au Luxembourg – portrait d'une société au tournant du 3^{ème} millénaire », Editions Saint Paul, Luxembourg, 2002

Local Network Fund for children and young people, « Creating Magic : a celebration of innovative projects tackling child poverty from the ground up », Community Links, United Kingdom, 2002

Lord Laming, « The Victoria Climbié Inquiry », The Stationery Office, 2003

Lupton Carol et Nixon Paul, « Empowering practice ? A critical appraisal of the family group conference approach », The Policy Press, London, United Kingdom, 1999, page 50

Maclouf Pierre, « Autonomie et appartenance », page 29, in « Projets familiaux », Revue Quart Monde, n° 179, sept 2001, Editions Quart Monde

Maïlat Maria, « Ni coupables, ni victimes », in « Projets familiaux », Revue Quart Monde, n° 179, sept 2001, Editions Quart Monde, Paris, France

Martin Claude, « La parentalité en question – perspectives sociologiques », Rapport au Haut Conseil de la population et de la famille, France, Juillet 2003

Micklewright J and Stewart K, "Child Well-Being in the EU – and Enlargement to the East", Innocenti Working Papers, Economic and Social Policy Series no. 75, Feb 2000

Milova Hélène, "Placement en institutions et retour en famille : Une analyse des discours et pratiques des éducateurs en France", Groupe d'Analyse du Social et de la Sociabilité (GRASS), Université de Paris 8 Saint-Denis, 2001

Minuchin P, Colapinto J, Minuchin S, « Travailler avec les familles démunies », Collection « Le Monde de la famille », Ed ESF, Paris, 2000

Mirsky Laura, « Family Group Conferencing Worldwide », International Institute for Restorative Practices, 2003

Molloy Brenda, « Still going strong : a tracer study of the Community Mothers Programme, Dublin, Ireland », Following footsteps serie : « Early childhood development : practice and reflections », n° 12, Bernard van Leer Foundation, Pays Bas, 2002.

Mouvement des personnes à faibles revenus et avec enfants asbl, « Ensemble, nous allons de l'avant : à propos de la méthode de dialogue », Gand, Belgique, 2000

Mouvement des personnes à faibles revenus et avec enfants asbl, « Echanger des mots pour un avenir : une méthode de dialogue pour les démunis avec les parlementaires fédéraux et flamands », Gand, Belgique, 2002

Mouvement Jeunesse Quart Monde, « Jamais plus d'enfants placés à cause de la misère », Editions Science et Service, 1983

Naves Pierre et Bruno Cathala « Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille » Rapport réalisé par l'Inspection générale des Affaires sociales et celle des services judiciaires, avec la collaboration de l'Inspection des services de la Protection judiciaire de la jeunesse, Journal Officiel, France, 2000

- Naves Pierre et le groupe de travail "Protection de l'enfance et de l'adolescence", "Pour et avec les enfants et les adolescents, leurs parents et les professionnels. Contribution à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence", Rapport de propositions remis au ministre de la Famille, France, juin 2003
- Observatoire national de l'action sociale décentralisée, « La décentralisation et la protection de l'enfance : quelles réponses pour quels dangers ? », www.odas.net, octobre 2003
- Offe Annie, « Comment accompagner dans la parentalité des familles à problèmes ? », in « La parentalité exposée », Collection Mille et Un bébés, Erès, Ramonville, France, 2002
- Pair Claude, « L'École devant la grande pauvreté », Editions Hachette, Paris, France, 1998
- Parenting Education and Support Forum, « Parenting and Poverty », The Parenting Forum Newsletter n° 11, National Children's Bureau, 1998
- Paugam Serge et Clémence Mireille, « Detresse et ruptures sociales », Recueils et documents, n°17, FNARS, Paris, France, avril 2002
- Paugam Serge, « L'exclusion, l'état des savoirs », Editions La découverte, Paris 1996
- Pauline, « Pauline, familles du courage », Editions Quart Monde, Paris, France, 1984
- Peterander, Pithon, Speck et Terrisse, « Les tendances actuelles de l'intervention précoce en Europe », Ed Mardaga, Bruxelles, 1999
- Polish Forum for Child's Rights, " Polish Alternative Report for the Committee on the Rights of the Child in Geneva to the government report form the realization of the Convention on the Rights of the Child (years 1993-1998)", Krakow 2002
- Polish Forum's for the child's right, Rapport alternatif pour le Comité des droits de l'enfant, Cracovie, Pologne, 2002
- Pontieux Sophie, « Les enfants pauvres : regards sur les conditions de vie », Insee, Mars 2003, Actes de colloque « Les enfants pauvres en France », organisé par le CERC et la DRESS, 21 mars 2003, Paris, 2003
- Potekov et Titran « Vies de familles – un autre regard sur l'exclusion », Ed Gallimard, Paris, France, 1996
- Poté Laurence, « Fiche d'expérience : pour une alternative au placement dans la Loire », MRE, Lyon, France, déc 2002
- Pregno Gilbert, « Les enfants, orphelins de droits », Edition le Phare, Luxembourg, 1999
- Rapport Annuel 2002 – ATD Quart Monde Suisse, Journal « Information Quart Monde », n°134, Treyvaux, Suisse, 2003
- Renoux Marie-Cécile, « Halte au sentiment d'injustice et à la peur du placement », in Revue Quart Monde n°178, « enfants placés », n°178, Editions Quart Monde, Paris, France, mai 2001
- Revue « Enfants d'Europe », diffusée en France par « Les amis du Furet », 6 quai de Paris, 67000 Strasbourg, France, et qui associe des revues d'Allemagne (Klein und Gross), de Belgique (Grandir à Bruxelles), du Danemark (Born & Unge), d'Ecosse (Children in Scotland), d'Espagne (Infancia), de France (Le Furet), d'Italie (Bambini) et des Pays Bas (Kiddo).
- Revue « Journal du droit des jeunes », « Pauvreté, enfants, placement », n°197, Jeunesse et droit Asbl, Belgique, septembre 2000
- Revue Droit en Quart Monde, « Le placement d'enfants face à l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme », n°30, Bruxelles, Mars 2001
- Revue Futuribles, dossier : « Les enquêtes sur les valeurs des Européens », n° 277, France, juillet-août 2002
- Revue Igloos, « Pour une politique de vacances familiales », n°119, Editions Quart Monde, Paris, France, sept 1984
- Revue Quart Monde, « L'enfant civilisateur », n° 167, Editions Quart Monde, France, Juillet 1998
- Revue Quart Monde, « Projets familiaux », n° 179, Editions Quart Monde, France, Septembre 2001
- Ribeaud Marie-Catherine en collaboration avec les équipes « Science et Service » d'ATD Quart Monde, « Les enfants des exclus – l'avenir enchaîné des enfants du sous-prolétariat », Editions Lutter/Stock 2, Paris, France, 1976
- Rich Harris Judith, « Pourquoi nos enfants deviennent ce qu'ils sont ? De la véritable influence des parents sur la personnalité de leurs enfants », Ed. Pocket, Paris, France, 2000
- Richter Anje, "Wie erleben und bewältigen Kinder Armut ? Eine qualitative Studie über Unterversorgungslagen und ihre Bewältigung aus subjektiver Sicht von Grundschulkindern aus einer ländlichen Region", Shaker Verlag, Allemagne, 2000
- Ridge Tess, " Childhood poverty and social exclusion from a child perspective", Studies in poverty, inequality and social exclusion, The policy press, Bristol, Royaume-Uni, 2002
- Robert Didier, Rapport et Avis sur "l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous", Conseil économique et social, Editions des Journaux officiels, Paris, France, juin 2003
- Roberts and Warman, « Adoption and looked after children : international comparisons », Family policy briefing n°1, Family policy studies centre, University of Oxford, 2001
- Roberts Moraene, « Parenting and Poverty », Talk on 22/04/02 at the Conference on the framework for assessment of children in need and their families, London, ATD Fourth World, UK, 2002
- Save the Children Italie, « Les droits de l'enfant en Italie : perspectives du troisième secteur », élaboré par le Groupe de travail sur les droits de l'enfant et publié grâce au soutien et à la coordination de Save the Children Italie, Rome, novembre 2001.
- Save the Children Suède, « Child poverty in Sweden 2000 », 2002
- Save the children, « A Last Resort : The growing concern about children in residential care, Save the Children's position on residential care », London, United Kingdom, 2003
- Schaefer Marie France, « A chacun sa réalité », Revue le Furet, n° 41, Strasbourg, France, Été 2003
- Seron Claude, « Miser sur la compétence parentale », Editions Erès - Jeunesse et Droit, Ramonville et Paris, France, 2002
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté », Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Juin 2001
- Social Exclusion Unit Report, « A better education for children in care », United Kingdom, Sept 2003
- Stelmaszuk Zofia Waleria, « La mise en œuvre de changements dans le système d'aide sociale à l'enfance dans un pays post-communiste », dans Corbillon M. (dir.), « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », Matrice, France, 2001.

Stelmaszuk Zofia Waleria, « Residential care in Poland : Past, present and future », published in the "International Journal of Child & Family Welfare", Volume 5, Number 3, Acco, Belgium, September 2002

Suarez Gonzalez et Perdomo Molina, « La periferia urbana : atencion residencial », Documentacion social, Revista de studios sociales y de sociologia aplcada, n°120, Madrid, Espagne, juillet-septembre 2000

Szanto-Feder Agnès, « Loczy, un nouveau paradigme ? : L'Institut Pikler dans un miroir à facettes multiples », Editions le fil rouge, PUF, Paris, France, 2002

Tarkowska Elzbieta, « Wiejska bieda i dzieci » (Poverty in rural areas and children), in Gorlack i Perc (Ed.), "Wejrlowe kerestie spoteune wsi polskiej u prog u XXI wieku", Praca zbisrowo, Krakow, 2000

Tarkowska Elzbieta, « Zroznicowanie polskiej biedy w swietle badan jakosciowych » (Differentiation of poverty in the light of qualitative analysis), Problemy polityki społecznej, Studia i dyskusje, 2002, n°4

Thomas Alain, « The Cynon Valley Project », Following footsteps serie : « Early childhood development : practice and reflections », n° 12, Bernard van Leer Foundation, Pays-Bas, 1999

Tunnard Jo et Ryan Mary, « Best value review of family support services : report on effectiveness of services », Report for the London Borough of Sutton, October 2001

UDAF 67, « Le parrainage éducatif », lettre du centre de ressources « familles et parentalité », n° 7, UDAF 67, octobre 2002

UDAF 67, Lettre d'information du réseau « Lire et faire lire dans le Bas-Rhin », n°2, FOL 67 et UDAF 67, France, mai-juin 2002

UNICEF Regional Office for Central and Eastern Europe, the Commonwealth of Independent States (CEE/CIS) and the Baltic States, « Report of the Regional conference on Children Deprived of Parental Care: Rights and Realities » - Budapest, Hungary, October 22-24, 2000", Occasional Papers No. 1, Geneva, 2001

UNICEF, centre de recherche Innocenti, « A League Table of Child Maltreatment Deaths in Rich Nations », Innocenti report card – N°5 – septembre 2003

Uniopss, « Guide des outils et méthodes de participation des personnes en difficultés : la participation au service de l'insertion et de la citoyenneté », France, mars 2003

Utting David, « Family and parenthood : supporting families, preventing breakdown – a guide to the debate », Joseph Rowntree Foundation, February 1995

Van Pagee Rob, "Family Group Conference in Nederland", Pays Bas, 2003

Vanclay Lonica, « The Well Family Service Model : a practice Guide », Family Welfare Association, 2001

Verdier Pierre, "L'enfant en miettes", Privat, Toulouse, France, 1978

Vergnory Reynald, « Il faut parrainer les parrains », in Journal « Convergence », Secours Populaire Français, mars 2002

Vicky W et Heyberger, « Récit », in « Famille : des liens contre la misère », Revue Quart Monde n° 150, Editions Quart Monde, Paris, France, 1994

Vincent de Gaulejac, « Les sources de la honte », Collection Sociologie Clinique, Desclée de Brouwer, Paris, France, 1996

Voice from the child in care, « Sometimes you've got to shout to be heard - Stories from young people in care », 1998

Watzlawick, Helmick, Beavin et Jackson, « Une logique de la communication », Seuil, Paris, France, 1972

Webster-Stratton, C., « Researching the impact of parent training programmes on child conduct problems » dans : Lloyd, E. « Parenting Matters », Barnardos, 1999

Whittakker J.K., « Repenser la suppléance familiale en internats et en foyers de groupes : enjeux scientifiques et professionnels », in Corbillon Michel (dir.), « Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques », pages 171 à 180, 2001, Matrice, France

Willow Carolyne, « Bread is free : children and young people talk about poverty », Children's Right Alliance for England, July 2001

Wresinski Joseph « Les pauvres sont l'Eglise », Le Centurion, Paris, France, 1983

Wresinski Joseph, « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », Conseil économique et social, Journal Officiel de la République Française, France, 28 février 1987

Sites Internet :

Actes du colloque « Les enfants pauvres en France » :

www.cerc.gouv.fr/meetings/colloquemars2003/programme.doc

ATD Quart Monde : www.atd-quartmonde.org

Campagne « End Child Poverty » Royaume-Uni : www.ecpc.org.uk

CERC France : www.cerc.gouv.fr

Comité Européen pour les Enfants de Parents Détenus : www.eurochips.org

Conference "Children and Residential Care. New Strategies for a New Millennium" : www.children-strategies.org

Euronet : www.europeanchildrensnetwork.org

European Anti Poverty Network : www.eapn.org

Fondation "Who cares ?" : www.thewhocarestrust.org.uk

Fondation Bernard van Leer, Pays Bas : www.bernardvanleer.org

Forum européen pour le bien-être de l'enfance : www.efcw.org

Home Start International : www.home-start-int.org

International institute for restorative practices : www.iirp.org

Livre vert "Chaque enfant compte", Royaume-Uni : www.dfes.gov.uk/everychildmatters

Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille
http://europa.eu.int/comm/employment_social/eoss/index_fr.html

Parenting Education and Support Forum, Royaume-Uni : www.parenting-forum.org.uk

Programme communautaire contre la pauvreté et l'exclusion :
http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/index_fr.htm

Programme communautaire Daphné :
http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/daphne/funding_daphne_en.htm

Programme d'échange « A lobby for children » : www.lobby-for-children.org

Programme Sure Start (évaluation), Royaume-Uni : www.ness.bkk.ac.uk

Programme Sure Start, Royaume-Uni : www.surestart.gov.uk

Projet d'échange « Précieux enfants, Précieux parents » :
www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm

Réseau européen des organisations de parrainages d'enfants et de jeunes : www.encymo.org

Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents, France : www.familles.org

Social Exclusion Unit, Royaume-Uni : www.socialexclusionunit.gov.uk

Tapori : www.tapori.org

Texte de la convention relative aux droits de l'enfant : www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/k2crc_fr.htm

The National Family and Parenting Institute, Royaume-Uni : www.nfpi.org

Annexe 3

Eléments chiffrés indicatifs

Les quelques éléments statistiques présentés dans les tableaux de cette annexe doivent être utilisés avec prudence. Leur vocation principale est de donner une indication chiffrée des populations d'enfants dont il est question dans ce document de travail.

Au cours de notre exploration, nous n'avons pas trouvé de tableaux comparatifs de référence pour les pays que nous avons retenus. Ils existent probablement pour des sous-groupes de pays (notamment dans des rapports concernant la situation des enfants en institutions dans les pays de l'Europe centrale et orientale)⁵²⁴. Mais de nombreux articles, rapports nationaux et internationaux font état de la difficulté de rassembler, en matière de suivi de "l'enfance en danger" et des mesures de protection de l'enfance, des données comparables tant au niveau national qu'europpéen.

Nous avons donc cherché à réunir quelques éléments « comparables » pour avoir une idée « statistique » des enfants concernés d'une part par la pauvreté monétaire, d'autre part par une séparation de leur parents dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance ou d'aide à la jeunesse. L'établissement des tableaux qui suivent a demandé le recours à près de 20 sources différentes. L'interprétation de ces sources a parfois été difficile en raison de la fragmentation des données et des modes variés de collecte ou de présentation selon les Etats.

Dans les tableaux présentés, on lira que le risque de « pauvreté monétaire » touche de 1 à 3 enfants sur 10 dans les dix pays retenus, la séparation enfants-parents dans le cadre de mesure de protection de l'enfance ne concernerait a priori que 1 à 4 enfants sur 200. La population d'enfants touchée par une pauvreté monétaire (ressources familiales inférieures à 50 % de revenu médian du pays) serait de l'ordre de 13 millions d'enfants, alors que la population d'enfants séparés de leur parents naturels dans le cadre de dispositifs de protection de l'enfance pourrait être de l'ordre de 600 000, voire 650 000 en fonction des chiffres retenus. Ces derniers ne constituent pas en totalité un sous-groupe du précédent. L'Union européenne et ses Etats membres devrait pouvoir, dans les années à venir, se doter d'outils pour préciser l'ampleur du recoupement.

La lecture des tableaux qui suivent appelle encore quelques commentaires. Le choix d'autres sources disponibles aurait entraîné des résultats différents. Par exemple sur les taux de pauvreté des enfants, les données issues du panel communautaire des ménages ne correspondent pas à celles proposées par les Luxembourg Income Studies (www.lisproject.org).

De la même façon, les multiples articles et rapports nationaux ou internationaux évoquant tel ou tel aspect de la situation des enfants pris en charge ou suivis par les services sociaux ne proposent pas toujours des chiffres cohérents. Les dispositifs de prise en charge entraînant séparation enfant/parent sont nombreux dans chaque pays. Nous avons tenté d'éviter d'intégrer dans les chiffres des enfants pris en charge par des institutions à cause de « handicap lourd ». Dans certains cas, les données disponibles ne détaillent pas la nature d'un « placement », lorsqu'il se déroule dans l'environnement de la famille élargie : l'enfant reste-t-il à proximité des parents ? En Suède, c'est parfois l'ensemble de la famille qui est accueillie en Institution et donc il n'y a pas séparation. Nous ne tenons a priori pas compte des prises en charge judiciaires suite à des délits ou crimes importants. Inversement, nous n'avons pas été en mesure d'identifier les enfants placés à la suite à l'incarcération d'un ou des deux parents naturels⁵²⁵. Dans certains cas, les chiffres retenus peuvent ou non tenir

⁵²⁴ Par exemple : UNICEF, « Une décennie de transition », rapport de suivi régional No. 8, Projet Monee, 2001

⁵²⁵ Le Comité Européen pour les Enfants de Parents Détenus (Eurochips) qui agit en faveur des enfants séparés d'un parent incarcéré, estime, que chaque année, près de 500 000 enfants sont concernés au sein de l'Union européenne, avec parfois deux parents en prison. Dans les années à venir, Eurochips souhaite fournir des statistiques plus précises sur le nombre d'enfants concernés par ces situations et veut évaluer l'impact de l'incarcération d'un parent sur le développement et la socialisation de l'enfant. En particulier, ce réseau veut déterminer l'impact de la détention sur le placement par les services

compte des orientations d'enfants vers des procédures d'adoption (enfants en attente d'adoption et pris en charge). Dans certains pays, des placements à court terme sont comptabilisés, dans d'autres ils ne le sont pas... Quelques chiffres ne sont pas directement repris des sources mais calculés à partir de ces dernières (addition de deux ou plusieurs chiffres par exemple).

Ces quelques commentaires montrent la fragilité des connaissances et des mesures accessibles pour engager des réflexions européennes sur une partie des questions abordées dans le document de travail. L'Union européenne et ses Etats membres sont donc invités à observer avec des moyens nouveaux les situations évoquées ici.

Tableau n°1 - Population d'enfants et pauvreté monétaire dans les 10 pays retenus

	Population en milliers 2000	Population moins de 18 ans en milliers 2000	% de moins 18 ans	Pauvreté monétaire chez moins de 18 ans (% sous 50 % rev médian)	Pauvreté monétaire chez moins de 18 ans (% sous 60% rev median)
Allemagne	82 017	15 529	19	10	21,8
Belgique	10 249	2 137	21	12,9	19,6
Com. Franç. de Belgique	4228 (2)	929	22		
Espagne	39 919	7 341	18	18,2	25,4
France	59 238	13 456	23	16	23,4
Italie	57 530	9 997	17	15,7	23,3
Luxembourg	437	97	22	8,8	23,6
Pologne	38 605	9 400	24	28,3 (- de 16 ans) (5)	
Roumanie	22 438	5 073	23	21,4 (- de 16 ans) (5)	30,8 (1997) (7)
Royaume Uni	59 415	13 523	23	18,3	27,1
Royaume Uni - Angletrre	49181 (3)	11 900 (- de 16 ans)			
Royaume Uni - Ecosse	5064 (3)	1105 (3)	22		
Suède	8 882	1 914	22	moins de 4 % (6)	
Source principale UNICEF 2002			Source principale 4 à partir de EHCP Eurostat 1996		
Total pour les 10 pays	439 Millions	76,7 Millions		Total pop concernée : 12,95 Millions soit 17 % (seuil des 50 %)	

Sources :

- 1 – UNICEF, « La situation des enfants dans le monde 2002 - résumé officiel » - Indicateurs démographiques 2000 – Tableau 1 et 5 – www.unicef.org
- 2 - Communauté française de Belgique, Memento de l'enfance et de la jeunesse en Communauté française, Observatoire de l'Enfance de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 2002, p. 7 & 16
- 3 – UK National Statistics, National Census 2001
- 4 - Jeandidier, Kop, Ray , Reinstadler, « Les enfants pauvres en France et en Europe », Actes du colloque « Les enfants pauvres en France », CERC, le CGP, la CAFet la DRESS, mars 2003, Paris, page 45. Le seuil utilisé est national.
- 5 - UNICEF, « Une décennie de transition », rapport de suivi régional N°8, Projet Monee, 2001, page 34, source World Bank
- 6 - Save the Children Suède, « Child poverty in Sweden 2000 », 2002
- 7- Government of Romania, « Chance for innocence – Review of progress for institutionalized children in Romania », 2002

sociaux des enfants, ainsi que les corrélation entre fragilisation des liens familiaux, bien être de l'enfant et récidivisme (www.eurochips.org).

Tableau n° 2 - Population d'enfants séparés de leurs parents suite à des prises en charge au titre de la protection de l'enfance dans les 10 pays retenus et types de placement

	Population de mineurs placés (séparés des parents) + date de réf	Placements en institution, école, pouponnières...	Part dans les accueils en %	Placements en famille d'accueil ou proches	Part dans les accueils en %
Allemagne	118 710 (31/12/2000) (8)	69 720	59	48 990	41
Com. Franç. de Belgique	13 937 (2000) (9)	4 950 (voir 9)		2 700 (indicatif)	
Espagne	27 030 (31/12/1997) (10)	13 890	51	13 140	49
France	135 000 (2002) (11)	72 000	53	63 000	47
Italie	25 200	15 000 (12)	73	10 200 (13)	27
Luxembourg	850 (31/12/2001) (14)	620	73	230	27
Pologne	108 000 (2000) (15)	58 000	54	50 000	46
Roumanie	87 750 (31/12/2000) (7)	57 180	65	30 570	35
Royaume Uni - Angleterre	59 700 (31/03/2002) (16)	13 730	23	45 970	77
Royaume Uni - Ecosse	5 880 (31/03/2000) (17)			3050 (famille d'ac.)	
Suède	14 320 (2001) (18)	3 320	23	11 000	77
Total pour ces pays ou régions	Total de la population concernée : 596 380 soit en moyenne 1 enfant sur 100		Sources multiples voir ci-dessous		

Remarque : la population des enfants placés est « en chiffre absolu » pas « en milliers » (cf Tableau 1).

Sources et commentaires :

8 - Statistisches Bundesamt, 2002, Fachserie 13, Stuttgart, Allemagne. Krause et Peters comptabilisent 139 000 accueils permanents d'enfants en 1998 auxquels s'ajoutent des accueils temporaires (Grundwissen Erzieherische Hilfe, Votum, 2002).

9 - Rapport d'activités 2001 de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française, p. 107 & 113., Le nombre global de placements reprend tant les services agréés de l'aide à la jeunesse que les familles d'accueil ou les pouponnières, internats scolaires et hôpitaux. Le nombre de placements en institution ne reprend que les placements dans les services résidentiels de l'aide à la jeunesse.

10 - Fernandez del Valle J et Casas F, « Child residential care in the Spanish social protection system », «International Journal of Child and Family Welfare », page 112-128, Volume 5, number 3, September 2002

11 - Observatoire national de l'action sociale décentralisée, « La décentralisation et la protection de l'enfance : quelles réponses pour quels dangers ? », www.odas.net, octobre 2003, page 11. Le rapport français de Naves et Cathala, « Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille » en 2000 souligne la difficulté du dénombrement des enfants séparés de leur parents et estime qu'ils pourraient être environ 150 000 en France.

12 - Centro Nazionale di Documentazione per l'Infanzia e l'Adolescenza, «I bambini e gli adolescenti fuori dalla famiglia – Indagine sulle strutture residenziali educativo-assistenziali in Italia 1998» (Les enfants et adolescents hors de leur famille – une enquête sur les accueils résidentiels éducatifs en Italie en 1998), Quaderno no. 9, 1998. Cette enquête exclue les enfants handicapés et les enfants en internats scolaires par exemple. Certaines ONG affirment que 20 000 enfants seraient accueillis en «institution» en Italie (Save the children Italy, «Les droits de l'enfant en Italie – perspectives du troisième secteur», rapport alternatif au Comité des droits de l'enfant, version en anglais, 2002)

13 - Rapport "les enfants et adolescents placés en famille d'accueil", 'Cahiers et Documents', n° 24, Istituto degli Innocenti – Florence, Italie, août 2002

12 - Rapport annuel de la Commission Nationale d'Arbitrage en Matière de Placement Luxembourg 2002

15 - Stelmaszuk Zofia Waleria, « Residential care in Poland : Past, present and future », published in the "International Journal of Child & Family Welfare", Volume 5, Number 3, Acco, Belgium, September 2002

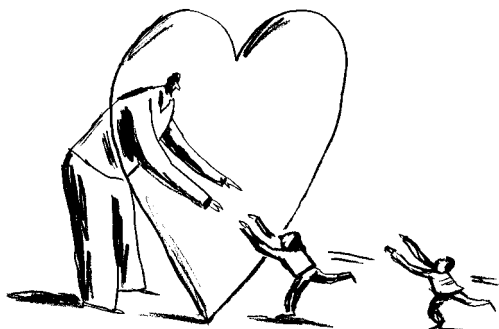
16 - National Statistics, "Children looked after by Local Authorities, year ending 31 March 2002, England"

www.doh.gov.uk/public/cia2002.htm

17 - Scottish Executive National Statistics Publication, "Children looked after in the year to 31 March 2000", 28 March 2001

18 - Hesse Sven, « Sweden Country Report », mai 2003, rapport préparé pour la conférence : "Children and Residential Care. New Strategies for a New Millennium" Stockholm, Sweden, May 12 – 15, 2003

Annexe 4



Rencontres, contacts et remerciements

La dynamique de prise de contact, d'échange et de rencontre qui a conduit à la rédaction du document de travail « précieux enfants, précieux parents » a débuté en novembre 2002.

Outre les régulières consultations internes entre les membres des associations ATD Quart Monde nationales, partenaires officiels du projet ou associées (Espagne, Pays-Bas, Suisse...), près de 30 rencontres de travail ont eu lieu avec des acteurs hors du réseau ATD Quart Monde dans six pays : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Roumanie et Royaume-Uni. Nous indiquons ici à titre d'information le calendrier de ces rencontres. Nous ne donnons pas le détail de leur contenu. Les interlocuteurs rencontrés apparaîtront dans la liste des contacts, plus bas dans cette annexe.

Allemagne : six rencontres de porteurs de projets et d'administrations à Berlin et dans le Landkreis Uckermark les 3, 4 et 5 décembre 2002 ; une journée de travail au siège du Diakonisches Werk à Stuttgart le 7 février 2003 ; un accueil d'une universitaire allemande dans les locaux ATD Quart Monde d'Alsace le 12 septembre 2003.

Belgique : trois rencontres des partenaires du groupe de dialogue sur l'Aide à la jeunesse et la protection de l'enfance de la Communauté française de Belgique, les 19 et 20 juin 2003

France : différentes rencontres avec des acteurs du soutien à la famille et des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité, notamment dans le Bas-Rhin mais aussi à Beauvais dans l'Oise ; présentation de la démarche européenne à l'occasion du colloque « Les enfants pauvres en France » à Paris le 21 mars 2003.

Luxembourg : une rencontre transnationale réunissant une vingtaine de personnes s'est tenue les 30 juin et 1^{er} juillet 2003 à Luxembourg. Elle a rassemblé des responsables de projets d'ATD Quart Monde de quatre pays partenaires (Belgique, France, Luxembourg, Royaume-Uni) ainsi que des professionnels⁵²⁶ de terrain ou d'administration de ces mêmes pays et de Roumanie.

Roumanie : quatre rencontres avec de nouveaux interlocuteurs pour ATD Quart Monde ont eu lieu à Bucarest en Roumanie, les 20, 21 et 22 février 2003 .

Royaume-Uni : Des acteurs de terrain de cinq ONG britanniques, des services du gouvernement et une consultante en protection de l'enfance ont été associés à notre travail exploratoire lors de rencontres de travail en décembre (les 17 et 18) et mai 2003 (du 13 au 15).

Par ailleurs, le rédacteur du présent document a pu contribuer en parallèle à cet investissement aux travaux du groupe d'experts « enfants à risque et enfants placés » mandaté dans le cadre du Forum pour l'enfance et les familles au Conseil de l'Europe. Cette participation a été l'occasion de riches échanges qui ont évidemment nourris la présente réflexion et, nous l'espérons, réciproquement.

C'est l'ensemble de ces rencontres et de nombreux autres contacts par téléphone ou via l'Internet qui ont rendu possible la rédaction de ce document de travail. Nous remercions toutes les personnes qui s'y sont associées, pour leur disponibilité et pour les informations, analyses et suggestions qu'elles ont transmises.

⁵²⁶ Ces professionnels représentaient des structures aussi diverses que les services de protection de l'enfance ou de la jeunesse ou des centres d'accueil de jour pour enfants.

Christine Abels-Eber, formatrice en travail social, France - Francis Alföldi, formateur, France - Elena Aguyó, Coordination de Quartiers, Madrid, Espagne - Dörte Ahrens, responsable de foyer, Luisenstift, Berlin, Allemagne - Reta Avramescu et l'équipe du Centre social pour enfants Saint Dimitri, Bucarest, Roumanie - Alison Barnfather, ATD Quart Monde, Royaume-Uni - Tanya Barron, directrice, Home-Start International, Royaume-Uni - Fran Bennett, Université d'Oxford, Royaume-Uni - Hannelore Bock, Service de l'Aide à la Jeunesse, Landkreis Uckermarkt, Allemagne - Pascale Breugnot, chercheur, Université Paris 10, France - Katrin Breutel, pédagogue sociale, KinderHaus Berlin-Mark Brandenburg e.V., Allemagne - Philippe Brouwers, revue Droit en Quart Monde, Belgique - Matthias Bruckdorfer, coordinateur de projets en milieu ouvert, Diakonisches Werk, Allemagne - Christine Bruniaux, Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale, France - Inès Buhofer, Suisse - Gérard Bureau, ATD Quart Monde, Noisy-le-Grand, France - Pedro Cabrera, Universidad de Comillas, Espagne - Maryvonne Caillaux, ATD Quart Monde, France - Carmen Calefat, projet Preinfant, Espagne - Brigitte Camdessus, thérapeute familiale, cofondatrice du CECCOF, France - Madame Clos, Families First, Luxembourg - Michel Corbillon, Université Paris 10, France - Françoise Coré, ATD Quart Monde, France - Monique Couillard, ATD Quart Monde, Belgique - Abigail Curry, Lewisham Children's Fund Participation Project, The Children's Society, Royaume-Uni - Agnieszka Czmyr, ATD Quart Monde, Pologne - Sylvie Daudet, ATD Quart Monde, France - Rosemarie Daumüller, référente femmes et familles, Diakonisches Werk, Allemagne - Matt Davies, ATD Quart Monde, Royaume-Uni - Isabelle De Bauw, avocat, Maison Droit Quart Monde, Bruxelles, Belgique - Françoise De Boe, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Belgique - Guy Declercq, directeur, Service de protection de la jeunesse, Tournai, Belgique - André De Cock, Mouvement des personnes à faibles revenus et avec enfants, Ostende et Gand, Belgique - Maryke Decuypere et Kris Roels, ATD Quart Monde Alsace, France - Andrée Defaux, Luttes Solidarités Travail, Belgique - Francine de la Gorce, ATD Quart Monde, France - Danièle Delatte-Gevaert, Direction de l'Aide à la Jeunesse, Belgique - Isabelle Deligne, médecin, France - Roselyne et Régis De Muylder, ATD Quart Monde, Belgique - Helen Dent, directrice, Family Welfare Association, Royaume-Uni - Jacqueline Detry, Direction de l'Aide à la Jeunesse, Belgique - Maria Duprez-Lilli, juriste, Italie - Damien Dupuis, avocat, Maison Droit Quart Monde, Bruxelles, Belgique - Paul Durning, professeur, Université Paris 10, France - Kalle Elofsson, Save the Children Sweden, Suède - Gosta Esping-Andersen, Université de Pompeu Fabra, Barcelone, Espagne - Daniel Fayard, Institut de recherche et de formation aux relations humaines, ATD Quart Monde, France - Petre Fedeles, Roumanie - Françoise et Claude Ferrand, projet Quart Monde Partenaire, ATD Quart Monde, France - Jean-Marie Firdion, Institut national des études démographiques, France - Thomas Fischer, ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et des Jeunes, Allemagne - Pierre Fontaine, Université Catholique de Louvain, Belgique - Emma Francis, ATD Quart Monde, Royaume-Uni - Hedwig Gafga, revue Chrismon, Allemagne - Bénédicte Galtier, Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale, France - Dani García, ATD Quart Monde, Espagne - Sandy George, International Institute for Restorative Practices, USA - Olivier Gerhard, ATD Quart Monde, Suisse - Jacqueline Gillet, ATD Quart Monde, Luxembourg - Véronique Godinot, bénévole Home Start UK, Royaume-Uni - Herman Goemans, Centrum Kauwenberg, Anvers, Belgique - Patrick Godefroid, ATD Quart Monde Liège, Belgique - Nicole et Freddy Graffé, ATD Quart Monde, Luxembourg - Elizabeth Green, directeur de recherches, Sure Start Unit, Royaume-Uni - Alain Grevot, directeur, Association JCLT, Beauvais, France - Dominique Gross, ATD Quart Monde Madrid, Espagne - Bragi Gudbrandsson, Directeur, Agence gouvernemental de la protection de l'enfance, Islande - Anne Marie Hainaut, ATD Quart Monde Bruxelles, Belgique - Edmond Haffmans, Pays-Bas - Claudine Halsberghe, Service de l'aide à la jeunesse, Mons, Belgique - Claudia Heinkel, référente conseil familial, Diakonisches Werk, Allemagne - Maria Herczog, sociologue, National Institute for Family and Social Policy, Hongrie - Sven Hessle, professeur en travail social, Université de Stockholm, Suède - Petra Hölscher, chercheur, Université de Dortmund, Allemagne - Rick Hood, ATD Quart Monde, Royaume-Uni - Joy Howard, Services sociaux de Bradford, Royaume-Uni - Brigitte Jaboureck, ATD Quart Monde, France - Renée Janda, ATD Quart Monde, Luxembourg - Colette Januth, ATD Quart Monde Liège, Belgique - Louis Join Lambert, délégation Europe, ATD Quart Monde, Pologne - Mascha Join Lambert, « Haus Neudorf », ATD Quart Monde, Allemagne - Ursula Jomini, ATD Quart Monde, Suisse - Martin Kalisa et Glycella Uhirwa, ATD Quart Monde Liège, Belgique - Sarah Kenningham, déléguée auprès de l'Union européenne, ATD Quart Monde, Belgique - Sören Kindlund, Ministry of Health and Social Affairs, Suède - Georg Kohaupt, directeur, Kinderschutz-Zentrum Berlin, Allemagne - Myriam Klinger, Université Marc Bloch, Strasbourg, France - Irena Kowalczyk, administratrice, Forum pour l'enfance et les familles, Conseil de l'Europe - Hans Ulrich Krause, directeur, pédagogue sociale, KinderHaus Berlin-Mark Brandenburg e.V., Allemagne - Regina Kützner, Thérapeute familiale, Luisenstift, Berlin, Allemagne - Monique Laboureur, Fédération Internationale pour l'Education des Parents, Bruxelles, Belgique - Véronique Lahbib, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion

sociale, Belgique - Christine Lalire, La Parenthèse, Avignon, France - Volkert Laubert, Président, Aktion Rechte für Kinder e.V., Allemagne - Sophie Lemaistre, assistante en travail social, France - Bérengère Le Sonneur, ATD Quart Monde, Canada - Frank Lindemann, école « de soutien » d'Angermünde, Landkreis Uckermarkt, Allemagne - Christoph Linzbach, ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et des Jeunes, Allemagne - Lidia Lukasik, Varsovie, Pologne - Bert Luyts, ATD Quart Monde, Belgique - Krzysztof et Agnieszka Magdziak, délégation Europe, ATD Quart Monde, France - Maria Mailat, anthropologue et sociologue, France - Marlies Markgraf-Beisse, directrice, école « de soutien » d'Angermünde, Landkreis Uckermarkt, Allemagne - Maribel Martín Muñoz, Fondation Meniños, Espagne - Ruth Elena Mendoza García, Observatorio de la Infancia, Espagne - Hélène Milova, doctorante, France - Beatriz Monje, ATD Quart Monde, Royaume-Uni - Anne Morgan, Family Rights Group, Royaume-Uni - Emmanuelle Murcier, Association des collectifs enfants-parents-professionnels, France - Pierre Naves, Inspection Générale des Affaires Sociales, France - Marc Otjacques, Luttes Solidarité Travail Andennes, Belgique - Joan Pennell, professeur, Université de Caroline du Nord, USA - Isabelle Perrin, ATD Quart Monde, Suisse - Jane Phythian, Royaume-Uni - Veronica Plowden, Child Rights Alliance of England, Royaume-Uni - Céline Pontais, secrétariat Famille, ATD Quart Monde, France - Annick Pouillet, Au bonheur des familles, Beauvais, France - Gilbert Pregno, directeur, Fondation Kannerschlass, Luxembourg - Isabelle Preyat, Charleroi, Service de protection de la jeunesse, Belgique - Isabelle Ravier-Delens, Université Catholique de Louvain, Belgique - Saskia Richter, Diakonisches Werk, Allemagne - Moraene Roberts, ATD Quart Monde, Royaume-Uni - Marie Nicole Rubio, revue Le Furet, France - Leo Sánchez, ATD Quart Monde, Espagne - Vanessa Schlevogt, Institut für Sozialarbeit und Sozialpädagogik e.V., Allemagne - René Schmit, directeur, Maisons d'enfants de l'Etat, Luxembourg - Angelika Schwoerer, revue Chrismon, Allemagne - Françoise Sleeth, ATD Quart Monde, Royaume-Uni - Diana Skelton, ATD Quart Monde, USA - Zofia Waleria Stelmaszuk, professeur en pédagogie sociale, Université de Varsovie, Pologne - Rita Swinnen, Fondation Bernard van Leer, Pays Bas - Pawel Sztabinski, Polish Academy of Sciences, Pologne - Joëlle Staquet, France - Elzbieta Tarkowska, professeur de sociologie, Polish Academy of Sciences, Pologne - Elisa Terrier, Union départementale des associations familiales du Bas-Rhin, France - Chantal Thiebaud, centre international Tapor, Genève, Suisse - Jean Tonglet, ATD Quart Monde, Italie - Victorita Tudorica, Roumanie - Françoise Tulkens, juge à la Cour européenne des droits de l'Homme, Belgique - Jo Tunnard, consultante famille et enfance, Royaume-Uni - Lambert van Dinteren, délégation région Europe, ATD Quart Monde, France - Liesbeth van Woerkom, ATD Quart Monde, Pays-Bas - Didier Verbeke, Luttes Solidarités Travail, Belgique - Xavier Verzat, ATD Quart Monde Genève, Suisse - Thierry Viard, secrétaire exécutif, Mouvement International ATD Quart Monde, France - Dominique Visée, ATD Quart Monde, Belgique - Martina von Bassewitz, ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et des Jeunes, Allemagne - Jean Pierre Wattier, Direction de l'aide à la jeunesse, Belgique - Jürgen Werner, Kinderschutz-Zentrum Berlin, Allemagne - Gundula Wiechmann, travailleuse sociale en retraite, Berlin, Allemagne - L'équipe de la Maison des savoirs, Bruxelles, Belgique - Le groupe de parole de parents de la Montagne Verte, Strasbourg, France - Les membres d'ATD Quart Monde Espagne ainsi que ceux des antennes d'Alsace et de Gironde en France.

Nous remercions également pour leur aide dans des travaux de traduction, de rédaction et le soutien logistique : Virginie Bouige, Eliane Brosbrann, Ronan Claire, Antoine Dubois, Alain Ethevenaux, Jean Pierre Gollé, James Guy, Pierre-Olivier Jouret, Marlies Kruger, Ewa Malz, Alastair Nash, Elisabeth Pierson, René Ramel, Monique Seignon, Patrick Spinnoy, Denise Spurgeon, Serge Tarlao, Brigitte Teitler et Marc de l'imprimerie Jean Basuyau.

Des remerciements particuliers enfin à : Emilie Syssau pour ses contributions régulières de traduction et son travail de relecture finale ; Marie Cécile Renoux (ATD Quart Monde France) pour sa réflexion et le partage de son expérience ; Claude Farrer pour l'apport du regard qu'elle porte sur les enfants ; l'équipe de la Maison Quart Monde de Londres pour son accueil lors des temps de travail au Royaume-Uni ; ATD Quart Monde Luxembourg et ses membres pour l'organisation et la chaleur de la rencontre des 30 juin et 1^{er} juillet 2003 ; Benoit Fabiani et Herman Van Breen pour le suivi régulier dans le cadre de leurs responsabilités de coordination du programme d'échange transnational ; Florence et Rémi Saillard pour la création de la couverture et des illustrations ; Nicolas, Michaël, Fabienne, Elisabeth et Roland Klein pour leur patience et leur disponibilité.

ATD Quart Monde en Europe

Présentation rapide des cinq partenaires du programme d'échange transnational Phase 1⁵²⁷

Dans 29 pays à travers le monde, le Mouvement international ATD Quart Monde rassemble des personnes vivant dans la pauvreté et d'autres ayant différents parcours de vie, pour qu'elles apprennent les unes des autres, construisent une solidarité et agissent ensemble. C'est la manière d'ATD Quart Monde de progresser vers l'objectif d'éradiquer la pauvreté et de bâtir une société inclusive où tout le monde aurait pleinement accès aux droits fondamentaux.

Le Mouvement ATD Quart Monde a été fondé en 1957 par le père Joseph Wresinski (1917-1988), un homme dont l'enfance a été marquée par les privations et l'humiliation de la pauvreté que subissait sa famille, mais aussi par le courage de celle-ci. En Europe, les projets du Mouvement réunissent, aujourd'hui et parfois depuis de nombreuses années, des parents et des enfants en situation de grande pauvreté et d'exclusion dans des zones urbaines ou rurales de neuf pays d'Europe de l'Ouest⁵²⁸, ainsi qu'en Pologne depuis l'année 2001. Des membres d'ATD Quart Monde sont également actifs au Portugal et en Italie et de nombreux liens existent avec des acteurs de terrain en Europe centrale et orientale.

Organisation Non-Gouvernementale ouverte à toutes les convictions philosophiques, religieuses, ou politiques, ATD Quart Monde dispose d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC des Nations Unies, de l'UNICEF, de l'UNESCO, du BIT, du Conseil de l'Europe. Elle entretient des liens étroits avec l'ensemble des institutions de l'Union européenne. Depuis 45 ans, au cœur de l'action d'ATD Quart Monde se trouvent des programmes ayant pour objectifs de permettre aux familles et populations défavorisées, enfants, jeunes et adultes : l'accès aux droits fondamentaux et la possibilité de se former ; de s'allier avec d'autres citoyens ; de prendre la parole pour contribuer à la réflexion et aux décisions sur les questions qui les concernent le plus directement comme sur les grands problèmes de nos sociétés.

Le Mouvement international ATD Quart Monde est actif dans la poursuite de ces objectifs au niveau européen. La création de la Délégation auprès de l'Union européenne a permis de bâtir depuis de nombreuses années des relations avec les différentes institutions européennes et d'être un pont entre les personnes vivant dans la pauvreté, celles qui sont engagées à leurs côtés et les preneurs de décisions qui déterminent l'avenir de l'Union européenne. ATD Quart Monde fait partie des membres fondateurs de la première coalition européenne d'ONG actives dans la lutte contre la pauvreté, le réseau EAPN⁵²⁹, et apporte son expérience au travail de la Plate-forme européenne des ONG sociales.

*Mouvement international ATD Quart Monde - Délégation auprès de l'Union européenne
Avenue Victor Jacobs 12, B-1040 Bruxelles – Belgique – Tél. ++ 32 (0) 2 647 99 00
www.atd-quartmonde.org - e-mail : atd.europe@tiscali.be*

Les cinq partenaires du programme d'échange transnational

ATD Quart Monde Belgique a une longue expérience d'action permettant la prise de parole des personnes en situation de pauvreté et une habitude de travail avec d'autres ONG engagées dans la lutte contre la pauvreté. Elle est très impliquée dans la définition des politiques de lutte contre la pauvreté en Belgique (élaboration du

⁵²⁷ Voir information aux lecteurs en tout début de document

⁵²⁸ Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

⁵²⁹ EAPN – European Anti Poverty Network (Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté)

Rapport Général sur la pauvreté, mise sur pied du Service de lutte contre la pauvreté, participation à divers groupes de travail établis par les pouvoirs publics, etc.).

*ATD Quart Monde, Avenue Victor Jacobs, 12, 1040 Bruxelles, Belgique
Tél. ++ 32 (0) 2 647 99 00- e-mail : atd.q-m.belgique@tiscali.be*

L'action de terrain d'**ATD Quart Monde France** depuis 1957 a nourri le contenu des rapports au Conseil économique et social de Joseph Wresinski en 1987 puis Geneviève de Gaulle Anthonioz en 1995. Ces rapports ont transformé en France la conception de la lutte contre la pauvreté. Elle devient une exigence éthique liée à l'égalité de dignité de tout homme. Les droits de l'homme sont indissociables pour être respectés. Cela implique une action globale cohérente et prospective, au niveau des pouvoirs publics comme des partenaires sociaux, en bâtissant un partenariat avec les personnes, familles et communautés très pauvres. Ces deux rapports ont apporté des bases pour que la mobilisation de citoyens et d'associations puissent entraîner la création du Revenu Minimum d'Insertion (1988), l'adoption de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (1998) et la mise en place d'une Couverture Maladie Universelle (1999).

*ATD Quart Monde, 33, rue Bergère, 75009 Paris, France
Tél. ++ 33 (0)1 42 46 81 95 – e-mail : delegation.nationale@atd-quartmonde.org*

ATD Quart Monde Luxembourg a inauguré en 1990 la Maison Culturelle Quart Monde. Elle est le symbole d'une action centrée sur l'accès au droit à la culture et à la création pour tous. L'association est aussi régulièrement impliquée, en particulier à travers ses rencontres d'Université populaire Quart Monde, dans les concertations organisées par le gouvernement luxembourgeois tant pour sa politique intérieure que pour ses engagements européens.

*ATD Quart Monde, Maison Culturelle, 25 rue de Beggen, 1221 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg
Tél. ++ 352 43 53 24 – e-mail : atdquamo@pt.lu*

ATD Quart Monde Royaume-Uni développe depuis 7 ans des « Policy Forums », occasions mensuelles de dialogue entre des personnes vivant dans la pauvreté et des responsables politiques (ministres, députés, hauts fonctionnaires) ou des professionnels. L'équipe ATD Quart Monde de Londres par ses projets locaux/nationaux contribue activement au dialogue européen sur la façon de créer un partenariat avec les parents pour lutter contre la pauvreté de leurs enfants. Elle mène des actions avec des familles défavorisées ayant de jeunes enfants et est engagée dans un projet expérimental de formation de travailleurs sociaux avec le Family Rights Group et la Royal Holloway University of London.

*ATD Fourth World UK, 48 Addington Square, London SE5 7LB, Royaume Uni
Tél : ++ 44 (0)207 703 32 31 – e-mail : atd@atd-uk.org*

Le « **Forum Est-Ouest pour un vivre ensemble en Europe - Haus Neudorf** » est le fruit d'un partenariat entre ATD Quart Monde Allemagne, un groupe d'amis, notamment issus de la région du Brandenburg, et les autorités régionales. Ce Forum cherche à s'enraciner et à puiser des forces dans une des régions frontalières de l'ancienne RDA, l'Uckermark. Proche de la Pologne, lieu de passage depuis toujours, c'est une région traditionnellement rurale et en retrait qui perd actuellement ses forces vives et connaît un taux de chômage élevé. C'est là qu'il a été décidé de créer, à la fin des années 90, un lieu de rencontres, au-delà des frontières sociales, nationales ou d'âge, autour des valeurs de responsabilité partagée, avec les membres les plus défavorisés des diverses communautés. Depuis Haus Neudorf se créent également des contacts avec des personnes engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'abandon social dans les pays tels que la Pologne, la Russie, la Roumanie, la Slovaquie, et d'autres.

*Haus Neudorf – West-Ost Forum für Europas Gemeinschaft, Neudorf 9, 17268 Friedenfelde, Allemagne
Tél : ++ 49 (0)39 98 87 696 690 – e-mail : atd.vierte-welt@t-online.de*



© Editions Quart Monde – Novembre 2003

15, rue Maître Albert, 75 005 Paris – France

Tél : + 33 (0)1 46 33 49 77

editions@atd-quartmonde.org

www.editionsquartmonde.org

ISBN : 2-913046-26-6

Document réalisé avec le soutien financier de la Commission Européenne

Pour tout renseignement sur le programme d'échange européen auquel le document « Précieux enfants, précieux parents » est lié :

Délégation région Europe

Mouvement International ATD Quart Monde

107, avenue du Général Leclerc

95480 Pierrelaye – France

e-mail : region.europe@atd-quartmonde.org

et aussi :

e-mail : precieuxenfants@atd-quartmonde.org

www.atd-quartmonde.org/europe/precieuxenfants/index_pepp.htm

Version révisée au 19/11/2003 pour la mise en ligne au format pdf

© EditionsQuart Monde 2003